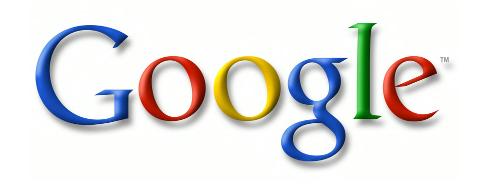
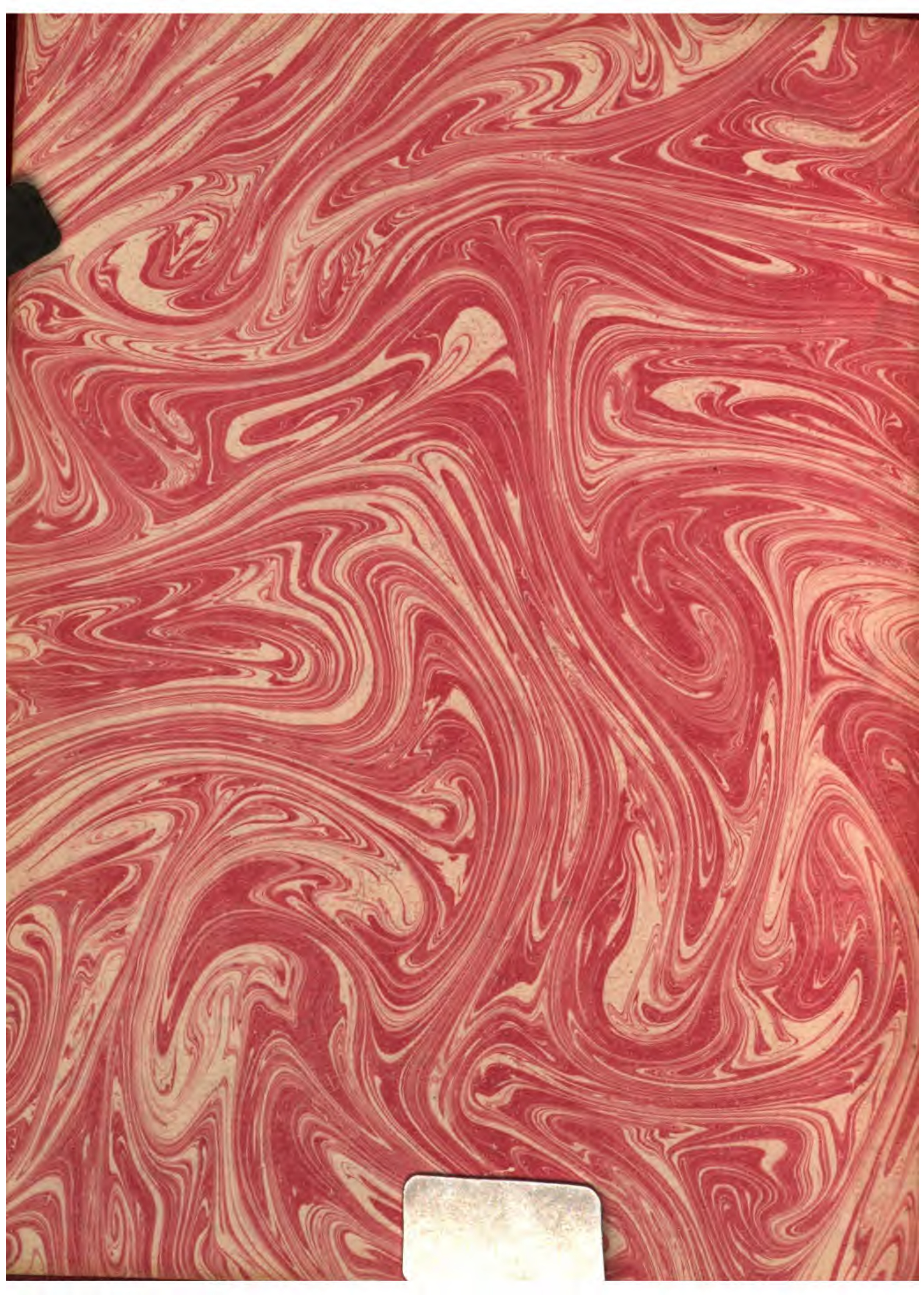



KG
10272
HN 6MCW Q





HISTOIRE DE LA NATION SUISSE

II

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL & Cie

HISTOIRE

DE

LA NATION SUISSE

PAR

B. VAN MUYDEN

Président de la Société d'histoire de la Suisse romande,
Membre correspondant de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

TOME SECOND

TROISIÈME PARTIE : Période de la Réformation.
QUATRIÈME PARTIE : XVIIe et XVIIIe siècles.

LAUSANNE
HENRI MIGNOT ÉDITEUR
17, Pré du Marché, 17

1899

TROISIÈME PARTIE

PÉRIODE DE LA RÉFORMATION

CHAPITRE PREMIER

Considérations générales sur les causes de la Réformation.

Déplacement du centre de gravité de la civilisation. — Vainqueurs des empereurs, les papes s'engagent de plus en plus dans la politique. — Dérèglements du clergé. — L'attachement du clergé à ses richesses nuit aux progrès moraux de l'Eglise. — Vente des indulgences. — Mouvements précurseurs de la Réforme : Arnaud de Brescia, Valdo, Wiclef, Jean Huss, Savonarole ; mysticisme. — Contraste entre la simplicité de l'Eglise primitive et les pompeuses cérémonies du culte catholique. — Influence des Juifs, des Grecs, des Romains et des Germains sur la doctrine et les rites de l'Eglise catholique. — Etablissement du sacerdoce. — Du rôle de la tradition et du raisonnement dans la formation des dogmes. — L'Eglise se considère comme l'intermédiaire obligé entre Dieu et la créature. — Des sacrements, organisation de l'Eglise. — Du caractère transitoire des institutions humaines. — Evolutions politiques et religieuses résultant du progrès des mœurs. — Influence des races sur la propagation de la Réforme. — Du rôle des gouvernements dans l'adoption de la Réforme.

La grande réforme religieuse du seizième siècle inaugure, pour les pays qui en ont subi l'influence, une ère nouvelle. Jointe à l'invention de l'imprimerie, à la renaissance intellectuelle et à la découverte des Indes orientales et occidentales, elle engage la vieille Europe dans de nouvelles voies et déplace le centre de gravité de la civilisation.

De ces quatre faits capitaux, deux, à savoir la renaissance et les découvertes maritimes, ont eu leur point de départ en Italie. Malheureusement, ce pays privilégié à tant d'égards était amolli par une longue prospérité et dominé par un clergé amoureux des arts, fortement épris des souvenirs de l'antiquité, mais peu sou-

cieux des intérêts moraux des populations confiées à ses soins. Naguère, les villes des bords de la Méditerranée étaient à la tête de la civilisation; avec ses républiques florissantes, l'Italie pouvait être considérée, tant sous le rapport de la prospérité matérielle qu'au point de vue intellectuel, comme ayant un siècle d'avance sur les pays du Nord. A partir du seizième siècle, elle décline graduellement; l'Espagne, après avoir créé un vaste empire colonial, déchoit pour les mêmes causes que l'Italie, tandis que la France, l'Allemagne et l'Angleterre prennent une importance qui va grandissant de siècle en siècle; les Pays-Bas, la Suisse et les royaumes scandinaves participent à cette évolution.

Les motifs qui firent accepter ou repousser la Réforme ne furent pas partout les mêmes; les causes de son triomphe passager ou définitif furent très complexes et ont dépendu d'un ensemble de circonstances. Loin d'être une cause de désagrégation sociale, comme ses adversaires se sont plu à la représenter, elle contribua au rétablissement des mœurs et fut une restitution du christianisme primitif; en France même, où elle fut presque extirpée sous le règne des Bourbons, elle a conservé une grande influence et ses adhérents forment aujourd'hui une élite dans la nation. Les peuples élevés à l'école de la Réforme se distinguent par leur souci de la chose publique, par une énergie plus continue, une tendance marquée au progrès, une plus vigoureuse expansion, ainsi que par des aptitudes morales et des habitudes d'esprit qui leur ont donné dans cette fin de siècle l'avantage dans presque tous les domaines, les arts plastiques exceptés, en dépit de circonstances moins favorables. Une comparaison entre les colonies anglaises et hollandaises et les colonies espagnoles, portugaises ou françaises, ou entre l'Amérique du Nord et celle du Sud, est instructive à cet égard. Il est des nations plus prolifiques que d'autres, dont les ressortissants, à l'étroit sur leurs territoires, sont appelés à s'expatrier pour gagner leur vie, tels sont les Allemands, les Anglais et les Suisses d'une part, les Italiens, les Irlandais et les Belges de l'autre; lorsqu'on suit de près leurs représentants sur la terre étrangère, on remarque chez les premiers des dispositions individuelles qui permettent à un grand nombre d'entre eux de gravir promptement les degrés de l'échelle sociale, tandis que les seconds demeurent aux rangs inférieurs.

Ce serait une grave erreur de faire consister la Réforme unique-

ment dans un différend doctrinal. Ce mouvement a eu une portée bien plus grande, et qui échappait aux acteurs mêmes du drame. Sans nier l'importance des fameuses thèses de Luther, on peut affirmer qu'elles n'eussent point obtenu l'approbation des princes et du public sans le mécontentement général que soulevait l'esprit mondain de la curie romaine, la dépravation et la cupidité du clergé. Quand on considère l'histoire des peuples de l'antiquité, on constate que presque tous ont passé par une phase hiérarchique au sens propre du mot, c'est-à-dire par une période durant laquelle la caste des prêtres a été dominante. Ce phénomène s'explique par le fait qu'au milieu de l'ignorance générale, les prêtres possédaient seuls quelque instruction. Il en fut de même au moyen âge. Chez les Germains, les prêtres jouissaient d'une grande considération ; le peuple s'imaginait que, représentants de la divinité, ils avaient un pouvoir spécial d'intercession. Tout naturellement, au moment de la conversion des barbares, le clergé chrétien hérita de ce prestige. Mais, — et c'est là une loi fatale de l'histoire, — lorsque les dernières conséquences d'un principe ont été déduites, la force d'impulsion qu'il possédait à l'origine lui fait défaut et une évolution nouvelle se produit.

Dans le grand débat entre le trône et l'autel, le sacerdoce avait eu le dessus. Le pape l'avait emporté sur l'empereur, l'empire avait subi une atteinte dont il ne devait pas se relever, et l'anarchie régnait au nord des Alpes. Les princes et les villes d'Allemagne s'étaient rendus à peu près indépendants, et, pour fortifier cette indépendance naissante, devaient s'appuyer sur des principes propres à assurer les positions qu'ils avaient conquises. Les papes, au lieu de se confiner dans leur rôle spirituel, étaient entrés résolument dans l'arène politique. Nous avons vu Jules II appeler les Suisses à son aide et se mettre à la tête de la Ligue de Cambrai et de la Sainte-Ligue. Représentant de Dieu sur la terre, il abusait de ce titre pour le faire servir à la poursuite de ses rêves mondains. Sa qualité de prince temporel, comme gérant du prétendu patrimoine de saint Pierre, lui faisait oublier qu'il était le disciple de l'humble charpentier de Nazareth, de Celui qui n'avait pas un lieu où reposer sa tête ; chef religieux, il employait des armes charnelles contre le roi de France et lui disputait le sceptre de l'Italie.

La conduite peu édifiante du clergé contribuait aussi à discréditer l'Eglise romaine. Sa cupidité était sans bornes, les biens

de *mainmorte* avaient pris une extension excessive. Les prêtres faisaient des vœux de chasteté qu'ils n'observaient pas ; ne pouvant se marier, ils vivaient en concubinage, entourés parfois de leurs enfants, et habituaient ainsi leurs ouailles à transgresser les commandements de l'Eglise. Tel était le cas du doyen Bullinger, à Bremgarten, le père du réformateur, qui fit ce que par euphémisme on appelait un mariage de conscience, suivant un usage alors très fréquent dans le clergé suisse ; c'était du reste un prêtre éloquent et zélé, au caractère franc et généreux et très considéré ; il passa plus tard à la Réforme et son union matrimoniale, datant de vingt-cinq ans, fut légitimée. L'exemple de ces infractions aux commandements de l'Eglise venait de haut ; n'avait-on pas vu sur le trône pontifical un Innocent VIII, déjà père de sept enfants naturels, continuer, une fois élu, sa vie de débauche ? Ce fut sur lui qu'on fit le distique suivant :

Octo nocens pueros genuit, totidem que puellas ;
Hunc merito poterit dicere Roma patrem.

Son successeur, Alexandre VI, éleva aux plus grands honneurs les nombreux enfants qu'il eut de ses relations adultères avec Vannoza Catanei qu'on a souvent confondue avec la belle Julie Farnèse, sa dernière favorite.

Un écrivain français, M. Anatole de Gallier, s'est donné récemment pour tâche de nous dépeindre le caractère extraordinaire de César Borgia, le plus connu des fils d'Alexandre VI. Il nous le représente comme un « héros d'histoire et de roman, autant que scélérat hors ligne, charlatan insigne, parfait débauché, habile politique, après tout rêveur de grandes choses envolées soudain de ses mains. » — « Plus que jamais, ajoute cet auteur, nous sommes frappé de cette vérité vulgaire, combien sont pauvres les inventions des romanciers les plus désordonnés auprès des tragédies de la réalité. » Pour justifier l'Eglise des scandales éclatants de la vie d'Alexandre VI, M. de Gallier, en catholique convaincu, explique qu'il ne dut son élection qu'à des procédés simoniaques, qu'il acquit à prix d'or les suffrages des cardinaux ; il serait dès lors peu équitable, suivant lui, de reprocher éternellement aux catholiques un pape « élu contre les lois formelles de l'Eglise, qui n'a probablement dû qu'aux circonstances au milieu desquelles il a vécu, de ne pas être déposé. » Les catholiques sincères abandonnent Alexandre VI à la rigoureuse justice de l'histoire ;

mais, dit M. de Gallier, « la Providence a voulu qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, et de même que ceux qui sont venus après lui, ses mains, si peu dignes, aient conservé le dépôt intact des dogmes catholiques. »

On voit parfois des juges sans moralité rendre des arrêts irréprochables, on voit aussi des magistrats d'une vie privée exemplaire prononcer des jugements qui offensent le bon sens et devant lesquels, cependant, la loi oblige les plaideurs à s'incliner. L'infaillibilité pontificale joue en matière théologique le rôle de la chose jugée en matière juridique; c'est un moyen commode de terminer des différends qui menacent de s'éterniser. On peut penser que c'est l'étude du droit romain qui a conduit les docteurs de l'Eglise à formuler ces théories; mais le simple fidèle non initié aux subtilités de la casuistique a de la peine à admettre que de saintes résolutions puissent sortir d'une bouche impure, il aime à voir le prédicateur donner l'exemple des vertus dont il recommande la pratique. En bonne logique, on peut difficilement passer expédient sur les vices d'organisation qui permettent de placer la tiare romaine sur la tête d'un homme sans religion et de mœurs débauchées, et il semble qu'il eût été prudent de réserver à des conciles, se réunissant régulièrement, un droit de contrôle sur la conduite des papes.

Les réformes tardives, introduites dans l'Eglise romaine par le concile de Trente (1545-1558), ont relevé le prestige du saint-siège et fait un peu oublier les crimes dont il avait été souillé au quinzième siècle; mais si l'on se reporte à l'époque dont nous venons de parler, on s'explique le mouvement d'opinion qui amena de nombreux troupeaux à quitter leurs indignes bergers, et la Réforme apparaît comme une revanche des peuples désireux de secouer la suprématie du sacerdoce et comme une révolte de la conscience à la vue des scandales dont le clergé les rendait témoins. Les cantons suisses étaient parvenus à s'affranchir de la domination de leurs anciens seigneurs, ils s'étaient séparés de l'empire, la grande querelle des investitures, la lutte des Guelfes et des Gibelins avaient facilité leur émancipation. Puis, une fois libres, ils s'étaient vus entraînés par un pape belliqueux dans des guerres funestes. Le moment était venu d'agir contre les séductions et les flatteries intéressées du saint-siège, et de renoncer à favoriser les intérêts dynastiques du prétendu successeur de saint Pierre. La rupture avec l'empire devait avoir comme suite natu-

relle la rupture avec la curie romaine, l'une aussi bien que l'autre étaient nécessaires pour consacrer l'indépendance des Confédérés.

Les écrivains catholiques reprochent, non sans raison, aux écrivains protestants de ne pas avoir toujours su distinguer entre les doctrines de l'Eglise romaine et les abus commis par ses représentants ; dans le langage courant, on confond souvent la *religion* avec la *théologie*, la *morale* avec la religion, le *devoir* avec le respect dû aux *institutions*, et les *infractions* à la *discipline* avec les *écarts* de *doctrine*. Ce sont là, cependant, des sphères bien distinctes quoique contingentes. On appelle proprement religion l'ensemble des doctrines et des pratiques qui constituent le rapport de l'homme avec la puissance divine, c'est le domaine de la *foi*. La théologie consiste dans l'étude et la connaissance des conceptions religieuses, elle rentre dans le domaine de l'*intelligence*. Le problème de la morale comprend l'ensemble des règles qui doivent diriger l'activité de l'homme, c'est le domaine de la *conscience*. Les institutions civiles et religieuses doivent se conformer aux principes de la morale et tenir compte des circonstances ; en fait elles ont toujours un caractère plus ou moins arbitraire et sont appelées à se modifier dans le cours des siècles. Des divergences de point de vue se produisent fréquemment à leur sujet et l'on ne saurait identifier les *obligations* que prescrit la morale avec le *respect* dû à telle ou telle organisation de la société religieuse, à laquelle l'homme est en définitive libre de donner ou de refuser son adhésion.

Un théologien peut être versé dans l'étude de la dogmatique sans être pour cela un homme de foi, et, inversement, un homme profondément religieux peut être fort ignorant en matière dogmatique. Des lacunes morales se remarquent malheureusement quelquefois chez des croyants, et l'on voit des gens étrangers à toute conception religieuse pratiquer la morale la plus rigide. La morale que l'on qualifie d'indépendante n'est en fait qu'un reflet de la religion; car, qui dit morale dit devoir, et le devoir suppose nécessairement une personne qui s'oblige et une autre personne envers qui le *débiteur* de l'obligation se sent engagé ; or, cette puissance supérieure envers qui nous nous envisageons comme tenus à faire ou à ne pas faire, ce *créancier* de toutes les obligations que nous impose notre conscience et dont l'accomplissement ne peut nous être réclamé légalement, ne saurait être que Dieu.

Aux institutions de l'ordre spirituel se rattachent des intérêts matériels plus ou moins nécessaires à leur fonctionnement. L'Eglise, pauvre à ses débuts, était devenue à la fin du moyen âge le plus grand des propriétaires fonciers, grâce aux donations qui lui avaient été faites et aux immunités qu'elle avait obtenues. Les plantureuses prébendes dont jouissaient les abbayes et les chapitres et l'oisiveté des gens d'Eglise contrastaient péniblement avec la pauvreté des fidèles et le dur labeur auquel ils étaient assujettis. Les biens considérables du clergé, tant régulier que séculier, comme ceux du jeune homme riche dont parle l'Ecriture, étaient devenus un obstacle à ses progrès moraux. Dans une paroisse des Alpes vaudoises le pasteur avait, il y a quelques années, organisé une série de conférences ; après avoir fait sa part, il invita les habitants les plus cultivés du village à se produire à leur tour. L'un d'eux prit comme sujet : *Luther*. Arrivé au moment où le grand réformateur paraît devant la diète de Worms, le conférencier cherche à se représenter l'effet que l'attitude du moine augustin avait produit sur l'esprit du souverain pontife. « Quand, dit-il, Léon X apprit ce qui s'était passé, il s'écria : *Ce gueux de petit moine m'a flanqué un rude coup de pied dans ma marmite.* » Sous une forme un peu fruste, ce montagnard avisé résumait très spirituellement la situation.

Qui terre a guerre a. Les fonds des couvents et des évêchés et le patrimoine de saint Pierre furent un écueil et un sujet constant de querelles. Refusant de soumettre ses propriétés privées au régime du droit commun, le clergé imagina, pour protéger ses richesses contre l'envie, de les revêtir d'un caractère sacré ; au lieu de se borner à requérir en cas d'offense l'appui du bras séculier, il eut recours aux armes spirituelles et lança fréquemment les foudres de l'excommunication contre les contempteurs de ses droits ou de ses prétentions.

L'Eglise romaine, fortement secouée par la Réforme, avertie par les leçons de l'expérience, a réprimé dès lors bien des abus qui lui furent reprochés au seizième siècle, elle place aujourd'hui son idéal très haut ; du fait que ses représentants attitrés n'atteignent pas cet idéal on ne saurait l'incriminer et l'envisager comme absolument compromise par les fautes de ses adhérents. Ainsi que le disait récemment un journal très catholique[1] : « Les abus sont inhérents

[1] La *Liberté* de Fribourg, du 29 mai 1896.

à toute société, même divine, où se retrouve la pauvre humanité. » Mais il est certain, d'autre part, que l'arbre se reconnaît à ses fruits et que l'Eglise romaine ne saurait complètement dégager sa responsabilité des scandales qui se sont produits dans son sein, et qui révèlent les vices de l'éducation donnée à ses enfants. Avec sa puissante organisation et le pouvoir disciplinaire que ses prélats se sont attribué, elle eût dû réprimer elle-même les écarts de son clergé et prévenir le schisme qu'ils ont fait naître.

La vente des indulgences, ordonnée par le pape *Léon X* et pratiquée effrontément en Allemagne par le dominicain *Tetzel*, dénaturait le dogme de la justification en laissant croire aux fidèles que le pardon des péchés peut s'obtenir au prix d'un sacrifice d'argent, en l'absence de tout amendement réel. Elle souleva l'indignation de *Luther* qui opposa hardiment dans ses célèbres thèses de Wittemberg le salut par la foi au salut par les œuvres, et en appela au jugement du saint-siège (31 octobre 1517). Les vendeurs d'indulgences avaient évidemment dépassé leurs instructions, car suivant la saine doctrine catholique l'indulgence n'a pour effet que de remettre la pénitence, et le pardon n'est acquis que moyennant la contrition. Le pape eût pu réprimander Tetzel et lui faire retirer immédiatement le mandat qu'il avait reçu de l'archevêque de Mayence, ainsi qu'il le fit plus tard ; par là il eût imposé silence à ses adversaires et conjuré l'orage. Mais Léon X avait de grands besoins d'argent, c'était un prélat d'un caractère insouciant et frivole, plus préoccupé de favoriser les progrès des arts et des lettres que d'avancer le règne de Dieu. Mal informé du courant d'opinion qui régnait alors au nord des Alpes, il ne pouvait imaginer que l'on donnât aux choses de la religion plus d'importance qu'il n'en attachait lui-même et que l'on se scandalisât de ce qui jusque-là avait été souffert sans révolte. Il cita Luther à Augsbourg, devant son légat, le cardinal de Vio, surnommé *Cajetan*, qui exigea du moine augustin une rétractation complète. Luther s'y refusa, et, sur le conseil de ses amis, quitta secrètement Augsbourg en y laissant un appel du pape mal informé au pape mieux informé.

Tel fut le début de la Réforme en Allemagne. On aurait tort cependant de voir dans la promulgation des indulgences la cause principale du schisme du seizième siècle, elle n'en fut que la cause déterminante. La suite des événements atteste que le désaccord était plus profond et plus général qu'il n'apparaît à première vue.

Le grand mouvement religieux, dont Luther, Zwingli, Farel, Calvin, Knox et tant d'autres hommes éminents furent les organes, puisait sa force dans l'état de déchéance où se trouvait l'Eglise romaine et dans le discrédit que lui avait valu une série de prélats indignes ; il fut la suite naturelle des mouvements antérieurs d'Arnaud de Brescia, de Valdo, de Wiclef, de Jean Huss et de Savonarole. Malheureusement, il n'est pas dans les traditions de l'Eglise romaine de prêter une oreille attentive aux conseils des humbles ; si saint Pierre revenait aujourd'hui dans son costume de pêcheur, et saint Paul sous l'habit d'un fabricant de tentes, ils ne seraient pas écoutés. Arnaud de Brescia fut décapité, Valdo et Wiclef virent leurs opinions condamnées par les conciles; Jean Huss fut brûlé vif et Savonarole étranglé dans sa prison. Par une sorte de réparation tardive, dix ans après la mort de ce martyr, le pape Jules II permit à Raphaël de placer sa figure parmi les docteurs de l'Eglise dans la *dispute du saint sacrement* en plein Vatican. Les hauts dignitaires du clergé romain, attachés à des abus dont ils profitaient, se sont généralement montrés hostiles aux demandes de réforme qui, à plusieurs reprises, se sont produites au sein de la chrétienté et lui ont opposé la force d'inertie.

Le grand réveil religieux du seizième siècle se rattache aussi à la Renaissance des lettres; ces deux mouvements furent parallèles et à certains égards contraires. Une partie des humanistes seconda de ses efforts la Réforme; l'autre, plus imbue des idées de l'antiquité classique, après avoir frayé les voies à la Réforme, s'en éloigna, tel fut le cas d'*Erasme*. Certaines tentatives avaient été faites au quinzième siècle pour combattre les abus du clergé ; à la demande des cours de France et d'Allemagne, des conciles s'étaient réunis dans ce but à Pise en 1409, à Constance en 1414, à Bâle en 1431. Mais la résistance des prélats italiens étouffa les premières atteintes portées au système catholique-romain ; dans un concile subséquent, réuni à Mantoue en 1459, le pape Pie II (Aeneas Sylvius) fit rendre un décret dans lequel il condamnait comme hérétiques les décisions des conciles de Constance et de Bâle. L'esprit de liberté et de nationalité qui s'était fait jour fut refréné. La simonie (vente des bénéfices ecclésiastiques) fit de nouveaux progrès, la dignité papale fut donnée au plus offrant.

D'autre part, le mysticisme dont nous avons signalé l'appari-

tion au quatorzième siècle (tome Ier, page 310) avait fait des progrès au quinzième siècle. Vers 1415 ou 1420 commença à se répandre dans le nord de l'Europe un ouvrage dont la vogue n'a jamais été égalée et qui, dans sa brièveté, était plus substantiel que bien des gros volumes de théologie. Nous voulons parler de l'*Imitation de Jésus-Christ,* qu'on s'accorde généralement à attribuer au Hollandais *Thomas Hamerken,* plus connu sous le nom de *Thomas A Kempis.* L'idée principale qui se dégage de ce livre c'est que Dieu regarde avant tout aux sentiments du cœur et que la sanctification intérieure est la seule voie pour s'unir à lui. « Si nous ne faisons consister, dit l'auteur, notre avancement spirituel que dans les observances extérieures, notre dévotion ne durera guère; mais mettons la cognée à la racine de l'arbre, car, sans la charité, les œuvres extérieures ne sont rien. » Quoique bien catholique d'inspiration, c'était une protestation indirecte contre le formalisme alors régnant. Comme Valdo, Wiclef, Jean Huss et les frères de Bohême, c'est dans l'Evangile directement et non dans la tradition que l'auteur de l'*Imitation* allait chercher ses inspirations.

Vers la fin du quinzième siècle, le parti des réformes semblait vaincu et l'autorité papale raffermie; mais les germes qu'on pouvait croire étouffés subsistaient; le pouvoir civil et la bourgeoisie poursuivent l'œuvre de leur affranchissement; les humanistes éclairent la marche de la société; une sourde fermentation s'empare des esprits. Les pionniers courageux qui allaient rompre avec Rome ne pouvaient prévoir exactement où leurs revendications devaient les conduire; instruments dans les mains de la Providence, ils obéirent à la voix de leur conscience, et ce n'est que bien après eux que l'évolution religieuse du seizième siècle a produit toutes ses conséquences.

Durant son court passage sur cette terre, le Christ donna aux foules qui suivaient ses prédications une série d'enseignements présentés parfois sous une forme paradoxale et en apparence contradictoire. Respectueux de la liberté humaine, il laissa à ses disciples le soin d'organiser, sous leur responsabilité, les sociétés religieuses qu'ils allaient fonder, en tenant compte des temps et des lieux où leur activité et celle de leurs successeurs seraient appelées à se déployer. Les apôtres et les diacres qu'ils s'adjoignirent prenaient la parole dans des synagogues, sur les places publiques et dans les chambres hautes, saisissant toutes les occasions

qui s'offraient à eux. Leur prédication était simple, elle n'était accompagnée d'aucun cérémonial particulier, elle obtint néanmoins un grand succès ; ils répandirent promptement la bonne nouvelle de l'Evangile dans différentes parties de l'empire romain ; ils complétèrent l'enseignement qu'ils avaient reçu et l'interprétèrent ainsi qu'on peut le constater dans les épîtres. L'organisation qu'ils adoptèrent nous est dépeinte dans les Actes des apôtres, elle était fort embryonnaire et ne rappelle en rien la grandiose constitution de l'Eglise catholique avec ses rites pompeux et les costumes aux couleurs éclatantes de ses évêques et de ses cardinaux. Ce désaccord éclate aux yeux et justifie les nombreuses plaintes qui se manifestèrent durant le cours du moyen âge, ainsi que la demande bien des fois répétée d'un retour aux traditions de la primitive Eglise.

Cette déviation s'explique du reste par les pressions que subit le christianisme durant le cours de son développement. Plusieurs dogmes se précisèrent sous l'influence de la philosophie. C'est ainsi que l'identification du bien avec l'esprit et du mal avec la matière, d'où procède l'ascétisme, a incontestablement une origine néo-platonicienne. Pour s'accommoder aux mœurs pompeuses des Romains, des rites symboliques furent adoptés, des considérations d'opportunité les firent naître et ils contribuèrent certainement à attirer les fidèles ; ils répondaient, en effet, aux besoins artistiques des peuples de l'Italie qui n'auraient pas apprécié une religion dépourvue de tout apparat et des églises aux murs nus comme ceux des synagogues. Il était sinon nécessaire, du moins utile en vue de populariser la nouvelle religion, dans un milieu aussi impressionnable que celui de l'Italie, de chercher à représenter la divinité et à personnifier ses attributs, et c'est ainsi que, contrairement à la prescription du décalogue qui dit : « Tu ne te feras aucune image taillée, aucune représentation des choses qui sont là-haut au ciel ni ici-bas sur la terre, » on en vint à décorer les lieux de culte d'images peintes et de statues. Lorsque triompha le christianisme, on désaffecta même parfois certaines statues de Jupiter ou de telle autre divinité de l'Olympe pour les offrir à la vénération des fidèles comme reproduisant les traits supposés de tel prophète ou de tel saint. C'est par les mêmes motifs que l'on introduisit dans la célébration de la messe l'usage de l'encens emprunté aux cérémonies païennes, et que l'évêque de Rome prit le titre de *souverain pontife* (*pontifex maximus*), appellation jadis por-

tée par le chef de la corporation religieuse créée au temps des rois pour la garde du pont du Tibre.

L'influence de la tradition juive sur le développement de l'Eglise n'est pas moins manifeste. Chez les Hébreux, l'idée dominante est qu'il existe un peuple élu par une promesse éternelle de Dieu. Lorsque par l'effet des bouleversements politiques, le peuple juif eut été dispersé et cessa d'exister comme corps de nation, on vit les chrétiens s'appliquer les promesses contenues dans l'Ancien Testament et se considérer comme une nation spirituelle, dont les éléments sont empruntés à tous les peuples de la terre. De là l'idée *catholique* de l'*Eglise universelle*. Sur cette conception se greffe l'idée de l'*autorité*. Celle-ci apparaît comme un héritage de l'antiquité païenne, avec cette différence que l'obligation rituelle se transforme en une obligation dogmatique. Pour lutter efficacement contre les païens, les chrétiens sentirent un besoin impérieux de se rapprocher les uns des autres, et ils firent reposer leur unité sur une communauté absolue de croyances, portant même sur les points accessoires que les enseignements du Christ et les écrits des apôtres avaient abandonnés au libre arbitre des fidèles.

Afin de réprimer les dissensions qui n'avaient pas tardé à se produire chez les premiers chrétiens, les chefs des Eglises organisèrent une forte discipline et créèrent une hiérarchie. Pour accroître la considération dont jouissaient les *anciens* (presbytres, prêtres), il parut nécessaire de leur faire une position à part dans la société; ils devinrent des intermédiaires entre Dieu et l'homme, conception qui paraît avoir été empruntée aux idées religieuses des peuples barbares. Sous l'empire des idées ascétiques, le mariage fut considéré comme un état inférieur au célibat. Graduellement, prévalut l'idée d'une prétendue incompatibilité de la vie conjugale avec la sainteté inhérente au sacerdoce. Ce point de vue fut préconisé par plusieurs des grands docteurs de l'Eglise, Athanase, Jérôme et Augustin, et, vers la fin du quatrième siècle, le pape *Siricus* déclara déchu de ses fonctions tout évêque, prêtre ou diacre qui demeurerait dans les liens du mariage. Néanmoins, jusqu'au dixième et au onzième siècle, dans nombre de diocèses, les évêques étaient encore mariés, tel était, entre autres, le cas de Bourcard, évêque de Lausanne (mort en 1089). Le but du célibat paraît avoir été d'obliger le prêtre à renoncer à des liens qui lui permettent de mener une vie trop semblable à celle des fidèles, et de le rendre par là plus indépendant

du monde et plus apte à le soumettre aux lois de l'Eglise. Sous l'inspiration du cardinal *Hildebrand*, le pape *Léon IX* interdit à tout évêque, prêtre ou diacre marié de dire la messe. Elevé à son tour au pontificat sous le nom de *Grégoire VII*, Hildebrand renouvela en 1074, avec des peines encore plus sévères, l'édit de Léon IX. « L'Eglise, disait-il, ne sera soustraite au joug des laïques que lorsque les clercs seront séparés de leurs femmes. »

A la communion mystique des âmes, sans unité extérieure apparente, à l'Eglise invisible dont la réalisation parfaite ne doit se consommer que dans la vie future et qui paraît avoir été l'idée des temps apostoliques, se substitue la conception de l'Eglise visible, une et infaillible, se réalisant déjà complètement sur cette terre et ayant droit d'exiger de ses adhérents une soumission absolue. « Faites ceci en mémoire de moi, » avait dit le Christ. De simple symbole, la touchante cérémonie de la cène se transforme et devient un sacrifice, la répétition du sacrifice du Christ. Au lieu de se célébrer le soir dans une assemblée fraternelle, où la coupe et le pain rompu circulent de mains en mains, ainsi que notre Seigneur l'institua dans la chambre haute à Jérusalem, la cène est prise journellement par le prêtre le matin à jeun devant un autel ; le peuple y assiste en simple spectateur et n'y participe que sous une seule espèce à de rares intervalles, afin de marquer qu'entre le prêtre et le fidèle il n'y a pas égalité. Pour quiconque n'en a pas reçu l'explication, il serait difficile de reconnaître dans la messe la perpétuation du souvenir du dernier repas que le Sauveur prit avec les douze apôtres avant son arrestation.

Le Christ en quittant ses disciples *devait*, disent les docteurs catholiques, assurer la continuation de son œuvre ; il était *nécessaire* que le mandat dont il investit les apôtres eût un caractère incontesté ; mettre en doute l'autorité souveraine des successeurs que les apôtres se sont choisis, ce serait porter atteinte à leur mandat. C'est ainsi que, par une série de déductions ingénieuses et par une pétition de principes, on a prétendu justifier la suprématie du clergé sur les fidèles, puis l'infaillibilité de l'Eglise parlant par la voix des conciles et celle de l'évêque de Rome.

On remarque le rôle que le raisonnement joue dans la construction de ce système. Tous les dogmes de l'Eglise romaine, disent ses adhérents, sont établis sur le triple fondement de l'*Ecriture sainte*, de la *tradition orale* et de la *raison*. La tradition orale,

suivant la donnée catholique, se serait perpétuée, sans se dénaturer, des temps apostoliques à nos jours au sein du clergé qui en est le dépositaire, elle constitue un trésor indispensable pour la compréhension des Ecritures. Quand on songe aux longs débats dont tant de conciles ont donné le lamentable spectacle, depuis l'âge apostolique jusqu'aux temps modernes, et aux défaillances de saint Pierre lui-même (voir Epître aux Galates, chapitre II), on a vraiment peine à comprendre qu'on puisse attribuer une valeur probante à cette tradition orale.

Faire intervenir l'élément de la raison et celui de la tradition dans la formation du dogme, c'est incontestablement diminuer l'autorité de l'Ecriture. De fait, les textes sacrés avaient été relégués à l'arrière-plan durant le cours du moyen âge, leur teneur même n'était guère connue du commun des prêtres lorsqu'éclata la Réforme, et l'oubli dans lequel ils étaient tombés fut un des principaux griefs des réformateurs.

Du moment que le croyant entre dans la voie du raisonnement, que la foi appelle à son aide la science et l'intelligence pour résoudre les problèmes de l'interprétation des textes, on comprend difficilement le monopole que s'attribue une caste privilégiée qui aurait seule le droit d'élucider les difficultés que soulève la lecture de l'Ecriture sainte. En matière de raisonnement, l'argument vaut par sa force propre plus que par la qualité de celui qui l'énonce. Mais, durant le moyen âge, l'instruction manquait totalement aux fidèles qui, ne pouvant lire les Evangiles, avaient tout naturellement renoncé à rechercher eux-mêmes, l'Ecriture en mains, l'objet de leur foi. Le laïque se soumit à l'autorité des organes officiels de l'Eglise, et l'Eglise, représentée par son clergé, devint l'intermédiaire obligé entre Dieu et le fidèle. De là le désaccord fondamental sur lequel devait porter le débat de la Réforme. Pour le protestant, — et c'est là un trait commun à toutes les Eglises issues de la Réforme, — le rapport de l'homme avec Dieu est direct. Le pasteur est un guide, un conseiller, il n'est pas un intermédiaire ; son ministère n'est point indispensable au pardon auquel aspire le pécheur. L'Eglise n'est qu'une société religieuse formée par la réunion des individus qu'unit une commune foi, elle pourra expulser de son sein ceux qui la déshonorent ou entravent sa mission, mais elle n'a pas le droit de prononcer d'anathème ; à Dieu seul appartient de statuer sur le sort éternel de sa créature.

Avant de commencer son ministère, le Christ se fit baptiser par Jean le Précurseur, plus tard il assista aux noces de Cana ; le *baptême* et le *mariage* ont donc été consacrés par lui, mais non institués par lui. La *sainte cène* est la seule cérémonie qu'il ait instituée. Les autres sacrements en usage dans l'Eglise romaine, à savoir : la *confirmation*, la *pénitence*, l'*ordination* et l'*extrême onction*, ne sont pas même mentionnés dans les Evangiles ; quelque respectables qu'ils soient, on doit les considérer comme des institutions humaines n'appartenant pas à l'essence même du christianisme.

Quand on compare la dogmatique catholique et celle des diverses confessions protestantes, on constate que les points où elles se rapprochent, tels que la doctrine du péché, de la grâce et de la rédemption, ont une commune base qui est l'Ecriture sainte, et que ceux sur lesquels porte le désaccord, tels que l'institution du sacerdoce, la suprématie du clergé, l'infaillibilité de l'Eglise visible, etc., ont pour base le raisonnement et la tradition.

L'Eglise, suivant l'idée protestante, consistant dans la société des croyants réunis en vue de s'occuper des intérêts de leur foi, elle s'organise différemment suivant les milieux où le chrétien est appelé à vivre. Si le Christ, du reste, n'a point laissé de direction positive touchant cette organisation, c'est évidemment parce qu'il entendait laisser ses disciples et leurs successeurs libres d'agir comme ils le jugeraient utile et bon. On peut observer dans le jeu des lois morales un phénomène analogue à ce que les chimistes appellent la saturation ; il arrive un moment où certaines affinités ayant développé tous les effets qu'elles sont capables de produire deviennent impuissantes ; telle création de l'ordre politique, social ou religieux qui a puissamment contribué au progrès des mœurs ou de la foi décline graduellement, perd sa raison d'être et devient un obstacle à de nouveaux progrès. C'est ainsi que les institutions monastiques, qui ont rendu d'inappréciables services durant les temps d'ignorance du moyen âge, ont dégénéré et engendré des abus qui ont rendu leur suppression désirable dans beaucoup de pays. En pédagogie on ne traite pas de même l'enfant et l'adolescent, il arrive un moment où l'adolescent, devenu homme, réclame de pouvoir se conduire par lui-même. Il en est de même des peuples, ils doivent être traités différemment suivant leur état d'ignorance, de culture ou de moralité, et n'acquièrent leur plus haut degré de moralité que quand ils sont réellement libres, mais

ils ne peuvent aspirer à cette liberté que quand ils sont suffisam ment instruits pour se conduire.

Les conceptions naïves de l'enfant font place chez l'homme à des idées raisonnées, basées sur le témoignage de l'expérience ou le développement de la conscience ; de même, les convictions vont en se modifiant à mesure que s'élargit l'horizon intellectuel des peuples. Le regard de l'homme est borné, la vérité est une, mais nul ici-bas ne peut la concevoir dans toute son étendue; certains de ses aspects frappent tel individu, tandis qu'un autre individu ou un autre peuple la contemple sous une face différente. « Si, par vérité, a dit M. Gaston Paris [1], on entend la vérité absolue, la réponse ne viendra jamais. Nous savons bien que la vérité absolue n'est pas faite pour l'homme, puisqu'elle embrasse l'infini et que l'homme est fini ; mais nous savons aussi que ce qu'il y a de plus noble en lui, c'est d'aspirer sans cesse à cette vérité relative dont le domaine peut s'agrandir indéfiniment et déborder peut-être un jour la zone où nos espérances les plus hardies en marquent aujourd'hui les limites. »

La nourriture de l'âme et sa discipline doivent varier suivant l'état intellectuel du croyant, comme la nourriture et l'hygiène du corps varient suivant l'état physique de l'individu. L'homme qui, soit défaut d'intelligence, soit lassitude d'esprit, est incapable de réfléchir et de coordonner sa vie et ses idées, a besoin d'une religion qui s'impose à lui d'autorité, et l'on voit parfois des sceptiques désabusés se ranger sous la bannière romaine. L'homme plus développé moralement et moins enclin à écouter la voix de ses passions fera des progrès spirituels d'autant plus grands que son libre arbitre sera mieux respecté.

L'œuvre de régénération entreprise par les apôtres n'était pas de celles qui se font une fois pour toutes et qui peuvent être considérées à un moment donné comme terminées. Elle devait se continuer à travers les âges sous des formes sans cesse renouvelées et appropriées aux maux dont souffre l'humanité. Le propre des vérités contenues dans le précieux trésor des Evangiles est de maintenir dans les esprits un état de perpétuelle fermentation. Dans ce monde, ce ne sont point les satisfaits, ce sont les mécontents qui, dans n'importe quel domaine, font avancer les questions. L'Eglise romaine, en imposant ses dogmes, décharge les

[1] Voir l'éloge de Pasteur, prononcé le 28 janvier 1897 à l'Académie française par M. Gaston Paris.

laïques de l'obligation de se frayer eux-mêmes une voie dans la conquête des biens moraux ; elle s'est privée par là d'auxiliaires puissants, et a rejeté dans le camp de ses adversaires les esprits qu'elle n'a pu soumettre. Chez le fidèle condamné à une obéissance passive, la religion se borne souvent à l'observance de certains rites et de pratiques consacrées par l'usage, qu'il suit sans chercher à en comprendre la portée. Le sens moral s'atrophie. Le prêtre n'étant pas chef de famille, n'ayant pas fait lui-même les expériences que procure le contact journalier de la femme et de l'enfant, ignore les préoccupations de son troupeau. Dans la confession, qui devrait combler cette lacune, la femme et l'enfant ne se présentent pas sous leur vrai caractère ; gagnés par l'émotion religieuse, ils se révèlent sous un aspect qui ne leur est pas habituel. Un fossé se creuse. Le prêtre devient un sujet de défiance pour une partie de la nation. C'est ainsi qu'on voit souvent aujourd'hui dans les pays catholiques, en France notamment, nombre d'hommes au caractère indépendant rompre en visière avec le clergé et se poser en adversaires de l'Eglise ; ce phénomène est beaucoup plus rare dans les pays protestants, les camps y sont moins tranchés, la religion y est entourée d'une considération plus générale, les enseignements de l'Eglise y sont plus suivis, les mariages et les enterrements purement civils plus rares. Lorsque la culture religieuse et la direction morale des esprits sont monopolisées par le clergé, les vertus charitables peuvent encore subsister, mais la vie religieuse décline, comme déclinent les mœurs guerrières chez les peuples qui remettent à des mercenaires étrangers la défense de leur territoire.

La prétendue immutabilité doctrinale de l'Eglise catholique est contraire à la loi naturelle de l'évolution qui domine l'histoire, et c'est pour l'avoir méconnue que la curie romaine a provoqué le schisme du seizième siècle. La tutelle que l'Eglise prétendait imposer aux gouvernements était un empiétement du domaine religieux sur le domaine politique, elle était en opposition avec le précepte de Celui qui a dit : « Rendez à César ce qui est à César. » Un clergé, grand propriétaire foncier, qui, par le célibat imposé à ses membres, s'était placé en dehors des conditions naturelles de la société et dont la moralité privée laissait beaucoup à désirer, pouvait moins que tout autre prétendre à ce rôle.

Reconnaissons aussi, d'autre part, que l'Eglise catholique a été à plus d'un égard une puissance de progrès ; nous avons déjà dit

(tome Ier, p. 60 et 152) que, durant les époques barbares, elle avait protégé les faibles, qu'elle avait, grâce à ses couvents, sauvé les débris de la culture intellectuelle des Grecs et des Romains, défriché des terres et encouragé les arts. Enfin, grâce aux cérémonies dont elle a entouré les principaux actes de la vie humaine, baptêmes, mariages et funérailles, elle arriva graduellement à la création de l'état civil qui est demeuré en ses mains en France jusqu'à la Révolution et que, dans d'autres pays, elle a conservé longtemps encore depuis. Cette immixtion dans des domaines que les modernes ont attribués aux pouvoirs politiques, a été utile à la société, elle se justifiait par le fait que l'Etat n'existait pas au moyen âge ou qu'il demeurait bien au-dessous de sa tâche, mais lorsqu'il se constitua sur des bases plus larges, cette immixtion gêna son développement, et l'Eglise ne s'effaçant pas, une rupture devait se produire. On ne saurait sans injustice reprocher à l'Eglise romaine de n'avoir pas su entrevoir au quinzième siècle le système de la séparation des pouvoirs et des compétences qui ne devait prévaloir qu'au dix-huitième et au dix-neuvième siècle. Les Eglises issues de la Réforme suivirent du reste à leurs débuts l'ornière romaine.

Le tempérament des peuples a joué un grand rôle dans la propagation de la Réforme. Tandis que les nations du midi où prévaut le type *brachycéphale*, la repoussent, celles du nord où prévaut le type *dolichocéphale*[1] l'acceptent. Les méridionaux jugent des choses de la religion au point de vue artistique ; plus impressionnables, ils sont séduits par la majesté des cérémonies de l'Eglise romaine. Ils ont les qualités attrayantes et le charme de la femme avec ses

[1] Nous citons cette distinction sans y attacher plus d'importance que l'état des recherches ne permet encore de le faire. Elle est basée sur la forme de la boîte crânienne qui est plus large, plus arrondie chez le premier, plus allongée chez le second. Les brachycéphales ont généralement les cheveux et les yeux foncés, ils sont de petite taille; les dolichocéphales ont généralement les cheveux blonds et les yeux bleus et sont de plus grande taille. Ces deux types se coudoyent en Suisse et en France dès les plus anciens âges et sont représentés suivant des dosages qui varient d'une région à l'autre. Dans une curieuse monographie, publiée récemment par M. Louis Chalumeau sous ce titre : *Influence de la taille humaine sur la formation des classes sociales*, cet auteur constate que le type blond et la taille élevée prédominent en Suisse dans les villes ; tandis que le brachycéphale serait plus répandu dans les campagnes. Il établit, en se basant sur les examens de recrues de 1884 à 1891, que les professions qui exigent un effort intellectuel se recrutent plutôt parmi les dolichocéphales. Dans un article publié en 1896 dans le *Journal de statistique suisse*, le même auteur relève le fait que, d'une manière générale et plus spécialement dans les Grisons, il y aurait une certaine corrélation

travers; ils sont plus mobiles que les gens du nord, ils sont plus subjectifs qu'objectifs; remarquablement intuitifs, ils sont plus prompts à juger et gardent moins longtemps les impressions subies; ils ne s'intéressent pas d'une manière suivie à la chose publique et manquent d'énergie créatrice; attachés à la routine, ils montrent peu d'esprit d'initiative; ils ont fait plusieurs découvertes, mais ce n'est point à eux qu'on doit ces grandes inventions qui ont transformé les conditions de l'industrie moderne. On peut les comparer à ce qu'en physique on appelle les corps bons conducteurs de la chaleur dont le propre est de subir très rapidement l'effet de l'atmosphère ambiante, de se réchauffer ou de se refroidir sous une influence extérieure et de cesser d'être au bénéfice de cette influence sitôt qu'elle a disparu. Le doux climat de l'Italie porte à l'indolence, à la sieste, la vie y est relativement facile, le souci de l'existence y est moins cuisant que dans le nord, on se préoccupe peu du lendemain. Le bien-être y était grand au seizième siècle, une civilisation déjà mûre y avait répandu un scepticisme indifférent peu favorable à l'examen des problèmes moraux. Les Italiens retiraient du reste de grands profits des scandales reprochés au clergé; la pratique de la simonie et des indulgences avait pour effet de soutirer de l'argent dans les contrées du nord, et cet argent était dépensé en Italie par le haut clergé.

Dans les pays du nord, au contraire, la lutte pour l'existence est plus ardue. Cette lutte aiguise les facultés morales, développe la volonté, le sentiment de l'indépendance et celui de la responsabilité individuelle. D'une taille plus élevée, l'homme a une plus grande confiance en lui-même, un plus grand souci de sa dignité. Les peuples germaniques sont moins bien doués intellectuellement que les Latins, ils saisissent moins rapidement une question; mais ils sont plus virils, plus capables de faire un effort intellectuel soutenu, plus déductifs, plus réfléchis, plus énergiques, plus épris de liberté. Moins favorisés de la nature, ils sentent impérieusement le besoin d'améliorer leur sort, ils s'intéressent davantage à la chose publique, ils ont à cœur les intérêts de leurs semblables, et

entre la haute taille et le protestantisme, la petite taille et le catholicisme. Il se hâte d'ajouter, du reste, que la question se complique de beaucoup d'autres facteurs, mais l'on peut faire la même remarque dans la Grande Bretagne où l'Irlandais, qui est brachycéphale, est demeuré catholique, tandis que l'Anglais et l'Ecossais, qui sont dolichocéphales, sont protestants.

sont plus accessibles aux idées nouvelles. Le fond des choses leur importe plus que la forme; ils sont plus loyaux, plus fidèles dans leurs affections, et affrontent plus résolument un danger. On peut les comparer à ce qu'on appelle en physique les corps mauvais conducteurs de la chaleur, dont le propre est de rester plus longtemps indifférent aux influences du dehors, mais aussi de garder plus longtemps les impressions reçues. Conservant le bénéfice de ces impressions, l'homme du nord se laisse moins facilement aller à porter des jugements prématurés, et, sa résolution fixée, il la maintient plus fermement. La Réformation religieuse saisit les peuples du nord au moment où ils étaient en pleine évolution et ils l'acceptèrent comme une des conditions de la lutte qu'ils avaient à soutenir contre les peuples du midi plus avancés qu'eux dans la civilisation.

En Suisse, la Réforme devait l'emporter dans les villes de Bâle, Zurich, Berne, Schaffhouse, Saint-Gall, Coire, Neuchâtel, Genève où déjà la Renaissance avait jeté des germes de vie intellectuelle, ainsi que dans les campagnes de Glaris et de l'Appenzell, où l'influence de Zurich se faisait sentir. Au contraire, la Réforme succomba à Lucerne, à Fribourg, à Soleure, à Zoug et dans les Waldstætten. Cette divergence s'explique par le fait que les populations des villes sont naturellement plus accessibles que celles des campagnes aux idées nouvelles; aux débuts du christianisme on avait vu pareillement le paganisme subsister plus longtemps dans les campagnes. On peut supposer aussi que, dans les cantons forestiers, ainsi qu'en Valais, le clergé, comme c'est encore le cas aujourd'hui, vivant davantage de la vie du peuple, lui donnant par sa conduite plus de satisfaction, ne souleva pas le même antagonisme que dans les villes.

Les pouvoirs politiques, — il faut bien le reconnaître, — eurent une grande part dans la Réforme. Les adversaires de Rome appelèrent à leur aide les gouvernements ; il fallait qu'il en fût ainsi, sans cet appui ils n'eussent pas triomphé. Les auteurs catholiques ont trouvé là motif à blâme; ils ne songent pas, ou plutôt ne veulent pas songer, à quel point la politique et la religion étaient alors mêlées. La religion, aujourd'hui encore, dans les milieux catholiques est une « force sociale » intimement liée à l'Etat, et aspirant quand elle le peut à le dominer ; pour le protestant, au contraire, — et c'est là le point de vue que Vinet a cherché à faire prévaloir, — elle est avant tout « une affaire de

foi, » un lien individuel entre l'homme et son Créateur. Mais cette conception supérieure du rôle de la religion, propre au protestantisme, ne devait faire que lentement son chemin, et l'on ne saurait reprocher aux hommes qui étaient à la tête des gouvernements au seizième siècle d'avoir pris parti dans le débat qui s'éleva entre Luther, Zwingli et Calvin d'une part, et Rome de l'autre. L'idée de la liberté religieuse et de la tolérance réciproque est une idée essentiellement moderne, les réformateurs ne l'avaient pas entrevue; les gens modérés de leur temps demandaient que chaque paroisse fût admise à se prononcer entre l'ancienne religion et la Réforme, mais il ne leur venait pas à la pensée que chaque paroissien, pris individuellement, pût pratiquer librement la religion de son choix; si un bourgeois était en désaccord avec l'opinion qui avait prévalu dans sa commune, il fallait qu'il transportât ailleurs ses pénates. Quand, devançant leur temps, *Castellion* et *Fallais* protestèrent contre le joug étroit des confessions de foi officielles et revendiquèrent le droit de libre examen au sein de la Réforme, ils ne furent point compris. Aujourd'hui même, les catholiques convaincus en sont encore au *compelle intrare;* là où ils sont en minorité et où ils ont subi le contact du protestantisme ils réclament hautement le bénéfice de la liberté, mais ils n'en agissent pas de même là où ils sont tout puissants. Lorsqu'il y a trente ou quarante ans, la liberté religieuse fut revendiquée en Espagne et en Toscane, le clergé s'opposa de toutes ses forces à sa promulgation, et à Rome elle n'existe que depuis la réunion de cette ville au royaume d'Italie.

Pour juger une époque, il faut se placer dans l'esprit de l'époque; pour apprécier la conduite des princes allemands et des magistrats suisses du seizième siècle, il faut tenir compte du fait que leurs esprits étaient encore tout imprégnés de l'éducation qu'ils avaient reçue au sein de l'Eglise catholique. L'idée de la tolérance religieuse ne pouvait aborder que des esprits d'une trempe supérieure comme celui de Guillaume d'Orange, le libérateur des Pays-Bas, ou des politiques avisés et indifférents en matière de foi comme Henri IV.

Les papes s'étaient eux-mêmes ingérés dans la politique tant pour accroître ce qu'ils appelaient « le patrimoine de saint Pierre » que pour procurer des apanages à leurs neveux et à leurs bâtards; en dernier lieu, Jules II avait formé ligue sur ligue pour arriver à étendre son influence politique sur toute l'Italie. En Suisse et

en Allemagne les prélats et les abbés s'étaient dès longtemps taillé des principautés ecclésiastiques, et des flots de sang avaient coulé pour le triomphe de leurs intérêts temporels. Le procédé souvent employé par les papes et les prélats de faire servir l'excommunication, — arme purement religieuse, — à la répression d'insurrections d'un caractère tout politique, ou pour trancher des conflits de droit privé, avait singulièrement nui à leur prestige spirituel. Comment s'étonner après cela que les princes temporels prennent leur revanche et s'ingèrent à leur tour dans les questions religieuses? Etant donné les désordres dont le clergé offrait le lamentable spectacle, et l'impuissance des conciles, pouvaient-ils demeurer inactifs l'arme au bras? L'intérêt de l'ordre public et de la morale dont ils étaient les gardiens ne leur commandait-il pas de favoriser une réforme mettant fin à ces abus? Si les princes allemands et les communes suisses profitèrent de la circonstance pour s'emparer des biens ecclésiastiques, ils ne se montrèrent pas en cela plus cupides que les abbés, les prélats et les papes qui, depuis des siècles, avaient donné l'exemple d'un acharnement sans bornes dans la poursuite de leurs intérêts matériels.

En rompant avec Rome, princes et communes prirent la direction des intérêts religieux des peuples soumis à leur domination et s'assujettirent le clergé. Ils commirent à leur tour la regrettable confusion que nous venons de reprocher à la curie romaine. « L'humanité, dit M. Prins [1], marche en avant, mais l'histoire avec son rythme éternel d'action et de réaction se répète toujours, semblable au flot qui avance et recule pendant que la marée monte. »

C'est à travers nombre d'erreurs que la vérité se fait graduellement jour, il a fallu des luttes prolongées pour dégager les intérêts religieux des intérêts politiques et assurer tant à l'Eglise qu'à l'Etat l'indépendance à laquelle ils ont chacun droit. Leurs rapports sont encore loin d'être absolument ce qu'on pourrait souhaiter. La séparation plus ou moins complète de leurs attributions vers laquelle marche actuellement l'humanité est un principe relativement récent et d'importation américaine. D'excellents esprits du reste soutiennent qu'elle ne saurait être absolue; la morale ayant sa source dans la religion, et la morale étant nécessaire au maintien de l'ordre dans la société, l'Etat, disent-ils, ne peut se désin-

[1] *L'organisation de la liberté et le devoir social.*

téresser entièrement des questions religieuses, il doit son appui à l'Eglise dont l'œuvre concourt au bien de la société. Dans l'évolution que suit la société, et qu'elle a recommencée plus d'une fois, on voit se dessiner trois phases. Une première, — celle de l'enfance des peuples, — où l'élément religieux exerce une sorte de tutelle sur le pouvoir politique. Une seconde, où l'instruction se développant dans les classes supérieures de la société, certains emplois publics, naguère occupés par les ecclésiastiques, sont remplis par les représentants de la petite noblesse et de la bourgeoisie ; au commencencement du quatorzième siècle on voit, en effet, en France, sous Philippe le Bel, les légistes imbus des principes du droit romain appuyer la couronne dans sa lutte contre la féodalité et le clergé ; au quinzième siècle, on voit pareillement en Allemagne les juristes opposer les principes du droit romain à ceux du droit germanique, et s'efforcer d'affranchir les princes du pouvoir de l'empereur et de celui du saint-siège ; « les juristes, écrit M. Janssen[1], nourrissaient une haine profonde pour la propriété ecclésiastique et disaient hautement que l'autorité du siège apostolique était pour les princes un joug dur et accablant. » Durant les siècles qui suivirent, la société civile émancipée domine à son tour l'Eglise dans le nord de l'Europe, tandis qu'en France l'Etat conspire avec elle, et que dans le midi l'Eglise demeure maîtresse de la situation.

La généralisation de l'instruction a eu pour résultat l'avènement de la démocratie et marque la troisième phase de cette évolution. Le citoyen mieux renseigné sur ses droits réclame la liberté religieuse, il n'accepte plus sans contrôle les formules patronées par le gouvernement, et, après des débats plus ou moins prolongés, l'Etat se laïcisant sort l'enseignement religieux du programme obligatoire de l'école.

Ces considérations toutes générales nous ont éloigné de notre sujet, elles nous ont cependant paru utiles pour faire comprendre comment la Réforme se rattache au mouvement général de la civilisation, et pour ramener à leur juste portée les événements dont le récit va suivre, événements qui ont eu un rôle déterminant dans la crise du seizième siècle, mais qui, à les bien considérer, sont les effets et les manifestations de causes plus générales.

[1] *L'Allemagne à la fin du moyen âge*, t. Ier.

CHAPITRE II

Etat intellectuel, social et politique de la Suisse au moment de la Renaissance.

La poésie en Suisse au quinzième siècle; ballades et mystères. — Chroniqueurs. — Fondation de l'université de Bâle. — Les humanistes suisses : Erasme, Glaréan, Paracelse, Jean Heinlin de Stein, Wœlflin, Myconius. — Création d'imprimeries. — De l'architecture, de la peinture sur bois, de la peinture; Friess, Holbein, Manuel. — Des mœurs. — Situation politique. — Organisation militaire. — Tactique des vieux Suisses. — Les Etats souverains, les alliés et les pays sujets.

Le mouvement de la Réforme se rattache intimement à celui de la *Renaissance*. On sait comment, après la prise de Constantinople par les Turcs, des savants grecs chassés de cette capitale arrivèrent en Occident, remirent en honneur l'étude de la langue et des chefs-d'œuvre de la littérature grecque, et enseignèrent l'hébreu, langue jusqu'alors fort négligée. Des horizons nouveaux s'ouvrent dès lors à la jeunesse studieuse.

Peuple avant tout guerrier, les Suisses avaient longtemps dédaigné les sciences et les lettres. La connaissance de la lecture était peu répandue, quoique le clergé fût relativement plus cultivé qu'on ne serait tenté de le croire, ainsi que le prouve l'éducation que la famille de Zwingli lui fit donner. Quelques ballades et quelques chroniques que nous avons mentionnées plus haut formaient tout l'apport littéraire des Confédérés. Aux ballades des Minnesænger et d'Othon de Grandson, aux chants d'Halbsouter, aux poésies de Conrad von Ammenhauser et de Boner, aux annales des moines de Saint-Gall et de Jean de Winterthour (voir tome Ier, p. 112, 246, 288 et 311), viennent s'ajouter, au quinzième siècle, quelques poètes et chroniqueurs; le Lucernois *Jean Ower* célèbre le combat de Ragatz, son combourgeois *Jean Viol*, chante les victoires de Morat et de Giornico, *Jean Wick* commémore les exploits des Suisses à Schwaderloo, et un auteur demeuré anonyme compose la ballade de Grandson.

Ces poètes étaient parfois de simples artisans. Tel était le cas de *Matthias Zoller*, originaire de Laufenbourg, mais établi à Berne, et de *Veit Weber*, que l'académicien Xavier Marmier a surnommé

le *Taillefer*[1] *de la Suisse;* tous deux, quoique étrangers de naissance, étaient Suisses de cœur, ayant combattu avec les Confé-



Fig. 1. — Portrait d'Erasme d'après Holbein.

dérés dans les guerres de Bourgogne. L'ouverture du poème de Morat reproduit le délire qu'inspire la victoire : « Mon cœur dé-

[1] Taillefer est le chantre de la bataille d'Hastings.

borde d'allégresse; je puis de nouveau chanter et faire des vers. Il est vengé enfin l'affront cruel dont le souvenir ne me laissait de trêve ni nuit ni jour. »

Le poète fait passer sous les yeux de ses auditeurs les divers contingents de l'armée, leurs costumes, leurs armoiries et les lourdes pièces de leur artillerie, qu'il personnifie sous les noms de *Strouss* (autruche), *Metz* (Marguerite) et de *Ketterlin* (petite Catherine). Suit une description animée de la bataille, puis de la déroute des Bourguignons :

On les voit de çà, de là, en haut, en bas, dans les champs cultivés et dans les vignes: tel se dérobe sous le taillis, qui n'est pas cerf; tel s'élance dans le lac qui n'est pas poisson et n'a aucune envie de boire. Il s'y enfonce jusqu'au menton. On tire sur eux comme s'ils eussent été des canards sauvages. On leur donne la chasse dans les barques des chasseurs, les eaux du lac sont rouges de sang; rouges les barques des chasseurs. Tels encore grimpent sur les arbres; pauvres oiseaux sans ailes, on les abat comme des corbeaux. Deux lieues au loin gisait, foulée et traquée, la puissance des Bourguignons. Deux lieues de sang répandu vengèrent le trépas de nos frères iniquement égorgés à Grandson.

Comme on peut le penser, ces chants excitaient l'enthousiasme des Confédérés, ils se colportaient de lieux en lieux ; enfants, jeunes gens, femmes et vieillards les répandaient à l'envi. Ce n'étaient point des produits de l'imagination, composés dans le silence du cabinet; ils étaient éclos sur le champ de bataille ou au coin de l'âtre fumeux, au souvenir des exploits dont les auteurs avaient été eux-mêmes témoins. Le dernier couplet de la ballade révèle généralement le nom de l'auteur, sa patrie et son arme favorite, et se termine parfois par une invocation :

« Celui qui compose cette chanson a nom *Matthias Zoller*. Il brandit fièrement sa lance d'acier à Berne en Uchtland. Dieu et la Vierge viennent en aide à la chrétienté ! »

Les chants guerriers et les ballades conviennent particulièrement au peuple de la Suisse allemande, qui est à la fois énergique et sentimental. Dans le pays romand, où volontiers l'on se regarde vivre, où l'on aime à philosopher, à railler, le genre dialogué plaît davantage. Le drame, que plus tard le clergé devait frapper de condamnations sévères, fut employé par lui au moyen âge pour attirer et émouvoir les fidèles. Les églises furent nos premiers théâtres, dans les mystères, que jouaient des clercs, des enfants de chœur et des fidèles, on mettait en scène les per-

sonnages bibliques ; tel était le cas du mystère de la *Nativité* qui se célébrait à la collégiale de Neuchâtel le jour de l'Epiphanie, où figuraient les rois mages, saint Joseph et la vierge Marie, l'enfant Jésus, les bergers et le grand sacrificateur. Nous y relevons ce curieux couplet où Joseph enseigne à Marie ses devoirs de mère en ces termes naïfs :

Dame, gardez que votre enfant
N'ait froid ! Voici la couverture
Que j'ai échauffée par mesure,
Et le *papet*, s'il veut manger.
Couvrez-le, dame, sans targer (tarder)...
Autre chose n'avons vaillant ;
Si il mourait, par mon serment,
Jamais au cœur, je n'aurais joie.

Les titres des pièces qu'on donnait alors dans le Pays de Vaud sont caractéristiques, la *Dispute de l'âme et du corps*, jouée à Lausanne en 1427, l'*Histoire de sainte Suzanne* en 1460, le *Mystère de l'état du monde* en 1461, etc.

Parfois ces représentations ont lieu à l'occasion du passage de quelque personnage de marque ; telle fut une *moralité* dont le sujet ne nous a pas été conservé, donnée à Lausanne en 1440 en présence du pape Félix V se rendant au concile de Bâle, ou encore *Sainte Hélène*, jouée à Genève au Bourg-de-Four en 1523, en l'honneur de Béatrice de Portugal, femme du duc de Savoie.

Vers la fin du quinzième siècle, nous dit M. Ph. Godet[1], le Pays de Vaud eut son premier éveil littéraire. Un *bachelier ès lois*, magistrat lausannois, *Jean Bagnyon*, se signala en 1478 par son roman de *Fierabras le Géant*, qui eut un réel succès à Genève, à Lyon et à Paris. Ce livre est un récit en prose de la vie de Charlemagne ; le but de l'auteur est d'exalter la foi chrétienne en la personne du grand empereur. Dans le même temps, vivait à Saint-Martin, dans le Jorat, un curé nommé *Jacques de Bugnin*, qui eut aussi son heure de célébrité et sut se faire applaudir en France. Dans le seul poème qu'on ait conservé de lui, intitulé : *Congié pris du siècle séculier*, il annonce l'intention de quitter le monde et lui dit son fait. Son œuvre parut à Lyon en 1503 et eut plusieurs éditions.

A côté de ces poètes rustiques et de ces drames enfantins surgirent les chroniqueurs. Au premier rang figurent *Conrad Justinger*

[1] Voir *Histoire littéraire de la Suisse française*.

qui fut chargé, en 1420, par le gouvernement de Berne d'écrire l'histoire de cette cité dès sa fondation ; *Diebold Schilling*, originaire de Soleure, secrétaire d'Etat à Berne, qui continua l'œuvre de Justinger et raconta les guerres de Bourgogne; le chancelier *Frickard* qui expose la querelle des seigneurs féodaux avec la bourgeoisie de Berne, aux temps de l'avoyer Kistler et d'Adrien de Boubenberg, et se constitua le défenseur des droits de la seigneurie ; *Valère Anshelm* qui raconte les fastes de Berne dès l'époque des guerres de Bourgogne à celle de la Réformation, et se pose en adversaire des pensions et du service mercenaire. A Lucerne, le greffier *Melchior Russ* écrit, en 1482, l'histoire de sa ville et des origines de la Confédération ; le chapelain et organiste *Diebold Schilling* raconte la diète de Stanz, à laquelle il avait assisté en qualité de secrétaire, ainsi que les événements qui suivirent jusqu'en 1510, il accompagne son texte d'illustrations; *Pétermann Etterlin*, dont l'œuvre fut imprimée en 1507, nous fournit une des sources principales pour les guerres de Bourgogne et de Souabe; comme les deux précédents auteurs, il donne une version détaillée de la légende de Tell. (Voir tome Ier, p. 215.) A Schwyz, le chancelier *Jean Frund* décrit, dans sa chronique illustrée, la formation de la Confédération et la guerre de Zurich ; *Albert de Bonstetten*, doyen de l'abbaye d'Einsiedeln, donne une version des guerres de Charles le Téméraire et le récit d'une visite faite à Nicolas de Flue en 1485. Zurich ne reste pas en arrière dans cette contribution aux sources de l'histoire nationale ; le chanoine *Félix Hemmerlin* (né en 1389, mort en 1461 ou 1464) fut un polémiste ardent, il s'attaqua à la vie scandaleuse des moines, des évêques, des cardinaux et du pape lui-même, il protesta contre la vente des indulgences et des bénéfices ; il prit parti dans la guerre civile entre Zurich et les Confédérés, et publia des pamphlets contre les Suisses où il raille leurs mœurs simples et rudes, et se fait le champion de l'Autriche; *Gérold Edlibach*, beau-fils de Waldmann, raconte l'histoire de son temps, et remonte dans sa narration jusqu'à la guerre de Zurich. A cette première période appartient encore le *Livre blanc*, découvert à Sarnen dans les archives d'Obwald, où se trouve consigné un des principaux récits de la légende de Tell.

La Suisse romande a eu aussi ses annalistes, le chapitre de Neuchâtel avait une chronique que treize chanoines successivement rédigèrent ; les trois premiers écrivaient en latin, et se

montrent partisans du comte dans ses dissensions avec les bourgeois de Neuchâtel; leurs successeurs écrivent en français et prennent en mains la cause des libertés municipales et de l'alliance fédérale. Dans cette série, trois noms sont à retenir, ce sont ceux de *Pierre Marquis*, de *Pury de Rive* et *Hugues de Pierre*.

C'est parmi les chroniqueurs et les pamphlétaires, plutôt qu'au nombre des hommes de la renaissance qu'il faut placer le célèbre *Bonivard*, dont le génie a quelque parenté avec celui du Zuricois Hemmerlin. Comme lui il fut homme d'Eglise et batailleur, qualités qui ne s'excluent point. A vrai dire, Bonivard, prieur de Saint-Victor, n'avait du prêtre que l'habit et le bénéfice. Ses chroniques, qui ne furent écrites qu'au seizième siècle, racontent les faits dont il fut témoin et auxquels il fut mêlé avant l'adoption de la Réforme, aux temps des luttes entre les bourgeois de Genève, leur évêque et le duc de Savoie. Il se trouva dépaysé dans sa propre ville lorsque triompha la Réforme, dont les allures austères n'allaient point à son caractère.

La fondation de l'Université de Bâle, en 1460, est l'un des événements importants de notre histoire; réagissant contre les mœurs frustes du peuple suisse, elle le fit entrer dans une voie nouvelle. Grâce au rayonnement puissant de cette haute école, notre pays trouva dans le développement de sa culture intellectuelle une compensation à l'effacement politique qui suivit la perte de la bataille de Marignan. Les spéculations désintéressées de la science donnèrent aux esprits une nouvelle orientation, elles élevèrent le niveau moral des classes dirigeantes et eurent d'heureux résultats pour la prospérité matérielle du pays. Ces effets devaient se produire principalement dans les cantons qui adoptèrent la Réforme, ensorte que ceux-ci distancèrent, tant au point de vue intellectuel qu'à celui de la richesse publique, les cantons demeurés fidèles à l'ancienne foi. Une comparaison entre les villes de Bâle, Zurich, Genève, Berne, Lausanne, Neuchâtel, Schaffhouse, Saint-Gall, les campagnes de Glaris et d'Appenzell extérieur d'une part, et Lucerne, Soleure, Fribourg, les cantons forestiers, le Tessin et le Valais de l'autre, est instructive à cet égard.

L'Université de Bâle a eu pour fondateur le pape *Pie II*. Ce pontife, alors qu'il n'était encore connu que sous le nom d'*Aeneas Sylvius Piccolomini*, avait siégé en qualité de secrétaire au concile de Bâle (1431-1448); il s'attacha à cette ville et témoigna à ses

bourgeois le désir de leur être agréable. Ceux-ci eussent pu comme tant d'autres solliciter l'envoi de quelque relique célèbre, accompagnée d'un octroi d'indulgences propre à attirer les pèlerins dans leur cité; plus avisés, ils demandèrent au saint-père la création d'une université.

Deux des principaux magistrats de la ville de Bâle, l'ancien bourgmestre, *Jean de Flachsland*, et le chancelier *Kunlin*, d'accord avec l'évêque *Jean de Venningen*, se rendirent à Mantoue où résidait alors Pie II pour obtenir de lui des privilèges semblables à ceux dont jouissait la haute école de Bologne, ainsi que l'incamération d'un certain nombre de prébendes ou de bénéfices ecclésiastiques au profit de l'institution nouvelle. Leur démarche fut favorablement accueillie, le saint-père s'empressa de déférer à leurs vœux. La bulle d'érection de l'Université de Bâle porte la date du 12 novembre 1459; on y lit ces paroles qui font honneur à l'esprit éclairé de ce pape libéral : « Rien de plus précieux que la perle de la science. Par elle, le fils du pauvre se rend nécessaire au monarque. Elle tire de la poussière l'esprit immortel, infini; elle est le seul trésor qui s'agrandisse en se disséminant. »

Les universités étaient naturellement moins nombreuses alors qu'aujourd'hui; on en comptait dix en Italie[1], onze en France[2], cinq dans la péninsule ibérique[3], quatre dans la Grande-Bretagne[4], huit en Allemagne[5], une dans les Pays-Bas[6] et une en Pologne[7]. Vingt et quelques universités devaient encore se fonder en Europe dans le cours des quinzième et seizième siècles, sous l'influence de la Renaissance et de la Réforme.

La haute école de Bâle qui, pendant près de quatre siècles, devait seule en Suisse réunir les quatre facultés de théologie, droit, médecine et philosophie, fut inaugurée en grande pompe le 4 avril 1460. Le juriste *Georges d'Andlau* en fut le premier recteur. Au nombre des savants qui illustrèrent cet établissement durant la première période de son existence, on peut citer le juriste *Sébastien*

[1] Bologne, Naples, Padoue, Rome, Pise, Florence, Pavie, Sienne, Palerme, et Turin.

[2] Paris, Toulouse, Montpellier, Orléans, Grenoble, Avignon, Orange, Dôle, Poitiers, Caen, et Valence.

[3] Valence, Salamanque, Coïmbre, Lisbonne, et Valladolid.

[4] Oxford, Cambridge, Saint-André, et Glascow.

[5] Prague, Vienne, Cologne, Heidelberg, Leipsig, Greifswald, Erfourt, et Fribourg en Brisgau.

[6] Louvain. — [7] Cracovie.

Brandt, originaire de Strasbourg, auteur d'une poésie satirique, composée en allemand, intitulée la *Barque des fous*, où il dévoile les travers de son temps ; le philosophe et théologien *Thomas Wittenbach*, qui fut le maître de Zwingli ; le théologien *Louis Bœr*, ami d'Erasme ; le prédicateur *Geiler*, l'humaniste *Reuchlin*, etc.

Dans cette pléiade d'hommes distingués, un nom éclipse tous les autres, c'est celui du célèbre humaniste hollandais *Erasme* (1462-1536), qui fut l'homme le plus spirituel, le plus savant, le plus répandu de son temps, l'auteur de nombreuses éditions des écrivains classiques et des écrivains sacrés, et de dialogues satiriques dont le plus connu est l'*Eloge de la folie*. Cette piquante allégorie où il raille les travers de l'espèce humaine et les abus du clergé contribua plus à sa renommée que ses savants travaux sur Sénèque, Cicéron, Plutarque et Térence. Après avoir visité Rome et l'Italie, après avoir été fort bien accueilli en Angleterre par Henri VIII, refusé de brillantes propositions de François I[er], reçu de Charles-Quint le titre de conseiller et une pension, il vint s'établir à Bâle en 1521. C'est là qu'avait paru, déjà en 1516, chez *Froben*, son édition grecque du Nouveau Testament, œuvre de science et de conscience, dédiée au pape Léon, et dans laquelle il signale plusieurs erreurs de la *Vulgate*. On sait que c'est d'après le texte d'Erasme que Luther donna sa version allemande du Nouveau Testament. L'intérêt que le savant humaniste hollandais portait à l'étude de la Bible et la correspondance qu'il soutint avec Luther purent faire croire qu'il se rallierait à la Réforme, mais il devait, à cet égard, décevoir les espérances de ses plus chauds admirateurs. Indépendant de pensée, mais d'une santé délicate, d'un caractère prudent, dépourvu de courage moral, ami de la conciliation et cependant irritable, il se détourna de Luther lorsqu'il le vit rompre avec l'Eglise. Homme de la Renaissance, plus intellectualiste que religieux, il ne pouvait pardonner à la Réforme de refouler les belles lettres et les beaux-arts à l'arrière-plan. On le vit poursuivre d'une haine implacapable Ulrich de Hutten, devenu le champion de la religion nouvelle, et lancer contre Luther des traits mordants, sans pour cela échapper lui-même aux anathèmes de la Sorbonne qui condamna ses écrits comme hérétiques. Lorsque la messe fut abolie à Bâle, il quitta cette ville pour Fribourg en Brisgau accompagné de *Glaréan*. Dès lors, il chercha à se rendre agréable au saint-siège, publia des commentaires sur les Psaumes et une apologie tou-

chante de la vie des moines. Pour le récompenser le pape Paul III le nomma à un canonicat à Deventer. Avant de partir pour la Hollande, il voulut encore revoir ses anciens amis de Bâle, et surpris par la maladie y mourut en 1536.

Henri Loriti (1488-1563), surnommé *Glaréan* en raison de son origine, fut l'ami d'*Egide Tschudi,* d'Erasme et de Zwingli et le disciple de *Reuchlin;* poète lauréat, couronné par l'empereur Maximilien, pédagogue et encyclopédiste, il fonda à Bâle un internat, écrivit sur la musique des ouvrages estimés et publia des éditions critiques des prosateurs grecs et latins. On ne sait pas exactement s'il enseigna à l'Université de Bâle, mais il se rattachait en tout cas au groupe des humanistes de cette ville ; après avoir paru sympathiser avec la Réforme à ses débuts, il se tourna résolument contre elle et accepta une chaire de poésie à l'Université de Fribourg en 1529.

Paracelse (1493-1541), originaire de l'Appenzell, naquit à Einsiedeln, enseigna la médecine à Bâle pendant un an et mena une vie très vagabonde ; il fit des œuvres remarquables et fut surnommé le « Luther de la médecine. » Son principal mérite fut d'avoir appliqué à l'art de guérir des ressources nouvelles tirées de la chimie.

Si Bâle était la seule université de Suisse, il existait cependant dans d'autres villes des écoles qui contribuèrent à propager le mouvement de la Renaissance. C'est ainsi qu'à Berne enseignait *Jean Heinlin de Stein* (a Lapide), qu'on retrouve plus tard à Bâle, puis à Paris et qui fut le maître du célèbre *Reuchlin,* le restaurateur des études grecques et hébraïques. A la tête de cette même école, on voit, quelques années plus tard, *Henri Wœlflin,* aussi appelé *Lupulus,* suivant l'usage qu'avaient les savants de la Renaissance de traduire leur nom en latin ou en grec ; il fut le maître de Schinner et de Zwingli. Le cordelier *Oswald Myconius,* originaire de Lucerne, quitta cette ville en 1516 et tint une école à Zurich, il fut l'ami de Glaréan et de Zwingli ; plus tard on le retrouve à Bâle où il remplace, en 1532, Œcolampade comme professeur de théologie.

L'empereur Charles IV (1365) avait songé à fonder une université à Genève, cette idée reprise par le cardinal *de Brogny,* élu évêque de Genève en 1423, fut abandonnée faute de ressources. En 1428, le Conseil général décida cependant la construction

d'une école publique dans le quartier de Rive, et ce fut un riche et généreux citoyen, noble *François de Versonnex*, ancien négociant, qui pourvut de ses deniers à cette dépense. Le programme de l'école comprenait l'étude de la grammaire, de la logique et des arts libéraux, c'est-à-dire de la rhétorique, de la philosophie, de l'arithmétique, de la géométrie, de l'astronomie et de la mu-



Fig. 2. — Portrait de Paracelse.

sique; c'était donc une sorte de gymnase ou d'académie; pour y entrer il fallait déjà savoir lire et écrire, aussi l'appelait-on la *grande école*. L'enseignement y était gratuit.

Parmi les élèves qui fréquentaient alors les cours de l'Université de Bâle figurent des Ab Yberg et des Reding de Schwyz, des von Matt et des de Flue de l'Unterwald, des Hertenstein de Lucerne, des Gœldlin de Zurich, des Farnbuhler de Saint-Gall, des Tschoudi de Glaris, des Mulinen, des Hallwil, des Diesbach de Berne, des Riedmatten du Valais. A côté de ces fils de familles ayant déjà joué un rôle historique, prennent place sur les bancs de l'école des jeunes gens d'origine plus obscure, menant une existence modeste et obligés pour vivre de recourir à toutes sortes d'expédients.

Leurs mœurs bohèmes nous ont été décrites en termes pittoresques dans les curieux mémoires que nous a laissés *Thomas Platter*[1]. Le nom même de *Bacchant*, qu'on fait dériver de *bacchari* (vagabonder), que portaient en Allemagne les vieux étudiants, donne déjà à connaître ce qu'était leur vie. On sait que deux des hommes les plus remarquables de l'époque, Schinner et Luther, ont débuté en chantant dans les rues et en mendiant leur pain. L'espoir d'acquérir des connaissances qui leur permettraient de parvenir aux dignités civiles et ecclésiastiques, donnait à ces jeunes gens, ambitieux et avides de savoir, le courage de braver la misère ou d'accepter des emplois subalternes pour atteindre leur but. Thomas Platter, lui-même, naquit à Grenchen, près de Zermatt, en Valais, en 1499. Sa vie fut vagabonde, aventureuse, et peut se comparer à celle de Gil Blas ; il visita l'Allemagne, Zurich et Bâle, fut chevrier, puis escolier, cordier, domestique, maître d'école et finalement maître imprimeur à Bâle, et mourut à Gundeldingen (près Bâle) en 1582.

Alors, comme aujourd'hui, le goût des études était très répandu en Suisse ; les jeunes gens de nos vallées même les plus reculées montraient des aptitudes pour les carrières intellectuelles, sortant souvent des milieux les plus modestes ils arrivaient à travers de grandes difficultés à de hautes situations scientifiques.

Avant d'entrer à l'université, le futur docteur suivait un *pædagogium*. Voici l'organisation de l'école où Thomas Platter enseigna durant les années 1533 et suivantes. Elle se divisait en quatre classes ; les élèves de la première apprenaient à lire sur la planche noire, à épeler le Donat[2] et à écrire. L'enseignement de la deuxième consistait dans la lecture et la récitation du catéchisme, des *Dialogi sacri Castalionis*, des petits *Colloquia Erasmi*, des *Selectæ epistolæ Ciceronis* et des règles élémentaires du Donat. Dans la troisième classe, on commençait la lecture du Testament, la grammaire latine de Mélanchton, le *De senectute* de Cicéron, quelques notions de rhétorique et les fables choisies d'Esope avec les éléments de la langue grecque. Dans la quatrième, le Testament, la rhétorique de Mélanchton, la dialectique, les lettres de Cicéron,

[1] Ces mémoires, qui ont tout l'intérêt d'un roman, ont été réédités en 1895 par la maison Georges Bridel & Cie.

[2] Grammairien latin, né en 333, qui fut le précepteur de saint Jérome, a laissé deux traités, *De barbarismo* et *De octo partibus orationis*, longtemps en usage dans les écoles.

les métamorphoses d'Ovide, les comédies de Térence, les dialogues de Lucien et la grammaire grecque de Ceperoni formaient l'objet de l'enseignement.

Les progrès intellectuels réalisés au temps de la Renaissance avaient été singulièrement favorisés par l'invention de l'imprimerie. Comme on sait, c'est à Jean Gutenberg, de Mayence, qu'en revient le mérite. La première imprimerie fut établie par lui, vers 1440, à Strasbourg. Vingt-cinq ans plus tard, le chanoine *Elias de Laufon* en fondait une à *Mouri* en Argovie. En 1468, un élève de Gutenberg, *Berchtold Rouppel*, commença à imprimer à Bâle. Un Bâlois, élève d'Elias de Laufon, *Ulrich Gering*, introduisit à Paris l'art de la typographie en 1470 ; durant les années qui suivirent, la nouvelle invention se propagea rapidement ; des imprimeries s'établirent à Berthoud en 1475, à Zurich en 1476 ou 1479, à Genève en 1478, à Rougemont en 1481, à Sursée en 1500, etc. Le commerce des livres prit promptement de l'importance à Bâle ; *Amerbach* et *Froben* se firent une réputation en éditant les œuvres d'Erasme, de Reuchlin et autres savants de l'époque. La carrière d'imprimeur était très lucrative, ainsi que le prouve la biographie de Thomas Platter qui, venu pauvre à Bâle, s'enrichit dans la pratique de cet art et acquit dans cette ville savante une position en évidence.

Le grand art ne peut guère exister en dehors des pays monarchiques ou de ceux où le commerce a accumulé de grandes richesses. La Suisse n'a jamais été pour lui un terrain propice. Le moyen âge avait vu cependant s'élever des édifices monumentaux qui, sans pouvoir rivaliser avec ceux de France et d'Italie, attestent cependant un goût déjà développé. Après les cathédrales et les collégiales de Coire, de Bâle, de Zurich, de Genève, de Lausanne, de Fribourg, de Neuchâtel et de Berne, et les châteaux de Vufflens, d'Estavayer, de Neuchâtel, on voit s'élever des hôtels de ville remarquables à Bâle, à Zoug, à Sursée, à Berne, etc., et des maisons privées, dénotant la présence d'architectes expérimentés à Lucerne, à Genève, à Bâle et jusque dans les villes de moindre importance, comme Sion (maison Supersax), Moudon (hôtel de la Poste), ou Romont (auberge du Cerf). Le style gothique régnait encore dans ces constructions. Si, au point de vue artistique, l'unité de la conception est un titre à notre admiration, au point de

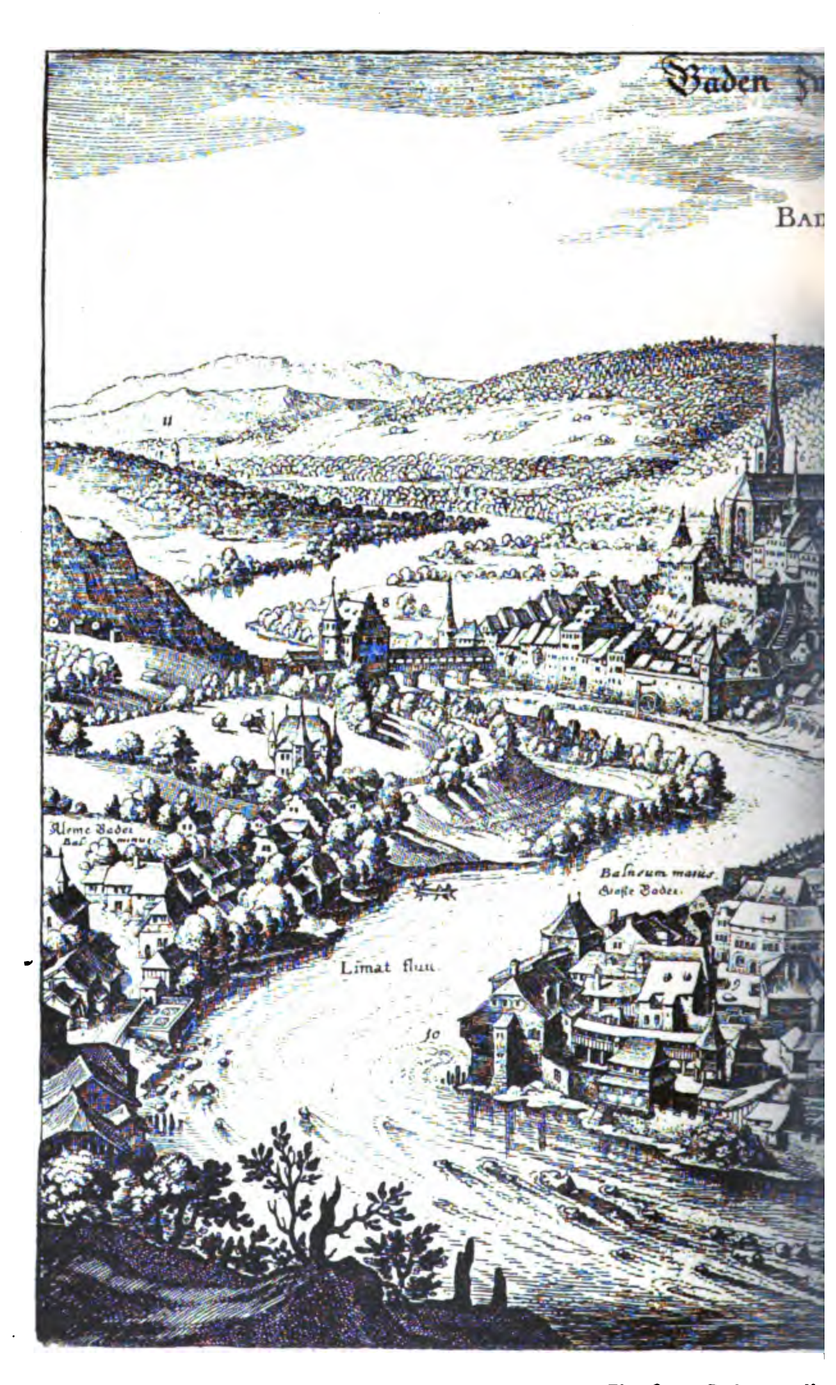


Fig. 3. — Baden au dix



…e siècle, d'après Mérian.

vue archéologique la superposition des styles dans un même édifice a aussi son intérêt, en rendant manifeste l'œuvre des générations successives. A cet égard, on peut signaler, entre autres, dans le goût de la Renaissance italienne, la porte du château d'Avenches.

L'architecture militaire luttait de hardiesse avec l'architecture civile et sacrée, les principales villes de la Suisse s'entourent à grands frais d'enceintes fortifiées à l'épreuve de l'artillerie de l'époque, nous pouvons en contempler encore les restes à Fribourg, à Lucerne ou à Soleure. Comme souvenir de ce temps, mentionnons encore le Spalentor de Bâle. L'imagination féconde des sculpteurs se donnait carrière dans des fontaines allégoriques qu'on a conservées entre autres à Fribourg, à Berne et à Soleure, et qui contribuent à donner à ces cités un cachet spécial.

Les maisons particulières, les églises et les couvents étaient fréquemment décorés de vitraux multicolores représentant des légendes pieuses ou des scènes de mœurs contemporaines; c'est un art qui fut cultivé en Suisse avec un grand succès au quinzième et au seizième siècle.

La sculpture sur bois y fleurissait aussi à la même époque, cet art trouva son emploi principalement dans l'ameublement des églises, des couvents, des hôtels de ville, des châteaux et des maisons des riches bourgeois. Tous les édifices religieux de quelque importance possèdent encore des stalles plus ou moins luxueuses. On y voit représentés des sujets divers, ce sont tantôt les armoiries des familles nobles que des fondations pieuses ont signalées à la reconnaissance publique, ou celles des magistrats alors en fonctions, tantôt des sujets symboliques. Dans les splendides stalles de l'ancienne abbaye d'Hauterive, près de Fribourg, l'artiste représente des séries de prophètes alternant avec des séries d'apôtres, tenant à la main des philactères sur lesquels sont inscrits des prophéties et les articles du credo; au centre, est l'image d'un saint évêque; à l'une des extrémités l'adoration des mages, à l'autre saint Benoit, puis la sainte Trinité et le Précurseur. Les supports des lutrins rappellent les emblèmes des quatre évangélistes, l'aigle de saint Jean, le lion de saint Marc, le bœuf ailé de saint Luc et l'ange de saint Matthieu, qui, par l'effet d'une de ces facéties dans lesquelles on se plaisait à cette époque, est habillé en moine. Les stalles sont surmontées par un dais composé d'arcatures ajourées d'une rare élégance. Toute cette composition se fait remarquer par le modelé et la fermeté des

expressions, les vêtements sont bien drapés, la variété des dessins surprenante, l'aspect imposant et solennel.



Fig. 4. — Portrait de Jean Holbein.

La peinture à l'huile peut revendiquer à cette même époque deux maîtres éminents : *Jean Friess,* de Fribourg et *Jean Holbein,*

originaire d'Augsbourg, qui vécut bien des années à Bâle. Le musée de Fribourg possède une sainte Barbe et un saint Christophe de Friess ; la descente du Saint-Esprit sur les apôtres du même artiste est la propriété de la famille de Weck, les miracles de saint Antoine sont au couvent des cordeliers de Fribourg, tandis que d'autres peintures de Friess sont aux musées de Bâle, de Nuremberg et de Vienne. Ces tableaux se font remarquer moins par le fini de l'exécution que par une verve parfois macabre, un réalisme puissant, une grande sincérité, la simplicité et l'harmonie de la conception, la sûreté des dessins, la richesse des couleurs. « Jamais, dit le révérend père Berthier (dans le *Fribourg artistique*), à propos des miracles de saint Antoine de Padoue, les misères humaines n'ont été mieux groupées et mieux prises sur le vif. » — « Toutes ces figures, dit le même auteur à propos de la séparation des apôtres, ont été vues, elles respirent le calme divin de la contemplation, ou l'extase ardente des âmes enflammées. »

La ville de Bâle s'honore de posséder plusieurs œuvres d'Holbein, à savoir les huit scènes de la passion, qui sont considérées comme une de ses principales compositions : le corps du Christ, les portraits de l'éditeur Amerbach et d'Erasme, celui du bourgmestre Meyer, avec sa femme et ses enfants, font partie de sa *Madone*, qui se trouve à Darmstadt. Holbein décora de fresques demeurées inachevées la salle du Conseil de Bâle, et représenta une danse des morts dans le palais épiscopal de Coire (voir tome I[er], fig. 53) ; il illustra de vignettes *L'Eloge de la folie* d'Erasme, et l'Ancien Testament. Il voyagea beaucoup, visita l'Italie et l'Angleterre. Son talent avait un caractère avant tout réaliste, il peint avec puissance et simplicité et poussa cette fidélité jusqu'à prendre le cadavre d'un juif comme modèle pour peindre le Christ au tombeau ; lorsqu'il se livre à sa fantaisie, elle devient mordante et satirique.

Berne qui était féconde en guerriers renommés et en hommes d'Etat habiles, bien plus qu'en savants et en artistes, produisit cependant aussi un peintre de marque en la personne de *Nicolas Manuel*, qui fut, dit-on, l'élève d'Holbein et du Titien. Il dut principalement sa célébrité à sa *Danse des morts*, exécutée de 1515 à 1517 sur le mur d'enceinte du couvent des Franciscains à Berne. La pensée réformatrice éclate déjà dans cette œuvre, tout ce qui tient à la hiérarchie romaine y est l'objet d'une satire amère. Le musée de Bâle possède sa *Décollation de Jean-Baptiste* qui passe

pour être son chef-d'œuvre. Berne a son portrait peint par lui-même. Ses plus anciennes compositions sont à Colmar.

Les mœurs de la Suisse au début du quinzième siècle étaient frustes. La sobriété était de tradition chez les anciens Confédérés. « Beaucoup boire est d'un pourceau ou d'un lansquenet, » disait-on

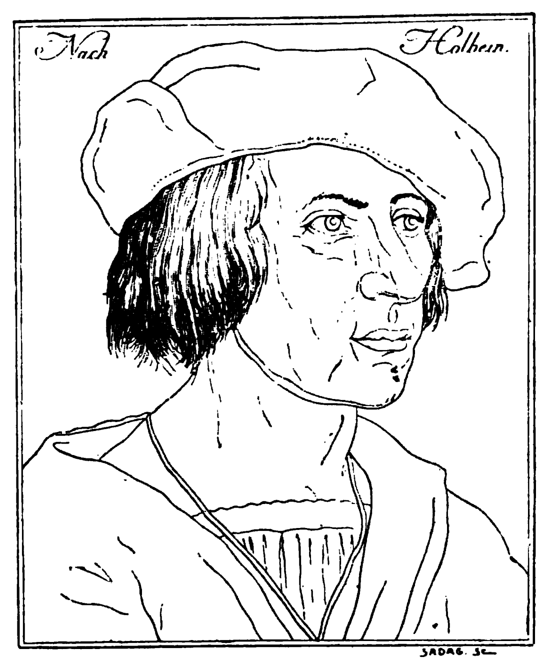


Fig. 5. — Portrait de Nicolas Manuel.

naguère. Plus tard, on dit : « Boire comme un Suisse. » Autrefois, dans les maisons féodales, les valets s'asseyaient à la même table que la famille du seigneur, mangeaient les mêmes plats et buvaient dans la même coupe qui passait à la ronde. On dînait à neuf heures du matin, et plus tard on prenait le pain de la *vesprée,* le repas commençait par la *bénédiction* et se terminait par les *grâces* que prononçait nu-tête le patriarche de la famille. Avec le quinzième siècle, le luxe apparaît en dépit des lois somptuaires, le goût de la toilette se développe et avec lui une certaine licence, écho de l'étranger, suite des campagnes lointaines. Les eaux salutaires de Baden attiraient un grand concours de malades et d'oisifs. Un humaniste italien, *Poggio Bracciolini*[1], nous décrit en

[1] Voir la notice de M. Philippe Monnier sur *Les humanistes d'Italie et la Suisse du quinzième siècle.*

termes piquants la vie qu'on y menait au quinzième siècle. Il nous représente cette petite ville comme un lieu de délices, « une école d'Epicure, un jardin de volupté. » « L'été venu, dit-il, une foule innombrable y accourt, moins pour raison de santé que pour raison de plaisir : nobles, gueux, amoureux, galants, prétendants, candidats au mariage, tous ceux dont la vie est située dans le culte des délices. On y rencontre des jeunes filles adonnées à Vesta ou à Flore, des femmes aux formes remarquables, des abbés, des moines, des prêtres s'amusant, se baignant comme les autres, oubliant toute religion et ornant leurs chevelures de bouquets. On y rencontre des femmes, elles y arrivent en procession, parées comme des châsses, simulant quelque maladie du corps quand c'est le cœur qui est en travail. Elles vivent sans parents avec deux suivantes, un domestique. »

Baden comptait trente établissements de bains, dont deux publics. Ceux-ci étaient des sortes de lavoirs ignobles, où descendaient pêle-mêle les hommes, les femmes, les enfants, les jeunes filles. Une palissade séparait à peine les sexes. Les bains privés étaient également communs aux hommes et aux femmes, ceux-ci vêtus d'un simple caleçon, celles-là d'étoffes de lin. Ils discutaient, folâtraient, mangeaient, comme encore aujourd'hui à Louèche, sur des tables flottantes, buvaient, chantaient en chœur et dansaient.

La bonhomie, la simplicité, la liberté de telles mœurs sont pour Poggio un sujet d'étonnement ; il en prend texte pour vanter la bonne foi helvétique.

Un autre Italien, qui vécut aussi dans notre pays au quinzième siècle, Aeneas Sylvius Piccolomini, fait des Suisses le portrait suivant : « La justice est le principal souci de ces hommes. Ils punissent durement les voleurs, plus durement les brigands. Ils observent l'hospitalité avec diligence. Ils honorent les prêtres. Ils obéissent à la religion. Ils jouissent de la paix. Ils se contentent du leur. Ils ne font point la guerre s'ils n'y sont excités. Leur cœur est robuste, leur courage indomptable. » Cet éloge mérité au temps d'Aeneas Sylvius ne l'était plus cinquante ans plus tard. Après les guerres de Bourgogne et d'Italie, un esprit belliqueux s'était emparé de la nation ; les campagnes lointaines avaient altéré les mœurs. Le Suisse ne quittait plus sa demeure sans avoir ceint son épée. Le prêtre la portait comme le laïque. Il devint batailleur. Le goût des fêtes, encore très vif aujourd'hui, se développa promptement. On s'assemblait

dans les lieux publics pour se livrer à la lutte, à la course, au jet de pierre, au tir, à l'arbalète. Les Zuricois, nous dit Vulliemin, saisissaient volontiers toute occasion de déployer dans les fêtes leur esprit confédéral. En 1487, ils s'invitèrent en grand nombre à Altorf, où ils passèrent trois jours au sein d'une cordiale hospitalité. La malvoisie, le clairet, l'hypocras coulèrent à pleins bords. Au retour, ni Schwyz, ni Zoug ne négligèrent les Confédérés. L'année suivante, ce furent les petits cantons qui se rendirent à Zurich. Après la guerre de Souabe en 1504, voulant effacer les vestiges de la discorde et ramener l'accord parmi les peuples qu'elle avait mis aux prises, Zurich convoqua dans ses murs Suisses et étrangers. Des tentes, des cibles furent dressées sur le terrain où vient de s'élever le Musée national, et tandis que les hommes, armés de l'arquebuse ou de l'arbalète, rivalisaient d'adresse, des jeux, des festins et des danses rapprochèrent quatre semaines durant les sexes, les rangs et les âges.

La Confédération, qui ne comprenait au début que des Etats homogènes, avait, par une série d'extensions, subi une complète transformation. Composée primitivement de peuples adonnés à la vie pastorale, vivant isolés dans leurs montagnes, profondément attachés à leur indépendance, mais étrangers au progrès général, l'alliance fédérale par l'accession successive de Lucerne, Zurich, Berne, Fribourg, Soleure, Bâle et Schaffhouse avait englobé dans son sein à peu près tout le plateau qui s'étend des Alpes au Rhin et avait formé un groupement de mœurs hétérogènes, quoique d'origine commune. Aussi longtemps que leur indépendance avait été menacée, les Confédérés, unis par l'intérêt de leur défense, avaient généralement vécu en bonne intelligence ; une fois cette indépendance reconnue en fait par l'Autriche et par l'Empire, les germes de dissociation qui déjà s'étaient manifestés lors de la guerre de Zurich et de Schwyz se développent de plus en plus.

La notion de l'égalité qui était à la base des premiers pactes s'était promptement oblitérée. Avec la conquête de l'Argovie, de la Thurgovie, des vallées italiennes, du pays romand et par suite de l'achat par les villes d'une foule de seigneuries, le territoire national se trouvait soumis à deux régimes différents, ici les pays souverains, là les pays sujets. Considérée dans son berceau, la Confédération avait été une restitution des idées démocratiques des anciens Germains; après deux siècles d'existence elle dévie de sa conception primitive ; sous l'influence des idées alors régnantes

en Europe, une sélection naturelle s'opère, les plus vigoureux imposent leur volonté aux faibles, une aristocratie bourgeoise s'établit. Deux causes concourent à ce résultat, c'est, d'une part, le développement de la richesse dans les villes, de l'autre, la participation des Suisses aux guerres européennes.

Le progrès de la civilisation accroît le bien-être général des individus, mais il a pour effet de les classer suivant leurs capacités ; les distinctions sociales, à peine sensibles dans les régions vouées aux mœurs pastorales, sont déjà plus accusées dans les contrées où se développe l'agriculture ; elles s'accentuent davantage dans les villes et leurs alentours où fleurissent le commerce et l'industrie. Dans les cités prospères, l'enfant qui vient au monde commence la lutte pour l'existence dans des conditions beaucoup plus inégales qu'à la campagne ou à la montagne. Est-il énergique et exceptionnellement doué, il peut, tout en partant d'une origine des plus modestes, gravir promptement les degrés de l'échelle sociale, et, comme Waldmann et bien d'autres, parvenir aux plus hautes situations. Appartient-il à une famille à laquelle des habitudes de travail et d'économie ont procuré l'aisance, il peut, avec des capacités modestes, faire une certaine figure dans le monde. Dans les campagnes comme dans les villes, la présence d'un certain nombre d'individus doués, au bénéfice de fortunes acquises et intelligemment administrées, peut être un sujet de jalousie, mais elle est néanmoins un bienfait ; grâce à l'élan qu'elle donne aux affaires, elle réagit sur le bien-être général par le fait qu'elle assure des moyens d'existence aux déshérités. Une paysanne de la vallée d'Evolène auprès de laquelle nous nous enquérions du genre d'existence des habitants de son village, nous répondit : « On ne meurt pas de faim chez nous, chacun a bien quelque chose, mais il n'y a pas comme dans les villes des riches pour faire profiter les pauvres gens, et l'on a beau faire, on reste toujours misérables. »

Les qualités morales qui font prospérer les villes et les campagnes sont de nature diverse ; dans les premières, ce qui assure le succès c'est l'effort intellectuel, l'audace des conceptions industrielles ou commerciales, la promptitude des résolutions et une saine appréciation des développements que telle ou telle entreprise est susceptible de prendre ; dans les campagnes un labeur soutenu, une endurance physique et une patience à toute épreuve joints à une grande dose d'observation sont indispensables. On

reproche parfois au campagnard bien injustement son défaut de vivacité et la résignation qui se peint sur ses traits ; ce flegme s'explique par le fait que le paysan qui a consciencieusement cultivé son champ ou sa vigne est perpétuellement exposé à voir les intempéries lui enlever le fruit de son labeur, force lui est bien d'accepter avec philosophie des échecs qu'il ne peut s'imputer et qu'il n'a pu faire entrer dans ses calculs. L'artisan des villes, sans être maître des conditions du marché où se vendent les objets que ses mains ont confectionnés, peut prévoir cependant que son gain sera proportionné à son effort. De là, dans les villes, un plus grand esprit d'initiative, une plus grande indépendance de pensée, un plus grand mouvement d'idées, un sentiment plus vif de la responsabilité individuelle et une impatience marquée de tout joug intellectuel.

Ces différences de tempérament font comprendre dans une certaine mesure l'accueil si différent qui fut fait à la renaissance des lettres et à la réforme religieuse dans les Etats forestiers et dans les Etats villes de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Neuchâtel et Genève. Aux premiers, revient l'honneur d'avoir entrepris la lutte politique pour l'émancipation de l'Empire ; aux seconds, d'avoir consommé l'œuvre de leurs devanciers en rompant avec Rome.

La possession de pays sujets, de bailliages communs, devait fournir un aliment à cette opposition. Il se produisit en Suisse, au seizième siècle, un phénomène analogue à celui auquel notre génération a assisté il y a trente-cinq ans aux Etats-Unis, lors de la suppression de l'esclavage. La constitution des territoires de l'Ouest en Etats fut pour les Américains une pomme de discorde, elle mit aux prises le Nord et le Sud, qui l'un et l'autre cherchaient à attirer ces territoires dans leur orbite. Il en fut de même en Suisse pour les bailliages communs, où les uns voulurent implanter la Réforme et les autres l'interdire. Au lieu de considérer les habitants de l'Argovie et de la Thurgovie comme des égaux, les cantons les traitaient en sujets. Les pouvoirs des baillis étaient cependant limités par le droit que plusieurs villes avaient conservé de s'administrer elles-mêmes. Les fonctions de bailli étaient très recherchées parce qu'elles étaient fort lucratives. L'entrée en charge d'un bailli se faisait avec solennité, il recevait comme un potentat l'hommage de ses administrés.

L'appât du lucre avait été singulièrement excité en Suisse par

les pensions que, en dépit des décisions de la diète, les magistrats des cantons touchaient des souverains étrangers. Au commencement du seizième siècle, chaque canton recevait un subside de 2000 livres du roi de France, de 1000 ducats du pape, de 1600 florins du duc de Savoie; non contentes de lier ainsi les gouvernements par leurs libéralités, les puissances avaient réussi à mettre les magistrats dans leurs intérêts par des allocations personnelles. C'est ainsi que chaque membre du Conseil de Bâle, suivant acte



Fig. 6-8. — Couvre-chefs de guerre en usage chez les anciens Suisses.

Morion, première forme de ce genre de casque, 1520-1550. — Armet à l'épreuve de la balle; commencement du dix-septième siècle. — Chapeau d'armes en fer repoussé, provenant de Schwyz; 2de moitié du quinzième siècle.

Collection de M. le colonel R. Challande, à Zurich.

en due forme, inscrit au registre de ce corps, recevait annuellement 15 couronnes de la France. Ce trafic honteux n'avait rien de choquant dans les idées de l'époque. Il était conforme aux habitudes des cours, et de toutes les cours aucune n'était plus corrompue que la curie romaine. Le saint-siège confiait à ses *nonces* un mandat avant tout politique, ce qui explique qu'il les accréditait non point auprès des cantons catholiques, qui seuls, semble-t-il, eussent dû être en rapports avec lui, mais bien auprès des treize cantons indistinctement, comme les ambassadeurs de France ou d'Espagne.

Les descendants des vaillants guerriers qui, jadis, avaient versé leur sang pour la défense des libertés communales, mettaient leur valeur au service de n'importe quelle cause, sans autre souci que le gain à retirer de leur coopération. Séduits par cet appât, ils laissaient la charrue et le bétail aux soins des femmes. Les liens de la famille s'étaient singulièrement relâchés, l'antique piété avait perdu son empire ; les jeux, les excès de boissons, le vol et le meurtre étaient la suite naturelle de cette démoralisation qui avait pénétré tous les rangs de la société.

Ce dévergondage était très encouragé par l'état de guerre presque continuel où l'on vivait alors. En campagne, les fantas-



Fig. 9. — Soldats suisses, 1510-1530, d'après une gravure de Daniel Hopfer. Collection de M. Louis Bron à Genève.

sins, suivant Gloutz, le continuateur de Jean de Muller, recevaient 4 $^{1}/_{2}$ florins par mois et les cavaliers 10 florins, les officiers avaient une solde double, triple ou décuple même suivant leur rang ; à ces sommes venaient s'ajouter des primes au moment de l'engagement et lors des assauts. Mais les engagements pris par les souverains restaient fréquemment lettre morte, et les mercenaires déçus se dédommageaient en faisant des réquisitions et en se répartissant le butin, quand butin il y avait. Les levées se composaient en Suisse, dans les grandes circonstances, de tous les hommes valides, mais le plus souvent l'on se bornait à faire des enrôlements de volontaires qui se présentaient toujours en grand nombre.

A l'origine, nous l'avons vu, les armes que maniaient les Suisses étaient la hallebarde et l'arbalète, puis la grande épée et la petite dague ou poignard ; la pique était encore peu employée. Vers le milieu du quinzième siècle, l'arquebuse se propage de plus en



Fig. 10. — Soldats et enseigne suisses au service de France en 1525, d'après de Noirmont et Marbot. — Collection de M. Louis Bron.

plus, elle est maniée par les hommes faisant le service de tirailleurs, tandis que le gros de l'armée portait la pique, dont la longueur était primitivement de 10, et plus tard de 18 pieds.

Chaque piquier avait le corps protégé par une cuirasse, la tête par un casque ; les hallebardiers portaient aussi des cuirasses, mais plus légères, et un fort chapeau de feutre orné d'une plume. Une croix blanche servait de signe de ralliement, elle était fixée sur le dos, la poitrine, les épaules, les manches ou les cuisses, et souvent à plusieurs endroits à la fois.

Les troupes de chaque canton marchaient sous un chef nommé, ainsi que le banneret, par le gouvernement du canton. Cet officier était accompagné de délégués des cantons qui formaient le conseil

permanent de la guerre; les questions importantes étaient soumises à la troupe, réunie en landsgemeinde, qui décidait de la paix ou de la guerre. Avant d'entrer en campagne, la troupe prêtait serment de fidélité; c'était elle qui nommait les officiers inférieurs. Si les bannières de plusieurs cantons marchaient ensemble, on élisait en commun un commandant général et des chefs pour chaque arme qui escortaient le général, ainsi que les chirurgiens, chapelains, trésoriers, secrétaires, courriers, interprètes, etc. Les troupes des divers cantons fournissaient tour à tour l'avant-garde et les divers corps d'armée (gros, aile droite, aile gauche, etc.), suivant la décision du conseil de guerre. L'artillerie était peu nombreuse et peu manœuvrière; la cavalerie, composée de gentilshommes fournis par les corporations, était moins nombreuse encore.



Fig. 9. — Chet suisse portant la bannière de la Marche de Schwyz, 1507. Fondation Gottfried Keller. Dessin de M. Louis Bron. (N° 1446 du *Catalogue de l'art ancien.*)

L'offensive aussi énergique que possible était de tradition dans les armées suisses[1]. C'était une nécessité, vu que composées d'hommes enlevés à leurs occupations civiles, elles ne pouvaient soutenir de longues campagnes. Avant de commencer une action, les vieux Suisses imploraient, à genoux, les bras étendus, la bénédiction divine ; puis, en rangs serrés, ils chargeaient l'ennemi en poussant de grands cris. Considérant les prisonniers comme une source d'embarras, ils ne faisaient pas de quartier ; le blessé ne devait pas quitter son poste, le fuyard était impitoyablement égorgé. Fuir la bataille était un crime capital; les femmes et les enfants des miliciens tombés au champ d'honneur étaient entretenus aux frais publics. L'entrée en campagne, le passage dans des villes amies, le retour dans les foyers étaient l'occasion de joyeux festins qui resserraient les liens d'amitié entre les Confédérés.

[1] Voir les Etudes militaires, « temps modernes, » du colonel Lecomte.

La tactique des Suisses dépendait naturellement de leur armement. Durant la première moitié du quinzième siècle, lorsque l'armement consistait en piques, en hallebardes, en arbalètes et en arquebuses, les troupes se rangeaient ordinairement en carrés de 20 hommes de côté, formant des *enseignes* (fæhnlein) de 400 hommes, qui s'ajoutaient à volonté les uns à côté des autres ou derrière les autres, de manière à former soit de gros carrés





Fig. 12.
Porte-bannière de Zurich en 1521.

Fig. 13.
Porte-bannière de Fribourg en 1521.

D'après Urs Graf. (Musée des arts décoratifs à Genève.)

(*haufer*) de 100 hommes de côté, soit des rectangles plus ou moins allongés ou plus ou moins profonds. La distance entre les rangs et entre les files variait de 1 $^1/_2$ à 3 pieds. C'est à tort, suivant M. le colonel Lecomte, que les écrivains de la Renaissance, Machiavel en tête, ont cru voir dans cette formation une réminiscence de la méthode des anciens Grecs, on peut douter que les Suisses en sussent si long. La phalange s'offre tout naturellement comme le seul moyen à employer par une troupe de fantassins combattant contre de la cavalerie. Lorsque les chevaliers étaient forcés par la nature du terrain de mettre pied à terre, ils prenaient aussi cette formation.

Les Suisses avaient l'habitude de disposer l'avant-garde, le gros et l'arrière-garde en échelons à une bonne portée d'arquebuse d'un corps à l'autre. Les intervalles étaient remplis par des volontaires choisis, armés d'arcs, d'arbalètes ou d'arquebuses, qu'on appelait les enfants perdus, qui se déployaient en tirailleurs et occupaient les points importants ou périlleux.

Vers le milieu du quinzième siècle, la composition des troupes suisses comptait en moyenne 7 à 8 seizièmes de hallebardiers, 3 seizièmes de piquiers, 2 à 3 seizièmes d'arbalétriers, le reste d'arquebusiers. Plus tard, la proportion des hallebardiers descendit à 1 huitième de l'ensemble, leur rôle était de prendre l'offensive, ils se tenaient au début derrière les piquiers ; puis, la mêlée commencée, ils entraient en action et frappaient d'estoc et de taille ; en cas d'échec ils se repliaient derrière le rempart des piques dont le rôle était plutôt défensif. Avec le temps, leur nombre croissant les arquebusiers forment le quart puis la moitié de l'effectif, et au lieu de se placer en tirailleurs ils se rangent en ligne derrière les piquiers, lâchent des salves par-dessus leurs épaules, ou bien prolongent le front et forment des ailes à droite et à gauche de la phalange.



Fig. 14. — Cent-suisse de la garde des rois de France (règne de François Ier), 1520. D'après de Noirmont et Marbot. Collection de M. Louis Bron.

Cette formation avait l'avantage d'être très solide ; son emploi se recommandait dans les terrains ouverts ou unis. Mais elle était lourde et peu maniable. Dans les campagnes du seizième siècle,

les mercenaires suisses, figurant à la solde des souverains étrangers, sont employés comme infanterie de ligne, et sont secondés soit par la gendarmerie ou l'artillerie française, soit par les chevau-légers allemands qui remplissent les fonctions de flanqueurs ou d'éclaireurs. La tactique des Suisses leur valut un grand



Fig. 15. — Capitaine des cent-suisses de la garde des rois de France (règne de François Ier), 1520. D'après de Noirmont et Marbot. Collection de M. Louis Bron.



Fig. 16. Hallebardier suisse vers 1525, d'après un dessin de Jean Holbein. Collection de M. Louis Bron.

renom et fut imitée par les Espagnols et par les autres armées étrangères ; elle fut en vogue jusqu'au dix-septième siècle où de grandes innovations, basées sur l'emploi de l'artillerie légère, furent introduites dans l'art militaire par Gustave-Adolphe.

Au terme de la période héroïque que nous avons décrite dans le livre précédent, la Confédération suisse avait atteint une étendue à peu près équivalente à celle qu'elle possède aujourd'hui.

Elle comprenait en plus de son territoire actuel : la grande et belle vallée de la *Valteline*, avec les comtés de *Chiavenna* et de *Bormio*, et les villes libres de *Mulhouse* et de *Rothweil*, qui lui furent enlevées en 1798. En revanche, il lui restait à acquérir : la majeure partie du *Pays de Vaud*, qui faisait encore partie de la couronne de Savoie et ne fut réunie à la Suisse qu'en 1536; le nord de l'*Argovie* ou *Frickthal*, seul reste des possessions autrichiennes et qui ne fut réuni à la Suisse qu'en 1803; les seigneuries de *Ræzuns* et de *Tarasp*; une partie du *Jura bernois*, encore propriété des princes évêques de Bâle, qui fut réunie à la Suisse en 1815; enfin les communes rurales qui furent détachées en 1815 de la France et de la Savoie et réunies à la république de Genève. Si l'on fait le compte des kilomètres carrés et des habitants de la Suisse en 1515 et en 1815, on constatera qu'elle a perdu à ces échanges comme superficie, et que par contre, les territoires qu'elle gagna postérieurement à la bataille de Marignan sont plus peuplés que ceux qu'elle perdit à la fin du siècle dernier.



Fig. 17. — Capitaine suisse au service de France en 1550, d'après de Noirmont et Marbot. Collection de M. Louis Bron.

Ce fut entre 1536 (époque de la conquête du Pays de Gex et du Chablais par les Bernois) et 1564 (restitution du Chablais et du Pays de Gex au duc de Savoie) que la Suisse a atteint ses plus grandes dimensions. Son importance relative était aussi plus grande à cette époque par le fait que les états limitrophes n'étaient pas comme aujourd'hui des puissances de premier ordre. Au lieu d'une Allemagne, d'une France et d'une Italie unifiées, elle avait pour voisins au nord, à l'orient et au sud des Etats de second ordre ou des provinces détachées de l'Autriche ou de l'Espagne, à savoir : les duchés de Bavière et de Wurtemberg, le margraviat de Baden, l'Alsace (alors possession

autrichienne et qui ne fut réunie à la France qu'en 1648), le comté de Montbéliard (réuni à la France en 1792), la Franche Comté (réunie à la France en 1678), les duchés de Savoie, d'Aoste et de Milan, et la république de Venise.

La Confédération suisse elle-même était une juxtaposition de pays placés dans des conditions très différentes. Outre les treize cantons elle comprenait dix Etats portant le qualificatif d'*alliés*, et dont plusieurs ne l'étaient que de quelques cantons. On comptait au nombre des alliés :

Bienne (dont l'alliance perpétuelle avec Berne date de 1352, la conquête française y mit fin en 1797 ainsi qu'aux alliances conclues ultérieurement avec Fribourg et Soleure) ;

Gersau (dont l'alliance avec les quatre Waldstætten remonte à 1359 et subsista jusqu'en 1798);

Saint-Gall (dont l'alliance avec Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris remonte à 1412 et subsista jusqu'en 1798) ;

Rothweil (dont l'alliance avec les huit anciens cantons remonte à 1463) ;

Mulhouse (dont l'alliance avec Berne et Soleure remonte à 1466 et prit fin en 1798) ;

Genève (dont l'alliance avec Fribourg remonte à 1519, et celle avec Berne à 1526) ;

Neuchâtel (dont l'alliance perpétuelle avec Berne remonte à 1406, celle avec Soleure, Fribourg et Lucerne à 1501) ;

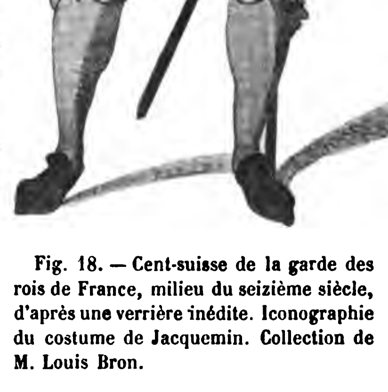


Fig. 18. — Cent-suisse de la garde des rois de France, milieu du seizième siècle, d'après une verrière inédite. Iconographie du costume de Jacquemin. Collection de M. Louis Bron.

Les *Ligues Grisonnes* (dont l'alliance avec Zurich, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug et Glaris remonte à 1497) ;

Le *Haut-Valais* (dont les premières alliances avec Lucerne, Uri et Unterwald remontent à 1412) ;

Le *Prince abbé de Saint-Gall* (dont l'alliance avec Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris remonte à 1451).

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les alliances avec ces Etats avaient un caractère mixte qui tenait de la combourgeoisie et du protectorat; leurs députés venaient aux séances de la diète pour exposer leurs vœux, mais n'y avaient pas voix délibérative.

A côté des alliés venaient enfin les pays sujets, c'étaient les bailliages de la vallée d'Urseren, de l'Argovie, du Tessin, de la Thurgovie, de la Valteline, du Toggenbourg et du Pays de Vaud, qui étaient, les uns, propriété d'un canton en particulier, d'autres celle de plusieurs cantons réunis (bailliages communs). Les communes de plusieurs de ces bailliages avaient conservé certaines franchises qui leur donnaient quelque autonomie que, naturellement, leurs seigneurs et maîtres s'efforçaient de restreindre.



Fig. 19. — Porte-bannière de Schaffhouse en 1547, d'après un vitrail du Kunstverein de Winterthour, dessin de M. L. Bron. (N° 1490 du *Catalogue de l'art ancien*.)

Au milieu de ces pays subsistaient encore certaines principautés ecclésiastiques, savoir les abbayes de *Dissentis*, d'*Engelberg* et de *Saint-Maurice*, qui formaient des enclaves; les princes-évêques de *Coire* et de *Sion* avaient également conservé des prérogatives qui étaient une source de conflits; le prince-évêque de *Bâle* se maintint dans le Jura comme souverain indépendant jusqu'en 1797, où ses Etats furent occupés par la France.

Un des principaux attributs de la souveraineté, c'est le droit de percevoir des péages et de battre monnaie; au commencement du seizième siècle, on comptait plus de quarante ateliers monétaires qui donnent une idée de l'extrême complexité des rapports commerciaux à cette époque. La planche que nous publions plus loin montre que les ateliers monétaires disposaient au XVI[e] siècle d'ouvriers d'une grande habileté. Avec la monnaie, le système des poids et mesures variait aussi d'un Etat à l'autre, et même d'une localité à l'autre.

Le droit civil et le droit pénal variaient également à l'infini,

chaque ville ou chaque vallée avait ses coutumes auxquelles elle était profondément attachée et que le souverain respectait pour ne pas s'aliéner la fidélité de ses administrés. Les coutumes étaient cependant, dans leurs grands traits, calquées sur certains types d'origine germanique, romaine, canonique ou féodale qui leur avaient servi de modèles, et qui étaient invoquées comme droit supplétoire en cas de doute. Dans la Suisse septentrionale et orientale prévalaient les principes du *miroir de Saxe* ou du *miroir de Souabe ;* dans la Suisse occidentale les principes du droit burgonde, amendés par les statuts de Pierre de Savoie qui, plus tard, se retrouvent dans le coutumier de Quisard et dans le coutumier de Vaud. Mentionnons aussi le fameux code de la *Caroline,* ainsi nommé en raison de la consécration que lui donna Charles-Quint et qui était une codification avec certains adoucissements des principes alors en cours en matière de droit pénal, et qui durant longtemps fut appliqué aux régiments suisses au service étranger.



Fig. 20. — Porte-bannière d'Appenzell en 1547, d'après un vitrail du Kunstverein de Winterthour, dessin de M. Louis Bron. (N° 1491 du *Catalogue de l'art ancien.*)

La procédure se distinguait alors par une excessive rigueur. Inutile d'observer qu'il n'était point question en ces temps d'amender le criminel par des châtiments gradués, propres à le ramener au bien. On pendait les voleurs, on rouait ou l'on décapitait les meurtriers, on exposait au pilori les diffamateurs et les adultères, on brûlait vifs les sorciers, les hérétiques, les incendiaires et les sacrilèges, on enterrait vifs les parricides ; les faux monnayeurs, les délits de moindre importance étaient punis de bannissement. Pour découvrir les auteurs des délits on mettait les accusés à la torture avec toutes sortes de raffinements.

CHAPITRE III

Etablissement de la Réforme dans la Suisse allemande.

Jeunesse de Zwingli. — Nomination de Zwingli aux fonctions de curé de Glaris. — Participation de Zwingli aux guerres d'Italie. — Appel de Zwingli à Einsiedeln. — Nomination de Zwingli aux fonctions de prédicateur du dôme de Zurich. — La vente des indulgences est interdite par l'évêque de Constance, les conseils de Zurich et la diète. — Peste de Zurich. — Laïcisation des secours publics. — A l'instigation de Zwingli, les conseils de Zurich refusent de participer aux alliances étrangères. — Condamnation de Luther par le saint-siège. — Les Zuricois à la solde du saint-siège passent les Alpes malgré l'opposition de Zwingli. — Drame satirique du poète Manuel raillant la politique pontificale.

Dans le haut Toggenbourg, tout près des rochers escarpés qui séparent le cours de la Thour de celui du Rhin, est le village de Wildhaus ; les verts pâturages qui l'entourent sont dominés par les cimes neigeuses du Sentis et les sommets des Kourfursten, au loin on aperçoit, par des échappées, les Alpes du Vorarlberg. Ce fut au sein de cette nature grandiose, où l'œuvre du Créateur se révèle dans sa sublime beauté et inspire à l'homme de grandes pensées que naquit, le 1er janvier 1484, *Ulrich Zwingli*. On montre encore le chalet où il vit le jour, c'est une demeure rustique, mais solide et respirant quelque aisance. Sa famille était en haute estime dans la contrée, son père occupait les fonctions d'amman, un de ses oncles, Bartholomeus Zwingli, celles de curé de la paroisse, sa mère, Marguerite Meili, était sœur de l'abbé de Fischingen.

Les parents de Zwingli lui enseignèrent l'amour de la patrie, de la justice et de la vérité. La situation politique des communes du Toggenbourg et le récit de leurs luttes avec l'abbé de Saint-Gall eurent sans doute quelque influence sur la formation des idées du futur réformateur.

Après avoir reçu ses premières leçons de son oncle, il fut envoyé, à l'âge de dix ans, à Bâle, puis à Berne, où le savant Wœlflin (Lupulus) l'initia à la connaissance des classiques latins et lui inspira un ardent patriotisme, ainsi que l'amour de l'antiquité. Zwingli se distinguait déjà par ses dispositions musicales, si bien que les dominicains cherchèrent à le retenir dans leur couvent. Mais son père et son oncle avaient pour lui de plus hautes visées,

et ils l'envoyèrent à Vienne pour faire ses humanités. Avide de connaissances, il se mit avec ardeur à ses études, et conserva toute sa vie un fidèle attachement pour cette université à laquelle il fut redevable de son initiation à la haute culture. On voyageait beaucoup dans ces temps ; en dépit de la difficulté des communications l'on se transportait avec une étonnante facilité d'un milieu dans un autre ; ces fréquentes pérégrinations des hommes de la Renaissance élargissaient leurs horizons et expliquent cette indépendance de vues et de caractère qui font notre admiration. En 1502, nous retrouvons Zwingli à Bâle où, tout en donnant des leçons de latin à l'école de Saint-Martin, il suit les cours de l'université et spécialement ceux de *Thomas Wittenbach.* L'enseignement de ce théologien éminent, qui s'appuyait sur les écrits de saint Paul, mettait en relief la doctrine du salut par la foi en Jésus-Christ, et prépara Zwingli à sa future mission.

Quand on étudie la vie des grands hommes, on constate souvent un ensemble exceptionnel de circonstances qui ont facilité l'éclosion de leurs talents. De solides amitiés eurent une grande part dans l'éducation morale de Zwingli. A Bâle il rencontra deux hommes qui devaient être plus tard ses collaborateurs dans l'œuvre de la Réforme, et avec lesquels il se lia promptement ; c'étaient *Capiton* et *Pellican.* Comme eux, il avait un goût prononcé pour les langues anciennes et un grand éloignement pour les vieilles méthodes scolastiques. Il considérait qu'à côté d'erreurs manifestes, les auteurs profanes de l'antiquité avaient émis des vérités utiles à méditer. Plus tard, dans la solitude de sa cure de Glaris, il continua à enrichir son esprit par la lecture des œuvres de Lucien, d'Aristophane, d'Homère et de Pindare. L'étude simultanée de la Bible et des pères de l'Eglise, d'Augustin et d'Origène, entre autres, l'amena, tout en demeurant croyant, à démêler les influences diverses qui ont agi sur la formation de la dogmatique catholique.

Il y avait dans l'Eglise romaine, à côté de prêtres sceptiques et voluptueux qui déshonoraient le clergé, des prédicateurs fidèles qui cherchaient à provoquer un réveil religieux dans leurs troupeaux ; tel était le cas de l'évêque de Bâle, *Christophe d'Uttenheim.* Ce prélat recommandait aux curés de son diocèse l'étude des Evangiles, si négligée alors ; ses sages conseils devaient porter des fruits dans l'esprit des futurs réformateurs réunis à Bâle autour de la chaire de Thomas Wittenbach.

Zwingli obtint, en 1504, le grade de bachelier et deux ans plus tard celui de maître en philosophie. Il semblait que sa carrière dût se dessiner dans la direction de l'enseignement lorsqu'un appel, dû probablement à l'intervention de son oncle Bartholomeus, alors curé de Wesen, le détermina, un peu contre son gré



Fig. 21. — Portrait de Zwingli.

peut-être, à accepter les fonctions de curé de Glaris. Il avait alors vingt-deux ans.

Placé à la tête d'une grande paroisse, Zwingli avait le sentiment de la responsabilité qu'il avait assumée ; il apportait un grand soin à sa prédication, s'inspirait des meilleurs modèles, dédaigneux de la vaine rhétorique, il s'efforçait de perfectionner son langage et de dégager les vérités évangéliques des idées étrangères qui s'y étaient associées durant le cours du moyen âge. Son goût pour la musique, sa nature joviale et les tendances pratiques de son esprit le rendaient populaire. « Les ombres cependant, dit un de ses biographes [1], ne manquaient pas à cette existence sans

[1] *Huldreich Zwingli, sein Leben und Wirken*, par le Dr R. Stæhelin.

contrainte. Ces ombres étaient inhérentes aux conditions faites aux ecclésiastiques par le célibat. » Il n'y avait point là de quoi effrayer son entourage, car prêtres, moines, chanoines et nonnes s'adonnaient pour la plupart au libertinage. Lorsque, frappé des exhortations de l'apôtre Paul sur la pureté, Zwingli voulut prendre la résolution d'observer strictement ses vœux, il ne trouva personne qui partageât ses vues ; plusieurs même s'en moquèrent. Quelques années plus tard, il avoua, dans une lettre à son ami Myconius, qu'il avait eu à Einsiedeln des rapports répréhensibles avec une femme aux mœurs légères, et il se reprocha sévèrement sa faute. Son aveu franc, loyal et détaillé jette un curieux jour sur les mœurs de cette époque[1].

Doué d'une intelligence ouverte à toutes les questions, Zwingli s'intéressait aux grandes découvertes géographiques et réunit à Glaris une bibliothèque qui était un sujet d'admiration pour ses amis. « La vérité, disait-il, est pour moi ce que le soleil est pour le monde ; de même que nous saluons celui-ci partout où nous le voyons apparaître, de même qu'il nous encourage à l'ouvrage, de même l'esprit se tourne vers la lumière, et il se réjouit lorsque ses rayons viennent dissiper les ténèbres de l'ignorance. La lumière est pour le monde le plus grand sujet de joie, la vérité est pour l'esprit l'objet le plus cher, le plus précieux et le plus souhaitable. »

Zwingli soutenait avec *Vadian* (de Saint-Gall) et avec *Loriti*, dit *Glaréan*, une correspondance dans laquelle ils échangeaient leurs vues sur la philosophie, les belles lettres et la musique. D'Allemagne, Glaréan lui envoyait ses compositions musicales; en lui annonçant un jour sa visite il lui écrivait: « Quand je viendrai nous serons joyeux et nous jouerons de la trompette ensemble. » C'est de cette époque que date aussi sa liaison avec *Egide Tschoudi*, le futur chroniqueur, et avec *Valentin Tschoudi*, qui devait lui succéder comme curé de Glaris; ces deux hommes furent ses élèves avant de devenir ses amis.

Le jovial prêtre des bords de la Linth ne bornait pas son ambition au culte de l'amitié et de la science. Ses visées le portaient plus haut; avant de s'attaquer à la doctrine de l'Eglise romaine, il cherche à réformer les mœurs du peuple. Deux habitudes invétérées faisaient obstacle au progrès moral; c'étaient les pensions

[1] Voir *Ulrich Zwingli*, par J.-E. Mœrikofer.

que les magistrats recevaient des souverains et le service étranger auquel la Suisse était entraînée par le cardinal Schinner, le grand pourvoyeur du saint-père.

En 1510, Zwingli composa à ce sujet deux poèmes satiriques, intitulés le *Labyrinthe* et la *Fable du bœuf et de quelques animaux*. Quoiqu'il ait lui-même traduit ces deux allégories en hexamètres latins, il se borna à les communiquer à quelques amis et ils ne furent publiés que plus tard, dans la collection de ses œuvres complètes. Ces productions littéraires ne peuvent, dit M. Stæhelin, être comparées à celles de Vadian et de Glaréan, mais elles attestent les préoccupations sérieuses de Zwingli et dénotent un don réel d'observation, ainsi que le désir qu'il avait de tirer de la langue allemande les ressources qu'elle renfermait. Dans le premier de ces poèmes, Thésée personnifie le héros chrétien que conduit l'amour du Christ le fil d'Ariane en mains, luttant contre le péché pour le salut de la patrie et la félicité éternelle; le labyrinthe représente l'humanité déchue. La seconde de ces allégories a plus directement trait à la situation des Confédérés. On y voit un bœuf paissant dans la montagne sous la garde de son berger repoussant les attaques des bêtes sauvages qui cherchent à l'attirer au dehors par des ruses. Le léopard, qui représente le roi de France, cherche par ses dons, avec l'aide d'un chat stipendié, à l'amener dans son alliance. Survient le lion affamé, dans lequel on reconnaît l'empereur, toujours à court d'argent. Ils s'unissent pour chasser de sa tanière un petit renard qui figure Venise, celui-ci appelle à son secours le berger, c'est-à-dire le pape, qui réclame l'appui du bœuf pour défendre sa bergerie menacée. C'est comme on le voit une image de la campagne de 1510. On y sent vibrer l'amour de



Fig. 22. — Portrait de Pellican.

la patrie dont le bonheur doit être cherché non dans la gloire extérieure, mais dans un esprit de justice et l'amour de Dieu.

Là où on accepte les dons de l'étranger,
La liberté ne peut subsister.

Appelé à suivre comme aumônier, en 1512 et en 1515, la bannière de Glaris dans les campagnes de Novare et de Marignan, Zwingli eut l'occasion de voir de près les maux qu'entraînait la guerre. Ces spectacles l'impressionnèrent vivement. Dans les discours qu'il prononça avant ces batailles, il se montra cependant chaud partisan du pape. Le 7 septembre 1515, à Marignan, alors que les chefs suisses hésitaient, il les exhorta à l'union et durant les journées fatales du 13 et du 14 demeura constamment avec le contingent de Glaris, au centre de l'action meurtrière. Pendant cette campagne, Zwingli avait eu de fréquents rapports avec le cardinal Schinner, l'agent zélé de la curie romaine, et à son retour à Glaris, il reçut du pape un présent de cinquante florins. Il se lia à cette époque avec un autre membre influent du parti pontifical, l'avoyer Falk de Fribourg.

Les guerres d'Italie avaient mis en évidence les mérites de Zwingli; son commerce agréable, son éloquence, son attitude énergique dans les conseils et sur le champ de bataille lui avaient attiré une grande considération. C'est d'alors que datent ses relations avec le bourgmestre *Max Roist* de Zurich. Ce digne magistrat était de ceux qui réprouvaient le service étranger, et il devait sympathiser à ce sujet avec le curé de Glaris. Le désastre de Marignan leur fit mesurer les conséquences des guerres lointaines. Le pape, au lieu de chercher à rapprocher les peuples, les entraînait sans cesse dans de nouvelles guerres. Cette attitude du saint-siège, que dominaient des intérêts purement mondains, était bien propre à faire réfléchir Zwingli, il la mettait en regard des enseignements du Christ et constata à quel point le représentant de Dieu sur la terre était infidèle à son mandat spirituel.

A ces sentiments inspirés par les événements extérieurs venaient s'en joindre d'autres de nature plus intime. Hanté par la crainte de la mort et par la préoccupation de l'éternité, Zwingli fit un retour sur sa propre vie. Jusqu'alors il s'en était tenu aux doctrines et aux pratiques de l'Eglise; les contradictions entre le culte et le dogme catholique d'une part et les préceptes de l'Ecriture sainte ne lui étaient pas encore apparues. Une évolution s'opéra

en lui, il s'adonna assidûment à la prière et à la lecture du Nouveau Testament dans l'original; ses expériences personnelles lui révélèrent l'impuissance de l'homme, le fardeau du péché, l'insuffisance de l'Eglise pour procurer le salut, l'impossibilité de concilier ses méthodes avec les besoins du cœur touchant la grâce, la rédemption et la régénération du caractère. Une vieille



Fig. 23. — Portrait de Vadian.

liturgie qui lui était tombée sous la main lui montra que naguère les prêtres donnaient la cène sous les deux espèces. Les écrits de ***Pic de la Mirandole,*** ses thèses hardies sur le culte des images, sur les peines éternelles, sur le caractère symbolique du repas de la cène, ainsi que les savants travaux d'Erasme et des autres humanistes, engagèrent graduellement Zwingli dans la voie du libre examen.

L'esprit indépendant du curé de Glaris, le blâme qu'il infligea aux magistrats à propos de l'alliance française, sans souci de leurs positions, lui valurent de vives inimitiés au point de rendre impossible la continuation de son ministère à Glaris. L'administrateur de l'abbaye d'Einsiedeln lui ayant offert une charge de chapelain, il l'accepta avec empressement ; ses paroissiens, qui le regret-

taient, lui conservèrent jusqu'en 1518 le titre et les appointements de sa cure dans l'espérance qu'il reviendrait.

La riche bibliothèque de l'abbaye l'attirait, et il y passa deux ans (1516 à 1518) dans une retraite studieuse qui devait le préparer à sa future mission.

Les deux ans que Zwingli passa à Einsiedeln furent une époque décisive dans sa vie. Aux luttes politiques qui absorbaient ses forces à Glaris succéda un temps de recueillement et d'étude. « Ce fut en ces lieux consacrés par la piété des vieux âges, dit M. Pierre Vaucher, qu'il apprit quelle distance il y avait entre l'Eglise du Christ et celle de Léon X. » Des milliers de pèlerins accouraient chaque année en ce lieu célèbre pour vénérer l'image de la vierge Marie ; ce spectacle formait un contraste pénible avec les idées nouvelles qui, déjà, se faisaient jour de tous côtés ; le souvenir lui en revint à l'esprit plus tard, lors de sa polémique contre le culte des images. L'administrateur du couvent, *Diebold de Geroldseck*, sans être lui-même très instruit, aimait les savants, les attirait volontiers et se lia d'une amitié cordiale avec Zwingli.

Sous l'influence de ce nouveau milieu, la prédication de Zwingli change d'objectif ; ce n'est plus de la corruption engendrée par le service étranger qu'il s'agit, mais de l'amour du Christ et de la volonté de Dieu qu'il oppose aux superstitions humaines. Ses rapports avec Diebold de Geroldseck devinrent de plus en plus intimes et plus tard cet ecclésiastique quitta sa position, suivit Zwingli à Zurich et mourut à ses côtés à Cappel ; l'abbé d'Einsiedeln, *Conrad de Rechberg*, passa également dans la suite à la confession réformée ; les prédications de Zwingli répondaient à leurs aspirations.

En 1517, Zwingli reçut un appel de Winterthour qu'il déclina. L'année suivante, le chapitre de Zurich l'élut aux fonctions de prédicateur du dôme ; après quelques hésitations, il céda aux instances de son ami Myconius et accepta cette position qu'il considérait comme peu enviable, car Zurich passait alors pour une ville fort corrompue.

Le saint-siège comptait à Zurich de chauds partisans. Dès son élévation, Léon X avait su s'y ménager des intelligences. Les conseils de la ville n'avaient pas pris part à l'alliance française, l'agent du saint-père en Suisse, le cardinal Schinner, et les légats pontificaux, Ennius et Ponci, y résidaient fréquemment. Le bourg-

mestre Roist fut élu capitaine dans la garde pontificale; ne pouvant en raison de son âge remplir personnellement ces fonctions, il les avait passées à son fils ; d'autres familles de notables étaient en rapport avec la curie romaine, des ressortissants de la ville et de la campagne en grand nombre étaient engagés au service du pape. Après l'adoption de la Réforme, la moitié encore de la garde pontificale était composée de Zuricois. On en était venu à considérer la papauté beaucoup plus comme une puissance politique que comme un pouvoir spirituel. La démoralisation qui régnait à Rome était connue à Zurich, l'on avait, par de récentes expériences, pu se rendre compte du peu de bonne foi que la curie mettait à remplir ses engagements, et, déjà en 1515 lors du renouvellement de l'alliance avec le saint-siège, il s'était manifesté une certaine opposition.

L'Eglise avait une grande part de responsabilité dans la déchéance des mœurs. Cependant, l'évêque de Constance, *Hugo de Landenberg* (1498-1530) protégeait les humanistes et jusqu'en 1521 il parut favorable au mouvement qui réclamait une réforme; dans une lettre pastorale de 1517, il signale publiquement la dissolution du clergé. Mais l'énergie et les capacités lui manquaient pour prendre la direction de ce mouvement. Son vicaire général, *Jean Faber*, était un homme d'une plus grande portée d'esprit ; aux débuts il favorisa aussi les tendances des humanistes ; lorsque Zwingli arriva à Zurich, il manifesta sa joie de voir s'établir dans cette ville un prédicateur annonçant avec savoir et distinction la parole de Dieu. Mais il manquait de vues supérieures, et la portée de cette prédication lui échappait.

Quant au clergé zuricois, voici le jugement que porte sur lui un récent écrivain catholique [1] :

« Il était nombreux et bien doté, un nouveau zèle pour les constructions ecclésiastiques se faisait remarquer, ainsi que pour la musique religieuse ; les fêtes se célébraient avec éclat devant un grand nombre de prélats et de prêtres ; on aurait pu en conclure que la vie religieuse était florissante. Mais ce n'était qu'une apparence. Un profond déclin avait envahi l'esprit de l'Eglise, le clinquant et le brillant de la vie extérieure de l'Eglise ne manquaient pas. »

Cette déchéance se manifestait au sein même du chapitre du

[1] Rohr, *Jahrbuch für Schweizergeschichte*, IV, 1879.

dôme de Zurich. Les bénéfices servaient à assurer l'avenir des fils des familles en évidence ; leurs titulaires chargeaient des chapelains de leurs fonctions. Au moment où éclata la Réforme, les chanoines étaient au nombre de trente-quatre; on conçoit que les devoirs de leur profession leur laissaient de longs loisirs, ils les employaient à chasser, à jouer, à boire, plusieurs vivaient ouvertement en concubinage.

Pour avoir cherché à réagir contre cet état de choses au quinzième siècle, Félix Hemmerlin avait été jeté en prison. La superstition et la légèreté se donnaient la main, dit M. Stæhelin, et déjà s'étaient effacées les traces du mouvement mystique qui s'était produit vers la fin du moyen âge.

Jusqu'à Zwingli le système ecclésiastique n'avait point eu à subir les assauts d'une opposition scientifique. Zurich n'était pas comme Bâle une ville savante, et si elle l'est devenue depuis, c'est en grande partie à l'impulsion donnée par Zwingli qu'elle le doit. *Conrad Hoffmann*, qui avait longtemps été prédicateur du dôme, se vantait en 1523 d'avoir, durant une activité de trente années, parlé contre les abus des évêques et des papes, mais son opposition contre Zwingli montre que sa critique se mouvait dans des limites restreintes. Son successeur, *Erhart Battmann*, dont la retraite amena la nomination de Zwingli, était un zélé défenseur des pèlerinages et des indulgences. Les moines et surtout les dominicains mettaient impunément à réquisition la bourse des fidèles en représentant à leurs auditeurs les angoisses de leurs parents trépassés et en se faisant commander un grand nombre de messes pour le repos de leurs âmes.

Cependant, la fréquentation des universités étrangères et la fondation récente de celle de Bâle avaient imprimé une nouvelle direction à l'enseignement donné dans les écoles du dôme et du clergé, que ne fréquentaient du reste que les candidats à la prêtrise et un nombre restreint de fils de bourgeois. Les chanoines *Félix Frey*, *Henri Utinger* et *Oswald Myconius* représentaient les nouvelles tendances. Quelques ecclésiastiques s'étaient pourtant mis à lire la Bible. Tel était le cas du commandeur *Schmidt* de Kussnacht et de l'abbé *Jener* de Cappel.

Une double tâche s'imposait à Zwingli; d'une part chrétien convaincu, il entendait baser sa prédication sur l'Ecriture sainte et donner à ses ouailles un enseignement dégagé des idées étrangères à l'Evangile qui régnaient alors dans le clergé ; de l'autre,

patriote ardent, il voulait travailler à la régénération du peuple et l'amener à rompre avec le système néfaste des pensions et des capitulations. Ces deux buts se liaient intimement dans sa pensée ; car il n'avait pas seulement en vue le salut des âmes prises isolément, mais encore celui de la nation elle-même; les discours des prophètes et ceux du Christ lui fournissaient de nombreux textes propres à justifier ses conceptions. L'Etat, suivant lui, devait concourir à cette réforme en s'inspirant de l'Evangile ; son devoir de prédicateur était de le lui rappeler. La prédication et la lecture de l'Evangile devaient occuper la première place dans le culte, le service de la messe et la liturgie passer à l'arrière-plan. A l'appui de sa manière de voir, Zwingli invoquait Chrysostome, Augustin et les usages de la primitive Eglise.

Renonçant aux *péricopes* (ou évangiles du jour) qui laissaient de côté beaucoup de textes importants de l'Ecriture, Zwingli commença ses prédications par l'explication de l'évangile selon saint Matthieu ; il déclara que le Christ était le vrai et le seul médiateur entre Dieu et l'homme. Il parlait d'abondance et sans notes ; quoiqu'il ne possédât qu'un faible organe, l'effet de sa parole était puissant ; la dignité de son maintien et le choix de ses expressions lui valurent des éloges, même de la part de ses adversaires. Ses leçons étaient claires et faciles à saisir, pleines de sérieux et de cordialité ; ses réprimandes avaient un caractère paternel. La conscience de la dignité de son mandat, son savoir, et le sentiment que le message qu'il annonçait était celui de Dieu donnaient à ses entretiens un cachet spécial qui rappelait celui des discours des prophètes.

Au début de son ministère à Zurich, Zwingli ne songeait pas à s'attaquer aux institutions ecclésiastiques existantes ; comme bien d'autres, il crut que le réveil moral et religieux qu'il rêvait était compatible avec le maintien de l'organisation de l'Eglise catholique. Si les cérémonies extérieures et la discipline romaine, l'emploi de la musique, le jeûne, le costume des prêtres, l'usage de l'encens, la décoration des lieux de culte, la hiérarchie épiscopale, etc., ne se justifiaient pas par des textes de l'Ecriture, ils n'étaient point contraires à l'essence du christianisme. Les formes extérieures du culte catholique ne sont en effet critiquables que lorsque, par l'importance exagérée qui leur est donnée, elles deviennent un obstacle au progrès de la vie religieuse, et que le fidèle, gagné par la séduction qu'elles exercent sur les sens, borne son activité à des

pratiques extérieures au lieu de chercher à réaliser l'idéal moral du Christ.

L'arrivée du dominicain *Samson*, digne émule de Tetzel, fournit à Zwingli une première occasion de rompre en visière avec les abus du clergé. Après avoir, durant l'été 1518, exercé son fructueux commerce d'indulgences dans la contrée des Waldstætten, et exploité Berne durant l'hiver suivant, Samson arriva au mois de février dans la Suisse orientale. Zwingli se fit un devoir d'éclairer l'opinion par ses prédications et de signaler les abus auxquels donnait lieu la vente des indulgences. Il en résulta une polémique. L'évêque de Constance, admettant le point de vue de Zwingli, enjoignit aux prêtres de son diocèse d'interdire à Samson l'accès de leurs églises. Le Conseil de la ville de Zurich, de son côté, défendit au moine dominicain la vente des indulgences sur les places publiques. La question fut ensuite portée devant la diète, alors réunie à Zurich, et la défense fut généralisée; à la demande des Confédérés, le saint-siège, qui avait des motifs spéciaux pour prendre en considération leurs vœux, retira à Samson ses pouvoirs, comptant sur le secours de leurs armes.

Une nouvelle polémique ne tarda pas à s'engager. Dans ses prédications, Zwingli enseignait que le fidèle pouvait adresser directement ses prières à Dieu, et sans attaquer encore ouvertement l'invocation des saints, il critiquait le rôle d'intercesseur qu'elle suppose et dévoilait le caractère idolâtre de cette pratique. Ces idées, hardies pour l'époque, furent jugées sévèrement; de Lucerne, où il était alors, Myconius écrivit à Zwingli que son enseignement était considéré comme inspiré par le diable.

A Zurich comme à Glaris, Zwingli continuait à vouer son temps à l'étude des classiques ; il recevait dans son presbytère des élèves, entre autres le fils du greffier d'Uri et son propre frère qui mourut de la peste en 1520.

En août 1519, la peste éclata avec violence à Zurich et fit dans cette ville et ses environs, durant les mois qui suivirent, près de 2500 victimes. Au moment où commença l'épidémie, Zwingli était aux bains de Pfæffers ; à l'ouïe de la triste nouvelle, il s'empressa de regagner sa paroisse et se consacra aux soins des malades. Ses amis l'engageaient à se ménager, mais en vain ; au mois de septembre il fut lui-même atteint et sa vie fut en danger. Le légat du pape lui envoya son médecin. La nouvelle de sa mort

parvint à Bâle. La maladie fut longue, au commencement de novembre la crise s'opéra heureusement et il reprit ses occupations ; la convalescence fut lente, il eut de la peine à reprendre ses forces, au printemps 1520 il souffrait encore de la fièvre. En recouvrant la santé il se sentit affermi dans sa mission. Durant le cours de cette épreuve il composa trois cantiques qui attestent son calme en présence du danger, sa confiance en Dieu, sa paix et sa reconnaissance.

Jusqu'alors le mouvement réformateur zuricois était sans connexion avec celui qui s'était produit en Allemagne. Ce ne fut que vers le milieu de 1519 que les écrits de Luther parvinrent à la connaissance de Zwingli, ils lui furent envoyés par ses amis de Bâle. Du reste, avant d'entrer en relations avec le grand réformateur allemand, Zwingli avait adopté sur l'importante question des sacrements des points de vue plus indépendants de la tradition reçue que ceux de Luther. Déjà, en 1518, il enseignait que ce n'était point l'absolution prononcée par le prêtre, mais bien la foi en Christ qui procure le salut ; en se fondant sur la première épître aux Corinthiens il envisageait la cène comme un mémorial de la mort du Christ, et il combattait la doctrine augustinienne qui fait du baptême un moyen de grâce et voue à la damnation les enfants morts sans baptême. Les écrits de Luther, spécialement sa réponse aux thèses d'Eck, et son explication de l'épître aux Galates, mettant en lumière la nature des rapports entre Dieu et l'homme et la doctrine de la justification par la foi, confirmèrent Zwingli dans la voie où déjà il marchait. Les cantiques composés à l'occasion de la peste de Zurich reflètent des idées toutes semblables à celles du réformateur saxon.

Tout en prenant un vif intérêt à la réforme luthérienne, Zwingli ne semblait pas, en 1520 et 1521, vouloir entrer dans le mouvement ; les quelques conflits dans lesquels il avait été engagé paraissaient bien insignifiants comparés aux luttes que Luther soutenait contre le pape et l'empereur. Nous savons cependant que, dans ses sermons, il ne se bornait pas à réprimander ecclésiastiques et laïques, il soumettait aussi à une critique sévère l'enseignement et les ordonnances de l'Eglise et ses adversaires ne se faisaient pas faute de le représenter comme un hérétique et un perturbateur. Si en dépit de cette attitude résolue, il conservait sa position, on peut se l'expliquer par la modération de son

langage et par le fait qu'il avait l'approbation des membres du chapitre. D'ailleurs la curie romaine, étant données ses visées politiques, était portée à user de tolérance à son égard.

Le moment vint néanmoins où il devait aussi se heurter à l'autorité de la tradition. Le premier conflit qui s'éleva entre Zwingli et le chapitre eut pour cause un discours où il avait contesté que les *dîmes* fussent fondées sur le droit divin. Le prévôt, estimant qu'il mettait en danger les intérêts de la fondation, lui écrivit une lettre menaçante. Dans d'autres questions, le prévôt et la majorité du chapitre tenaient son parti, ainsi que le prouve une décision du 27 juin 1520 de remplacer le vieux bréviaire par une liturgie plus simple, ce qui, évidemment, constituait un succès pour Zwingli. Dans le cours de la même année, le Conseil de Zurich ordonna à tous les prêtres de prêcher sur le Nouveau Testament et de prouver leurs doctrines uniquement d'après la Bible, en laissant de côté les inventions des hommes.

Dans le même temps le Conseil, pour combattre la dépravation des mœurs, créa une institution chargée de recueillir des secours et de les distribuer aux indigents. Deux économes furent préposés à cette tâche et reçurent pour direction de refuser tout secours aux ivrognes et aux mendiants qui allaient de porte en porte exploiter la crédulité publique, et même de les signaler afin qu'ils fussent punis. Cette laïcisation des secours constituait un réel progrès ; jusqu'alors, suivant les anciennes idées, encore aujourd'hui en vigueur dans les pays catholiques, le riche assure son salut en pratiquant l'aumône et en donnant souvent sans discernement aux mendiants qui le sollicitent.

Des démarches furent faites en 1520 et 1521 par François Ier d'une part, par Charles-Quint et Léon X de l'autre, pour obtenir des secours des Suisses. Zwingli s'éleva avec vigueur contre l'immixtion des Confédérés dans les affaires de l'Europe et contre les capitulations, et il réussit non sans peine, grâce à son amitié avec le bourgmestre Roist, à détourner Zurich de l'alliance que les autres cantons conclurent avec la France. Cette grave décision qui, suivant l'expression d'un contemporain, « transformait le lion irritable en paisible agneau, » était un grand succès pour le réformateur zuricois, mais comme elle allait à l'encontre de bien des ambitions elle devait lui susciter de nombreux ennemis.

C'était à Zurich que se réunissaient généralement les diètes fédérales. En se séparant, en cette circonstance, des Confédérés,

la noble cité de la Limmat s'exposait à ne plus voir siéger dans ses murs les députés des treize cantons. On le reprocha à Zwingli. Des partisans des capitulations, les *pensionnés* qui, jusque-là, avaient suivi ses sermons, le traitèrent d'hérétique. La haine qu'il s'attira fut plus vive encore dans les cantons forestiers ; il s'y forma une coalition des défenseurs de l'ancienne foi et des défenseurs des capitulations.

De son côté, Zwingli qui avait jusqu'alors reçu une pension de cent florins du pape et qui, précédemment déjà, avait demandé qu'elle ne lui fût plus envoyée, refusa définitivement en 1520 de la toucher, malgré les pressantes instances du légat; pour le dédommager de ce sacrifice, il fut appelé à faire partie du chapitre du dôme. Sur ces entrefaites, Luther ayant été condamné par le pape, le 3 janvier 1521, le vicaire général de l'évêque de Constance, *Faber*, qui avait manifesté des sympathies pour une réforme de l'Eglise, prit parti contre Luther et renonça à soutenir Zwingli. Un nouvel ami s'offrit alors au réformateur zuricois en la personne de *Berthold Haller*, qui venait d'être appelé aux fonctions de prédicateur du dôme de Berne en remplacement de Wittenbach.

En 1521, Zwingli donna carrière à ses opinions dans deux écrits de circonstance, publiés l'un en allemand et l'autre en latin sous ces titres : *Le moulin divin* et *Avis de quelqu'un qui désire de tout son cœur conserver l'existence du pape et la paix dans la chrétienté*. Le premier de ces écrits témoigna de l'adhésion que les idées de Luther avaient obtenue dans les milieux où vivait Zwingli. Erasme et Luther y sont comparés à des meuniers et à des boulangers qui travaillent dans l'atelier divin et préparent le pain de vie que le Christ personnifie. Le second de ces petits traités qui, ainsi que l'autre, parut sans nom d'auteur, est une dernière tentative d'explication amiable entre Luther et le pape; imprimé à Bâle, il fut attribué à Erasme.

Le premier conflit entre Zwingli et le pape fut politique et non dogmatique, il importe de le remarquer. Le saint-siège s'allia, en été 1521, avec Charles-Quint contre François I[er], et voulut profiter de ce que Zurich n'avait pas adhéré au traité conclu par les autres cantons avec la France pour obtenir d'elle une levée. Le bourgmestre Roist y était favorable, la promesse fut donnée que ces troupes seraient employées à la garde des Etats pontificaux et non à la guerre contre la France. Zwingli s'éleva fortement contre les enrôlements demandés par le pape. Il représenta que

les Confédérés se désunissaient en se mettant à la solde des princes étrangers, et qu'en dépit des promesses du légat pontifical, ils seraient exposés, à un moment donné, à combattre les uns contre les autres. Le parti papal l'emporta cependant à Zurich, et 2700 hommes traversèrent les Alpes; le cardinal Schinner en prit le commandement à Coire. Les prévisions de Zwingli ne tardèrent pas à se réaliser; en dépit des promesses faites, le pape voulut employer le contingent zuricois contre la France. Le Conseil de Zurich se plaignit amèrement de ce manque de foi, et, le 11 janvier 1522, il interdit à ses sujets de combattre soit sous les bannières pontificales, soit sous celles de l'empereur ou du roi de France. Les Confédérés rendirent la diplomatie pontificale responsable de ces agissements et furent très mécontents.

Ces événements fournirent au peintre et poète Nicolas Manuel un thème à sa verve comique. Dans le drame burlesque qu'il composa pour le carnaval de 1522, il met en scène le pape, les apôtres Pierre et Paul, puis le convoi funèbre d'un richard qui passe devant le souverain pontife et son clergé ; des prêtres échangent des propos macabres : « Vivent les morts, disent-ils, car leur trépas fait notre fortune. » Saint Pierre s'approche de l'un d'eux et lui demande en désignant le pape du geste : « Qui est ce grand personnage à la triple couronne? Est-ce un Turc ou quelque monarque païen ? » Dans un autre drame, Manuel établit un parallèle entre Jésus-Christ monté sur un âne, la tête chargée de la couronne d'épines, et le pape à cheval, portant une armure et entouré d'une escorte de guerriers.

La déplorable politique de la curie romaine devait tourner à son détriment; par ses procédés cauteleux elle s'aliéna le peuple de Zurich qui, l'année suivante, rompit pour toujours avec elle.

CHAPITRE IV

Etablissement de la Réforme dans la Suisse allemande.

(Suite.)

Symptômes précurseurs d'une rupture. — Attitude de l'évêque de Constance. — Zwingli demande à l'évêque la liberté de prêcher suivant les Evangiles et réclame l'abolition du célibat des prêtres. — Les Conseils de Zurich décident que les prédications doivent porter sur l'Evangile. — Avènement d'Adrien VI au trône pontifical. — Echanges de vues entre Erasme et Zwingli. — Dispute de Zurich (29 janvier 1523). — Etablissement de la Réforme à Zurich, suppression du couvent d'Altenbach et du culte des saints et de la Vierge. — Colloque de Zurich (26 octobre 1523). — Démission du chapitre du dôme, suppression des images dans les églises, sécularisation des couvents, abolition de la messe (13 avril 1525). — Attitude de la Diète. — La Réforme se répand à Bâle, à Schaffhouse, à Saint-Gall et dans l'Appenzell. — Colloque de Baden. — Œcolampade prêche la Réforme à Bâle. — Berthold Haller prêche la Réforme à Berne. — Tergiversations des Conseils. — Colloque de Berne (7 janvier 1528). — Abolition de la messe à Bâle (février 1529). — Vadian fraye les voies à la Réforme à Saint-Gall. — Suppression de la messe à Saint-Gall (1529). — Schaffhouse, Mulhouse et l'Appenzell sont successivement gagnés à la Réforme. — Un édit de tolérance assure la parité des cultes à Glaris. — Les ligues grisonnes donnent aux communes la faculté de choisir leurs chefs spirituels. — L'évêque de Coire se retire en Tyrol.

Dès le début de l'année 1522, des signes précurseurs d'un schisme religieux se produisaient à Zurich. Des plaintes touchant l'obligation de la confession et la suppression de la coupe dans la célébration de la cène se font entendre. Des contribuables se font poursuivre pour le payement de la dîme en faveur des couvents ; des membres du clergé et des communes protestent vivement contre un impôt que l'évêque prétend lever malgré le refus du clergé et l'opposition du Conseil. La lutte éclate au moment du carême, des bourgeois n'observent pas le jeûne ; un boulanger, *Henri Aeberli,* qui plus tard figura au nombre des anabaptistes, se fait servir de la viande dans une auberge ; le chanoine *Utinger* et le maître d'école *Georges Binder* enfreignent les ordonnances ; le scandale devient encore plus grand lorsque l'imprimeur *Froschauer,* après avoir mangé de la viande, se fait encore apporter de la saucisse dans une réunion nombreuse où étaient Zwingli et Léo Jude. Zwingli ne participa pas à ce repas, mais sa présence même était une approbation à cette infraction, et les contempteurs du

jeûne purent alléguer pour leur défense que leur conduite était conforme à son enseignement. Du reste, Zwingli n'hésita pas à assumer la responsabilité de cette transgression du carême ; dans un sermon, prononcé le 29 mars, il établit, en se fondant sur les paroles de Christ et des apôtres, la futilité des ordonnances concernant le jeûne, et il opposa la liberté évangélique aux prescriptions insupportables de l'Eglise.

L'évêque de Constance lança un mandement pour rappeler le peuple de Zurich à l'obéissance, et il envoya dans cette ville, le 7 avril, son coadjuteur *Melchior Watt* et son chancelier *Brœndli*, tous deux adversaires de Zwingli, ainsi que le prédicateur *Jean Warmes* pour ramener dans le giron de l'Eglise les fidèles égarés. Ces délégués réunirent le clergé dans la salle du chapitre, et, sans le nommer, Melchior Watt tança Zwingli. Celui-ci répliqua avec tant de vigueur que le coadjuteur renonça à discuter et porta plainte au Conseil. Le Conseil porta l'affaire devant le Deux-Cents, et là encore Zwingli réfuta avec succès ses contradicteurs. Le Conseil, néanmoins, interdit aux bourgeois de rompre le jeûne sans raison valable et infligea de légères amendes à Froschauer et aux autres délinquants ; mais, en même temps, il pria l'évêque de demander aux autorités ecclésiastiques une explication sur la conduite à tenir à l'égard des cérémonies.

Le 16 avril, Zwingli publia son sermon du 29 mars sous ce titre : *De la liberté de choisir ses aliments*. Ce discours contient tout un programme d'émancipation spirituelle. On y trouve, entre autres, cette pensée : « Les bonnes œuvres ne sont pas celles que l'Eglise ordonne, mais celles que Dieu commande dans sa parole. » L'attitude de Zwingli lui attira plusieurs adhérents, entre autres Jean Warmes, l'un des envoyés de l'évêque de Constance.

La nomination de son ami *Léo Jude* aux fonctions de prédicateur de l'église de Saint-Pierre montra que Zwingli avait l'appui de l'opinion.

Le désastre de *La Bicoque*, le 27 avril 1522, où 3000 Suisses à la solde de François Ier perdirent la vie, arriva à point pour justifier l'opposition de Zwingli aux capitulations ; aussi s'empressa-t-il de le signaler dans une lettre qu'il écrivit à la Diète, le 16 mai. Le vicaire général de l'évêque de Constance, *Jean Faber*, de retour d'un voyage à Rome, engagea néanmoins ce prélat à persévérer dans son attitude, et à la requête de l'évêque la Diète, réunie à Lucerne le 27 mai, rendit un arrêté contre les prêtres

qui, par leur prédication, portaient le trouble et la division dans le peuple.

Cette décision fut appliquée en novembre 1522 au curé du bailliage de Baden, *Urbain Wyss*, de Fisslibach, qui avait prêché contre l'adoration de la Vierge ; le malheureux fut arrêté, déféré au tribunal épiscopal de Constance, et après une longue détention contraint par la torture à se rétracter.

Au milieu de l'agitation croissante, Zwingli poursuivait sans s'émouvoir son plan de réforme. Après s'être mis d'accord avec dix autres ecclésiastiques suisses, il écrivit, le 2 juillet 1522, à l'évêque de Constance pour demander la liberté de prêcher suivant les Evangiles et réclama l'abolition du célibat des prêtres en justifiant sa requête par des citations de l'Ecriture sainte. Le 13 juillet, Zwingli et ses amis développent leur point de vue dans un écrit qu'ils adressent aux Etats confédérés. Le mariage des prêtres, disent-ils, n'est pas un péché devant Dieu, qu'il ne soit donc plus une honte devant les hommes.

Le célibat forcé, qui est contraire à la loi de la nature et qui n'est nullement imposé par les Evangiles, n'était pas plus en Suisse qu'ailleurs rigoureusement observé par les prêtres. Les souverains pontifes ne s'étaient point conformés à la loi de l'Eglise ; ils avaient donné le spectacle d'une vie absolument scandaleuse, et nombreux étaient les prêtres qui s'autorisaient de cet exemple pour éluder les préceptes de l'Eglise. Zwingli, nous l'avons vu, n'était pas sans avoir des reproches à se faire à cet égard. Les écrivains catholiques, fort indulgents pour les désordres des papes, lui ont durement reproché ses péchés de jeunesse qu'il a reconnus et dont il s'est humilié. Sur ce point, comme sur d'autres, une réforme s'imposait.

L'œuvre, prétendue méritoire, qui consiste à châtier le corps en opprimant les sens, à dépouiller son humanité, à se soustraire aux saintes joies de la famille, n'est point prescrite par les Evangiles ; et l'Eglise romaine s'est insurgée en quelque sorte contre la loi divine en interdisant ou en jetant une sorte de déconsidération sur des relations qui sont nécessaires à la conservation de l'espèce humaine [1]. La famille et le mariage sont des institutions honorables,

[1] Le mariage des ecclésiastiques a eu des conséquenes heureuses sur le développement de la prospérité publique dans les pays protestants. On peut constater, en effet, en passant en revue, dans les villes réformées de la Suisse ou de l'étranger, les hommes qui y occupent des positions en vue dans le clergé, l'enseigne-

qui ont pour conséquences de graves responsabilités, et c'est en assumant ces responsabilités et non en s'en affranchissant que l'homme et la femme atteignent le plein épanouissement de leurs facultés morales. La dignité du saint ministère était intéressée à ce que les prêtres ayant femme régularisassent leurs positions et renonçassent à des vœux dont la fréquente violation était un outrage à la famille. Sans se soucier plus longtemps d'une ordonnance foulée aux pieds impunément par les dignitaires de l'Eglise, Zwingli affirma, textes de l'Ecriture en mains, le droit du clergé au mariage. Il estimait non sans raison que l'ecclésiastique doit être en exemple à son troupeau, et que le meilleur exemple qu'il pouvait donner à ses ouailles était de créer une famille et de l'élever honorablement dans la crainte de Dieu. Une fois cette conviction formée, il épousa, en 1522, Anna Reinhard, veuve d'un noble zuricois nommé Jean Meyer, mort en 1517, et qui lui avait confié l'éducation de son fils. Ce mariage, tenu secret pendant deux ans, ne fut célébré publiquement que le 5 avril 1524.

Les prédications et les écrits de Zwingli suscitèrent une vive opposition de la part des moines, alors encore fort puissants à Zurich. Des deux côtés, la lutte se poursuivait avec une grande âpreté. Le Conseil de la ville se vit obligé d'intervenir et convo-

ment, la magistrature, le barreau, le corps médical, le commerce ou l'industrie, qu'un très grand nombre ont un ecclésiastique pour père ou pour aïeul paternel ou maternel.

Souvent l'ecclésiastique appartient par ses origines aux milieux plus modestes de la campagne, et le clergé se trouve jouer alors le rôle d'un échelon favorisant l'ascension aux degrés supérieurs de l'échelle sociale. La bourgeoisie, que le long séjour dans les villes et les travaux intellectuels exténuent souvent, puise dans ces apports un renouvellement de force et de vie. Dans les pays catholiques, cet échelon manque et le clergé, qui est fort nombreux, étant frappé de stérilité, il en résulte une mise en valeur moins complète des forces intellectuelles de la nation ; le clergé lui-même ne pouvant se recruter dans son sein a plus de peine à se maintenir à la hauteur de son mandat. Une statistique fort curieuse, donnée par Alphonse de Candolle, dans son *Histoire des sciences et des savants*, montre que les académies des sciences comptent un nombre beaucoup plus considérable de membres associés ou correspondants dans les pays protestants que dans les pays catholiques ; mais cette supériorité disparaît en grande partie et la balance se rétablit à peu près entre les deux confessions si l'on déduit du nombre de ces savants ceux qui ont pour père un pasteur. De Candolle explique ce phénomène par le fait que les habitudes de travail et les aptitudes intellectuelles se transmettent de génération en génération. Les Pictet et les de Candolle à Genève, les Bernoulli et les Euler à Bâle et bien d'autres familles nous le prouvent. Deux savants de premier ordre, qu'on peut citer entre plusieurs, Linné et Agassiz, étaient fils de pasteurs ; si le célibat avait été imposé aux clergés suédois et vaudois, ils n'eussent pas été appelés à l'existence.

qua, le 22 juillet 1522, les trois prédicateurs, ainsi que les recteurs des trois couvents, et proposa aux deux partis de s'en remettre au jugement du chapitre. Zwingli répondit avec fierté : « Je suis évêque et curé de la paroisse de Zurich, le soin des âmes m'est confié. J'ai prêté pour cela un serment, ce que les moines n'ont pas fait ; ils n'ont pas de surveillance à exercer sur moi, mais bien moi sur eux, et s'ils prêchent contre la vérité, je veux m'y opposer et je dois monter dans leurs chaires et parler contre eux. » Et il ajoutait que si l'on pouvait prouver que ce qu'il prêchait était contraire aux Evangiles il était prêt à se soumettre au blâme du chapitre et des citoyens. Le prédicateur *Engelhard* et le commandeur *Schmidt* se prononcèrent dans le même sens. Les moines, au contraire, soutinrent qu'on devait aussi prêcher suivant saint Thomas et les autres saints. Le bourgmestre et les Conseils décidèrent que la prédication devait porter sur les Evangiles, les écrits des apôtres et des prophètes, que les opinions des docteurs de l'Eglise, Scot, Thomas, etc., devaient être laissées de côté, et que les prêtres séculiers avaient le droit de prêcher dans les couvents.

Par cette décision, à laquelle le Conseil avait été conduit grâce à l'attitude ferme et modérée de Zwingli, la Réforme prenait décidément pied à Zurich. Ce fut en vain que l'évêque de Constance enjoignit à la ville de maintenir les ordonnances de l'Eglise et lui rappela que les vues de Luther avaient été rejetées par les deux chefs de la chrétienté, le pape et l'empereur. Cinq jours après, une grande partie du clergé se prononça pour la Réforme et le chapitre décida que les prédicateurs devaient se conformer à ce qui était contenu dans la parole de Dieu.

Cette ingérence du pouvoir civil dans le domaine religieux peut paraître anormale si l'on se place à notre point de vue actuel, mais au seizième siècle, elle pouvait être envisagée comme une juste revanche de l'ingérence de l'Eglise dans le domaine de la politique. Si la curie romaine n'était pas la première sortie, à maintes reprises, de son mandat spirituel, elle ne se fût peut-être pas exposée à de pareils empiétements ; elle expia en cette circonstance la faute qu'elle avait commise en confondant perpétuellement ses attributions avec celles des puissances temporelles.

D'Allemagne et de Suisse, de tous côtés, Zwingli fut félicité de ses succès. Le 27 août, il répondit aux injonctions de son évêque par un écrit rédigé en latin, intitulé *Archeteles*, où il oppose nettement l'autorité de l'Ecriture à celle de l'Eglise.

Léon X était mort en 1521. Au brillant, mais frivole, prodigue et voluptueux Italien succéda un Flamand parcimonieux, austère, au caractère droit et consciencieux. Adrien VI, d'Utrecht, avait été le précepteur, puis le ministre de Charles-Quint. Son avènement, en 1522, fut salué avec joie par Erasme, il pensait que le nouvel élu réaliserait son espérance d'une solution pacifique de la crise de l'Eglise. « Nous avons maintenant, écrivait-il à Zwingli, le 3 septembre 1522, un théologien comme pape, et nous allons bientôt voir un revirement se produire dans la question religieuse. » « Ceux qui voient avec peine que la Réforme du seizième siècle se soit opérée par un schisme, doivent regretter, dit Etienne Chastel, qu'Adrien ne soit pas monté plus tôt sur le trône pontifical, car autant il fut mal compris des Italiens, autant peut-être eût-il été à même de comprendre dans une certaine mesure la pensée de Luther. Il est à croire, étant donnés ses sentiments bien connus sur la nécessité d'une réforme ecclésiastique, qu'il eût fait droit, en partie tout au moins, aux griefs des princes d'Allemagne, si toutefois son entourage le lui eût permis, et qu'ainsi une des plus efficaces d'entre les causes auxiliaires de la Réformation eût été écartée. Mais Adrien VI vint trop tard, ses bonnes dispositions furent impuissantes à arrêter le mouvement, le schisme était déjà consommé. »

Lorsque Erasme reçut les *Archeteles,* il écrivit à Zwingli, avec sa circonspection accoutumée, une lettre où il ne lui cachait pas son mécontentement et l'engageait à se montrer plus prudent dans ses publications ultérieures et à prendre au préalable conseil de ses amis. L'opposition de ces deux hommes marque bien la distance qui sépare le savant, sceptique de nature, et l'homme de foi et d'action. Zwingli prenait plus haut ses inspirations. Bientôt paraissent deux nouveaux écrits, cette fois en allemand. Le premier est un sermon sur la vérité et la certitude de la parole de Dieu dans lequel il remercie le Conseil de Zurich d'avoir autorisé les prédicateurs à prêcher dans les couvents. Le second, intitulé *De la pure servante Marie,* s'adresse à ses frères du Toggenbourg qu'il loue d'être demeurés fidèles au travail des champs.

Le 10 octobre, Adrien VI fit parvenir une lettre de blâme au bourgmestre et aux Conseils de Zurich. Le 15 décembre, la Diète rendit un arrêté interdisant les prédications et les écrits d'un genre nouveau propres à jeter le trouble parmi les esprits.

Loué d'un côté, attaqué de l'autre, Zwingli pensa que le meilleur moyen d'éclairer les esprits, de dissiper les malentendus, de répondre aux attaques et de se justifier était de provoquer un débat contradictoire et public. A sa demande, le Conseil de Zurich invita le clergé de la ville et des environs à une réunion qui eut lieu le 29 janvier 1523 devant le Deux-Cents assemblé.

L'assistance se composait d'environ six cents personnes. Aux côtés de Zwingli étaient venus se ranger *Léo Jude*, *Vadian* (de Saint-Gall), *Hoffmeister* (de Schaffhouse), *Sébastien Meyer* (de Berne) et quelques amis de Bâle. L'évêque de Constance s'était fait représenter par son vicaire *Faber* et trois autres délégués. Le colloque était présidé par le bourgmestre *Roist*.

Pour fournir une base de discussion, Zwingli avait rédigé à l'avance 67 thèses qui résumaient sa doctrine. Les Evangiles y étaient présentés comme l'autorité souveraine de l'Eglise, Christ comme le seul Médiateur, la foi comme le seul moyen de salut, l'Eglise comme composée non du clergé seulement, mais bien de tous les chrétiens.

Le réformateur zuricois avait jusqu'alors agi avec une extrême prudence, il avait attaqué le moins possible les institutions établies ; le 29 janvier 1523, il fait un pas de plus : sans dureté, sans parole injurieuse ou blessante, il met en lumière les contradictions entre la Parole de Dieu et les empiètements de la papauté.

Le vicaire Faber chercha à esquiver la discussion, il fut cependant contraint de l'accepter. Ayant eu l'imprudence de dire qu'il avait convaincu le curé *Urbain Wyss*, de Fisslibach, au sujet de l'invocation des saints (on a vu plus haut que c'était en le mettant à la torture), Zwingli le pressa si fort de reproduire ses arguments qu'il ne lui fut pas possible de s'y refuser. Il allégua l'autorité de l'Eglise et des conciles et ne put citer de textes bibliques. La discussion se termina au plus grand avantage de Zwingli. Le même jour, le Deux-Cents rendit une ordonnance aux termes de laquelle les thèses du réformateur n'ayant été ni attaquées ni réfutées, il était autorisé à continuer de prêcher comme par le passé, et défense fut faite à tous les ecclésiastiques du territoire de rien entreprendre ou de rien enseigner qu'ils ne fussent en mesure de démontrer par la parole de Dieu.

Cet échec n'empêcha pas Faber de se vanter dans le camp catholique d'avoir réfuté son contradicteur et, en février, pendant

la réunion de la Diète à Lucerne, les adversaires de Zwingli se donnèrent la facile satisfaction de le brûler en effigie.

L'importance du premier colloque de Zurich, dit M. Vaucher, est moins dans ce qui fut dit de part et d'autre que dans l'attitude hardie de Zwingli et l'impuissance dûment constatée de ses adversaires.

A partir de ce moment, la Réforme fit de rapides progrès ; un curé de Bâle, *Guillaume Rœbli*, chassé de cette ville pour avoir, dans une procession, porté devant lui une Bible au lieu du saint-sacrement, vint à Zurich et s'y maria ; ce fut le premier mariage de prêtre publiquement célébré, il fut suivi quelques mois plus tard par celui de Léo Jude.

Au mois de juin, le Conseil de Zurich sécularisa le riche couvent d'Œtenbach ; il permit aux religieuses de sortir ou de rester ; à celles qui sortaient, les biens qu'elles avaient apportés furent restitués, celles qui restèrent conservèrent leurs revenus à charge de nourrir les pauvres.

Au mois de juillet 1523, Zwingli publia une explication de ses thèses. C'est dans cet ouvrage qu'on trouve pour la première fois les doctrines fondamentales de la Réforme développées d'une manière rigoureuse et complète. Le désaccord entre Luther et Zwingli touchant la cène y éclate, le réformateur zuricois envisage cette cérémonie non comme un sacrement ayant une vertu efficiente, mais comme un acte commémoratif. Zwingli condamne les couvents, restreint les chômages, supprime les jeûnes, le culte des saints, l'absolution, la messe, etc. Au mois d'août, Léo Jude, prédicateur de l'église de Saint-Pierre, lut en allemand la formule du baptême et les autres liturgies au grand étonnement et à la satisfaction de beaucoup de ses auditeurs. L'accueil favorable que reçut ce changement encouragea Zwingli. En septembre, les chanoines du dôme passèrent d'eux-mêmes à la Réforme, et décidèrent que les prébendes dont ils jouissaient seraient affectées à la création d'une école où seraient enseignés le grec, l'hébreu et le latin.

De Zurich, la Réforme se répandit dans la contrée avoisinante sans soulever d'opposition ; la suppression du culte des saints et de la vierge y était vue de bon œil ; la conservation des images dans les églises et le maintien de la messe soulevèrent du mécontentement dans les villes. Léo Jude poussait à leur suppression. Au milieu de septembre, les images qui décoraient l'église de

Saint-Pierre furent endommagées et de chauds partisans de la Réforme enlevèrent les lampes du Fraumunster. Un crucifix placé dans une rue, comme c'est encore l'usage dans les pays catholiques, fut abattu en plein jour par un cordonnier nommé Hottinger. D'après les lois de l'époque, les auteurs de ces désordres s'exposaient à subir la peine du sacrilège, c'est-à-dire la mort. Zwingli soutint en chaire que le culte des images ayant été aboli, il n'y avait pas là de sacrilège. Le Conseil était divisé, les partisans de la Réforme l'ayant emporté on décida de suspendre tout jugement jusqu'à ce que la question du maintien des images (à titre purement décoratif et non comme objet de culte) et de la messe eût été tranchée. Un nouveau colloque fut convoqué dans ce but pour le 26 octobre 1523.

Les évêques de Constance, de Bâle et de Coire, l'Université de Bâle et les Etats confédérés furent invités à prendre part à ce débat. Les évêques refusèrent de discuter sur des questions que les conciles avaient tranchées ; Obwald déclina l'invitation ; seules d'entre les Confédérés, les villes de Schaffhouse et de Saint-Gall s'y firent représenter. Le colloque fut néanmoins très nombreux, il dura trois jours. On put constater que Zwingli avait moins à redouter les adversaires de la Réforme que les impatients qui voulaient des changements radicaux et immédiats. On tomba cependant d'accord pour ne rien précipiter et attendre pour aller de l'avant que le peuple fût mieux instruit. En conséquence, le Conseil décida d'envoyer à tous les prêtres du canton des instructions pour préparer leurs ouailles à accepter la Réforme, et d'inviter les évêques à formuler, pour la Pentecôte, leurs objections aux thèses de Zwingli, en fondant leurs réponses sur les textes de l'Ecriture, qu'autrement il serait passé outre. En attendant la détermination des évêques, les prêtres avaient la liberté de dire ou de ne pas dire la messe, et les citoyens qui avaient enlevé des images dans les églises furent poursuivis.

Six mois plus tard, à l'échéance prévue (Pentecôte 1524), les images furent supprimées sans violence dans les églises. Zwingli aurait voulu aussi abolir la messe, mais la crainte d'indisposer les Confédérés fit différer cette mesure. La sécularisation des couvents, déjà commencée, fut continuée. Les religieuses qui ne voulurent pas rentrer dans le monde furent réunies dans la maison des franciscains ; celles qui désiraient continuer la vie monastique furent pareillement réunies dans une seule maison ; les autres

couvents furent transformés en écoles, en hospices ou en orphelinats. Pour ne pas être soupçonnés d'avoir été conduits à la sécularisation des couvents par des vues intéressées, les Conseils attribuèrent les revenus des maisons religieuses à une caisse spécial pour servir à l'entretien des pauvres.

Un an s'écoula encore, enfin, le 13 avril 1525, sur la demande des trois curés de Zurich, la messe fut officiellement abolie et la cène célébrée sous les deux espèces, ainsi qu'elle a été instituée par le Christ.

La conduite de Zurich durant les événements que nous venons de raconter fait le plus grand honneur à l'indépendance et à l'esprit de modération de ses magistrats. En proclamant ainsi la Réforme, le canton de Zurich s'isolait des Confédérés. Ceux-ci étaient, en effet, résolus à employer tous les moyens en leur pouvoir pour arrêter les progrès de l'hérésie ; ils avaient décidé, en 1523, de faire saisir Zwingli si on réussissait à mettre la main sur lui.

La première victime de leurs rigueurs fut le cordonnier Hottinger qui, banni de Zurich après l'affaire du crucifix, s'était imprudemment établi sur la frontière du comté de Baden ; il fut arrêté et la Diète le condamna à mort (mars 1524). Les douze cantons envoyèrent une députation à Zurich pour presser cette ville de s'abstenir de toute innovation. Le Conseil répondit fièrement : « Nous voulons rester fidèles à nos Confédérés, mais en ce qui touche à la Parole de Dieu nous ne pouvons rien céder. » Pour s'assurer le concours actif des habitants du territoire zuricois, le Conseil informa les communes de la campagne de ce qui s'était passé touchant la Réforme, et obtint de ses administrés une approbation complète de ses décisions.

La Diète n'osa pas marcher sur Zurich pour éteindre le foyer de la Réforme, mais elle se vengea en punissant les novateurs qu'elle put saisir. Sur son ordre, le curé *Oeschli* fut saisi de nuit et conduit à Frauenfeld. La foule, instruite de cette arrestation, envahit la chartreuse d'*Ittingen*, la pilla et y mit le feu (18 juillet 1524). Le bailli (Untervogt) de *Stammheim*, nommé *Wirth*, et son fils, ayant été vus dans la chartreuse, furent arrêtés et décapités.

Cependant, en dépit de ces rigueurs, la Réforme faisait des progrès sensibles. Bâle prêtait l'oreille aux prédications d'*Œco-*

lampade, l'ami intime de Zwingli. *Sébastien Wagner* (Hofmeister) prêchait avec succès à Schaffhouse, et *Joachim de Watt* (Vadian), un autre ami de Zwingli, répandait les écrits de Luther à Saint-Gall, et de cette ville la Réforme pénétrait dans l'Appenzell. Pour couper court à cette propagande, les catholiques proposèrent la réunion d'un colloque, et choisirent comme champion le fameux docteur *Eck* (qui s'était mesuré, en 1519, à Leipsig avec Luther) et l'Alsacien *Thomas Mourner,* prédicateur des franciscains à Lucerne. Zwingli accepta la lutte, mais la ville de Zurich y mit pour condition que la discussion aurait lieu dans ses murs. Les catholiques refusèrent d'aller à Zurich et choisirent la ville de Baden qui leur était dévouée. Le souvenir du sort de Jean Huss, dont le sauf-conduit n'avait pas été respecté, le supplice récent de Wirth, le fait que Zwingli avait été brûlé en effigie à Lucerne, et ses écrits à Fribourg, enfin que son arrestation avait été décrétée par la Diète rendirent le Conseil de Zurich justement défiant, il ne voulut pas que son pasteur s'exposât à un guet-apens possible. Les catholiques tirèrent avantage de son absence comme si le réformateur zuricois avait voulu échapper à la force des arguments du Dr Eck. Zwingli fut remplacé à Baden par *Œcolampade; Berthold Haller* assista aussi à la dispute, mais y joua un rôle effacé.



Fig 24. — Portrait d'Œcolampade.

La discussion roula sur le sacrifice de la messe, le culte de Marie, des saints, des images, le purgatoire, le péché originel, etc. Les députés papistes y déployèrent une grande pompe, tous les jours ils se réunissaient pour dîner somptueusement; Œcolampade,

retiré dans une petite chambre, consacrait à la prière et à l'étude l'intervalle des discussions. La valeur et la fermeté de ses réponses, écrit M. Chastel[1], firent une profonde impression sur les esprits encore chancelants, et, malgré la jactance du parti contraire, la dispute tourna plutôt à l'avantage de la Réforme. Dans cette dispute, « les évangéliques, dit M. Vaucher, se firent remarquer par la connaissance des Ecritures, les catholiques par l'habileté de leur dialectique. »

La Diète termina le colloque par un arrêté aux termes duquel les prédicateurs qui s'écarteraient de la bonne voie devraient être exclus de toutes les chaires.

Les douze cantons (Zurich n'avait pas de délégué à cette Diète) s'engagèrent à punir sévèrement tous ceux qui contreviendraient à la doctrine et aux pratiques de l'Eglise; ils établirent une censure et édictèrent des peines sévères contre quiconque posséderait des écrits de Luther ou de Zwingli.

Cependant plusieurs villes qui jusque-là avaient observé une attitude expectante devaient se détacher l'une après l'autre du catholicisme. De tous côtés surgissent des prédicateurs de l'Evangile qui dirigent le mouvement et qui, par la concordance de leurs vues et l'accueil qui leur est fait, montrent que le mouvement a de profondes racines dans le pays. A son retour à Bâle, Œcolampade fut reçu avec acclamation.

Ce digne émule de Zwingli était né en 1482 à Weinsberg (Wurtemberg), son nom était proprement *Jean Huszgen*[2]. Sa famille qui possédait une certaine aisance lui fit donner une éducation libérale; il étudia le droit à Bologne, puis il renonça à cette science pour aller suivre les cours de théologie à Heidelberg et à Tubingue. Peu soucieux des subtilités scolastiques, il s'adonna avec amour à l'étude des grands mystiques du moyen âge. En 1515, le prince-évêque de Bâle, Christophe d'Uttenheim, le nomma prédicateur de la cathédrale. Il fut reçu dans l'intimité d'Erasme et devint l'un de ses collaborateurs. Comme beaucoup d'autres humanistes de ce temps il eut une vie fort errante; il quitta bientôt Bâle pour Augsbourg où il arriva en 1518, peu après la fameuse comparution de Luther devant la Diète germanique; là il entra en rapports

[1] *Histoire du christianisme.*

[2] Et non Hausschein ou Hauslicht, qui n'est que la traduction de son nom grec. (Voir la notice de M. Ruffet dans la *Galerie suisse.*)

avec les amis du réformateur saxon et se déclara ouvertement pour lui.

En 1522, Œcolampade revint à Bâle qu'il ne devait plus quitter. C'est de cette époque que datent ses rapports avec Zwingli, qui devint dès lors son correspondant. Dans ses prédications et dans un cours qu'il donna à l'université il s'élève contre le culte des saints, la doctrine des œuvres et les cérémonies pompeuses de l'Eglise romaine, et il formule des thèses qu'il soutient publiquement en 1523 et en 1524 ; en novembre 1525 il célèbre pour la première fois la communion selon le rite réformé dans l'église de Saint-Martin dont il était devenu curé. Maigre et délicat, usé par le travail et la souffrance, il avait une physionomie pleine de dignité qui éveillait la confiance et la sympathie ; la vie jaillissait de ses yeux, la sérénité était peinte sur son front ; son éloquence était en rapport avec son physique doux et pénétrant.

Les idées de la Réforme s'introduisent graduellement à Bâle et ne semblent point être comme à Zurich en connexion avec les circonstances politiques du moment. Plus rapprochée de l'Allemagne que les autres villes suisses, c'est d'elle que Bâle paraît avoir reçu ses inspirations.

Berne semblait devoir être un terrain peu propice aux idées nouvelles. Rivale de Zurich, la vaillante cité des bords de l'Aar suivait une voie très différente. Les Zuricois savaient prendre les armes avec intrépidité lorsque les circonstances l'exigeaient, mais ils n'étaient pas d'essence guerrière ; d'un caractère indépendant et énergique, ils appliquaient de préférence leur activité au développement de leur commerce ; d'un esprit éveillé, quelque peu frondeur, ils entendaient être maîtres chez eux dans les choses de la religion comme dans celles de la politique. Peuple agricole, et partant plus routinier, les Bernois, comme les Lucernois et les Fribourgeois, étaient attachés à leurs traditions ; sans être pour cela moins fiers ils acceptaient le joug de l'Eglise qui savait flatter leurs goûts belliqueux. Après le désastre de Marignan, la noblesse qui régnait à Berne avait accepté avec empressement l'alliance française parce qu'elle fournissait des carrières à ses fils. Les désastres de La Bicoque (1522) et de Pavie (1525), où les Suisses, à la solde de François Ier, avaient été cruellement décimés portèrent un coup au prestige du parti militaire, gardien des anciennes traditions. Déjà auparavant, les jongleries des domini-

cains bernois, convaincus d'avoir cherché à abuser de la crédulité publique par de faux miracles (1509), et la vente des indulgences par Samson avaient commencé à ouvrir les yeux des Bernois. Au carnaval de 1522, le poète satirique Manuel s'était, ainsi que nous l'avons vu plus haut (page 76), attaqué aux superstitions de l'Eglise romaine et avait obtenu un grand succès. Deux prédicateurs éloquents, *Sébastien Meyer* et *Berthold Haller*, gagnèrent aux idées nouvelles l'avoyer de Wattenwil et ses fils, les familles de May et d'Erlach, ainsi que le chroniqueur Anshelm. Leurs discours avaient de l'écho dans la petite noblesse, dans la bourgeoisie et chez les artisans les plus en vue.

Berthold Haller, originaire de Rothweil, d'une famille peu aisée, arriva à Berne en 1513 à l'âge de vingt ans, en qualité de maître d'école. A Rothweil il avait rencontré *Glaréan* et s'était lié étroitement avec *Melchior Volmar*, le maître de Calvin et de Théodore de Bèze; à Pforzheim, où il étudia ensuite, il eut pour camarade Mélanchton; à Cologne il prit le titre de bachelier en théologie. D'un caractère timide et conciliant, ne sachant ni le grec ni l'hébreu, ne possédant qu'un maigre bagage théologique, il paraissait peu préparé au rôle de réformateur. Thomas Wyttenbach et Myconius lui firent accueil et l'initièrent aux vérités évangéliques; Zwingli, dont il fit la connaissance en 1520, l'encouragea dans la voie où, déjà, il s'engageait. La prudence même de Haller, sa souplesse, sa persévérance servirent la cause de la Réforme dans une ville aristocratique, où des caractères plus énergiques, plus violents, tels que ceux de Zwingli, de Farel ou de Calvin, en précipitant les solutions, eussent peut-être échoué. La noblesse se sentait ébranlée par les coups qui frappaient l'Eglise, et les craintes politiques renforçaient les antipathies que les novateurs soulevaient dans le sein du clergé.

Considérant l'Eglise comme un moyen de gouvernement, les Conseils de Berne, dit Vulliemin, eussent volontiers dépouillé le clergé de ses privilèges tout en maintenant le peuple dans la simplicité de sa foi. Les hommes d'Etat de Berne ne pouvaient cependant demeurer sourds aux revendications de l'opinion publique. L'évêque de Lausanne demanda l'éloignement de Haller; le peuple prit fait et cause pour lui. Pour prévenir un mouvement pareil à celui qui s'était produit à Zurich, les Conseils, après quelques hésitations, rendirent, en date du 15 juin 1523, un édit enjoignant aux ecclésiastiques de prendre la parole de Dieu, telle

qu'elle était contenue dans l'Ancien et le Nouveau Testament, pour base de leur prédication.

Un revirement en faveur des catholiques suivit la promulgation de cet édit. Les menées des papistes obligèrent, en 1524, Sébastien Meyer et Valère Anshelm à quitter Berne ; l'avoyer de Wattenwil mourut la même année, ensorte que tout le poids de la Réforme retomba sur Haller ; il eut cependant un aide précieux en la personne du curé d'Amsoldingen, Jean Haller[1]. Trois ans durant, le gouvernement de Berne tergiversa ; les modérés s'efforçèrent de tenir la balance égale entre les partis ; l'opinion des nobles et des prêtres que le danger rapprochait l'emporta dans le Petit Conseil, tandis que dans le Deux-Cents les novateurs gagnaient insensiblement du terrain. L'édit de 1523 fut rapporté et remplacé par une série d'ordonnances enjoignant au peuple de respecter les anciens usages ; promesse fut faite aux cantons catholiques de ne pas se séparer d'eux.



Fig. 25. — Portrait de Berthold Haller.

Au colloque de Baden, en 1526, le canton de Berne fut représenté par un délégué attaché au parti catholique, Gaspard de Mulinen. Berthold Haller exposa devant cette asssemblée son point de vue touchant la messe et fut rappelé à Berne avant la fin des débats. A son retour, le Petit Conseil lui enjoignit, sous peine

[1] Jean Haller était originaire de Wyl, dans le canton de Saint-Gall, il est l'ancêtre du grand Haller et de la nombreuse lignée des Haller. Ce fut l'un des premiers prêtres suisses qui ait eu le courage de se marier, il mourut sur le champ de bataille de Cappel aux côtés de Zwingli. Un de ses descendants, le professeur Ch.-L. de Haller, membre du Conseil de Berne au commencement de notre siècle, passa au catholicisme ; un fils de Ch.-Louis de Haller a été évêque de Coire.

d'expulsion, de dire la messe ; il s'y refusa et en appela au Deux-Cents qui lui enleva la charge de chanoine à laquelle il avait été appelé à la mort de Wyttenbach, mais il lui conserva celle de prédicateur. Après cette délibération, plusieurs nobles donnèrent leur démission du Conseil et quittèrent la ville.

Vers la fin de 1526 les petits cantons ayant refusé d'envoyer les procès-verbaux de Baden, les Bernois refusèrent d'adhérer aux décisions du colloque. Au commencement de 1527 les Waldstætten, froissés de ce refus et plus encore des relations qui s'établissaient entre Berne et Zurich, sommèrent les Bernois de remplir les engagements pris à Baden ; les conseils de Berne maintinrent leur refus.

Sur ces entrefaites, les élections annuelles du Deux-Cents ayant donné la majorité aux novateurs, ce corps reprit possession du droit de nommer le Petit Conseil ou Sénat, que le Conseil des seize lui avait enlevé vingt ans auparavant. Cet événement était un contre-coup des échecs essuyés par les partisans des capitulations étrangères. Le Petit Conseil fut composé en majorité d'amis de la Réforme.

Le nouveau gouvernement invita les communes à se prononcer entre l'édit de 1523 et les ordonnances subséquentes. Les réponses des communes trahirent l'hésitation des esprits. L'Evangile fut néanmoins de nouveau prêché et la messe suspendue en plusieurs lieux. Un prédicateur ardent, partisan de la Réforme, *François Kolb,* vint prêter son appui à Haller. Pour acheminer vers une solution et trancher les hésitations des communes rurales, une discussion fut décidée. Berne convoqua son clergé pour le 7 janvier 1528, dans l'église des franciscains ; les Confédérés furent invités à prendre part à ce colloque, ainsi que les théologiens des pays avoisinants. Les cinq cantons interdirent à leurs ressortissants de se rendre à Berne et refusèrent le passage aux délégués de la Suisse orientale. Des mesures militaires furent prises par Berne et Zurich pour permettre aux délégués des villes évangéliques de traverser les bailliages communs. Quant aux docteurs et aux dignitaires catholiques, ils déclinèrent l'invitation.

En dépit de l'absence de Faber, de Mourner et d'Eck, la dispute eut un grand retentissement. Haller, Kolb, Zwingli, Vadian, Pellican, Œcolampade, Bucer, Capito, et Farel y exposèrent leurs vues, trois semaines durant. Haller prit la parole sur la plupart des points en discussion et acquit ainsi une grande influence sur

le clergé bernois qu'il gagna par sa modération. L'effet fut celui qu'on pouvait attendre. Le Deux-Cents décréta pour le chef-lieu la suppression des images, fit fondre les trésors des églises, séquestra les biens des couvents, tout en laissant à chaque commune le droit de décider pour ce qui la concernait. La grande majorité des communes se prononça dans le même sens.

L'Oberland fit exception. Encouragés par leurs voisins d'Unterwald qui leur prêtèrent main-forte, les gens du Hasli, de Grindelwald, de Lauterbrounnen, du Haut Simmenthal, de Froutigen, etc., voulurent profiter de l'occasion pour se détacher de Berne. Leurs Excellences envoyèrent une armée pour occuper ces vallées qui se soumirent et perdirent leurs franchises. Quatre des chefs de la sécession payèrent de leur vie cette rébellion où la politique avait autant sinon plus de part que la religion.

La conférence de Berne eut immédiatement son contre-coup à Bâle. Une tentative de destruction des images avait eu lieu à Pâques, en 1528, mais les meneurs avaient été arrêtés, puis relâchés sur la demande des évangéliques. La ville était partagée en deux camps ; à la tête des réformés était le bourgmestre *Meyer*, à la tête des catholiques son collègue *Meltingen*. Les évangéliques étaient en minorité dans les Conseils, le succès remporté par leurs amis à Berne les enhardit ; ils demandèrent la libre prédication de l'Evangile, puis, comme les Conseils tergiversaient, ils prirent les armes, occupèrent les portes et l'arsenal ; une troupe de bourgeois excités entra dans la cathédrale et brisa toutes les images. Intimidé, le gouvernement céda (février 1529). La messe fut abolie, les chanoines, les moines, plusieurs professeurs et quelques familles quittèrent Bâle ; Erasme et Glaréan se retirèrent à Fribourg en Brisgau.

La révolution accomplie, Œcolampade fut chargé de réorganiser l'Eglise et l'Université ; le 1er avril parut une ordonnance de réforme concernant le culte, la discipline et les mœurs ; des écoles appelées latines, où étaient enseignés la lecture, la religion, la grammaire et les éléments de la langue grecque, furent établies.

A partir de la dispute de Berne, la Réforme se répand comme un feu de file. Le moment précis où se fait le passage à la Réforme est parfois difficile à fixer ; certaines idées étant dans l'air, une circonstance extérieure détermine la crise, mais lorsqu'elle se

produit c'est que l'œuvre était déjà bien avancée. Comme l'observe M. Jaccard dans sa notice sur Vadian [1], on n'embrassait pas la Réforme, on se *réformait*, tant pour les mœurs que pour la doctrine, et les décrets officiels ne faisaient que sanctionner un changement opéré chez un grand nombre de personnes.

Ce fut le cas notamment à Saint-Gall où commença à s'exercer, dès 1520, l'influence de *Vadian*, l'ami de Zwingli. *Joachim de Watt*, plus connu sous le nom de *Vadianus*, était né à Saint-Gall, d'une des familles notables de cette ville, en 1484. C'était un homme d'un vaste savoir, il étudia successivement les belles-lettres, les sciences exactes, la jurisprudence, la théologie et la médecine. Elève de l'Université de Vienne, il en devint le recteur en 1516. Comme les humanistes de ce temps, il mena une vie très itinérante, visita l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, l'Italie et revint se fixer à Saint-Gall en 1518 pour y pratiquer l'art médical. Tout en suivant à cette carrière, il entra dans les Conseils de cette cité et devint l'âme du gouvernement. Il n'avait rien du dictateur, mais imposait par la supériorité de son intelligence et la générosité de son caractère. Esprit naturellement ouvert, il facilite l'arrivée à Saint-Gall des prédicateurs favorables aux nouvelles idées et entreprend lui-même une explication suivie du livre des Actes. Un collaborateur s'offrit à lui en la personne de son combourgeois *Jean Kessler* qui, naguère, étant encore étudiant, avait rencontré à Iéna Luther qui se cachait sous le nom du chevalier Georges. Kessler, à son retour à Saint-Gall, avait commencé par travailler comme sellier, puis, peu d'années après, il fait devant un public toujours croissant des méditations sur la première épître de saint Jean soit dans une salle des corporations soit en plein air. En 1524 le Conseil, à l'instigation de Vadian, rend une ordonnance disciplinaire, interdisant les jurements, les blasphèmes, l'ivrognerie et la mendicité. Nous saisissons ici le caractère de la Réforme suisse qui, un peu partout, commence par une régénération des mœurs et ne s'attaque à la doctrine que lorsque la résistance de l'Eglise romaine vient démontrer l'intime corrélation qui rattache les mœurs à la doctrine. Bientôt les prédicateurs de Saint-Gall renoncent d'eux-mêmes à dire la messe, les magistrats font enlever les images qui décorent les rues et les places publiques et prennent une série de mesures qui

[1] *Galerie suisse*, t. Ier.

devaient amener graduellement la suppression de la plupart des couvents. Pour ne pas assister au progrès de la Réforme, l'abbé et ses religieux étaient, non sans protestation, allés s'établir à Rorschach. Les autorités saint-galloises firent enlever des églises les images ; celles en bois furent brûlées, celles en métal furent fondues et leur valeur versée au fonds des pauvres ; cet arrêté s'exécuta avec ordre. Après la dispute de Berne, l'église abbatiale de Saint-Gall subit un semblable sort (1529).

Vers le même temps, Schaffhouse et Mulhouse abolissent la messe. Des missionnaires, partis de Saint-Gall, firent de la propagande chez les sujets de l'abbé et gagnèrent Rorschach et le Toggenbourg à la cause de la Réforme. Sept des huit paroisses de l'Appenzell suivirent cet exemple. Le bourg d'Appenzell avec sa banlieue demeura seul fidèle à l'ancienne foi.

A Glaris, l'ancienne paroisse de Zwingli, les magistrats les plus influents s'opposent à la Réforme ; les nouvelles doctrines n'en pénètrent pas moins dans la vallée. Le curé Valentín Tschoudi, vrai type du prêtre tolérant, se fait tout à tous ; il célèbre la messe le matin pour les catholiques et l'après-midi prêche pour les réformés. Mais les efforts de cet homme de paix ne parviennent pas à éviter les conflits ; en 1528 les images sont renversées en plusieurs lieux, le landamann Œbli parvient cependant à faire accepter aux deux partis un édit de tolérance assurant aux paroisses le droit de décider chacune pour ce qui la concernait du maintien ou de la suppression des images et aux fidèles la faculté de choisir entre la messe et le sermon.

Dans les Grisons, les mêmes luttes se produisent ; l'évêque Paul Ziegler s'oppose naturellement au mouvement réformateur. Les ligues excluent les employés de l'évêque de leurs délibérations, interdisent les appels devant les tribunaux ecclésiastiques et transfèrent aux communes la nomination des magistrats civils, ainsi que l'élection des pasteurs et la charge de leur entretien. Il est enjoint aux monastères de ne plus recevoir de novices et aux colloques ecclésiastiques de ne nommer aux places qui viendraient à vaquer que des ressortissants du pays. L'évêque se retira en Tyrol.

Plus de la moitié de la Suisse avait ainsi rompu avec Rome, mais des treize cantons sept demeuraient attachés à l'ancienne foi.

CHAPITRE V

Scission de la Confédération. Guerres de Cappel.

Mouvement des anabaptistes. — Différend entre les catholiques et les évangéliques au sujet des bailliages communs. — Conclusion d'un traité de combourgeoisie chrétienne entre les évangéliques. — Intrigues des Médicis dans les Grisons. — Alliance des cantons catholiques avec l'Autriche. — Première campagne de Cappel. — Rapports de Zwingli avec Luther. — Les Thurgoviens et les sujets de l'abbé de Saint-Gall se prononcent en faveur de la Réforme. — Attaque de la Valteline par les Médicis. — Les villes protestantes ferment leurs marchés aux Waldstætten. — Seconde campagne de Cappel. — Suite de la défaite des réformés. — Exode des réformés soleurois. — Bullinger remplace Zwingli à Zurich. — La confession de foi helvétique.

Un mouvement comme celui de la Réforme ne peut se produire sans mettre en jeu les passions, une fois que celles-ci s'emparent de l'opinion il en résulte facilement des dérèglements. Zwingli, Luther, Calvin en firent la dure expérience; ils ne devaient pas tarder à se trouver en présence d'un double péril. Après avoir donné l'assaut à l'Eglise romaine, il leur fallut opérer un triage parmi leurs propres partisans; beaucoup de ceux-ci, d'accord avec eux tant qu'il ne s'agissait que de s'émanciper des vieilles traditions, ne l'étaient plus une fois qu'il fut question de réorganiser l'Eglise sur de nouvelles bases. L'œuvre de la Réforme faillit tout à coup être compromise en Suisse par les mêmes hommes qui avaient été sur le point de la ruiner en Allemagne. Le principe qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes servit parfois de prétexte aux plus fâcheux excès, les hommes prenant souvent la voix de leurs passions pour une inspiration divine. On sait comment, en Saxe, de soi-disant prophètes, hantés par des visions et des songes, sous la conduite d'un rêveur ambitieux, nommé *Thomas Munster*, avaient annoncé, en 1521, qu'il viendrait bientôt un docteur plus grand que Luther qui s'emparerait de l'Allemagne, détruirait le sacerdoce et susciterait un bouleversement auquel nul n'échapperait. Ces fanatiques grossiers, ennemis de toute science religieuse, opposant à la voix de la raison et au sens spirituel de l'Ecriture, le sens littéral et la voix de leurs passions, s'étaient rendus coupables des plus fâcheux désordres. Avec l'instinct vif et pénétrant qui le distinguait, Luther démêla promptement les grossières illu-

sions de ces artisans fanatiques qui, par leurs excès, menaçaient son œuvre. Il quitta la Wartbourg et arriva à Wittemberg où, dans une dispute publique, il confondit ses nouveaux adversaires et les contraignit à quitter cette ville.

Ce mouvement avait un caractère plus social que religieux peut-être, il était un résultat de la situation lamentable dans laquelle les abus du régime féodal, la tyrannie des grands et du haut clergé, les corvées et les impôts avaient plongé le peuple des campagnes ; il se rattachait aux révoltes de paysans qui avaient éclaté, en 1471, dans les Pays-Bas, en Souabe et durant les premières annnées du seizième siècle dans diverses parties de l'Allemagne. Luther, tout en appuyant auprès des seigneurs celles de ces revendications qui lui paraissaient fondées et en engageant la noblesse à accorder à ses sujets les soulagements que leur commandait la charité chrétienne, exhorta avec non moins de force les révoltés à la soumission. Une répression énergique s'organisa contre les fauteurs de désordres qui pillaient les châteaux et les couvents, outrageaient les femmes, égorgeaient tout ce qui leur opposait résistance. Un grand nombre périrent dans les combats que leur livrèrent les princes allemands.

Après leur déroute en Allemagne, les disciples des prophètes de Zwickau, — c'est ainsi qu'on les appelait, — se rejettent sur divers cantons de la Suisse, à Saint-Gall, à Glaris, dans l'Appenzell, à Bâle, à Schaffhouse, dans les Grisons et surtout à Zurich. Ils trouvèrent dans cette ville un ancien ami de Zwingli, *Conrad Grebel,* beau-frère de Vadian, qu'ils réussissent à fanatiser. Grebel appelait les pécheurs à se confesser les uns aux autres leurs transgressions et à recevoir le baptême dans les eaux de la Sitter. Ces exaltés racontaient en public les folies et les crimes de leur vie et, dépourvus de toute retenue, rejetaient sans pudeur leurs vêtements pour recevoir le baptême, tenant pour nul celui qu'ils avaient reçu comme enfant, d'où le nom d'anabaptistes (c'est-à-dire rebaptiseurs) qui leur est resté. Leur exaltation ne connaissant plus de bornes, ils se livrent à des folies homicides, on vit même un malheureux trancher la tête de son frère sous les yeux de son vieux père, croyant faire un sacrifice agréable à Dieu ; faits analogues à ceux qu'on a vu se reproduire chez les illuminés de Wildenspuch au commencement de ce siècle (1823). Les désordres de ces fanatiques, leurs doctrines communistes, les principes subversifs qu'ils abritaient sous le couvert de la Ré-

forme, risquaient de la compromettre. Les remontrances demeurant inutiles, une dispute publique, suivant l'usage de l'époque, fut ordonnée à Zurich, le 1er janvier 1525, et plusieurs anabaptistes furent chassés de la ville. Zwingli, pour préciser la portée de ses doctrines, écrivit ses traités du baptême et du ministère. Puis une nouvelle dispute eut lieu en juillet 1525, et les anabaptistes récalcitrants furent mis en prison et finalement bannis. « Ces mesures, dit Vulliemin, ne détruisirent pas l'anabaptisme dans notre patrie, mais elles le renfermèrent dans des limites strictes, et lorsque les gouvernements inclinèrent de nouveau vers l'indulgence, le torrent dévastateur se transforma en un paisible ruisseau. » On sait qu'il y a encore dans le Jura bernois des anabaptistes qui se font remarquer par la douceur de leurs mœurs.

La vigueur déployée par les Zuricois contre ces sectaires rassura les partisans de l'ordre et affermit la cause de la Réforme qui se distingua ainsi nettement des fauteurs de troubles sociaux. Les évangéliques, — pour employer le terme officiel que devaient adopter les Zwingliens, — avaient contre eux trois catégories d'adversaires : 1° le haut clergé, à savoir les évêques de Sion, de Bâle, de Constance, de Coire et l'abbé de Saint-Gall, dont la domination spirituelle s'étendait sur une partie considérable du pays ; 2° la noblesse, que ses intérêts aussi bien que ses préjugés attachaient à l'ancien ordre de choses et qui craignait à la fois pour ses bénéfices dans l'Eglise, ses pensions à l'étranger et la prépondérance dont elle jouissait si les doctrines réformées venaient à prévaloir ; 3° enfin, les habitants des contrées les plus montagneuses et les plus retirées de la Suisse. « Une population de pâtres, isolés du reste du monde, disséminés dans les chalets, l'hiver enfermés dans leurs vallées, l'été dispersés sur les montagnes, ne recevant d'autre instruction que celle du prêtre, ne connaissant la religion que par quelques grossières images, ne pouvait, dit le professeur Chastel[1], être aussi mûre pour la Réforme qu'une bourgeoisie éclairée, industrieuse, agglomérée dans les villes ou près des villes, dans le voisinage des écoles et des universités, sur la route du commerce et des idées. Selon que ces trois classes dominaient plus ou moins dans les cantons, ils se montrèrent plus ou moins hostiles à la prédication de la Réforme. Ni les landsgemeinde des cantons forestiers, ni les bourgeois de

[1] *Histoire du christianisme.*

Fribourg, ni les Valaisans, ne l'admirent jamais. Lucerne, rendez-vous de la noblesse pensionnée par les puissances étrangères, pour recruter leurs armées dans les petits cantons, fut le principal foyer de l'opposition catholique. »

Plus de la moitié de la Suisse avait rompu avec Rome ; mais les catholiques, tout en étant en minorité dans l'ensemble de la nation, conservaient la majorité en diète. Il en devait résulter pour la Confédération une réelle obstruction qui, pendant plus de trois siècles (jusqu'en 1848) a été une cause de scission et un obstacle à son développement normal.

Le rôle joué par les Unterwaldiens dans la révolte de l'Oberland avait justement froissé les Bernois qui refusèrent de recevoir leurs députés en diète jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu satisfaction en due forme. Il en coûtait aux fiers Unterwaldiens de reconnaître leurs torts. Zurich, naguère isolée, devait trouver dorénavant un appui à Berne. La situation se trouva profondément modifiée. Chacun des deux partis eût pu cependant se cantonner dans ses positions si la question des *bailliages communs* n'avait fourni un nouveau sujet d'irritation. Les Suisses devaient expier la faute qu'ils avaient commise en se donnant des sujets ; les cantons catholiques, possédant la majorité dans les diètes, estimaient avoir le droit de faire prévaloir leur culte dans les bailliages et y organisèrent des persécutions en règle contre les adhérents du culte réformé. Par leur ordre, ceux-ci furent condamnés à des amendes, emprisonnés et battus de verges ; le peuple des bailliages prit parti pour les prédicants, et ces violences accélérèrent le mouvement.

Zurich n'ayant pu obtenir que les paroisses fussent libres de se prononcer à la pluralité des suffrages, promit son appui à celles qui se déclaraient en faveur de la Réforme. Pour juger une époque il faut se reporter à l'état d'esprit qui l'anime ; en ces temps, il n'était pas question de laisser chaque individu adopter la religion de son choix ; accorder aux communes la latitude de voter sur le maintien ou le rejet de l'ancienne religion était considéré comme un acte de grand libéralisme. La Thurgovie, le Rheinthal, Gaster, Sargans, Bremgarten, l'un après l'autre se détachent de l'Eglise catholique. Le passage à la Réforme, il faut le reconnaître, ne se fit pas sans violence ; à Gaster, qui dépendait de Schwyz et de Glaris, des croix, des drapeaux, des autels furent brûlés.

Ces dissensions entre Confédérés amenèrent après elles des coalitions et, ce qui est plus grave, des appels à l'étranger. Zurich avait conclu, le 28 décembre 1527, une ligue, connue sous le nom de *Combourgeoisie chrétienne*, avec Constance. Berne, Saint-Gall, Bienne, Mulhouse, Bâle et Schaffhouse y adhérèrent successivement (1528 et 1529). Cette entente n'était pas de nature à mettre en danger la Confédération. On n'en peut dire autant de l'alliance conclue, en avril 1529, entre les Waldstætten et le duc Ferdinand d'Autriche, qui constituait une rupture du pacte fédéral.

Les circonstances de cette coalition sont curieuses à noter, elle avait été précédée d'une alliance avec le Valais et *Jacques Médici*, d'une campagne conduite contre les Grisons par ce gentilhomme italien et de diverses intrigues au sujet de l'élection de l'évêque de Coire. Jacques Médici méditait la conquête de la Valteline; il avait pris à sa solde des Espagnols et prétendait s'opposer aux progrès de la Réforme dans les Grisons; il avait même l'ambition de placer sur le siège épiscopal de Coire son frère *Jean*, qui fut plus tard pape sous le nom de Pie IV. Un seigneur tyrolien, *Dietrich de Hohenems*, devait épouser la sœur des Médici. Il avait été entendu que les futurs époux, suivis d'un nombreux cortège d'hommes d'armes, se rencontreraient à Coire, la jonction de ces troupes devait permettre aux conjurés de se rendre maîtres des Grisons.

Les réformés ayant eu vent de ce complot, arrêtèrent l'abbé de Sainte-Luce, agent principal des Médici; ils obtinrent de lui des aveux par la torture et le mirent à mort. Le mariage de Dietrich de Hohenems fut retardé. Sa fiancée, obligée de modifier son itinéraire, passa par le Gothard et Schwyz et parvint à Feldkirch, escortée des députés des cantons forestiers, qui avaient saisi ce prétexte pour se rencontrer dans cette ville avec le duc Ferdinand. Comme on peut le penser, ce prince accueillit avec empressement les représentants des Waldstætten; une nouvelle entrevue eut lieu peu de temps après à Waldshout où une alliance fut conclue, les deux parties s'engagèrent mutuellement à ne déposer les armes qu'après avoir remis en honneur la « vraie religion. »

Dans ce grand péril, les cantons évangéliques se montrèrent circonspects et résolus. Ils envoyèrent une députation nombreuse dans les cantons catholiques pour les presser de renoncer à une alliance aussi compromettante. Leurs délégués se présentèrent à la landsgemeinde de Zoug, mais ils ne furent pas admis à exposer

leurs vues ; dans l'Unterwald ils furent accablés d'outrages, les armoiries de leurs cantons avaient été suspendues au gibet ; les Schwyzois se montrèrent plus traitables. Les Lucernois déclarèrent que pour pouvoir répondre il leur fallait nécessairement se concerter avec leurs coreligionnaires. Quelques semaines après, un ecclésiastique zuricois, *Jacques Kaiser*, se rendant à Gaster, tomba dans un guet-apens, fut conduit à Schwyz et livré aux flammes sur l'ordre de la landsgemeinde (mai 1529).

Devant cet outrage Zurich ne se contint plus. C'était le moment où les Unterwaldiens se préparaient à envoyer, sous bonne escorte, un bailli à Baden. Les magistrats de Zurich firent occuper militairement les passages conduisant en Argovie, tandis qu'un autre corps de troupes veillait à la frontière de Schwyz et qu'un troisième était dirigé sur la Thurgovie et le Rheinthal. Zwingli prit une grande part à ces décisions, il démontra à ses concitoyens que l'emploi des armes s'imposait, qu'il était nécessaire pour ne pas être écrasé de se rendre maître de la situation. La possession des bailliages d'Argovie était d'une grande utilité pour maintenir les communications entre Berne et Zurich, leur perte pouvait les isoler l'un de l'autre ainsi que de Bâle. Zwingli nourrissait de vastes espérances et il ne voulait accorder la paix aux catholiques qu'à deux conditions : la suppression absolue des pensions et la libre prédication de l'Evangile dans toute l'étendue de la Confédération.

Dans cette première campagne, l'avantage était pour Zurich. Son armée se composait d'hommes énergiques, prenant au sérieux la Réforme et imbus des principes moraux prêchés par Zwingli ; on n'entendait dans le camp ni jurements, ni mauvais propos, les jeux de hasard étaient interdits, chaque matin un service religieux se célébrait. Zwingli était dans le rang, la hallebarde sur l'épaule ; le Conseil de Zurich avait voulu le dispenser d'accompagner sa bannière, mais il avait refusé de s'affranchir de ce qu'il considérait comme son devoir.

Le principal corps zuricois, fort de 4000 hommes, s'avança, le 9 juin, jusqu'à Cappel. Un corps de 5000 Bernois, commandé par l'avoyer de Diesbach, s'était mis en marche, mais il avait ordre de demeurer sur la défensive. Les Conseils de Berne, en effet, n'approuvaient pas l'attitude de Zurich, ils estimaient qu'en s'opposant à l'installation d'un bailli de l'Unterwald à Baden, ils commettaient un empiètement sur la souveraineté cantonale. Ce fut dans ce sens que leur délégué avait parlé à Zurich le 3 juin.

Les Zougois, au nombre de 800, campaient à Baar, où les contingents d'Uri, Schwyz et Lucerne ne tardèrent pas à les rejoindre, tandis qu'Unterwald réservait ses forces pour la défense du Brunig dans l'éventualité d'une attaque des Bernois.

Au moment où les Zuricois allaient franchir leur frontière, le landamman Æbli de Glaris arriva et interposa sa médiation. « Ne croyez pas, leur dit-il, surprendre les cinq cantons ; ils sont prêts à vous recevoir. Chers et loyaux Zuricois, évitez, pour l'amour de Dieu, de détruire la vieille Confédération. » Zwingli lui répondit : « Landamman, mon compère, tu rendras compte à Dieu de tout ceci. Nos ennemis se voient dans le sac, c'est pourquoi ils nous donnent de bonnes paroles. Quand ils seront en force, ils ne nous épargneront pas. » Æbli répliqua : « Mon cher Ulrich, Dieu bénit les bonnes intentions. Ayez confiance dans le Seigneur, et faisons pour le mieux ! »

Æbli était un homme de bien ; on savait que dans le canton de Glaris il avait réussi à opérer une réconciliation entre les partis. Son appel généreux fut entendu et un armistice fut conclu.

En ce temps, comme cela s'est vu souvent en Suisse et ailleurs, la disposition d'esprit des troupes ne correspondait point à celle des chefs ; tandis que ceux-ci étaient prêts à tout sacrifier pour faire prévaloir leur opinion, les miliciens de Zurich et des cantons forestiers désiraient rentrer dans leurs foyers et vivre en paix avec leurs voisins. Ils se rencontraient aux avant-postes, là ils se rappelaient leurs anciennes amitiés, plusieurs d'entre eux avaient naguère fait campagne ensemble en Italie et déploraient les discordes qui les avaient jetés dans des partis opposés. On raconte qu'un jour des catholiques manquant de pain se rendirent au camp zuricois où il leur en fut remis ; un autre jour, pour rendre cette politesse, des catholiques apportent aux avant-postes protestants une jarre de lait et font avec eux une soupe qu'ils mangent en commun. La *soupe au lait de Cappel* est restée célèbre en Suisse. Le bourgmestre de Strasbourg, *Jacques Sturm*, qui figura avec les députés des cantons neutres au nombre des médiateurs, dit à ce propos : « Les Confédérés sont de singulières gens, au milieu des dissensions ils n'oublient jamais leur ancienne amitié. » Ce jugement se passe de commentaire, il explique comment une confédération, où chacun a conservé son caractère propre, ses mœurs et ses institutions, où les passions s'élèvent parfois au plus haut diapason, a pu néanmoins subsister à travers les âges.

On a vu en Suisse les chefs politiques s'efforcer de calmer l'irritation des foules, et, d'autres fois, les foules, plus sages que leurs chefs, refuser de les suivre dans leurs luttes passionnées; ces deux phénomènes agissant tour à tour ont maintenu l'équilibre entre les partis, dont l'opposition est nécessaire pour procurer le développement normal de nos institutions fédératives.

Dans l'état d'esprit qui vient d'être décrit, l'intervention des cantons neutres devait aboutir. Les Waldstætten renoncèrent à leur alliance avec l'Autriche, ils s'engagèrent à payer les frais de guerre et il fut entendu que les paroisses des bailliages communs auraient la faculté de se prononcer sur les croyances qu'il leur conviendrait d'adopter. Un édit interdisant toute injure fut proclamé, un vœu platonique touchant l'abolition des pensions fut adopté et il fut inséré, dans le traité de paix du 26 juin 1529, une phrase assez peu claire disant que nul ne devait être inquiété pour sa foi.

Cette première guerre de religion avait tourné à l'avantage des réformés. Les Zuricois rentrèrent triomphants dans leur ville et la nouvelle foi, sous l'influence de ce succès, se propagea de plus en plus en Suisse, nombre de paroisses encore hésitantes se prononcèrent en faveur de la Réforme. Schaffhouse abolit la messe et les images (septembre 1529). Soleure ouvrit une église à la prédication de l'Evangile. Glaris, longtemps partagé entre l'influence des Waldstætten et le souvenir de Zwingli, acheva de « purifier » ses églises, comme on disait alors dans le camp évangélique.

Jusque-là la Réforme s'était répandue en Suisse et en Allemagne parallèlement sans que Luther et Zwingli eussent eu l'occasion de se voir. Zwingli avait pour Luther une grande admiration, mais il tenait à conserver son indépendance. « Je ne veux point, écrivait-il en 1528, que les papistes me nomment luthérien ; car ce n'est point de Luther, mais de la parole de Dieu que j'ai appris la doctrine du Christ, » et, en effet, il prêchait déjà l'Evangile avant de connaître aucun des écrits de Luther. Les deux réformateurs étaient généralement d'accord, sauf sur la doctrine de la cène. Une longue polémique s'était engagée entre eux à ce sujet. Luther déploya en cette circonstance une grande violence de langage, Zwingli se distingua par sa modération et sa dignité. Ils repoussaient, l'un et l'autre, l'idée catholique de la transsubstantiation, mais tandis que Luther voyait dans cette insti-

tution un sacrement ayant en soi une vertu efficiente, Zwingli l'envisageait comme un symbole. Elève des couvents, où sa foi s'était développée dans la solitude du cloître, le réformateur saxon avait une âme plus mystique, plus enthousiaste, plus poétique; plus soumis à l'ordre de choses établi, il entendait rester étranger à la politique. Fils de la Renaissance, sorti des rangs du clergé séculier et constamment en rapport avec le peuple, le réformateur suisse avait une tournure d'esprit plus philosophique, plus positive, il caressait l'idéal d'un Etat chrétien et cherchait à le réaliser dans sa patrie.

Après la conclusion de la paix de Cambray et la retraite des Turcs de devant Vienne, l'empereur Charles-Quint, devenu libre de ses mouvements, songea à tourner ses efforts contre les protestants d'Allemagne. Dans cette occurence, le landgrave Philippe de Hesse s'efforça de rapprocher les deux chefs du mouvement évangélique, il les convoqua à Marbourg pensant arriver par là à faire cesser leurs divisions. Luther ne consentit qu'à contre-cœur à cette entrevue, Zwingli accepta au contraire avec empressement l'invitation, il arriva à Marbourg le 27 septembre 1529 accompagné d'Œcolampade et de *Bucer* (de Strasbourg); Luther parvint au rendez-vous le lendemain avec Mélanchton. Cette discussion théologique fut des plus vives, Luther se montra intraitable, tout ce que Zwingli put obtenir de lui, ce fut de renoncer pour l'avenir à toute polémique irritante. Le différend ne portant que sur la question de la cène, les réformateurs purent cependant se mettre d'accord pour rédiger un résumé en quinze articles des points fondamentaux de la religion chrétienne.

Pénétré du danger que courait la foi évangélique, Zwingli, à partir de ce moment, entre de plus en plus dans la voie politique et cherche à assurer le triomphe de la Réforme par des coalitions. Plusieurs villes allemandes, notamment Strasbourg, forment une ligue avec Zurich, Bâle et le landgrave de Hesse. Zwingli songeait même à comprendre dans cette alliance Venise et François Ier. « Oubliant, dit Vulliemin, le langage qu'il tenait lorsque Zurich s'était dégagé des liens du roi, il proposa aux envoyés de François Ier une alliance peu différente de celle de 1521, mais dans laquelle il avait prudemment substitué le mot « Evangile » au mot « Lombardie » de l'ancien traité. » Puis Zwingli organisa les synodes de la Thurgovie, de Saint-Gall et du Toggenbourg. Les communes de Thurgovie ayant alors à leur tête un

bailli zuricois furent invitées à se prononcer sur le maintien ou l'abolition de l'ancienne foi et votèrent la suppression de la messe.

A la mort de l'abbé de Saint-Gall, *François de Geisberg*, les Conseils de Zurich et de Glaris prirent en mains la cause de ses sujets qui avaient passé à la Réforme ; les bâtiments du monastère furent vendus à la ville de Saint-Gall, le culte catholique fut supprimé (1530) et le nouvel abbé, *Kilian Germann*, s'enfuit avec ses trésors à *Mœrsbourg*, au bord du lac de Constance. Le Toggenbourg, patrie de Zwingli, avait également passé à la Réforme et s'était rendu indépendant.

Ces faits, accomplis en dépit des avis des Conseils de Berne, soulevèrent les plaintes de Lucerne et de Schwyz et devaient fatalement susciter une nouvelle prise d'armes. Au commencement de 1531, une diète s'étant réunie à Baden, catholiques et protestants récriminent à l'envi. Quelques semaines plus tard, les Grisons, en butte à une nouvelle attaque de Jacques Médici, réclament l'aide des Confédérés pour défendre la Valteline. Les cinq cantons n'envoyèrent pas leurs contingents, les autres Confédérés vinrent en aide aux ligues grisonnes qui, grâce à leur appui, restèrent en possession de la Valteline. L'inaction des Waldstætten donna lieu de supposer que cette entreprise était favorisée en sous-mains par l'empereur.

Persuadé que la Suisse protestante était en péril, Zwingli pressa Zurich de prendre les armes. Berne temporisait et cherchait à éviter la guerre civile ; une conférence des villes, réunie à Aarau en mai 1531, décida de fermer les marchés aux cinq cantons. Ce n'était là qu'un moyen terme, qui ne satisfit pas les Zuricois. « Quand on a, dit Zwingli, le droit d'affamer ses adversaires, on a celui de les combattre, et si, par faiblesse, on ne les attaque pas, ce sont eux qui prendront les armes avec le courage du désespoir. » Comme les récoltes avaient manqué, cette mesure était cruelle et devait pousser à bout les cinq cantons ; sous prétexte d'épargner le sang, on exaspérait une population tout entière. Les villes, elles-mêmes, perdaient à la fermeture de leurs marchés ; leurs commerçants en pâtissaient. Il se manifesta du mécontentement dans les cantons protestants ; beaucoup de gens étaient émus de compassion pour les catholiques auxquels on prétendait imposer la foi évangélique.

La position de Zwingli devenait difficile. Le jour de la Pente-

côte il blâma en chaire la fermeture des marchés, il trouvait le moyen à la fois odieux et insuffisant. Partisan d'une action militaire, il donna sa démission de pasteur. Celle-ci ne fut pas acceptée. Ni d'une part, ni de l'autre le peuple ne voulait la guerre. Justement irrités, les cinq cantons décidèrent cependant de prendre les armes pour obtenir la réouverture des marchés nécessaires à leur subsistance.

De sombres pressentiments hantaient l'esprit de Zwingli. Une comète ayant paru dans le ciel, il dit à un de ses amis qui le consultait sur la signification de ce présage : « Elle annonce ma mort et celle de beaucoup de gens de bien. » Une autre fois, faisant un amer retour sur la subite défaillance d'un peuple jadis docile à sa voix, il s'écria : « Aucun avertissement ne vous profite. Vous ne voulez pas punir les pensionnaires. Ils ont parmi vous trop de considération et de crédit. Une chaîne est préparée ; elle m'est destinée, et à beaucoup de braves gens de Zurich. C'est à moi qu'on en veut ; je suis prêt et soumis à la volonté de Dieu. Les hommes ne seront jamais mes maîtres. Mais, ô toi Zurich, ils te donneront ton salaire ; car tu le veux ainsi. Tu te refuses à les punir, c'est pourquoi ils te puniront. Mais Dieu n'en gardera pas moins sa parole ; leur orgueil aura aussi sa fin. Que Dieu protège son Eglise. »

La guerre ne tarda point à éclater entre les Waldstætten et Zurich. Les chefs des cinq cantons n'eurent pas de peine à faire prendre les armes à une population exaspérée par la famine. Les tentatives de conciliation faites par les ambassadeurs français et les cantons neutres furent sans succès. Au mois de septembre, une Diète des cinq cantons eut lieu à Lucerne ; il y fut décidé de mettre sur pied les contingents et de surprendre les Zuricois. Les préparatifs se firent rapidement. Le 9 octobre 1531, 2000 hommes des Waldstætten se mettent en marche pour aller occuper les bailliages libres et couper les relations entre Berne et Zurich, tandis que le corps principal des catholiques se concentre dans les environs de Zoug.

En apprenant ces mouvements de troupes on crut d'abord à Zurich à une manœuvre d'intimidation en vue du ravitaillement des cantons forestiers. Un millier d'hommes furent envoyés à Bremgarten et à Cappel, sous les ordres de Gœldli. Les nouvelles devenant de plus en plus graves, l'on sonne le tocsin et l'émotion

s'empare du pays ; mais il y avait de l'hésitation dans les sphères gouvernementales, et de la défiance dans le peuple ; les miliciens ne répondent que lentement à l'appel. La grande bannière de Zurich qui se composait de 4000 hommes n'en compte que 1800 ; elle marcha en désordre, sous le commandement de Lavater, dans la direction de Cappel ; Zwingli, que le Conseil avait désigné comme aumônier, chevauchait avec elle.

Entre Cappel et l'Albis s'étend une plaine. L'avant-garde zuricoise prit position près du couvent de Cappel, sur une colline que protégeait une prairie marécageuse, un fossé profond et un bois de hêtres ; elle avait reçu l'ordre de ne pas engager l'action. Lorsque son commandant, G. Gœldli, vit, le 11 octobre, l'armée des cinq cantons, forte de 8000 hommes, prendre ses mesures pour l'attaque et s'avancer en bon ordre, il crut devoir faire jouer son artillerie. Son feu nourri lui permit de conserver ses positions et d'attendre les secours de Zurich. Ceux-ci arrivent vers trois heures, et déjà les catholiques étaient sur le point de remettre l'attaque au lendemain, lorsqu'un capitaine d'Uri s'empara d'un petit bois, qui couvrait la gauche des Zuricois et que Gœldli avait négligé d'occuper ; la mêlée s'engagea.

Pris entre deux feux, obligés de changer de front, entourés par des forces supérieures aux leurs, les Zuricois virent leurs rangs s'éclaircir, plusieurs drapeaux tombèrent entre les mains des catholiques ; c'est non sans peine qu'ils parvinrent à conserver leur grande bannière. La nuit venant, ils opérèrent leur retraite sur Zurich, laissant sur le champ de bataille 500 morts, parmi lesquels 26 magistrats, l'élite de ses Conseils, et 25 ecclésiastiques. Zwingli lui-même fut frappé d'une pierre au moment où il assistait un mourant. Les vainqueurs, en parcourant le champ de bataille, le trouvèrent étendu sous un poirier. Il ne fut pas immédiatement reconnu ; voyant qu'il allait mourir on lui offrit un confesseur, il refusa, un capitaine d'Unterwald l'acheva d'un coup d'épée. Le lendemain son corps fut écartelé et livré aux flammes.

La consternation fut profonde à Zurich. Cette courageuse cité ne se laissa néanmoins pas abattre. Ses alliés vinrent à son secours. L'armée bernoise, forte de 20 000 hommes, opéra sa jonction avec les Zuricois, et deux corps de troupes, remontant les rives de la Reuss, obligèrent les catholiques, qui déjà pillaient le bailliage de Knonau, à se retirer. Les Bernois, commandés par l'avoyer Sébastien de Diesbach, magistrat partisan de l'ancienne foi,

et retenus par leurs instructions, évitèrent toute action offensive ; les Zuricois, rendus circonspects par leur précédent échec, n'avancèrent que lentement. Ils finirent cependant par se trouver en présence des catholiques qui les attendaient dans une forte position. Le contingent zuricois voulant prendre les catholiques à revers occupa les contreforts de Gubel ; pleins de confiance dans leur plan, les Zuricois crurent pouvoir se livrer au pillage et, la nuit venue, s'abandonnèrent au sommeil. Tout à coup, 600 catholiques s'élançant d'une forêt voisine en poussant de grands cris, répandirent le désordre dans le camp des Zuricois. Ceux-ci, surpris, se débandèrent, un grand nombre furent massacrés par les paysans, d'autres faits prisonniers (22 octobre 1531).

Cette honteuse défaite fut décisive. Les réformés en acceptèrent les conséquences. Le traité de 1529 et la combourgeoisie chrétienne furent annulés ; Bâle et Schaffhouse achetèrent la paix au prix de 1000 couronnes, Saint-Gall en paya 600, Mulhouse 400 ; l'abbé de Saint-Gall rentra en possession de ses biens et de son monastère, il reçut de la ville de Saint-Gall 10 000 florins et de Zurich 4000 ; Gaster perdit ses libertés et sa bannière ; Bremgarten, Mellingen et Rapperschwil eurent le même sort. Moines et religieux rentrèrent dans leurs cellules. Seuls, les réformés du Toggenbourg, du Rheinthal et de la Thurgovie réussirent à se maintenir. Le culte catholique fut rétabli à Glaris dans quatre paroisses.

Un contingent soleurois avait marché avec les réformés, les catholiques donnèrent aux Soleurois le choix de payer 800 couronnes ou d'abolir le nouveau culte. Cette dernière alternative obtint l'assentiment du peuple, ensorte que les réformés soleurois en furent réduits à tenir leurs assemblées hors des murs de la ville. En 1533 ils voulurent reconquérir par les armes le libre exercice de leur culte. C'est ici que se place un épisode que la gravure a popularisé. Comme les partisans des deux confessions allaient en venir aux mains, que déjà les catholiques, en possession de l'arsenal, avaient braqué leurs canons sur les protestants massés sur la rive opposée de l'Aar, l'avoyer *Wengi*, se précipitant devant les pièces, s'écria : « Concitoyens, si vous voulez égorger vos frères, que je sois votre première victime. » La lutte fut interrompue, les réformés furent contraints d'opter entre leur patrie et leur foi. Soixante-dix familles environ s'expatrièrent. Les communes du bailliage de Bouchegg, sur lesquelles les Bernois

avaient le droit de haute justice, demeurèrent seules protestantes.

Les catholiques triomphaient, non seulement ils l'avaient emporté sur le champ de bataille, mais leur grand adversaire, le redoutable Zwingli, avait péri dans la lutte, et en perdant ce chef énergique les réformés se trouvaient désemparés.

Le mouvement de la Réforme était cependant trop profond pour

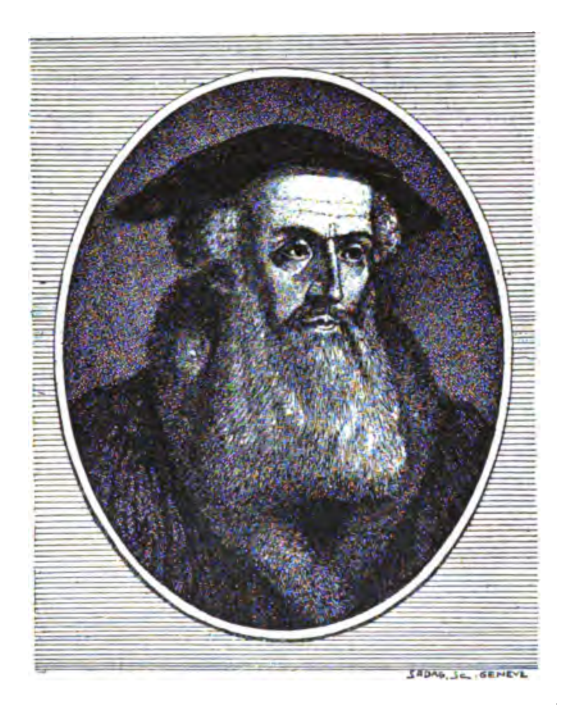


Fig. 26. — Portrait de Jean-Henri Bullinger.

succomber avec celui qui en avait été l'initiateur ; correspondant à un besoin impérieux de la conscience, cherchant à résoudre par l'Evangile le problème de la destinée humaine, il devait subsister et devenir pour ceux qui s'y rattacheraient une source de prospérité. Les gouvernements se substituèrent aux papes et aux évêques, ils assumèrent la direction de l'Eglise, l'école fut intimement unie à l'Eglise ; ces deux institutions, marchant la main dans la main, sous l'œil paternel des conseils de la nation, devinrent les dispensatrices de la vérité ; les fidèles, considérés comme d'éternels mineurs, devaient recevoir docilement l'enseignement de leurs pasteurs. Cette conception, comme on le voit, rappelait à bien des égards celle de la curie romaine. Il y

avait cependant cette grande différence que l'Eglise était devenue vraiment nationale et n'avait plus à obéir à des directions venues du dehors ; puis, bien des abus avaient été supprimés et la porte demeurait ouverte à de nouveaux progrès. Au-dessus des écoles primaires s'élèvent plusieurs collèges, et quatre académies à Zurich, Berne, Lausanne et Genève, où les ecclésiastiques et les membres du corps enseignant secondaire recevaient une instruction en rapport avec leurs mandats. Ces quatre villes deviennent, ainsi que Bâle, des centres intellectuels d'où les lettres et les sciences rayonnent dans les pays avoisinants. Dès lors, les communes protestantes se distinguèrent des communes catholiques par un plus grand développement donné à l'instruction publique à tous les degrés.

Pour se prémunir contre un retour à l'ancienne foi, les gouvernements édictent des peines sévères contre les réformés qui s'avisent de rentrer dans l'Eglise romaine, ensorte que les citoyens se trouvaient cantonnés en Suisse suivant leur religion, conformément à l'adage : *cujus regio ejus religio.*

On a pu reprocher à Zwingli de s'être laissé trop entraîner par les préoccupations de la politique, mais ce qu'il y a de fondé dans ce reproche tombe plutôt sur l'époque où il a vécu que sur lui-même. Son ardent patriotisme lui faisait désirer d'étendre à la Suisse entière les bienfaits de la Réforme. « Homme de foi, dit Frédéric Rambert [1], il saisissait l'Evangile avec une rare énergie, et il avait une confiance inébranlable dans le triomphe de la vérité ; homme de science, esprit très cultivé, il s'élevait sans effort, en matière de doctrine religieuse, à la plus haute spiritualité ; il s'affranchissait bien plus facilement et plus radicalement que Luther des superstitions romaines. Ses explications bibliques étaient claires, sobres ; elles témoignent d'un sens exégétique si sûr, d'une étude si profonde et si complète de l'Ecriture qu'il mérite, comme exégète, une place à côté de Calvin. » Esprit pratique et sagace, aussi prudent que ferme, il sut introduire graduellement la Réforme à Zurich et l'établir sur des bases sûres et solides.

Quelques jours après la bataille de Cappel, la petite ville de Bremgarten ayant été envahie par les catholiques, ses pasteurs furent obligés de fuir. L'un d'eux, J.-H. Bullinger, sitôt arrivé à Zurich monta dans la chaire du dôme où sa prédication fit un

[1] *Galerie suisse*, tome Ier.

grand effet. Ses auditeurs, ravis de son éloquence, s'écrient : « Zwingli n'est pas mort ! Comme le phénix, il est ressuscité de ses cendres ! »

Digne successeur de son ami, Bullinger consolide et poursuit l'œuvre de Zwingli. Travailleur infatigable, éloquent, doux, profond, clair et énergique, il exerça une grande influence à Zurich et au dehors. Après la bataille de Cappel, le Deux-Cents de Zurich, attribuant ce désastre aux discours enflammés des prédicants, voulut exiger des ministres qu'ils ne se mêleraient plus des affaires de l'Etat. Bullinger refusa de se soumettre à cette exigence, alléguant que les prophètes avaient toujours pris une grande part dans la marche des affaires publiques. Le Deux-Cents n'insista pas et Bullinger, après avoir établi ce qu'il considérait comme son droit, observa toujours vis-à-vis de l'Etat une attitude conciliante qui lui valut la confiance générale.

Les Eglises protestantes de la Suisse sentaient le besoin de se rapprocher et de manifester leur accord ; elles furent ainsi conduites à faire un exposé public de leur croyance, attestant leur inviolable attachement aux principes de la religion et de la morale, en insistant autant que possible sur les anciens dogmes qu'elles avaient conservés. Comme symbole de leur foi, elles adoptèrent, en 1536, une première *confession de foi helvétique*. Bullinger prit une grande part à sa rédaction. Plus tard, ce fut encore lui qui, de concert avec *Pierre Martyr*, rédigea, en 1562, la *seconde confession de foi helvétique*, que les théologiens considèrent comme un chef-d'œuvre de clarté, de précision et de modération, et qui devint, à partir de 1566, le signe de ralliement de toutes les Eglises réformées de la Suisse.

CHAPITRE VI

La Réforme dans le Pays romand.

Origines de la Réforme française. — Prédication de Farel dans le Pays de Vaud et à Neuchâtel. — Ligue des Chevaliers de la Cuiller contre Genève. — Berne, Fribourg et Soleure prennent Genève sous leur protection. — Prédication de Farel et de Froment à Genève. — Abolition définitive de la messe à Genève (1535). — Berne déclare la guerre au duc de Savoie. — Conquête du Pays de Vaud. — Rivalité de Charles-Quint et de François Ier; intervention de ces souverains en faveur du duc de Savoie et de l'évêque de Lausanne. -- Dispute de Lausanne. — Organisation de l'Eglise vaudoise. — Fondation de l'Académie de Lausanne.

La Réforme a été dans les pays de langue française un produit spontané, dont les origines ne doivent point être cherchées dans des influences luthérienne ou zwinglienne. Un trouble précurseur du grand mouvement religieux se manifesta de divers côtés. Au début de la Renaissance française, lettrés, érudits et poètes, pleins d'audace et de candeur, émettaient avec des airs d'innocence des propositions hérétiques. Un flot d'espérance jaillit de leur âme au contact de l'antiquité et du christianisme primitif qu'ils étudiaient avec une égale ardeur. Le Christ des évangiles, dit M. Buisson[1], réapparaît tel que ses premiers disciples l'avaient montré au monde, dans la simplicité de sa divine figure. Pleins de confiance dans l'attrait de la vérité, les humanistes s'imaginent que pour la faire triompher il suffit de la débarrasser des voiles qui, pendant des siècles, l'ont obscurcie ou défigurée. Ils ne songeaient point à se séparer de l'Eglise romaine, ce n'est point un esprit de révolte qui les animait, ils s'attendaient à ce que la loi de rajeunissement qui donnait essor aux lettres déployât aussi ses effets émancipateurs sur la religion. Plusieurs d'entre eux étaient tout près de la Réforme, et tout pénétrés des idées qu'on appelait *évangéliques*. Leur religion consistait souvent dans une sorte de christianisme philosophique, et beaucoup s'en tenaient aux généralités de la morale religieuse.

Tandis que les humanistes italiens se résignent à voir la société humaine partagée en deux, — les ignorants, à qui doivent suffire

[1] F. Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre.*

les directions de l'antique tradition et les lettrés, auxquels appartenait de pénétrer les mystères de la pensée, — les humanistes français, dit M. Buisson, sitôt éclairés, veulent éclairer le monde ; ils écrivent, traduisent, chantent, dogmatisent, prêchent et enseignent pour tous. *Lefèvre d'Etaples*, que les humanistes célébraient comme le restaurateur de la philosophie, inaugura à Paris, en 1508, ses travaux bibliques par la publication de son *Psalterium quintuplex*, et donna, en 1512, un commentaire sur les épîtres de saint Paul. Il aspirait à une réforme qui, sans rompre l'unité ecclésiastique, améliorât l'état de l'Eglise, et, tout en respectant ses formes extérieures, développât chez elle l'esprit chrétien. En 1520, faisant un pas de plus, il traduisit en français les quatre évangiles et bientôt après le Nouveau Testament tout entier.

Son disciple *Briçonnet*, évêque de Meaux, interdit la chaire aux moines ignorants, et les remplaça par de jeunes prédicateurs élèves de Lefèvre ; son diocèse fut bientôt en pleine effervescence, prêtres et paysans rivalisèrent d'enthousiasme pour l'Evangile. Un ami de Lefèvre et de Briçonnet, *Louis de Berquin*, docteur de la Sorbonne, manifesta hautement ses sympathies pour Luther.

C'est alors que la Sorbonne, sentant son crédit en péril, profita de l'ébranlement causé en France par le désastre de Pavie pour fulminer contre l'hérésie. La « horde noire des confréries » fit retentir tout Paris de ses prédictions sinistres ; la calamité publique assura le triomphe du parti des grands dignitaires. Le cardinal chancelier Duprat, premier président du Parlement de Paris, institua, le 15 mars 1525, une commission mixte pour la répression de l'hérésie. Le roi, subissant tour à tour des influences contraires, se montre hésitant, il s'efforce de protéger Lefèvre et Berquin, mais finalement il abandonne ce dernier à son sort. Une sentence de mort fut prononcée par le Parlement contre l'héroïque Berquin, et l'on s'empressa de l'exécuter, le 29 avril 1529, pour empêcher la grâce royale d'arriver à temps.

Ce supplice fut le signal de la dispersion des prédicateurs de la Réforme ; la plupart prirent le chemin de l'exil. Le groupe des humanistes se sépara en deux tronçons, les uns rentrèrent plus ou moins humblement dans l'Eglise romaine, les autres embrassèrent résolument la Réforme. Les sceptiques ne comprennent pas davantage les gens qui meurent pour un dogme que ceux qui tuent pour un dogme ; c'est bien ainsi, dit M. Buisson, que pensaient Erasme et Rabelais, en ne se l'avouant qu'à demi. Plus d'un

de ces lettrés se réfugiaient dans une sorte de mysticisme complaisant ; ils se consolaient entre eux de la grossièreté des doctrines qu'ils n'osaient répudier et des pratiques auxquelles ils s'associaient, par un langage plein d'allégories qui leur permettait de tout accepter en tout spiritualisant et trouvaient des arguments spécieux pour se démontrer qu'ils ne devaient pas faire de schisme. C'est par là que finirent Briçonnet et Marguerite de Navarre. Cette dernière, cédant au désir du roi, cessa de professer ouvertement son penchant pour la Réforme; elle se retira en Béarn, où elle appela Lefèvre qui termina sa carrière en 1535, inconsolable de n'avoir pas su imiter le courage de Berquin.

Les victimes de ces premières persécutions françaises furent nombreuses, on compte parmi elles beaucoup de femmes. Ces martyrs n'avaient pas encore de credo bien formulé, ils mouraient parce qu'ils estimaient que Jésus-Christ était leur Sauveur, et que, entre Dieu et l'homme, il n'y avait nul autre intermédiaire. « Nous souffrons, disait l'une de ces femmes, pour ce que nous ne voulons rien croire que la parole de Dieu. » Ces héros, observe M. Buisson, sacrifiaient leur vie par probité, pour ne pas mentir, parce que leur conscience leur interdisait de s'associer plus longtemps à des formes qui dépravaient la religion, à des pratiques qui la matérialisaient. L'histoire de la Réforme française, — et c'est là un titre à notre admiration, — est riche en traits d'héroïsme. Nous ne pouvons nous étendre plus longtemps sur ce sujet qui sort de notre cadre ; mais la Réforme étant venue de France dans la Suisse romande, il importait d'indiquer quels furent ses débuts chez nos voisins.

Parmi les élèves de Lefèvre d'Etaples figurait un homme appelé à jouer un rôle important dans nos contrées ; nous voulons parler de Farel.

Guillaume Farel naquit en 1489, aux environs de Gap en Dauphiné, d'une famille noble et fort dévote. Après des études très rudimentaires, il obtint de ses parents, non sans peine, en 1509, la permission d'aller suivre les écoles de Paris. Ame généreuse, cœur pieux et d'une rare droiture, Farel, nous dit M. Herminjard [1], fut douloureusement impressionné, au sortir de ses montagnes, par la corruption qui régnait dans les grandes villes. « A Lyon, raconte-t-il, et jour et nuit clochers sonnoient... seulement

[1] A.-L. Herminjard, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, I.

en passant par la ville et n'y arrêtant guère, *encore que je fusse du tout papiste,* j'estoy ravy (étonné) que Dieu du tout n'abysmoit une telle ville. » Sous l'influence de Lefèvre d'Etaples, devenu son ami et son guide, la piété de Farel se développe, mais non sans luttes. Nature bouillante, homme d'action, orateur fougueux et entraînant, il n'avait ni la profonde science théologique, ni les talents



Fig. 27. — Portrait de Guillaume Farel.

littéraires de Viret et de Calvin ; mais il possédait cette exubérance de vie et cette expansion qui ont le don d'attirer les foules.

Prédicateur itinérant, vrai pionnier de la Réforme, d'une activité dévorante, on le retrouve tantôt dans une localité, tantôt dans une autre, cherchant toutes les occasions de réunir de nouveaux auditeurs pour leur faire partager ses ardentes convictions. Petit, de pauvre apparence, la figure commune, le front étroit, le teint pâle et brûlé du soleil, portant barbe rousse et mal peignée, l'œil de feu, la bouche parlante, son extérieur n'avait rien d'imposant. Mais d'un caractère fortement trempé, il se présentait avec intrépidité dans les milieux où il savait devoir rencontrer une violente opposition.

Après avoir obtenu à Paris le grade de maître es arts, en 1517,

il y occupa une place de régent dans un collège. Farel, comme Calvin et Viret, ne fit jamais partie du clergé catholique. En 1521, il se rendit à Meaux, attiré par Briçonnet, et y résida quelque temps. Puis, désireux de porter l'Evangile à ses compatriotes, il va à Gap dont il est promptement et violemment expulsé ; un essai semblable en Guyenne n'ayant pas été plus heureux, nous le retrouvons à Bâle auprès d'Œcolampade, vers la fin de l'année 1523, puis à Zurich où il entre en rapports avec Zwingli, à Montbéliard, à Strasbourg et en 1527 à Berne. Bien reçu de Leurs Excellences, il fut envoyé par elles dans le mandement d'Aigle.

Le pays romand semblait mal préparé à recevoir la Réforme. Ses habitants, de mœurs douces, peu instruits, amis de leurs aises, attachés à des traditions qui n'avaient rien de gênant, n'éprouvaient pas un besoin impérieux de réaliser des progrès dans le domaine moral. La contrée était couverte d'églises, mais la religion consistait essentiellement en une superstition dévotieuse à la vierge Marie ; trente ou quarante monastères richement dotés étaient peuplés de quelques centaines de moines et de nonnes, vivant dans une sainte ignorance ; les chanoines possédaient de nombreux biens et commettaient des excès de tout genre ; les bourgeois leur reprochaient, ainsi qu'aux prêtres, d'enlever des jeunes filles, de se battre dans les tavernes et les mauvais lieux. Les évêques de Lausanne et de Genève possédaient des terres considérables et pour augmenter encore leurs revenus frappaient de la fausse monnaie; ils donnaient à leurs ouailles l'exemple de mœurs fort relâchées et entretenaient chez elles le bigotisme le plus superstitieux.

Cependant, « la Réformation, dit Ruchat, ne trouva pas de difficultés dans le Pays de Vaud, dès qu'elle fut soutenue par l'autorité, parce qu'on y *était déjà disposé partout.* » Les doctrines protestantes s'introduisirent de bonne heure dans nos contrées. En 1525, les *Etats du pays*[1], réunis à Moudon, se préoccupent des « hérétiques allégations et opinions de ce maudit et délial hérétique et ennemi de la foi chrétienne *Martin Luther* » et condamnent ceux qui lisent et parlent de lui à être « grièvement incarcérés trois jours durant et au bout de trois jours à recevoir trois estrappades de corde publiquement, » et dans le cas où l'inculpé

[1] Voir, dans Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. Ier, No 148 et dans Ruchat, *Histoire de la Réformation de la Suisse*, t. Ier, p. 563, la reproduction des « Estatuts contre les opinions de Martin Luther, » du 23 mai 1525.

persévérait dans sa faute, il devait être brûlé, « si veut estre endurcy et obstiné, qu'il doive estre brûlé. » En 1532, les évangéliques de Payerne félicitent leurs frères de Genève de ce qu'ils ont reçu la Parole de Dieu et « délaissé » la doctrine des hommes. Ils les exhortent à persévérer sans crainte dans leur sainte entreprise. Ils les informent ensuite de leur propre situation et des sentiments dont MM. de Berne sont animés envers tous les partisans de l'Evangile[1]. C'est donc à tort qu'on représente la Réforme comme ayant été partout imposée de force par les Bernois; bien avant la fameuse dispute de 1536, il s'était manifesté en plusieurs localités un mouvement non équivoque en faveur des nouvelles doctrines.

Depuis les guerres de Bourgogne, la maison de Savoie avait vu sa prospérité décliner de plus en plus; les bourgeois de Genève et de Lausanne s'étaient rendus à peu près indépendants des évêques et, ainsi que ceux de Payerne et d'Avenches, ils avaient conclu des alliances avec Berne et Fribourg. Berne voyait dans le Pays de Vaud une proie facile, et pour préparer les voies à cette annexion, elle y favorisa la propagation de la Réforme, sans se faire souci du droit des Etats de Vaud qui condamnaient au feu « les déloyales écritures de ce maudit hérétique Martin Luther, lequel avait fait si gros esclandre en lieux circonvoisins. » Il est évident qu'en agissant de la sorte, Berne obéissait à ses intérêts politiques, bien plus qu'au désir d'avancer le règne de Dieu. Tout en foulant aux pieds alliances et franchises, les Bernois administrèrent néanmoins leur conquête en bons pères de famille; sous leur gouvernement et grâce à l'influence du clergé réformé, la prospérité des Vaudois s'est beaucoup plus développée que celle des habitants du Chablais et du Faucigny, demeurés sous la domination temporelle du duc de Savoie et sous la juridiction spirituelle de l'évêque de Genève.

Farel commença son œuvre à Aigle en ouvrant une école, puis après la dispute de Berne (du 6 au 26 janvier 1528), à laquelle il prit part, il reçut une patente lui conférant l'autorisation de prêcher en toute liberté dans les quatre mandements. Il n'en fut pas moins en butte à une forte opposition de la part d'une fraction de la population et des autorités communales. Le tambour couvrit

[1] Voir le texte de cette lettre dans Herminjard, t. II, No 384.

sa voix, les femmes l'assaillirent. Berne intervint ; elle priva les ecclésiatiques de leurs bénéfices, chassa les vicaires du pays et les remplaça par des ministres de l'Evangile. Après ces premiers succès, obtenus, il faut le reconnaître, grâce à l'appui du bras séculier, Farel parcourt le pays romand, assemblant le peuple dans les églises et, quand elles lui sont fermées, dans les granges ou sur les places publiques. Il eut, chemin faisant, bien des mauvais traitements à subir, mais rien ne lassait sa persévérance. Il visita tour à tour Morat, Saint-Imier, Moûtier, Orbe, Grandson, Neuchâtel, Payerne, Avenches, etc.

En 1529, Farel fit à trois reprises, sans succès, des tentatives pour prêcher à Lausanne ; il réussit mieux à Neuchâtel où ses adhérents détruisirent les images[1]. A la suite de cet événement, Berne intervint et la religion fut mise aux voix ; par 18 suffrages, la messe fut abolie (4 novembre 1530). Dans cette procédure de la mise aux voix ou du *plus* qui va se généraliser, Leurs Excellences, observe judicieusement M. l'abbé Gremaud, ne se considéraient pas comme battues lorsque le résultat avait été négatif ; dans ce cas, on laissait passer quelque temps, puis on organisait un nouveau *plus*, et s'il était favorable à la Réforme on le considérait comme définitif. Le prince de Longueville accepta au nom de sa mère le fait accompli et prit possession des biens du clergé ; il en donna une part à l'Eglise et mit le reste en vente, les acquéreurs furent ainsi intéressés au maintien de la Réforme.

Farel parvint, non sans peine, à se créer à Orbe, en 1530, un groupe d'adhérents ; il gagna à sa cause *Pierre Viret* qui fut installé l'année suivante en qualité de *prédicant*. Le nouveau réformateur, à son tour, entreprit des tournées missionnaires. Il prêcha successivement à Grandson, à Avenches, à Payerne, où il fut grièvement blessé d'un coup d'épée asséné par un prêtre, et à Genève où il faillit succomber à une tentative d'empoisonnement

[1] Les luttes violentes que Farel eut à soutenir dans le comté de Neuchâtel pour l'établissement de la Réforme, les obstacles qu'il eut à surmonter, l'agression dont il faillit être victime à Valangin le 15 août 1530 au retour d'une prédication dans l'un des villages du Val-de-Ruz, le procès en hérésie qui lui fut intenté par les chanoines de Neuchâtel, le procès en calomnie qu'il intenta au vicaire Antoine Aubert, l'intervention de Leurs Excellences de Berne en sa faveur et l'échec que la Réforme subit au Landeron et à Cressier grâce à la protection accordée par Messieurs de Soleure aux partisans de l'ancien culte ont fait récemment l'objet d'une intéressante étude publiée par M. le professeur A. Piaget dans le *Musée neuchâtelois* (avril, mai et juin 1897), sous le titre : *Documents inédits sur Guillaume Farel et la Réformation dans le comté de Neuchâtel.*

commise à l'instigation des prêtres. En 1532, Farel entra en relation avec les Vaudois du Piémont, qui lui envoyèrent deux délégations pour l'engager à assister à l'un de leurs synodes, ce qu'il fit, accompagné d'*Antoine Saunier*, prédicateur à Payerne, et de *Robert Olivétan*, qui devait, trois ans plus tard, publier à Neuchâtel une version du Nouveau Testament demeurée célèbre.

La ville de Genève n'avait pu encore donner son adhésion au



Fig. 28. — Portrait de Pierre Viret.

mouvement réformé. Son nombreux clergé[1] faisait bonne garde, et la noblesse du voisinage complotait pour la ramener sous le joug de la maison de Savoie. Dans une réunion tenue, en 1527, au château de Bursinel, les gentilshommes de la contrée célébrèrent leur alliance, l'un d'eux s'écria en élevant sa cuiller : « Aussi vrai que je la tiens, nous avalerons Genève, » et tous d'applaudir, d'où le nom de *Chevaliers de la Cuiller* donné à ces ligueurs. Pendant les années 1529 et 1530, les membres de cette association, à laquelle les évêques de Genève et de

[1] On comptait alors à Genève 300 prêtres ou moines sur une population de 12 000 âmes.

Lausanne avaient adhéré, harcelèrent continuellement Genève. Voyant cette ville sur le point de retomber sous la domination du duc de Savoie, les Bernois, les Fribourgeois et les Soleurois prirent les armes, envahirent le Pays de Vaud, au nombre de 14 000, brûlèrent sur leur passage un grand nombre de châteaux et imposèrent au duc Charles III un traité, signé à *Saint-Julien*, par lequel il s'engagea à respecter les droits de Genève, et à payer une indemnité de guerre pour laquelle il donnait hypothèque sur le Pays de Vaud (19 octobre 1530).

Deux ans après cet événement, Farel, en revenant du Piémont, passa à Genève. Son apparition dans la cité épiscopale souleva un grand tumulte.

Les prêtres, redoutant à l'avance les effets de sa prédication, voulurent lui faire un mauvais parti. « Vien çà, meschant dyable de Farel, criait-on ; que vas-tu faisant çà et là et troublant toute la terre?... de quelle auctorité presches-tu ? Pourquoi es-tu venu troubler ceste ville ? » Le valeureux champion de la Réforme ne perdit point contenance ; cependant, un coup d'arquebuse fut tiré sur lui sans l'atteindre, et il fallut l'intervention des magistrats pour le tirer des mains des papistes, et le reconduire avec ses deux amis à son hôtellerie. Le lendemain (4 octobre 1532), il quittait Genève par le lac. Un compatriote de Farel, le Dauphinois *Froment*, prit alors sa place à Genève, et pour ne pas éveiller les animosités il ouvrit une école. Sa classe se remplit, les parents accompagnèrent leurs enfants, et Froment leur expliqua les Ecritures. Le 1er janvier 1533, comme la salle d'école était trop petite pour contenir les auditeurs accourus pour l'entendre, Froment prêcha sur la place du Molard et en prenant pour texte ces paroles : « Donnez-vous garde des faux prophètes, qui viennent à vous vêtus de peaux de brebis et sont des loups ravissants. » Après cette prédication, les autorités défendirent de prêcher dans Genève sous peine de trois coups de corde. Berne intervint alors et mit comme condition à son amitié la libre prédication de l'Evangile ; les Fribourgeois se prononçant, au contraire, en faveur de la vieille foi, la violence des partis ne fit que grandir ; l'évêque, effrayé, quitta Genève où il ne devait jamais rentrer (15 juillet 1533). La fermentation religieuse devenant de plus en plus intense, Fribourg dénonça l'alliance qu'elle avait contractée naguère. Farel revint alors à Genève, accompagné de Viret. Ils ouvrirent des débats publics et obtinrent successivement de prêcher dans

l'église de Saint-Germain, puis dans celle de la Madeleine et enfin, le 8 août 1535, dans la cathédrale de Saint-Pierre. Après ces succès, les évangéliques commencèrent à dépouiller les églises des images qui les décoraient, et, le 10 août, le Deux-Cents décida que la messe serait provisoirement abolie. Le 29 novembre, cette abolition fut rendue définitive, et, le 21 mai 1536, les citoyens, réunis en conseil général, par un vote unanime et solennel, se prononcent en faveur de la doctrine évangélique.

Genève se trouvait ainsi gagnée à la Réforme avant l'arrivée de Calvin ; restait à consolider l'œuvre des réformateurs dauphinois et vaudois.

La Réforme adoptée, la ville de Genève, délaissée par Fribourg, menacée par la Savoie, était exposée à un grand péril ; elle eût probablement succombé sans l'appui de Berne. Sollicitées de secourir Genève, Leurs Excellences de Berne hésitaient encore, craignant de déchaîner une guerre de religion. Elles se bornèrent à autoriser Genève à faire des enrôlements. Cinq cents volontaires de Berne et de Neuchâtel, en route pour Genève, attaqués près de Gingins par un corps savoyard, le défirent, mais leur infériorité numérique les obligea à battre en retraite. Des négociations furent entamées en vue d'assurer l'indépendance de Genève ; elles échouèrent, la Savoie conserva son attitude aggressive.

Berne se rendit compte que, si elle n'intervenait pas en faveur de Genève, le roi François I[er], qui déjà se posait en protecteur, prendrait sa cause en main; elle résolut donc de déclarer la guerre au duc de Savoie. Avant toutefois d'en venir aux mains, Leurs Excellences s'assurèrent de l'appui de leurs sujets, et envoyèrent dans tous les bailliages une circulaire dans laquelle elles exposaient leurs griefs contre le duc de Savoie et le danger où se trouvaient leurs alliés. Tous les bailliages, à l'exception d'un, répondirent qu'ils approuvaient leurs desseins de secourir Genève. Forts de cette réponse, les Conseils de Berne expédièrent, le 16 janvier 1536, à Turin un héraut d'armes porteur d'une déclaration de guerre dans toutes les formes. Dans cette pièce diplomatique, Leurs Excellences invoquent l'inexécution des clauses du traité de Saint-Julien et le fait que nonobstant leurs admonestations, leurs alliés de Genève avaient été molestés et leurs biens pillés, leurs granges et leurs maisons brûlées. En même temps, le Conseil de Berne pré-

vint de ses intentions le Conseil de Lausanne et sollicita son appui contre le duc de Savoie.

Cette résolution était hardie, car elle allait à l'encontre des plans du roi de France qui convoitait Genève et la Savoie, et les dispositions des petits cantons étaient loin d'être rassurantes. Berne était en mesure de mettre 20 000 hommes sur pied; elle n'en leva que 6000 et mit de piquet un second détachement de 6000 pour soutenir le premier au besoin. La ligue de la Cuiller n'avait jamais été franchement soutenue ni même reconnue par Charles III, aussi un profond découragement s'était emparé de ses membres, ils avaient licencié leurs troupes en décembre 1535 et s'étaient retirés dans leurs châteaux.

Cependant, le chef de cette ligue, le baron *Michel Mangerot de La Sarraz* [1], qui était lui-même bourgeois de Berne, apprenant l'invasion de l'armée bernoise, alla s'enfermer avec trois cents hommes dans Yverdon, accompagné du chevalier *François de Saint-Saphorin*. Fort de cet appui, le gouverneur d'Yverdon, *Henri de Treytorrens*, mit cette ville en état de défense. L'évêque de Lausanne, de son côté, se rendit à Glérolles pour demander aux gens de Lavaux des secours, qu'ils lui promirent. A Lausanne, l'opinion était divisée ; la jeunesse demandait à s'enrôler pour rejoindre l'armée bernoise ; les Conseils, irrésolus, cherchaient à retarder le départ des arquebusiers. Apprenant que 4000 Italiens, sous le commandement de Jacques Médici, s'avançaient pour occuper Lausanne au nom du duc de Savoie, les Conseils requirent des secours à Lavaux.

En favorisant la propagation de la Réforme dans le Pays de Vaud, les Bernois avaient préparé cette conquête qui allait donner à la Suisse sa frontière naturelle et la relier à Genève par le lac Léman. Les cantons catholiques redoutaient l'extension de l'Etat de Berne ; des députés lucernois vinrent à Berne pour chercher à détourner les conseils de leurs projets en alléguant les dangers qu'ils faisaient courir à la Suisse. A Fribourg, l'opinion était divisée, les uns voulaient faire campagne avec les Bernois ; d'autres estimaient que Genève, devenue hérétique, ne pouvait être

[1] A l'extinction de la branche des Grandson qui possédait, à l'origine, la baronnie de La Sarraz, ce château avait passé à la fin du treizième siècle aux *Montferrand*, puis en 1492 aux Mangerot par le mariage d'Antoinette de Montferrand avec Michel de Mangerot. Son fils, Michel II, le défenseur d'Yverdon, étant mort sans postérité, sa veuve, Claude de Gilliers, hérita de sa baronnie qui, par suite de son mariage avec François de Gingins, passa à cette dernière famille.

soutenue ; le parti de la neutralité l'emporta et le Conseil consentit à donner passage aux troupes bernoises.



Fig. 29. — Portrait de Jean-François Nægueli.

Le 22 janvier 1536, 6000 guerriers, sous le commandement du trésorier *Jean-François Nægueli,* sortent de Berne, après avoir reçu

la bénédiction du réformateur Berthold Haller, alors mourant. Nægueli fut muni de pouvoirs dictatoriaux.

La tâche qui lui était dévolue avait un caractère plus diplomatique que militaire. Le duc de Savoie n'était pas en mesure de lui opposer une sérieuse résistance, et l'on pouvait présumer que le Pays de Vaud ne se lèverait pas en faveur de son duc : les villes penchaient pour les Confédérés ; l'évêque était mal vu, surtout à Lausanne, les campagnes étaient passives ; les nobles, mécontents de l'apathie de leur souverain, avaient renoncé à la lutte. Il s'agissait de manœuvrer de manière à se concilier les nouveaux sujets que Berne allait se donner, et de faire oublier les désordres qui avaient accompagné les précédentes expéditions des Confédérés, pour cela il fallait maintenir dans les rangs de l'armée une discipline sévère.

Nægueli était un homme bien qualifié pour cette tâche délicate. « Notre Frantz, » ainsi que l'appelaient ses soldats, était un officier populaire. Sa mâle physionomie exprimait à la fois la finesse et l'énergie. Son air martial inspirait la confiance et le respect. Cinq ans auparavant, il avait commandé le contingent bernois chargé, de concert avec les Confédérés, de protéger la Valteline contre les attaques de Jacques Médici, qu'il allait de nouveau avoir comme adversaire, et c'était lui qui avait signé le traité par lequel la Valteline était rentrée au pouvoir des ligues grisonnes. Lors de la seconde guerre de Cappel, il avait été chargé de couvrir la frontière valaisanne. Au mois d'octobre 1535, il avait été envoyé, avec Guillaume de Diesbach, auprès du bailli de Vaud, M. de Lullin, pour obtenir du duc la cessation des hostilités contre Genève. Il avait pu se rendre compte que la cour de Turin cherchait à amuser les Bernois par de belles paroles, et il écrivit aux conseils de Berne : « Cet état de choses n'est plus tolérable. »

La marche des Bernois à travers le Pays de Vaud se fit presque sans coup férir. Le 23 janvier ils étaient devant les murs de Payerne ; l'avoyer *Pierre Métral*, à la tête du Conseil, vint offrir au général bernois ses bons offices. Celui-ci, après les avoir gracieusement acceptés, avisa les bourgeois de Payerne « que le duc de Savoie possédait dans leur ville des droits dont il importait à Berne de s'emparer, de peur que d'autres ne le fissent. » Cette communication plongea les Payernois dans la consternation ; fiers de leur combourgeoisie avec Berne, ils furent fort déconfits de devoir prêter hommage au représentant de la puissante république :

contraints par la nécessité, ils échangèrent leur qualité d'alliés contre celle de sujets. Berne avait jeté le masque. Payerne apprit à ses dépens que l'alliance avec les puissants n'est souvent que duperie.

Poursuivant sa marche, Nægueli somma toutes les communes du pays de rendre hommage à Berne. Le 25 janvier, huit délégués de la ville de Moudon (*Pierre Cerjat, C. de Glanes, Boniface* et *Antoine Bridel, Philippon, Cornaz, Riguet* et *Clerc*) vinrent au-devant du général bernois, ils prirent acte de la promesse qui leur avait été faite de respecter leurs *libertés, us et coutumes,* demandèrent d'être laissés libres quant à « l'Evangile » qu'ils étaient disposés à accepter si l'on n'usait pas envers eux de contrainte, et firent leur soumission sous cette réserve, qui fut acceptée. L'armée bernoise se dirigea ensuite sur Echallens et envoya un parlementaire à Yverdon pour la sommer de se rendre ; mais La Sarraz, Saint-Saphorin et Treytorrens refusèrent de se soumettre. Les Bernois brûlèrent le château de Bioley le 27 janvier et passèrent outre ; ils furent rejoints ensuite par deux cents arquebusiers lausannois et établirent leurs bivouacs entre Crissier, Renens et Bussigny.

Le 28 janvier, les avant-postes de Nægueli échangèrent quelques coups de feu avec des cavaliers appartenant au corps de troupes de Médici, dont le quartier général était à Morges. A la vue des Bernois, Médici embarqua sa troupe sur une flottille et gagna la côte chablaisienne. Morges ayant fermé ses portes, Nægueli évita cette ville, brûla en passant le château de Rolle, laissa Nyon sur sa gauche et se dirigea sur Divonne. Les députés de Genève arrivent au-devant de Nægueli, et le 2 février les Bernois entrèrent à Genève.

L'armée se reposa trois jours, puis, après avoir été rejointe par un détachement qui, sous les ordres de *Frisching*, avait été chargé de soumettre le pays de Gex, elle se mit en route pour Saint-Julien. Avant son départ, des députés de Morges, de Rolle, de Villeneuve et de Thonon étaient venus rendre hommage à Leurs Excellences de Berne. Le 8 février, un officier valaisan, *Jost de Kalbermaten,* vint informer Nægueli que son gouvernement, voyant que les Bernois ne se bornaient pas à secourir Genève, mais qu'ils conquéraient le pays occupé par leurs milices, s'était décidé, de son côté, à s'emparer de la contrée qui s'étend de Saint-Maurice à Thonon.

La Savoie était dégarnie de troupes et la route de Chambéry

ouverte à l'armée bernoise, cependant Nægueli, apprenant que François Ier se disposait à s'emparer de la Maurienne et de la Savoie proprement dite, renonça à s'engager dans cette direction; il occupa le fort de l'Ecluse, et son armée, chargée de butin, rentra à Genève le 16 février. Venu pour secourir cette cité, le général bernois prétendit lui dicter sa loi, il revendiqua le droit que l'évêque possédait en sa qualité de prince de Genève; mais cette prétention exorbitante fut repoussée avec indignation, et Nægueli n'osa pas insister; il comprit qu'en conservant son indépendance, Genève serait un rempart pour la Suisse, rôle qu'on ne pouvait attendre d'une ville mécontente et asservie, et il reprit le chemin de Berne.

Pendant cette campagne, les Fribourgeois, de leur côté, n'étaient pas demeurés inactifs; ils avaient occupé Romont, Estavayer, Rue, Châtel-Saint-Denis, etc., qui leur prêtèrent hommage. Vevey fut sollicitée par Fribourg de se donner à elle, mais ses habitants préférèrent la domination bernoise, la sachant plus capable de les protéger.

En rentrant dans leurs foyers, les Bernois reçurent à leur passage les hommages d'une foule de localités et de seigneurs : Aubonne, Vevey, La Tour-de-Peilz, La Sarraz, les Clées, etc. Yverdon seule demeura fidèle à son duc; les Bernois disposèrent leur artillerie, firent une brèche dans les remparts et se préparèrent à donner l'assaut; les défenseurs de la place, comprenant l'inutilité d'une plus longue résistance, capitulèrent le 28 février. Les habitants d'Yverdon furent désarmés, on ne laissa à chaque ménage, dit Vulliemin, qu'un couteau à couper le pain.

Vers la fin de février 1536, les Français, les Bernois, les Valaisans et les Fribourgeois s'étaient partagé toutes les provinces que les ducs de Savoie possédaient au nord des Alpes. Un seul château était demeuré fidèle à ses anciens maîtres, c'était Chillon, où commandait *Antoine de Beaufort*. Les miliciens bernois avaient hâte de rentrer dans leurs foyers, l'indiscipline commençait à régner dans leurs rangs. Nægueli renvoya à plus tard la prise de cette forteresse. Le comte de Gruyères conserva son indépendance à la condition de ne pas conclure d'alliance plus étroite que celle qui l'unissait à Berne, et de lui prêter hommage pour les terres qu'il possédait dans le Pays de Vaud. Restaient Lausanne et les terres de l'évêché. Confiants dans l'alliance bernoise, les bourgeois de Lausanne se berçaient de l'espoir de pouvoir, comme les Gene-

vois, se débarrasser de leur évêque et acquérir une indépendance complète, mais Leurs Excellences ne l'entendaient point ainsi.

Les événements que nous venons de narrer s'étaient produits à la faveur de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Tandis que le premier s'emparait de la Savoie, le second prenait possession du Milanais : or ces grands souverains, avides eux-mêmes de conquêtes, ne voyaient pas de bon œil la république de Berne étendre ses frontières. L'empereur chargea son ambassadeur en Suisse d'inviter les Bernois à soumettre leurs différends avec la maison de Savoie à la décision impériale et le roi de France interposa ses bons offices en faveur de l'évêque de Lausanne. Mais il n'était pas dans les usages de la fière république de déférer à de pareils avis, ni les sollicitations des Confédérés, ni les menaces impériales ne l'émurent ; pour donner cependant une satisfaction au roi de France, elle lui accorda le passage qu'il avait demandé pour ses mercenaires recrutés en Allemagne ; puis les garnisons des places fortes de Vaud et du Chablais furent renforcées afin d'être prêtes à tout événement et Berne feignit de se prêter à une médiation des cantons confédérés et de l'empire.

Après un séjour de trois semaines à Berne le général Nægueli se mit de nouveau en marche avec une colonne de 1500 hommes, pour compléter la conquête du Pays de Vaud. Le gouverneur de Chillon se promenait fièrement sur le lac, attaquant les anciens et les nouveaux sujets de Berne, il venait de piller l'hospice de Villeneuve. Genève fut invitée à concourir au siège du château, elle promit deux galères avec de l'artillerie et ouvrit du lac le feu sur la forteresse, tandis que les Bernois la canonnaient de la rive. Les assiégés répondirent avec vigueur pendant un jour ; le soir du 28 mars, Beaufort demanda à capituler, et pendant la nuit il réussit à s'échapper par le lac avec une partie de la garnison. En prenant possession de Chillon les assiégeants délivrèrent Bonivard, qui fut ramené en triomphe à Genève après une captivité de six ans.

Chillon pris, Nægueli marcha sur Lausanne, et le 31 mars il franchit la Veveyse qui formait la frontière des terres épiscopales. Le prince-évêque Sébastien de Montfaucon s'était enfui à Fribourg. Le 1er avril, l'armée bernoise fit une entrée solennelle dans la ville *libre et impériale* de Lausanne, les magistrats reçurent leurs bons alliés avec de grands honneurs, ils prêtèrent serment de fidélité en réservant leurs franchises. Le lendemain, samedi 1er avril,

dit l'historien Verdeil, les illusions qui dès longtemps égaraient les Lausannois s'évanouirent à jamais. Nægueli, à la tête de ses troupes, monta au château Saint-Maire, fit enlever l'écusson de la maison de Montfaucon et les insignes de la puissance épiscopale, arbora à leur place le drapeau aux couleurs rouge et noire, avec l'effigie de l'ours. Il prononça la déchéance du prince-évêque et proclama la ville de Berne souveraine de tous les droits temporels, reconnus aux évêques du diocèse de Lausanne. Cette violation formelle du traité de combourgeoisie de 1525, faite au mépris de leurs prérogatives impériales, plongea le Conseil et les bourgeois dans la consternation. Ceux qu'ils avaient accueillis en amis, à qui ils avaient naïvement fourni du secours lors du siège d'Yverdon, leur parlaient en maîtres. Ce fut en vain qu'ils protestèrent.

Lausanne, dit Verdeil, par ses irrésolutions, par sa faiblesse, avait perdu tout droit d'être écoutée, naguère ville libre et impériale, elle devait désormais obéir à la bourgeoisie de Berne. Les députés de Zurich, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall et Genève, qui étaient venus à Lausanne pour s'interposer comme médiateurs entre Berne, le duc de Savoie et l'évêque protestèrent puis renoncèrent à leur mandat. Nægueli allégua qu'il n'avait pas de pouvoir pour traiter, que des commissaires arriveraient bientôt de Berne, qu'en attendant il avait reçu l'ordre de se mettre en lieu et place de l'évêque pour tout ce qui concernait le temporel, et que quant au spirituel il s'engageait à protéger également les deux cultes.

Les réformés s'empressèrent de demander au Deux-Cents de Lausanne qu'il leur fût permis de faire profession ouverte de leur religion. Le 4 avril le Deux-Cents, après maintes récriminations sur les excès des réformés, décida de mettre à leur disposition le temple des Dominicains de la Madeleine.

Des détachements de troupes bernoises furent envoyés dans les terres de l'évêché pour y faire acte d'autorité. Lavaux avait déjà fait sa soumission, Lucens ouvrit ses portes, Avenches protesta et céda devant la force, Bulle se donna à Fribourg. Une commission de six magistrats bernois (Graffenried, Augsbourger, Luternau, Cyro, Weingarten et d'Erlach), revêtue de pleins pouvoirs, parcourut les provinces conquises et organisa le gouvernement. Le pays fut divisé en bailliages, l'administration de la justice fut confiée à des conseils, à la nomination desquels les

baillis eurent la plus grande part; les assemblées communales furent supprimées ou modifiées au mépris des anciennes franchises.

Le couronnement de la conquête bernoise fut l'établissement définitif de la Réforme. Tandis que Farel parcourait le Chablais, Viret prêchait dans le Pays de Vaud. Quelque temps la messe et le sermon, comme on disait alors, coexistèrent, mais ils ne faisaient pas bon ménage ; des désordres se produisaient et alors les baillis organisaient *un plus*. Pendant que Charles-Quint et François I[er] bataillaient au sud des Alpes, Berne faisait servir la Réforme à l'accomplissement de ses fins ambitieuses. Les Vaudois, peu portés aux nouveautés, mais d'un caractère assez malléable, acceptèrent de bonne grâce les conceptions théologiques qui leur étaient enseignées.

Pour accréditer la nouvelle foi, une dispute, suivant l'usage du temps, fut convoquée dans la cathédrale de Lausanne au mois d'octobre 1536. Ce colloque où figurèrent les trois principaux réformateurs de nos contrées, avait été organisé de manière à impressionner vivement le nombreux public qui y fut convié. La dispute dura six jours. Les commissaires bernois *J.-J. de Watteville*, *Diesbach*, *Schleiff*, *Hubelmann* et *S. Nægueli*, bailli de Lausanne, prirent place dans la cathédrale, dont les autels, les images et les monuments étaient voilés. *Nicolas de Watteville* et *Cyro* de Berne, d'une part, le chanoine *Fabri* du chapitre de Lausanne et le D[r] en droit *Gérard Grand* du Conseil de Lausanne furent désignés comme présidents; quatre notaires, dont *Jacques Bergier* de Lausanne, tenaient le protocole de la dispute.

Les tenants, pour les catholiques, étaient le jacobin *Monbouson*, *Drogy*, vicaire à Morges, *Mimard*, maître d'école à Vevey; *Berrilly*, vicaire à Prévecin, *Jean Michod*, doyen de Vevey, *Ferrand de Loys*, capitaine de la société de la jeunesse[1], et le médecin *Blancherose*. Un de leurs coreligionnaires, le banneret Pierrefleur d'Orbe, nous fait un piquant portrait de ce dernier.

[1] La société, ou abbaye des nobles enfants de la ville de Lausanne, nous dit Ernest Chavannes dans une note de sa publication sur les manuaux de Lausanne, paraît s'être formée graduellement à l'occasion des fêtes de l'Epiphanie et de Mai ; un chef qui portait le titre d'abbé ou de capitaine conduisait ses jeunes concitoyens dans leurs amusements. Ces récréations dégénéraient volontiers en orgies. C'est ainsi qu'en 1533, à la suite d'une dispute survenue entre un chanoine et un banneret, le capitaine prit fait et cause pour le banneret, fit sonner le tocsin,

« Entre tous les opposants qui fort se présenta, dit-il, ce fut un médecin nommé Blancherose, homme tenant de la lune et fort fantastique, lequel en ses disputes mêlait la médecine avec la théologie et faisait incontinent à rire. »

Pas un des membres du clergé de Lausanne ne se présenta dans cette discussion pour tenir tête aux partisans de la Réforme. Par contre, la nouvelle foi était brillamment représentée, elle avait pour porte-voix Viret, Farel, Caroli et Calvin.

La principale thèse lue par Farel concernait la justification par la foi, c'était le dogme que tous les réformateurs s'accordaient à considérer comme le fondement du christianisme. La lice fut ouverte. Les chanoines entrèrent alors en corps dans la cathédrale et l'un d'eux lut la protestation du clergé, fondée sur ce que c'était à l'Eglise catholique qu'appartenait le jugement sur la foi et que c'était au prochain concile que la controverse devait être renvoyée. Après cette protestation les chanoines se retirèrent. Le jour suivant Blancherose prit la parole avec plus d'esprit que de gravité ; il fut soutenu par Ferrand de Loys. Quant aux prêtres, ils firent preuve de peu de savoir, l'un d'eux, Jean Drogy, vicaire du curé de Morges, fit cet aveu naïf : « Si les prêtres sont si ignorants que vous le dites, ce n'est pas une grande gloire que de les avoir vaincus. Que n'avez-vous pitié de leur ignorance ! Que ne leur avez-vous donné le temps pour étudier ! Qu'avez-vous fait durant cette dispute que de les dauber impitoyablement ! »

Calvin prit la parole pour repousser le reproche fait à son parti de mépriser les anciens docteurs. « Jamais, dit Vulliemin, la finesse de l'esprit ne s'était unie à plus de gravité, la richesse de vue à une dialectique plus puissante. » Farel résuma la discussion.

Les effets de ce tournoi ne se firent pas attendre ; de Loys opposant laïque, Drogy, Mimard et plusieurs autres prêtres abjurèrent la foi romaine. Les zélateurs de la Réforme n'attendirent pas que Berne eût prononcé sa sentence pour briser les images de la cathédrale et détruire *la Grande Dame de Lausanne*, la grande Diane comme l'appelaient les réformateurs. Puis Berne publia le 24 décembre 1536 son édit de réforme. Les sacrements furent réduits à deux. Le jeu, la danse, le luxe furent prohibés. L'édit fut exécuté avec ménagement et ordre. Les biens d'Eglise

assembla la jeunesse et livra au pillage la maison du chanoine. Cette turbulente association fit tant et si bien qu'en 1544 Leurs Excellences en ordonnèrent la dissolution. Ferrand de Loys ayant passé à la Réforme, devint bourgmestre de Lausanne et se montra zélé partisan des protestants de France.

servirent en partie à faire des largesses aux communes et furent affectés à l'entretien des pasteurs, des maîtres d'école et des indigents ; ces donations furent l'origine de la plupart des *bourses des pauvres*. Le Pays de Vaud fut divisé en cinq départements ecclésiastiques appelés classes ; à la tête de chacun fut placé un doyen. Leurs Excellences gardèrent par devers elles une notable partie des biens des Eglises et des couvents pour se couvrir des dettes dont les ducs de Savoie avaient grevé le pays et pour les frais de la conquête. Le trésor de la cathédrale fut transporté à Berne. Lausanne conserva jusqu'en 1803 son *bourgmestre*, comme souvenir du temps où elle était ville impériale, et les autres communes du pays leurs *syndics*, dénominations jadis en usage en Savoie et à Genève et qu'on ne retrouve plus qu'à Fribourg, au Tessin et en Italie.

Une Académie fut fondée à Lausanne en 1537 en vue de former des pasteurs, il y fut adjoint en 1540 un collège. Viret, Conrad Gessner, de Zurich, et Théodore de Bèze figurèrent au nombre des professeurs de la jeune académie. Farel y eût, semble-t-il, été à sa place, car il avait été le pionnier de la Réforme dans la Suisse romande ; c'était le désir de son disciple Viret, mais Berne redoutait l'indépendance de son caractère, et c'est à Neuchâtel que le réformateur dauphinois consacra dorénavant son activité.

CHAPITRE VII

La Réforme dans le Pays romand. (*Suite.*)

Calvin. — Réfutation des calomnies répandues sur son compte. — Publication de l'*Institution chrétienne*. — Nomination de Calvin aux fonctions de pasteur à Genève. — Conflit avec les libertins. — Exil de Calvin. — Tentative du pape pour faire rentrer Genève dans le giron de l'Eglise romaine.— Rappel de Calvin, organisation de l'Eglise de Genève. — Ordonnances ecclésiastiques. — Castellion, Fallais, Favre, Perrin, Berthelier. — Rapports de Calvin et du Conseil de Genève. — Procès contre Bolsec et contre Michel Servet. — Caractère de Calvin. — Mort de Calvin. — Démêlés entre Berne et le clergé vaudois.— Organisation de l'Académie de Lausanne. — Tendances ecclésiastiques de Viret. — Destitution de Viret et de quarante pasteurs vaudois. — Fondation de l'Académie de Genève.

Jean Calvin, que nous venons de voir figurer à la dispute de Lausanne, était né à Noyon, dans le nord de la France, en 1509 ; il avait alors donc seulement vingt-sept ans. Un concours de circonstances, dont il ne fut pas l'artisan, allait l'appeler à se fixer

à Genève et à jouer un rôle prépondérant dans la Réforme française. Il est de mise chez certaines gens de décrier l'austérité et le despotisme de Calvin. Le fait est qu'il avait les défauts de ses qualités, et que, placé dans des circonstances extraordinairement difficiles, il triompha grâce à son énergie là où un esprit plus nuancé, plus éclectique eût infailliblement échoué. « La règle essentielle en matière de critique, dit M. Vaucher, est d'arriver par degrés à reproduire en soi-même des sentiments auxquels, d'abord, on était étranger, de voir qu'un autre homme, en un autre temps, a dû penser et croire autrement que nous-mêmes, de nous mettre à son point de vue, de le comprendre, et, à mesure que nous le comprenons mieux, de mieux apprécier aussi la distance qui nous sépare de lui. » C'est en s'inspirant de ces principes qu'il faut aborder l'étude du rôle de Calvin. Les Genevois lui doivent l'illustration que leur cité a acquise, car sans le frein qu'il leur imposa, cette ville turbulente fût fatalement retombée sous la domination de la maison de Savoie, et, sans les réfugiés italiens et français que la présence et le souvenir de Calvin attirèrent dans ses murs, Genève n'eût pas été rendue capable de produire cette étonnante pléiade d'hommes d'élite qui ont fait la gloire de la « Rome protestante. »

Destiné primitivement par sa famille à l'état ecclésiastique, Calvin renonça à cette carrière et étudia la jurisprudence à Bourges et à Orléans, puis séjourna à Paris. Ce fut là qu'en 1532, il se sentit attiré vers les doctrines réformées, ce qui l'obligea à quitter précipitamment cette ville.

Guizot nous fait de Calvin le portrait suivant : « C'était un homme d'une taille médiocre, pâle, maigre. Dans ses regards, à la fois graves et passionnés, se révélaient cette conviction qui ne tient nul compte de la vie et cette ardeur qui la consume ; poursuivi par de fréquents accès de fièvre quarte, tourmenté de la migraine, de la goutte, de la pierre, de coliques violentes, sujet à des crachements de sang, d'un estomac si débile que les aliments les plus légers le fatiguaient, il marchait le corps un peu courbé, mais la tête haute, avec cette vivacité où la fatigue est empreinte en même temps que la force, et, à peine assis, il reposait habituellement sa tête sur sa main, comme s'il eût besoin de la soutenir, mais sans que rien dans sa physionomie annonçât quelque lassitude de la pensée. »

Il est, dit Eugène Rambert, des hommes d'un cœur et d'un

esprit si mal faits que tout ce qui est grand les offense, et qu'ils se donnent pour mission de ramener dans la boue tout ce qui les dépasse. De nombreux écrivains ont raconté, sans preuves à l'appui, que Calvin aurait mené dans sa jeunesse une vie fort licencieuse[1] ;



Fig. 30. — Portrait de Jean Calvin.

ils ont été jusqu'à alléguer qu'il aurait été surpris à Noyon et convaincu de vices honteux, et par suite « en danger de mort par le feu, » mais que l'évêque de Noyon, par compassion, aurait commué cette peine, que le réformateur aurait été « marqué de fleur de lis chaude sur l'épaule, » et que tel aurait été le motif qui l'engagea à chercher un refuge à l'étranger. Le médecin *Bolsec*, qui eut maille à partir avec Calvin, raconta, dans un écrit postérieur à son exil de Genève, cette odieuse légende, dont plusieurs écrivains catholiques se sont emparés. En 1818, *Joseph de Maistre* écrivait à l'abbé Vuarin, curé de Genève : « J'ai de terribles notes sur Genève et sur Calvin, » puis il signalait à son digne correspondant un écrit du père jésuite *Lessius*,

[1] Cette calomnie se lit entre beaucoup d'autres facéties dans les *Causeries sur le protestantisme* de Monseigneur de Ségur.

remontant à l'année 1610, muni de l'approbation de *saint François de Sales*, et il ajoutait : « Vous trouverez un chapitre *sucré* sur Calvin et sur les honorables causes qui le firent chasser de Noyon, sa patrie. »

Un auteur catholique aussi, mais avant tout historien, M. Abel Lefranc, archiviste aux Archives nationales et secrétaire du Collège de France, a réfuté victorieusement, il y a une dizaine d'années, cette infâme calomnie. Il constate qu'il n'est fait, dans les registres des archives de Noyon où le nom de Calvin se trouve à plus d'une reprise, aucune mention de la prétendue condamnation infligée au réformateur. En revanche, il a retrouvé à Noyon, à la date de 1550, soit dix-huit ans après le départ du réformateur, une sentence prononcée contre un chapelain vicaire, du nom de *Jean Cauvin,* qui fut « fustigé » sous la custode. « Cet homonyme et parent du réformateur aurait, suivant l'auteur des *Annales de Noyon* (Levasseur), été pourvu d'une chapelle vicariale, qu'il perdit pour cause de mœurs déréglées. » L'Eglise est miséricordieuse pour ceux qui lui demeurent attachés. Ce personnage mourut curé de *Tracy-le-Val,* et, ajoute Levasseur : « Bon catholique, grâce que Dieu luy fit pour n'avoir jamais tourné casaque, ny changé de religion, à quoy *sa vie libertine* et l'exemple de Calvin hérésiarque, son correspondant en l'un et l'autre nom (nom et prénom), semblaient luy donner pente, etc. »

L'origine de cette légende, comme celle de beaucoup d'autres, s'explique donc par une confusion de personnes, et ceux qui s'en sont faits les propagateurs dans un but de polémique pour ternir la réputation d'un des chefs de la Réforme ont été mal avisés. C'est le cas de répéter avec Merlin : « Ainsi advient-il de plusieurs ; car tel cuide engeigner autrui, qui souvent s'engeigne soi-même. »

Après avoir séjourné en France dans diverses localités, Calvin vint à Bâle en 1535, et l'année suivante il y publia l'*Institution chrétienne,* ouvrage capital appelé à imprimer son cachet au mouvement de la Réforme dans l'Europe occidentale. Un juge compétent, M. F. Buisson, apprécie en ces termes les mérites transcendants de cette œuvre magistrale : « Nous avons peine, dit-il, à mesurer à distance l'effet que produisit à son apparition cet opuscule de 500 pages. Ecrit en latin « à ce qu'il peust servir à toutes gens d'estude de quelque nation qu'ils feussent, » il s'adressait, en effet, principalement à cette classe instruite où la

Réforme avait tant de partisans; c'était à la fois une apologie, un manifeste et une confession de foi. L'immense service que rendait l'*Institution chrétienne* aux *évangéliques*, c'était de donner un corps à leurs idées, une expression à leur foi. Ils protestaient contre les superstitions, contre les interprétations matérialistes du dogme et du culte. Ils aspiraient à une religion fondée sur la Bible, alimentée par l'étude et par la prière. Protestations vagues, vagues aspirations qui n'eussent peut-être rien créé ni dans l'Eglise ni en dehors d'elle. Il fallait, de ce tourbillon d'idées, dégager un principe et tirer des conséquences. Il fallait, d'abord, que chacun pût se rendre compte de sa foi et en rendre témoignage ; il le fallait surtout pour organiser la Réforme, pour la défendre contre sa propre dispersion. C'est ce que Calvin comprit dès la première heure et ce qu'il voulut jusqu'à la dernière. En publiant l'*Institution chrétienne*, il levait drapeau contre drapeau.

» L'Eglise comptait sur la majesté de ses traditions quinze fois séculaires. Qu'était-ce, pour ébranler une telle puissance, que le sarcasme des vieux fabliaux, le scrupule littéraire des humanistes, la dissidence des théologiens sur des points de dogme, la défiance même de quelques cœurs droits et de quelques esprits justes, révoltés par le fanatisme? Calvin sentit ce qui faisait la force de l'Eglise, il s'en servit contre elle. Ce qu'il appela à son aide contre l'Eglise corrompue, ce fut l'Eglise dans sa pureté primitive; contre l'Evangile tronqué, l'Evangile intact; contre la plus haute autorité qui fût sur la terre, l'autorité même d'où elle prétend dériver. Par une de *ces décisions hardies* que Bossuet admire en les lui reprochant, à l'unité il opposa plus d'unité encore, à l'ordre un ordre plus rigoureux. Il ne faut pas se figurer Calvin proclamant une émancipation quelconque : le contraire serait plutôt vrai. Il n'est, ainsi que l'a très bien expliqué Mignet, ni un révolutionnaire de génie comme Luther, ni un missionnaire comme Farel ; logicien et juriste, il apporte au protestantisme l'esprit de logique dans le dogme, l'esprit d'autorité dans la discipline.

» Que certaines violences de langage à l'adresse de l'Eglise, que la rude et altière familiarité de ses railleries contre les *moineries* et les *menotiers* ne nous induisent pas en erreur ; l'auteur de l'*Institution* n'est pas une recrue nouvelle pour les hommes du siècle : c'est au contraire un jeune homme qui, sur le point de devenir prêtre, s'en est abstenu par conscience. Polémiste

intraitable, satirique sans pitié, il le sera s'il le faut, mais ce n'est pas là son vrai rôle. Il ne vient pas détruire, mais fonder. Il ne prêche pas la rupture, mais la réforme dans l'Eglise et par l'Eglise. Il s'appuie sur ce qu'il y a de divin en elle pour extirper ce qui ne l'est pas.

» On disait que les novateurs n'avaient pas de doctrines. Le voilà, leur corps de doctrines, aussi fortement lié, aussi vénérable, aussi sacré que celui de l'Eglise, car c'est celui-là même dont elle vit depuis des siècles. Seulement, à ce dépôt des vérités éternelles, Rome a successivement ajouté des erreurs volontaires et involontaires. Ce sont ces plantes parasites où Calvin porte la hache, sans blesser l'arbre vivant qu'elles étouffaient et qu'il dégage. L'*Institution chrétienne* paraît tout exprès pour faire ce départ entre le christianisme authentique et les superstitions qui l'ont altéré [1]. »

Les conceptions religieuses sont soumises à la grande loi de l'évolution. Autre temps, autres idées. L'orthodoxie de Calvin, que ses successeurs ont du reste outrée, ne correspond plus aux besoins de la conscience moderne. Un certain latitudinarisme prévaut aujourd'hui et rallie à l'Evangile bien des esprits que rebutent les idées de Calvin sur la prédestination. Mais aux temps de la Renaissance, en présence du foisonnement d'idées que les humanistes avaient mises au jour, et en l'absence de cette éducation morale et intellectuelle que trois siècles de protestantisme nous ont donnée, une concentration était nécessaire dans les pays de langue française. Pour l'opérer, certains sacrifices étaient urgents, une discipline était indispensable, sans elle la Réforme eût échoué ; pour trouver la formule adéquate aux circonstances il fallait un homme de génie ; or, les hommes de génie s'imposent avec leurs défauts, ils ne se laissent pas discuter, il faut les accepter ou les repousser ; la responsabilité qu'ils assument ne se partage pas, l'histoire les juge ensuite d'après leurs actes. Sous l'empire de la persécution qui, déjà, sévissait en France contre les « évangéliques, » il fallait que celui qui allait devenir leur chef résidât hors de France, dans un Etat où son influence fût acceptée et d'où son activité pût rayonner au loin. La ville de Genève, au point de vue géographique comme au point de vue politique, était admirablement placée pour le rôle qu'elle allait être appelée à jouer.

[1] F. Buisson : *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre.*

Lorsque Calvin, venant de Ferrare, où il avait séjourné auprès de la duchesse Renée, arriva à Genève en juillet 1536, il n'avait point d'autre intention que celle de traverser cette ville pour se rendre à Bâle ; mais il céda aux pressantes sollicitations de Farel qui lui fit un devoir de demeurer à Genève pour l'assister dans l'exercice de son ministère et le menaça même de la colère divine s'il ne consentait pas à lui venir en aide.

Dans l'*Institution chrétienne* il avait dit : « Il faut que les dispensateurs de la Parole divine forcent tous les grands de ce monde à s'incliner devant la majesté de Dieu ; qu'ils commandent à tous ; qu'ils épargnent les brebis et exterminent les loups ; qu'ils lient et délient, foudroient, le tout selon la Parole de Dieu. » Tel devait être l'idéal théocratique que Calvin allait s'efforcer de réaliser et qui devait susciter de violentes oppositions.

Cette confusion du domaine de l'Etat et de celui de l'Eglise, cette sujétion de la société civile à la société religieuse, s'associait très naturellement au principe de la prédestination. Ces idées-là paraissent bien loin de nous, et, cependant, cette prétention de faire passer tous les hommes dans un seul et unique moule, d'annihiler les volontés et les droits des individus, de confier au magistrat le soin d'assurer le bonheur des membres du corps social, de subordonner complètement le citoyen à l'Etat, n'est pas sans présenter plus d'un rapport avec l'idéal rêvé par nos modernes socialistes. Les prérogatives que ceux-ci revendiquent en vue de procurer aux déshérités et aux incapables leur part de bonheur ici-bas, Calvin les réclamait en vue de procurer le bonheur éternel aux brebis égarées de son troupeau.

Calvin poussait à l'extrême les principes admis du plus au moins par tous les réformateurs ; il subissait l'influence du cléricalisme du moyen âge et des idées de l'ancienne théocratie juive. Pour émanciper l'Etat du joug de l'Eglise, et l'Eglise de la prédominance de l'Etat, pour établir le départ entre ces deux domaines, il a fallu la Révolution française, l'exemple des Etats-Unis et les éloquents plaidoyers d'Alexandre Vinet. L'aspiration à la liberté est chère au cœur de l'homme, mais cette liberté qu'il ambitionne a, dans son essence, un caractère plus négatif que positif. Lorsqu'un grand nombre d'hommes sont réunis il se produit inconsciemment un mouvement d'opinions, qui sous le nom d'enthousiasme aboutit à l'annihilation des volontés particulières ; dans cet état en quelque sorte pathologique, l'ascendant d'un homme énergique, ou sim-

plement habile à discerner et à formuler les sentiments de la foule, obtient de la collectivité des résolutions auxquelles les individus pris isolément n'auraient jamais souscrit. Cet enthousiasme, pareil au torrent qui descend de la montagne, balaie tous les obstacles qui s'opposent à lui, sa force est aveugle, il demande à être dirigé ; suivant l'inspiration qui le domine il est capable de commettre de grandes injustices ou d'accomplir les plus nobles actions. C'est ainsi qu'il y a près de dix-neuf siècles une foule en délire, excitée par Caïphe, les Sadducéens et les Pharisiens, obtint de Pilate la mise en croix du Saint et du Juste et, insensée, assuma la responsabilité de son odieux supplice. C'est ainsi que Pierre l'Ermite détermina le grand mouvement des croisades.

Ainsi encore au temps de la Réforme les foules secouèrent le joug de Rome et renversèrent ses autels ; dans leur zèle aveugle elles détruisirent souvent des œuvres d'art et se portèrent à des excès blâmables. Le torrent déchaîné, il fallut l'endiguer.

Les réformateurs eurent pour collaborateurs tous les mécontents et parmi ceux-ci beaucoup d'esprits indépendants peu soucieux d'accepter le frein de l'Evangile et de régénérer leur vie. Calvin arriva à Genève au moment psychologique où le péril se déplace, où les réformateurs vont se voir débordés ; sur les ruines de l'Eglise romaine, il s'agit d'en édifier une nouvelle. Ayant affaire à un peuple enfant, sans éducation morale, il ne pouvait pas employer uniquement la méthode de la persuasion ainsi qu'on en use avec les hommes faits. Pour combattre Rome et diriger un troupeau élevé par elle il devait fatalement lui emprunter ses procédés et invoquer le secours des magistrats.

La société religieuse passait par une phase intermédiaire, inconsciente de l'avenir vers lequel elle marchait, sortant d'une longue maladie, affaiblie, convalescente, elle cherchait des appuis et manifestait des volontés impérieuses, ainsi qu'un homme qui n'a pas encore repris le sentiment de sa force. Cette considération, sans justifier Calvin, explique jusqu'à un certain point son intransigeance et ses procédés souvent injustes envers ses adversaires.

Nommé pasteur à Genève, à la demande de Farel, Calvin n'eut pas dès le début une position aussi en vue qu'on serait tenté de le supposer. Cependant son influence ne tarda pas à se faire sentir. On ne peut douter, dit A. Roget[1], qu'il n'ait pris une part

[1] *Galerie suisse*, tome Ier, biographie de Calvin.

importante à la rédaction du mémoire sur le *Gouvernement de l'Eglise* que Farel présenta au Conseil le 18 janvier 1537, mémoire dans lequel se trouvent consignées toutes les idées sur la discipline de l'Eglise que Calvin fit prévaloir dans la suite. En février 1537, Calvin publia son premier catéchisme français, peu après il obtint du Conseil de la ville que l'adhésion au formulaire exprimant les doctrines de l'Eglise de Genève fût imposée à tous les citoyens.

Les rigoureuses exigences de Calvin, l'âpreté de ses censures, soulevèrent une vive opposition. Les Eidgnots qui venaient de s'affranchir de l'ancien despotisme clérical ne se souciaient point de se placer sous le joug d'un nouveau clergé. Sans être, ainsi que Calvin les accusait indistinctement, des *libertins* dans le sens fâcheux de ce mot, ils ne voulaient pas qu'on s'ingérât trop avant dans l'examen de leur vie privée, et ils protestèrent contre la confession de foi qui leur fut imposée. Le système de la compression produisit ses résultats habituels, le parti des libertins l'emporta aux élections du 3 février 1538. Les nouveaux syndics contestèrent aux prédicateurs le droit de blâmer en chaire les actes du pouvoir et de refuser la cène. Ils les invitèrent à ne pas se mêler de politique, et, sans les consulter au préalable, leur enjoignirent d'adopter le cérémonial fixé par le synode des ministres du pays romand réuni à Lausanne le 13 mars 1537 sous les auspices des Bernois.

Calvin et Farel ayant refusé de se soumettre, interdiction leur fut faite de prêcher ; ils montèrent néanmoins en chaire le jour de Pâques et se retirèrent sans distribuer la cène, disant qu'en présence des discordes civiles sa célébration serait une profanation. Après cet éclat ils furent bannis de la ville (23 avril 1538). Le gouvernement bernois fit une tentative pour obtenir leur réintégration ; mais le peuple genevois, réuni en conseil général le 16 mai, confirma la sentence de bannissement.

L'exil de Calvin et de Farel était conforme aux prévisions de Bonivard. Au moment de l'introduction de la Réforme à Genève, comme on le consultait sur l'attitude à observer à l'égard des doctrines nouvelles, l'ancien prieur de Saint-Victor, qui connaissait bien ses concitoyens, répondit :

Vous voulez chasser les prêtres et tout le clergé papiste et en leur lieu mettre les ministres de l'Evangile, ce qui sera un très grand bien en soi-même, mais un grand mal au regard de vous, qui n'estimez autre bien, ni félicité, que de jouir de vos plaisirs désordonnés, ce que les prêtres

vous permettent. Tout ce que Dieu a défendu, ils vous le permettent pour la pareille. Il vous défend de paillarder, jurer, ivrogner, jouer; ils vous le permettent, sauf qu'ils ne veulent lâcher ce que le pape défend; mais si vous aviez des prédicants, ils vous permettent ce que le pape défend; mais ils ne feront pas le semblable des ordonnances de Dieu. Ils procureront une réformation, par laquelle il faudra punir les vices, ce qui vous fâchera bien.

Vous avez haï les prêtres pour être à vous trop semblables; vous haïrez les prédicants pour être à vous trop dissemblables; et ne les aurez gardés deux ans que ne les souhaitiez avec les prêtres, et ne les renvoyez, sans les payer de leurs peines, qu'à bons coups de bâton.

Farel accepta un appel à Neuchâtel où il se fixa définitivement. Quant à Calvin, sans perdre de vue les événements de Genève, il alla s'établir à Strasbourg.

Trois ans s'écoulèrent; durant cet intervalle une tentative fut faite par le pape pour ramener les Genevois dans le giron de l'Eglise. Le cardinal *Sadolet* leur adressa une épître insinuante, qui fut immédiatement envoyée à Calvin. Celui-ci y répondit en des termes pleins d'affection pour son ancien troupeau et qui contribuèrent à lui ramener beaucoup de ses adversaires. Durant son exil le caractère de Calvin s'adoucit et il ne cessa de prêcher à ses amis la tolérance et la paix.

Les élections de 1540 ayant modifié de nouveau la composition des Conseils de Genève, Calvin fut appelé à venir reprendre son ancien poste. Bien que touché de cette démarche, le réformateur fut loin d'accueillir avec enthousiasme la perspective qui s'ouvrait devant lui. « Pourquoi me replongerais-je dans le gouffre dévorant? écrivait-il à Farel. Vu le tempérament de la plupart des Genevois, je ne pourrai pas les supporter et ils ne pourront pas davantage s'accoutumer à moi. » Des instances réitérées le déterminèrent à accepter cette vocation, mais il y mit ses conditions. Dès son arrivée il exigea que l'on procédât sans délai à la rédaction d'*ordonnances* destinées à mettre l'ordre dans l'Eglise. Un *Consistoire,* sorte de tribunal composé mi-partie de laïques et d'ecclésiastiques, reçut la mission de veiller au maintien des bonnes mœurs et d'astreindre tous les citoyens à la profession publique du culte établi. Le Consistoire avait le droit de censurer, et c'était non lui mais bien le Conseil qui infligeait les châtiments corporels ou pécuniaires. Le bras séculier devenait, comme dans les pays catholiques, l'instrument des volontés de l'Eglise, dont il assumait les responsabilités. L'admission à la cène était dans la compétence

des pasteurs. Selon Calvin l'office principal du magistrat est de *conserver en vraie pureté la forme publique de la religion*. Dans cette conception, « l'Etat et l'Eglise quoique distincts l'un de l'autre, dit M. Vaucher, poursuivent le même but par des moyens différents, et le pouvoir civil serait infidèle à son mandat, si, dans la sphère d'action qui lui est assignée, il ne travaillait, comme l'Eglise dans la sienne, à glorifier Dieu sur la terre en faisant de la loi religieuse la norme absolue de la vie aussi bien que de la croyance. »

Ces célèbres ordonnances adoptées en Conseil général le 20 novembre 1541, servirent de modèle à celles qui furent introduites par la suite dans une grande partie des pays réformés. L'influence de Calvin s'étendit de plus en plus à Genève et en Europe. Quant aux dispositions fondamentales du régime politique sous lequel vivait la communauté genevoise, elles ne furent pas modifiées par les nouveaux édits.

Les Genevois, pour la plupart, n'avaient vu dans la Réforme qu'un moyen d'émancipation politique, ils ne firent pas de difficultés d'adopter les ordonnances ; mais ils étaient mal préparés à la stricte observation des devoirs qu'elles leur imposaient. Pour infuser un sang nouveau à cette population peu zélée, Calvin sut mettre à profit les persécutions qui sévissaient dans les pays voisins. Nombre de protestants éprouvés attirés par le réformateur s'incorporèrent dans la nation genevoise. L'infiltration de ces éléments étrangers imprima à la mobile cité allobroge une physionomie nouvelle et toute protestante et arracha son peuple à l'influence toujours agissante de la Savoie.

Les connaissances juridiques de Calvin furent mises à profit par le Conseil et on le voit figurer dans des commissions chargées de la revision des règlements municipaux touchant les émoluments des fonctionnaires, la voirie, la police, etc. Le savoir et les services éminents de Calvin étaient hautement appréciés, ainsi que le prouvent les ménagements dont on use à son égard. Le 1er juin 1543 le Conseil enjoint aux ministres de s'assembler et de désigner l'un d'entre eux pour donner les secours spirituels aux pestiférés, en ayant soin toutefois, est-il dit, « que Me Calvin soit forclos de l'eslection, pour ce qu'on en a faulte pour l'Eglise et qu'on peut être appelé à avoir conseil de luy. »

Les Genevois ne renonçaient qu'à regret aux habitudes quelque peu tapageuses du bon vieux temps, ils ne subissaient qu'en rechignant les remontrances incessantes du Consistoire et ne tar-

dèrent pas à se regimber. Mais Calvin n'était pas homme à reculer devant la lutte. Persuadé que sa cause était celle de Dieu, il fait remonter à Dieu les insultes dont il est l'objet et par son âpreté inflexible contribue à envenimer un conflit qui, dit M. Vaucher, résultait de l'antipathie des caractères, tout autant que de la différence des convictions. Le docte *Castellion*, un des humanistes les plus éminents de son temps, qui, sur la recommandation de Calvin, avait été placé à la tête du collège de Genève, où il succédait à Mathurin Cordier et à Saunier, ayant émis des doutes sur l'interprétation à donner à un passage des Actes des apôtres (descente du Christ aux enfers) et sur l'inspiration du Cantique des Cantiques, fut contraint à quitter Genève. Un membre du Conseil, *Pierre Ameaux*, accusé d'avoir, après souper, chez lui, nommé Calvin un méchant homme et un faux docteur, fut promené par la ville, tête nue, en chemise, la torche au poing, et contraint à faire l'aveu de son crime sur les trois principales places de la ville. (1546.)

Dans le même temps, nous voyons Calvin prendre avec énergie la défense de *Jacques de Bourgogne*, seigneur de Fallais et de Bredam, petit-fils de la main gauche de Philippe-le-Bon. Ce prince ayant embrassé la Réforme se vit pour ce fait condamné par la cour de Malines à laquelle l'empereur l'avait déféré. Pour le blanchir des fausses accusations de ses ennemis, Calvin rédigea un remarquable plaidoyer qui fut imprimé à Genève et parut à Strasbourg en 1547 sous ce titre : *Excuse du Noble Seigneur Jaques de Bourgoigne* S. *de Fallez et Bredam* [1]. Comme on pouvait s'y attendre, l'éloquence de Calvin se déploya en pure perte. De Strasbourg où il s'était momentanément réfugié, Fallais vint s'établir à Bâle, puis au château de Veigy près de Genève sur les terres de Leurs Excellences de Berne. Un commerce intime de correspondance s'était établi entre le réformateur et son noble client. Le Calvin traditionnel au cœur sec, s'y révèle sous des traits touchants qui contrastent avec l'opinion que l'on se fait généralement de lui. C'est ainsi qu'à propos de la délivrance de Madame de Fallais il lui écrit : « Il me fait mal que je ne puisse être là avec vous, du moins un demi-jour pour rire avec vous, en attendant que l'on fasse rire le petit enfant, et peine d'endurer cependant qu'il crie et pleure. » Mais

[1] Un exemplaire de ce curieux document dont la trace était perdue a été récemment retrouvé et réédité à Genève par M. Alfred Cartier ; une intéressante notice sur Fallais ou Fallez et ses rapports avec Calvin complète cette publication.

cette amitié fit place à de tout autres sentiments quelques années plus tard lorsque Fallais prit la défense de Bolsec et manifesta de la sympathie pour Castellion. Fallais voyait dans le libre examen la raison d'être du protestantisme, il goûtait peu le dogme de la prédestination, sa mansuétude le fit considérer par Calvin comme un ennemi, et dès lors il ne laissa échapper aucune occasion d'exhaler contre lui son ressentiment. Un peu plus tard (1547), un libre penseur, *Jacques Gruet,* s'étant permis de déposer dans la chaire de Saint-Pierre un billet injurieux à l'adresse du ministre *Abel Poupin,* fut pour ce fait jeté en prison ; et comme on trouva parmi ses papiers des brouillons sur lesquels le malheureux avait griffonné des pensées suspectes « d'impiété et de rébellion, » il fut, sur l'avis de deux jurisconsultes, condamné à perdre la vie. L'ancien syndic *Favre,* homme d'humeur intraitable, fut traduit en Consistoire pour cause de libertinage ; sa fille, dame Perrin, coupable d'aimer trop la danse et d'avoir insulté les ministres, fut poursuivie ; le mari de cette dernière, le conseiller *Ami Perrin,* fut arrêté pour avoir pris en termes trop vifs la défense de son beau-père et de sa femme. Ces procédures causèrent une grande agitation ; les deux partis, celui des ministres et celui des libertins, faillirent en venir aux mains (déc. 1547).

Le nombre des réfugiés augmentait de jour en jour, la hardiesse des prédicateurs allait croissant ; ces faits joints à l'excommunication de Philibert Berthelier, le fils du martyr de 1519, soulevèrent de nouveaux orages. Les adversaires de Calvin demandèrent que l'admission des étrangers à la bourgeoisie fût soumise à des conditions préalables, qu'avant de dénoncer les excès en chaire, les ministres voulussent bien nantir le Conseil des faits qu'ils avaient constatés et que les compétences du Consistoire fussent plus exactement délimitées.

En 1553, l'opposition l'emporta lors de l'élection des syndics, le Petit Conseil fut épuré, les ministres exclus du Conseil général, les armes enlevées aux étrangers, et le Consistoire invité à rendre compte au Conseil des excommunications qu'il prononçait. Sans tenir compte de l'opposition de Calvin, Berthelier fut autorisé à se présenter à la cène. Celui-ci s'en abstint néanmoins pour éviter un éclat.

Il ne faut point croire, observe l'historien Roget, que Calvin, depuis son retour à Genève, ait été omnipotent dans l'Eglise et

dans l'Etat. Le pouvoir civil, on vient de le voir, participait dans une large mesure au gouvernement de l'Eglise et pas toujours dans le sens désiré par Calvin. A plusieurs reprises, le réformateur se plaint dans sa correspondance de la mauvaise volonté des magistrats, quelquefois il est lui-même appelé devant le Conseil pour recevoir des admonitions, au sujet du mécontentement causé par ses prédications. Un jour il fut mandé pour avoir, dans une lettre à Viret qui avait été saisie, blâmé plusieurs citoyens haut placés, et il dut faire des excuses en plein Conseil (24 septembre 1548). L'année suivante le Conseil ayant, sans les avoir consultés, enjoint aux ministres de prêcher tous les matins, Calvin réclama contre cette mesure, qui fut maintenue avec invitation aux prédicateurs d'abréger leurs sermons.

Calvin ne pouvait publier aucun écrit sans qu'il eût été examiné par une commission du Conseil, et lorsqu'il présenta, en 1551, un mémoire destiné à réfuter les opinions de Bolsec, le Conseil décida de n'en autoriser l'impression que si quelques mots injurieux étaient biffés. Le médecin *Bolsec*, grand controversiste, s'étant attaqué au dogme de la prédestination, qui était la pierre angulaire du système de Calvin, mal lui en prit; après un long procès, au cours duquel les ministres de Berne, Zurich, Bâle et Neuchâtel furent appelés à donner leur avis, le Conseil prononça son bannissement (1551). Dans cette circonstance, le clergé réformé suisse se trouva divisé, les pasteurs de Bâle et de Neuchâtel se prononcèrent énergiquement contre Bolsec, tandis que ceux de Zurich et de Berne engagèrent le Conseil de Genève à user de ménagement à son égard.

Il n'en fut pas de même deux ans après, lors du mémorable procès intenté à *Michel Servet;* l'opprobre de cette condamnation, si souvent reprochée à Calvin, retombe aussi en partie sur les ministres protestants de Suisse et d'Allemagne. Non seulement *Farel*, mais encore *Bullinger* (qui avait succédé à Zwingli, à Zurich), *Mélanchton* et tous les réformateurs, l'un après l'autre, applaudirent à son supplice. « Quelques voix perdues dans le tumulte des partis s'élevèrent seules, dit M. Vaucher, pour rappeler à Calvin cette vérité si élémentaire, et pourtant si peu comprise, que tuer un homme, ce n'est pas garantir une doctrine, mais simplement tuer un homme. »

Michel Servet, médecin espagnol d'une grande science, était un des esprits les plus hardis de son siècle, il dépassait dans ses spé-

culations théologiques certaines limites que les réformateurs s'étaient interdit de franchir. Ce n'était point un homme irréligieux ou sceptique, il ne niait pas la révélation ; ce n'était point non plus un apôtre de la religion naturelle, c'était bien plutôt, dit Roget, un mystique, un voyant, qui introduit au milieu des doctrines de l'Eglise ses propres spéculations, en les greffant tant bien que mal sur des textes bibliques. Ses vues sont exposées dans deux ouvrages intitulés : *De trinitatis erroribus* et *Christi animi restitutio* qui parurent, le premier à Haguenau en 1531, et le second à Vienne en Dauphiné en 1553. « Il avait voulu, nous dit Rilliet, accomplir une œuvre sérieuse, il était animé du plus profond respect, et d'une foi sincère pour le christianisme tel qu'il le comprenait. La révélation, dont l'Ecriture renferme le dépôt, formait à ses yeux la règle suprême et sacrée dans les questions religieuses sur lesquelles l'Esprit saint pouvait seul éclairer l'intelligence ; Christ était son Maître, son Sauveur et son Dieu. S'il entendait autrement que les réformateurs les mystères de l'ontologie divine, s'il s'écartait d'eux dans la pratique du baptême, s'il ne s'attachait pas exclusivement à la justification par la foi, s'il prétendait réformer à sa façon les rites de l'Eglise, s'il proposait souvent d'étranges théories, son but n'était point de détruire dans un esprit d'hostile incrédulité l'institution évangélique. » Les Eglises suisses consultées sur l'attitude à observer à l'égard de Servet y virent une occasion de se laver du reproche qu'on leur faisait à l'étranger d'accueillir trop facilement l'hérésie, et c'est comme hérétique et blasphémateur que des juges laïques jaloux, semble-t-il, des lauriers recueillis par l'Inquisition, procédèrent à son arrestation puis à sa condamnation. Ses tendances quelque peu panthéistes et théosophiques, ainsi que ses idées anabaptistes, — l'anabaptisme était alors en très mauvais renom, — le firent considérer comme un homme dangereux. Sur la colline de Champel, lieu de son supplicé, Servet refusa à Farel, qui l'accompagnait, de reconnaître ses prétendues erreurs, il s'écria : « O Dieu, conserve mon âme ; ô Jésus, fils du Dieu éternel, aie pitié de moi ! » et il se jeta à genoux en prière.

Ce procès retentissant jette incontestablement une ombre sur la gloire de Calvin. « Si je pouvais à mon gré, s'écrie Eugène Rambert dans son étude sur Calvin, effacer de l'histoire une de ses pages les plus honteuses, je choisirais le supplice de Servet plutôt que la Saint-Barthélemy. » C'est à tort, selon nous, que Bungener,

pour justifier Calvin, a déclaré que la mort de Servet se trouva être une nécessité politique et sociale, tout autant qu'une nécessité religieuse. Tout au plus pourrait-on dire qu'elle était une conséquence naturelle du gouvernement théocratique ; sous un pareil régime, en effet, on est facilement tenté de considérer les dissidences religieuses comme attentatoires aux droits de l'Etat et les dissentiments politiques comme attentatoires à la religion, et de supprimer toute liberté intellectuelle et morale.

D'autre part, il convient d'ajouter que cette union intime du pouvoir civil et du pouvoir religieux assura l'indépendance de Genève et sauvegarda les intérêts de la Réforme. Serrés de près par des adversaires implacables, poussés à bout par les exploits sanglants de la réaction catholique et les supplices qui, de tous côtés, décimaient leurs coreligionnaires, Calvin et ses partisans, voyant surgir un adversaire qui menaçait leur autorité, crurent que leur œuvre était en péril. Il est facile de juger les chefs quand on est en dehors de la mêlée et à distance des événements. Genève était et devait demeurer longtemps encore sur le qui-vive ; les passions y avaient atteint un haut degré de paroxysme, les circonstances du moment atténuent dans une certaine mesure la responsabilité des juges de Servet, c'est ce qui explique les félicitations que les représentants officiels des Eglises réformées leur adressèrent. « Ce qu'on est en droit de reprocher à Calvin, remarque Roget, c'est d'avoir dénoncé Servet aux tribunaux de Vienne en se servant de documents confidentiels, et de l'avoir ensuite livré aux magistrats genevois, alors qu'il se proposait de se rendre en Italie, c'est enfin la dureté de son langage envers cet infortuné. »

Le supplice de Servet fut une victoire pour Calvin, qui fut bientôt suivie d'un succès plus décisif encore. Aux élections de 1555 les *Perrinistes* furent battus, ce furent les calvinistes qui nommèrent les syndics, et pour renforcer la majorité dont ils disposaient, ils firent recevoir en quelques semaines cinquante-huit nouveaux bourgeois. En vain, l'ancien syndic Perrin s'exclame, disant que les Français chasseront les anciens habitants de la ville ; le vieux parti national ne put arrêter le cours des admissions. Un commencement d'émeute fut promptement réprimé, et les auteurs de l'échauffourée, Perrin et ses partisans, en furent réduits à prendre la fuite ; quatre d'entre eux portèrent la tête sur l'échafaud et plus de vingt autres, condamnés par contumace, se virent con-

traints à finir leurs jours dans l'exil. Les libertins proscrits, tout fléchit alors sous l'ascendant de Calvin, et pendant neuf ans il gouverne en fait Genève. Le 5 juin 1559 il met le sceau à son œuvre en créant une académie, à laquelle de brillantes destinées étaient réservées, et qui propagea au loin ses idées.

Travailleur infatigable, Calvin menait de front des occupations très variées ; il a composé des ouvrages dont la réunion forme dix volumes in-folio ; il prêchait. il enseignait, il entretenait une active correspondance avec les théologiens renommés de l'époque et avec plusieurs princes qui lui demandaient des conseils, avec les consistoires d'un grand nombre d'Eglises qu'il encouragea dans les difficultés, avec ses amis auxquels il prodiguait les trésors de son affection ; rien n'est plus touchant que la lettre qu'il écrivit à Viret à l'occasion de la mort de sa femme. Avec cela il n'était pas de matières sur lesquelles les Conseils de Genève ne recourussent aux avis de Calvin ; un jour il est consulté sur la question des fortifications, un autre jour sur les mérites d'un poêle économique. Pour faire face à une activité aussi extraordinaire il eût fallu une santé de fer, ce qui n'était point son cas. « Ce qui rend ses labeurs plus admirables, dit Théodore de Bèze, c'est qu'il avait un corps si débile de nature, exténué de veilles et de sobriété par trop grande, et qui plus est, sujet à tant de maladies, que tout homme qui le voyait n'eust peu penser qu'il eust peu vivre tant soit peu. » Les magistrats genevois étaient pour lui pleins d'attention et se préoccupaient beaucoup de sa santé, ils le visitèrent dans sa demeure et reçurent de lui ses dernières instructions.

En 1560 Calvin se fit recevoir bourgeois de Genève. Le 27 mai 1564 il mourut à l'âge de cinquante-cinq ans. Son décès fut enregistré au protocole du Conseil en ces termes : « Ce jourd'hui, environ huit heures du soir, spectable Jean Calvin s'en est allé à Dieu, sain et entier, grâce à Dieu, de sens et entendement. »

La grandeur de Calvin est dans la fermeté de sa foi[1] ; aucune considération humaine ne l'eût fait céder d'un pas ; il eût vu périr Genève plutôt que de sacrifier un seul principe. Il n'avait aucun de ces dons qui font que, du premier coup d'œil, le génie subjugue ou séduit. Sa puissance provenait d'une activité opiniâtre. A cet égard, il se distingue de Luther qui régna par l'entraîne-

[1] Les appréciations qui suivent sont tirées, pour la plupart, de la belle étude d'Eugène Rambert sur Calvin.

ment de l'éloquence, par la force de la persuasion et l'héroïsme. Bossuet en a fait la remarque : « Encore que Luther, dit-il, eût quelque chose de plus original, de plus vif, Calvin, inférieur par le génie, semble l'avoir emporté par l'étude. »

Calvin marchait courageusement à son but en n'écoutant que sa conviction, sans ménager ni les intérêts des autres ni les siens, mais il avait les défauts de ses qualités : il était irascible, parfois même hautain et vindicatif. Les biens et les plaisirs de ce monde n'avaient pour lui aucun attrait, il considérait cette vie comme un temps d'épreuve et de combat, comme une préparation à la vie future ; il ne vivait que pour le triomphe de ses convictions, son dévouement à la cause de la religion ne connaissait pas de bornes. Tandis que Zwingli et Mélanchton se délassaient de leurs soucis par l'étude des lettres profanes, que Luther aimait à se reposer des fatigues de la lutte dans la société de ses amis, Calvin ne cultivait les lettres que pour les services qu'elles pouvaient rendre à la Réforme, il ne connut d'autre patrie que l'Eglise. S'il ne mourut pas pour sa foi, il vécut pour elle et ne déroba jamais un instant à cette sainte destination.

La mission du réformateur français fut très différente de celle qui échut au réformateur saxon, et chacun d'eux avait reçu des dons en rapport avec les tâches qu'ils avaient à remplir. Venu le premier, Luther devait soulever une grande nation ; il lui fallait pour cela la puissance de l'enthousiasme qui seule entraîne les foules. Quand surgit Calvin la victoire était assurée sur plusieurs points et l'ébranlement donné partout, il devait songer à constituer la Réforme plus encore qu'à combattre l'Eglise romaine. L'élan lui était moins nécessaire que l'esprit de suite. Devant la diète de Worms, Luther montra un héroïque courage et une force d'âme admirable ; Calvin ne fut jamais soumis à une pareille épreuve ; mais appelé à lutter contre les dissensions qui se produisaient au sein de la Réforme, il déploya une fermeté d'esprit inébranlable. Pour arrêter la révolution commencée et l'entraîner à une doctrine précise, il fallait à Calvin plus de méthode que de fougue et d'inspiration, un esprit plus systématique que créateur. Aussi fut-il un logicien consommé, il connut à merveille l'art d'enchaîner ses idées, de les fortifier les unes après les autres et d'agir sur les intelligences par la dialectique.

Chose étonnante au siècle d'Erasme, de Rabelais et de Mon-

taigne, le doute philosophique ne semble pas avoir abordé l'esprit de Calvin, et il laisse dans l'ombre les questions difficiles que soulève aujourd'hui chez les théologiens le problème de la *révélation divine*. Son *Institution* n'est, selon lui, qu'un exposé de la doctrine biblique; mais il tombe sans s'en douter dans la même illusion que l'Eglise romaine : tout en fondant le dogme sur la sainte Ecriture, il comprend celle-ci à sa manière, il l'explique comme il l'a comprise, il donne en définitive son système sous le nom de *doctrine de la Bible* et prétend l'imposer comme telle. Sa dogmatique peut se ramener à deux points de vue dont tout le reste découle : le principe de la *nécessité*, qui explique les rapports de la créature avec son Créateur, et le principe de la *gloire de Dieu* qui explique le plan divin.

L'Eglise romaine, dans un temps de dégénérescence, en proie à la simonie, avait abandonné l'austère doctrine de la *grâce* qu'enseignait Augustin pour se rapprocher insensiblement de l'antique hérésie de Pélage. La Réforme remettant en honneur la théologie de saint Augustin, opposa au salut par les œuvres le *salut par la foi;* à la glorification de l'homme, aux ambitions mondaines dont la hiérarchie pontificale donnait l'affligeant spectacle et qui avaient abouti à une corruption des mœurs effrénées, elle opposa la *glorification de Dieu*. Luther, dans sa dispute avec Erasme, avait nié le libre arbitre, et tandis qu'il hésitait à tirer les dernières conséquences de ses prémisses, que Zwingli et Mélanchton les repoussaient, Calvin donna comme pivot à sa théologie le dogme de la *prédestination*. Opposant, par de subtiles distinctions, la volonté à la liberté, il reconnaît à l'homme la première de ces facultés et à Dieu seul la seconde; la volonté, selon lui, est une puissance d'action qui est subordonnée à la direction divine et qui, partant, n'est pas libre.

Par les résultats auxquels elle aboutit parfois, la logique rend cet inestimable service de faire éclater l'insuffisance de l'axiome qui sert de base à un raisonnement. Un principe vrai mais exclusif, poussé jusqu'à ses dernières limites, peut engendrer des erreurs monstrueuses. Pour mieux honorer Dieu, Calvin a humilié l'homme à l'excès; il lui a dénié la liberté, dont le sentiment existe au fond de la conscience humaine; il a tenté de lui enlever un des ressorts qui inspire à l'homme ses plus nobles actions et qui seul lui donne le droit de demander au criminel le compte de sa conduite. « Sous le nom de prédestination et de grâce, dit Eugène Rambert, la

fatalité régne dans les tristes royaumes du Dieu de Calvin ; les justes n'y sont point heureux pour avoir recherché la justice, mais pour avoir été choisis par le bon plaisir divin ; les méchants n'y souffrent point pour avoir aimé l'iniquité, mais pour avoir été repoussés par la colère du ciel ; toutes les fautes y sont d'avance réparées ou sont d'avance irréparables. »

Cette sombre théologie, dont Théodore de Bèze se fit le disciple, régna plus d'un siècle à Genève ; elle eut son écho en Hollande où elle fut consacrée, avec quelques modifications, par le synode de Dordrecht (1618-1619). La vérité n'est jamais dans les extrêmes, elle doit tendre à réunir les contraires, elle doit envisager les faces multiples des questions. Engagée dans une voie étroite par un logicien impitoyable, la Réforme genevoise devait se réformer elle-même à son tour et abandonner avec le temps la voie que Calvin lui avait tracée. La connaissance parfaite n'est pas donnée à l'homme, ce serait folie que de vouloir, par la métaphysique, pénétrer le mystère de l'infini. La vérité absolue ne se laisse pas enfermer dans des formules qui, toujours, la mutilèrent en cherchant à la définir ; un secret instinct nous met en garde contre les conclusions extrêmes auxquelles notre raisonnement nous conduit. La religion qui répond à un besoin de notre conscience doit demeurer dans le domaine de la foi et ne peut s'assujettir à des syllogismes à bases équivoques.

Avec le temps, les idées augustiniennes perdirent graduellement du terrain, et celles de Pélage en gagnèrent ; Zwingli, plus humaniste que Calvin, l'emporta sur lui, le calvinisme pur des premiers jours se mitigea. En 1725, à la demande du professeur *Jean-Alphonse Turrettini*, qu'on a appelé le rénovateur de la théologie, la Compagnie des pasteurs, avec l'assentiment du Petit Conseil, décida que sans abolir positivement la confession de foi de Calvin, on se bornerait à faire signer aux candidats, selon un article des ordonnances ecclésiastiques, l'attestation de « tenir la doctrine des saints prophètes et apôtres, comme celle contenue dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, de laquelle on avait un extrait dans le catéchisme, » en expliquant qu'on n'entendait point égaler l'autorité de celui-ci à celle des Ecritures, ni s'engager à le suivre en tout.

Le libre examen que l'on considère volontiers comme un des caractères propres du protestantisme, et qui ne le fut certes pas à ses débuts, prévalut à Genève seulement au dix-huitième

siècle et ouvrit la porte aux sociniens (anti-trinitaires). Plus tard, à l'époque qu'on a appelée « le Réveil, » les idées augustiniennes sur la grâce réapparaissent, mais dépourvues du corollaire de la prédestination que Calvin et son école en avaient déduit.

Nous aurons à revenir plus loin sur ce sujet quand nous traiterons du dix-huitième et du dix-neuvième siècle, mais il importait pour comprendre l'histoire de Genève et la cause des dissensions dont cette ville a été si fréquemment le théâtre, de relever avec les grands mérites de Calvin les travers de son système. Peu d'hommes ont eu autant d'influence que lui sur les générations subséquentes; peu d'hommes ont su comme lui marquer leurs œuvres du sceau de leur génie et réagir sur les milieux où ils étaient appelés à vivre. Le lieu où reposent les restes mortels du grand réformateur est inconnu; mais, avec ses qualités et ses défauts, le peuple de Genève porte encore, quoique un peu effacée par le temps, l'empreinte que lui inspira Calvin. Dans les murs de cette fière cité on voit encore circuler, d'une part, des successeurs de Berthelier, au caractère ardent, frondeur et prime-sautier, de l'autre de graves doctrinaires aux allures compassées et aux mœurs irréprochables. Le Genevois tend droit au but; il a la décision prompte, il est plus logicien que philosophe, il préfère les sciences exactes aux lettres, il est avant tout homme d'action. Héritier des méthodes de Calvin, il les applique avec un rare bonheur aux sciences et au commerce. La forte discipline qu'il a longtemps subie, non sans maugréer, lui a trempé le caractère, et l'on peut dire qu'il lui est en grande partie redevable de sa prospérité.

Où qu'on jette les yeux sur la carte de l'Europe au seizième siècle, la lutte est partout ardente, les conflits d'opinion, les conflits de pouvoir surgissent de tous côtés.

Nous avons vu plus haut comment la Réforme avait été établie dans le Pays de Vaud par Farel et Viret sous les auspices de Berne. D'accord tant qu'il ne s'agissait que de renverser les autels catholiques, les réformateurs et Leurs Excellences ne le sont plus lorsqu'il s'agit d'organiser l'Eglise vaudoise. Les protestants de France, des Pays-Bas et d'Ecosse adhérèrent au système de discipline et aux doctrines de Calvin, et, entre autres, au dogme de la prédestination. Lorsque le clergé vaudois voulut aussi les

adopter, Berne, où prévalait le courant d'idées zwinglien, s'y opposa; des luttes s'ensuivirent. Le clergé résista, mais il succomba devant la toute puissance du pouvoir civil, et quarante ministres préférèrent l'exil, la pauvreté et l'indépendance à un ministère soumis à l'autorité civile.

On reproche souvent aux Vaudois leur apathie, leur manque de courage moral et d'esprit d'indépendance; il n'est pas hors de propos de remarquer qu'à trois reprises son clergé a su secouer cette torpeur générale, relever fièrement la tête, accepter héroïquement les conséquences de sa rébellion plutôt que de capituler avec ce qu'il considérait comme son devoir, une première fois en 1558, une seconde fois lors de la promulgation du *Consensus* (1716), une troisième fois en 1845. Il est triste de constater que dans ces trois circonstances le clergé ne fut que faiblement appuyé par le peuple; mais son attitude énergique ne fut pas pour cela moins méritoire et son exemple moins utile aux générations qui suivirent. L'abnégation qui peut paraître une folie aux yeux des sceptiques et des indifférents produit généralement des fruits et finit par imposer aux contempteurs de la liberté.



Fig. 31. — Portrait de Conrad Gessner.

Les Conseils de Berne considéraient l'Eglise comme un moyen de gouvernement. C'est une conception qui, dans tous les temps, a compté de nombreux partisans; n'a-t-on pas vu tout récemment le gouvernement français se servir des missions pour consolider la conquête de Madagascar! Les pasteurs, comme les maîtres d'école, pouvant concourir utilement à la prospérité de

l'Etat, devaient s'efforcer de développer le niveau moral du peuple, de lui enseigner le respect dû aux autorités constituées, à l'ordre public, à la propriété et à la famille ; mais ils devaient éviter dans leurs discours tout ce qui aurait pu tendre à éveiller l'esprit d'indépendance chez les humbles sujets de Leurs Excellences.

L'Académie de Lausanne, dans la pensée de ses fondateurs, devait être moins un centre de haute culture qu'un séminaire destiné à former des ecclésiastiques, à leur inculquer dès le jeune âge des idées de soumission et à les soustraire à l'influence émancipatrice des universités. L'école de théologie de Lausanne, sœur aînée de celle de Genève, remonte à l'année 1537 et fut, durant les premières années de son existence, le seul établissement de ce genre dans les pays de langue française, aussi sa renommée ne tarda pas à se répandre au loin, et l'on vit arriver à Lausanne des Français, des Allemands et des Anglais. A ses débuts, l'Académie comptait quatre chaires. Il y avait un professeur chargé de l'enseignement du grec, de la politique et de la morale; un professeur de belles-lettres, qui devait faire rentrer dans son programme la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, la géographie, la physique et l'histoire naturelle; un professeur de théologie, qui avait à enseigner l'hébreu et l'exégèse, tandis que la théologie systématique était dévolue à l'un des pasteurs de la ville; des professeurs extraordinaires venaient parfois compléter le programme ou soulager les titulaires.



Fig. 32. — Portrait de Théodore de Bèze.

Parmi les titulaires de ces chaires figuraient quelques hommes d'un réel mérite qui jetèrent un éclat éphémère sur les commen-

cements de l'Académie de Lausanne. A côté de *Viret* et de *Valier* vint prendre place *Conrad Gessner*, de Zurich, que Cuvier a surnommé le Pline de l'Allemagne; c'était un esprit encyclopédique, il s'occupait à la fois de philologie, de sciences naturelles et de médecine ; il eut pour successeur dans la chaire de grec un savant originaire du Faucigny, *Jean Ribbit*, qui bientôt céda l'enseignement du grec à *Théodore de Bèze* pour prendre celui de l'hébreu où il remplaçait *Jean Merlin*. La chaire de philosophie et de mathématiques eut pour premier titulaire *Claude Quentin*, puis *du Quesnoi*, celle d'éloquence et de rhétorique *Antoine Saunier* et *François Hottomann* qui donna aussi quelques leçons de droit. La plupart de ces professeurs étaient des Français du refuge. En 1556 *Jean Rivery* (Rivier) fonda la première imprimerie de Lausanne, avec la permission de Leurs Excellences, sous la condition qu'il ne publierait que des livres de piété après qu'ils auraient été approuvés à Berne.

Viret était l'âme de l'Académie de Lausanne et de l'Eglise du Pays de Vaud. C'était un esprit délicat, d'un noble caractère, d'une nature débonnaire, aimable et enjouée et cependant pleine d'énergie. Quoique d'une santé faible, il prêchait souvent, entretenait une vaste correspondance et composa un grand nombre d'ouvrages de théologie, de polémique et d'édification. Il partageait les vues de Calvin sur la discipline de l'Eglise, il s'indignait d'être obligé d'admettre à la cène des hommes grossièrement ignorants ou scandaleusement vicieux ; d'accord avec ses collègues il estimait avoir le droit de leur refuser l'accès de la table sainte. Il prétendait que l'Eglise devait se gouverner par elle-même et ne pas dépendre des corps politiques, il rêvait une organisation démocratique de l'Eglise qui lui eût permis de confier à un corps choisi dans son sein l'élection des pasteurs. C'était trop demander à Leurs Excellences qui entendaient garder la haute main dans le domaine religieux. Une lutte s'engagea, les Conseils de Lausanne s'interposèrent et un *consistoire* fut chargé de la surveillance des mœurs. Les ministres, Viret et Valier en tête, ne se tinrent pas pour satisfaits, ils voulaient prononcer eux-mêmes sur l'admission à la communion, à Noël 1558, ils refusèrent de distribuer la cène et annoncèrent l'intention de demander leur congé plutôt que de céder. Viret et Valier furent alors destitués (25 janvier 1559). Ils quittèrent Lausanne ; une quarantaine de ministres et de professeurs protestèrent et furent à leur tour congédiés;

nombre d'étudiants les suivirent. Les uns retournèrent en France, d'autres s'établirent à Genève.

Une académie venait d'être fondée dans cette ville en 1559. La destitution des professeurs et ministres vaudois arriva à point pour faciliter cette création. L'Académie de Genève fut composée de deux professeurs de théologie et de trois lecteurs pour le grec, l'hébreu et les arts (lettres, philosophie et sciences) ; dès la première année elle comptait, nous apprend M. Roget, seize élèves appartenant à presque toutes les nations de l'Europe. *Th. de Bèze* en fut nommé recteur, *Béraud, Tagaut, Randon*, etc., venus de Lausanne, furent nommés à l'académie et au collège de Genève. Quant à Viret, après avoir été quelque temps pasteur à Genève, il alla finir sa carrière en France, à Orthez, où il mourut en 1571.

Ce fut pour les écoles de Lausanne une crise que Berne réussit cependant non sans peine à conjurer. Les vides furent remplis. Parmi les professeurs qui soutinrent la réputation de l'Académie de Lausanne durant la seconde moitié du seizième siècle, il en est quelques-uns dont les noms méritent d'être rappelés ; citons les hellénistes *Jean Scapula* (l'Epaule), *Henri Etienne*, bien connu aussi comme imprimeur ; les théologiens *Antoine de Chandieu* et *Nicolas Colladon*, celui-ci avait succédé à Calvin comme professeur de théologie à Genève, et fut obligé de quitter cette ville à la suite de démêlés qu'il eut avec son Conseil.

Dans cette lutte que l'Eglise vaudoise soutenait pour son indépendance, Berne resta victorieuse ; elle assura sa prééminence, les synodes furent supprimés, le rôle des classes fut amoindri et la *confession de foi helvétique*, rédigée par Bullinger de Zurich et adoptée en 1566, fixa les croyances. Le Deux-Cents de Berne, dit Verdeil, devint le chef suprême de l'Eglise d'où son despotisme bannit le libre examen.

Un siècle et demi plus tard la lutte recommença plus cruelle lorsque Berne imposa le *Consensus* de triste mémoire.

CHAPITRE VIII

Restauration de l'Eglise catholique.

Réunion du Concile de Trente. — Fondation de l'ordre des jésuites. — Attitude des protestants, défaite de la ligue de Smalkalde — Traité de Soleure. — Partage des biens du comte de Gruyère. — Les réfugiés italiens en Suisse. — Réformes adoptées par le Concile de Trente. — Transformation du monachisme, capucins et jésuites. — Décisions du Concile de Trente. — Traité de Lausanne, restitution du Pays de Gex et du Chablais au duc de Savoie. — Participation des contingents des cantons catholiques aux guerres de religion en France. — Influence du cardinal Borromée en Suisse. — Scission de l'Appenzell. — Accueil fait en Suisse aux victimes de la Saint-Barthélemy. — Vaines tentatives faites par Charles IX pour obtenir des cantons protestants qu'ils refusent asile à leurs coreligionnaires.

Ainsi qu'il arrive fréquemment lors des révolutions tant religieuses que politiques, le schisme du seizième siècle exerça de l'influence même sur les troupeaux demeurés fidèles à l'ancienne foi.

Dès longtemps, un travail, dont la curie romaine ne s'était pas rendu compte, s'opérait sourdement dans les esprits. Après avoir comprimé par le fer et le feu les soulèvements des Vaudois, des disciples de Wiclef et des Hussites, — qu'ils considéraient comme des révoltes passagères, — les papes s'imaginaient avoir anéanti toute possibilité d'opposition et éludé les réformes demandées. Ignorante de ce qui se passait au nord des Alpes, vivant dans un milieu à la fois superstitieux et superficiel, la cour pontificale était rassurée sur le sort de son autorité.

« Querelle de moines, » avait dit Léon X en apprenant l'affichage des thèses de Wittemberg.

Mais, contrairement à l'attente du saint-père, la fermentation des esprits se généralisa, et l'on vit, à la voix de Luther, de Zwingli, de Farel et de leurs disciples, de nombreux fidèles, appuyés par leurs gouvernements, quitter le majestueux édifice qui, durant tant de siècles, avait abrité leur foi naïve. Les anathèmes avaient perdu leur prestige, les négociations demeurèrent sans résultats, la politique du saint-siège était devenue flottante et incertaine.

Adrien VI et Paul III manifestèrent des velléités de réforme, Paul IV prétendit faire plier les récalcitrants sous son joug, Pie IV

se refusa à persévérer dans cette voie qui avait mal réussi en Angleterre et en Ecosse. Les protestants profitèrent de ces hésitations, ils s'organisèrent et gagnèrent du terrain.

Le moment vint où les partisans de l'ancien mode de choses comprirent le danger d'une attitude purement défensive, ils sentirent qu'une réforme était nécessaire[1] au sein même de l'Eglise romaine, qu'il fallait, pour ramener la confiance, faire disparaître les scandales les plus criants, soumettre le clergé à une plus exacte discipline sans pour cela modifier l'essence des dogmes et du culte ; cette œuvre de régénération accomplie, les amis de l'autorité et de l'unité ecclésiastiques se rallieraient autour du souverain pontife et se grouperaient pour lutter contre les novateurs. Là où le catholicisme était demeuré le plus fort et où il pouvait compter sur l'appui de l'autorité civile, les communautés protestantes furent extirpées par la force. Dans les pays où la Réforme avait eu le dessus il fallait chercher à ramener les générations nouvelles en opposant aux établissements d'instruction protestants des établissements catholiques correspondants, dirigés par des prêtres dévoués et habiles, y attirer les jeunes gens appelés par leur richesse ou leur position à jouer un rôle dans l'Etat ; il fallait rallier les princes en leur rappelant à propos les excès des anabaptistes et les révoltes des paysans, puis par d'adroites flatteries et de séduisantes promesses agir sur les esprits flottants, sur les mécontents, dont les ambitions avaient été déçues. Une fois que le catholicisme aurait reconquis la supériorité du nombre les mesures de coërcition feraient le reste.

Pour réaliser ce plan, il fallait que son exécution fût confiée à un chef unique entre les mains duquel vînt se concentrer la direction des forces dont disposait la catholicité ; en d'autres termes,

[1] Beaucoup de catholiques contestent l'état de déchéance où était tombée l'Eglise au début du XVIe siècle ; à leurs assertions, nous opposerons le jugement du cardinal américain Gibbons qui, dans son ouvrage intitulé *La foi de nos pères*, p. 49, s'exprime en ces termes : « On ne peut nier que la corruption de la morale n'eût prévalu au seizième siècle sur une grande étendue pour rendre nécesaire une réforme générale et que le relâchement de la discipline n'ait envahi le sanctuaire lui-même. » En présence d'un jugement aussi catégorique, il faut avoir un bandeau sur les yeux pour ne voir dans la Réforme qu'un prétexte dont les princes et les communes se seraient servis pour s'emparer des biens de l'Eglise, ainsi que certains catholiques le prétendent. D'ailleurs les réformes ordonnées par le concile de Trente, qui ont eu lieu plus de trente ans après celle dont Luther et Zwingli avaient pris l'initiative, montrent avec évidence que de nombreux désordres s'étaient produits au sein de l'Eglise.

il fallait investir les papes d'une autorité plus complète que celle dont ils avaient jusqu'alors été revêtus. Le célèbre Concile qui se réunit à Trente en Tyrol en 1545, sur les instances réitérées de Charles-Quint, devait, avec l'aide de la *Compagnie de Jésus*, fondée en 1540 par Ignace de Loyola, atteindre ce but. Cet ordre, dont on doit admirer le dévouement, la science et la sévère discipline, faisait profession d'une obéissance absolue au saint-père ; ses membres s'engageaient à « aller partout où il le jugerait à propos de les envoyer, de parcourir le monde s'il le fallait, d'aller à son ordre prêcher aux Turcs, aux païens, aux infidèles, sans objection, sans condition, sans salaire et sans retard. » A sa tête était placé un général perpétuel, revêtu d'une autorité absolue et sans réplique.

« Les nouveaux soldats de Jésus, dit Vulliemin, ne porteront pas le nom de moines, il était tombé trop bas, cependant comme les moines, ils vivront séparés du siècle et soumis à une règle d'obédience. Ils sauront unir la politesse à l'austérité, la science mondaine au savoir religieux. On reprochait à l'Eglise d'être stationnaire ; ils recommenceront l'œuvre de la mission. La vente des indulgences avait été l'occasion du schisme ; ils ne prendront aucune rétribution pour l'exercice des fonctions saintes ; personnellement ils feront vœu de pauvreté, mais la société pourra s'enrichir. Leur morale s'accommodera à leur rôle et leur politique à celle du siècle. Dès lors, plus de trêve ; l'heure des compromis est passée ; l'Eglise est armée et se dispose au combat. »

Les protestants n'ayant aucune confiance dans la manière dont le Concile examinerait leurs griefs, récusèrent à l'avance son autorité. Par un traité secret, conclu en 1546, Charles-Quint s'engagea envers le pape à soumettre au moyen de la force les protestants. Les sessions de la haute assemblée, plusieurs fois interrompues par suite des contestations qui s'élevèrent entre le pape et l'empereur, se prolongèrent jusqu'en 1563.

En concluant la paix de Crespy (1544), Charles-Quint et François I[er] s'étaient promis de travailler d'un commun accord à sauver la foi catholique des périls où la Réforme l'avait jetée. Un massacre affreux des anciens disciples de Valdo eut lieu en Provence, un grand nombre d'entre eux furent envoyés sur les galères du roi, d'autres parvinrent à s'enfuir et, à travers mille dangers, gagnèrent Genève.

De leur côté, les Etats protestants d'Allemagne avaient formé,

à *Smalkalde*, une ligue pour s'opposer aux empiètements de l'empereur ; trahis par le duc Maurice de Saxe qui, pour le prix de sa désertion, fut investi de la dignité électorale, ils furent défaits en 1547 à *Muhlberg*. Cet échec eut son contre-coup en Suisse. La ville de Constance, qui forme une enclave dans nos frontières naturelles, occupe sur le Rhin une position assez analogue à Genève sur le Rhône ; naguère elle s'était alliée aux villes suisses, mais les confédérés, désunis depuis Cappel, ne s'entendant pas pour la protéger, elle retomba sous la domination autrichienne et cessa dès lors de se développer.

La Suisse était exposée à un grand danger, lorsque les compétitions dynastiques qui, déjà plus d'une fois, avaient fait son salut, éloignèrent le péril qui la menaçait. François Ier mourut en 1547. Les dernières années de son règne avaient été fort tristes, la paix de Crespy froissait le sentiment national. Henri II, redoutant, non sans raison, le développement de la puissance austro-espagnole, rechercha l'alliance des Suisses et des princes protestants de l'Allemagne. Berne et Zurich repoussèrent ses avances, Bâle et Schaffhouse, malgré l'opposition du clergé, firent bon accueil aux envoyés du roi ; le Valais était partagé, le Haut pays tenait pour l'Espagne, le Bas-Valais avait des sympathies françaises ; après une lutte obstinée, la puissante famille des Salis fit prévaloir dans les Grisons l'alliance du roi sur celle de l'empereur. Les autres cantons ne demandaient qu'à renouveler les anciens traités. Une convention fut signée à Soleure le 7 juin 1549.

Les mercenaires suisses aidèrent ainsi la France à reconquérir Boulogne, alors aux mains des Anglais (1549), à s'emparer de Metz, Toul et Verdun, et à refouler les impériaux en Allemagne (1552). Au sud, les Grisons furent moins heureux ; appelés à secourir Sienne contre les impériaux, ils succombèrent dans la bataille de *Siannogallo* (1554). La fortune de Charles-Quint était cependant à son déclin, la Diète de l'Empire l'obligea à reconnaître la liberté de culte aux Etats luthériens (1555) et l'année suivante il abdiqua la couronne d'Espagne en faveur de son fils Philippe II, et celle de l'Empire en faveur de son frère Ferdinand. L'équilibre européen se trouvait maintenu, les Confédérés avaient efficacement contribué à ce résultat en donnant leur appui à la France.

C'est à ce moment que Berne et Fribourg réussirent à mettre la main sur les biens dès longtemps convoités de la maison de

Gruyère [1]. Les comtes de *Ogo* (Hochgau, Pays d'Enhaut, haute Gruyère) sont mentionnés pour la première fois dans une charte du cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne en 923. Leur domination s'étendait aux temps de leur splendeur des sources de la Sarine, au pied du Sanetsch, jusqu'au torrent de la Trême, et du Pillon, des Ormonts, des Rochers de Naye, de la Dent de Lys, jusqu'aux sommets de la Berra et à la Singine froide. Leurs sujets se groupaient autour des bannières du *Vanel* (Gessenay et Rougemont), de *Château-d'Œx*, de *Montsalvens*, de *Gruyère* et de *Corbières* qui formaient autant de mandements divisés en châtellenies. Enserrée dans ses montagnes, la pittoresque Gruyère constituait un comté naguère florissant grâce à ses plantureux pâturages. Il était peuplé par de vigoureux montagnards renommés pour la beauté de leur taille, leur intrépidité, leur intelligence, leur hospitalité et leur amour de la liberté ; race de pâtres et de cultivateurs, ses habitants s'élevèrent successivement et sans secousse de l'état de serfs à la condition de propriétaires libres. Le gouvernement des comtes était patriarcal ; ces vaillants hommes de guerre, au cœur généreux, couronnèrent les hauteurs de leur petit royaume de tours, et fondèrent plusieurs maisons religieuses, à Rougemont, à la Part-Dieu, à Broc, ils furent les bienfaiteurs des monastères de Haut-Crêt, de Haute-Rive, de l'abbaye d'Humilimont, du couvent de la Valsainte, etc. Tandis qu'ailleurs les seigneurs féodaux se signalaient souvent par leurs extorsions et leur brigandage, ils furent les promoteurs de la civilisation dans l'étendue de leurs domaines et même au delà des limites de leur principauté [2]. Vivant bien avec leurs sujets, ils leur conférèrent une série de franchises et durent à l'aménité de leur caractère de demeurer en paix avec leurs vassaux.

Observateurs de la foi jurée, toujours armés pour la défense de leurs droits, les comtes de Gruyère peuvent être considérés comme

[1] D'après Hisely le nom de Gruyère viendrait de la charge de *Grand-Gruier* dont les premiers seigneurs de la vallée de la haute Sarine auraient été investis par les rois de Bourgogne. Le gruier ou gruyer était dans le pays de langue romane l'officier préposé à l'administration des forêts et des rivières, cette charge de *haut forestier*, qui ailleurs était appelé *vénerie*, avait comme d'autres offices été érigée en fief et son titulaire revêtu de la dignité de comte. Cette étymologie paraît plus plausible que celle qui fait dériver le nom de ces comtes de la *grue sur champ de gueules*, que les sires d'Ogo portaient sur leurs armes et qui aurait été le symbole d'un peuple errant, nous nous bornons cependant à l'indiquer sans la garantir.

[2] Voir Hisely, *Histoire du comté de Gruyère.*

des types de preux accomplis; la chevalerie, dit M. Hisely, n'eut pas de soldats plus dignes qu'eux, et ce ne fut qu'à regret que leurs sujets changèrent de maîtres au seizième siècle. Le souvenir de ces chevaleresques souverains est demeuré longtemps cher aux habitants de la haute Sarine. Sur un monticule isolé, au milieu de cette riante vallée, on aperçoit de loin le pittoresque bourg de Gruyère qui a conservé son antique cachet. Le sommet du plateau où s'élève la cité féodale est couronné par le château, que des mains diligentes ont restauré avec amour il y a une trentaine d'années; il occupe la place d'un manoir plus ancien, détruit vers la fin du quinzième siècle. Là se succédèrent vingt générations de comtes; longtemps leur sort fut digne d'envie, on les vit prendre part aux croisades, figurer dans la suite des empereurs et gouverner, comme baillis, le Pays de Vaud au nom de la maison de Savoie. Par mariage ou autrement, ils étendirent leur patrimoine, ils acquirent aux Ormonts et dans le pays romand des baronnies (Aubonne, Oron) et de nombreux fiefs pour lesquels ils durent prêter hommage à l'évêque de Lausanne, puis aux Bernois.

Vers la fin du quinzième siècle leurs goûts d'aventure les entraînèrent dans des entreprises ruineuses; ils participèrent avec les Confédérés aux campagnes d'Italie; puis après Marignan ils s'engagèrent à la solde de François Ier, et furent défaits avec lui à la Bicoque. En 1543, le comte Michel leva pour le service de François Ier un corps de 4000 hommes, composé d'aventuriers, tant Provençaux et Italiens que Suisses; cette troupe mal organisée démentit sur le champ de bataille la réputation que les Gruyériens s'étaient autrefois acquise, elle lâcha pied (1545). Après cette défaillance François Ier refusa de payer la solde de ces mercenaires : « Je ne dois rien, dit-il, au comte de Gruyères, ses soldats ont fui comme des grues. » Cette malheureuse équipée fut une des causes de la ruine du comte Michel. Pour laver cet affront que ses soldats lui avaient causé, il tenta encore la fortune des armes mais sans succès. Chargé de dettes et n'obtenant pas du roi de France les arrérages qui lui étaient dus, le comte Michel se vit obligé d'hypothéquer ses terres.

Parmi ses principaux créanciers figuraient les Etats de Berne et de Fribourg, la situation du comte s'empira d'année en année et vint le moment où son crédit se trouva complètement épuisé. Le 21 décembre 1553, le malheureux Michel, à bout de ressources,

déclara s'en remettre aux représentants de la Diète fédérale pour la liquidation de sa situation. Le 9 novembre 1554, les commissaires fédéraux prononcèrent sa déchéance et les cantons de Berne et de Fribourg se mirent en possession de son comté sous la réserve des franchises acquises par leurs sujets et avec obligation de désintéresser les autres créanciers du comte. La totalité de ses dettes a été estimée approximativement par Hisely à une somme équivalant à 1 500 000 francs de notre monnaie.

C'est ainsi qu'après une durée de plus de six siècles finit la maison de Gruyère. Le 6 novembre 1555 Berne et Fribourg se partagèrent ses biens. La Gruyère supérieure (actuellement Gessenay, Rougemont, Château-d'Œx et Rossinières) échut à la première de ces villes; la Basse-Gruyère (châtellenies de Gruyère, et de la Tour de Trême) échut à la seconde, qui déjà auparavant avait acquis les seigneuries de Bellegarde, Corbières et Charmey.

Les autres seigneuries que Michel possédait dans le pays romand furent également saisies. Celle d'Oron sur laquelle pesaient des créances en faveur d'Unterwald et de Lucerne, fut rachetée par Berne ; celle d'Aubonne par Nicolas de Meggen comme avoyer de Lucerne ; celle de Palézieux fut subhastée en faveur d'un voiturier nommé Adam Perrier ; celle du Bourjod (près Pailly) fut acquise par un bourgeois d'Yverdon.

Le partage accompli, Berne établit, non sans quelque résistance, la Réforme dans sa nouvelle province.

Le comte Michel survécut une vingtaine d'années à sa ruine. Une branche collatérale de sa famille, les *Gruyère-Aigremont*, dont le détronquement remonte au commencement du quinzième siècle, tomba en quenouille et s'allia aux de Saint-Saphorin, de Pierre, de Joffrey, de Watteville, de Seigneux et de Charrière. Son dernier représentant fut Elisabeth de Gruyère qui épousa en 1667 Sébastien de Charrière et lui apporta en dot la seigneurie de Sévery.

Nous avons vu successivement s'éteindre ou disparaître de l'horizon les familles comtales qui régnèrent sur la Suisse durant le cours du moyen âge, les Zæringen, les Lenzbourg, les Kibourg, les Habsbourg, les Bergen, les Nidau, les Werdenberg, les Toggenbourg, les Savoie et les Gruyère. Une seule devait subsister jusqu'à nos jours, sous des noms divers, c'était celle des princes de Neuchâtel.

Les événements que nous venons de narrer, et qui marquent un progrès de la Réforme, nous ont quelque peu éloigné de notre sujet. Tandis qu'ils se passaient, le saint-siège poursuivait son œuvre d'extermination de l'hérésie. Dure épreuve pour ceux qui la subissent, la persécution a du moins pour résultat de tremper les caractères. Le 21 juillet 1542 une bulle pontificale chargea six commissaires de faire une guerre à mort à quiconque s'écarterait de la « vraie foi. » Les livres furent livrés aux flammes, les cachots se remplirent de victimes, les chemins des Alpes se couvrirent de fugitifs.

L'Italie expulsa de son sein nombre de familles qui eussent pu contribuer à sa prospérité et se priva du lustre qu'elles jetèrent sur leur nouvelle patrie. Les proscrits furent reçus en Suisse à bras ouverts. Les *Calandrini*, les *Turrettini*, les *Diodati*, etc., s'établirent à Genève, *Bernardo Occhino*, général de l'ordre des capucins, *Lélius Socin* et *Pierre Martyr Vermigli* à Zurich, *Curion* à Lausanne, un grand nombre, et entre autres *Vergerio*, naguère légat du saint-père en Allemagne, trouvèrent un asile dans les Grisons.

Une communauté réformée s'était formée à Locarno, les Italiens vinrent grossir ses rangs, mais les baillis des Waldstætten invoquèrent pour la supprimer le texte de la paix de 1531. Sur les instances des cantons protestants les catholiques ne jetèrent pas les réformés de Locarno en prison, mais ils les exilèrent en leur accordant la faculté d'emporter ou de réaliser leurs biens ; au nombre de 116 les membres de cette communauté passèrent le Bernardin sous la conduite de leur pasteur *Beccaria* et vinrent s'établir à Zurich (1555) où ils introduisirent l'industrie de la soie, qui a été pour cette ville un grand élément de prospérité ; c'est de cette époque que date à Zurich l'établissement des *de Muralt*, des *d'Orelli*, etc.

Le Concile œcuménique continuait ses délibérations, deux fois par semaine, chose nouvelle pour l'époque, ses courriers allaient et venaient de Rome à Trente, ce qui faisait dire aux prélats français que le Saint-Esprit arrivait à jour fixe dans la malle de ce courrier. L'auguste assemblée termina en 1558 ses opérations et adopta une série de mesures énergiques qui allaient lui permettre de reprendre l'offensive contre le protestantisme et de

dresser sur tous les points de l'Europe les batteries de la contre-réformation.

Le colloque des cardinaux avait enfin compris la nécessité de placer à sa tête des hommes de mœurs austères. Les papes qui se succédèrent depuis le milieu du seizième siècle se signalèrent souvent par leur zèle inquisitorial, mais ils se firent remarquer aussi par la gravité de leur caractère, et furent de fidèles gardiens de l'honneur du siège apostolique. Après avoir réformé leur cour, ils purent à leur tour se montrer exigeants vis-à-vis du clergé, tant régulier que séculier.

Il fut décidé que nul ne pourrait être élu évêque s'il n'était d'âge mûr, instruit et de bonnes mœurs et que l'ordination, la tonsure et l'élection devaient être conférées gratuitement. Les prélats furent contraints à résider dans leur diocèse et ne purent dès lors plus posséder plusieurs évêchés à la fois. Des conciles provinciaux devaient s'assembler tous les trois ans et des synodes diocésains réunir chaque année. Le vil trafic des indulgences fut prohibé, ordre fut donné aux évêques de ne recourir à l'excommunication qu'avec sobriété et circonspection.

Sous l'influence des décisions du concile, et grâce aussi à la pression de l'opinion, un changement s'opéra dans le haut et le bas clergé, l'un et l'autre observèrent une plus grande décence, et apportèrent un plus grand zèle dans l'exercice de leurs fonctions ; l'on vit nombre de prélats, *Charles Borromée*, archevêque de Milan et *François de Sales*, évêque d'Annecy, entre autres, donner l'exemple de la piété et des vertus chrétiennes.

La Renaissance avait trouvé le monachisme en pleine décadence, la prospérité et l'aveugle respect de la foule avaient engendré la corruption des mœurs ; les moines et les religieux, qui naguère suppléaient à l'insuffisance du clergé séculier, avaient produit des écrivains et des théologiens distingués, mais ils s'étaient posés en adversaires des progrès de l'esprit humain, et partout où la Réformation avait triomphé ils étaient tombés sous le poids de la réprobation publique.

L'Eglise romaine ne pouvait se passer du concours des moines, aussi pour leur ramener la considération qu'ils avaient perdue, elle ordonna aux religieux d'en revenir à la stricte observation de leurs règles. Les évêques furent chargés de veiller à ce que les religieux ne se départissent pas des obligations de la vie cloîtrée. Il est toujours difficile de changer les habitudes des communautés déjà

établies, c'est par la voie de l'émulation, par la création d'ordres plus rigides que les améliorations s'introduisent. On avait vu naguère les moines de Saint-Benoît et les Dominicains supplantés par les Cisterciens ; ,au seizième siècle, les *frères mineurs ermites,* qui dès 1536 prirent le nom de *Capucins,* se détachent des *Franciscains,* se signalent par leur esprit de dévouement et de sacrifice, par leur sobriété, le zèle qu'ils apportaient aux soins des pestiférés, ainsi que par leurs prédications joviales et familières ; amateurs des légendes et des superstitions, ils excellaient à capter les foules grossières, — un peu comme les salutistes d'aujourd'hui, — et contribuèrent à maintenir les âmes simples dans le giron de l'Eglise romaine.

Le temps de la vie purement contemplative était passé, une transformation des anciens ordres s'imposait, elle était nécessitée par la Réforme protestante qui tendait à mêler beaucoup plus intimement les choses de la religion à la vie du siècle. Les capucins répondaient dans une certaine mesure à ces besoins nouveaux, aussi devinrent-ils promptement populaires, surtout dans les pays du midi. A côté d'eux surgirent d'autres ordres poursuivant des buts divers, tels que les *Théatins,* les *Barnabites,* les *frères de la Miséricorde,* les *prêtres de l'Oratoire,* qui se consacraient à la prédication, à l'éducation des orphelins, aux soins des malades, ou aux intérêts de la science sacrée et profane.

Mais tous ces ordres, tant nouveaux qu'anciens, devaient être dépassés en crédit et en influence par la *Société de Jésus,* fondée, nous l'avons vu, par Ignace de Loyola. Cette milice célèbre se distingua bientôt par une extraordinaire activité. L'instruction de la jeunesse, la direction des consciences et les œuvres de missions furent les grandes tâches qu'assumèrent les Jésuites et dans lesquelles ils remportèrent de remarquables succès. Pour pouvoir vaquer sans entraves à leurs fonctions, ils furent exemptés par leur règle de la plupart des exercices de dévotion qui formaient en quelque sorte l'essence de la vie religieuse telle que la comprennent les catholiques et qui absorbaient dans les anciens ordres un temps considérable, il leur était défendu d'affaiblir leur corps par des jeûnes, des veilles et des macérations. Les Jésuites formèrent une élite au milieu des nombreux ordres religieux. Un esprit sain, une santé robuste, une obéissance absolue au général de l'ordre, une complète abnégation étaient les conditions imposées aux novices. Les membres de la congrégation exerçaient les uns

sur les autres une surveillance de tous les instants, l'amour du pays, celui de la famille étaient considérés comme des penchants charnels.

La Société de Jésus avait pour maxime de ne garder dans son sein que les membres qui pouvaient la servir par leurs talents, leur savoir-faire, leur opulence, la noblesse de leur extraction ou le crédit de leur entourage, elle excluait de son sein les novices médiocres qui ne répondaient pas à son attente. L'instruction était développée à un haut degré chez les Jésuites, leurs théologiens excellaient dans la *casuistique*, ils étaient dressés en vue de pouvoir résoudre les cas innombrables qui se présentent au tribunal de la confession. Comme les mêmes méthodes de gouvernement ne conviennent pas également à toutes les âmes, qu'il en est que l'on domine par la sévérité, d'autres que l'on gagne par l'indulgence, chaque directeur avait à sa disposition une grande diversité de maximes applicables selon le caractère, le goût même du pénitent ou sa position dans le monde. Les révérends pères jésuites se rendirent fameux par l'art tout particulier avec lequel ils enseignaient à lâcher au besoin la bride aux passions, à rendre véniels les péchés mortels, à effacer par mille subtilités la limite entre le bien et le mal, le juste et l'injuste, à admettre ou à atténuer les fautes par d'adroites directions d'intention, ou des réserves mentales.

La phalange jésuite déploya une habileté consommée dans la lutte contre la Réforme et arrêta sa marche en avant; elle sut rallier autour d'elle une foule d'intérêts que la révolution religieuse avait ébranlés, elle offrit son appui aux gouvernements menacés dans leur autorité. Renonçant aux formes rudes et niveleuses des anciens ordres, les jésuites savaient revêtir à propos ces formes souples, polies, respectueuses et aimables qui plaisent aux grands de ce monde ; leurs collèges comme leurs églises avaient un caractère d'élégance qui séduit de prime abord ; ils couvraient de velours, dit un auteur, les banquettes de leurs prie-Dieu. Les distinctions sociales étaient soigneusement observées, dans leurs maisons de retraite, la noblesse ne risquait pas d'être confondue avec la bourgeoisie ; dans les collèges les enfants des nobles étaient entourés d'égards particuliers. Leurs affiliés pénétraient dans les maisons des grands et apprenaient tous les secrets qu'il était important de savoir. L'on retrouve ces implacables ennemis de la Réforme protestante dans toutes les intrigues et dans tous les

complots ourdis contre les disciples de Luther et de Calvin, ils furent les principaux instruments de la grande réaction catholique qui se fit sentir dès la clôture du Concile de Trente.

Reprenant la tradition romaine en la transformant les Jésuites se mêlèrent des affaires politiques, ils furent les suppôts les plus ardents de la monarchie, mais au lieu de rompre en visière et de l'humilier comme aux temps de Grégoire le Grand et d'Innocent III, ils la captent par toutes sortes de moyens, font servir à leurs fins le pouvoir des souverains qu'ils dirigent sous main en leur laissant adroitement la responsabilité de leurs actes. L'ambition des Jésuites alla grandissant dans les siècles suivants et devint telle, qu'elle lassa la patience des rois de France, d'Espagne, de Sicile et du pape Clément XIV et aboutit à leur suppression momentanée. (1773.)

Quoique le départ soit souvent difficile à opérer, il faut distinguer, quand on aborde ces questions, ce qui est doctrine et ce qui est discipline, ce qui tient aux croyances et ce qui tient aux mœurs et au maniement des hommes. Le Concile de Trente n'a point marqué une évolution dans la pensée religieuse, ses réformes portèrent sur la discipline et sur les mœurs ; il donna satisfaction à l'empereur, aux rois de France et d'Espagne en réprimant divers abus que les conciles de Constance et de Bâle n'avaient pas réussi à déraciner, mais en matière de foi il maintint en la fixant la doctrine de l'Eglise romaine.

La question de l'infaillibilité pontificale, que le Concile de 1870 devait trancher, fut laissée dans l'ombre. Le Concile se borna à proclamer l'infaillibilité de l'Eglise catholique, infaillibilité qui repose en somme sur un sophisme, qui peut se résumer ainsi : « Nous sommes infaillibles puisque nous l'affirmons, et notre affirmation est sûre puisque nous sommes infaillibles. » Puis le Concile définit la source de la foi que, contrairement à Irénée, à Tertullien, à Augustin et à d'autres pères de l'Eglise, il fait consister dans l'*Ecriture* et la *Tradition*.

Les discussions étaient très animées au sein du Concile ; à côté des cardinaux, des évêques et des abbés mitrés, qui seuls avaient voix délibérative, siégeaient les théologiens en grand nombre qui avaient voix consultative seulement. Lorsque se posa la question des livres canoniques, théologiens et prélats se trouvaient en désaccord ; les premiers s'appuyant sur plusieurs pères de l'Eglise (Eusèbe, Origène, Athanase, Augustin, Irénée, etc.), étaient una-

nimes à reconnaître l'infériorité des livres que les protestants regardent comme apocryphes (Tobie, les Macchabées, etc.), mais leur opinion fut écartée et le caractère canonique des livres dits apocryphes fut admis par les prélats du concile. Restait à décider en quelle langue les livres de la Bible, désormais égaux en autorité, seraient réputés inspirés et infaillibles. Rompant sur ce point avec les tendances scientifiques du siècle de la Renaissance le Concile se prononça en faveur de la traduction latine, connue sous le nom de *Vulgate*, dont saint Jérôme est le principal auteur. Ce point acquis le Concile fit « défense d'interpréter l'Ecriture dans un sens contraire à celui reçu par l'Eglise. » Ce décret ne prohibait pas la lecture de la Bible, il faut le reconnaître, mais cette prohibition ne devait pas tarder à être promulguée par le saint-père. Trois mois après la clôture du concile le pape Pie IV, en publiant un catalogue des livres mis à l'index, le fait précéder d'un ensemble de règles parmi lesquelles on lit entre autres : « L'expérience ayant prouvé que la lecture des Saints Livres, accordée indistinctement à tout le monde, fait plus de mal que de bien, à cause de la témérité des hommes, il dépendra désormais du jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur d'accorder, suivant l'avis du curé ou du confesseur, la lecture de ces livres, traduits en langue vulgaire par des auteurs catholiques, à ceux qu'ils savent ne rien pouvoir y puiser de préjudiciable à la foi et à la piété. »

Nous n'avons pas à présenter un tableau des décisions du Concile de Trente, ce que nous venons d'en dire suffit à montrer que loin d'opérer une réconciliation entre les deux grandes fractions de la chrétienté occidentale, l'effort du Concile devait tendre à accentuer encore le schisme du seizième siècle. La curie romaine ne consentit à aucune concession propre à ramener les protestants dans le giron de l'Eglise universelle. Chacun des deux partis conservait son point de vue, et ces divergences se dessinèrent de plus en plus nettement durant les siècles subséquents. C'est d'une part le principe de la soumission sans réplique aux décrets de la curie romaine, basée sur la tradition et sur une interprétation des Ecritures dont elle se réservait le monopole, joint dans le domaine politique au système de l'absolutisme monarchique ; c'est de l'autre part, chez les protestants, le principe du libre examen, appelant la science à son aide, se basant sur l'Ecriture sainte librement interprétée, ainsi que sur la souveraineté de la conscience individuelle,

et dans le domaine politique, l'émancipation graduelle du citoyen et sa participation à la chose publique. En d'autres termes, c'est d'une part, l'immobilisme et la conservation de tous les monopoles et de tous les privilèges et l'asservissement de la science à des fins déterminées et une perpétuelle minorité intellectuelle de l'individu placé sous la tutelle de la curie romaine ; et d'autre part l'évolution, la tendance au progrès, le développement de la responsabilité individuelle. Ces deux courants correspondent à deux tendances de l'esprit humain, nous retrouverons sur le terrain économique un débat analogue entre les protectionnistes et les libre-échangistes, et ici comme là on peut remarquer que l'adoption d'un système trop exclusif peut conduire à de fâcheux résultats.

Ces deux tendances ont eu leur répercussion dans le domaine social, les fruits de ces théories contraires sont très visibles : il suffit pour le constater de comparer les destinées de l'Espagne et de l'Italie où les arrêts du Concile de Trente furent acceptés sans réserve, avec l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, la Scandinavie où l'esprit de la Réforme triompha.

Parmi les questions abordées par le Concile de Trente mentionnons encore la doctrine du péché originel, l'immaculée conception de la Vierge Marie (question longtemps controversée et qui fut tranchée dans le sens de l'affirmative en 1854 seulement par le pape Pie IX), enfin les sacrements. Le mariage arrêta longtemps les prélats du Concile. A proprement parler le mariage n'est point un acte religieux, il l'est si peu que l'Eglise le considère comme un état inférieur au célibat ; mais l'intervention de l'Eglise dans le mariage se justifie par le fait qu'en consacrant cette institution, elle se procure un puissant moyen d'influence, aussi se fit-elle un devoir de l'entourer d'un ensemble de prescriptions dont l'observation est imposée à tout catholique. Le mariage fut considéré comme indissoluble, le divorce fut prohibé, par contre, de nombreux cas de nullité furent prévus, ensorte que la dissolution du lien conjugal sous cette forme déguisée, moyennant finance, est quelquefois plus facile à obtenir que le divorce. Le célibat des prêtres fut maintenu par le Concile malgré tous les désordres dont il avait été la cause. Le célibat de l'ecclésiastique ne fait pas partie intégrante de la doctrine catholique, à preuve que dans certaines Eglises d'Orient qui reconnaissent l'autorité du pape, le mariage des prêtres est autorisé. « Si un maître, observe M. Bungener, a le droit de ne vouloir à son service que des célibataires, on ne peut

refuser à une société celui d'imposer cette loi aux hommes qu'elle paye. » En imposant toutefois ce dur sacrifice à ses serviteurs l'Eglise romaine les a exposés à des tentations, et l'on a vu nombre de prêtres tombés puis repentants passer à la Réforme et fonder d'honnêtes familles. En fait le mariage est l'état normal de l'homme, le célibat ne l'est pas, il est difficile de faire considérer comme plus saint un état qui, s'il était généralement adopté, aboutirait à l'extinction du genre humain, résultat manifestement contraire aux vues de Dieu. Comment admettre, étant donné un créateur souverainement puissant et sage, qu'il y ait dans la création un domaine quelconque où l'anormal soit essentiellement plus pur que le normal? « Le figuier stérile, dit un ancien controversiste, était donc plus pur que s'il eût été couvert de fruits. » Le Christ dans une de ses paraboles n'a-t-il pas condamné le serviteur qui enfouit ses talents et loué celui qui les faisait fructifier ? Mais pour l'Eglise romaine, le célibat des prêtres est un moyen de domination auquel elle n'entendait pas renoncer, elle aimait mieux fermer les yeux sur les transgressions fréquentes dont sa dure loi était l'objet.

Chacune des décisions du Concile fut imposée aux fidèles d'une manière absolue, et l'anathème fut prononcé contre quiconque oserait prétendre enseigner des idées contraires aux décisions de cette assemblée.

Les événements qui se passent en Europe ont généralement leur contre-coup en Suisse. François Ier mourut en 1547, son grand antagoniste, Charles-Quint, affaibli par la vieillesse, aigri par les revers qu'il avait éprouvés en Allemagne, renonça en 1556 à la couronne d'Espagne en faveur de son fils Philippe II, et céda l'empire à son frère Ferdinand.

Le règne de Philippe II, si fatal à l'Espagne, eut de brillants débuts. La victoire de Saint-Quentin remportée sur les Français en 1557, couvrit de gloire les armes espagnoles. Les troupes de Philippe II étaient commandées par *Emmanuel-Philibert* de Savoie, et le résultat de cette victoire fut de faire rentrer ce prince en possession de la partie de la Savoie dont François Ier avait dépossédé Charles III vingt ans auparavant. La France ayant abandonné sa conquête par le traité de Cateau-Cambrésis en 1559, la question se posait de savoir si Berne et Fribourg conserveraient les leurs. Emmanuel-Philibert envoya aux cantons une ambassade pour leur

offrir une alliance et demanda la restitution du pays romand. Soleure et Lucerne, Zoug et les Waldstætten accueillirent avec faveur ces propositions, ils conclurent alliance avec le duc de Savoie et s'engagèrent à appuyer la demande d'Emmanuel-Philibert. La position devenait critique pour Berne, car l'Espagne était prête à soutenir les revendications de la Savoie ; Zurich conseillait à Berne de faire un arrangement. Les Vaudois s'étaient attachés à Berne et à leur nouvelle croyance. A Berne même deux partis étaient aux prises : le parti de la guerre voulait maintenir à tout prix l'intégrité des conquêtes faites au détriment de la Savoie, il comptait sans doute sur l'antagonisme de la France et de l'Espagne ; le parti de la paix avait à sa tête l'avoyer Nægueli, le conquérant des provinces objet du litige, il considérait que mieux valait assurer par un traité en due forme la possession du Pays de Vaud que de risquer le tout. Après de longs débats la prudence l'emporta dans les conseils de la République et, par le traité de Lausanne du 30 octobre 1564, Berne restitua le Chablais proprement dit, le Genevois et le pays de Gex ; elle garda par contre le Vieux Chablais (Vevey, Chillon, Villeneuve), Lausanne et le reste du Pays de Vaud. Le traité de Lausanne contenait une clause stipulant que le duc de Savoie respecterait les franchises et la religion de ses anciens sujets, dont un grand nombre avaient embrassé le protestantisme. Berne et Fribourg de leur côté promirent de respecter les franchises des pays conquis, droits et libertés qui furent placés sous la garantie de la France et de l'Espagne (avril et août 1565). Inutile de dire que ces clauses ne furent observées ni de part ni d'autre. Les dizains du Valais restituèrent Thonon et la vallée d'Abondance au duc de Savoie par le traité de Thonon (3 mars 1569) et conservèrent

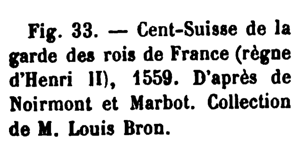


Fig. 33. — Cent-Suisse de la garde des rois de France (règne d'Henri II), 1559. D'après de Noirmont et Marbot. Collection de M. Louis Bron.

en revanche le mandement de Monthey. Fribourg conserva ses annexions. Le duc eût bien voulu reprendre Genève mais Berne couvrit son alliée de sa protection et sut obtenir de la Savoie la promesse de laisser cette cité en paix. (Traité du 5 mai 1570.)

La puissance française subissait alors un temps d'éclipse, elle était profondément affaiblie par les guerres de religion, une grande partie de la noblesse avait embrassé la nouvelle foi et tenait tête à la couronne. Henri II mourut en 1559, il eut pour successeur son fils aîné, François II, qui mourut en 1560 sans laisser de postérité. Durant les premières années du règne de Charles IX la régence fut exercée par sa mère *Catherine de Médicis*. Ballottée entre les partis, cette reine tristement célèbre, voyant les hommes les plus éclairés de son royaume se porter vers la Réforme, sembla un moment vouloir composer avec eux, mais l'influence des Jésuites l'emporta et la cour finalement s'unit au parti des Guises que soutenait le roi d'Espagne. Les Confédérés furent mêlés comme mercenaires à ces luttes intestines. A la bataille de Dreux, en 1562, on vit les contingents des cantons catholiques sous les ordres de Pfyffer, avec leur vaillance accoutumée, jouer un rôle prépondérant et contribuer à la défaite des protestants que commandaient Condé et Coligny. Cinq ans plus tard, le même *Louis Pfyffer*, que l'on a, à cause de sa vaillance, surnommé le roi des Suisses, couvrit de Meaux à Paris la retraite de Charles IX que menaçaient les huguenots de Coligny, leur conduite énergique en cette grave occurrence est citée par l'historien français Fieffé comme un haut fait digne des plus grands éloges.

La Réforme s'était maintenue dans les cantons où elle l'avait emporté, mais dans ceux où elle coexistait avec l'ancien culte, les intrigues des Jésuites appuyés par Philippe II parvinrent à l'extirper. Sitôt retombé sous la domination de la maison de Savoie le Chablais fut contraint, en dépit des traités, de renoncer à la Réforme ; la campagne contre les protestants fut conduite avec une grande énergie et une grande cruauté par *François de Sales*, que ses services ont fait canoniser. La Réforme avait fait quelques prosélytes en Valais, mais elle se heurta à une telle hostilité que ses adeptes ne réussirent pas à s'y maintenir ; il en fut de même dans le Porrentruy.

La réaction ultramontaine avait trouvé un vaillant champion

dans l'archevêque de Milan, le cardinal *Charles de Borromée*. Par ses nombreuses relations à Lucerne, qui était demeuré le chef-lieu du catholicisme, et dans ses conférences personnelles avec les chefs des autres cantons catholiques il ne cessait de les exciter à la destruction de l'hérésie. Pour assurer le succès de son œuvre il fit admettre en 1574 les Jésuites à Lucerne, où un collège splen-



Fig. 34. — Portrait de Louis Pfyffer.

dide fut érigé par la famille Pfyffer, et d'où ils furent appelés en 1586 à Fribourg. Puis comme cet ordre ne trouvait pas de ressources suffisantes dans les petits cantons, le cardinal Borromée y introduisit les capucins, ordre moins dispendieux, plus populaire, qui y prit bientôt une grande extension. En 1579, il créa à Milan un collège helvétique destiné à former des missionnaires pour la Suisse. Pour surveiller ces divers établissements il fit établir à Lucerne une *nonciature* permanente.

Ce fut sous les auspices de cette nonciature que fut conclue en 1586, entre les cantons catholiques, la célèbre ligue dite de *Borromée,* dont les membres s'engageaient à vivre et à mourir dans la foi de leurs pères et à se soutenir mutuellement dans ce but. En 1587 les cantons catholiques s'unirent par un traité avec l'Espagne

qui leur promit de les soutenir contre leurs Confédérés. Partout, dit Vulliemin, l'Eglise passait avant la patrie. On était catholique ou protestant avant d'être Suisse.

Chez les Appenzellois la lutte s'envenima jusqu'au point de rendre nécessaire la séparation du canton en deux Etats. Après avoir vécu soixante ans en paix côte à côte, ces braves montagnards se laissèrent convaincre par les capucins que cette situation ne pouvait durer; des troubles survinrent, les Confédérés intervinrent, un partage s'opéra, les catholiques se concentrèrent dans les Rhodes intérieures et s'empressèrent d'adhérer à la ligue Borromée et à l'alliance espagnole; les protestants se retirèrent dans les Rhodes extérieures (1584-1597).

Une question à laquelle la religion eût, semble-t-il, dû demeurer étrangère, fut celle de la réforme du calendrier. Elle avait été soulevée au Concile de Trente, il n'en fallait pas davantage pour en faire un brandon de discorde. Le calendrier julien qui remontait au temps de Jules-César, était demeuré en retard de dix jours sur le cours réel des temps. Le pape Grégoire XIII ordonna de retrancher ces dix jours de l'an 1582. Les catholiques obéirent, les protestants s'y refusèrent. De là grande dispute en diète. Ce ne fut qu'un siècle plus tard que les protestants se rendirent à l'évidente nécessité de cette réforme.

Deux drapeaux flottaient sur l'Europe et ralliaient tout sous leurs plis. L'enthousiasme avait changé de camp, l'influence du catholicisme allait grandissant. La conversion de quelques villages autour de Grandson, et celle de la baronnie de Sax furent en Suisse les dernières conquêtes du protestantisme.

La période de l'histoire suisse que nous venons de raconter est l'une des plus tristes qu'elle ait traversées. Le lien fédéral semblait complètement rompu. La religion si nécessaire au bonheur des peuples, comme à celui des individus, par les perspectives qu'elle ouvre au cœur et à l'esprit, était devenue une cause de division profonde. Ses mandataires apportaient dans l'exercice de leurs fonctions un esprit de combattivité auquel se mêlaient souvent des rancunes et des passions mondaines. Nous voulons croire qu'en agissant de la sorte ils obéissaient à leur conscience, malheureusement des influences étrangères les dominaient; au lieu de chercher dans la liberté la solution des problèmes qui troublaient cette époque, ils usaient de contrainte pour imposer leurs croyances.

Dans ce sombre tableau on aperçoit cependant quelques points lumineux ; les sentiments d'honneur, qu'entretenait même à l'étranger la pratique des armes, avaient subsisté. Les Suisses savaient les égards qui sont dus au malheur, s'ils avaient renoncé pour leur compte à jouer un rôle en Europe, ils entendaient demeurer maîtres chez eux et accorder asile à qui bon leur semblerait. Dès les temps de la Réforme les proscrits dirigeaient de loin leurs regards vers la Suisse comme vers une terre promise, un pays de refuge où un accueil hospitalier est réservé à celui qui n'a plus de patrie, où l'opprimé se sent à l'abri des cruautés de ses persécuteurs.

« L'accueil hospitalier que les villes de Bâle, de Genève, de Berne et de Zurich ont fait jadis aux victimes de la Saint-Barthélemy, nous disait peu avant sa mort M. le comte de la Borde, et le refus catégorique que les cantons protestants opposèrent aux démarches des ambassadeurs de Charles IX, qui réclamaient l'éloignement des huguenots, font le plus grand honneur à la Suisse. C'est une des plus belles pages de son histoire. »

Un bienfait n'est jamais perdu. Les religionnaires italiens et français appartenaient à l'élite morale de leur nation, les souffrances qu'ils endurèrent avant de mettre le pied sur le sol helvétique avaient trempé leur caractère. Par leurs alliances avec les familles du pays, les réfugiés infusèrent en Suisse un sang nouveau et exercèrent une grande influence sur les mœurs ; ils élevèrent le niveau de la culture intellectuelle et donnèrent un élan puissant à l'industrie et au commerce.

N'est-il pas frappant de constater que les six plus grandes villes de la Suisse, (Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne et Saint-Gall) sont protestantes ! Quand on lit l'*Histoire des savants*, de M. A. de Candolle, on est étonné du nombre considérable d'hommes éminents dans les sciences que les cantons protestants ont produits et de la stérilité relative des cantons catholiques. La liste des membres associés ou correspondants des Académies de Paris, de Londres, de Berlin qui ont servi de base à la démonstration de M. de Candolle, nous prouve qu'il n'existe pas de ville qui, toute proportion gardée, ait produit autant de savants que Genève et Bâle. Cette remarquable fécondité intellectuelle s'explique certainement en partie par le fait que les villes protestantes de la Suisse ont longtemps attiré à elles les réformés de France et d'Italie.

La Suisse romande, en accueillant les religionnaires français, le

Dauphinois Farel, le Picard Calvin, le Bourguignon Th. de Bèze et tant d'autres après eux, conserva le dépôt de la pensée protestante française, qu'elle marqua de son coin et qu'elle enrichit de sa substance propre, et, lorsqu'après deux siècles de persécutions les Huguenots purent rentrer en France, ils apportèrent avec eux un genre d'esprit qui les fait souvent considérer comme des étrangers par leurs compatriotes.

On connaît les circonstances dans lesquelles eurent lieu les massacres de la Saint-Barthélemy. Le pieux amiral de Coligny, l'un des principaux chefs du parti huguenot, avait été attiré à Paris, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes de ses coreligionnaires, pour le mariage du roi Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, mariage qui pouvait être considéré comme un gage de paix donné aux protestants.

« Je donne ma sœur, disait Charles IX, non pas au prince de Navarre, mais à tous les Huguenots, comme pour se marier avec eux, et pour leur ôter tout doute de l'immuable fermeté de mes édits. » A son arrivée à la cour, Coligny avait reçu du roi, qui avait pour lui de l'affection, l'assurance formelle que le parti des Guises ne tenterait rien contre lui, ni contre les gens de sa suite. Mais un complot s'était formé à l'insu du monarque, entre la reine-mère, le duc d'Anjou et les Guises, et le vendredi 22 août 1572, comme le noble amiral sortait à pied du Louvre, il fut blessé d'un coup de feu tiré d'une fenêtre par un capitaine gascon nommé *Maurevel* ou *Maurevert*. Dès que Charles IX fut informé de l'événement, il se rendit accompagné de la reine-mère et des ducs d'Anjou et d'Alençon, chez l'amiral. En entrant le roi dit à Coligny : « Mon père, la blessure est pour vous, la douleur et l'outrage pour moi ; j'en ferai une telle vengeance qu'on s'en souviendra à jamais. » Rentré au Louvre le roi fit préparer des lettres à l'adresse des cours étrangères par lesquelles il les informait de l'attentat commis sur la personne de l'amiral et leur annonçait qu'un châtiment rigoureux était réservé aux coupables. Ces lettres ne furent pas expédiées.

Le lendemain, samedi 23 août, la reine-mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de Tavanne et de Retz, le duc de Nevers et le chancelier Birague, se réunirent dans le cabinet du roi. Charles IX était irrésolu et parlait encore de venger Coligny. Mais Catherine de Médicis lui représenta que les huguenots s'armaient contre lui, que la guerre civile allait recommencer, qu'il fallait tuer le chef

des huguenots et que leurs entreprises mourraient avec lui. Comme le roi hésitait encore, la reine se retira et envoya vers lui le maréchal de Retz pour lui faire comprendre que s'il poursuivait les Guises, ceux-ci dénonceraient la part qu'elle avait prise, ainsi que le duc d'Anjou, au complot contre Coligny. Après cet aveu la reine eut encore une entrevue avec son fils et pressé par elle, Charles IX au comble de l'agitation s'écria : « Par la mort Dieu, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en reste pas un qui puisse me le reprocher après; donnez-y ordre promptement. »

Le surlendemain, dimanche 24 août 1572, eut lieu l'épouvantable massacre de la Saint-Barthélemy. Les jours suivants, des protestants par milliers furent mis à mort dans les provinces. Ceux qui purent échapper cherchèrent à gagner les frontières du royaume.

La nouvelle de ces lugubres événements parvint à Genève le vendredi suivant. L'impression qu'elle y fit fut celle d'une profonde sympathie, mêlée d'effroi, car la cité de Calvin, menacée de tous côtés, pouvait craindre que les massacres de France ne fussent suivis d'une attaque contre elle-même. Le Petit Conseil se hâta de transmettre ses impressions à LL. EE. de Berne. Résolu à faire bon accueil aux réfugiés qui ne manqueraient pas d'affluer en Suisse et à braver s'il le fallait le courroux de Charles IX et de Catherine de Médicis, il prit promptement ses mesures pour mettre la ville en état de défense. Au surplus, lit-on dans les registres du Conseil à la date du 1er septembre, il a été arrêté de veiller soigneusement, d'avertir le peuple de tenir ses armes prêtes, d'observer les cris (d'alarme), de hanter les sermons, et que pareillement chacun ait à faire battre les grains qu'il a dehors.

La Genève du seizième siècle, à la fois pieuse et guerrière, observe M. H. Fazy[1], est tout entière dans ce simple mot : *tenir les armes prêtes et hanter les sermons*. Le Conseil décida d'appeler une centaine d'arquebusiers choisis parmi ses sujets, et de faire tenir de nuit sous les armes le quart des habitants de la ville, « qu'on pourra, dit le registre, appeler à certaines heures de la nuit, pour voir s'ils sont prêts. » Il ordonne de visiter et de mettre en état les batteries et d'enrôler des canonniers. Des commandes importantes de munitions et d'approvisionnements de

[1] Voir sa monographie intitulée *La Saint-Barthélemy à Genève*, publiée dans les mémoires de l'Institut genevois.

froment et de sel furent faites comme en vue d'un long siège. Les fortifications furent inspectées, afin de constater les points faibles et d'y porter remède. Les abords de la ville furent surveillés avec le plus grand soin.

Après avoir nanti de la situation l'Etat de Berne, son allié le plus proche, le Conseil de Genève en informa aussi les autres cantons protestants et adressa un appel au comte palatin. En recherchant les bons offices de ce prince, remarque M. Fazy, le Conseil les provoqua sous une forme indirecte afin de ne pas éveiller les soupçons ou la jalousie de MM. de Berne.

Ceux-ci, du reste, avaient répondu d'une manière affectueuse à la communication du Conseil de Genève. Leur lettre témoigne qu'eux aussi s'attendaient à une attaque contre cette ville, et ils promettaient de prendre les mesures nécessaires pour la protéger. Mais les magistrats genevois ne voulaient recourir à cette protection qu'à la dernière extrémité, craignant qu'une occupation militaire ne portât atteinte à l'indépendance de leur république.

Le syndic Roset, homme très considéré qui durant cette période joua un grand rôle dans la République de Genève, fut envoyé à Berne pour exposer verbalement la situation à LL. EE. Les préparatifs de défense avaient épuisé les finances genevoises, les récoltes faisaient défaut, et les réfugiés qui s'annonçaient déjà de Nîmes et d'ailleurs allaient constituer une lourde charge. Genève n'avait alors que 12 000 habitants et n'était point opulente, c'est dans l'épreuve et par un travail incessant que cette vaillante cité devait prospérer et s'enrichir. Le syndic Roset demanda en premier lieu des fournitures de blé; il pria en outre le gouvernement bernois de mettre une garnison à Chillon, d'établir des croisières sur le lac et d'inviter les baillis du Pays de Vaud à tenir prêts quatre ou cinq cents hommes pour les jeter dans Genève au premier signal.

Tandis que ces négociations se poursuivaient, de nombreux protestants français, fuyant la persécution, arrivent de toutes parts affaiblis par les souffrances et les privations. Genève, oubliant le danger qui la menaçait elle-même, leur ouvrit ses portes, et non contente de les abriter derrière ses remparts, pourvut à tout ce dont ils avaient besoin. La plupart de ces malheureux étaient dans la dernière détresse, leur affluence eut pour résultat un renchérissement des vivres et des loyers. Parmi les quatre ou cinq cents réfugiés arrivés à Genève au commencement de septembre, un

grand nombre étaient habiles au métier des armes, c'était une force qui n'était pas à négliger. Le Conseil décida de les faire concourir à la défense de la ville. D'autres réfugiés ne firent que traverser Genève et se rendirent dans l'intérieur de la Suisse pour rejoindre ceux de leur coreligionnaires qui avaient passé par les défilés du Jura vaudois ou neuchâtelois.

Au premier rang de ces proscrits se distinguaient des gens de haute naissance et des hommes d'un mérite éminent. Citons entre autres deux fils de Coligny: *François* et *Odet de Chastillon* et leur cousin *Guy de Laval* accompagné d'un fidèle serviteur nommé *Legresle*. Leur séjour fut de courte durée, car déjà s'était répandu le bruit que Charles IX et sa mère cherchaient à faire appréhender les jeunes fugitifs. A la même époque nous voyons se fixer dans nos contrées, pour un temps plus ou moins long, des jurisconsultes et des savants qui jetèrent un certain éclat sur les Académies de Genève et de Lausanne. Tels furent *Hottomann, Doneau, Bonnefoy, Jean de Serres* et *Scaliger*. Le pasteur *Antoine de Chandieu*, qui professa l'hébreu à Lausanne, les y avait précédés deux ans avant la Saint-Barthélemy. Antoine de Chandieu appartenait à une ancienne famille du Dauphiné, il était le second fils du baron de Chandieu, seigneur de la Roche, sa famille vécut longtemps dans le canton de Vaud[1] où elle contracta de nombreuses alliances et s'éteignit vers la fin du siècle passé, il fut par les femmes l'ancêtre de Benjamin Constant.

Ces martyrs de la cause protestante furent entourés de tous les respects. A Zurich, à Berne, à Bâle, dans le Pays de Vaud, à Genève, des sommes considérables furent recueillies pour être données ou prêtées aux réfugiés. Mentionnons entre autres le secours de 500 florins envoyé par la petite ville de Payerne aux magistrats de Genève pour être distribué aux pauvres nécessiteux qu'ils avaient bénignement reçus selon leur accoutumée charité et clémence. Tous les plaisirs furent défendus, et, afin d'attester la part qu'elle prenait aux souffrances de ses coreligionnaires Genève proposa aux Eglises réformées de Suisse de se réunir en un jour de *jeûne* solennel. Cette institution se perpétua et devint avec le temps le *jeûne fédéral*; la date à laquelle il se célèbre aujourd'hui encore se trouve expliquée par son origine. Les cantons catholi-

[1] C'est à l'un de ses descendants, le général Charles de Chandieu, que l'on doit la reconstruction du beau château de l'Isle, près Cossonay, exécuté sur les plans de Mansard, au commencement du dix-huitième siècle.

ques n'osèrent pas blâmer ces témoignages de sympathie, car eux aussi avaient été horrifiés de la conduite des Guises et de Catherine de Médicis.

A la suite des réfugiés se glissaient parfois de faux frères. Citons entre autres un espion français nommé *Antonin Prost*. Arrêté à Genève et mis à la question suivant la coutume de l'époque, il fit des aveux le 17 novembre 1572. Quelques jours après, il compléta sa révélation en disant qu'avant son départ de Paris il avait appris que la cour devait envoyer en Suisse un ambassadeur « pour amadouer les cantons évangéliques, et les retenir par de bonnes paroles. » La cité de Calvin avait à se défier non seulement des espions mais encore des faux amis. C'est ainsi que le Conseil apprit, par l'avoyer de Mulinen, que le roi de France avait écrit aux treize cantons pour leur recommander Genève, « pour qu'ils ne la méprisent pas, mais qu'ils la reçoivent en sauvegarde et protection. » Cette feinte bienveillance cachait apparemment quelque embûche. « Le duc de Savoie, dit M. Fazy, paraît s'être douté à cette époque qu'une entreprise se tramait contre Genève, et, comme il voulait cette ville pour lui et non pour les autres, il essaya d'ouvrir des négociations pour s'assurer une certaine influence sur la République. Voulant éviter qu'elle tombât entre les mains de la France il envoya (6 décembre) le comte *de Montmayeur* faire au Conseil de Genève des propositions d'ailleurs inacceptables et que celui-ci eut la prudence de décliner. »

Immédiatement après la Saint-Barthélemy, Charles IX, ayant honte de sa cruelle lâcheté, chercha à se disculper aux yeux de la France et de l'Europe. Suivant le conseil de sa mère, il essaya de rejeter sur les Guises la responsabilité du massacre. L'ambassadeur extraordinaire de France, M. *Delafontaine,* remit à LL. EE. de Berne, le 3 septembre, et à celles de Zurich le 8 septembre, une note destinée à donner le change à l'opinion ; cette curieuse pièce contenait une version fantaisiste de la Saint-Barthélemy, et une série de mensonges calculés en vue de dénaturer les faits. La mort de l'amiral Coligny et de *quelques autres gentilhommes qui se trouvaient avec lui*[1] aurait été le résultat d'un guet-apens suivi d'une sédition. Cette note allait jusqu'à insinuer que le roi et la cour avaient été menacés par l'émeute et elle ajoutait hypocri-

[1] Expression euphémique pour désigner les victimes de la Saint-Barthélemy dont le nombre, au dire des écrivains catholiques que l'on ne peut suspecter d'exagération, ne serait pas inférieur à 2000.

tement : « Vous pouvez penser la perplexité en quoy s'est trouvé ce jeune et magnanime Roy, lequel, par manière de dire, n'ayant manié que des espines, au lieu de sceptre, depuis son avènement de la Corone, pour les grands troubles qui ont quasi toujours esté en son Royaulme, estimoit avec le bon conseil et assistance de la Reyne sa mère et mes dicts seigneurs ses frères, avoir estably ung ferme repos en son dict Royaulme et jouyr d'un règne plus heureux tant pour luy que ses subjects à l'advenir. »

La fin de cette lettre préparait le terrain en vue des levées de troupes que le roi se proposait de demander aux ligues suisses.

Après avoir expédié de Paris les instructions sur lesquelles avait été rédigée la note de Delafontaine, Charles IX se rendit compte que son système de défense était insoutenable. Contraint à endosser la responsabilité du massacre des protestants, il chercha à se justifier. Dès lors les rôles sont intervertis, le 26 août le roi entend une messe solennelle, puis va tenir un lit de justice au Parlement; il déclare que les massacres du 24 août avaient eu lieu par son ordre, qu'il n'avait pas trouvé d'autre moyen efficace pour réprimer les complots de l'amiral, et enjoint au Parlement d'ouvrir une instruction contre Coligny et ses complices morts ou vivants. De nouvelles lettres furent adressées aux ambassadeurs accrédités auprès des Etats protestants ; à teneur de cette seconde version qu'ils sont chargés de répandre, la Saint-Barthélemy n'est plus un accident, c'est une exécution qui a pour but d'empêcher ou de réprimer une maudite conspiration tramée par l'amiral et ses alliés contre la famille royale.

Afin de donner quelque vraisemblance à ce complot imaginaire, deux chefs du parti huguenot, échappés aux massacres, le vieux capitaine *Briquemaut* et le maître de requêtes *Arnaud de Cavagnes*, furent impliqués dans le procès intenté à la mémoire de Coligny.

Par une lettre du 1er septembre, Charles IX informa le Conseil de Genève que *Cavagnes* se serait réfugié dans cette ville « pour éviter le châtiment qu'il avait mérité et demanda à MM. de Genève, au nom de l'amitié et bienveillance qu'il leur portait, de ne point accepter de telles personnes coupables de si malheureux actes et de livrer le dit Cavagnes sous bonne escorte à Lyon. » Suivant le *Réveil-matin des Français*[1], Briquemaut et Cavagnes furent arrêtés

[1] Ouvrage en forme de dialogue, publié sous le pseudonyme d'Eusèbe Philadelphe, cosmopolite. Edimbourg 1574. Imprimé probablement à Lausanne.

à Paris dans les premiers jours qui suivirent le massacre. « On peut donc se demander, dit M. H. Fazy, si Cavagnes n'était pas déjà entre les mains des officiers du roi, lorsque sa dépêche partit pour Genève, et si cette demande d'extradition n'était pas une manœuvre habile destinée à accréditer la légende d'un complot huguenot. »



Fig. 35. — Officier des cent-suisses de la garde des rois de France (règne de Charles IX), 1571. D'après de Noirmont et Marbot. Collect. de M. L. Bron.

Les magistrats de Genève répondirent au roi que Cavagnes n'était pas dans leur ville, puis se plaçant sur le terrain du droit d'asile ils ajoutèrent, avec une fermeté de décision remarquable, qu'eux-mêmes jugeaient les individus recherchés du dehors pour crimes ou délits et ne les livraient pas à une autorité étrangère. « Noble et hardie déclaration, dit M. Delaborde, sous l'égide de laquelle, dans ces temps troublés, s'abritèrent de nombreux Français. »

Le 18 septembre Delafontaine écrivait au Conseil de Bâle :

« La conspiration (de l'amiral et de ses complices) est tellement vérifiée chaque jour, que les sujets de Sa Majesté qui sont de la nouvelle religion, en estant bien éclairez, confessent qu'il n'est advenu chose à ceulx qui ont été tuez à Paris, qu'ils n'eussent bien mérité, déclarant vouloir vivre et mourir sous les édits et ordonnances de Sa Majesté, laquelle, de son costé, a donné bon ordre qu'ils y soient conservés. »

Il résulterait donc du témoignage de cet impudent diplomate, que la mort de Coligny et des milliers de huguenots qui périrent avec lui aurait obtenu l'approbation des protestants français de l'époque !

On ne comprendrait pas l'intérêt de pareilles impostures si l'on ne savait pas le prix que la cour de France attachait à l'alliance des cantons confédérés. Les régiments de *Schorno* et de *Heidt*, ayant été licenciés en 1570, il ne restait plus à la solde de France, en fait de Suisses, que la compagnie des *cent gardes* du roi, les *gardes du corps* des ducs

d'Anjou, d'Alençon et du roi de Navarre, soit, suivant 'estimation de M. de Segesser, deux cent trente hommes à París, plus une compagnie de gardes à Lyon. Le roi qui, lors de la fameuse retraite de Meaux, avait dû son salut aux six mille Suisses de Louis Pfyffer, désirait obtenir des cantons de nouvelles levées. Cela étant, il fallait faire revenir les cantons, tant catholiques que réformés, de la fâcheuse impression produite par le massacre des huguenots opéré sur la foi des édits de pacification. Les agents du roi, le capitaine *Studer* et le trésorier *Grangier*, s'y appliquèrent à l'envi. Ils parcoururent la Suisse et rééditèrent les infamies débitées en tout lieu par Delafontaine. A les entendre, le roi n'avait porté à ses ennemis, c'est-à-dire à ses sujets, que les coups dont ils menaçaient sa personne. Ces agents sans scrupule répandirent des écrits mensongers où on lisait entre autres que la garde suisse avait été attaquée sur les degrés du château du Louvre. Les massacres du 24 août étaient mis sur le compte de la fureur populaire. Du reste rien n'était modifié par *l'accident* survenu dans Paris, les édits de tolérance n'étaient pas changés. « De là, dit M. Delaborde, à incriminer l'hospitalité accordée par les cantons protestants à leurs coreligionnaires réfugiés, il n'y avait pas loin et l'on verra bientôt jusqu'où s'avancèrent dans la voie des reproches et des accusations à cet égard, les âpres serviteurs d'une royauté haineuse et persécutrice. »

Quelques semaines après la Saint-Barthélemy parut un odieux pamphlet intitulé : *Lettre qui monstre que les persécussions des Eglises de France sont advenues, non par la faute de ceux qui faisaient profession de la religion, mais de ceux qui nourrissent les factions et conspirations.* L'auteur de cet écrit, *Pierre Carpentier*, avait été professeur à l'Académie de Genève et il était en relation avec l'espion *Prost,* dont il a été question plus haut. Carpentier attaquait avec toute la ferveur d'un renégat la ville de Genève où il avait reçu naguère l'hospitalité. Il l'appelait « une minière de sédition et une boutique de méchanceté. » Il s'en prenait surtout aux ministres et à Théodore de Bèze qu'il qualifiait « d'ennemi du genre humain », il l'accusait d'avoir déclaré et prêché publiquement qu'il fallait exterminer la mère et les petits (c'est-à-dire Catherine de Médicis et ses fils).

A ce flot de calomnies qui provoqua toute une polémique, vint s'ajouter l'effet produit par la nouvelle que la Saint-Barthélemy avait été célébrée à Rome comme une victoire et qu'elle avait

valu à Charles IX les félicitations de Philippe II. Ces agissements étaient de nature à surexciter les antipathies confessionnelles qui depuis la Réforme avaient divisé la Suisse en deux camps opposés.

Les cantons protestants n'étaient pas dupes des faux renseignements fournis par les agents des Valois. Le 22 septembre les députés de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse se réunirent en conférence à Aarau pour se concerter sur les moyens de défense à opposer à des agressions éventuelles et sur la nécessité de rechercher l'appui, non seulement d'autres villes suisses, mais encore des villes et princes allemands appartenant à la religion évangélique. Ils prirent connaissance de la demande de Genève qui sollicitait l'alliance des cantons réformés. Les députés de Schaffhouse et de Bâle se montrèrent disposés à conclure avec Genève un traité de combourgeoisie, ceux de Zurich annoncèrent qu'ils feraient rapport à leurs commettants.

Le 2 octobre une Diète fédérale se réunit à Soleure. Les députés de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell étaient présents. Les envoyés du roi de France demandèrent une levée de six mille hommes. La majorité des cantons y adhérèrent; les députés de Fribourg, Glaris et Appenzell réservèrent cependant l'assentiment de leurs mandants. A ce moment l'avoyer *de Mulinen* et le banneret *Hargenberg* se présentèrent au nom de Berne devant les députés des neuf cantons. Ils rappelèrent à la face de l'ambassadeur de France, les *noces sanglantes*[1] qui venaient de se célébrer à Paris et déclarèrent qu'ils réservaient leurs levées pour la protection de Genève, du pays romand et de leur chère patrie, que de singuliers discours et des menaces avaient émue. Ils prièrent les cantons de ne pas recruter des sujets bernois, afin de ne pas les exposer aux peines qu'ils encourraient en s'engageant au service du roi. Les neuf cantons en prirent l'engagement. Par cette fière attitude l'Etat de Berne repoussait toute solidarité avec la politique de condescendance adoptée par les cantons catholiqees. Son exemple fut suivi par les villes de Zurich, Bâle et Schaffhouse.

Au mois de novembre, *Pomponne de Bellièvre* vint reprendre le poste d'ambassadeur ordinaire de France, qu'il avait déjà occupé précédemment; son frère *Bellièvre de Hautefort,* président du

[1] Allusion au fait que les massacres de la Saint-Barthélemy avaient coïncidé avec le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois.

parlement du Dauphiné, l'y rejoignit pour remplacer Delafontaine. Les deux frères devaient continuer leurs efforts en vue d'une action commune sur les ligues suisses. Les instructions données à ces diplomates sont curieuses à parcourir.

Le roi les chargea de réfuter un bruit qui avait, paraît-il, couru, suivant lequel la Saint-Barthélemy aurait été ordonnée conformément à une entente secrète avec le saint-père (Pie V) et le roi d'Espagne, en vue de mettre à exécution les résolutions du Concile de Trente. Bellièvre devait admonester les sujets de Charles IX, les assurer qu'ils recevraient à leur retour en France « toute douceur et bon traitement. » Il devait s'enquérir spécialement des enfants du feu amiral *de Chastillon* et du fils de feu d'Andelot. Il devait s'opposer aux négociations entre les cantons protestants et les Etats allemands. Des sommes considérables étaient mises à sa disposition pour « esteindre la semence des pratiques espagnoles » et « contenter de quelques pensions le chevalier Roll (de Soleure) et l'amann Lussy (d'Unterwald) et quelques autres. » Il s'agissait évidemment de détourner au profit de la France les levées que les représentants de l'Espagne avaient obtenues de Lussy qui était le pensionnaire de Philippe II. Enfin Bellièvre devait, à prix d'argent, obtenir d'un certain B. qu'il renonçât à écrire une histoire de l'amiral qu'il avait entreprise et annoncer aux seigneurs de Zurich qu'ils seraient promptement remboursés d'une créance de 50 000 écus que leur devait le roi.

Bellièvre déploya une grande activité, il poussa en secret les cantons catholiques à une démonstration contre les réfugiés français. On trouve la preuve de ses intrigues dans le procès-verbal de la conférence des sept cantons catholiques réunie à Lucerne, le 11 novembre 1572, conférence dans laquelle les députés catholiques décident de demander à la prochaine diète l'expulsion des huguenots du territoire de la Confédération. Cette résolution cruelle visait spécialement les membres de la famille Coligny et l'on ne peut douter, dit M. Delaborde, qu'elle n'ait été provoquée par Bellièvre lui-même.

L'influence du diplomate français auprès des cantons protestants n'était pas suffisante pour lui permettre de solliciter l'expulsion des réfugiés, il craignait de s'exposer à un refus. Bellièvre se borna donc à formuler des doléances au sujet du séjour de la famille Coligny et de celle des d'Andelot à Bâle. N'osant critiquer ouvertement l'hospitalité qu'avaient reçue François et Odet de

Chastillon, il chercha à les discréditer en déversant des outrages sur la mémoire de leur père. Dans ce but il prononça à Baden le 7 décembre, devant la Diète des huit cantons, une longue harangue qui n'était qu'un tissu d'assertions perfides et d'impudents mensonges.

Après les compliments d'usage, l'ambassadeur de France fait un panégyrique de son souverain, prince très vertueux, et il voit dans la mort de Coligny un châtiment du ciel. Puis il prend la défense de l'assassin Maurevel, qu'il représente comme un homme qui avait « toujours été estrangement poursuivi et en sa vie et en son honneur par le dit amiral. » Il dégage le duc de Guise de la complicité qui pesait sur lui, disant que dans les dispositions d'esprit où était Maurevel, pas n'était besoin ni des conseils de M. de Guise ni de nul autre pour le persuader d'entreprendre cette vengeance.

Puis Bellièvre raconte à sa manière à la Diète le prétendu complot formé par Coligny pour s'emparer du Louvre et comment la reine-mère avait été avertie le samedi 23 août, que si elle se rendait au jardin des Tuileries elle courrait un danger de mort.

« Si l'on me demande, disait l'astucieux diplomate, quelles sont les preuves des charges que j'ai citées contre l'amiral, je répondrai que sa vie et ses actes antérieurs peuvent servir de preuves à ceux qui l'ont connu. (Singulière démonstration dont ne se contenterait pas un jury de cour correctionnelle.) Je n'ignore pas qu'il attirait à lui par une simulation de probité, de prudhommie et de justice, n'estant toutefois en soy que malice, rapine, cruauté, avarice et injustice.

Le temps me déffaudrait, si je voulais m'arrêter à raconter les crimes, les méchancetés et infidélités commises par le dit admiral et ceux qui participaient à sa faction. Il me suffit d'en avoir déjà tant dit qu'aucun qui n'ait le jugement corrompu de passion ne pourra plus douter que Sa Majesté n'ait fait procéder à la dite punition, contraint et forcé par la violence et le trop grand pouvoir du dit amiral, de faire armer son peuple pour conserver sa couronne et sa vie, celle de la reine sa mère, de messieurs ses frères et de tous ses braves et loyaux sujets. »

En terminant, Bellièvre proteste contre l'intention prêtée à Charles IX et aux autres princes catholiques « d'extirper et de courir sus aux protestants de la Religion ; ce ne fut jamais, dit-il, l'intention du Roy ni pareillement de ses prédécesseurs. Sy l'admiral et ses adhérens eussent observé l'Edist, on le leur eust très volontiers observé, on ne désirait rien plus qu'après tant de calamités de pouvoir vivre en quelque paix, si non dit tant bonne au moins tolérable. »

En comparant les allégations de Bellièvre avec la note remise par Delafontaine aux gouvernements de Berne et de Zurich, le 3 et le 8 septembre, on demeure confondu du chemin que la légende créée par la Cour de France avait fait dans l'esprit des ambassadeurs de Charles IX [1].

Les calomnies de Bellièvre firent leur effet sur les députés catholiques, et, grâce aux pensions allouées à quelques-uns de leur principaux magistrats, de nouvelles capitulations furent conclues avec la France. Le 30 avril 1573, douze mille mercenaires, sous le commandement de *Heidt* et de *Jean Tammann*, entraient à Orléans, tandis que quatre mille autres, sous le commandement de Walter Roll, s'engageaient au service de Philippe II. Quant aux cantons protestants ils ne se laissèrent pas émouvoir par les artifices de l'ambassadeur de Charles IX, et maintinrent catégoriquement leur refus de participer aux levées de troupes demandées par la cour de France.

Les villes de Bâle, de Genève, de Berne, de Zurich et de Schaffhouse continuèrent à manifester leurs sympathies pour les membres de la famille de Coligny. Dans une lettre écrite le 30 décembre, à Catherine de Médicis, Bellièvre fait part à la reine de son embarras. Le 10 janvier 1573 Catherine répond à Bellièvre qu'elle s'en remet à son jugement. Cette correspondance, comme toute la conduite des deux personnages, témoigne de leur acharnement à l'égard des proscrits et de leur impuissance. Bellièvre se vit finalement obligé de renoncer à cette partie de sa mission.

Mme d'Andelot, belle-sœur de Coligny, ainsi que ses enfants, ne se crurent pas en toute sécurité à Bâle. Les deux fils de l'amiral, après avoir momentanément rejoint leur tante à Bâle, allèrent se fixer à Berne, où les avaient précédés déjà plusieurs autres réfugiés, et où leur sœur, Louise de Coligny, arriva au printemps. De nobles familles bernoises, les d'Erlach, les de Mulinen, les de Graffenried, les de Bonstetten s'efforcèrent d'adoucir

[1] Le discours de Bellièvre est en contradiction absolue avec les faits tels qu'ils ont été établis non seulement par MM. Guizot et Delaborde qui sont des auteurs protestants, mais encore par le consciencieux H. Martin, de l'Académie française, qui n'avait aucune attache avec le protestantisme, et par bien d'autres écrivains. Ces trois historiens, pour ne citer qu'eux, ont du reste puisé leurs renseignements aux sources les plus sûres ; ils produisent entre autres à l'appui de leurs assertions les témoignages contenus dans les mémoires du duc d'Anjou, plus tard Henri III, de la reine Marguerite de Navarre, femme d'Henri IV et de J. A. de Thou.

pour eux les tristesses de l'exil. Au mois de juin, Louise de Coligny[1] se rendant à Bâle, LL. EE. de Berne chargèrent M. d'Erlach de l'accompagner. Les Zuricois, de leur côté, accueillaient avec charité et empressement des fugitifs, qui pour être moins illustres, n'étaient pas moins intéressants, et ils envoyèrent pendant des années des ressources aux pauvres huguenots demeurés dans leur patrie. Les archives de Zurich possèdent une lettre de remerciements que les Eglises réformées du midi de la France adressèrent à son bourgmestre le 20 décembre 1576.

Non seulement, y est-il dit, les fidèles françois ont été humainement et seurement recueillis en vos terres, mais par votre charité et libéralité entretenuz, voire même ceulx qui estoient hors de son pays, et cela en tel temps et si à propos, qu'il semble qu'ils ont maintenu leur vie par vos Excellences.

Depuis ce temps les protestants de France ont pris la douce habitude de compter, pour les œuvres qu'ils entreprennent, sur l'appui financier de leurs coreligionnaires de Suisse.

L'infortunée veuve de l'amiral de Coligny, Jacqueline d'Entremont, avait, par suite de diverses circonstances, été séparée des enfants de son mari. Après avoir surmonté de grandes difficultés elle était allée chercher un refuge en Savoie, son pays d'origine, où elle accoucha d'une fille, le 21 décembre 1572, à Saint-André de Briod. A peine relevée, elle se remettait en route dans la direction du Mont-Cenis, sous l'escorte de quelques gentilshommes, lorsque le duc Emmanuel-Philibert la fit appréhender brutalement ainsi que ses enfants et sa suite et enfermer au château de Nice.

Du fond de sa prison l'amirale invoqua l'appui du Sénat de Berne. L'odieux attentat commis sur la personne de l'amiral avait, du reste, soulevé l'indignation de l'Europe protestante. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse et d'autres princes joignirent leurs instances à celles de l'Etat de Berne pour obtenir du duc de Savoie la mise en liberté de Mme de Coligny, mais ces démarches

[1] Louise de Coligny avait épousé en premières noces Louis de Téligny qui périt à la Saint-Barthélemy, elle se remaria avec Guillaume d'Orange qui fut assassiné en 1584 par Baltazar Girard. Les enfants de l'assassin reçurent des lettres de noblesse de Philippe II en récompense de son action. Du mariage de Guillaume d'Orange avec la fille de l'amiral Coligny, descendent la famille actuellement régnante en Hollande et, par les femmes, la branche de Hohenzollern actuellement sur le trône d'Allemagne. La famille de Coligny était originaire de la Bresse, elle descendait des anciens comtes de Bourgogne, son existence remonte au dixième siècle. Plus ancienne et plus importante jadis que la maison de Savoie, la famille de Coligny s'affaiblit en adoptant la coutume des apanages et devint au treizième siècle vassale des Savoie.

demeurèrent sans résultats immédiats. La captivité de Jacqueline d'Entremont se prolongea jusqu'en 1575, et en la laissant sortir de prison le duc conserva l'administration de ses biens et la tutelle de ses enfants et ne leur donna qu'une chétive pension. A la même époque nous voyons également l'avoyer de Berne interposer, avec le même insuccès, ses bons offices en faveur des enfants de l'amiral pour obtenir de la cour de France la restitution des biens dont ils avaient été spoliés.

Si nous nous sommes étendu un peu longuement sur les rapports des cantons évangéliques avec les divers membres de la famille de Coligny, c'est afin de montrer comment on comprenait alors en Suisse le *droit d'asile*. Dans un temps comme le nôtre où les notions de nationalité et de patrie semblent avoir éteint dans beaucoup d'esprits le sentiment de la confraternité religieuse, il nous a paru qu'il n'était pas hors de propos de rappeler comment ces questions étaient comprises au seizième siècle. On ne saurait trop admirer la haute idée que les cantons évangéliques se faisaient des devoirs qui leur incombaient en tant qu'Etats protestants. Ces nobles traditions furent maintenues, dans les siècles suivants, ainsi que nous aurons l'occasion de le voir.

Remarquons toutefois que si les magistrats de Genève, de Bâle, de Berne et de Zurich voyaient avant tout dans les victimes de la Saint-Barthélemy des coreligionnaires persécutés, pour Catherine de Médicis c'étaient moins des hérétiques que des rebelles. A ses yeux le grand amiral de Coligny était moins coupable de refuser d'aller à confesse que de répudier la politique traditionnelle des Valois et des Guises. Le tort de l'amiral à ses yeux était de vouloir donner une nouvelle orientation à la politique française, il voulait s'appuyer sur les Etats protestants pour combattre la maison d'Autriche et faire oublier le désastre de Saint-Quentin. Son plan était celui qu'adoptèrent plus tard Henri IV, Richelieu et Mazarin. Il voyait plus loin et plus juste que les hommes de son temps.

Un écrivain catholique, membre du parlement de Paris et contemporain des faits que nous venons de raconter, Jacques Auguste de Thou[1] a porté sur les cantons évangéliques un jugement qui

[1] Un tableau représentant le massacre de la Saint-Barthélemy, dû au pinceau d'un réfugié français, *Franciscus Sylvius Ambianus*, se trouve au Musée Arlaud à Lausanne. Cette curieuse toile confirme en plusieurs points le récit de de Thou, témoignage d'autant plus important que le dit Ambianus est mort à Genève avant la publication de l'ouvrage de J. A. de Thou. (Voir à ce sujet *Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève*, tome Ier, cahier 3.)

est un hommage rendu aux sentiments élevés qui les animaient en ces temps difficiles.

Après avoir déclaré qu'il y aurait eu inhumanité à refuser à des malheureux l'asile qu'ils cherchaient pour mettre leur vie à couvert par la fuite, ce loyal magistrat, qui fut l'un des rédacteurs du célèbre édit de Nantes, ajoute :

« La pitié eut plus de force sur le cœur des Suisses que n'en eurent les demandes du roi de France et les plaintes de ses ambassadeurs. »

CHAPITRE IX

Démêlés entre le duc de Savoie et les républiques de Berne et de Genève.

Intrigues du duc Emmanuel-Philibert de Savoie. — Traité de Lucerne, entre les six cantons et la Savoie (1577). — Traité de Soleure (1579), entre la France, Berne et Soleure, garantissant l'indépendance de Genève. — Rêves ambitieux de Charles-Emmanuel de Savoie. — Renouvellement du traité entre la France et les cantons (1582-1584). — Conspiration d'Isbrand d'Aux. — Trames du duc de Savoie contre Berne et Genève. — Préparatifs militaires des Genevois. — Mission d'Harlay de Sancy, envoyé extraordinaire du roi de France auprès des cantons. — Les Genevois et les Bernois envahissent le pays de Gex et le Chablais. — Mort d'Henri III, avènement d'Henri IV. — Défection des Bernois. — Traité de Nyon. — Les Genevois s'emparent de Versoix et de Gex. — Don Amédée, bâtard de Savoie, reprend l'offensive. — Attitude équivoque des Bernois. — Défaite des Genevois à Croset et à Châtelaine. — L'abjuration d'Henri IV met fin à la guerre civile en France et lui permet d'intervenir en faveur de Genève. — Trêve entre Genève, la France et la Savoie. — Henri IV déclare la guerre au duc de Savoie. — Paix de Lyon, annexion du Pays de Gex à la France.

Les massacres de la Saint-Barthélemy n'eurent pas pour Genève les suites qu'elle avait redoutées. Ces funèbres hécatombes visaient moins les huguenots en tant que professant le culte réformé qu'en tant que parti politique. Les huguenots hors de France ne présentaient plus de danger aux yeux de Catherine de Médicis et des Guises, il leur suffisait d'avoir décimé le parti protestant à l'intérieur et réduit à l'impuissance la faction qui leur disputait le pouvoir.

Le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, par contre, redevenu par le traité de Lausanne (1564) maître de la rive gauche du lac

Léman, était hanté du désir bien naturel de rentrer en possession de l'héritage de ses ancêtres ; il cherchait les moyens de reconquérir la rive droite du lac et de mettre la main sur Genève. Sans tenir compte des engagements pris par la paix de Lausanne, il avait contraint les habitants du Chablais à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine; il fonda des collèges de Jésuites à Annecy, Evian et Thonon et confia à *François de Sales* le soin d'extirper l'hérésie de ses Etats. La tâche fut plus difficile qu'on ne serait tenté de le supposer. Son éloquence n'ayant pas suffi pour arriver à ses fins, le pieux missionnaire fut obligé de recourir à la force armée pour vaincre la résistance des Chablaisiens. Il reçut comme récompense le titre honorifique *d'évêque de Genève*, titre qui, dans la pensée du duc, devait se transformer en réalité lorsque Genève aurait été reconquise à l'antique foi.





Fig. 36. — Calvin. Médaille satirique. Travail italien du seizième siècle, reconstitué par Georges Hantz, graveur à Genève.

La maison de Savoie a conquis plus de provinces par l'habileté de ses diplomates que par l'épée de ses généraux. Vers la fin du seizième siècle elle louvoyait adroitement entre la France et l'Espagne. La cour des Valois, témoin de ce jeu, ne s'y laissait pas prendre; il lui importait de ne pas permettre au duc d'occuper une position stratégique comme Genève, qui eût permis à ce prince de favoriser un jour ou l'autre une attaque de l'Espagne contre ses

Etats ou de gêner une action en sens inverse des armées françaises se rendant en Italie. La situation des Valois était très précaire. A Charles IX succéda Henri III, en 1574 ; deux ans plus tard, ce prince, ami des plaisirs comme tous les Valois, se vit contraint par la *paix* dite de *Monsieur* de faire aux protestants des concessions humiliantes. Pour défendre sa couronne il avait besoin des Suisses qui avaient sauvé la situation à Dreux et à Meaux, et l'extension de la puissance de la Savoie, toujours prête à donner la main à l'Espagne, pouvait lui être très préjudiciable. Tout en haïssant Genève, Henri III redoutait de la voir aux prises avec le duc de Savoie que soutenaient l'Espagne, le pape et les cantons catholiques; il avait lieu de craindre d'autre part que dans son isolement elle se jetât dans les bras des princes protestants de l'Allemagne, et il ne pouvait voir sans indifférence ceux-ci prendre pied si près de la frontière française. On comprend qu'en présence d'une pareille alternative Henri III songeât à assurer l'indépendance de Genève nonobstant le refuge que cette ville avait offert aux victimes de la Saint-Barthélemy.

Un auteur genevois, M. H. Aubert[1], a récemment mis en évidence cet ensemble de circonstances qui engagea la cour de France à plaider auprès des cantons suisses la cause de Genève, il remarque que cette préoccupation se retrouve à chaque instant sous la plume des hommes d'Etat de l'époque. La France était alors représentée en Suisse par M. *de Hautefort* et l'on voit ce diplomate seconder les Genevois auprès des Fribourgeois et des Soleurois en vue d'obtenir d'eux l'admission dans leur combourgeoisie et combattre les efforts des cinq autres cantons catholiques qui s'opposaient au contraire à cette alliance. Les Bernois se montraient assez froids à l'égard de Genève et paraissaient prêts à écouter les propositions de la Savoie. Le diplomate français s'attacha à démontrer à MM. de Berne que l'établissement du duc à Genève constituerait une réelle menace pour leurs récentes conquêtes et qu'ils avaient un grand intérêt à faire comprendre le pays de Vaud dans la paix perpétuelle avec le roi son maître. Cette influence était contrecarrée par les agents du duc qui mirent à profit auprès des cantons la négligence du roi à payer ses dettes aux ligues suisses. On voit par la correspondance entre Hautefort et la cour de France que le duc de Savoie aurait été prêt à rendre

[1] Voir *Documents relatifs au traité de Soleure.*

le pays de Gex à Berne contre l'abandon de Genève et qu'il s'efforçait d'empêcher Fribourg et Soleure de s'unir à Berne pour protéger Genève. Les remontrances de l'ambassadeur de France à MM. de Fribourg demeurèrent sans effet, et le 8 mai 1577 un traité d'alliance entre les six cantons catholiques (Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zoug et Fribourg) et le duc Emmanuel-Philibert fut signé à Lucerne. L'impossibilité où était la France de s'acquitter envers les Suisses retarda les négociations et entrava la mission de Hautefort. Les efforts de ce diplomate aboutirent cependant le 8 mai 1579, non pas à un renouvellement de la combourgeoisie entre les villes suisses et Genève, mais bien à un traité qui fut signé à Soleure, impliquant la garantie collective par le roi de France, les villes de Berne et de Soleure de l'indépendance et de l'intégrité de la ville et du territoire de Genève, Les pays conquis par Berne sur la Savoie furent compris dans le traité de garantie.

Cette alliance était une réponse à celle de la Savoie avec les six cantons. Emmanuel-Philibert ne se tint pas pour battu et tâcha d'exercer avec l'appui du pape et du roi d'Espagne une pression sur la cour de France pour l'amener à désavouer ce traité conclu par Hautefort et non encore ratifié par le roi. La nouvelle de la protection accordée par la cour de France à la cité de Calvin fut, on le comprend aisément, vue de mauvais œil par le parti catholique. Mais, si Genève était le boulevard de la Réforme, elle était aussi la clef et le boulevard des ligues suisses, et dans cette circonstance les considérations stratégiques devaient l'emporter sur les préoccupations confessionnelles. En favorisant de sa protection, dans une pensée d'équilibre politique, un Etat protestant, la cour des Valois ne faisait que préluder à la politique que Richelieu devait adopter au siècle suivant.

L'alliance de Berne et de Soleure avec la France n'arrêta pas les projets de la Savoie. Emmanuel-Philibert étant mort en 1580, son fils Charles-Emmanuel, animé d'une ardente ambition, se sentant soutenu par l'Espagne, conçut le projet grandiose de reconstituer à son profit l'antique royaume de Bourgogne, à un siècle d'intervalle il prétendait renouveler le rêve de Charles le Téméraire. L'occupation de Genève était indispensable à l'accomplissement de ce vaste dessein. Pour se rendre maître de la place, le duc de Savoie tenta de corrompre les magistrats genevois ; il leur

fit offrir des sommes considérables, entre autres au syndic *Michel Roset*, mais ses offres furent rejetées avec le mépris qu'elles méritaient. Déçu dans son espoir le duc se vengea sur les villages voisins de Genève où ses soldats commirent de grands ravages. Puis il réunit à Chambéry une armée, dans les rangs de laquelle figuraient 1500 hommes des Waldstætten et, occupant le pays de Gex et le Chablais, il menaça Genève. Berne lança aussitôt dans cette place 2000 Vaudois et mit ses milices sur pied. Le roi de France, Henri III, et la reine Elisabeth d'Angleterre adressèrent des représentations au duc qui, voyant le péril auquel il s'exposait, licencia son armée et ajourna ses projets.

En 1582 la France renouvela son alliance avec les cantons suisses. Zurich qui auparavant s'y était refusée y adhéra en 1584. Ces échecs diplomatiques ne découragèrent pas Charles-Emmanuel, il poursuivit son dessein avec une indomptable ténacité. Mais la réalisation de ses projets devait trouver un obstacle dans la situation générale de l'Europe.

La France était profondément divisée. De 1576 à 1588 Henri III vit se perpétuer et s'accroître les difficultés de son gouvernement. Il avait cherché en vain à se rendre maître de la position en faisant des concessions et des promesses aux catholiques et aux protestants. Par suite de la mort du duc d'Anjou survenue en 1584, Henri de Bourbon, roi de Navarre, était devenu l'héritier présomptif de la couronne des Valois. La perspective de voir le chef du parti protestant monter sur le trône de France exaspéra le parti des Guises, et le décida à chercher un appui auprès du roi d'Espagne Philippe II. Le pape Sixte-Quint excommunia Henri de Bourbon, lui refusa tout droit à succéder à la couronne et délia ses sujets navarrais de leur serment de fidélité. Mais le fier Béarnais n'était pas homme à se laisser dépouiller, il protesta contre la bulle du pape et fit afficher ses protestations à Rome même, aux portes du Vatican. La guerre civile recommença, plus acharnée que jamais, et se poursuivit durant plusieurs années avec des chances diverses. Les passions religieuses et politiques étaient montées au plus haut degré. Les jésuites, qu'on trouve impliqués dans plusieurs complots, recoururent à l'assassinat pour parvenir à leurs fins; Guillaume d'Orange, le libérateur des Pays-Bas, tomba en 1584 sous le coup de poignard d'un de leurs suppôts ; la reine Elisabeth d'Angleterre faillit avoir un sort pareil.

Le rôle des Suisses durant cette triste époque fut lamentable. On

les voit figurer à la fois dans le camp des ligueurs et dans celui du roi de Navarre. Dévoués aux intérêts du saint-siège les cantons catholiques entrèrent en 1586 dans la *Ligue d'or* ou *Ligue Borromée*, ainsi nommée parce qu'elle fut considérée comme le couronnement de l'œuvre de ce prélat (mort en 1584). Les signataires de cette ligue, sorte de Sonderbund, qui primait les alliances antérieures, s'engageaient au nom de la sainte reine du ciel à vivre et à mourir dans la foi romaine. L'Angleterre et Genève étaient particulièrement menacées par Philippe II et le pape Sixte-Quint. Providentiellement protégées, elles échappèrent l'une et l'autre à leurs atteintes. La flotte formidable que le roi d'Espagne avait envoyée contre l'Angleterre, et que dans son orgueil il avait appelée l'*invincible Armada*, dispersée par la tempête puis battue par l'escadre anglaise, fut détruite en peu de jours (1588).

Le roi de France Henri III, après la journée des barricades où les Suisses moururent en grand nombre (12 mai 1588), se sentant impuissant à tenir tête à la ligue triomphante, fit traîtreusement assassiner le duc de Guise (20 décembre 1588). Après cet odieux forfait, sentant le pouvoir lui échapper, il se vit réduit à traiter avec le roi de Navarre. L'émotion fut grande à Rome et à Madrid quand on apprit l'alliance d'Henri de Valois avec Henri de Navarre. La perspective de voir monter sur le trône de France un roi protestant soutenu par l'Angleterre, la Hollande et les princes d'Allemagne, n'était pas de nature à réjouir la cour d'Espagne.

Tandis que ces événements se passaient en France, le duc Charles-Emmanuel avait réussi avec l'aide des troupes espagnoles à s'emparer du marquisat de Saluces, dont la principale place, Carmagnole, était encore aux mains des Français. Puis il tourna ses vues vers Lausanne et les rives du Léman.

Le Pays de Vaud comptait encore quelques familles nobles qui regrettaient la domination de la maison de Savoie et déploraient la perte des privilèges impériaux dont Lausanne avait été dépouillée. Un agent actif et remuant, le baron d'Hermance excitait leur mécontentement et entretenait des intelligences dans cette contrée. Une conspiration fut ourdie. Le chef des conjurés était le bourgmestre de Lausanne, noble *Isbrand d'Aux*, seigneur de Crissier et de Prilly ; il avait pour complices son fils *Georges d'Aux*, le banneret *Claude d'Illens, Guillaume d'Illens*, châtelain de Saint-Sulpice, le seigneur de *Saint-Cierges, Claude Comte*, qui venait

peu auparavant d'aliéner sa seigneurie de Mex, le banneret *Tronchet,* les frères *Espaulaz,* riches négociants qui faisaient beaucoup d'affaires dans le Chablais, le banneret *Sébastien Roche,* etc. Le duc s'était engagé envers les conjurés à garantir aux villes, aux seigneuries et aux communes du Pays de Vaud leurs libertés et leurs franchises ainsi que la liberté de conscience. Un corps de troupes réuni à Thonon se préparait à traverser le lac, et à marcher le 12 décembre 1588 sur Lausanne.

Une partie des troupes ducales devait entrer dans la ville par la maison qu'Isbrand d'Aux possédait à la rue de l'Ale et qui avait un accès sur les Terreaux, tandis qu'un autre détachement y pénétrerait par un passage souterrain communiquant de l'intérieur de l'église de Saint-François avec le chemin d'Ouchy, que le banneret Roche, receveur du couvent sécularisé de Saint-François, s'arrangerait à tenir ouverte sous prétexte de réparation. Le 11 décembre au soir, tout était prêt, chaque conjuré était à son poste, les troupes de Charles-Emmanuel étaient réunies sur la place de Thonon, l'artillerie déjà embarquée, lorsqu'une violente tempête s'opposa au départ et fit manquer l'expédition.

Cependant les allées et venues de Georges d'Aux entre la côte vaudoise et celle de Savoie, les rendez-vous en plein lac, et certain dîner qui avait eu lieu chez le bourgmestre d'Aux, auquel assistaient le baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, M. de Châtillon, châtelain d'Evian, et d'autres gentilshommes savoyards, avaient éveillé les soupçons du procureur fiscal de Lausanne, *Amsel.* Celui-ci communiqua ses observations au seigneur de Chexbres, *Isbrand de Crousaz,* qui était lui-même brouillé avec *Isbrand d'Aux* son cousin. Sujets dévoués de Berne, ils décidèrent de surveiller de près ces agissements. *Claude de Crousaz,* cousin du précédent, fut rendre visite au bourgmestre qui le retint à souper. On devisa sur les événements du jour, sur la situation où Lausanne avait été réduite par la domination bernoise, puis les langues se déliant, le naïf conspirateur dévoila son plan et proposa à son hôte de se joindre à lui pour chasser les Bernois de Lausanne et placer la ville sous le protectorat de la maison de Savoie.

Ce projet était, tout bien considéré, très défendable en soi, car Lausanne, dépouillée par Berne de ses prétentions de cité impériale, et traitée en simple sujet, avait incontestablement le droit de chercher à reconquérir sa liberté; son bourgmestre élu

par les bourgeois n'était point un fonctionnaire bernois, et il pouvait se considérer comme agissant dans l'intérêt de la ville qui l'avait investi de sa confiance. Mais le protectorat de la maison de Savoie impliquait une restauration du catholicisme ; Claude de Crousaz, attaché à la foi réformée, repoussa les propositions d'Isbrand d'Aux et le conjura de renoncer à son entreprise. Le voyant inébranlable, il lui déclara que s'il persistait il se croirait obligé de le dénoncer au bailli. Claude de Crousaz sortit très perplexe de chez son cousin, il voyait déjà les jésuites arrivant à Lausanne accompagnés de mercenaires encore enivrés du sang des Vaudois du Piémont et se livrant aux plus épouvantables persécutions. Après une nuit d'angoisses il monta au château et révéla au bailli le plan des conspirateurs.

Le bourgmestre, de son côté, après avoir congédié de Crousaz, mesura le danger où il était, il prévint au point du jour ses adhérents, leur donna rendez-vous à Saint-Sulpice, et là s'embarqua pour la Savoie. Le lendemain Lausanne fut en grand émoi lorsqu'elle apprit la fuite de son bourgmestre et de plusieurs de ses notables. Le 17 décembre une garnison bernoise de 700 hommes, commandée par le conseiller Augsbourg, arriva à Lausanne, et aussitôt une enquête commença. Le banneret Tronchet et les deux frères Espaulaz qui n'avaient pu s'enfuir à temps furent arrêtés et conduits à Berne où ils furent jugés par le *Deux-Cents* et condamnés à mort. Les biens des conspirateurs furent confisqués. Les deux maisons qu'Isbrand d'Aux possédait à Lausanne, l'une à l'Aile de Saint-Laurent et l'autre à la rue de la Madeleine, furent rasées et défense fut faite de les reconstruire[1].

Le complot de Lausanne était en étroite connexité avec le plan d'ensemble qui devait livrer le Pays de Vaud et Genève au duc de Savoie. Un curieux document[2], dont une copie se trouve aux archives de Genève, et que M. H. Fazy a fait récemment connaître, nous révèle les moyens que le duc comptait employer pour réaliser son projet. L'auteur anonyme de ce mémoire considérait que le moment était propice pour tenter un coup décisif. « Les Suisses protestants, dit-il, amollis par une longue paix, sont devenus

[1] Ce jugement déploie encore indirectement ses effets aujourd'hui, par le fait que les voisins ayant acquis par prescription des droits de jours sur l'espace qu'occupaient ces maisons, aucun bâtiment n'a pu y être élevé.

[2] Intitulé *Discours de l'entreprise faicte sur Genève par Son Altesse avec sa noblesse de Savoie* etc., mentionné dans la *Guerre du Pays de Gex*, par M. H. Fazy.

incapables d'une action sérieuse; ils ont perdu le courage qu'ils avaient autrefois, la France étant en proie à la guerre civile, Berne et Genève ne pouvaient compter sur aucun secours de ce côté. » Des troupes, réunies à Thonon et à Gex, devaient dans la même nuit pénétrer sur divers points du Pays de Vaud (Morges, Nyon et Yverdon), s'emparer de Lausanne dont les complices d'Isbrand d'Aux lui ouvriraient les portes, et surprendre Genève; des démonstrations devaient se faire à la porte de Cornavin, à la porte de Rive et à la porte Neuve, pour « amuser » les Genevois, tandis que le principal effort serait tenté, par le lac, par une flottille qui amènerait les soldats savoyards au cœur de la place. Les forces dont pouvait disposer le duc se composaient de 2000 cavaliers et 6000 arquebusiers.

C'était bien présomptueux, la suite des événements le prouva, que de s'imaginer que les Bernois et les Genevois étaient hors d'état de résister à une pareille attaque. Par malheur pour le duc ce plan de campagne fut mystérieusement commmuniqué aux magistrats genevois par un Savoyard ami de leur république, qui, sans se faire connaître, les informa sous main des projets du duc Charles-Emmanuel. Un autre avis officieux, émanant également d'un ami des Genevois, les avait avertis de se tenir prêts et les engagea à nantir sans délai le roi de France de ce qui se tramait. Les conseils de Berne furent aussitôt instruits des préparatifs du duc. Le 22 octobre, après que le Petit Conseil (conseil des vingt-cinq) eut été informé de la situation, les quatre syndics se concertèrent avec Théodore de Bèze et le jurisconsulte Colladon, et estimèrent qu'il fallait prévenir l'attaque du duc; le Petit Conseil, tout en considérant la guerre comme inévitable, jugea qu'il ne fallait rien brusquer. Les avis menaçants se multipliaient, le bruit s'était répandu que le duc se préparait à donner aux Genevois une escalade générale.

La guerre que les Genevois hésitaient à déclarer était imminente: prévoyant cette éventualité fatale, le Petit Conseil institua, le 13 novembre, un *conseil de guerre*, le syndic *Michel Roset* fut désigné pour commander les troupes, et le syndic *de la Maison Neuve* lui fut adjoint comme adjudant. La milice genevoise se composait alors de seize compagnies, représentant un effectif total de 2000 hommes environ; six d'entre elles furent mises de piquet pour marcher au premier signal.

Entreprendre la lutte sans allié eût été une véritable folie, cha-

cun le sentait. Le roi Henri III venait de se voir enlever le marquisat de Saluces, il était à supposer qu'il chercherait à tirer vengeance de ce préjudice. Il y avait alors à Genève un agent officieux du roi de Navarre, c'était *Pierre Fresne-Forget*, il se chargea de servir d'intermédiaire et d'écrire en son nom personnel à *Harlay de Sancy*, ancien ambassadeur en Suisse, pour pressentir les dispositions du roi de France. *Sancy* opina auprès du roi dans le sens qui lui était demandé, et Henri III l'envoya à Berne pour intéresser cette république au sort de Genève. Déjà dans les premiers jours de décembre, l'un des syndics de Genève, *Paul Chevalier*, s'était rendu à Berne, pour exposer la situation et obtenir le concours de LL. EE. L'avoyer *de Mulinen* le reçut avec sympathie, mais il lui fit remarquer que les traités qui unissaient les deux républiques étaient défensifs et non offensifs, que le duc n'avait commis encore aucun acte d'hostilité qui justifiât une rupture, que si le roi de France venait à se joindre au duc de Savoie, les cantons catholiques ne manqueraient pas de marcher au secours de la Savoie, que mieux valait donc patienter encore, que tout ce que Berne pouvait faire pour le moment, c'était d'envoyer des renforts à ses places du Pays de Vaud.

Berne, on le voit, s'endormait dans une fausse quiétude; lorsque quelques jours après arriva la nouvelle de la conspiration de Lausanne, ses dispositions changèrent comme par enchantement. Se voyant directement menacés, les Bernois firent partir 1500 hommes pour « border le lac. »

La situation s'améliorait pour Genève, la fin tragique du duc de Guise privait le duc de Savoie d'un auxiliaire précieux. Les Genevois, observe M. H. Fazy, en apprenant le 19 décembre la mort de l'implacable ennemi des huguenots, ne cachèrent point hypocritement leur joie; ce sont, dit le registre, « de bonnes nouvelles dont nous avons à louer Dieu. » Charles-Emmanuel continuait cependant, malgré les rigueurs de la saison, à faire passer des troupes du Piémont en Savoie. Le Pays de Vaud était en armes, le Conseil de Genève commençant à craindre que MM. de Berne ne prissent les devants pour s'emparer de Gex et de Ternier, se décida à agir et prit des dispositions en vue d'une guerre. Les Bernois hésitaient encore, ils redoutaient une campagne au cœur de l'hiver, et se concertaient avec Zurich; soucieux d'éviter les hostilités, ils voulaient épuiser tous les moyens d'accommodement. Le Deux-Cents de Genève envoya les syndics *Michel Roset* et *Paul*

Chevalier à Berne où ils rencontrèrent le 13 janvier 1589 deux hommes d'Etat de Zurich, *H. Thomann* et *H. Schmid.*

Le duc de Savoie, de son côté, avait envoyé à Berne un agent officieux, *de Ville,* qui chercha à s'insinuer dans les conseils et à les détourner de l'alliance avec Genève. Lorsqu'on lui parla du complot de Lausanne il fit l'étonné et jura ses grands dieux que cette machination avait eu lieu « contre le sceu et intention de S. A. et que partant on ne devait pas s'en émouvoir. » Roset et Chevalier déployèrent en vain toute leur éloquence pour montrer à leur allié la nécessité d'ouvrir les hostilités; ils s'engagèrent à entrer les premiers en campagne, pour le cas où Berne et Zurich s'engageraient à les soutenir et à défendre leurs conquêtes, ils firent entrevoir l'appui du duc de *Lesdiguières* qui attaquerait, disaient-ils, la Savoie par le Dauphiné, et celui des Valaisans qui se chargeraient d'occuper le Val d'Aoste. Ce fut en vain ; MM. de Zurich et de Berne déclarèrent vouloir attendre les résultats de la diète qui allait avoir lieu à Baden, le 20 janvier, et connaître les intentions du roi de France.

A ce moment un nouvel acteur entre en scène. *Mayenne,* qui avait pris la direction de la Ligue après la mort de son frère, le duc de Guise, s'était rendu maître de Paris, d'Orléans et des plus importantes villes de France; la situation de Henri III semblait désespérée. Le dernier des Valois tint à Blois un conseil. *Harlay de Sancy* offrit, pour sauver la monarchie, de se rendre en Suisse et d'y lever des troupes. Le ministre d'Henri III arriva à Genève le 14 février; cet intrigant personnage qui changea plus d'une fois de religion, faisait alors profession de se rattacher à la foi réformée. Il fut bien reçu dans la cité de Calvin à laquelle il avait déjà rendu des services en coopérant au traité de Soleure. Il déclara que le désir du roi son maître était de voir MM. de Berne se jeter sur la Savoie, qu'il s'engagerait à les seconder, et qu'en même temps, pour empêcher les petits cantons de faire une diversion au profit de Charles-Emmanuel, le roi ferait une levée dans les cantons catholiques. C'étaient des promesses en l'air, car en ce temps, Henri III avait peine lui-même à conserver sa couronne, mais les Genevois, ignorant la vraie situation du roi de France, se laissèrent prendre aux paroles flatteuses de Sancy.

A Berne, le ministre français n'eut pas moins de succès, il s'adressa aux deux avoyers de la république, *Béat de Mulinen* et *Jean de Watteville,* et réussit à leur démontrer la nécessité de la

guerre. Le Deux-Cents décida une levée de 30 000 hommes, dont une partie serait fournie par les Grisons et le Valais ; non content de procurer ce secours au roi de France, la république de Berne lui avança encore une somme de 100 000 écus d'or qui fut remise à Sancy. « Singulière combinaison, dit M. Fazy, la guerre devait se faire au nom du roi avec l'argent et les hommes de la république de Berne. En échange de leur participation à la guerre, Sancy offrait aux patriciens bernois le bien d'autrui, à savoir : Thonon, Ripaille, Gex et la Cluse qui devaient servir d'hypothèque pour assurer le remboursement des avances d'argent faites au roi son maître. » Sancy fit aussi des démarches pour obtenir une levée de 12 000 hommes des cantons catholiques, mais, devancé par le duc de Savoie, il échoua dans cette tentative. L'ambassadeur de France dépensa dans ces négociations et dans celles plus heureuses qu'il entreprit à Bâle, à Schaffhouse, à Glaris, à Soleure et dans les Grisons, une partie de l'argent qu'il avait emprunté aux Bernois. Réduit aux expédients, il mit en gage ses bijoux de famille et notamment le fameux diamant, qu'on appelle aujourd'hui encore le *Sancy*, qui provenait du trésor de Charles le Téméraire, qui avait été vendu pour un florin par un soldat suisse en 1476, et qui fait actuellement partie du trésor de Russie qui l'a acquis 500 000 roubles en 1835.

Genève, de son côté, craignant de se voir devancée par les Bernois, mit son contingent sur pied, elle fit des enrôlements en France et en Suisse et plaça à la tête de ses troupes un réfugié français, M. *de Guitry*, auquel elle adjoignit deux conseillers, *François de Chapeaurouge* et *Paul Chevalier*, qui devaient jouer auprès du capitaine huguenot le rôle qui fut dévolu en France, sous la Convention, aux *commissaires civils*. Le duc de Savoie s'efforçait de conjurer l'orage ; dans une note expédiée le 18 février 1589, au gouvernement bernois, il prétendit avoir été calomnié, il se disculpa et affirma avoir complètement ignoré les intrigues fomentées dans le Pays de Vaud par quelques-uns de ses sujets, et pour complaire à LL. EE., il offrit de licencier ses recrues et de réduire l'effectif de ses troupes à la vieille et accoutumée garnison. Mais cette mielleuse dépêche arrivait trop tard, les Bernois savaient à quoi s'en tenir sur les armements et les sourdes menées du duc et n'accordèrent pas créance à ses déclarations.

Le 28 mars 1589 le Conseil de Genève se décida à ouvrir les

hostilités et pour s'y préparer ordonna un *jeûne général* qui fut fixé au 30 mars, « afin, dit le registre, qu'il plaise à Dieu de nous assister et de nous favoriser dans nos entreprises. » Le 2 avril, trois cornettes de cavalerie et six compagnies de gens de pied, faisant environ 1200 combattants, sortent de Genève sous le commandement de *Guitry*, et se dirigent sur le Faucigny. Après avoir détruit le pont d'Etrembières sur l'Arve, la colonne s'empara du château de *Monthoux* et arriva au matin devant le fort de *Bonne* qui n'opposa aucune résistance, puis s'empara du château de *Saint-Jeoire* et rentra à Genève le 6 avril après avoir laissé des garnisons dans ces diverses localités. Une autre expédition dirigée le 3 avril contre le fort de la *Cluse* fut moins heureuse ; la garnison savoyarde fit une vigoureuse résistance et obligea les assiégeants à se retirer. Le 7, les Genevois font une nouvelle sortie et occupent le bourg de Gex où ils font des prisonniers de marque. D'autre part, les Bernois se mettent en campagne, au nombre de 5000, envahissent le Pays de Gex et prennent possession de ce bourg que les Genevois leur abandonnent à regret. Une nouvelle tentative faite par les Genevois unis aux Bernois contre le fort de la Cluse, tentée le 11 et le 15, demeura également sans résultat. Après cet échec, les Genevois décident, pour prendre contact avec les Valaisans, d'envahir le Chablais ; ils occupent *Thonon* et investissent *Ripaille*, qui ne tarde pas à capituler.

Mais les Bernois ne soutenaient que mollement la campagne, et Sancy, après avoir brouillé les cartes, montra moins de zèle encore pour continuer la campagne contre le duc de Savoie. Il réussit par de belles promesses à débaucher une partie des troupes suisses et, emmenant avec lui Guitry et les autres officiers français, à la solde de la république de Genève, se dirigea sur Langres où il opéra sa jonction avec le roi.

Dans cette situation critique les Genevois ne perdirent pas courage. Ils recrutèrent de nouvelles troupes et mirent à leur tête le syndic *Varro ;* mais ils n'étaient pas au bout de leurs mécomptes. Après avoir été abandonnés par Sancy, ils le furent encore par leurs vieux alliés les Bernois, qui rappelèrent leurs milices, ne laissant que des garnisons pour la garde de Gex et de Thonon.

Sur ces entrefaites Henri III mourut, assassiné par un moine fanatique, et Henri de Navarre monta sur le trône de France (2 août 1589). Le nouveau roi envoya immédiatement à Genève un

officier de mérite, M. *de Lurbigny*. Pour engager le roi, la république le plaça aussitôt à la tête de ses milices. Le 30 août on apprit que l'armée ducale était au pont d'Etrembières. Le colonel *Diesbach,* qui commandait les troupes bernoises demeurées dans le Pays de Gex, demanda du secours à Genève, qui le lui octroya. La conduite de LL. EE. dans ces conjonctures fut empreinte d'une pusillanimité bien indigne du glorieux passé de la patrie des d'Erlach et des Boubenberg. Les années 1583 et suivantes sont une des pages les plus humiliantes de leur histoire. Les soldats bernois eux-mêmes, qui avaient combattu avec les Genevois contre la croix de Savoie, furent consternés et révoltés du rôle qu'on leur faisait jouer. Le colonel J.-S. de Diesbach, gardien fidèle des vieux sentiments d'honneur et de loyauté helvétique, protesta contre l'abandon immérité de l'alliée de LL. EE.

Tandis que le Sénat de Berne, qui avait envoyé au camp du duc M. *de Bonstetten,* traitait, les troupes espagnoles franchissaient le pas de la Cluse et chargeaient vivement les compagnies bernoises et genevoises campées à Collonges ; celles-ci se comportèrent vaillamment, mais durent céder devant la supériorité du nombre, et Charles-Emmanuel s'avança jusqu'à Gex. Déjà le duc triomphant s'apprêtait à reconquérir le Pays de Vaud, lorsque l'ambassadeur du roi d'Espagne, *d'Acuna,* lui signifia que le roi son maître lui avait fourni des troupes pour le secourir et non pour faire des conquêtes, et Charles-Emmanuel se vit contraint à renoncer à son beau rêve [1]. Un armistice fut conclu et des conférences pour la paix s'ouvrirent à Nyon, le 23 septembre.

Par le traité de Nyon, Berne et le duc se garantirent mutuellement l'intégrité de leurs Etats, et Genève fut livrée sans défense aux entreprises de Charles-Emmanuel. Cette paix honteuse souleva en Suisse une clameur indignée, la responsabilité en incombait à quelques magistrats et fut désavouée par le peuple de Berne. Dans les rues de cette ville, raconte Jean de Muller, « on ne rencontrait que de jeunes hommes portant à leur cou des chaînes d'oignons, image dérisoire de celles d'or qu'ils accusaient les magistrats

[1] « Cette opposition de l'Espagnol, dit M. H. Fazy, est bizarre, et peut s'expliquer de diverses manières. Peut-être Philippe II craignait-il de s'engager dans un conflit, non seulement avec les Bernois, mais avec le corps helvétique tout entier, ou bien faut-il supposer qu'il se souciait peu de voir le duc de Savoie s'agrandir, afin de le maintenir plus aisément sous sa tutelle ? Ce dernier mobile paraît le plus vraisemblable. En fait Philippe II fut le mauvais génie de Charles-Emmanuel. »

d'avoir reçues de l'étranger pour prix de l'honneur et du Dieu de leur patrie. »

La cité de Calvin, réduite à ses seules forces, montra une vraie grandeur d'âme. Un historien piémontais, M. D. Carutti[1] s'est plu à lui rendre hommage en ces termes : « Les Genevois, dit-il, abandonnés de tous, ne s'abandonnèrent pas eux-mêmes ; avec une ardeur et une constance dignes d'une admiration éternelle, ils firent face à la destinée. Ils ne déposèrent pas les armes, ils ne demandèrent pas grâce, ils s'unirent plus fortement, avec le ferme dessein de mourir sous les ruines de la ville plutôt que de céder ; tant de vertu, tant de grandeur d'âme ne devaient pas rester sans récompense. » Le 30 septembre, la trève à peine expirée, une colonne genevoise fit une sortie avec deux canons et s'empara du château de Veigy en Chablais.

Les soldats espagnols et italiens qui composaient le gros de l'armée piémontaise se livrèrent dans le Pays de Gex aux plus déplorables excès. Ils le traitèrent en pays conquis. Pour couper les communications entre Genève et les ligues suisses, le duc fit fortifier le bourg de Versoix, y plaça une garnison, puis, la fin d'octobre venue, il reprit avec son armée le chemin du Piémont. Le 7 novembre, Lurbigny, à la tête de 600 à 700 gens de pied et *argoulets*[2], surprit de nuit la garnison de Versoix, engagea dans les rues de ce bourg un combat acharné, et le 9, le château tomba entre ses mains. Les murailles de la forteresse savoyarde furent rasées. En janvier 1590, les châteaux de la Bâtie et de Grilly au-dessus de Versoix eurent le même sort. Cette petite guerre fut couronnée vers la fin du même mois par la prise plus importante du bourg de Gex, au pied du col de la Faucille, des châteaux de Divonne et de Tournay qui furent peu après démantelés, ainsi que plusieurs maisons fortes de la contrée.

Le 16 avril, les Genevois continuant la série de leurs succès, font une nouvelle sortie, et le 21 ils s'emparent du fort de la Cluse longtemps réputé imprenable, que l'on considérait comme la clef du pays. Lorsqu'on apprit à Chambéry que cette position maîtresse était menacée, des troupes furent réunies en hâte pour secourir sa garnison, mais elles arrivèrent trop tard, la place avait déjà capitulé. Le 30 avril on apprit à Genève que le

[1] Dans son *Histoire de la diplomatie de la cour de Savoie*, citée par M. H. Fazy.

[2] On appelait *argolets* ou *argoulets*, des chevau-légers sans cuirasse, armés de pistolets et d'une carabine, d'où leur vint plus tard le nom de *Carabins*.

bâtard de Savoie, *don Amédée,* s'avançait avec des forces évaluées à 7000 hommes. Aussitôt le Conseil de Genève demanda des secours au bailli de Nyon qui offrit d'envoyer 200 hommes, tout en regrettant de ne pouvoir faire davantage. Le bailli de Lausanne témoigna aussi de sa bonne volonté envers Genève. Les patriciens bernois, auxquels des secours furent aussi demandés, jouaient au plus fin, et, tout en consentant tacitement à l'envoi des secours promis par les baillis du Pays de Vaud, ils ne leur donnèrent pas d'instructions expresses afin de ne pas se compromettre à l'égard de Charles-Emmanuel.

Pour renforcer les troupes soldées, composées principalement d'étrangers, qui jusqu'alors avaient soutenu la campagne sous les ordres d'officiers genevois et français, le Conseil arrêta de *faire cries* et de lever tous les hommes des compagnies bourgeoises, tant de cheval que de pied. Un parti de troupes ducales, fort de 700 hommes, voulant surprendre le fort de la Cluse, opéra un grand mouvement tournant, déboucha par les hauteurs du Jura et descendit rapidement dans la direction de *Croset* à huit kilomètres environ au nord-ouest de Genève. Cette localité était occupée par un faible détachement sous le commandement du capitaine de Gaillon, qui ne s'attendait pas à une attaque, et se laissa surprendre comme dans une souricière à l'approche des Espagnols ; officiers et soldats perdirent la tête et se retirèrent précipitamment dans le plus grand désordre, le 10 mai 1590.

L'importance de la déroute de Croset fut considérablement augmentée par le fait que le capitaine Antoine de Gaillon, pour pallier sa faute, fit croire à Lurbigny qu'il avait eu affaire à 4000 hommes et 500 chevaux, et que Lurbigny, sans prendre la peine de contrôler cette assertion, donna l'ordre immédiat d'évacuer la Cluse et de battre en retraite sur Genève. Antoine de Gaillon[1], dont la coupable négligence avait si gravement compromis la situation, fut condamné à mort. Après la déroute de Croset la guerre continua avec des chances diverses. Le 5 juin Lurbigny remporta un succès sur les Espagnols près du village de *Farges.* Mais il fut blessé dans ce combat et un mois plus tard, le 7 juillet, don Amédée prenait sa revanche à *Châtelaine* où il défit le capitaine

[1] Antoine de Gaillon était orfèvre de son métier, originaire de Paris il avait été reçu bourgeois de Genève en 1572 ; en 1584 il soumit au Conseil de la ville un projet consistant à établir sur le Rhône une machine hydraulique pour alimenter d'eau la ville.

La Pierre. Les troupes ducales ne cessaient de piller le Pays de Gex ; pendant le mois de juillet il n'y eut pas un village, pas un un hameau qui ne vît éclater un incendie. « Le 31 juillet, dit un contemporain, toute la terre ouest a esté en fumée et en flammes presque depuis un des bouts jusques à l'autre. »



Fig. 37. — Porte-bannière suisse en 1591. D'après une verrière conservée à Bâle (*Iconographie du costume* de Jacquemin). Collection de M. Louis Bron.

En dépit des tristes circonstances où se trouvait Genève, la république de Berne restait impassible. La reine d'Angleterre, Elisabeth, s'en émut, elle écrivit aux Treize-Cantons pour leur recommander la cause de Genève. Mais le corps helvétique, profondément divisé par les antagonismes confessionnels, demeura sourd à cet appel. L'influence espagnole était toute-puissante dans les cantons catholiques et tenait en échec les cantons réformés.

Les bandes espagnoles finirent par se dégoûter d'un pays qu'elles avaient mis à feu et à sang et qui n'offrait pas de ressources pour leur subsistance ; elles transportèrent leurs cantonnements de l'autre côté du Rhône, dans la région qui s'étend entre Seyssel et le Mont de Sion.

Après la retraite des Espagnols les Genevois reprirent possession du Pays de Gex. MM. de Berne intriguèrent alors auprès de la cour de Savoie pour se faire conférer des droits sur les bailliages de Gex, de Ternier et du Chablais. L'ambassadeur de France mis au courant de ces machinations les fit connaître aux Genevois. La protection d'Henri IV leur permit de conserver leur conquête. En 1592 des dispositions plus conciliantes se manifestant, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, offrit à ses sujets rebelles du Pays de Gex un pardon conditionnel. Cédant, dit-il, aux sollicitations des seigneurs de Berne, il consent, moyennant payement d'une somme de 8000 écus d'or, à ne pas les rechercher. Sur ces entre-

faites Henri IV intervint en 1593 et sanctionna par lettres patentes du 20 avril l'occupation du Pays de Gex par les Genevois.

La même année (le 25 juillet) eut lieu l'abjuration d'Henri IV; le passage du Béarnais à la foi catholique et son mot demeuré célèbre: « Paris vaut bien une messe » ont été souvent jugés sévèrement. En fait Henri IV était très indifférent en matière religieuse ; homme politique avant tout, il attachait peu d'importance aux questions confessionnelles ; il cherchait avant tout un moyen de réconcilier les deux grands partis qui divisaient la France. A la différence des vulgaires renégats il entendait, en faisant ce qu'il appelait « le saut périlleux, » laisser à chacun le soin de suivre la religion de son choix. Par la proclamation du fameux édit de Nantes, il accorda à ses anciens coreligionnaires toutes les garanties qu'ils pouvaient souhaiter, et si ses successeurs, au lieu de se laisser circonvenir par le clergé catholique, avaient continué ses traditions libérales, la France se fût épargnée bien des révolutions et bien des catastrophes.

La guerre civile une fois terminée en France, le cours de la politique devait changer en Europe. La puissance espagnole, qui avait longtemps profité de ces divisions, devait graduellement décliner. C'était le moment où Lesdiguières s'apprêtait à franchir les Alpes et à entrer au Piémont. Le duc de Savoie, effrayé de la perspective de cette invasion, offrit au capitaine dauphinois une trêve de trois mois. Le vaillant huguenot se souvint à propos de ses amis de Genève, il les avisa et les fit comprendre dans la trêve. Les hostilités suspendues, Genève conserva provisoirement le Pays de Gex. La cour de Savoie renouvela la trêve de trois mois en trois mois. Ce n'était qu'un répit, ce n'était pas la paix, Charles-Emmanuel ne pouvait se faire à l'idée d'abandonner le Pays de Gex aux Genevois, MM. de Berne voyaient également échapper une proie longtemps convoitée, et, la jalousie l'emportant sur les sentiments d'amitié qu'aurait dû leur inspirer leur ancienne alliance avec Genève, prenaient parti pour le duc. Le Conseil de Genève, toujours prudent, répondait en termes dilatoires aux avis qui lui venaient de Berne. Le syndic Roset faisait adroitement intervenir dans le débat l'autorité redoutable d'Henri IV. « MM. de Genève, disait-il, tiennent la terre de Gex au nom du roi, et s'il se faisait un changement, on attirerait le Roi contre nous et contre vous. » Dans un mémoire élaboré par le syndic Chevalier, cet habile magistrat faisait valoir que si la France, lors de la paix,

échangeait le marquisat de Saluces contre la Bresse, il convenait que les bailliages compris entre la Bresse et le Rhône fussent rattachés à Genève, afin que le passage de Genève à Lyon fût libre.

Pendant onze ans la république de Genève occupa et administra le Pays de Gex. Elle institua dans cette ville un gouverneur civil auquel furent conférées des attributions judiciaires et administratives et dont les jugements étaient susceptibles d'appel à Genève. La guerre de 1589-1590, remarque M. Fazy, eut pour résultat immédiat de consolider le régime aristocratique ; l'état de guerre comporte une action prompte et décisive qui s'accorde mal avec les lenteurs inévitables des corps délibérants. Le Petit Conseil s'habitua à se passer du *Soixante* et du *Deux-Cents ;* il organisa l'administration du Pays de Gex et s'attribua le droit de pourvoir aux emplois publics. Les nobles du bailliage restèrent neutres pendant la guerre ou demeurèrent fidèles à la maison de Savoie ; la chute du régime savoyard laissa peu de regrets, car l'administration genevoise était bienfaisante, la population dans son ensemble était moins obérée, plus heureuse que sous la domination savoyarde. Il a été dit plus haut que la Réforme avait été introduite par les Bernois dans le Pays de Gex ; lorsque le duc de Savoie reprit possession de cette province en 1564, il s'était engagé à respecter la liberté religieuse de ses habitants, et ceux-ci pour la plupart étaient demeurés fidèles à la Réforme. La similitude des croyances religieuses avait facilité la conquête, le régime ecclésiastique institué par Calvin à Genève fut introduit dans le Pays de Gex, mais son application ne fut pas sans soulever des difficultés : la rude discipline calviniste, avec ses peines sévères contre les blasphémateurs, la proscription des danses et du jeu, la fermeture des cabarets et l'obligation d'aller au sermon, rebutaient les ci-devant sujets du duc de Savoie, habitués à moins d'austérité.

En février 1598, des conférences pour la paix entre l'Espagne et la France, s'ouvrirent à *Vervins*. Henri IV avait promis à l'avance de ne pas traiter avec le duc de Savoie sans que Genève fût comprise dans la paix ; vaine promesse que la raison d'Etat lui fit promptement oublier. Les négociations se prolongèrent. Pour se concilier les bonnes grâces de la cour de France, Charles-Emmanuel se rendit à Paris ; mais il avait affaire à bonne partie, le Béarnais exigea, à défaut de la restitution du marquisat de Saluces, la cession de toute la *Bresse*. Charles-Emmanuel s'obstina et préféra courir la chance des armes. Impatienté de ses longueurs

Henri IV déclara, le 11 août 1601, la guerre au duc. La campagne fut rapidement et habilement menée, la Savoie n'opposa qu'un simulacre de résistance. Charles-Emmanuel déploya beaucoup de diplomatie pour échapper aux conséquences de sa défaite, mais ce fut en vain. Par la paix signée à Lyon, le 17 janvier 1602, Henri IV renonçait au marquisat de Saluces, mais il recevait en échange la Bresse, le Bugey et le Pays de Gex.



Fig. 38. — Grand personnage suisse en 1581, d'après A. Bruyn. Collection de M. Louis Bron.

MM. de Berne qui, par leur incurie, avaient perdu le Pays de Gex, intriguèrent auprès d'Henri IV pour rentrer en possession de cette province deux fois perdue; le légat du pape qui dirigeait la conférence de Lyon s'opposa à ce que le Pays de Gex demeurât sous la domination d'une république réformée. Le rusé Béarnais s'empara de ces prétextes pour ne donner aucune suite aux promesses formelles qu'il avait faites à réitérées fois aux Genevois, il ne remboursa pas non plus les sommes que Genève avait déboursées ou empruntées pour une conquête entreprise pour le compte du roi de France. C'est ainsi qu'après une occupation de onze ans Genève se vit contrainte à renoncer à une annexion qui lui avait causé de lourds sacrifices. La haine du légat, le dépit et la jalousie de MM. de Berne, et l'inconstance de Henri IV concoururent à ce résultat.

Dépouillé par Henri IV des provinces qu'il possédait sur la rive droite du Rhône, Charles-Emmanuel n'avait point renoncé à ses prétentions sur Genève, et chercha à s'en emparer par surprise. Dans la nuit du 21 (soit 12 style ancien) décembre 1602, alors que les Genevois, forts de l'appui du roi de France, s'abandonnaient à la sécurité, une armée savoyarde de 6000 à 8000 hommes réunie en grand secret, se concentra aux environs de Genève et, au mépris du droit des gens, sans déclaration de guerre préalable, tenta un hardi coup de main. Son avant-garde s'approcha de la ville dans le plus profond silence et dressa ses échelles, teintes en noir, contre les murs. Des missionnaires jésuites, le père écossais Alexandre Haym (ou Hume) à leur tête, encourageaient les assaillants en distribuant des amulettes. « Montez hardiment,

leur disaient-ils, chaque échelon est un pas vers le ciel. »

Deux cents hommes déjà étaient parvenus sur le rempart, et pénétraient dans la ville endormie, tandis que le gros de l'armée attendait devant la porte Neuve que les premiers arrivés s'apprêtassent à leur ouvrir, lorsque l'alarme fut soudain donnée. Un factionnaire tirant un coup de feu avait éveillé les citoyens et un soldat vaudois, Jean-Jacques Mercier, arrêta l'ennemi en faisant tomber la herse de la porte Neuve. Au milieu des cris des femmes et des enfants, les hommes à demi-vêtus accourent armés d'outils et de pertuisanes et engagent un combat acharné. Un coup de canon pointé avec adresse détruisit les échelles, le général d'Albigny renonça à donner l'assaut, et les Savoyards déconfits se retirèrent en laissant de nombreux morts, au moment même où Charles-Emmanuel arrivait sur le théâtre de l'événement pour assister à la victoire que déjà il avait escomptée, et faire dans Genève une entrée triomphale.

Tout ému à la pensée du danger suprême auquel il venait d'échapper, le peuple genevois se porta en foule à Saint-Pierre où Théodore de Bèze, octogénaire, monta en chaire, entonna le psaume 124[1] et rendit grâce à Dieu de la délivrance dont sa cité avait été l'objet. Soixante et dix Savoyards, tombés entre les mains des citoyens, furent pendus sans miséricorde, le syndic Blondel accusé de complicité avec le duc fut roué. La perte des Genevois n'avait été que de dix-sept hommes, et parmi eux le vénérable *Canal*, ancien syndic, *Gallatin*, *Varidel*, etc. Les Genevois célèbrent encore chaque année le souvenir de cet événement, connu sous le nom d'*Escalade*, par des banquets commémoratifs où l'on se redit les épisodes de cette nuit mémorable.

De tous les pays protestants affluèrent vers Genève les témoignages de sympathie et les offres de secours et d'argent. Maurice de Hesse, entre autres, envoya aux Genevois 10 000 écus avec lesquels fut élevé le « bastion de Hesse. » Déjà l'armée de Genève se dirigeait sur Chambéry lorsque, craignant une guerre générale, la France, l'Espagne, le pape et les Confédérés s'interposèrent pour dicter la paix aux belligérants. Celle-ci fut signée le 21 juillet 1603 à Saint-Julien. Le duc de Savoie reconnut que Genève était comprise dans le traité de Vervins ; il dut s'engager à n'élever aucune forteresse et à n'entretenir aucune troupe dans un

[1] Or peut bien dire Israël maintenant, si le Seigneur pour nous n'eût point été....

rayon de quatre lieues de la frontière de la république de Genève. Tant qu'il vécut cependant, il ourdit sans cesse de nouveaux com-

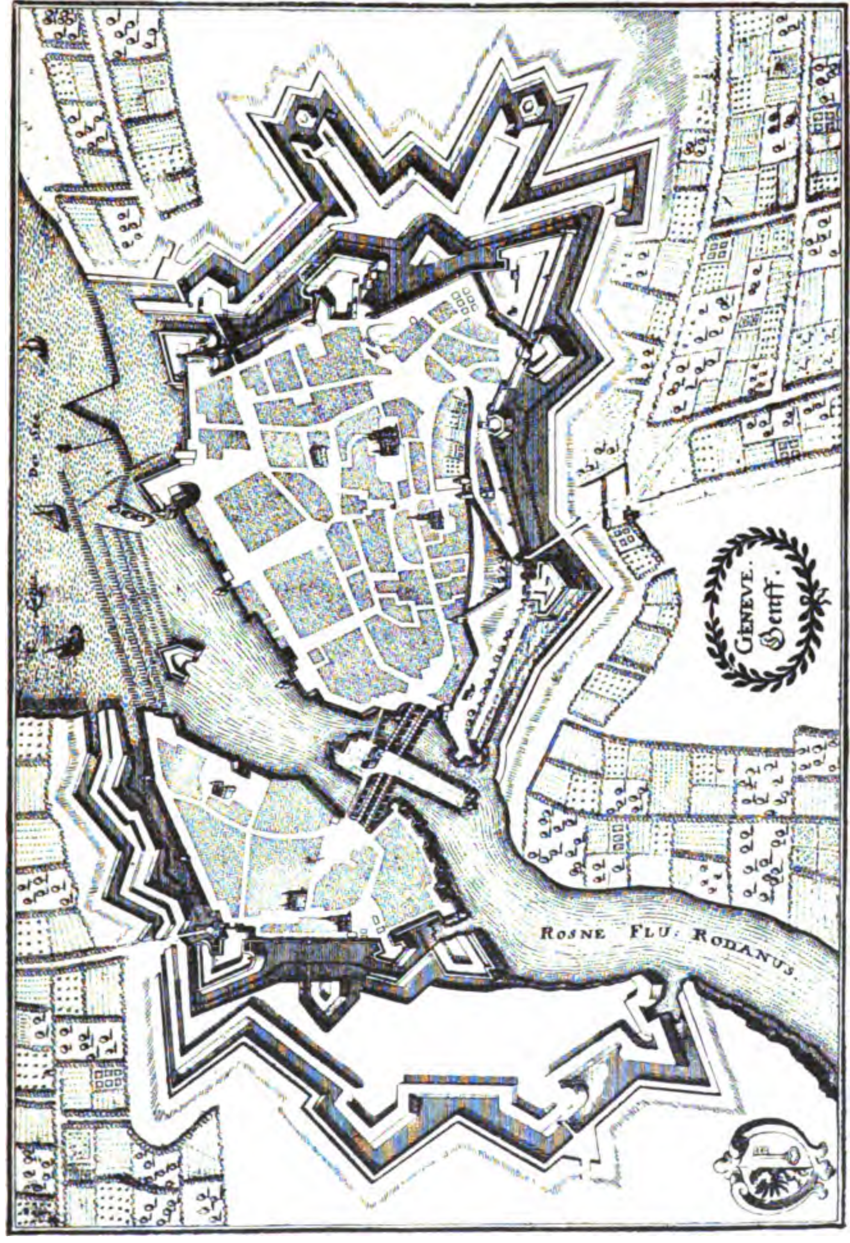


Fig. 39. — La ville de Genève au dix-septième siècle, d'après Mérian.

plots contre sa vieille ennemie, et ses successeurs, un siècle durant, cherchèrent par tous les moyens à rentrer en possession de Genève

et du Pays de Vaud ; un dernier attentat eut lieu en 1715. Genève, avec l'appui des secours venus du dehors, de Hollande notamment, compléta ses fortifications dont la vignette ci-dessus indique les contours.

CHAPITRE X

Etat de la civilisation en Suisse vers la fin du seizième siècle.

Epanouissement de la vie intellectuelle, humanistes et chroniqueurs. — Glarean. — Céporin. — Vadian. — Conrad Gessner. — Valère Anhelm. — Boullinger. — Jean Kessler. — Thomas et Félix Platter. — Conrad Pellican. — Bonivard. — Froment. — Jeanne de Jussie. — Pierrefleur. — Egide Tschoudi. — Jean Stoumpf. — Josias Simmler. — François Guillimann. — Wourstisen. — Renward Cysat. — Valentin Tschoudi. — Ulrich Campell. — Sébastien Munster. — Paracelse. — Influence du théâtre sur les mœurs. — Manuel. — Gengenbach. — Utz Eckstein. — Founkelin. — Gotthart. — Jetzler. — Rouf. — Mourer. — Valentin Bolz. — Stettler. — Wagner. — Ritz. — Bauscher. — Mahler. — Thomas Mourner. — Salat. — — Grubel. — Jean de Travers. — Jean Aal. — Thomas Malingre. — Viret. — Théodore de Bèze. — Le développement de la prospérité se manifeste dans les habitations. — Efflorescence du style de la renaissance italienne. — Peinture sur verre. — Déchéance politique. — Les cantons catholiques d'une part, les cantons protestants de l'autre, forment des ligues séparées. — Formation des oligarchies.

La culture intellectuelle, si négligée en Suisse durant les époques précédentes, fait au seizième siècle de grands progrès. Tandis que les Confédérés aux temps des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie se laissaient complètement absorber par leurs penchants militaires, après le réveil provoqué par la Renaissance et la Réforme les bourgeois des cités suisses prennent goût aux lettres et aux sciences et une orientation toute nouvelle se produit. Les énergies qui naguère se dépensaient uniquement sur les champs de bataille, s'appliquent à de plus nobles buts, les arts de la paix à leur tour sont en honneur. Cette transformation se remarque aussi en Allemagne et en France, mais elle fut peut-être plus frappante encore en Suisse qu'ailleurs. Les tournois théologiques que nous avons vus se produire dans plusieurs villes, aiguisent les esprits ; pour se présenter avec avantage dans ces grandes disputes, il fallait être armé intellectuellement. Pour traduire la Bible et l'expliquer, il fallait être versé dans la connaissance des langues, de l'histoire,

de la géographie et des antiquités. Les réformateurs fondent des écoles dans le but d'attirer à eux les masses; et durant la seconde moitié du siècle le clergé catholique en fonde à son tour afin de retenir sous la bannière romaine ceux qui lui étaient demeurés fidèles. L'antagonisme confessionnel produisit une émulation qui, à ce point de vue du moins, fut avantageuse à l'ensemble de la nation. « Le seizième siècle, dit Daguet, offre l'image d'un développement national de l'intelligence, comme aussi une des phases les plus intéressantes de notre histoire littéraire. Jamais un tel concours d'hommes éminents n'avait illustré, par leurs travaux et leurs talents, les trois grandes sphères de la vie publique : l'Eglise, l'Etat et l'Ecole. De ces hommes, plusieurs sans doute n'avaient pas vu le jour dans notre patrie ; tous nous appartiennent, parce qu'ils vécurent, agirent et moururent sur le sol helvétique, devenu leur centre d'action et leur patrie adoptive. »

La Suisse, depuis Marignan, avait renoncé à jouer un rôle politique en Europe. A partir de la Réforme elle exerce une influence religieuse et intellectuelle bien au delà de ses frontières ; des étrangers viennent étudier ou enseigner dans ses écoles et à leur retour dans leur patrie y répandent les idées qui prévalent dans nos centres intellectuels; des Suisses, pareillement, vont étudier ou enseigner dans les écoles étrangères, et à leur retour dans nos cantons les font bénéficier des connaissances acquises au dehors. Un courant continuel et un échange de vues se produisent entre la Suisse et l'étranger. Les idées théologiques de ses réformateurs se répandent en France, dans le Palatinat, en Hollande, en Angleterre et jusqu'en Ecosse. Calvin avait un nombre considérable de correspondants qui lui demandaient des avis ; Boullinger échangeait des épîtres avec plusieurs souverains, tels qu'Henri VIII, Edouard VI et Elisabeth d'Angleterre, Henri II de France et Christian III de Danemark ainsi qu'avec ses coreligionnaires de Pologne, de Saxe, du Palatinat, de la Hesse et du Wurtemberg, il était considéré comme un oracle dans tous les pays où avait prévalu la Réforme. L'influence de Zwingli, qu'on peut considérer comme le plus lettré des réformateurs, et celle de son successeur Boullinger, ont contribué à encourager les études classiques dans la Suisse allemande.

A côté de la théologie, les savants suisses de cette époque se vouaient aussi aux humanités. *Glaréan* se fit connaître par ses travaux sur Tite-Live, Suétone, César, Salluste, Ovide et Térence,

tandis que *Céporin,* l'un des maîtres du Carolinum (ou Collège) de Zurich, interprétait les œuvres d'Hésiode, de Pindare, de Denys le Périégète, et que *Vadian* de Saint-Gall commentait Pline, Salluste, Ovide et Tacite. Tour à tour recteur de l'Université de Vienne, puis médecin, puis bourgmestre et réformateur à Saint-Gall, Vadian était un homme d'un savoir universel. Il en était de même de *Conrad Gessner,* professeur au Carolinum, philologue, médecin et naturaliste, l'une des gloires de Zurich, dont nous avons parlé plus haut (t. II, page 154), à l'occasion de son professorat à l'Académie de Lausanne; l'un de ses mérites fut d'avoir inauguré pour l'étude des langues anciennes et modernes la méthode comparative basée sur les rapports qui existent entre les divers idiomes du rameau indo-germanique. Il mourut en 1565, à l'âge de 49 ans, épuisé par ses divers travaux. C'était, dit Vulliemin, l'esprit le plus vaste de son siècle et le cœur le plus enfant. On respirait autour de lui le désintéressement, la piété, la candeur; il était un prodige d'application, de savoir et de sagacité. Deux de ses œuvres principales peuvent donner une idée de l'ampleur de ses connaissances, c'est d'une part sa *Bibliothèque universelle,* catalogue en trois langues (latin, grec et hébreu) de tous les auteurs, renfermant les noms des savants, les titres, le sujet de leurs ouvrages et les jugements qu'on en avait portés, et son *Histoire des animaux* où il range les animaux par ordre alphabétique, donne leur dénomination dans diverses langues anciennes et modernes, fait leur description interne et externe, mentionne leurs variétés, leurs mœurs, leurs maladies, les aliments qu'on en tire, les remèdes qu'ils fournissent et les images qu'ils ont prêtées à la poésie et à l'éloquence. Cet ouvrage peut être considéré, assure-t-on, comme la base de la zoologie moderne. « Il fut écrit, dit Cuvier, avec autant de critique qu'il était possible d'en mettre à une époque où l'autorité des anciens était encore fort respectée et la nature assez peu connue. Il renfermait une infinité de détails nouveaux, principalement sur les animaux de la Suisse, beaucoup de faits exacts et importants qui ne sont pas à négliger aujourd'hui. »

La série des chroniqueurs du quinzième siècle (dont nous avons parlé t. II, p. 31) se continue au seizième siècle. Le plus célèbre fut *Valère Anshelm,* maître d'école et médecin à Berne (mort en

[1] Voir *Galerie suisse,* t. Ier.

1540), dont il a été question précédemment, qui fut chargé par LL. EE. de continuer la chronique de la ville de Berne, tâche dont il s'acquitta en recourant aux documents officiels des archives de Berne, de Zurich et de Lucerne. Sa narration abonde en traits pittoresques. Après un rapide coup d'œil sur les époques antérieures jusqu'aux guerres de Bourgogne, il s'étend davantage sur les guerres de Souabe, les campagnes d'Italie et la Réformation. Humaniste et chaud partisan de la Réforme, il fut un ennemi déclaré de l'Eglise catholique, du système des pensions et des enrôlements, des alliances étrangères et de la politique française. C'était, dit M. Dändliker, un fin observateur de la vie du peuple, sa chronique est une source précieuse pour l'étude des mœurs, de la vie de famille, des habitudes publiques et privées, qu'il décrit avec soin.

La chronique d'*Henri Boullinger* est conçue un peu dans le même esprit. Successeur de Zwingli, premier antistès de Zurich, Boullinger trouva moyen, tout en se vouant à ses nombreuses occupations, d'écrire une volumineuse chronique. Pour la période antérieure à la Réforme, il utilisa les récits des auteurs des drames qu'il raconte ; quant aux faits dont il fut lui-même témoin, il les expose avec fidélité, et, tout en embrassant avec zèle la cause évangélique, il est moins amer et moins passionné qu'Anshelm. Un troisième chroniqueur, le sellier et théologien *Jean Kessler* raconte les péripéties de la Réforme à Saint-Gall dans une chronique dramatique, religieuse et politique, intitulée le livre des *Sabbats*, ainsi désignée parce qu'il consacra à sa rédaction ses moments de repos ; son récit est sans prétention, mais il décrit ce qu'il a vu et observé et à ce titre son œuvre est digne d'intérêt. A côté des chroniques viennent prendre place les mémoires. Ceux du berger valaisan *Thomas Platter*, devenu maître d'école, puis imprimeur, et de son fils *Félix*, médecin célèbre et professeur à l'Université de Bâle, nous décrivent les mœurs vagabondes de la jeunesse de leur temps. On peut ranger dans la même catégorie les mémoires de *Conrad Pellican* qui débuta, comme moine franciscain, dans la Forêt-Noire et à Bâle, pour finir comme professeur d'hébreu à Zurich, où il mourut en 1556.

Les scènes tumultueuses auxquelles l'adoption de la Réforme donna lieu dans la Suisse romande, les événements qui la précédèrent et la suivirent nous ont été conservés dans les mémoires de *Bonivard*, le joyeux conteur savoyard dont les allures familières et fantaisistes tranchent avec le parler correct des maîtres de la

Réforme. Les récits passionnés et humoristiques de *Froment* contrastent avec la relation éplorée de *Jeanne de Jussie*, religieuse au couvent de Sainte-Claire, à Genève. Ainsi que le remarque M. Ph. Godet, la littérature doit beaucoup aux révolutions. Si les Clarisses n'avaient pas été chassées de leur pieuse retraite, nous n'aurions jamais eu le livre de sœur Jeanne. Dans un style simple et sincère, la religieuse indignée, qui finit ses jours comme abbesse à Annecy, nous dépeint avec une profonde douleur les mœurs rudes du temps, les émeutes, les guerres de rues, les bris d'images, les églises profanées, et le douloureux exode des Clarisses. C'est une contre-partie des récits de Bonivard. Femme et nonne, Jeanne de Jussie laisse percer les préjugés qui l'animaient, elle donne carrière à ses ressentiments, mais elle reconnaît cependant loyalement le bien fondé des reproches faits au clergé catholique du seizième siècle[1]. « Il est bien vrai, dit-elle, que les prélats et gens d'Eglise, pour ce temps, ne gardaient pas bien leurs vœux et états, mais gaudissaient dissolument des biens de l'Eglise, tenant femmes en lubricité et adultère, et quasi tout le peuple était infect de cet abominable péché. Et les bons religieux et religieuses participaient du jugement de Dieu avec les coupables[1].... » Un autre témoin précieux des commencements de la Réforme dans le pays romand, nous a raconté jour après jour, dans ses *mémoires*, les faits qu'il lui fut donné de voir; ce fut le grand banneret d'Orbe, *Pierre de Pierrefleur*. C'était un magistrat cultivé qui, zélé catholique et profondément attristé des progrès de la Réforme, ne se laisse point entraîner par la passion, son récit respire l'accent de la sincérité. A vrai dire, il était plus attaché à la religion de ses pères qu'au clergé romain, mais il a dû avoir évidemment des démêlés avec les prêtres, car il ne se gêne pas pour décocher contre eux des traits piquants. « Ce sont dangereuses gens, dit-il, que gens de religion ; » il daube le prieur de Grandson qui « n'avait grande vertu en lui, fors qu'il était grand chasseur de cailles et de perdrix, avec le chien et l'oiseau, ce qu'il avait appris en son couvent. »

Tous les ouvrages que nous venons de rappeler ont un caractère épisodique et fragmentaire; la première tentative d'une

[1] Le livre de Jeanne de Jussie, écrit entre 1545 et 1547, ne fut publié qu'une soixantaine d'années après, dans un intérêt de polémique religieuse, de là son titre : *Le levain du calvinisme*, qui ne s'expliquerait pas autrement, la personne, ni même le nom de Calvin n'y figurant.

systématisation de notre histoire nationale fut faite au seizième siècle par le Glaronnais *Egide Tschoudi* (1505-1572). Après avoir joui de son vivant d'une grande estime, cet homme de bien a exercé depuis sa mort une influence plus considérable encore grâce à sa chronique, dont les historiens subséquents, Jean de Muller, entre autres, se sont inspirés. Gœthe, parvenu au soir de la vie, a porté sur l'historien glaronnais un jugement, un peu indulgent, peut-être, mais qui mérite d'être rappelé : « Quiconque comprend le cœur humain reconnaîtra qu'on pourrait former un homme distingué et excellent sans se servir d'un autre livre que de la *Chronique suisse* de Tschoudi. » Nous avons déjà eu plus haut l'occasion de rappeler l'amitié qui liait la famille Tschoudi à Zwingli et à Glaréan, c'est dire que dès son enfance le futur historien fut entouré d'amis propres à favoriser son développement intellectuel. Son père, qui avait combattu comme capitaine dans les guerres de Souabe et d'Italie, après lui avoir donné Zwingli pour maître, l'envoya continuer ses études à Bâle, puis à Paris. De bonne heure il montra un goût prononcé pour les recherches archéologiques, les inscriptions, les vieux dialectes, les étymologies et la géographie; on le voit parcourir les Alpes glaronnaises, grisonnes et valaisannes en quête de documents. Dès 1528 il fut appelé à revêtir des fonctions publiques, il fut successivement bailli de Sargans, de Rorschach, de Baden, et finalement landamman de Glaris.

Son canton était, comme on le sait, fort divisé en matière confessionnelle, et cependant, grâce aux efforts du landamman Aebli, catholiques et évangéliques vécurent au début en bonne intelligence. Egide Tschoudi, demeuré fidèle à l'ancienne foi, était par tempérament porté à la tolérance, toutefois en avançant dans la carrière il inclina de plus en plus vers Rome. Dans sa jeunesse, il composa un premier ouvrage géographique et historique sur l'ancienne Rhétie, intitulé *Rhetia Alpina*, qui fut publié à Bâle sans son autorisation, à son grand déplaisir, car il voulait le remanier. Plus tard il entreprit deux grands ouvrages auxquels il travailla jusqu'à sa mort : sa *Gallia comata* et sa *Chronique suisse*; le premier de ces traités, sorte de dictionnaire archéologique, peut être considéré comme une introduction au second. Pendant près de cinquante ans, Tschoudi réunit des matériaux, visita les archives des couvents et des bibliothèques, copia des chartes, correspondit avec les secrétaires d'Etat ou les chroniqueurs con-

temporains. Il mourut sans avoir pu achever son œuvre. Ses descendants immédiats se refusèrent à la publier et ce ne fut qu'en 1734 que sa *Chronique suisse* fut enfin imprimée. Le premier volume va de l'an 1000 à l'an 1415, le second de 1415 à 1470, jusqu'aux préludes des guerres de Bourgogne. Vivant dans un siècle où les fondements de la Confédération craquaient de toute part, Tschoudi, soucieux des transformations de sa patrie, voulut, comme jadis Tite-Live, faire œuvre de patriote en rappelant au peuple suisse ce qu'avaient été ses origines. « Dès lors, dit M. Eugène Secretan [1], il lui fallait plus qu'un squelette de faits desséchés, il fallait leur souffler la vie : de là ces récits animés de batailles, de là ces personnages en tout cas vivifiés et peut-être transfigurés. » Cette manière imagée de comprendre l'histoire, où l'auteur met dans la bouche de ses personnages les discours que l'on suppose qu'ils ont dû tenir, fut aussi celle de Jean de Muller, qui emprunta à Tschoudi son récit des origines de la Confédération ; elle est bien loin des procédés rigoureux de l'école historique moderne, mais elle atteignait son but qui était plus patriotique que scientifique. En recueillant les traditions orales, qui avaient alors cours dans les Waldstætten, Tschoudi a du reste rendu un inestimable service, car les légendes elles-mêmes sont des documents précieux comme manifestation des temps qui les ont vues naître.

Avant d'être imprimée, la Chronique de Tschoudi fut fréquemment consultée, elle servit de base aux chroniques de Stoumpf, de Simmler et de Guillimann. *Jean Stoumpf* était originaire du Palatinat, membre de l'ordre de Saint-Jean, il passa à la Réforme et devint pasteur dans le canton de Zurich. Ami de Boullinger, de Vadian et de Tschoudi, il publia, en 1547, sous le nom de *Chronique suisse*, une description géographique, historique et archéologique des cantons et des villes de la Suisse, illustrée de nombreuses vignettes. *Josias Simmler*, professeur de théologie à Zurich, écrivit en allemand une *Histoire des gouvernements de la Suisse*, renfermant d'intéressants aperçus sur l'organisation politique des cantons, qui parut en 1576. *François Guillimann*, de Fribourg, qui était catholique, opposa aux œuvres protestantes de Stoumpf et de Simmler, une monographie descriptive et historique de la Suisse, écrite en latin, intitulée *De rebus Helveticorum*, qui parut en 1598.

[1] Voir *Galerie suisse*, tome Ier.

A côté de ces chroniques générales viennent prendre place des chroniques locales comme celle de *Vadian*, qui traite avec un souci critique tout moderne, de l'histoire des abbés et de la ville de Saint-Gall ; celle de *Wourstisen*, relative à Bâle, de *Renward Cysat*, secrétaire de la ville de Lucerne, du Glaronnais *Valentin Tschoudi* et d'*Ulrich Campell*, le réformateur de l'Engadine. Nous pouvons être fiers, dit M. Dändliker, de la littérature historique de la Suisse au seizième siècle ; aucun pays d'Allemagne n'a produit une aussi belle phalange d'écrivains de marque, que l'on puisse comparer à Vadian, Stoumpf, Simmler, Boullinger et Tschoudi.

La géographie et l'histoire naturelle ont aussi des représentants méritants à cette époque. Les ouvrages de cosmographie de l'Allemand *Sébastien Munster*, ouvrirent la voie que suivent ensuite Glaréan, Vadian, Tschoudi, Stoumpf, Simmler et Campell ; dans leurs traités ces auteurs décrivent les pays et les mœurs des peuples dont ils racontent l'histoire. La première carte de géographie de la Suisse qui ait quelque valeur scientifique fut dressée par Tschoudi. Plusieurs de ces auteurs voyagèrent pour se renseigner ; le premier gravisseur de cimes fut *Conrad Gessner*, on peut le considérer comme le précurseur de notre Club alpin. Nous avons déjà parlé plus haut de ses études sur l'histoire naturelle et la médecine. Deux autres savants dont les noms sont revenus plus d'une fois sous notre plume, *Paracelse* (voir plus haut p. 36) et *Vadian*, se distinguèrent en inaugurant de nouvelles méthodes dans l'art de guérir, ils sortirent des vieux clichés empiriques et appliquèrent aux vieux maux de nouveaux remèdes, basés sur une observation plus approfondie de la nature.

L'apologue, la satire et le drame ont été de tout temps un moyen de répandre certaines idées dans le peuple. Aussi voyons-nous au siècle de la Réforme les novateurs, tout comme les défenseurs de l'ancienne foi, chercher, par des œuvres humoristiques, d'uncara ctère plus ou moins littéraire, à gagner des partisans à leur cause. Leurs compositions naïves, remarque J.-J. Bæchtold[1], n'avaient rien de commun avec les principes d'Aristote, de Sénèque et des modernes dramaturges ; pour y trouver de la saveur il faut oublier pour un moment les chefs-d'œuvre d'Eschyle, de Shakespeare, de Schiller ou de Gœthe. Avant tout pénétrés du désir de faire vibrer la corde religieuse ou patriotique, ils ne se

[1] *Geschichte der deutschen Literatur in der Schweiz.*

préoccupèrent pas de la forme qu'ils donnèrent à leur pensée. Mais quelque peu esthétiques que soient ces œuvres, leur verve est intéressante comme manifestation de l'esprit de ce temps; leur abondance nous renseigne sur le foisonnement des idées qui régnaient alors; la fantaisie de leur conception atteste la curiosité d'esprit de cette génération.

Sans distinction ni de rang ni de culture, l'homme du seizième siècle avait soif de vérité et il se plaisait à voir figurer sur la scène les héros qui hantaient son imagination, il voulait que la vertu fût récompensée et le crime puni. Les protestants narguaient le pape et son clergé, les catholiques célébraient les mystères de la passion. Le théâtre collabora avec les prédicateurs à la réforme de l'Eglise et des mœurs, il contribua à secouer le joug du clergé et à émanciper la pensée. Ce mouvement partit des principales villes de la Suisse allemande, de Bâle, de Berne et de Zurich, et de là se propagea dans les autres cantons, en Alsace et sur les bords du Rhin, où les drames composés en Suisse furent joués. Ces poètes dramatiques se recrutaient parmi les ecclésiastiques, les magistrats, les membres du corps enseignant, les peintres; parmi eux on remarque un imprimeur, un médecin, un commerçant. Au début ils conservent l'anonyme, à partir de 1532 ils commencent à faire connaître leurs noms.

Le premier en date de ces auteurs fut le peintre *Manuel* (voir plus haut page 76). En 1531, *Zwingli* traduisit et fit chanter un chœur d'Aristophane; *Boullinger*, entre autres compositions, produit une pièce intitulée : *Lucrèce et Brutus*, dirigée contre les services mercenaires ; *Gengenbach*, de Bâle, l'auteur du *Miroir des prêtres* et du *Miroir des laïques*, des drames de *La chaste Suzanne* et des *Dix âges du monde*, composa aussi des chants nationaux sur les batailles de Novare et les exploits des Suisses en Italie. Dans la *Plainte de la foi*, *Utz Eckstein*, pasteur à Thalweil (canton de Zurich), tonne contre les abus de la table et de la boisson, et contre le luxe des vêtements de la noblesse. « Vous buvez comme des vaches, dit-il, vos ventres sont comme des tuyaux à vin, à la cour des princes, vous vous échauffez comme des fours à pain. » Les peintres travaillent avec les poètes, ils rendent sensibles sous la forme propre à leur art, les idées que produisent les auteurs dramatiques. La tendance de cette littérature est avant tout morale, bien plutôt qu'esthétique, les sujets traités visent non seulement la religion et ses transformations, mais aussi les

tendances politiques et sociales et la vie publique. Dans un drame donné à Zurich, on voit représentée *La résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ*, ailleurs *L'homme riche et le pauvre Lazare*, de *Founkelin*, ou encore *Noé*, de *Route*, *La guerre de Troie*, de *Gotthart*, *Tobie*, de *Jetzler*, *Adam et Eve*, de *Rouf*, *Esther*, de *Mourer*, etc. Certaines figures comiques, comme le type du fou avec sa cape traditionnelle, ou le bonnet d'âne, celui de la femme ivre, celui du lourdaud, de la courtisane, du charlatan, de l'ermite, etc., reviennent souvent. Le drame suisse, dit Bæchtold, est un produit naturel du pays, les traductions de pièces latines sont rares.

A partir du moment où la Bible eut été traduite en langue allemande, les drames à sujet biblique deviennent plus nombreux, ils sont un moyen employé par les réformés pour faire connaitre l'histoire sainte. Le drame allégorique est moins fréquent; on peut citer : *Le miroir du monde*, de *Valentin Bolz*, *Le miroir des jeunes gens*, de *Joseph Mourer*; comme drame national on peut mentionner *Les bons compagnons de la tournée de Bade*, le drame de *Tell*, de *Jean Rouf*, *Les origines de la Confédération* et *La fondation de Berne*, de *Stettler*.

Les auteurs catholiques affectionnaient les sujets empruntés à la légende des saints, comme par exemple *saint Maurice et saint Ours*, du Soleurois *Wagner*, *Le martyre des apôtres* et *saint Guillaume*, de *Ritz*, *La légende de saint Meinrad*, de *Félix Bouscher*, le *Frère Nicolas*, de *Jean Mahler*, de Zoug. La plupart des régions de la Suisse, à part Appenzell et la Thurgovie, fournissent leur apport à la littérature nationale. Lucerne produit *Thomas Mourner* et *Jean Salat*, l'auteur du *Fils perdu*; Fribourg, *Georges Broun*, l'auteur de *Daniel*; Schaffhouse, *Sébastien Grubel*, l'auteur du *Sacrifice d'Isaac*. L'Argovie produit *Jean Aal* de Bremgarten, qui composa entre autres un *Jean-Baptiste*. Les vallées reculées des Grisons eurent aussi leurs poètes en la personne de *Jean de Travers* et d'*Ulrich Campell*. La liste de tous les faiseurs de drames de cette époque féconde serait longue ; les noms qu'entre plusieurs nous venons de rappeler, montrent à quel point le goût des représentations scéniques était répandu.

Calvin avait en horreur le théâtre et les travestissements, il ne réussit cependant pas à supprimer dans nos cantons occidentaux ce genre de divertissement.

La chansonnette fleurit au pays romand et servit la cause de la Réforme. Dans le *Chansonnier huguenot* on voit figurer plusieurs

pièces de *Thomas Malingre,* originaire de France, qui fut pasteur à Neuchâtel et à Yverdon, l'une d'elles commence par ces mots :

Eveillez-vous, gentils pasteurs!...

Des recueils de couplets satiriques s'imprimaient à Neuchâtel, d'où ils se répandaient en France en dépit des poursuites. Un de ces recueils, édité par Pierre de Vingle, obtint un grand succès, on y lit cette piquante ritournelle :

O prêtres, prêtres, oyez votre chanson.
O prêtres, prêtres, il vous faut marier.

La décadence de l'Eglise et sa guérison par la Réforme fut décrite aussi par Malingre, dans une comédie allégorique intitulée : *Maladie de Chrétienté,* qui fut jouée à Baulmes, le 2 juin 1549. On y voit figurer Péché et Hypocrisie qui ont peu à peu endoctriné la chrétienté, puis le Médecin céleste qui, avec le concours d'un docteur et d'un apothicaire, soignent, purgent et remettent sur pied le malade. Chrétienté, vêtue en honnête dame, paraît en compagnie de Foi, revêtue d'une robe blanche, d'Espérance en violet, et de Charité en robe écarlate, Inspiration est habillée en ange, Bon œuvre en marchand, Hypocrisie en nonnain.

A son entrée en scène, Hypocrisie tient ce langage :

Je prêcherai contre avarice,
Mais je serai tenante et chiche ;
Je prêcherai contre luxure,
Mais je serai pleine d'ordure ;
Je prêcherai paix et concorde,
Mais je vivrai en grand discorde ;
Je prêcherai contre l'ivrogne,
Et si, aurai la rouge trogne[1].

Pierrefleur mentionne en plusieurs lieux des spectacles pareils, entre autres, en 1558, la *Destruction de Jérusalem,* qui fut, dit-il, jouée à Lignerolles « magnifiquement, avec grande assemblée de peuple, en dérision des prêtres et de toutes gens ecclésiastiques. »

Parmi les hommes de lettres du pays romand les plus réputés en ce temps, il convient de mentionner aussi *Pierre Viret.* Le réformateur vaudois ne borne pas son activité à des prédications et à des traités de dogmatique ; esprit enjoué, polémiste de talent, au demeurant tolérant et bonhomme, il écrivit des dialogues,

[1] Voir dans l'*Histoire littéraire de la Suisse française* de M. Ph. Godet, la suite et l'analyse de cette pièce.

qu'il intitula *Disputations*. Ces libelles caustiques se colportaient de village en village et avaient un grand succès; dans le *Monde à l'empire*, l'un des interlocuteurs, appelé Tobie, est un philosophe rustique qui juge protestants et catholiques avec clairvoyance; c'est une sorte de personnification du génie national, fait de beaucoup de bon sens, d'indécision, de malice sans fiel, il assiste à d'interminables controverses, écoute, sourit, hoche la tête, sans prendre ouvertement parti. Pierre Viret n'avait ni la sobre vigueur de Calvin, ni la vivacité de Théodore de Bèze, son langage était lourd, familier et verbeux, mais il était clair, les idées s'enchaînaient logiquement.

Quoique Bourguignon, *Théodore de Bèze* appartient, ainsi que Calvin, à notre histoire, et nous pouvons le revendiquer, tout comme les Français revendiquent Rousseau, Benjamin Constant et Mme de Staël. Après la mort de Calvin, Théodore de Bèze hérita de sa tâche et de son influence. Son éloquence exerçait une telle séduction, que, lorsque le cardinal de Lorraine l'entendit au colloque de Poissy, il s'écria : « Plût à Dieu qu'il fût muet, ou que nous fussions sourds. » Rival de Marot, il continua, dans un style plus rude, et cependant non sans mérite, la traduction des Psaumes. On en jugera par cette strophe du psaume 42 :

> Ainsi qu'on oit le cerf bruire
> Pourchassant le frais des eaux,
> Ainsi mon cœur qui soupire,
> Seigneur, après tes ruisseaux,
> Va toujours criant, suivant
> Le grand, le grand Dieu vivant.

En 1552, il fit jouer, aux étudiants de l'Académie de Lausanne, un drame intitulé *Le sacrifice d'Abraham*, austère tragédie d'où se dégage l'idée qu'il faut savoir tout sacrifier à Dieu : patrie, famille, enfants. Il écrivit aussi des satires burlesques qui n'ajoutent pas à sa gloire.

Le grand développement intellectuel du seizième siècle donna en Suisse une forte impulsion au commerce de librairie et à l'art de l'imprimerie. Les noms de *Froben* et d'*Oporin* à Bâle, de *Christophe Froschauer* à Zurich et d'*Estienne* à Genève, s'acquirent une réputation européenne, grâce aux belles éditions de la Bible, des classiques, des chroniques et autres ouvrages qu'ils éditèrent.

La Réforme n'était point favorable au développement des arts en général, elle proscrivit des églises les tableaux, les statues et

même les orgues; celles de la cathédrale de Lausanne, vendues par les Bernois, furent achetées par le chapitre de Sion. Les chants d'église étaient exécutés sans accompagnement.

L'architecture des maisons bourgeoises fit cependant des progrès avec le développement de la prospérité. Le style dit de la Renaissance italienne pénétra en Suisse et y supplanta le style gothique. On peut le regretter, car il était contraire au génie national et a produit une réelle perturbation, qui a nui à l'originalité et au pittoresque de nos contrées. C'est par la peinture murale que le style de la Renaissance italienne fit son apparition. Les plus anciens spécimens de cette évolution sont peut-être les fresques dont l'abbé David de Winkelsheim décora en 1516 le couvent de Stein sur le Rhin, qui représentent des scènes empruntées à l'histoire de Rome et de Carthage, et les fresques de l'hôtel de ville de Bâle et de la maison Hertenstein à Lucerne, dues au pinceau d'Holbein. Vers le milieu du siècle, on vit s'élever un peu de tous côtés, à Berne, à Zurich, dans la Suisse orientale, dans les Grisons, à Avenches, à Fribourg, à Brigue, et dans bien d'autres villes, des édifices dans le style renaissance; dans plusieurs d'entre eux, le style renaissance se marie au style gothique, ce qui permit à celui-ci de se survivre jusqu'au dix-huitième siècle. L'un des types les plus remarquables des constructions de cette époque est la maison de l'Aigle blanc, à Stein; le premier étage de ce curieux bâtiment, comme cela était souvent le cas, est presque complètement percé par trois fenêtres, que séparent deux colonnes corinthiennes; à droite et à gauche de cette triple fenêtre sont des panneaux étroits, ornés de peintures, figurant un guerrier et une jeune fille sur l'un, une femme tenant un enfant sur l'autre ; aux étages supérieurs, les fenêtres sont moins grandes et sont entourées de peintures dont les sujets sont empruntés à l'histoire romaine, à la mythologie et à l'allégorie. Une disposition propre à ce style, et qui donne encore aujourd'hui un cachet particulier aux rues de Schaffhouse, consiste dans des balcons couverts, faisant fortement saillie sur l'aplomb du bâtiment, et qu'on appelle *Erker*.

Dans presque toutes les villes de la Suisse on remarque sur les places publiques des fontaines monumentales qui remontent à cette époque ; une colonne corinthienne en fait les frais, au-dessous de l'astragale court parfois une ronde de petits amours, de lutins, de personnages grotesques ou symboliques; le chapiteau est sur-

monté d'une statue religieuse ou allégorique, c'est tantôt le saint patron d'une localité, un saint Pierre, un saint Georges, une vierge, tantôt l'emblème de la justice, ou de quelque profession comme le joueur de cornemuse. La fantaisie des artistes se donnait pleine carrière dans ces compositions souvent burlesques.

Si, franchissant le seuil d'une maison du seizième siècle, nous



Fig. 40 et 41. — Morion gravé, 1570-1580. Chapeau d'armes de piquier, en fer noirci. Commencement du dix-septième siècle.
Collection de M. le colonel R. Challande, à Zurich.

entrons dans les appartements, nous constatons que le luxe s'y introduit graduellement. A travers les vitrages coloriés de la chambre d'habitation d'un bourgeois aisé, pénètre un jour discret ; les murs et le plafond sont recouverts de boiseries ciselées qui donnent tout de suite une impression de confort ; un poêle de faïence orné d'images aux couleurs variées occupe l'un des coins de la salle ; des dressoirs et des buffets engagés dans les parois et sculptés avec goût renferment une vaisselle d'argent ou d'étain, aux formes massives ; les panneaux entre le poêle et les fenêtres sont ornés de panoplies ou de portraits ; la table et les chaises sont dans le style renaissance ; l'ensemble de cet ameublement a

quelque chose de solennel et de grave, en rapport avec les mœurs du temps.

S'il est, à cette époque, un genre où la civilisation suisse ait excellé, c'est bien celui de la peinture sur verre et des poêles décoratifs. Les familles patriciennes et même bourgeoises avaient des armoiries et se plaisaient à en orner leurs demeures. Nous les retrouvons tantôt sur les portes d'entrée, en clef de voûte, tantôt sur les fenêtres. Les scènes de l'histoire sainte et profane, et celles de la mythologie fournissent un thème varié sur lequel s'exerçait le talent des peintres verriers. Parmi leurs chefs-d'œuvre, il faut mentionner les vitraux qui ornent la salle du Conseil de Bâle, l'ancien cloître de Wettingen, la maison de tir et l'abbaye de Stein sur le Rhin. Les maîtres les plus habiles dans cet art furent *Jean Asper*, de Zurich, *Ours Graf* de Winterthour, *Christophe Maurer* et *Tobie Stimmer* de Schaffhouse. Ce dernier excellait aussi dans la gravure sur bois ainsi que *Jost Ammann*, de Zurich.

Le régime monétaire de cette époque était des plus compliqués; de régale fédérale, il n'était pas question, les cantons eux-mêmes n'étaient pas encore parvenus à centraliser cet important service; les abbayes, les évêques et dans certaines localités les particuliers avaient le droit de frapper monnaie. Les pièces qui sortaient de ces innombrables ateliers et qui circulaient concurremment avec les monnaies étrangères, portaient des noms divers; elles variaient de poids et de titre et par conséquent de valeur; il n'y avait aucune relation fixe entre l'or et l'argent; les monnaies n'étaient pas des multiples les unes des autres. On verra plus loin (IVe partie, chap. III) que la crise économique qui causa la guerre de Trente ans modifia à plus d'une reprise la relation des thalers et des batzen. Pour s'orienter dans ce dédale on peut cependant, d'une manière toute générale, partir de l'idée que :

Le *batz* ou *rollbatz* valait 4 *kreutzers* (le kreutzer lui-même valait approximativement 3 $^{3}/_{4}$ centimes de notre monnaie actuelle) ;

le *florin*	valait	60 *kreutzers* ou 40 *schillings;*
l'*écu* ou *thaler*	»	120 *kreutzers,* soit 30 *batz;*
le *dicken* ou *teston*	»	24 *kreutzers;*
le *groschen*	»	3 *kreutzers;*
le *zwölfer*	»	12 *kreutzers* ou 3 *batz;*
6 *hellers*	valaient	1 *kreutzer;*
le *plapart*	valait	15 à 24 *hellers,* soit 2 $^{1}/_{2}$ à 4 *kreutzers.*

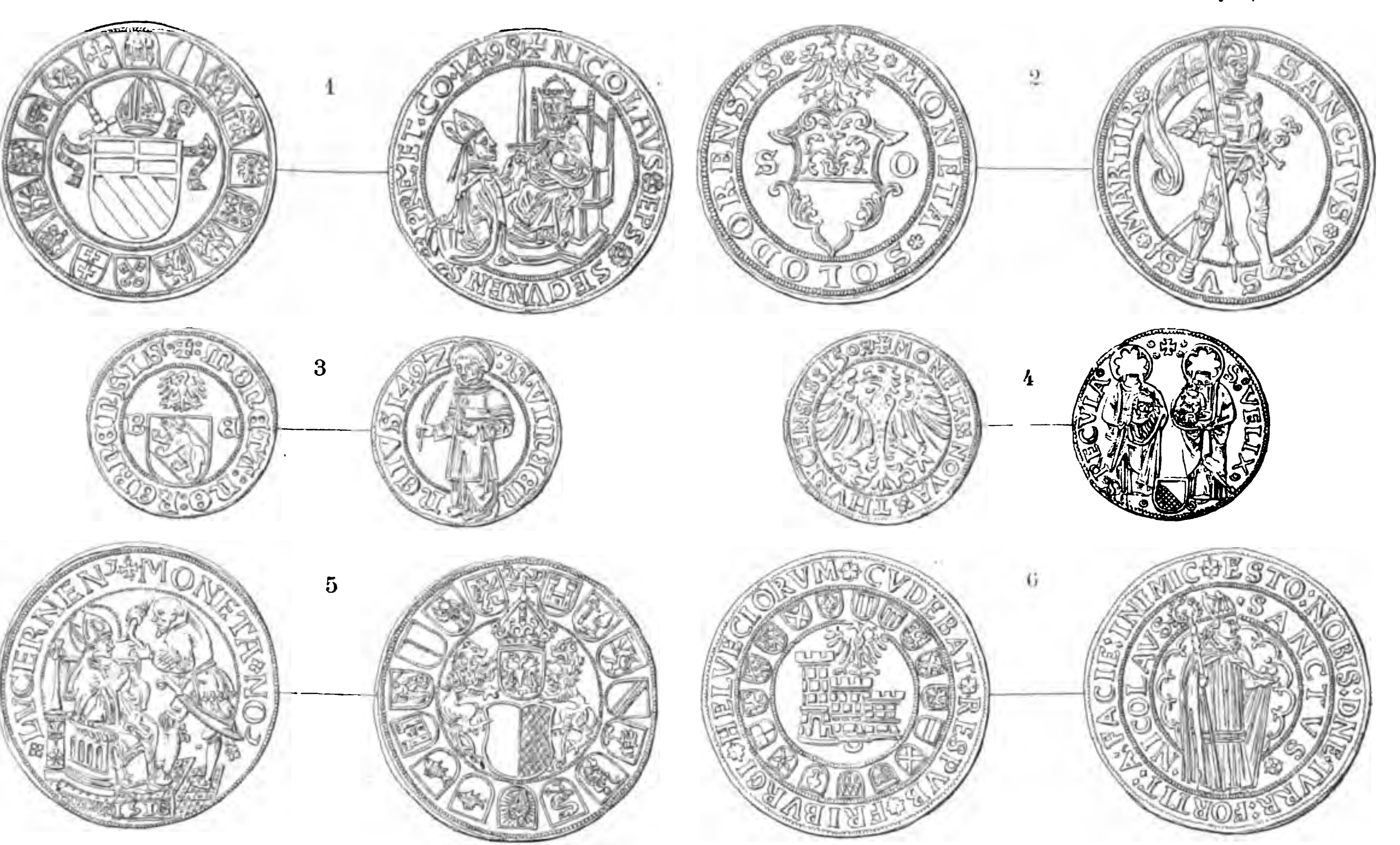


Fig. 41. — Spécimens de quelques-unes des monnaies en usage en Suisse au XVIe siècle.

1. Nicolas Schiner, évêque de Sion. Thaler 1498. — 2. Soleure. Thaler sans date, 16e siècle. — 3. Berne. Dicken ou Teston 1492. — 4. Zurich. Dicken ou Teston 1504. — 5. Lucerne. Thaler 1518. — 6. Fribourg. Thaler sans date, 16e siècle. — Les Nos 1, 2, 3, 5 et 6 proviennent de la collection de M. Arnold Meyer, à Genève; le No 4 de celle de M. P.-L. Strœhlin, à Genève.

Nous reproduisons ici quelques beaux spécimens d'écus et de testons en cours au XVI[e] siècle qui font honneur aux ateliers monétaires de cette époque.

On peut remarquer à toutes les époques de l'histoire, que les progrès de l'art sont surtout sensibles dans les périodes de déchéance politique. L'art sert souvent de refuge aux esprits indépendants, dégoûtés de la vie publique par les querelles de partis. Si le développement intellectuel de la Suisse au seizième siècle offre un spectacle réjouissant, il n'en est pas de même de l'évolution politique, qui prend une allure nettement rétrograde. Les descendants des pâtres et des bourgeois qui avaient fondé l'indépendance helvétique, n'ayant plus à se défendre contre les agressions de la maison d'Autriche, ne sentant plus la nécessité impérieuse de s'unir dans l'intérêt de la défense commune, se montrent de plus en plus désunis. L'ancienne opposition des cantons-villes et des cantons campagnards que nous avons vue se former après les guerres de Bourgogne, se modifie sous l'influence de la Réforme, mais c'est pour s'affirmer de plus en plus. Les quatre villes de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, adoptèrent en 1566, comme symbole de leurs croyances la *Confession de foi helvétique* et s'unirent pour la défense de leurs intérêts religieux. Fribourg, Lucerne, Soleure et les quatre cantons forestiers s'allièrent de leur côté et appliquèrent avec rigueur les décisions du Concile de Trente, consacrées en 1572 par la bulle *In cœna Domini*. Grâce à la fondation du collège Borromée de Milan, et des collèges de jésuites créés à Lucerne et à Fribourg en 1574, les catholiques n'étaient plus dans la nécessité d'envoyer leurs fils à l'université de Bâle, ils eurent dès lors des centres de culture séparés, et la jeunesse se trouva scindée en deux camps. La nonciature permanente établie à Lucerne, en 1579, et qui devait subsister jusqu'en 1873, fournissait un centre de ralliement aux intérêts des catholiques ; ses efforts aboutirent à la fameuse *Ligue d'or* ou *Ligue Borromée*, conclue à Lucerne en 1586, qui fut renouvelée à deux reprises, en 1655 et en 1714, et constitua politiquement les sept cantons catholiques en *Sonderbund*. Par cette alliance, les sept cantons s'engageaient réciproquement à se maintenir les uns les autres dans la foi « chrétienne, catholique, apostolique et romaine. » « Si donc il arrivait, y lisons-nous, (ce que veuille à jamais empêcher par sa grâce le Dieu Tout-Puissant) que l'un (ou plusieurs)

de nous les susdits cantons voulût défaillir de cette foi, devront les autres cantons contraindre celui ou ceux qui seraient dans ce cas, à demeurer et persévérer dans notre vraie et antique foi catholique et chrétienne, et punir selon leur mérite les auteurs ou les instigateurs de telle apostasie, où qu'on s'en puisse saisir. » Cette alliance dérogeait à tous les autres pactes, elle supprimait la souveraineté cantonale en matière religieuse, et donnait à l'ensemble des cantons catholiques le droit de contraindre chacun d'eux à conserver cette foi. A cette *Constitution fédérale catholique*, ainsi que l'appelle M. Hilty, adhérèrent successivement les Rhodes-Intérieures d'Appenzell, la partie catholique de Glaris[1], le Valais, l'évêque de Bâle, l'abbé de Saint-Gall, et la ville de Rothweil.

Aux quatre villes de Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse, qui formaient le noyau de la *Ligue réformée*, se rattachèrent les communes protestantes de Glaris et d'Appenzell, Mulhouse, Bienne, les Grisons, Genève, Neuchâtel, le val de Moutier, la Neuveville et le Toggenbourg protestant. On peut être surpris que dans les ligues grisonnes, où les deux confessions comptaient un nombre à peu près égal d'adhérents, il ne se soit pas produit de scission comme dans l'Appenzell et à Glaris. M. Hilty explique ce fait par la nécessité où étaient les ligues grises de demeurer unies en raison des difficultés que leur suscitait la possession de la Valteline et aussi par le grand fond de sens pratique, hostile à toute exagération de quelque beau titre qu'elle se prévale, qui distinguait alors, comme aujourd'hui, les populations de cette région. « Il a soufflé de tous temps dans ces montagnes, dit cet auteur, un esprit de liberté qui répugnait à la domination, tant ecclésiastique que séculière, et qui ne se serait jamais senti à l'aise dans les entraves de la Ligue d'or. »

Depuis que la combourgeoisie chrétienne des villes réformées avait été annulée par la seconde paix nationale qui fut conclue après la seconde guerre de Cappel en 1531, aucun pacte formel ne fut conclu entre les cantons réformés. Leur union, d'un caractère beaucoup moins intime que le *Sonderbund* catholique, était

[1] Le canton de Glaris fut sur le point de se scinder en deux comme l'Appenzell. Divers accords confessionnels conclus en 1532, 1564, 1623, 1683 réussirent à éviter le morcellement. L'on constate cependant par l'alliance française de 1777 qui porte des signatures et des sceaux distincts pour *Glaris évangélique* et pour *Glaris catholique* que ce dernier accord produisit à l'extérieur les mêmes effets qu'une séparation.

une entente basée sur une communauté de vues, et non une ligue proprement dite. L'un et l'autre parti avaient par contre d'étroites alliances avec l'étranger qui complétaient et garantissaient cette singulière situation. C'étaient, pour la Confédération catholique, le traité de 1565 avec le pape Pie IV, celui de 1577 avec la Savoie et l'alliance avec Philippe II (1587). De leur côté, les réformés pouvaient compter sur l'appui de la ville de Strasbourg, du margrave de Bade, du comte palatin, du duc de Wurtemberg, de Venise, et à certains moments, pour la protection de Genève, sur la France.

Depuis la seconde paix nationale qui suivit, en 1531, la seconde guerre de Cappel, jusqu'à la quatrième paix nationale qui suivit, en 1712, la seconde guerre de Villmergue, la vieille Confédération fut pour ainsi dire dissoute ; seul le principe de la parité des deux confessions dans les principaux bailliages communs demeura debout. Les deux corps fédératifs tenaient séparément leurs diètes ; celle des catholiques se réunissait généralement à Bade, celle des évangéliques à Aarau, elles traitaient entre elles de puissance à puissance.

La politique intérieure des cantons subit au seizième siècle une transformation que le quinzième siècle avait déjà préparée. Sous l'influence de l'étranger où tout tendait alors vers l'absolutisme royal et la centralisation administrative, le pouvoir se concentra dans chaque canton entre les mains d'un petit nombre de familles jouissant d'une considération générale en raison des services qu'elles avaient rendus. C'est ainsi que s'établit l'oligarchie. A Soleure, résidence ordinaire de l'ambassadeur du roi de France, les points de vue aristocratiques firent promptement leur chemin ; on peut en voir la preuve dans une ordonnance défendant à l'avoyer d'exercer un métier quelconque comme déshonorant pour le chef de la république. A Lucerne, une famille, celle des Pfyffer, jouit d'un prestige sans égal. Trois de ses membres, l'oncle et les neveux, se succédèrent dans la charge d'avoyer. Un instant son pouvoir fut tenu en échec par le boucher *Nicolas Am-Lehr* que son éloquence avait mis en évidence, et les Pfyffer formèrent avec les partisans d'Am-Lehr une sorte de *sexvirat*, mais le parti des Pfyffer finit par l'emporter et Am-Lehr fut contraint à prendre le chemin de l'exil.

A Bâle la noblesse avait été écartée des affaires par l'établissement de la Réforme, mais elle fit place à une aristocratie bour-

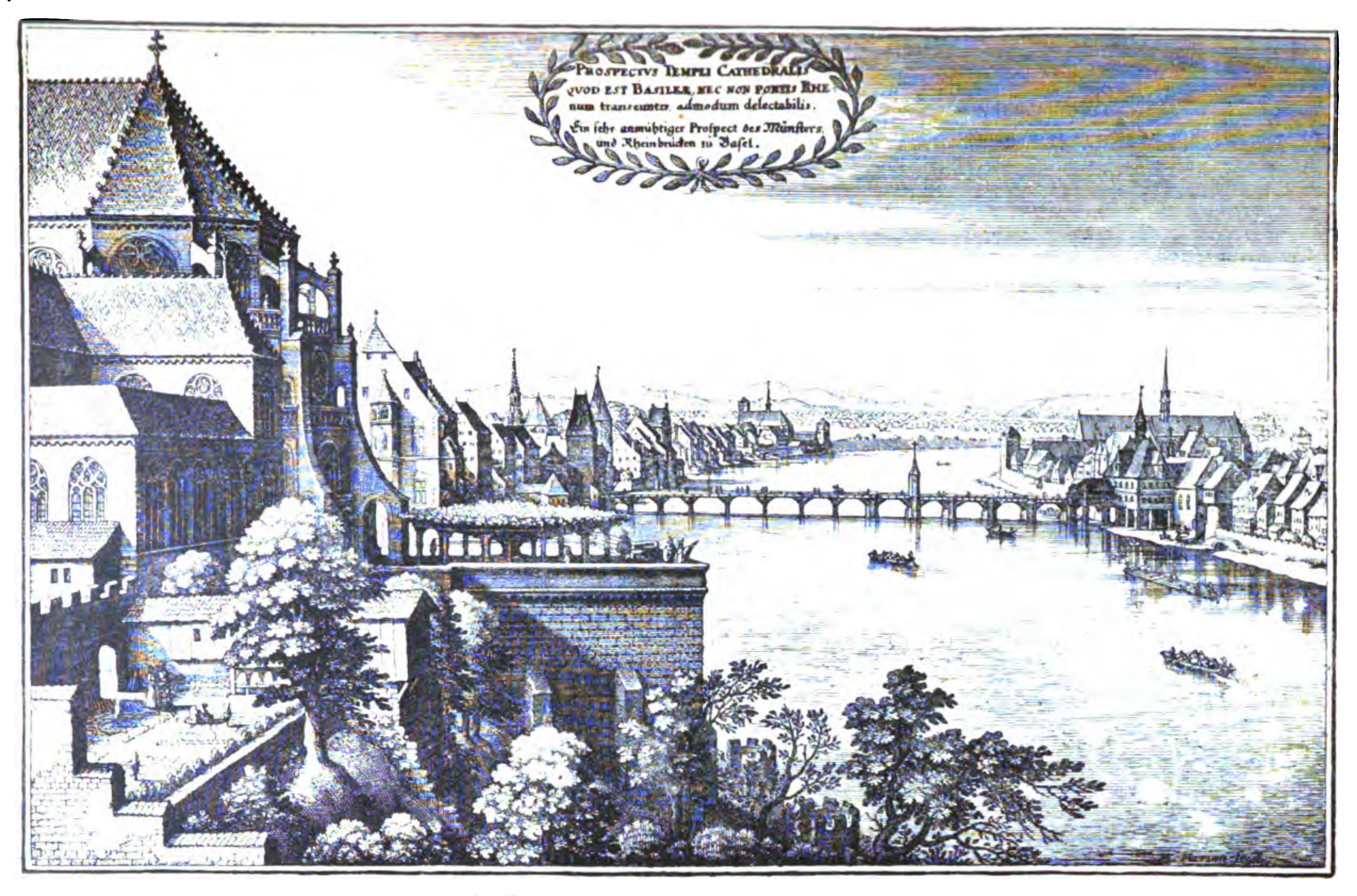


Fig. 42. — Bâle au dix-septième siècle, d'après Mérian.

geoise ; un *Conseil secret* fut chargé d'examiner les affaires avant ou même après la décision du Sénat. Une insurrection des campagnards motivée par un impôt sur le vin et dirigée par un nommé *Siegrist* fut apaisée grâce à la prudence du conseiller *André Ryff* (1591). Un soulèvement motivé également par un impôt nouveau, provoqua de même une insurrection sur les bords du lac de Zurich (1599), mais le gouvernement s'en rendit maître, l'oligarchie s'établit et les tribus ne furent plus consultées qu'à de rares intervalles. A Fribourg, les familles d'épée et de robe qui étaient aux emplois, enlevèrent à la bourgeoisie l'élection des *bannerets* (1553); plus tard, les familles en évidence réussirent à faire décider que les citoyens figurant sur le *livre de la grande bourgeoisie* permanente pouvaient seuls aspirer aux fonctions publiques (1627). C'est ainsi que s'établit un peu partout le patriciat, qui exista de fait avant d'être consacré par le droit public. A Genève, le *Deux-Cents* réussit à enlever au peuple le droit de voter l'impôt et l'élection des magistrats. La guerre avec la Savoie, qui rendait nécessaires des décisions promptes que seul un corps restreint peut prendre, aboutit à l'inamovibilité des *septemvirs* élus au moment où la république était en péril. La poussée anti-démocratique se manifesta jusqu'en Valais; l'ostracisme, connu sous le nom de *mazze,* fut aboli; les dizains néanmoins réussirent à conserver leur indépendance à côté du capitaine ou grand bailli qui représentait avec l'évêque le pouvoir central du pays.

Le *servage* avait subsisté dans les pays sujets, en Argovie, en Thurgovie et dans les terres de l'abbé de Saint-Gall ; il en est encore fait mention dans les recès des diètes. C'est ainsi qu'à Sargans, encore en 1602, la personne serve, homme ou femme, qui se mariait sans l'autorisation de son seigneur payait une amende à l'abbaye. A côté des serfs peu nombreux on voit s'établir entre les sujets de LL. EE., une série de catégories sociales, *grands bourgeois, petits bourgeois, communiers, non communiers, natifs, domiciliés* et *tolérés*. L'accession à la bourgeoisie qui se faisait naguère presque sans frais fut rendue difficile, et presque inaccessible dans certaines localités. L'accroissement du paupérisme par suite des guerres mercenaires, des disettes et de l'affluence des rôdeurs étrangers, préoccupa les autorités; pour le combattre on imagina d'interdire le mariage aux pauvres. Le résultat de cette mesure fut d'amener la création de nombreux

Heimathloses (gens sans patrie), sortes d'ilotes ou de parias perpétuellement repoussés d'une commune dans une autre, dont le sort était pire que celui des serfs, plaie honteuse pour la société dont on n'est arrivé à se rendre maître qu'au dix-neuvième siècle.

La liberté de pensée, chez les protestants comme chez les catholiques, était nulle. Les dissidents, les incrédules étaient poursuivis avec la dernière rigueur ; la législation admettait la torture comme moyen d'enquête contre les criminels et les sorciers ; une ordonnance adoptée par LL. EE. de Berne, le 3 mai 1600, en restreignit cependant l'usage. Quelques magistrats se distinguaient toutefois par des vues humanitaires, tel fut le cas du Zuricois *Jacob Werdmuller,* bailli de Locarno, qui sollicita en 1531 l'appui de la diète en faveur de ses administrés éprouvés par une disette, et celui du Bernois *Nicolas Zurkinden,* bailli de Nyon, qui protesta avec éloquence contre la condamnation de Servet ; tels encore les bourgmestres *Bernard de Cham* et *Georges Muller,* à Zurich, dont l'un sortait des rangs de la noblesse et l'autre de ceux de la petite bourgeoisie, et qui tous deux se distinguèrent par leurs qualités morales et leurs lumières. Un magistrat schwyzois, le landamman *Joseph Amberg,* s'honora par un trait digne de Brutus en condamnant à l'échafaud son propre fils, coupable d'un délit contre les mœurs, qui d'après la loi de l'époque entraînait la peine de mort ; puis la sentence prononcée, il se démit de sa charge et se retira dans son château d'Iberg où il mourut peu après consumé par le chagrin.

A côté de ces magistrats qu'on doit considérer comme des modèles d'intégrité, d'autres se signalèrent par des excès de pouvoir et des concussions et s'attirèrent des châtiments plus ou moins rigoureux. Un bailli d'Aigle et un avoyer de Payerne furent condamnés à l'exil et à des amendes, un bailli de Morges fut condamné à mort. « La grandeur d'âme, dit Daguet, n'était pas l'apanage exclusif de certains magistrats. Le *peuple suisse* se montra souvent plus grand que ses chefs. Tous les historiens ont admiré la conduite pleine de bon sens, de loyauté et de patriotisme que tint le peuple bernois en présence de la faiblesse ou de la vénalité de ses gouvernants, disposés à livrer à la Savoie Genève, leur ancienne alliée. » Cette désapprobation de la politique de LL. EE. les obligea à renoncer au traité qu'elles se préparaient à signer avec le duc de Savoie, mais ce fut le chant du cygne de la vie républicaine dans ce canton. A partir de 1610 le gouverne-

ment bernois renonça à consulter les communes rurales et même les bourgeois de la capitale; les grandes familles, les d'Erlach, les Graffenried, les Watteville, les Mulinen, les Steiger prirent une position de plus en plus prépondérante et cette attitude, il faut le reconnaître, fut facilitée par l'étroitesse d'esprit que les communes manifestaient dans les questions financières.



Fig. 43. — Guerrier suisse, fin du seizième siècle, et armes de Berne, 1615. D'après des vitraux de la collection de A. de Pourtalès. (Iconographie du costume de Jacquemin.) Coll. de M. L. Bron.

QUATRIÈME PARTIE

DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

Les Confédérés et les ligues grisonnes durant la guerre de Trente ans.

Formation des partis français, espagnol et vénitien dans les Ligues grisonnes. — Situation politique des Salis, des Planta et des Travers.— Sentences des tribunaux criminels de Coire et de Thousis. — Intrigues de l'Espagne et de la France. — Alliance des Ligues grisonnes avec Henri IV. — Blocus de la Valteline par le gouverneur de Milan. — Tentatives de la cour d'Espagne pour s'emparer des passages de la Valteline et des Grisons. — L'Engadine prend les armes et chasse les Planta. — Rôle de Georges Jenatsch. — Réunion des tribunaux criminels de Thousis, de Coire et de Davos. — Explosion de la guerre de Trente ans. — Massacres de la Valteline. — Occupation de la Valteline par les Espagnols. — Tentative des ligues de la Maison-Dieu et des Dix-Juridictions, avec l'appui de Berne et de Zurich, pour reprendre Tirano aux Espagnols. — Attitude des Waldstætten. — Alliance de la Ligue grise avec l'Espagne. — Meurtre de Pompée Planta. — Jenatsch chasse du Haut-Rhin les Waldstætten, la Ligue grise est contrainte de renoncer à l'alliance espagnole. — Traité de Madrid. — Invasion de la Valteline par les hommes des ligues. — Invasion des Grisons par les Autrichiens et les Espagnols. — Occupation de Coire. — Soulèvement du Prættigau. — Les Autrichiens évacuent Coire. — Retour offensif des Impériaux, impuissance des Confédérés, isolement des Ligues grisonnes. — Cession des Huit-Juridictions et de la Basse-Engadine à l'Autriche. — Conquête de la Valteline par les Français. — Immixtion des Français en Valais, le culte protestant est supprimé en Valais. — Mission du maréchal de Bassompierre. — Alliance de la France avec la Suède. — Campagne du duc de Rohan dans les Grisons. — Les Français se refusent à restituer la Valteline aux Grisons. — Conversion de Jenatsch au catholicisme, les Grisons passent au parti espagnol et obligent les Français à évacuer la Rhétie. — Les Impériaux rétrocèdent la Valteline aux Ligues grisonnes.

La paix de Vervins avait suspendu la lutte de l'Espagne avec la France, mais ne l'avait pas terminée. Cette lutte, engagée entre François I[er] et Charles-Quint, continuée par Henri II et Philippe II et leurs successeurs, ne devait cesser que lorsque Louis XIV parvint à enlever le trône d'Espagne aux Habsbourg

pour y placer son petit-fils. Les Confédérés, qui s'étaient déclarés neutres à l'occasion de la guerre de Smalkalden en 1546, réussirent à demeurer, en tant que nation, étrangers aux guerres sans cesse renaissantes entre l'empire et le royaume de France. Leur neutralité, d'occasionnelle au début devint perpétuelle avec le temps; elle avait sa cause dans le désaccord profond qui régnait en Suisse depuis qu'une partie des cantons avaient adopté la Réforme ; obligés de surveiller mutuellement leurs empiètements réciproques, les Confédérés ne pouvaient s'entendre pour prendre, comme nation, une position dans la politique européenne. Les ambassadeurs de France et d'Espagne intriguaient perpétuellement auprès des cantons et se tenaient en échec. L'influence française finit cependant par l'emporter, et, en 1602, Henri IV parvint à renouveler avec les cantons l'alliance de 1582.

Pour solenniser cette alliance les ambassadeurs des Hautes-Ligues, au nombre de quarante-deux, se rendirent à Paris, au mois d'octobre, et furent reçus en grande pompe au Louvre par Henri IV, qui leur fit l'accueil le plus cordial et le plus gracieux. Pendant le repas qui suivit la cérémonie du serment, le roi but un verre en l'honneur de « ses bons confrères, » et tous les assistants, les cardinaux les premiers, de l'imiter.

Ce qui faisait l'intérêt de cette alliance, ce n'était pas seulement les capitulations qui en étaient la suite naturelle, c'était aussi la position géographique de la Suisse. La branche aînée des Habsbourg possédant encore, outre l'Espagne et une partie des Pays-Bas, la Franche-Comté et le Milanais et étant alliée avec la Savoie, aurait eu un grand intérêt, pour relier ses possessions entre elles et tendre la main à la branche cadette des Habsbourg, établie en Autriche, à pouvoir utiliser les passages du Valais, du Gothard et des Grisons. Ce fut la raison qui l'engagea à seconder les entreprises du duc de Savoie contre Genève et à fomenter des troubles dans la Valteline.

Cette belle vallée, plantée de mûriers et de vignes, où les Ligues grisonnes régnaient en maître, dont elles retiraient les denrées que ne pouvaient produire l'Engadine et la région du Haut-Rhin, s'étend sur un espace de vingt lieues entre le lac de Côme et la frontière du Tyrol, dont la sépare le passage de Stelvio ; elle avait une importance stratégique de premier ordre, et le roi de France était intéressé à ne pas la laisser tomber dans la dépendance de la maison d'Autriche. La forme fédérative des Ligues grisonnes,

aussi bien que la multiplicité des vallées dont se composait leur territoire était singulièrement propice à la formation des factions politiques et religieuses et aux intrigues de la diplomatie étrangère, aussi les ambassadeurs de la France, de Venise et de l'Espagne parcouraient-ils le pays, cherchant à gagner par des pensions et des présents les hommes influents des communes souveraines. Cette propagande était facilitée par la vénalité des magistrats des ligues. Les emplois y étaient au plus offrant. Trois fractions s'y formèrent : celle des *Salis*, dévoués à la France ; celle des *Planta*, favorables à l'Espagne et à l'Autriche ; celle des *Travers*, qui tenaient le parti de Venise.

Durant le cours du seizième siècle, la France s'y était montrée, comme à Genève, l'alliée des protestants, tandis que les Impériaux prenaient fait et cause pour les catholiques. Ces derniers avaient commencé par l'emporter, mais l'abus qu'ils firent de leurs succès provoqua la formation d'un parti de patriotes. Un édit, condamnant à la perte des biens et de l'honneur quiconque serait convaincu d'avoir acquis une charge par l'intrigue, fut promulgué. Cette ordonnance est connue sous le nom de *Kesselbrief*, allusion aux chaudières dans lesquelles se préparaient les repas offerts par les intrigants au peuple pour capter sa faveur (1541 à 1551). L'accalmie ne fut pas longue. Les jésuites, qui s'étaient établis dans la Valteline, en furent chassés et l'alliance française l'emporta à Davos (1568). Ce triomphe fut éphémère, le parti impérial institua à Davos même un tribunal qui en chassa les Salis et punit les promoteurs du traité avec la France ; l'année suivante les Salis reprenant le dessus, les Planta furent à leur tour proscrits par un tribunal établi à Zuz dans l'Engadine.

Jean Planta, seigneur de Rhæzuns, ayant cherché à s'emparer, en vertu d'une bulle du pape, des bénéfices de la Valteline, contre le gré des ligues, fut saisi, conduit à Coire et condamné à mort, et ses adhérents, en grand nombre, furent condamnés à diverses peines (1572). A la nouvelle de la Saint-Barthélemy et d'un complot tramé dans la Valteline, les hordes populaires se portèrent à Thousis, un tribunal s'y constitua et sévit contre les suspects (1573). Les trois ligues parvinrent cependant à s'entendre pour réprimer les passions populaires et publièrent contre les agitateurs un édit connu sous le nom de *Dreisieglerbrief*, parce que les trois ligues y apposèrent leur sceau. Une accalmie se produisit (1574 à 1602) et les protestants réussirent à se maintenir dans la Valteline. La

fondation d'une école évangélique à Sondrio fit naître un soulèvement qui fut réprimé. Les habitants de la Valteline supportaient avec impatience le dur joug des Ligues et ils étaient prêts à saisir la première occasion pour le secouer.

Lorsqu'en 1602 Henri IV parvint à renouveler l'alliance avec les ligues suisses, les Grisons y adhérèrent et conclurent une alliance avec la République de Venise à Davos (1603), aussitôt les hostilités recommencèrent. La cour d'Espagne chercha à prendre sa revanche, et réussit à renouveler son traité avec les cantons catholiques. Le gouverneur de Milan, Fuentès, ferma alors aux Grisons les marchés de Milan et établit aux portes de la Valteline un fort qui prit son nom (fort Fuentès). Le transit des marchandises qui avait lieu par la voie des Grisons en fut détourné et dirigé sur le Gothard.

La tension causée par les procédés de l'Espagne produisit un vif mécontentement dans les Grisons; les divers partis s'accusèrent réciproquement d'avoir plongé le pays dans l'abîme. Une députation envoyée à Milan pour protester contre la construction du fort Fuentès, se laissa circonvenir et alla jusqu'à passer avec l'Espagne un traité accordant le passage des troupes ainsi que des enrôlements. Un mouvement populaire éclata, les ligues occupèrent militairement l'entrée de la Valteline. L'envoyé d'Henri IV, l'insinuant *Pascal*, provoqua la création d'un comité secret chargé de diriger le mouvement. La nouvelle s'étant répandue que des mercenaires lorrains à la solde de Venise allaient traverser le pays, les communes s'assemblèrent pour s'y opposer. Un tribunal se réunit à Coire. Le bailli Béli et Baselga, officier épiscopal, qui avaient signé le traité avec l'Espagne, furent condamnés à mort et exécutés. Le parti français triompha (1607).

Après la mort d'Henri IV, en 1610, les cabinets de Madrid et de Paris se rapprochèrent; lorsque le renouvellement du traité avec Venise fut tenté, le parti espagnol et le parti français s'accordèrent pour le faire rejeter, et l'ambassadeur de Venise fut expulsé. Le saint-siège, de son côté, ne restait pas inactif, il était avisé des événements de Suisse par les capucins, et écrivait à ses nonces : « Gourmandez les timides. Evitez de contredire les villes. Caressez l'ambassadeur de France. Animez-le contre Berne et les protestants. Tout en évitant de parler de religion, ne paraissez vous occuper que de religion. Qu'avoir travaillé pour l'Eglise paraisse une grande récompense. » Grâce à l'insistance

du saint-siège, Fribourg, qui d'abord s'y était opposé, autorisa l'évêque de Lausanne à s'établir dans ses murs. L'opposition que naguère les réformateurs avaient faite aux capitulations, ne s'était pas maintenue; de nouvelles générations, impatientes de voir s'ouvrir devant elles la carrière des armes, arrivaient aux affaires et imposaient silence aux traditions de la Réforme. Berne et Zurich conclurent successivement des alliances avec le margrave Frédéric de Bade (1612), la France, les Vénitiens, le duc de Savoie et les Pays-Bas. Berne fut un moment sur le point d'entrer dans la ligue des princes protestants d'Allemagne, ce qui l'eût fatalement entraînée dans la guerre de Trente ans, mais elle en fut détournée par les autres villes au moment, dit Vulliemin, où elle allait s'aventurer sur une mer dont elle ne prévoyait pas les orages.

La cour d'Espagne, cherchant à gagner l'appui des Grisons, offrit de raser le fort Fuentès, en y mettant pour conditions que les ligues accorderaient le passage à leurs troupes, le refuseraient à Venise et autoriseraient le gouverneur de Milan à lever chez eux de 2 à 6000 hommes. Ces propositions ne trouvèrent que peu d'écho. Les dissensions, aggravées par des rivalités de famille, recommencèrent dans l'Engadine. *Rodolphe de Planta,* allié à la famille de Travers, et *Augustin de Travers* soutenaient le parti de l'Espagne, tandis qu'*Antoine de Travers,* frère du précédent, défendait les intérêts de Venise. Les deux clans en vinrent aux mains et déjà plusieurs combattants avaient péri, lorsque leurs sœurs et leurs femmes, conduites par la vaillante *Anne de Juvalta,* s'interposèrent et arrêtèrent l'effusion du sang.

Fig. 44. — Cent-suisse de la garde des rois de France (règne de Louis XIII). D'après de Noirmont et Marbot. Collection de M. L. Bron.

Le danger de l'influence espagnole était surtout ressenti par le

clergé protestant ; à la voix des pasteurs de l'Engadine, le peuple prit les armes. C'est alors que paraît sur la scène le célèbre *Georges Jénatsch*.

Les poètes dramatiques se sont enthousiasmés de cette curieuse figure bien propre à les inspirer. Chez cet homme énergique, sanguinaire et dissolu, le patriote l'emportait sur le ministre de l'Evangile. Né à Samaden en 1596, après avoir étudié la théologie à Zurich et à Bâle, il fit l'éducation des fils du colonel Baptiste de Salis, exerça pendant trois ans le ministère à Scharans, dans le Domleschg. L'état ecclésiastique ne convenait pas à un caractère de sa trempe ; à l'âge de vingt-quatre ans il jeta le froc aux orties pour ceindre l'épée et devenir chef de bande. En 1618, Jénatsch, partisan des Salis, débuta en dirigeant un assaut contre le manoir de Zernetz, propriété des Planta, située dans la Basse-Engadine. Le château fut pris, mais Rodolphe Planta réussit à s'enfuir en Tyrol. Ne rencontrant aucune résistance, les bandes de Jénatsch se dirigèrent sur Thousis où se réunit un tribunal criminel. Inspiré par Jénatsch et son confident, *Blaise-Alexandre Blesch*, et, — chose triste à constater, — avec l'appui du clergé protestant, ce tribunal rendit des arrêts sanguinaires. Il provoqua par ses excès les troubles de la Valteline et la conquête de cette vallée par l'Espagne et l'Autriche. Le landamman de Brégell, *Zambra*, fut mis à mort ; un vieillard, *Rousca*, archiprêtre de Sondrio, fut mis à la torture et succomba dans sa prison ; *Pompée* et *Rodolphe Planta* furent proscrits et leurs biens confisqués. De pareils faits devaient susciter des représailles.

Tous les malheurs semblaient fondre à la fois sur cette région ; au mois de septembre 1618, une montagne au sommet crayeux, le Conto, s'écroula subitement pendant la nuit et couvrit de ses décombres le riche bourg de *Pleurs*, entrepôt du commerce de l'Italie avec l'Allemagne. Plus de deux mille personnes succombèrent dans cette catastrophe.

Le tribunal de Thousis poursuivait le cours de ses vengeances. Une réaction cependant se produisit. Les ambassadeurs de France, d'Espagne et les Confédérés s'efforcèrent d'apaiser les partis. De nouveaux juges se réunirent à Coire pour reviser les arrêts du tribunal de Thousis ; les proscrits furent rappelés. Mais la voix de la modération ne fut pas écoutée, le peuple de l'Engadine se souleva de nouveau et un tribunal criminel, réuni à *Davos*, annula les arrêts du tribunal neutre de Coire et confirma les sentences pro-

noncées à Thousis; les émigrés rentrés dans leurs demeures furent proscrits une seconde fois (1619-1620).

Ces événements tragiques coïncidaient avec l'explosion de la longue guerre qui, durant trente ans, devait porter la désolation en Allemagne. On sait que cette guerre commença par le soulèvement des Bohêmes contre la maison de Habsbourg, et l'élection au trône de Bohême du comte palatin Frédéric V, gendre de Jacques Ier d'Angleterre et neveu de Maurice d'Orange. Directement ou indirectement, toute l'Europe prit parti dans le débat. L'aspiration à l'autonomie religieuse et provinciale pour les uns, le désir pour d'autres de s'opposer à la domination universelle que prétendait exercer la maison de Habsbourg, amenèrent successivement le Danemark, la Suède et la France, avec l'appui de l'Angleterre et des Provinces-Unies, à intervenir en faveur des princes et des villes d'Allemagne.

Les Confédérés, malgré leurs divisions, tombèrent d'accord pour demeurer neutres. Néanmoins, la guerre terminée, ils furent, grâce à leur alliance avec la France, admis à se faire représenter au congrès de Westphalie.

Moins prudentes, les Ligues Grises se trouvèrent impliquées dans la guerre, de 1620 à 1639, et eurent à en souffrir cruellement. Les députés des ligues réunis à Davos, sans consulter les communes et sans égard pour la minorité catholique, déléguèrent deux ecclésiastiques à Prague pour assurer Frédéric V de leur appui. Les Rhétiens, observe Vulliemin, sans se soucier de la colère de l'Espagne, couraient, les yeux bandés, se jeter au sein de la tempête qui déjà s'élevait de toutes parts.

L'ouverture des hostilités en Allemagne rendait la possession de la Valteline de plus en plus désirable pour l'Espagne et pour l'Autriche; les bandes espagnoles réunies à Milan y voyaient le chemin le plus court et le plus direct pour se rendre au Tyrol et, de là, au cœur de l'Allemagne : le passage leur ayant été refusé, elles décidèrent de le conquérir.

Les populations de la Valteline, lasses du joug des Grisons, étaient toutes disposées à changer de maîtres; les conspirateurs pouvaient s'y donner librement carrière. L'un des proscrits condamnés par le tribunal de Davos, *Robouslelli*, parent des Planta, se mit à la tête des aventuriers italiens dont le pays était inondé; et, dans la nuit du 20 juillet 1620, il fondit sur Tirano; le tocsin sonna bientôt, non seulement à Tirano, mais encore dans les loca-

lités environnantes, à Teglio, à Sondrio, etc. ; les réformés furent massacrés, étranglés, assommés, tués à coups de feu, à coups de pierres, et leurs cadavres jetés dans les flots de l'Adda. Femmes, vieillards, enfants : personne ne fut épargné ; aux uns on coupa le nez, les joues, les oreilles ; à d'autres on arracha les entrailles ; à d'autres encore on emplit le gosier de poudre et on les fit sauter. Un boucher se vanta d'avoir assassiné dix-huit personnes ; la tête du pasteur réformé de Tirano fut plantée sur sa chaire, au bout d'une pique. Les églises furent profanées et beaucoup de maisons livrées aux flammes.

Les ordonnateurs du massacre, qui dura quatorze jours, disaient agir au nom du pape et de la sainte Eglise. On estime de 4 à 600 le nombre des victimes de ces horribles hécatombes, flétries dans l'histoire sous le nom de *Saint-Barthélemy des Grisons* [1].

Lorsque les Ligues voulurent rétablir l'ordre et rechercher les auteurs des massacres, les communes catholiques du Haut-Rhin (Ligue Grise), cédant aux instigations des prêtres et des agents espagnols, refusèrent de marcher. Les communes de la Maison-Dieu et des Dix-Juridictions envoyèrent 2000 hommes sous les ordres du colonel Baptiste de Salis ; mais un corps autrichien, appelé par les Planta, pénétra du Tyrol dans le Munsterthal, sous les ordres du général Baldiron ; et, les troupes milanaises arrivant au secours des révoltés, les troupes grisonnes furent contraintes d'attendre des secours demandés à Berne et à Zurich.

Un contingent bernois, fort de 2000 hommes, se mit en route sous le commandement du colonel Nicolas de Mulinen ; sa marche fut retardée par les Lucernois qui lui barrèrent le passage près de Mellingen, en Argovie ; après un détour par la Thurgovie, il arriva cependant à Zurich, où le colonel Steiner se joignit à lui avec 1000 hommes. Lorsque cette troupe combinée voulut traverser la Marche de Schwyz, on sonna le tocsin pour l'en empêcher ; elle parvint enfin, après un nouveau circuit, à joindre les contingents des ligues de la Maison-Dieu et des Dix-Juridictions qui les attendaient dans la Valteline.

Le 1er septembre 1620, les Suisses et les Grisons se dirigèrent

[1] On lit dans Daguet : Dans les instructions données, le 12 mai 1621, au nonce papal Scappi, évêque de Compiagna, il est dit que les protestants voulaient massacrer les catholiques, et que ces derniers ne firent que prendre les devants. On affirme la même chose de la Saint-Barthélemy proprement dite; mais, observe judicieusement le vénérable historien fribourgeois, la preuve manque.

sur Tirano à travers un terrain accidenté. Les Bernois, qui formaient l'avant-garde, avaient malheureusement négligé de se faire précéder de leurs éclaireurs ; soudain ils furent accueillis par un feu de mousqueterie et chargés par la cavalerie espagnole. Leur position était mauvaise, les contingents grisons et zuricois étant encore trop éloignés pour pouvoir les secourir ; la défense des Bernois fut héroïque, mais leur défaite complète ; ils perdirent dans cette journée néfaste leurs principaux officiers : Mulinen, Frisching, Bonstetten, Effinger, etc. La mort de Mulinen fut digne du nom qu'il portait : sa taille et sa force étaient d'un hercule ; frappé d'une balle au bras, il essaie de rallier ses gens ; arrachant une hallebarde des mains d'un soldat, il exhorte ses braves à se souvenir de leurs ancêtres ; bientôt les ennemis l'entourent et lui crient de se rendre : « Je suis Mulinen, leur répondit-il en langue italienne, et mourrai les armes au poing, comme il sied à un soldat. » Berne, dit Vulliemin, perdit en lui un homme ardent pour l'Evangile et redouté des mauvais Suisses.

Cependant Steiner et les Zuricois, arrivés tardivement sur le champ de bataille, attaquèrent en bon ordre les Espagnols, les repoussèrent, emportèrent leurs retranchements et s'avancèrent jusqu'aux portes de Tirano. De leur côté, les Grisons, commandés par Gessler, enlevaient le château fort qui domine Tirano. Le désastre des Bernois semblait réparé ; les Valtelins fuyaient ; les Espagnols se préparaient à abandonner la place. Malheureusement, les Confédérés n'avaient ni échelles, ni instruments de siège, et, après sept heures de combat, les munitions leur manquèrent. Ne pouvant donner l'assaut, ils se retirèrent sur Bormio pour attendre des renforts, après avoir confié à la terre les restes du noble de Mulinen [1] et ceux de ses officiers.

La nouvelle de cet échec se répandit promptement dans toute la Rhétie. Les Planta la parcouraient en tous sens, et les amis de l'évêque proclamaient hautement le triomphe de la vieille foi. On apprit bientôt que 1500 hommes des petits cantons, sous les ordres de Conrad de Béroldingen, étaient descendus par les vallées de la Ligue Grise et avaient pris position au confluent des deux Rhins, entre Rhæzuns et Reichenau, à deux lieues de Coire. L'intervention des Waldstætten obligea les troupes grisonnes et zuricoises à abandonner Bormio et la Valteline et à se replier sur le Rhin.

[1] Les Valtelins les déterrèrent et les donnèrent à manger aux chiens.

La Diète des Ligues s'assembla. On parlait déjà, chez les Waldstætten, de séparer la Ligue Grise des deux autres, et de la réunir à la Confédération comme quatorzième canton. Les communes réformées cédèrent : les jésuites obtinrent le droit de fonder des écoles où il leur plairait; les alliances suisses, françaises et autrichiennes furent confirmées, celle de Venise abandonnée. Le gouverneur de Milan, *Féria,* offrit à la Ligue Grise de lui attribuer la Valteline, en y mettant pour conditions le maintien des garnisons milanaises, la suppression du culte réformé, et l'obligation de subir le passage des troupes espagnoles. La Ligue Grise s'empressa d'accepter cette proposition et conclut une alliance avec l'Espagne (février 1621).

A l'ouïe de ces faits, les Engadinois ne purent contenir leur indignation. La vengeance est chère au cœur du montagnard. Jénatsch forma une association occulte, celle des *compagnons au cœur généreux,* et partit à la tête de vingt hommes résolus. Le 25 février 1621, par une fraîche matinée d'hiver, il arriva au château solitaire de Rietberg, dans le Domleschg, où habitait Pompée Planta. Les conjurés brisèrent les portes et pénètrèrent jusqu'à leur ennemi; l'instigateur des massacres de la Valteline subit un sort pareil à celui de ses victimes : s'enfuyant de chambre en chambre devant ses implacables ennemis, il fut à la fin atteint par eux, saisi, jeté à terre et frappé d'une hache qui, lui traversant le corps, alla s'engager dans le plancher.

Après ce triste exploit, Jénatsch rentra dans le Prættigau. Dans le courant de mars, il réunit, avec l'aide de son ami *Blaise-Alexandre,* quelques centaines d'Engadinois, et descendit par des sentiers de montagne dans le Domleschg ; sa troupe s'accrut chemin faisant, et, le 20 mars, il surprit près de Valendas l'armée catholique. Après plusieurs heures d'un combat acharné, Béroldingen et les milices des Waldstætten se retirèrent sur Ilanz et repassèrent l'Oberalp. La Haute-Ligue ou Ligue Grise fut obligée de renoncer à l'alliance espagnole.

Mais ce succès des réformés grisons coïncidait avec l'écrasement des protestants de Bohême et le triomphe des Habsbourg. Les trois Ligues invoquèrent l'appui de la France pour obtenir la restitution de la Valteline et Richelieu envoya le maréchal Bassompierre à la cour d'Espagne. Philippe IV était prêt à renoncer à la Valteline, moyennant le maintien exclusif de la foi catholique; mais le parti protestant ne pouvait se résoudre à laisser inscrire

cette clause dans le traité de Madrid. Quand les Ligues et les Confédérés eurent cependant consenti, après beaucoup d'hésitations, à signer ce traité, l'exécution en traîna en longueur. Alors 6000 hommes, mal armés, sans discipline, se réunirent inopinément dans la Haute-Engadine sous les ordres de Jénatsch, et firent irruption dans la Valteline. Ce corps franc occupa Bormio; mais bientôt le fort Féria fit pleuvoir sur ce bourg des boulets rouges et le réduisit en cendres. Dépourvus de grosse artillerie et de vivres, les miliciens grisons ne purent se maintenir dans cette position et ne tardèrent pas à regagner leurs foyers.

Cette expédition malencontreuse fournit aux Impériaux un prétexte pour entrer en Rhétie et réclamer la possession de la Basse-Engadine, du Munsterthal et des Dix-Juridictions; guidés par Rodolphe Planta, ils y pénétrèrent de divers côtés, au mois d'octobre 1621. Les bandes de Baldiron (8000 hommes), venant du Tyrol, envahirent l'Engadine par le Munsterthal et Martinsbruck; les Engadinois leur opposèrent une vive résistance, mais succombèrent sous le nombre; les femmes et les jeunes filles avaient combattu aux côtés de leurs époux et de leurs frères. Les Impériaux forcèrent le passage, se signalèrent par d'atroces cruautés, puis se dirigèrent par la Fluela sur Davos. Un autre corps autrichien de 8000 hommes, venant du Vorarlberg, sous les ordres de Brion, traversa le val de Schlapina, occupa le Prættigau en brûlant et en saccageant le pays, et n'épargna ni femmes ni enfants. Les Prættigoviens allèrent à sa rencontre, Jénatsch et les trois Sprecher en tête; ils combattirent avec vaillance, mais fléchirent aussi sous le nombre, et les communes des Dix-Juridictions durent prêter serment d'obéissance. De son côté, le général espagnol Féria avec 7000 hommes se présenta devant Chiavenna, que le colonel Baptiste de Salis défendit avec 4000 hommes aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Le val de Brégaglia fut reconquis par les Espagnols et le culte évangélique y fut aboli. Coire fut occupée par Baldiron et subit la loi du vainqueur.

Quinze-cents Rhétiens se réfugièrent chez les Confédérés. Jénatsch se rendit en Allemagne où il s'engagea dans l'armée de Mansfeld; son ami Blaise-Alexandre, tombé au pouvoir des Autrichiens, fut emmené à Innsbruck et décapité après dix-huit mois d'une cruelle captivité; Rodolphe Planta abjura la foi réformée. Les biens des fugitifs furent confisqués; la Valteline et Bormio détachés des Ligues. Coire et Mayenfeld reçurent des

garnisons autrichiennes ; sur les pas des lansquenets apparurent les capucins, que favorisait le nouveau régime.

Les communes du Prættigau avaient été vaincues, mais non domptées ; au printemps 1622, le désespoir leur donna des forces nouvelles : les paysans confectionnèrent des massues, se jetèrent à l'improviste sur les Autrichiens, qu'ils défirent à Schiers, à Seewis, à Castels et à Felsberg, puis s'emparèrent de Luciensteig. C'est ce qu'on a appelé la *guerre des Massues*. Dans ces combats d'un autre âge, les femmes se distinguèrent : l'une d'elles, *Salomé Lienhard*, tua, dit-on, sept Autrichiens à coups de massue. Après ces exploits, 1400 paysans marchèrent en colonne serrée sur Coire ; des deux Ligues arrivaient des renforts, et Baldiron fut contraint d'évacuer la place.

Le pays renaissait à l'espérance : confiants dans les effets d'une trêve conclue avec l'Autriche à Lindau, les Grisons voyaient s'ouvrir devant eux la perspective d'une paix durable. Mais 10 000 Impériaux, sous le commandement de Baldiron et d'Alwig, rentrèrent subitement dans l'Engadine et le Prættigau ; les contingents de Coire et de la Ligue Grise se mirent en route pour en secourir les habitants, mais ne purent arriver assez tôt pour leur tendre la main ; ceux-ci livrèrent une série d'engagements malheureux qui se terminèrent par la défaite d'*Aquasana*, près de Saas (5 septembre 1622). Commandés par Salis, les Prættigoviens accomplirent dans cette lutte inégale des prodiges de valeur. La désolation était à son comble dans ces vallées, naguère riantes et prospères. Les Impériaux se signalèrent par d'atroces cruautés ; ils égorgèrent leurs prisonniers, outragèrent les femmes, massacrèrent les vieillards, livrèrent les villages aux flammes ; les Tyroliens accoururent en foule pour acheter à vil prix le butin et les troupeaux, ils emportèrent jusqu'aux cloches des temples. Les pauvres villageois erraient sans toit et sans pain ; quand l'hiver arriva, la peste apparut et fit des victimes par centaines.

Durant cette période néfaste, la Confédération helvétique semblait ne plus exister : en proie aux divisions confessionnelles, incapables d'avoir une volonté, les cantons neutralisaient les efforts les uns des autres. Le nonce Scapi et le représentant de l'Espagne, Cassati, résidaient à Altorf et gouvernaient les trois cantons primitifs ; à Glaris et dans l'Appenzell, protestants et catholiques se tenaient mutuellement en échec. A Lucerne, Fribourg, Soleure et Zoug, l'influence de la France balançait celle de l'Espagne.

Dans le nord, les évêques de Bâle et de Constance et l'abbé de Saint-Gall s'appuyaient tantôt sur les cantons, tantôt sur l'Allemagne; ils se tournèrent vers l'empereur, après sa victoire. D'autre part, les villes et les princes protestants d'Allemagne vaincus par Tilly, les calvinistes de France réduits à l'impuissance par Richelieu, les villes suisses réformées se trouvèrent complètement isolées. La peste, qui avait éclaté en Thurgovie en 1611, avait causé de grands ravages dans le canton de Zurich. Bâle, qui formait l'avant-garde des cités suisses, était sans cesse sur le qui-vive; elle s'entoura de nouveaux remparts, sur les conseils de Maurice d'Orange, et recruta dans le pays de Vaud une garnison de 800 hommes. Berne avait tout lieu de craindre les effets de la désaffection qui s'était emparée de ses sujets. Les cantons protestants, ne voyant de tout côté que des causes d'inquiétude, abandonnèrent les Grisons à leur sort.

Au bruit des malheurs des Ligues, les villes suisses furent consternées. Pour leur donner le change, l'archiduc Léopold invita les Confédérés à une conférence à Lindau; les députés grisons y vinrent de leur côté. Les débats manifestèrent l'impuissance des Confédérés. Subissant la dure loi du vaincu, la Ligue Grise et la Ligue de la Maison-Dieu consentirent à la cession de la Basse-Engadine et des Huit-Juridictions.

Les succès éclatants de la maison d'Autriche avaient cependant réveillé la France, qui ne pouvait demeurer impassible devant l'accroissement inouï de la puissance impériale. L'intérêt et l'équilibre européen l'obligeaient à intervenir et à s'entendre avec l'Angleterre, la Hollande, la Savoie, Venise, le Danemark et la Suède pour mettre une fin aux projets ambitieux de l'empereur Ferdinand II. Le cardinal de Richelieu, qui dirigeait les destinées de la France, comprit le danger, et, tout en persécutant lui-même les calvinistes, il vit la nécessité de s'opposer à un écrasement plus complet des Etats protestants. A son instigation, le roi de Danemark, Christian IV, entra en lice et, en 1625, se mit en campagne dans le nord de l'Allemagne; de leur côté, les Hollandais attaquèrent l'Espagne sur mer, tandis que le marquis *de Cœuvres* (frère de Gabrielle d'Estrées) traversait la Rhétie et reconquérait la Valteline (1625), avec une armée de 6000 hommes, composée de Suisses et de Français.

La politique de Richelieu n'avait en soi rien de chevaleresque: il

n'entendait point restituer la Valteline aux Grisons ; une fois cette province occupée, il se réconcilia avec l'Espagne et convint, par le traité de *Monzone* (5 mars 1626), que les Valtelins se gouverneraient eux-mêmes, mais payeraient à leurs anciens maîtres un tribut de 25 000 florins.

Ce rapprochement subit des cours de Paris et de Madrid était dû à une prise d'armes des calvinistes de France, qui obligeait Louis XIII à concentrer tous ses efforts à l'intérieur du royaume. Ce soulèvement, à la tête duquel était Henri de Rohan, se termina par la prise de la Rochelle, dernière place d'armes occupée en France par les huguenots. Ceux-ci vaincus, Richelieu songea de nouveau à diriger ses forces contre la maison d'Autriche. La prise de la Rochelle, après une héroïque résistance, anéantit en France les calvinistes, en tant que parti politique ; c'était le triomphe de la monarchie. Cet éclatant succès coïncidait avec les victoires de Wallenstein, qui portaient l'empereur Ferdinand II à l'apogée de sa puissance, et mettaient en danger l'équilibre européen.

Dans le même temps vint à s'éteindre en Italie, en la personne de *Vincent*, dernier des *Gonzague*, l'antique famille des ducs de Mantoue et de Montferrat ; l'Espagne et la Savoie s'opposèrent aux prétentions de son héritier le duc de Nevers, prince français. Ce nouveau conflit mettait en danger le Valais, dont les Français auraient voulu utiliser les passages pour se rendre dans la plaine du Pô.

Ce pays venait de subir une longue crise : nombre de familles notables ayant adhéré à la Réforme [1], les Valaisans, appuyés par les Bernois, contestaient la puissance temporelle des évêques. Pour combattre ce mouvement qui menaçait doublement l'épiscopat, au temporel et au spirituel, le pape envoya d'Italie des missionnaires ; jésuites et capucins travaillèrent avec ardeur, et réussirent, au commencement du dix-septième siècle, à surmonter la situation. Les Valaisans se laissèrent, non sans résistance, ramener sous la houlette épiscopale et renouvelèrent, en 1627, leur alliance avec les cantons catholiques. Les agents de Louis XIII contribuèrent à ce résultat ; ce premier succès obtenu, ils firent miroiter les avantages de l'alliance française, qui devait procurer des pensions aux nobles, à tous le vin, le sel, le riz à bon marché.

[1] Plus de cent vingt familles nobles avaient embrassé la Réforme. (Voir l'*Histoire du Valais*, par le chanoine Boccard.)

De tout temps, dit Vulliemin, les arguments de la France avaient paru tour à tour forts ou faibles, selon que les mulets chargés de l'or du roi prenaient ou non le chemin trop peu fréquenté de la vallée du Rhône. La France, à cette époque, paya ses arrérages et réussit à gagner les Valaisans. Les jésuites, qui tenaient pour l'Espagne, furent expulsés, et l'évêque Hildebrand Jost, qui s'était rendu odieux, reçut de la nonciature l'ordre de quitter le pays. Les capucins y entrèrent avec les prêtres français; les patriotes valaisans séparèrent leur cause de celle de la Réforme, et les lois contre l'hérésie furent exécutées avec rigueur. Plusieurs familles évangéliques quittèrent leurs foyers et se retirèrent dans le gouvernement d'Aigle ou dans l'Oberland; d'autres, en plus grand nombre, surtout dans les dizains supérieurs, renoncèrent à leur foi; aussi, à peine sait-on aujourd'hui, même en Valais, qu'il fut un temps où une grande partie du pays avait abandonné la messe pour la Réforme. Ainsi, dit Vulliemin, s'éteignit, après avoir brillé un demi-siècle, une flamme qui eût pu changer la face de la vallée du Rhône.

La période à laquelle nous sommes parvenus est l'une des plus tristes de notre histoire. L'antique valeur des Suisses était enchaînée: leurs discordes, l'altération du principe républicain, la désaffection des sujets, la vénalité des chefs paralysaient leurs forces. En ne soutenant que mollement Genève, en laissant fouler aux pieds leurs alliés des Ligues grisonnes, les Confédérés avaient perdu leur prestige. Les envoyés français le leur faisaient sentir: ce n'était plus la France qui demandait des secours aux Suisses, c'étaient les Confédérés qui se faisaient protéger par le roi de France. La Suède, avec son vaillant roi Gustave-Adolphe, allait reprendre le rôle joué jadis par les Suisses; son appui coûtait moins cher que le leur; c'était là une considération déterminante dans l'ordre politique, où les points de vue mesquins l'emportent souvent, même sur les traditions séculaires.

La politique du saint-siège, — car le saint-siège a toujours eu une politique, — est curieuse à étudier; son principal souci était de maintenir l'équilibre. Obligé de choisir entre le roi très catholique et le roi très chrétien qui, tous deux, lui avaient fourni des gages de dévouement en persécutant l'hérésie, le pape donna la préférence aux Bourbons sur les Habsbourg; il considérait sans doute que leur influence était moins à redouter en Italie.

Louis XIII en personne passa les Alpes, et entraîna à sa suite

le duc de Savoie, qui ne lui avait opposé qu'une faible résistance. Mais, tandis que son armée s'avançait dans la péninsule, 40 000 Impériaux traversaient la Rhétie et s'avançaient en Lombardie (1629). Cette brusque invasion plongea les Ligues grisonnes dans la stupeur. Un siècle auparavant, les Confédérés fussent accourus en grande masse pour dégager leurs alliés et repousser l'Autrichien; mais on n'était plus aux temps des guerres de Bourgogne : les cantons se bornèrent à prendre quelques mesures pour leur sûreté. Il faut dire que la disette, la peste et les divisions politiques avaient produit un profond découragement dans le peuple; les contrées voisines de la Confédération, ravagées par la guerre, ne donnaient plus comme autrefois le vin et le blé; une foule de malheureux, chassés de leurs demeures, passaient et repassaient la frontière.

Pour ranimer les courages abattus, faire taire les divisions et inciter les Confédérés à une action contre l'Autriche, Richelieu accrédita à Soleure un ambassadeur, en la personne de *Léon Brulart*. Mais les cantons demeurèrent sourds à ses appels : les villes inclinaient vers une alliance anglaise que venait de leur proposer *Olivier Flemming;* les cantons démocratiques négociaient avec *Cassati*, ambassadeur de Milan. Cependant, l'éloquence persuasive du maréchal de Bassompierre finit par obtenir des cantons une levée de 6000 hommes. Ces troupes ne furent point employées à la défense des Grisons; on en forma deux régiments, placés sous le commandement de *François d'Affry* et de *J.-L. d'Erlach:* l'un fut dirigé sur la Lorraine et l'autre sur l'Italie. Ce dernier eut un sort des plus piteux : il subit en Italie la faim et les maladies, et, lorsque son colonel réclama le remboursement des sommes avancées à ses soldats, il reçut pour toute réponse des propos injurieux; si bien que d'Erlach, découragé, passa du service de la France à celui des princes allemands.

La délivrance de la Rhétie se faisait attendre. Cependant, par les traités de Chorasco et de Ratisbonne, la maison d'Autriche investit le duc de Nevers du duché de Mantoue, retira ses garnisons de la Valteline, s'engagea à raser les ouvrages qu'elle y avait élevés et à évacuer les Grisons. La France, de son côté, évacua les Etats de la maison de Savoie et ne conserva que Pignerol.

Contre l'engagement de ne donner aucun secours aux ennemis de l'empereur, Richelieu obtint, à Ratisbonne, la disgrâce de

Wallenstein, dont les armées se débandèrent (1630). Mais, en même temps, il assurait à la Suède, par une convention signée avec Gustave-Adolphe, des subsides pour la guerre qu'elle allait entreprendre contre l'empire, guerre dont il entendait tirer profit si elle réussissait. Le cardinal de Richelieu imitait en cela la politique cauteleuse de Louis XI, qui donnait à Charles-le-Téméraire des assurances de paix, mais s'alliait en même temps avec les Suisses par des traités secrets et exploitait ensuite la défaite de son adversaire.

Le 20 juin 1630, le roi de Suède débarqua en Poméranie, à la tête d'une armée éprouvée et admirablement disciplinée. Il inaugura une tactique nouvelle ; aux pesants carrés des armées impériales, il opposait des bataillons mobiles, entremêlés de cavalerie et d'artillerie. Son habileté tactique suppléait à l'infériorité numérique de son armée ; ses victoires sur le vieux Tilly, à Breitenfeld, près de Leipzig, et au passage du Lech, changèrent en peu de mois la situation politique de l'Europe. Le *roi des neiges*, comme on l'appelait à la cour de Vienne, s'avançait en triomphateur et recevait, chemin faisant, les hommages des princes et des villes qui l'accueillaient comme un libérateur ; de la Baltique au Rhin et au Danube, il balayait devant lui les bandes impériales, surprises par la rapidité de ses évolutions.

La victoire de Leipzig fut célébrée publiquement à Berne ; mais les Confédérés refusèrent les offres d'alliance que leur fit Gustave-Adolphe. Cette coalition avec la France, la Suède, les princes et les villes d'Allemagne contre l'empire eût été conforme à la politique traditionnelle de la Suisse ; mais la Confédération était trop profondément déchirée pour songer à entrer en lice. D'ailleurs, les cantons évangéliques avaient fort à faire pour se défendre dans les bailliages communs contre les prétentions du clergé. Zurich, entre autres, réclamait en vain que les questions religieuses fussent soumises à des arbitres appartenant aux deux confessions. En effet, les princes-évêques de Bâle, de Constance, de Coire et l'abbé de Saint-Gall avaient été mis en appétit par l'*édit de restitution*, rendu en 1628 par Ferdinand II, après les victoires de Wallenstein et de Tilly sur Mansfeld et le roi de Danemark ; et ils s'estimaient en droit de réclamer la restitution des biens ecclésiastiques dont ils avaient été naguère dépouillés. Dans ces circonstances, une stricte neutralité était conforme à l'intérêt de la Suisse ; en faisant trêve à leurs inimitiés pour se maintenir

sur ce terrain, les Confédérés évitèrent à leur patrie de grands malheurs [1].

La politique française n'avait pas les mêmes intérêts à sauvegarder. Richelieu avait pris les ligues grisonnes sous sa protection, ce qui revenait à dire qu'il entendait en faire un point d'appui contre l'Autriche. Pour réussir dans son dessein, il choisit le duc *Henri de Rohan*, qui, en sa qualité de chef huguenot, était sympathique aux cantons évangéliques, et l'envoya se mettre à la tête des contingents des Ligues pour occuper la Valteline; il le nomma, en outre, ambassadeur auprès des cantons, afin qu'il pût au besoin requérir leur aide. Les villes, en effet, se laissèrent séduire par la grâce et l'éloquence de Rohan, et lui laissèrent recruter deux régiments, qui allèrent grossir le corps d'occupation de la Valteline.

Survint la bataille de Lutzen, qui consacra la renommée des Suédois, mais qui coûta la vie à leur héroïque souverain. Le ministre de Gustave-Adolphe, qu'on a surnommé le Richelieu du Nord, le célèbre *Axel Oxenstjerna*, continua la lutte dans l'esprit qui animait son maître; aidé par la pléiade des généraux habiles qui l'entouraient, les *Horn*, les *Banner*, les *Torstenson*, les *Wrangel*, les *Weimar*, etc., il remporta encore une série de succès.

Le duc de Rohan combina son entrée en campagne avec le général suédois *Horn*, qui mit le siège devant Constance (28 août 1633). Ce commencement d'hostilités souleva un violent orage en Suisse; 3000 hommes des cantons primitifs marchèrent au secours de Constance. De son côté, le duc de *Féria*, gouverneur de Milan, se mit en mouvement, à la tête de 20000 Espagnols; il traversa les Alpes, descendit la vallée du Rhin et obligea Horn à lever le siège de Constance; mais, parvenu en Souabe, il s'y fit battre par les Suédois. Dans l'intervalle, les cantons catholiques concluaient alliance avec l'Espagne, lui accordant libre passage et s'engageant à couvrir avec elle la Franche-Comté (30 mars 1634).

L'intervention de Rohan en Suisse avait abouti ainsi à des ré-

[1] De nombreux volontaires coururent se ranger sous les bannières de Gustave-Adolphe; ils formèrent deux régiments, commandés l'un par le colonel Escher, de Zurich, l'autre par le colonel Weiss (de Albo), d'une famille valaisanne réfugiée à Berne pour cause de religion. Cet officier atteignit le grade de général et fit partie du conseil de guerre de Suède; il est l'ancêtre de la famille de ce nom établie actuellement à Lausanne.

sultats tout opposés à ceux que se proposait Richelieu. Les Suédois le pressaient d'occuper la vallée de l'Adda, « le fossé d'où leur venait tout le mal. » Richelieu hésitait : l'ordre en fut plusieurs fois donné, mais bientôt révoqué. Aussi longtemps que les



Fig. 45. — Portrait du duc Henri de Rohan.

Suédois réussirent à tenir tête à l'Autriche, le cardinal évita de s'engager. Survint la défaite des Suédois à Nœrdlingen, qui décida la France à entrer positivement dans l'arène.

Dans les premiers jours de l'année 1635, Rohan, à la tête de quelques milliers de Français, traversa rapidement la Suisse, pénétra dans la Valteline et, avec le concours de Salis et de Jénatsch,

battit successivement les Allemands et les Espagnols dans le val Luvigno, à Mazzo, dans le val de Fréele et à Morbegno.

La Valteline reconquise avec leur aide, les Grisons en demandèrent la restitution ; mais la France n'entendait pas s'en dessaisir plus que l'Espagne : elle mit à cette cession des conditions semblables à celles qu'avait imposées cette puissance, et messieurs des Ligues ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient fait que changer de maîtres.

Cette amère déception amena Jénatsch à modifier sa tactique. Il abjura la religion réformée, embrassa le catholicisme pour se concilier les bonnes grâces de l'Autriche et fomenta le mécontentement contre les Français ; d'accord avec l'Espagne et l'Autriche, il forma une conjuration pour les expulser du pays. Trahi par Jénatsch et abandonné par Richelieu, qui ne lui envoyait pas d'argent et se refusait à suivre ses avis, Henri de Rohan, le « bon duc, » comme on l'appelait, tomba dans un guet-apens tendu par les patriotes conjurés et se vit contraint à évacuer les Grisons (1637).

A la suite de ces événements, les Grisons firent avec l'Espagne un traité qui les mettait en possession de la Valteline (1639). Le culte évangélique y était proscrit, mais jésuites et capucins le furent également. Les revers que l'Autriche subit en Allemagne la déterminèrent à se montrer accommodante avec les Ligues : elle renonça aux droits qu'elle possédait encore dans les Dix-Juridictions (1639) et ne conserva que les seigneuries de Rhæzuns et de Tarasp.

Peu à peu les représentants des deux confessions se rapprochèrent et la paix se rétablit en Rhétie. Après ces violentes commotions, les Grisons devinrent l'un des pays les plus paisibles de la Suisse. Quant à Jénatsch, qui avait contribué à l'affranchissement de sa patrie, il ne vécut pas assez pour assister à la paix. Victime des haines qu'il avait allumées, il fut assassiné, au milieu d'une fête, par deux hommes masqués, dont l'un portait la hache avec laquelle il avait lui-même mis à mort Pompée Planta, dix-huit ans auparavant. Son corps fut déposé en grande solennité dans la cathédrale de Coire.

CHAPITRE II

Paix de Westphalie.

Les Français envahissent la Franche-Comté. — Bernard de Saxe-Weimar s'empare de l'Alsace. — Mort de Bernard de Saxe-Weimar, réunion de l'Alsace à la France. — Les cantons des deux confessions se mettent d'accord pour faire respecter la neutralité suisse. — Les plénipotentiaires français, suédois et autrichiens se réunissent à Munster et à Osnabruck pour traiter de la paix.— Les Confédérés envoient le bourgmestre Wettstein, de Bâle, au congrès de Westphalie, pour demander la main-levée d'une décision prise par la Chambre de Spire au détriment de la ville de Bâle. — L'indépendance de la Confédération suisse est reconnue.

Durant la guerre de Trente ans, l'effort des belligérants porta tantôt sur une contrée, tantôt sur une autre. Après l'évacuation de la Rhétie, qu'on peut considérer comme le boulevard oriental des Confédérés, on guerroya dans la Franche-Comté, leur boulevard occidental. Les Habsbourg d'Espagne avaient réussi à la conserver, à travers les vicissitudes des campagnes du seizième siècle. Mais le cardinal de Richelieu convoitait cette province, dont la neutralité avait été garantie naguère par les Confédérés et que les cantons catholiques, en s'alliant avec l'Espagne, s'étaient engagés à défendre.

Sans se soucier de cette neutralité, les armées de Louis XIII, dans lesquelles figuraient de nombreux mercenaires suisses, envahirent la Franche-Comté : Condé mit le siège devant Dôle avec 30 000 hommes. La diète protesta en vain contre cette invasion. Les Francomtois appelèrent à leur secours les Impériaux, qui chassèrent les Français et les poursuivirent jusque sous les murs de Dijon.

Tandis que les armées de Louis XIII éprouvaient ces revers, et que les Espagnols pénétraient en France, Bernard de Saxe-Weimar s'emparait de l'Alsace; le roi de France, à qui elle n'appartenait point, la lui avait généreusement octroyée. Berne confia la garde de sa frontière au colonel J.-L. d'Erlach. Mais cet officier, qui avait servi sous Gustave-Adolphe avec Bernard de Weimar, avait conçu pour celui-ci une grande admiration ; il ne sut pas faire taire ses sympathies personnelles, et lui livra le passage à travers les terres de l'évêché de Bâle. Weimar vint mettre le

siège devant Rheinfelden, et, après une bataille acharnée qui dura plusieurs jours, il s'empara de cette ville (28 février 1638). Le malheureux duc de Rohan, alors âgé de soixante ans, prit part à cette mêlée et y perdit la vie; ses restes furent transportés dans la cathédrale de Genève, où un monument perpétue le souvenir des services qu'il a rendus à la cause protestante. Peu après, d'Erlach s'empara de Brissach pour le compte du duc de Weimar.

L'année suivante, le duc Bernard de Weimar fut enlevé par la fièvre[1], à l'âge de trente-six ans, au début d'une brillante carrière. Il laissa à d'Erlach la direction d'une armée que toutes les puissances se disputaient. Le gentilhomme bernois la céda à Richelieu, livrant ainsi l'Alsace à la France (1639).

Le besoin de la paix se faisait sentir, mais la guerre devait sévir neuf ans encore. Dans toutes les armées étrangères on comptait des Suisses; on a évalué à 20 000 ceux qui combattaient sous les bannières françaises. Epargnée par la guerre, la Suisse voyait des fugitifs accourir sur son sol pour y chercher un abri. La dissension régnait malheureusement dans ses villes comme dans ses campagnes. Cependant, lorsqu'en 1647 les généraux suédois assiégèrent Bregentz et Lindau et menacèrent Constance, les Confédérés, protestants et catholiques, convinrent de repousser l'ennemi quel qu'il fût; un système de défense fut adopté, une armée de 40 000 hommes se prépara à couvrir la frontière. Forte de cette attitude, la Diète obtint la levée du siège de Lindau et Turenne s'engagea à respecter la neutralité helvétique.

En 1646, des négociations avaient été entamées à Munster et à Osnabruck, en vue de la paix ; les plénipotentiaires français traitèrent dans la première de ces villes avec l'Empire, et ceux de la Suède se réunirent dans la seconde pour le même objet. Les traités qui y furent signés, le 6 août et le 8 septembre 1648, assurèrent aux Etats allemands la liberté de conscience, et aux deux puissances victorieuses, la France et la Suède, la possession des provinces qu'elles avaient conquises; ils procurèrent en outre au duc de Mecklembourg et à l'électeur de Brandebourg des agrandissements de territoires importants; au comte Palatin, la restitution de la plus grande partie de ses Etats; à la Suisse et aux Provinces-Unies des Pays-Bas, la reconnaissance de leur indépendance.

[1] On a prétendu qu'un Espagnol l'avait empoisonné. De divers côtés il avait été averti d'avoir à prendre garde au poison.

Les Chambres impériales avaient refusé de comprendre Bâle et Mulhouse dans la paix de 1499, et accueilli les plaintes des bourgeois de Bâle contre les Conseils de cette ville. Après s'être adressés inutilement à l'empereur pour obtenir la mainlevée d'une saisie ordonnée par la Chambre de Spire et opérée sur le Rhin au préjudice de marchands bâlois, les Confédérés sollicitèrent l'appui de la France, qui, ayant tout intérêt à détacher les cantons de l'empire, s'empressa de prendre leur cause en mains. Mais tout en profitant du bon vouloir du gouvernement français, les Confédérés estimèrent qu'ils devaient, en tant que nation indépendante, être représentés au congrès réuni en Westphalie, et ils se décidèrent à envoyer un ambassadeur à Munster. Le bourgmestre *Jean-Rodolphe Wettstein* de Bâle fut chargé par les villes de porter les plaintes des cantons contre la Diète de Spire et de faire comprendre la Confédération dans la paix générale.

Fig. 46. — Hallebardier suisse de 1630-1640, d'après un vitrail appartenant à M. le baron de Sulzer-Wart, à Neftenbach (Zurich). Dessin de M. Louis Bron. N° 1558 du *Catalogue de l'Art ancien* à l'Exposition nationale de Genève.

Né en 1594, J.-R. Wettstein était fils d'un Zuricois qui occupait à Bâle les fonctions modestes d'intendant de l'hôpital. Après avoir débuté dans le notariat et pris ensuite du service dans un régiment à la solde de Venise, il était rentré dans sa ville natale; puis il s'était, par ses mérites, élevé de charge en charge à la plus haute dignité de l'Etat. A l'activité d'un parvenu, il joignait, dit-on, un tact, une modestie assez rares, beaucoup de prudence et une grande circonspection; les cantons catholiques, après quelques hésitations, donnèrent leur adhésion à la démarche que lui avaient confiée les villes. Les gouvernements suisses ordonnèrent un jour de prières publiques pour le succès des négociations; ce fut dans ces circonstances que Wettstein se



Fig. 47. — Hallebardier suisse de 1630-1640.

mit en route le 4 décembre 1646. Appelé à représenter la Suisse dans une assemblée d'ambassadeurs vivant dans le luxe, Wettstein y faisait petite figure ; mais le chancelier de Suède, Oxenstjerna, et le duc de Longueville, prince de Neuchâtel, qui représentait la France, lui prêtèrent un généreux appui, et il ne tarda pas à être entouré d'une considération générale.

Wettstein devait se garder de mettre en question l'indépendance de la Suisse, et de permettre qu'elle fût l'objet d'une discussion dans l'assemblée des puissances. Lorsque les princes allemands lui offrirent de libérer Bâle, à la condition qu'elle se rachetât une fois pour toutes de sa part à l'entretien des Chambres impériales, il répondit fièrement : « Bâle ne demande pas un affranchissement, mais la reconnaissance du droit souverain qu'elle possède. » La considération que le duc de Longueville[1] témoignait à Wettstein en imposa à l'empereur. Désireux de conserver l'amitié des Suisses, Ferdinand III cassa les arrêts des Chambres impériales, et, dans un décret subséquent, il proclama l'exemption des tribunaux de l'empire en faveur des cantons, ce qui impliquait la reconnaissance de leur indépendance ; cette décision, qui détachait définitivement la Suisse de l'empire, fut sanctionnée par les congrès de Munster et d'Osnabruck. Sans avoir pris part à la guerre, les Confédérés obtenaient ainsi les résultats que la victoire eût pu leur donner. Depuis deux siècles déjà, la France et l'Espagne traitaient la Suisse comme une puissance indépendante ; à partir de 1648 l'empire en agit de même à son égard.

L'empereur qui avait été près, un moment, de devenir le souverain de l'Allemagne et d'exercer une sorte d'hégémonie en Europe, redevint le chef d'une aristocratie de princes. Vaincues en France, la Réforme et l'indépendance des provinces triomphèrent en Allemagne ; l'égalité de droit des calvinistes et des luthériens fut sanctionnée par l'Europe. La paix de Westphalie mit fin aux grandes luttes nées de la Réforme et fut pour longtemps la base du droit européen.

La publication de ce grand événement causa en Suisse une joie

[1] Le prince de Neuchâtel aimait à s'entretenir familièrement avec l'envoyé suisse et l'invitait à sa table ; Wettstein raconte dans une de ses lettres que l'ambassadeur de France, l'ayant vu user de tabac, le lui déconseilla énergiquement. Cet usage commençait en effet à se répandre en Europe ; de 1650 à 1664, il fut promulgué à Bâle cinq défenses contre les fumeurs ; en revanche, le tabac à priser trouva grâce, pour la raison sans doute que les membres du Conseil avaient l'habitude de priser.



Fig. 48. — Portrait de Jean-Rodolphe Wettstein.

indicible ; des cortèges, musique en tête, parcouraient les villages pour lire à haute voix les articles de Munster.

Pendant quinze ans, le bourgmestre Wettstein exerça un rôle important en Suisse. Il participa à cent vingt diètes et fut choisi comme arbitre dans nombre de différends; il défendit avec énergie et persistance le principe de la parité confessionnelle; il s'efforça de resserrer les liens des Suisses catholiques avec l'évêché de Bâle et la Franche-Comté, et ceux des Suisses protestants avec Neuchâtel et le pays de Montbéliard. Il eut pour collaborateur le général *Zweyer d'Evebach*, landamman d'Uri; mais leurs tendances allemandes combattues par l'ambassadeur de France et les conflits confessionnels s'opposèrent à la réalisation de leurs vues.



Fig. 49. — Arquebusier suisse en 1647, d'après un vitrail appartenant à M. Dambmann, à Lyon.
Dessin de M. Louis Bron. N° 1612 du *Catalogue de l'Art ancien.*

CHAPITRE III

Guerre des Paysans.

Etat des paysans en Suisse au dix-septième siècle. — Conséquences de la guerre de Trente ans pour la situation économique du pays. — Licenciement des mercenaires au service de France et d'Allemagne. — Crise monétaire. — Soulèvement des paysans de l'Entlibouch. — Le mouvement gagne les cantons de Berne, de Soleure et de Bâle. Les pays romands fournissent des secours aux Bernois. — Intervention du bourgmestre Waser et du statthalter Hirzel de Zurich. — Les paysans font leur soumission. — Nouveaux griefs des paysans. — Ligue d'Houtwyl. — Leuenberg et Schybi se mettent à la tête du mouvement insurrectionnel. — La diète de Baden lève une armée pour réprimer ce soulèvement. — Leuenberg se présente devant Berne avec son armée; traité de Mourifeld. — Arrivée des contingents romands à Berne. — Concentration des troupes de la Suisse orientale en Argovie. — Combats de Wohlenschwil, de Gislikon et de Herzogenbouchsée. — Défaite des paysans. — Sentence prononcée contre les chefs de l'insurrection.

A partir du convenant de Stanz, la Suisse offre fréquemment le spectacle d'une lutte des peuples contre les classes dirigeantes. Au soulèvement contre la dictature de Waldmann succédèrent les insurrections de la campagne zuricoise en 1513 et en 1531; puis la révolte des paysans lucernois en 1570, des Bâlois en 1591, des Bernois et des Zuricois durant la guerre de Trente ans. Ce n'étaient ni la misère ni le désespoir qui poussaient les campagnards à prendre les armes. A peu d'exception près, la terre n'était point cultivée par des serfs comme en Allemagne et en France; le paysan était généralement propriétaire et jouissait du bien-être. « Que d'autres nations vantent leur opulence, dit Sismondi, la Suisse pourra toujours leur opposer ses paysans. » Rudes et incultes, ces fiers campagnards ne prétendaient pas à une part au gouvernement, mais ils réclamaient les égards auxquels leurs pères avaient été habitués par les chefs de la patrie. Ils invoquaient leurs franchises qui variaient à l'infini d'une commune à l'autre; ils protestaient contre les impôts auxquels on voulait les astreindre et entendaient n'acquitter que les contributions auxquelles ils auraient spontanément consenti.

Les gouvernements s'efforçaient de faire ployer les communes sous une même loi; ils cherchaient à entrer en possession des titres sur lesquels reposaient les prétentions de leurs sujets. Si cette

uniformisation, — cette centralisation, comme on dirait aujourd'hui, — avait tendu à accroître les droits individuels, en prenant pour norme les coutumes les plus libérales, elle eût pu relier plus intimément les sujets à leurs souverains; mais elle aboutissait au contraire à une plus complète dépendance des administrés. Etant donné ces visées des gouvernements, on comprend les plaintes répétées et la profonde méfiance des paysans.

La guerre de Trente ans ajouta de nouvelles causes au mécontentement du peuple. La Suisse étant devenue l'asile des fugitifs, l'or se répandit dans le pays; le prix des choses nécessaires à la vie s'accrut dans une proportion considérable; les maisons et les terres acquirent une valeur inaccoutumée. Beaucoup de paysans s'enrichirent ainsi subitement et s'adonnèrent au luxe, d'autres profitèrent des facilités de crédit qui leur étaient offertes pour emprunter; les habitudes de travail et d'économie disparurent. Plus prévoyantes, les classes supérieures prêtèrent sur titre hypothécaire les économies qu'elles avaient réalisées. Quand la paix fut rétablie, les fertiles vallées de la Souabe et de l'Alsace refleurirent et recommencèrent à verser leur abondance sur les marchés et le prix des subsistances descendit promptement; l'intérêt des dettes imprudemment contractées pesa lourdement sur les petits propriétaires et un malaise extrême se manifesta dans les campagnes. Le licenciement des mercenaires qui servaient en France et en Allemagne, et la mauvaise foi des princes à remplir leurs engagements aggravèrent encore la crise : en France, l'entretien des régiments et des compagnies incombait aux colonels et aux capitaines; ceux-ci, ne touchant pas du roi ce qui leur était dû, revinrent au pays fort endettés.

Durant les fureurs de la Fronde, tandis que les gardes françaises pactisaient avec le peuple, les mercenaires suisses protégèrent le roi contre l'émeute; Louis XIV loua leur fidélité en termes flatteurs, — monnaie dont les Bourbons ont toujours été prodigues; — puis, l'insurrection apaisée, il licencia plusieurs compagnies sans les payer. Une ambassade fut envoyée à Paris pour exiger le paiement des mercenaires suisses; ses démarches furent mal accueillies; sous la menace de rappeler les régiments capitulés, elle obtint cependant des acomptes de la reine, qui engagea pour y satisfaire des pierreries de la couronne[1]. L'échéance de l'alliance entre la

[1] Ces pierreries restèrent en mains des colonels suisses jusqu'en 1665, époque où elles furent restituées.

France et les Confédérés, qui expirait en 1651, contribua à ce résultat : la cour de France mettait un grand prix à son renouvellement. L'ambassadeur du roi flattait les Confédérés pour entretenir leur bon vouloir; ceux-ci toutefois ne se laissaient plus prendre à ces vaines promesses et l'ordre fut finalement donné aux colonels des régiments de se préparer à quitter le service de France.

Les traités contenaient des dispositions assurant aux Suisses, dans les pays voisins, les droits des nationaux ; mais ces privilèges n'étaient pas observés. L'Autriche, à court d'argent comme la France, avait accru ses péages, ce qui causa un vif mécontentement dans les campagnes.

Les mercenaires, de retour dans leurs foyers, désaccoutumés du travail, remplissaient les tavernes et se plaisaient à raconter les mouvements populaires dont ils avaient été témoins à Paris ; ils tenaient des discours séditieux et excitaient le peuple contre les baillis. Dans ces circonstances, il ne fallait plus qu'une occasion propice pour faire éclater l'orage qui grondait sourdement.

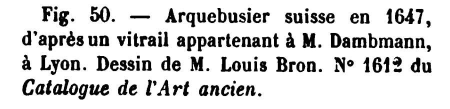


Fig. 50. — Arquebusier suisse en 1647, d'après un vitrail appartenant à M. Dambmann, à Lyon. Dessin de M. Louis Bron. N° 1612 du *Catalogue de l'Art ancien.*

La crise monétaire acheva de porter le trouble dans les esprits. Durant la guerre, l'écu s'échangeait contre 50 batzen, et Berne avait frappé des batzen dont cinquante équivalaient à un écu; d'autres cantons avaient fait de même. Lorsque les écus retombèrent à leur ancienne valeur, le rapport dans lequel on avait cherché à les mettre avec la monnaie se trouva détruit, et il en résulta une singulière confusion. Une forte importation de billon italien, introduit en Suisse par de faux monnayeurs et marqué par eux au coin de Berne, vint encore accroître cette confusion. Berne défendit alors de recevoir des paiements en monnaie étrangère, et réduisit les batzen à la moitié de leur valeur (septembre 1652) ; Soleure et Fribourg les réduisirent aux trois quarts, et prétendirent exiger le paiement des redevances à l'ancien taux.

La diète intervint alors, les diverses monnaies furent tarifées suivant leur valeur intrinsèque, et des mesures furent prises pour retirer le billon. Cette résolution, prise sans ménagements suffisants, détermina une explosion de colères qui se répandit dans la moitié de la Confédération.

Ce fut l'Entlibouch qui leva l'étendard de la révolte. Son peuple fier et vaillant était jaloux de ses libertés : il avait son sceau, nommait son capitaine général (*Landespannermeister*) et ses juges ; ces avantages ne lui suffisaient pas : par un sentiment bien compréhensible, il enviait l'entière indépendance dont jouissaient ses voisins de l'Unterwald. Le gouvernement de Lucerne avait soumis à des patentes la chasse et la pêche, naguère libres ; il exigeait que l'apprentissage des métiers se fît chez les artisans de la ville ; un impôt sur le vin (Ohmgeld) avait été établi. Lorsqu'au mois de janvier 1653 parut l'arrêté de la diète touchant les monnaies, des délégués de la vallée descendirent à Lucerne pour demander que, vu la rareté de l'argent, les cens pussent être acquittés en nature. A la tête de la délégation figurait un riche paysan, le banneret *Jean Emmenegger,* homme grave et d'un extérieur imposant.

Leur démarche fut très mal accueillie. Le capitaine *Krebsinger,* vieil officier qui ne connaissait d'autres droits que la force, traita les paysans de mauvaises têtes et les menaça de recourir à l'emploi des Italiens pour les mettre à la raison. Ces paroles outrageantes produisirent une irritation extraordinaire ; muets devant cet affront, les députés de l'Entlibouch se retirèrent dans leurs villages. L'effet de la colère des paysans ne se fit pas attendre. Un procureur, s'étant rendu au milieu d'eux pour opérer une saisie, fut arrêté ; on lui lia les mains derrière le dos, on plaça une couronne de paille sur sa tête, un frein d'osier dans sa bouche, et, affublé d'un nez et d'oreilles de bois, il fut promené de village en village, au son des fifres et des tambours, au milieu des huées de la population.

Le 26 janvier 1653, le peuple de l'Entlibouch se porta en procession, curés en tête et enseignes déployées, à la chapelle d'*Heiligen-Kreuz,* lieu habituel de pèlerinage ; et là, sous la présidence de leur banneret *Emmenegger,* les ressortissants des communes insurgées jurèrent de maintenir leurs franchises. Leurs Excellences de Lucerne sommèrent les organisateurs de cette protestation de venir rendre compte de leur rébellion. « Messieurs de Lucerne, répondirent-ils, sont aussi près de nous que nous d'eux ; nous les

A.-St. van Muyden, del. 1897.

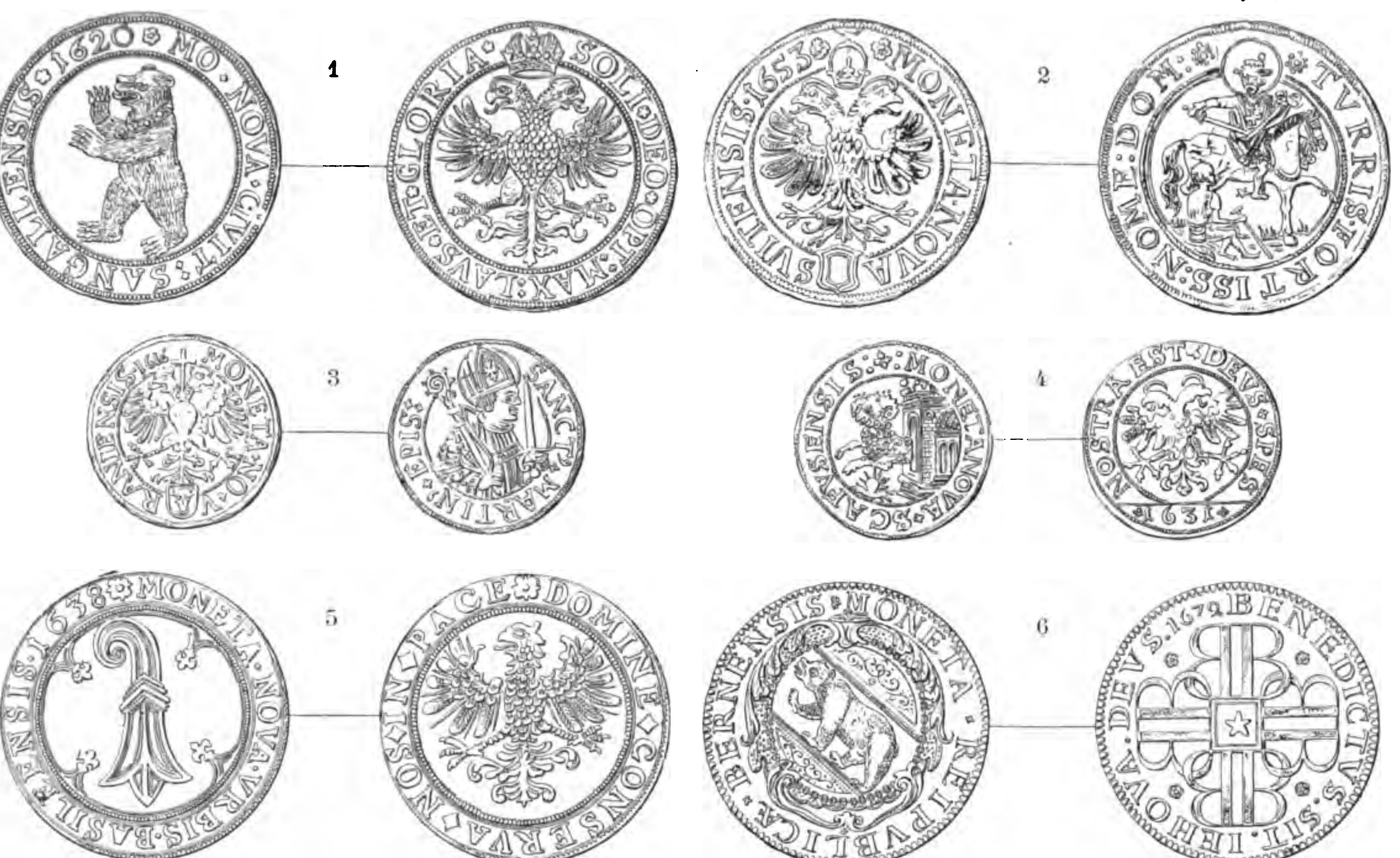


Fig. 51. — Spécimens de quelques-unes des monnaies en usage en Suisse au XVII[e] siècle.

1. Saint-Gall (ville). Thaler 1620. — 2. Schwyz. Thaler 1653. — 3. Uri. Dicken ou Testen 1616. — 4. Schaffhouse. Dicken ou Teston 1631. — 5. Bâle. Thaler 1638. — 6. Berne. Thaler 1679. — Les Nos 1 à 5 proviennent de la collection de M. Arnold Meyer, à Genève; le No 6 de celle de M. P.-L. Strœhlin, à Genève.
On peut approximativement évaluer le Thaler de Saint-Gall à 5 fr. 40, celui de Bâle à 4 fr. 35, celui de Berne à 5 fr. 24, tandis que dans le même temps le Teston d'Uri aurait valu 1 fr. 40 et celui de Schaffhouse 1 fr. 35.

attendons. » Cette fière réplique, et les dispositions peu favorables des autres bailliages et de la bourgeoisie, donnèrent à réfléchir à la seigneurie. Elle dépêcha auprès des rebelles l'avoyer *Doulliker,* qui se rendit dans l'Entlibouch porteur de propositions conciliantes et accompagné du père gardien des capucins et d'une suite. Le 15 février, les hommes de l'Entlibouch, au nombre de 1400, s'assemblèrent en armes à *Schupfheim* pour délibérer ; ils défilèrent trois de front au son de la cornemuse; devant eux marchaient trois montagnards robustes portant le costume des anciens suisses (*trois Tells*).

L'avoyer Doulliker avait des pouvoirs étendus, mais insuffisants pour accorder tout ce qui lui était demandé. Comme il arrive toujours en pareilles circonstances, les prétentions des insurgés s'étaient accrues; non contents d'obtenir l'abolition des impôts sur le bétail et sur le sel, ils réclamèrent une réduction du tiers sur les créances, la suspension des poursuites, la suppression des amendes baillivales, etc. Il est à remarquer qu'ils se placèrent sur le terrain économique et ne revendiquèrent pas de droits politiques.

L'avoyer combattit en vain ces exigences, et il se vit obligé de rentrer à Lucerne sans avoir atteint le but de sa mission. Il n'y était pas arrivé que déjà tout le pays était en rumeur; les gens de l'Entlibouch s'étaient répandus dans les bailliages de la plaine et les gagnaient à leur cause : Willisau, Soursée, Munster se soulevèrent, ainsi que les cantons de Berne et de Soleure.

Le 26 février, une landsgemeinde des communes rurales se réunit à *Wolhausen,* sur l'invitation d'Emmenegger; les prêtres ne firent pas de difficultés pour reconnaître la légitimité des réclamations des paysans, dont inscription fut prise dans le protocole de l'assemblée. Sans faire cause commune avec le mouvement, la bourgeoisie de Lucerne s'agitait aussi : elle revendiquait une participation plus grande à la direction des affaires publiques, et des privilèges pour l'exercice de certains métiers que les étrangers venaient pratiquer dans la ville.

Consternée, la seigneurie invoqua les secours des Confédérés. Cinq cents hommes des petits cantons accoururent, et lui permirent d'échapper au coup de main que préparaient les paysans. Ceux-ci arrivèrent par milliers; mais, déçus de voir les murailles occupées, ils se lassèrent bientôt et accceptèrent la transaction qui leur fut offerte : l'*ohmgeld* fut maintenu, mais abaissé, les pouvoirs des

baillis limités, l'alliance des communes dissoute. Et, quoique triomphants, les insurgés regagnèrent leurs foyers en hâte et sans ordre, comme des fugitifs (18 mars 1653).

La Diète des Confédérés s'était réunie à Baden et eût été sans objet si l'insurrection, apaisée à Lucerne, n'avait continué dans les cantons de Berne, de Soleure et de Bâle; l'Argovie s'agitait. Dans presque tous les villages les *rudes,* — c'était le nom que se donnaient les insurgés, — l'emportaient sur les *doux*, demeurés fidèles aux gouvernements. Leurs Excellences de Berne, pour tenir tête à l'émeute, eurent recours aux contingents romands : les Vaudois, qui n'avaient cependant pas trop à se louer de Leurs Excellences, leur prêtèrent, en gens débonnaires, un utile appui, qui eût mérité quelque reconnaissance. Avec eux marchaient les compagnies de Genève, de Bienne et de Neuchâtel; Fribourg, craignant une insurrection des Gruyériens, ne put pas fournir de secours. La Diète ordonna une levée de 13 000 hommes. Les Etats évangéliques, Zurich, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall et Appenzell, joignirent leurs efforts pour comprimer la révolte, et déléguèrent comme médiateurs le bourgmestre *J.-H. Waser* et le statthalter *Hirzel,* de Zurich; ceux-ci obtinrent quelques concessions de la part de Leurs Excellences, et réussirent à ramener assez promptement les habitants de l'Emmenthal et de la haute Argovie dans la voie de l'obéissance. Les communes rurales de Soleure et de Bâle firent à leur tour leur soumission.

Le feu couvait encore sous la cendre, et bientôt il se ranima. La proclamation de la Diète, destinée à répandre la terreur chez les paysans, les avait profondément blessés. Les chefs de l'insurrection, qui avaient le souci de leur dignité et le sentiment de s'être montrés modérés dans leurs revendications, ne pouvaient souffrir d'être traités comme des séducteurs et des rebelles. Et puis, maint roi de village, dit Vulliemin, avait peine à se dépouiller de son rôle : Willisau avait élu son avoyer et ne pouvait se résoudre à laisser Lucerne le nommer de nouveau; *Christian Schybi* s'était donné le titre de capitaine général de l'insurrection et formula de nouveaux griefs. L'agitation recommença; on fit miroiter aux yeux des paysans le plan d'une puissante *Ligue populaire*. Des landsgemeindes se réunirent à Willisau (canton de Lucerne), à Signau (canton de Berne), et à Oberbouchsiten (canton de Soleure); des troubles eurent lieu à Liestal.

Une Diète des paysans fut convoquée à Soumiswald le 23 avril;

un millier d'hommes environ s'y rendirent. La présidence fut conférée à *Nicolas Leuenberg ;* ce n'était pas un homme fougueux et inconsidéré comme Schybi : l'éloquence de ce grave dictateur avait sa source dans le sentiment du droit ; son père, qui était anabaptiste, l'avait élevé dans la piété. *Emmenegger, Galli, Binder,* chancelier de l'Entlibouch et le notaire *Brœnner,* prirent place à côté de lui ; c'étaient des hommes estimés, mais trop modérés pour réussir dans une entreprise pareille à celle où ils se voyaient poussés par le flot populaire. Les termes du projet de pacte que Leuenberg soumit à l'assemblée étaient à peu près calqués sur les premières alliances des cantons primitifs ; les droits des seigneuries y étaient sauvegardés, aussi bien que ceux de leurs sujets ; le but de l'alliance était d'anéantir l'injustice et de faire fleurir l'équité.

Les décisions prises à Soumiswald furent ratifiées par une assemblée plus nombreuse qui eut lieu, le 4 mai, à *Houtwil,* et à laquelle prirent part cinq mille paysans. Ce mouvement insurrectionnel avait attiré l'attention de l'ambassadeur de France *La Barde.* Ce diplomate tint en cette circonstance un double langage : il fit offrir ses services à la seigneurie, et d'autre part il entretenait des rapports avec la ligue des paysans qu'il encourageait en sous-main.

Leuenberg parcourait les campagnes à cheval, couvert d'un manteau rouge que lui avaient donné les insurgés ; de tous les villages on accourait pour le saluer tête nue, on l'appelait le *roi des paysans,* une escorte s'attachait à ses pas pour veiller à sa sûreté.

En apprenant la formation de la ligue d'Houtwyl, la Diète, qui siégeait à Baden, s'émut et décréta la levée d'une armée de 25 000 hommes, répartie en trois corps : le premier, sous le commandement de *Conrad Werdmuller,* de Zurich, devait opérer dans les bailliages libres et l'Argovie inférieure ; le second, sous *Zweyer,* d'Uri, occuperait le territoire lucernois ; le troisième, sous *Sigismond* d'*Erlach,* devait réprimer la révolte de l'Emmenthal et de la Haute-Argovie. A la nouvelle de cet arrêté, Leuenberg ordonna de son côté une levée en masse ; plus de 30 000 hommes répondirent à son appel. Schybi, voulant déjouer les plans de la Diète, proposa de profiter du temps qu'il fallait à d'Erlach pour réunir ses troupes, et d'attaquer Werdmuller avec toutes les forces de la Ligue, sur trois points, à Mellingen, à Bublikon et à Brougg. Il se flattait de réussir par cette attaque soudaine à rejeter

les Zuricois au delà de la Reuss. Comme il exposait son plan dans une auberge à Langenthal, il fut entendu par un ecclésiastique qui le révéla aux autorités bernoises. Instruit de la chose, Werdmuller se hâta d'occuper les hauteurs de Bublikon, où devait avoir lieu l'action principale.

Déçu dans ses projets, Leuenberg entama des négociations avec Leurs Excellences, et, pour donner plus de poids à ses propositions, il vint avec 20 000 hommes camper devant Berne, au Breitenfeld et au Mourifeld. Chose digne de remarque, ce général improvisé faisait régner une excellente discipline dans ses bataillons. Les portes de Berne restèrent ouvertes, patriciens et bourgeois entraient, sortaient et vaquaient à leurs affaires comme en pleine paix. Les secours tardant à venir, la seigneurie se décida à recourir aux négociations et souscrivit à un arrangement, à teneur duquel les paysans rendraient tout ce qu'ils avaient confisqué, contre une indemnité de 50 000 francs ; LL. EE. promettaient en outre à leurs sujets de leur donner satisfaction sur la plupart des points qui faisaient l'objet de leurs revendications. Ce traité fut conclu le 24 mai au Mourifeld ; le lendemain, Leuenberg formula de nouvelles exigences. Le gouvernement renoua les négociations, mais bientôt il apprit que les contingents vaudois, impatiemment attendus, étaient en route pour le dégager.

La levée des contingents vaudois ne s'était pas faite sans difficultés : le bourgmestre de Lausanne, J.-P. Polier, dévoué aux intérêts de Berne, avait convoqué à Lausanne les députés de la noblesse et des villes ; cette reconstitution des Etats de Vaud, depuis longtemps abolis, fit concevoir aux Vaudois des espérances qui les déterminèrent à fournir les secours demandés. L'assemblée fut cependant orageuse : plusieurs députés firent ressortir ce qu'il y avait d'anormal à prêter main forte contre les communes allemandes qui luttaient pour le maintien de leurs franchises. Le bailli de Lausanne promit, au nom de Leurs Excellences, que les charges seraient allégées, que les privilèges des villes seraient augmentés, que le droit d'assemblée serait reconnu au Pays de Vaud. Se laissant prendre à ces fallacieuses promesses, les députés des villes et de la noblesse perdirent ainsi l'occasion qui s'offrait à eux de conquérir l'indépendance, et accordèrent bénignement des secours. C'est ainsi que 5000 Vaudois, sous les ordres des colonels Diesbach et Morlot, accoururent sur les bords de l'Aar et tirèrent leurs seigneurs et maîtres de la fâcheuse situation où ils s'étaient mis.

Le passage de Guminen étant fortement occupé par les insurgés, le bailli de Laupen, Durheim, eut recours à une ruse pour lever cet obstacle : il fit courir le bruit que Leuenberg s'était fait catholique. Les paysans bernois ayant le papisme en horreur, cette calomnie produisit l'effet voulu ; à l'ouïe de cette apostasie, ils se débandèrent, ensorte que les contingents vaudois et neuchâtelois purent sans coup férir passer la Singine. Cette débandade, coïncidant avec l'arrivée des troupes romandes, changea le cours des événements ; les insurgés se retirèrent et se dirigèrent sur l'Argovie. Leuenberg n'ayant pas licencié ses troupes, le gouvernement bernois se considéra comme délié des engagements qu'il avait pris par le traité du Mourifeld.

Tandis que ces faits se passaient aux environs de Berne, les contingents de la Suisse orientale se concentrèrent le 30 mai, sous les ordres de Conrad Werdmuller, en Argovie, près de Mellingen ; ils étaient à six kilomètres au sud de Baden, qu'occupaient les troupes de Schybi. Instruit, ainsi qu'il a été dit plus haut, du plan conçu par celui-ci, Werdmuller rangea son armée en bataille avant le jour et occupa les hauteurs ; par cette manœuvre il surprit ceux qui croyaient le surprendre, et quelques centaines de paysans furent enveloppés et obligés de se rendre.

Les bandes de Leuenberg avaient opéré leur jonction avec celles de Schybi et portaient à 20 000 hommes l'armée des paysans. Massée sur les hauteurs boisées qui dominent Brounegg, elle descendit, le 3 juin, en rangs serrés, à la rencontre du corps de Werdmuller qui l'attendait près de *Wohlenschwil*, un peu en avant de Mellingen. L'artillerie zuricoise ouvrit de larges brèches dans leurs colonnes sans les arrêter ; la lutte fut acharnée et dura quelques heures ; mais, lorsque les paysans, qui avaient pénétré dans Wohlenschwil, se virent environnés de maisons en flammes, leur cœur faiblit ; ils se retirèrent et demandèrent un armistice jusqu'au lendemain, ce qui leur fut accordé. Avant l'expiration de l'armistice, Schybi voulut, profitant des ténèbres, recommencer la lutte en surprenant les Zuricois pendant leur repos ; Leuenberg, plus loyal, s'y opposa. Le 4 juin les négociations furent reprises. Les insurgés invoquèrent pour justifier leur conduite le convenant de Stanz ; mais le bourgmestre Waser leur démontra qu'il ne s'appliquait pas à leur cas. Les paysans de Bâle, de Soleure et d'Argovie, acceptant les explications qui leur furent données, firent humblement leur soumission, mirent bas les armes et

regagnèrent leurs foyers. Leuenberg avec les Bernois et Schybi avec les Lucernois se retirèrent en ordre, le premier sur Langenthal, le second sur Lucerne.

Arrivé au pont de *Gislikon*, Schybi voulut s'arrêter et risquer encore une fois le sort des armes ; mais il fut repoussé avec perte par le landamman Zweyer, d'Uri, qui occupait la campagne lucernoise (5 juin) ; trois jours après, Leuenberg fut battu à *Herzogenbouchsée* par Sigismond d'Erlach, qui s'était avancé à sa rencontre avec un corps de 7000 Welches (8 juin 1653).

La défaite de la ligue d'Houtwil était complète. Les délégués des cantons se réunirent à Zofingue en conseil de guerre pour statuer sur les sentences à prononcer contre les insurgés. Les paysans de la Basse-Argovie furent mis au bénéfice de la convention de Mellingen, ceux de la Haute-Argovie furent abandonnés au bon plaisir de leurs seigneurs.

Les gouvernements cantonaux, dit Daguet, se montrèrent d'autant plus cruels dans leur triomphe qu'ils avaient été plus lâches dans le péril. Des paysans furent jetés en foule dans les prisons de Berne, de Bâle, de Lucerne, et n'en sortirent que pour être écartelés, pendus, décapités, bannis ou envoyés aux galères. Les moins compromis reçurent le fouet et eurent la langue coupée; ceux dont les biens ne furent pas confisqués eurent à payer de fortes amendes. Leuenberg, qui était rentré chez lui, au Schœnholz, après les derniers combats, fut conduit à Berne, un sabre de bois suspendu au côté par une écharpe de paille ; après deux mois de prison, il eut la tête tranchée et son corps écartelé fut exposé sur les quatre grandes voies du canton. Ainsi finit, dit Vulliemin, un homme qui, tandis qu'il en avait 40 000 sous ses ordres, n'avait pas fait tomber une seule tête. Emmenegger fut pendu, Schybi mis à mort après d'horribles tortures. Les bourgeois de Lucerne furent tenus de restituer les concessions qui leur avaient été accordées. Bâle envoya quelques-uns des instigateurs de la révolte à la mort, d'autres aux galères de Venise; Liestal fut dépouillé de ses franchises. Soleure se montra plus clémente et ne livra qu'à regret ses ressortissants au tribunal militaire de Zofingue.

Après ces actes de rigueur, le gouvernement de Lucerne rendit aux communes de l'Entlibouch leurs lettres de franchises, et les paysans prêtèrent un serment d'obéissance; quelques concessions furent aussi faites aux bourgeois de Lucerne. A Berne, il fut tenu compte dans une certaine mesure des plaintes du peuple : les baillis

furent dépouillés du droit d'infliger des amendes sans une sentence préalable du tribunal, et le droit d'exportation sur les chevaux et le gros bétail fut supprimé ; un bailli qui s'était rendu coupable d'actes arbitraires fut destitué et banni ; en revanche, les assemblées de paysans furent interdites.

Les autres cantons s'entendirent pour mettre la plus grande partie des frais de la répression à la charge du gouvernement de Soleure, qu'ils accusaient de connivence avec les paysans. Trop faible pour résister, cet Etat se soumit ; mais il sépara ses intérêts de ceux des Confédérés, en concluant une alliance directe avec Louis XIV (1654). Daguet remarque à ce propos une tendance assez fréquente en Suisse, de la part des partis vaincus, à chercher un appui à l'étranger, ce qui est évidemment contraire à la dignité républicaine et à l'honneur national. On peut faire du reste la même remarque dans d'autres pays ; constatons qu'à cet égard de notables progrès ont été accomplis en Europe durant la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

CHAPITRE IV

Première guerre de Villmergue.

Vaines tentatives en vue de remplacer les anciennes alliances par un texte unique. — Persécutions dirigées par le gouvernement de Schwyz contre les familles protestantes d'Arth. — Les démarches des Zuricois en faveur des protestants d'Arth sont repoussées par les Schwyzois. — Les Zuricois mettent le siège devant Rapperschwil et les Bernois pénètrent en Argovie. — Défaite des Bernois à Villmergue. — Paix de Baden (7 mars 1656).

Les Etats confédérés avaient conservé, tout en le violant souvent, le texte de leurs antiques alliances ; mais celles-ci, on l'a vu, étaient loin d'être identiques. En outre, conclues à une époque où la Suisse faisait partie intégrante de l'empire, où tous les cantons se rattachaient à l'Eglise romaine, et où le commerce et l'industrie étaient peu développés, elles ne correspondaient plus à la situation politique de la Suisse. Le territoire de la Confédération, s'étant étendu, des besoins nouveaux s'étaient manifestés. Les Waldstætten, grâce à leur groupement et à la simplicité de leurs mœurs pastorales, supportaient plus facilement les défectuosités d'une organisation embryonnaire dont ils étaient les auteurs. Pour sauve-

garder leur indépendance religieuse, ils avaient conclu avec les autres cantons catholiques et avec les puissances étrangères des alliances séparées. Les villes, de leur côté, avaient aussi cherché au dehors des points d'appui.

Les Etats réformés, mus par un sentiment de vrai patriotisme, eussent désiré remplacer par un contrat unique les textes disparates des anciennes alliances. La proposition en fut faite en Diète par le général *Sigismond d'Erlach* et le bourgmestre *Waser*. Le premier syndic de Genève, *Sarrasin*, allant plus loin, parlait d'établir un organisme central, comme celui qui régissait les Provinces-Unies de Hollande. Les cantons catholiques, au premier abord, paraissaient tous, à l'exception de Schwyz, disposés à entrer dans ces vues ; mais ils découvrirent bientôt le fond de leurs pensées en renouvelant sans scrupule leurs alliances séparées. Les choses en étaient là lorsqu'un incident déchaîna la guerre civile.

Un certain nombre de familles du bourg d'Arth, parmi lesquelles les *d'Hospenthal* tenaient le premier rang, avaient, dès longtemps, adhéré à la Réforme ; elles se réunissaient pour prier dans une maison isolée, appelée *Hoummelhof*, et y recevaient en secret la visite de pasteurs zuricois. Malgré les déguisements revêtus par ces ecclésiastiques, leurs conventicules furent remarqués des voisins, et on les dénonça aux prêtres et aux capucins de la contrée. Le clergé de Schwyz invoqua l'appui du bras séculier contre ces familles, qu'il stigmatisa du nom de *Nicodémites* [1].

En apprenant qu'ils étaient exposés à des poursuites, une partie des réformés d'Arth, au nombre de trente-six, se réfugièrent dans le canton de Zurich pendant la nuit du 23 septembre 1655. Le lendemain, le bourg d'Arth fut occupé militairement, et vingt protestants qui n'avaient pas eu la prudence de fuir, furent saisis, garrottés et conduits à Schwyz ; ce fut le cas, entre autres, d'une riche veuve, presque septuagénaire, *Barbe d'Hospenthal*, que sa bienfaisance avait fait chérir de toute la contrée ; des enfants qui se trouvaient sur son passage tandis qu'on la menait en prison, éclatèrent en sanglots : « Ne me plaignez pas, mes chers enfants, leur dit Barbe avec bonté, le chemin que je suis est celui du ciel. »

Excités par l'évêque de Constance, les magistrats de Schwyz furent sans pitié pour leurs compatriotes protestants; ils appliquèrent

[1] Allusion au fait que Nicodème s'était déclaré secrètement partisan de Jésus-Christ.

dans toute sa rigueur une loi du siècle précédent, punissant de mort quiconque chercherait à introduire une nouvelle religion dans le pays. Barbe d'Hospenthal fut exécutée sur le *Werdhoub*, près de Schwyz, ainsi que trois de ses coreligionnaires, *Melk d'Hospenthal*, *Koenel* et *Kamer*. Le premier de ceux-ci, âgé de cinquante-deux ans, fut soumis quinze fois à la torture, mais ne poussa pas une plainte et ne fit aucun aveu; en recevant le coup mortel il s'écria : « Que la volonté de Dieu soit faite. » D'autres, considérés comme moins compromis, furent torturés ou livrés à l'inquisiteur de Milan. Les biens des protestants, évalués à 80 000 florins, furent confisqués.

Le canton de Zurich réclama la restitution des biens des familles qui s'étaient réfugiées sur son territoire. Les magistrats de Schwyz maintinrent leur décision : « Vous punissez vos anabaptistes comme rebelles, dirent-ils ; à nous d'en faire autant des nôtres. » Zurich invoqua la Diète fédérale, Schwyz réserva sa souveraineté. Les villes se donnèrent la main pour appuyer leurs coreligionnaires ; de leur côté, les catholiques renouvelèrent la Ligue d'Or (3 octobre 1655).

La Diète, réunie à Baden, fut impuissante à calmer l'irritation des esprits ; l'ambassadeur de France tenta en vain d'opérer un rapprochement entre Zurich et Schwyz ; des deux côtés des préparatifs de guerre furent faits. Le souvenir de la paix nationale qui avait suivi la deuxième guerre de Cappel pesait aux Zuricois ; possédant en *Rodolphe Werdmuller* un général expérimenté, ils se croyaient sûrs du succès.

Mais les Bernois et les Zuricois commirent les mêmes fautes qu'au temps de Cappel : ils opérèrent séparément, sans entente. Les Zuricois, sous le commandement de Werdmuller, entrèrent les premiers en campagne ; ils occupèrent la Thurgovie, puis mirent le siège devant Rapperschwil, propriété de l'abbé de Saint-Gall. Cette ville, qui commandait l'entrée de Schwyz, fut secourue en temps utile par les Waldstætten, et opposa une résistance inattendue. Les Bernois, moins prompts à mobiliser leurs contingents, s'avancèrent, en janvier 1656, sous le commandement du général *Sigismond d'Erlach*, pénétrèrent en Argovie et établirent leur camp à Lenzbourg. Confiants dans leur supériorité numérique, insoucieux du danger et persuadés que la paix allait être conclue, les Bernois manquèrent de discipline. Un de leurs corps, qui occupait Villmergue, s'y livrait au pillage et à la bonne chère.

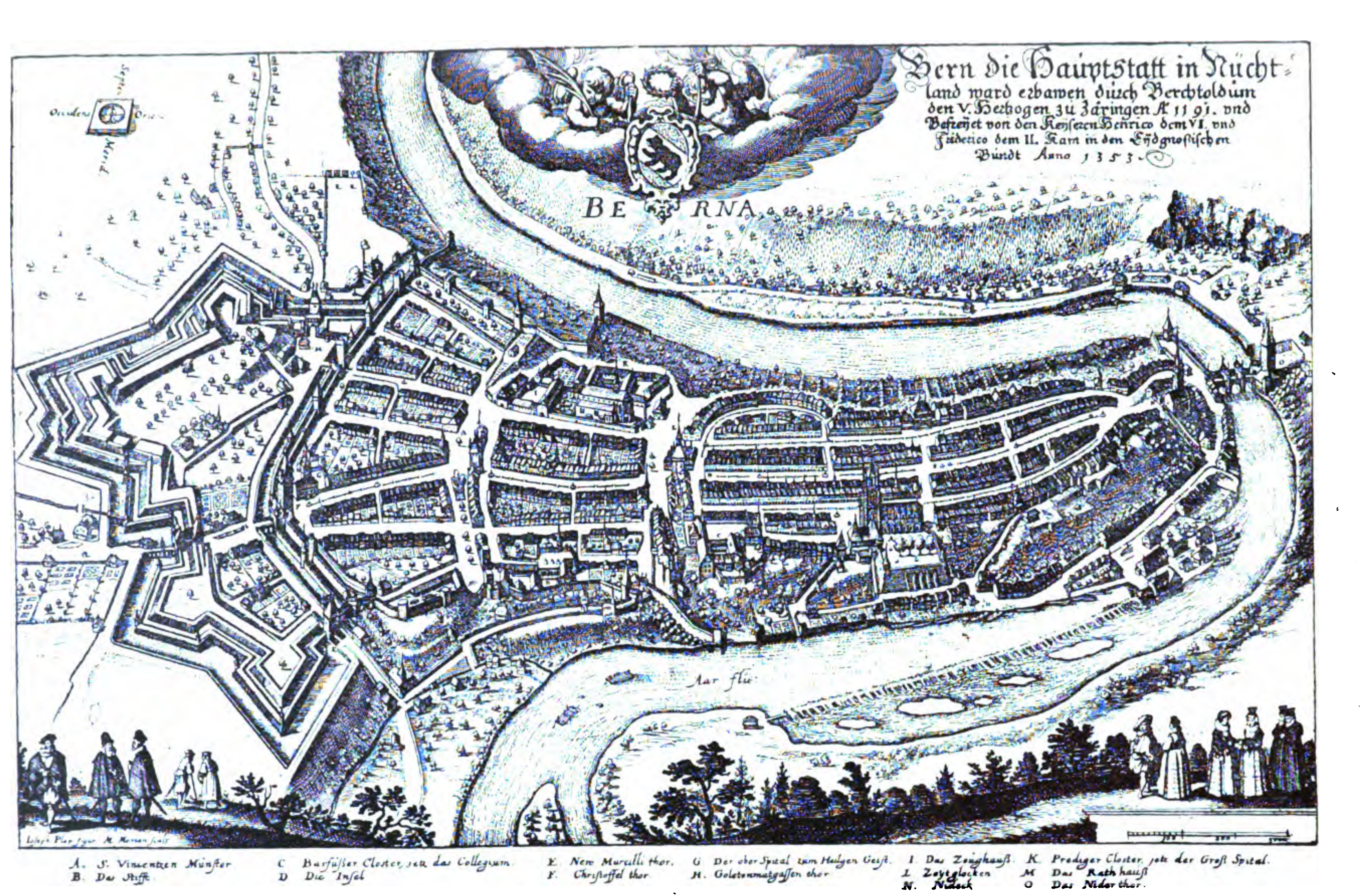


Fig. 52. — Berne au dix-septième siècle, d'après Mérian.

Informés du désordre qui régnait dans le camp protestant, les Lucernois, sous le commandement de *Christophe Pfyffer*, attaquèrent à l'improviste les Bernois et leur infligèrent à *Villmergue* une défaite mémorable (23 janvier 1656). Au moment d'ouvrir l'action, Pfyffer avait reçu une dépêche de son gouvernement ; devinant qu'elle contenait un ordre de suspendre les hostilités, il attendit d'avoir gagné la bataille pour l'ouvrir. La résistance des Bernois fut sérieuse, car ils perdirent dans ce combat malheureux près de 600 hommes ; les catholiques leur enlevèrent neuf drapeaux et dix canons et perdirent à peine 200 hommes. D'Erlach eût pu cependant avec ses réserves prendre une revanche, car toutes ses troupes n'avaient pas donné. Mais les cantons neutres (Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et Appenzell), l'ambassadeur de France, la Savoie, la Hollande et l'Angleterre intervinrent. Werdmuller avait été contraint, par Rodolphe de Reding, de lever le siège de Rapperschwil. Après ce double échec, Zurich et Berne acceptèrent la médiation qui leur était offerte. Le bourgmestre Wettstein, de Bâle, fut choisi comme arbitre.

Les médiations et les arbitrages sont des expédients souvent employés pour terminer des conflits, sans trancher précisément toutes les questions en litige ; des antagonistes désireux de ne pas prolonger une lutte présentant plus d'inconvénients que d'avantages y ont volontiers recours. Tel fut bien le cas dans l'espèce. La question qui avait donné lieu à la prise d'armes, celle de la libre migration d'un canton dans un autre, ne reçut pas de solution ; il fut convenu simplement que les gouvernements qui n'avaient pas de concordat sur la matière en agiraient comme il leur plairait. La paix signée à Baden le 7 mars 1656, rétablit le *statu quo ante bellum*. Les Confédérés restèrent ainsi en présence dans une situation qui n'était ni la paix, ni la guerre, et qui se perpétua plus d'un demi-siècle.

Les catholiques ne laissèrent pas de se montrer fiers de leur succès. Plus d'un fier couplet, dit M. Fritz de Mulinen, fut chanté, qui s'est conservé jusqu'à nos jours, raillant cruellement les mécomptes de l' « Ours. »

CHAPITRE V

Traité d'alliance avec la France, du 24 septembre 1663.

Démarches de Louis XIV en vue d'obtenir une alliance avec les treize cantons. — Envoi d'une ambassade des treize cantons à Paris pour conclure l'alliance. — Réceptions solennelles et réjouissances offertes à Paris aux députés des cantons. — Participation des régiments suisses à la conquête des Flandres et de la Franche-Comté. — Ordre donné par la Diète d'évacuer la Franche-Comté. — Plan de défense adopté par la Diète (Défensional) et repoussé par les cantons catholiques. — Recrutement de compagnies franches pour le service étranger. — Campagne de Hollande. — Paix de Nimègue.

La réconciliation superficielle qui venait de se produire entre les cantons catholiques et les cantons protestants avait en partie sa cause dans le désir où étaient le peuple et ses chefs de pouvoir prendre part aux guerres internationales par l'envoi de mercenaires.

C'est Louis XIV qui a surtout développé le mercenariat en Suisse. Les Confédérés lui fournissaient volontiers des soldats parce que, sous l'égide de ce puissant monarque, ils se sentaient défendus du côté de l'Empire et de la Savoie.

Les mercenaires suisses avaient favorisé l'accession d'Henri IV au trône de France et protégé l'enfance de Louis XIV contre les factieux de la Fronde ; ils jouèrent, entre autres, un rôle décisif dans la victoire que le grand Condé remporta en 1648 à Lens sur les Impériaux ; après cette bataille, Condé présenta au roi le général bernois J.-L. d'Erlach et lui dit : « Voilà l'homme auquel nous devons la victoire. »

Des alliances particulières furent conclues par Louis XIV avec divers cantons ; Soleure s'engagea le premier en 1654, puis son exemple fut suivi par Fribourg, Lucerne et les petits cantons. Mais cela ne suffisait pas au grand roi ; il désirait avoir les Treize cantons pour auxiliaires de ses projets ambitieux et ne ménagea point les démarches pour atteindre ce but. Son ambassadeur, *La Barde*, se heurta à de grandes difficultés de la part des cantons protestants. Pourquoi ferait-on des faveurs à un prince qui persécutait les huguenots, qui ne payait jamais ses dettes et n'avait pas voulu encore garantir la neutralité de la Franche-Comté ?

Cependant, en dépit de l'opposition des bourgmestres Waser de

Zurich et Wettstein de Bâle, et du général S. d'Erlach de Berne, qui s'étaient constitués les champions de l'indépendance nationale, le moment vint où les villes à leur tour se laissèrent séduire par les offres attrayantes de l'ambassadeur de France. Le 24 septembre 1663, la Diète de Soleure, où siégeaient les Treize cantons, signa un traité d'alliance conclu en termes analogues à ceux auxquels avait adhéré Henri IV, mais qui empruntait à la différence des temps une portée toute nouvelle. La cour de France se riait des privilèges naguère accordés ; le roi entendait agir suivant son bon plaisir pour le nombre de levées et pour le choix des chefs. Toutes les alliances contractées par les Confédérés depuis 1521 devaient être subordonnées à l'alliance française, comme à la plus ancienne.

Cette convention signée, trente-six députés, ayant à leur tête le bourgmestre *Waser*, et suivis d'une nombreuse escorte, se rendirent à Paris pour solenniser les engagements pris par les cantons. Les délégués bernois étaient l'avoyer *Antoine de Graffenried* et le banneret *Bouchs ;* ils étaient suivis de leurs fils et de plusieurs conseillers, *Antoine Archer, Jacques Tillier, Emmanuel Steiger, Antoine Merz, Daniel Lerber, J.-Ph. Cerjat* et *Jacques Wyttenbach.* Le voyage, à partir de la frontière, se fit aux frais du roi ; les diverses délégations se réunirent à Charenton. Les gentilshommes de la cour vinrent au devant des députés suisses qu'accompagnait La Barde ; au passage à Vincennes, il y eut réception de gala et des santés portées en l'honneur du roi, de sa famille et des Etats confédérés. Le gouverneur de Paris, accompagné du prévôt des marchands et des échevins, vint à la rencontre des Suisses pour les saluer, et leur entrée dans la capitale se fit, le 9 novembre 1663, au son du canon, au milieu d'une foule immense. Les jours suivants furent consacrés à des réjouissances de toutes sortes. Le 11 novembre au soir, les délégués suisses furent conduits au Louvre dans les voitures du roi. Le duc d'Enghien les introduisit dans la salle d'audience, où Louis XIV, entouré des princes du sang, les salua en se découvrant. Il tendit la main à chacun des députés et s'entretint avec le bourgmestre Waser. Puis les délégués furent présentés à la reine, à la reine-mère et rendirent leurs devoirs au petit dauphin. Le maréchal de Grammont leur offrit, comme divertissement, une représentation de la troupe de Molière. Les banquets et les invitations se succédèrent chez le duc d'Orléans, le grand Condé, Louvois, Colbert et Turenne.



Fig. 53. — Lucerne au dix-septième siècle, d'après Mérian.

Le 18 novembre eut lieu la confirmation solennelle de l'alliance. Les délégués des Treize cantons furent conduits dans les voitures du roi au palais de l'archevêque et, de là, accompagnés du prince de Condé et des plus hauts dignitaires de la cour, ils se rendirent dans la cathédrale de Notre-Dame. Le roi avait à sa droite les princes, les maréchaux et le haut clergé; les Suisses se placèrent à sa gauche. La cérémonie fut ouverte par une messe, à laquelle toutefois n'assistèrent pas les délégués des cantons protestants; puis l'ambassadeur La Barde, fit l'éloge des Confédérés; le bourgmestre Waser parla après lui, et le roi lui répondit. Un cardinal présenta les Evangiles sur lesquels chacun des envoyés puis le roi posèrent la main. La cérémonie se termina par un *Te Deum.* Un banquet fut servi dans le palais de l'archevêque, la cour y parut et le roi but à la santé de ses alliés. Les honneurs faits aux représentants de la Suisse furent semblables à ceux que leurs prédécesseurs avaient reçus d'Henri IV, mais avec plus d'étiquette et moins de cordialité.

Cette scène a été représentée, par ordre du roi, sur une tapisserie des Gobelins, qui, après avoir décoré une des salles de Versailles, a passé en diverses mains; elle vient d'être acquise, en 1896, par la Confédération, pour figurer désormais à Zurich, au Musée national.

De quadruples chaînes d'or furent remises aux représentants des cantons; le bourgmestre Waser, comme chef d'ambassade, en reçut une plus pesante encore qui faisait six fois le tour de ses larges épaules; chacun des députés suisses reçut 1200 livres pour ses frais de voyage.

L'alliance qui venait d'être ainsi conclue, défensive dans les termes, devait en réalité, dans l'intention secrète du roi de France, être offensive. Peu d'années après la signature, Louis XIV entreprit ses grandes guerres et ne se fit aucun scrupule d'employer les régiments suisses pour la conquête des Flandres et de la Franche-Comté. Lorsque, en janvier 1668, les Confédérés apprirent la manière dont le roi de France foulait aux pieds les clauses des capitulations, ils en furent fort affectés; ils ne pouvaient, en effet, être indifférents à l'occupation, par les armées françaises, de la Franche-Comté, qu'ils avaient jadis couverte de leur protection; la Diète donna aux colonels des régiments suisses l'ordre de l'évacuer. Peu de temps après, par la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XIV restitua cette province à l'Espagne; mais c'était avec l'arrière-

pensée de s'en emparer définitivement à la première occasion.

La diète de Baden, le 18 mars 1668, s'occupa d'un plan de défense pour la Suisse occidentale. Un premier corps de 13 400 hommes, que deux autres corps de même effectif renforceraient en cas de nécessité, devait être prêt à l'occuper à la première alerte. Les commandements de ces corps incomberaient à des officiers supérieurs désignés à tour de rôle par Zurich, Berne, Lucerne et Uri. Un conseil de guerre était chargé de diriger les opérations. Après avoir, par la paix de Baden en 1665, affirmé la souveraineté cantonale et repoussé l'entrée en matière sur les propositions de Waser et de d'Erlach, tendant à donner plus de cohésion à l'alliance helvétique, les Confédérés sentaient enfin le besoin de s'affirmer comme corps de nation. Cette nouvelle organisation militaire, connue sous le nom de *Défensional*, adoptée *ad referendum* par les députés à la Diète, fut repoussée, à l'instigation du nonce, par Schwyz et d'autres cantons catholiques, comme œuvre hérétique. C'est ainsi que la papauté, pour mieux asseoir sa domination, s'est plu parfois à intervenir comme un dissolvant dans les questions d'ordre politique; quitte, lorsque ces agissements se retournaient contre elle, à crier à la persécution.

L'attitude de Louis XIV avait blessé les cantons, et ils ne tardèrent pas à le manifester: six mille mercenaires partirent pour Milan ; Berne accorda le passage aux Espagnols; tous les cantons assurèrent l'empereur de l'empressement qu'ils mettraient à défendre ses villes frontières. Le duc de Savoie ayant laissé percer l'intention d'attaquer Genève, Berne prit des mesures pour la défendre.

La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue en 1668, ne fut qu'une trêve: Louis XIV caressait le projet de reprendre les hostilités au moment propice. Pour en favoriser la réalisation, il cherchait par tous les moyens à rattacher les Suisses à sa politique. Afin de les empêcher de chercher carrière en Hollande, pays vers lequel plusieurs se sentaient attirés, il rendit une ordonnance statuant qu'il ne serait payé de pension qu'aux Suisses qui s'engageraient par écrit à ne pas entrer au service des Provinces-Unies. Ce procédé fit fléchir Fribourg, Soleure et la plupart des cantons catholiques. Dans les villes réformées, il n'en fut pas de même; deux partis s'y formèrent: l'un tenait pour la France, l'autre voyait dans le roi Louis XIV l'adversaire des réformés, dont il fallait se garder comme jadis de l'Autriche. A Berne, les deux partis se balan-

çaient et l'emportaient tour à tour. Finalement, les avances faites par les trois puissances du nord, l'Angleterre, la Hollande et la Suède, furent repoussées; aussitôt les officiers recruteurs français affluèrent à Berne et à Bâle comme à Soleure.

La cour de France utilisait pour son service d'enrôlement un agent très actif et peu scrupuleux ; c'était un officier grison, originaire de Chiavenna, Pierre Stouppa [1]. Les conditions formulées dans les capitulations étant onéreuses pour la France, Louis XIV cherchait à y échapper, et, Stouppa enrôla des compagnies franches, dont la solde était inférieure à celle des troupes capitulées. Les ressortissants des pays sujets et alliés, qui ne pouvaient parvenir aux grades supérieurs dans les régiments capitulés, saisissaient avec empressement cette occasion d'entrer dans la carrière militaire, sans se soucier des menaces des cantons souverains ; les soldats licenciés des régiments capitulés entraient dans les compagnies franches, en acceptant une solde réduite.

Le roi esquivant ainsi les traités, il ne restait aux cantons qu'à rompre avec lui ou à accepter cette situation nouvelle. Sur les instances de la noblesse bernoise, à qui le désœuvrement avait rendu le service militaire nécessaire, la seigneurie se résigna à accepter la solde réduite offerte par le roi. L'opposition demanda que les mercenaires réformés ne fussent pas astreints à combattre contre leurs coreligionnaires ; ce fut en vain.

Les autres cantons blâmèrent Berne de s'être montrée si coulante ; puis tous, à l'exception de Zurich, suivirent son exemple. En récompense de ses services, Stouppa reçut du roi le commandement de l'un des quatre nouveaux régiments capitulés. L'effectif des Suisses enrôlés, tant dans les compagnies franches que dans les régiments réguliers, s'éleva bientôt à 25 000 hommes.

Lorsque Louis XIV commença la campagne de Hollande, il se manifesta chez les soldats suisses recrutés dans les cantons réformés une vive répugnance à combattre leurs coreligionnaires. L'offensive étant évidente, le régiment d'Erlach invoqua les traités et refusa de marcher ; mais il fut contraint de vive force à passer le Rhin ; quelques officiers, Nicolas Daxelhoffer et ses quatre fils

[1] On raconte qu'un jour Louvois ayant dit à Louis XIV devant Stouppa : « Sire avec tout l'or que Votre Majesté et les rois ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, on paverait d'écus le chemin de Paris à Bâle. » L'officier grison répartit : « Sire, avec tout le sang versé par les Suisses, on ferait un canal de Bâle à Paris. »

entre autres, reprirent le chemin de la Suisse ; quant aux soldats isolés qui refusèrent d'obéir, ils furent impitoyablement taillés en pièces.

A l'ouïe de ces faits, l'opinion publique se réveilla en Suisse. Dans les cantons évangéliques les prédicateurs représentèrent le péril que couraient la religion protestante et l'indépendance nationale. Dans les cantons catholiques même, les curés s'élevèrent contre les procédés déloyaux de la cour de France. On joua à Zoug une pièce du chancelier *Wyssenbach : La décadence de l'Helvétie,* où l'auteur met en scène Tell, qui s'efforce en vain de reconnaître les Suisses en les voyant, comme Israël, danser autour du veau d'or. « Les alliances, disait le peuple, ne sont point faites pour que nous servions à attaquer une nation paisible. » Cédant à la voix populaire, Berne rappela le régiment d'Erlach. Tous les cantons promirent de secourir la Franche-Comté.

Mais, ballottés comme ils l'étaient, les cantons étaient incapables d'exécuter leurs décisions. De nouveaux mercenaires partaient pour la France. Le roi, pour feindre de donner satisfaction aux Bernois, retira le régiment d'Erlach de Hollande, et l'envoya en Catalogne, où il eut à combattre les Suisses au service d'Espagne. La guerre approchait des frontières de la Confédération ; une division allemande ayant brusquement traversé son territoire pour pénétrer en Franche-Comté, les cantons se mirent d'accord pour protéger Bâle, et maintenir sur la rive du Rhin un cordon de défense.

La paix de Nimègue mit fin à cet état de choses, en 1678, mais les résultats en furent assez fâcheux pour la Suisse : l'empereur et l'Espagne cédaient à la France, l'un, Fribourg en Brisgau, l'autre la Franche-Comté ; au lieu d'un prince faible et éloigné, les Confédérés eurent désormais pour voisin un monarque puissant. Pour récompenser les Suisses de la part qu'ils avaient prise à ses succès, Louis XIV leur fit l'honneur de les nommer dans le traité. La construction de la forteresse d'Huningue, dont les canons menaçaient Bâle, et la conquête de Strasbourg, faite par surprise en pleine paix, achevèrent d'apprendre aux Confédérés la position qui leur était faite.

CHAPITRE VI

La Suisse devient l'asile des proscrits.

Intervention des cantons protestants en faveur des Vaudois du Piémont persécutés par le duc de Savoie (1655). — Les régicides anglais se réfugient à Lausanne et à Vevey (1660). — Révocation de l'édit de Nantes. — Exode des Vaudois du Piémont et des Huguenots; accueil qui leur est fait par les villes suisses. — Les cantons évangéliques autorisent des enrôlements pour le service de Hollande, d'Angleterre et d'Autriche. — La présence des réfugiés influe sur le développement des mœurs, de l'industrie et du commerce dans la Suisse romande. — Henri Duquesne crée une flottille sur le Léman pour le compte du gouvernement bernois.

Compatir au malheur, soulager l'infortune : c'est manifester des sentiments d'entre les plus nobles qui se puissent concevoir. Après les défaillances politiques dont la Suisse donna le lamentable spectacle au dix-septième siècle, elle se releva aux yeux du monde en donnant asile aux proscrits.

Durant les temps qui suivirent l'époque de la Réforme, les formulaires religieux étaient considérés comme faisant partie intégrante du droit public des Etats. En Angleterre comme en France, en Suisse comme en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans les Pays-Bas ou en Suède, d'un bout à l'autre de l'Europe les gouvernements étaient hostiles à la liberté religieuse ; ne pas se rattacher, au moins extérieurement, à la religion dominante était envisagé comme l'acte d'un rebelle indigne de la protection du souverain. Ni au seizième, ni au dix-septième siècles, on ne concevait l'idée d'une patrie respectueuse des droits individuels, telle qu'on la comprend maintenant : le lien que crée entre les fidèles la communauté de vues religieuses était plus fort que celui de la communauté d'origine ou de nationalité. Ainsi, les cantons catholiques vivaient sur un excellent pied avec la France et l'Espagne, tandis que les cantons protestants soutenaient des relations suivies avec la Hollande et l'Angleterre, dont l'une avait conquis son indépendance au prix de beaucoup de sacrifices, et dont l'autre avait passé au puritanisme le plus austère après la chute de Charles I[er], sous le protectorat de Cromwell. Il y avait un intérêt supérieur, au point de vue religieux, à ne pas laisser écraser les Etats évangéliques : aussi les Suisses intervinrent-ils, en 1653,

dans la guerre anglo-hollandaise ; de leur côté, la Hollande et l'Angleterre se posèrent en médiatrices entre les Confédérés en 1656, après la bataille de Villemergue.

Nous avons vu plus haut (page 179) les villes suisses prendre sous leur protection les victimes de la Saint-Barthélemy. Des sentiments analogues engagèrent Leurs Excellences de Berne, de

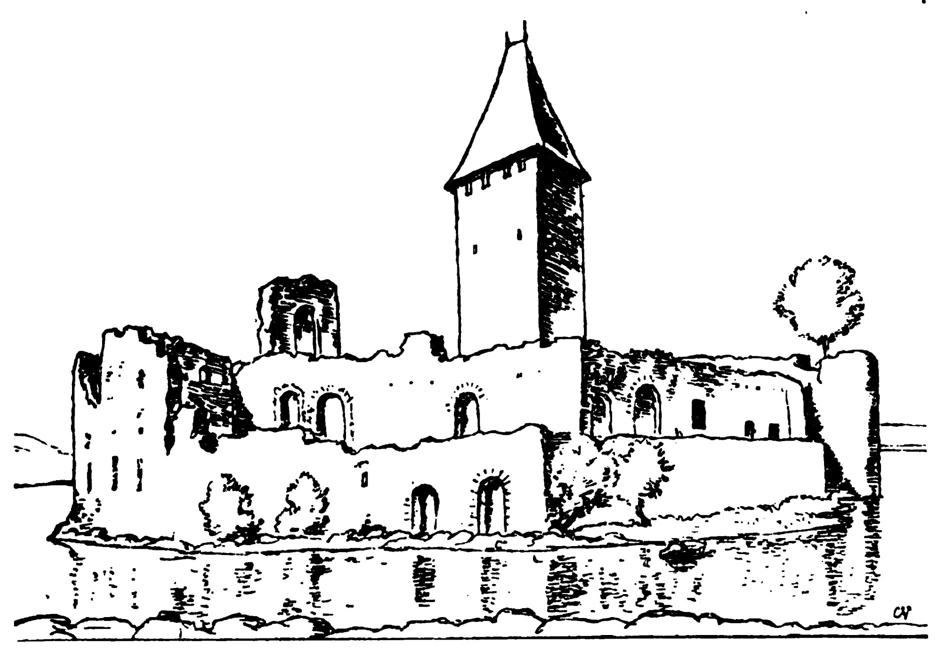


Fig. 54. — Le château d'Ouchy vers 1670-1680. Tiré du *Vieux Lausanne*, du peintre Ch. Vuillermet.

Zurich, de Bâle et de Schaffhouse à intervenir auprès du duc Charles-Emmanuel II de Savoie en faveur des Vaudois du Piémont, dans des circonstances intéressantes à rappeler.

Le 25 janvier 1655, l'auditeur Gastaldo, conservateur général de la Sainte Foi, délégué spécialement à cet effet par S. A. R. le duc de Savoie, enjoignit « à tous les particuliers, chefs de famille de la prétendue religion réformée, de quelque état et condition qu'ils soient, sans aucune exception, habitants et propriétaires de la vallée de la Luserne, de s'éloigner des dits lieux, de les abandonner avec toutes leurs familles, dans l'espace de trois jours, pour se transporter dans les localités et dans l'intérieur des limites que Son Altesse Royale tolère selon son bon plaisir. » Les contre-

venants encouraient la peine de mort; l'apostasie pouvait seule les sauver.

Ce cruel édit et les odieux massacres qui s'ensuivirent causèrent un émoi légitime dans les pays réformés : un cri de réprobation retentit; des prières publiques furent ordonnées dans les temples, on fit des collectes en faveur des malheureux. Les cantons évangéliques envoyèrent à Turin en ambassade le colonel *Gabriel de Weiss*[1], *Ch. de Bonstetten*, de Berne; *Salomon Hirzel*, de Zurich, *Bénédict Socin*, de Bâle, et *Jean Stockar*, de Schaffhouse, pour obtenir, en faveur des Vaudois du Piémont, le libre exercice de leur religion. Ces démarches furent appuyées par l'Angleterre et la Hollande. Après de laborieuses négociations, l'édit de Gastaldo fut rapporté et certaines concessions furent faites aux Vaudois.

Les garanties accordées n'ayant pas été observées, et les persécutions ayant recommencé en 1663, le colonel de Weiss fut envoyé de nouveau à la cour de Turin. En 1665, les cantons évangéliques adressèrent au duc de Savoie une remontrance ainsi conçue :

« Sérénissime Prince,

» Nous avons été informés que les sujets de V. A. R. faisant profession de la religion réformée, avaient espéré jusqu'à présent que V. A. R., à l'exemple de ses ancêtres, leur accorderait gracieusement la continuation de la liberté de leur conscience, et cependant, outre et contre cette espérance, nous sommes avertis qu'il leur est adjoint d'abandonner leurs habitations et de se transporter ailleurs, ce qui les expose à d'étranges frayeurs, perplexités et angoisses. Et, parce que la communion de la même religion que nous professons avec ces pauvres affligés nous oblige à prendre compassion de leur pitoyable état, nous avons cru qu'il serait à propos d'employer envers V. A. R., avec tout le respect convenable, notre très instante intercession pour ces pauvres gens; ne doutant nullement que V. A. R. ne nous témoigne, en cette rencontre, l'affection et la bonne correspondance que nous devons avoir comme de bons voisins. C'est pourquoi nous prions V. A. R. de regarder vos dits sujets, si pitoyablement affligés, d'un œil de commisération, et de leur confirmer la liberté de leur conscience, vu surtout que, comme le doivent de vrais et fidèles sujets, ils sont inviolablement toujours demeurés fermes à leur devoir envers V. A. R. en toutes les choses qui ne touchent point leur conscience, qui ne doit être soumise qu'au régime de Dieu seul, et que, partant, ils ne sont point indignes de cette faveur. »

[1] Ce Gabriel de Weiss fut bailli de Lausanne de 1668 à 1674; il avait conquis son grade de colonel au service de la république de Venise; son père, Samuel de Weiss (1571 à 1638), avait été général au service de Suède. (Voir p. 252.)

On a souvent décrié le régime aristocratique de « Leurs Excellences; » il n'est que juste de mettre aussi en évidence le souci qu'elles se faisaient du bien public, et le courage avec lequel, sans se laisser arrêter par les obstacles, elles savaient prendre généreusement en mains la cause de l'opprimé. Plaise à Dieu que notre moderne démocratie s'inspire toujours de cette noble tradition !

Lorsque les Stuarts remontèrent sur le trône, en 1660, Charles II tira vengeance des meurtriers de son père ; un grand nombre de républicains furent bannis. Trois anciens compagnons de Cromwell arrivèrent à Genève : le général *Edmond Ludlow* [1], un des juges de Charles Ier, le chancelier *John Lisle* et *William Cowley*. Intimidée par les menaces de la cour de France, qui avait épousé la cause des Stuarts, Genève ne crut pas pouvoir tolérer dans ses murs la présence des proscrits anglais. Ceux-ci invoquèrent la protection de Leurs Excellences de Berne, qui leur fut gracieusement accordée, et ils s'établirent à Lausanne, puis à Vevey ; ils y furent rejoints par d'autres régicides anglais : *Philips*, *Love*, *Holland*, *Broughton* [2], etc. Ces proscrits furent l'objet d'une vive sollicitude, à titre, non de régicides, mais de coreligionnaires persécutés.

De longues années durant, les cantons évangéliques allaient être appelés à se préoccuper du sort des réfugiés politiques et religieux et, dans ce rôle honorable entre tous, ils firent preuve d'une charité vraiment chrétienne.

La monarchie des Bourbons, affermie par le succès de ses armes, devenait de plus en plus absolutiste ; reniant le glorieux libéralisme de son fondateur, elle entendait ne plus tolérer en France qu'une seule religion : les clauses de l'édit de Nantes furent interprétées de plus en plus restrictivement. Aussi longtemps qu'il le put, Colbert protégea les protestants ; il s'inspirait, en cela, de l'intérêt de la France, car les protestants contribuaient à sa prospérité par leur acticité commerciale et industrielle. Mais le fait même que Colbert appréciait leur économie et leur probité et qu'il les employait de préférence dans l'administration, suscita de la

[1] C'est Ludlow, dit-on, qui a composé la mélodie si caractéristique et si populaire de la *Bernermarsch*.

[2] Ludlow et Broughton furent inhumés dans l'église de Saint-Martin à Vevey. Lisle fut assassiné sur la place Saint-François à Lausanne par un sicaire à la solde de la reine Henriette, veuve de Charles Ier.

jalousie : les jésuites, alarmés de la prépondérance que prenaient les huguenots, résolurent leur perte ; et il n'est tracasseries qu'ils n'inventassent pour leur rendre l'existence intenable.

Lorsque l'influence de Louvois prédomina, les calvinistes furent exclus des charges publiques, ils ne reçurent plus d'avancement dans l'armée, leurs académies furent supprimées ; défense fut faite aux églises de correspondre entre elles, leurs temples furent fermés sous le moindre prétexte ; on parvint à faire rentrer beaucoup d'adolescents dans le giron de l'Eglise romaine au moyen d'un édit conférant aux enfants, dès l'âge de sept ans, le droit de renoncer à la religion réformée, et enlevant à leurs parents en cas d'option pour le catholicisme, le droit de les élever. Lorsqu'un grand nombre de conversions forcées eurent été obtenues par ces procédés odieux, on représenta au roi que ceux d'entre ses sujets qui professaient la religion réformée étaient devenus une quantité négligeable, et que l'édit de Nantes avait perdu sa raison d'être. C'était le moment où, après avoir mené une vie fort licencieuse, Louis XIV se sentait repris dans sa conscience ; on lui fit comprendre qu'il donnerait une preuve de son repentir en extirpant l'hérésie du sol de la France ; il fut ainsi conduit à proclamer, le 18 octobre 1685, la révocation de l'édit de Nantes. Ordre fut aussitôt donné aux pasteurs protestants de quitter le royaume dans les quinze jours et défense fut faite à tous les autres religionnaires d'émigrer, sous peine des galères pour les hommes et de la réclusion à vie pour les femmes. Ce fut en vain qu'on fit des représentations au roi à ce sujet.

Malgré les cruelles dragonnades organisées par Louvois, les réformés quittèrent leurs demeures par milliers et cherchèrent à l'étranger un sol plus hospitalier que celui de la France. Déjà avant la révocation de l'édit de Nantes, le culte protestant, au mépris des traités, avait été aboli dans le pays de Gex. Genève ouvrit ses portes à ses anciens sujets ; la France voulut exiger leur expulsion, mais Berne et Zurich se déclarèrent prêtes à défendre Genève.

Au reste cet exode avait commencé avant la révocation de l'édit de Nantes déjà, et dura plusieurs années ; les fugitifs, échappant à la vigilance des gens du roi, arrivaient en foule à Genève et dans le pays de Vaud sous les déguisements les plus divers. Leur nombre était si grand que Berne dut ordonner à la plupart d'entre eux de porter leurs pas plus loin pour faire place

aux nouveaux arrivants; un jour, à Lausanne, on en compta plus de deux mille; chacun les secourait à l'envi. L'Allemagne réclama généreusement sa part des proscrits; de 1683 à 1685, plus de 15 000 y furent envoyés aux frais des villes protestantes.

On estime à 60 000 le nombre des Français qui s'établirent en Suisse durant les dernières années du dix-septième siècle; ils appartenaient principalement au midi de la France, les huguenots des provinces septentrionales du royaume s'étant réfugiés en Hollande, en Angleterre et en Allemagne.

La présence des réfugiés français produisit, au bout de peu d'années, de grands changements dans les mœurs de la plupart des villes de la Suisse romande. « On comptait parmi ces réfugiés, dit Verdeil [1], plusieurs familles nobles qui apportèrent cette urbanité française, cette élégance de mœurs qui, pendant le dix-huitième siècle, distinguèrent la population lausannoise; des savants, des ministres, des orateurs, des littérateurs, apportèrent le goût de l'étude. L'un d'eux, le jurisconsulte *Barbeyrac*, devint professeur à l'Académie de Lausanne et contribua à donner un nouveau lustre à cette institution. Des protestants d'une autre classe contribuèrent à développer l'industrie dans les villes où ils se fixèrent. Ce furent des Français qui établirent des chapelleries, des imprimeries, des poteries, des fabriques d'indienne, de cotonne, de bas, des tanneries; d'autres ouvrirent des boutiques et exercèrent diverses industries qui rendirent la prospérité à Lausanne et la créèrent dans d'autres villes. Jusqu'à l'arrivée des protestants français dans le Pays de Vaud, le commerce intérieur ne s'y faisait en général qu'au moyen de colporteurs, et toutes les marchandises provenaient de Bâle, de Zurich ou de Genève. L'activité des réfugiés changea ce système, excita une grande émulation dans toutes les branches du commerce et même dans l'agriculture, qui reçut de nombreux perfectionnements grâce à l'esprit d'initiative des paysans français qui, eux aussi, avaient quitté leurs chaumières pour trouver dans nos contrées la liberté religieuse à laquelle ils aspiraient. »

Le fils du célèbre *Duquesne*, marin comme lui, acquit la baronnie d'Aubonne, et fut chargé par Leurs Excellences d'organiser une flottille sur le Léman, pour protéger la côte vaudoise et Genève. Il construisit à Morges un port qui devait servir de point de réunion et d'abri aux galères bernoises. Celles-ci avaient vingt-

[1] A. Verdeil, *Histoire du canton de Vaud.*

et-un mètres de long, douze rames, vingt-quatre rameurs, trois canons et six doubles arquebuses; elles pouvaient porter chacune quatre cents hommes d'infanterie, outre l'équipage. Les barques, les brigantins, les cochères et les gros bateaux de pêcheurs du lac furent enregistrés; les bateliers et pêcheurs sortirent de la milice et furent inscrits sur les rôles de la flottille.

C'est ainsi que les réfugiés français payèrent leur dette de reconnaissance, en concourant à la prospérité et à la défense du pays. Ces proscriptions, qui avaient soulevé l'opinion, tournèrent donc au détriment de la France, en répandant à l'étranger des industries où elle excellait. En outre, par de nombreux mariages avec des familles suisses, les réfugiés leur infusèrent un sang nouveau.

Vers la fin du dix-huitième siècle, l'esprit de tolérance l'emportant en France, l'état civil fut rendu aux protestants; une partie des descendants des proscrits rentrèrent dans leur patrie, où leurs qualités solides les firent apprécier dans tous les domaines : commerce, industrie, magistrature, armée, sciences, lettres et arts; ils y ont occupé dès lors des positions éminentes et suscité même parfois de la jalousie. Mais ils conservèrent de leur séjour à l'étranger et de leur éducation protestante un certain tour d'idées particulier: quoique bons patriotes, poussant même quelquefois l'amour de la France jusqu'au chauvinisme, ils ne sont pas parvenus à se confondre complètement avec l'ensemble de la nation. Le style de leurs écrivains reflète leur manière de penser; dans les milieux catholiques, on le caractérise en l'appelant *style de réfugié;* ironie injuste, car il ne faut pas oublier que, des relations du protestantisme français avec la Suisse romande, sont issus des auteurs de premier ordre que la France a adoptés : tels sont Rousseau, M[me] de Staël, Benjamin Constant.

Les procédés despotiques de Louis XIV provoquèrent la coalition de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Empire et de l'Espagne, et deux guerres qui se terminèrent par les traités de Ryswick (1697) et d'Utrecht (1713). Louis XIV eut la satisfaction d'établir l'un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne; mais ses dernières années furent assombries par une série de revers : il perdit une partie des conquêtes faites au début de son règne et, à sa mort, la France épuisée ne jouissait plus de la prospérité qu'elle avait atteinte au temps de Colbert.

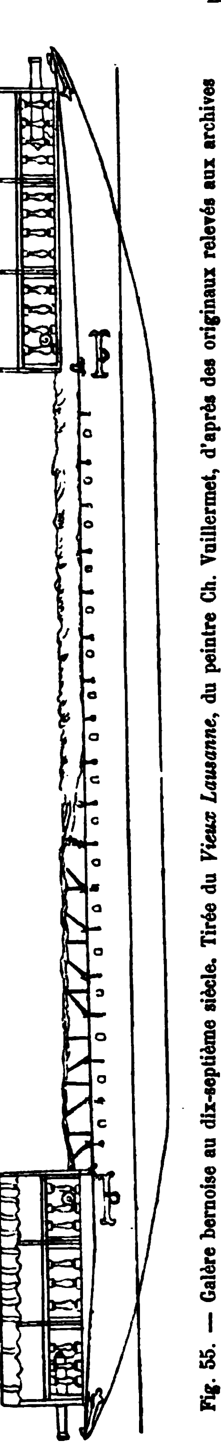


Fig. 55. — Galère bernoise au dix-septième siècle. Tirée du *Vieux Lausanne*, du peintre Ch. Vuillermet, d'après des originaux relevés aux archives de Berne par M. Ed. de Rodt.

La révocation de l'édit de Nantes fut non seulement une injustice, mais encore une faute, ce qui, aux yeux de certains politiques, est bien plus grave. Les persécutions contre les huguenots firent perdre au roi de France le prestige dont il jouissait dans les cantons évangéliques.

Deux magistrats hautement considérés, le bourgmestre *Escher*, de Zurich, et le banneret *Daxelhofer*, de Berne, envoyés à Paris pour réclamer au profit de Genève les dîmes séquestrées dans le pays de Gex, ne furent pas admis à voir le roi ; à la différence de leurs prédécesseurs, ils n'acceptèrent ni les chaînes d'or, ni les sommes qui leur furent offertes, ni même le portrait du souverain. Peu après, Guillaume III, que la révolution de 1688 venait d'élever au trône d'Angleterre, envoya en Suisse des ambassadeurs qui furent accueillis avec empressement par les cantons réformés, sans souci du mécontentement que leur présence causait au roi de France.

Plusieurs régiments furent enrôlés pour le service de diverses puissances : quelques-uns allèrent en Hollande ; un autre, placé sous les ordres de Jean de Sacconay, fut levé dans le pays de Vaud et se rendit en Piémont ; deux mille hommes s'engagèrent au service d'Autriche et participèrent à la défense de la Forêt-Noire. Aussi, durant la lutte entre la France et la coalition, les Suisses combattirent-ils les uns contre les autres. A partir de cette époque, les régiments au service étranger renoncent à leur costume traditionnel, et adoptent l'habit rouge qui devait les caractériser désormais ; certains corps abandonnent également la pique qu'ils avaient portée jusqu'alors, et la remplacent par une bayonnette fixée à l'extrémité du mousquet.

Les religionnaires français n'avaient pas franchi le Rhin, qu'une autre persécution amenait en Suisse de nouvelles victimes. A l'instigation de

Louis XIV, le duc de Savoie résolut aussi d'extirper l'hérésie de ses Etats : quinze jours furent donnés aux Vaudois du Piémont pour choisir entre l'abjuration et l'exil. Vainement, les envoyés de Berne et de Zurich intercédèrent en leur faveur. Dans les premiers jours de l'an 1687 trois mille réfugiés des vallées vaudoises, traversant la Savoie, arrivèrent à Genève et dans le pays de Vaud, sous la conduite de leur capitaine, Jacques Bourgeois, et de leur pasteur Henri Arnaud. La disette régnait alors en Suisse. Mais ces malheureux étaient sans ressources, il y avait parmi eux beaucoup de malades, ils ne savaient de quel côté se tourner, et l'on était en hiver : riches et pauvres partagèrent avec eux leurs demeures et leur pain. « Dieu, s'entredisait-on, nous les envoie pour l'épreuve de leur foi. »

Le printemps venu, les Vaudois furent dirigés vers le Brandebourg, le Wurtemberg et le Palatinat, où les villes suisses avaient obtenu pour eux des asiles. En 1688, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Empire, les armées de Louis XIV ravagèrent le Palatinat ; les demeures que les proscrits venaient d'y construire furent livrées aux flammes. Les Vaudois désiraient vivement revoir leur patrie et résolurent de faire l'impossible pour y parvenir. Se donnant rendez-vous sur les bords du Léman, ils se rassemblèrent à Prangins, près de Nyon ; puis, sous le commandement d'Arnaud, ils traversèrent le lac et les Alpes et opérèrent leur *glorieuse rentrée* dans leurs chères vallées, d'où ils chassèrent les Piémontais (25 août 1689). Le duc de Savoie, las de l'alliance française, venait de rompre avec Louis XIV et il amnistia les Vaudois, à la condition qu'ils combattraient sous ses drapeaux, ce qu'ils acceptèrent avec empressement. Un édit, dont les cantons évangéliques furent les garants, leur rendit l'exercice de leur culte.

Les religionnaires français furent moins heureux : l'interdit qui pesait sur eux dura un siècle. Il fallut la Révolution française pour réparer cette grande injustice ; on vit alors se vérifier ce passage de l'Ecriture : « L'iniquité des pères retombe sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération ; » avant de porter leurs têtes sur l'échafaud, bien des victimes de la Terreur purent se dire que leurs ancêtres avaient applaudi ou tacitement acquiescé jadis aux cruautés de Louis XIV ; et le clergé catholique souffrit à son tour des maux analogues à ceux que, au jour de son triomphe, il n'avait pas craint d'attirer sur les huguenots.



Fig. 56. — Genève au dix-septième siècle, d'après Mérian.

CHAPITRE VII

Neutralité de la Savoie. — Participation des mercenaires suisses à la guerre de la succession d'Espagne.

Guerre de la succession d'Espagne. — La Confédération proclame sa neutralité. — Berne lève des troupes pour défendre la frontière suisse menacée par l'armée du maréchal de Villars. — Le duc de Savoie entre dans la coalition contre la France, il demande à la diète de reconnaître la neutralité du Chablais et de prendre cette province sous sa protection. — Irrésolutions de la Diète. — Les mercenaires suisses participent dans les deux camps à la bataille d'Hochstædt et, après que Louis XIV eut sollicité en vain la médiation des Confédérés, à celle de Ramillies. — Les Français abandonnent le siège de Turin et évacuent la Savoie.

La question de la neutralité de la Savoie, qui a si fort agité l'opinion en 1815 et en 1860, fut soulevée une première fois pour les mêmes motifs au début du dix-septième siècle. De tous temps, Français et Autrichiens ont saisi, sous n'importe quels prétextes, les occasions d'envahir l'Italie ; la plaine du Pô a été maintes fois piétinée par leurs escadrons. Pour une armée qui se rend de Lyon à Milan, ou de Lombardie en Franche-Comté, le chemin le plus court traverse le Faucigny ou le Chablais et le Valais ; aussi les ducs de Savoie et les Confédérés avaient-ils un intérêt commun à se prémunir contre cette éventualité.

En 1700, Charles II, roi d'Espagne, donna par testament son trône à Philippe d'Anjou ; l'Angleterre, la Hollande et l'Empire, jaloux de l'accroissement de puissance qui allait en résulter pour la maison de Bourbon, opposèrent au petit-fils de Louis XIV le second fils de l'empereur Léopold : Charles d'Autriche. La Bavière et la Savoie déclarèrent qu'elles resteraient neutres. Quand chacun des deux partis s'adressa à la Suisse, la Diète se refusa à reconnaître soit l'un, soit l'autre des candidats, et proclama la neutralité du territoire helvétique (2 septembre 1700).

La guerre éclata.

L'armée du maréchal de Villars s'approcha de la frontière suisse. L'empereur, craignant une surprise, envoya auprès des cantons le général *Pesmes de Saint-Saphorin* [1], qui leur demanda de prendre

[1] Le général François-Louis de Pesmes de Saint-Saphorin descendait d'une famille déjà connue dans le Pays de Vaud sous la maison de Savoie. Il entra très

des mesures pour la défense de leur frontière. Les cantons catholiques s'y refusèrent. Berne, au contraire, ordonna la levée d'un corps de troupes pour assurer le maintien de sa neutralité. Le patriotisme qui animait le Pays de Vaud, et le zèle que la noblesse, les bourgeois, les savants, le clergé, la population tout entière y témoignaient pour la cause protestante, donnèrent de la confiance au gouvernement bernois. Bravant les exigences de Louis XIV, ses conseils envoyèrent des troupes sur le Rhin et occupèrent Lindau, pour couvrir de leur protection les villes forestières (c'est-à-dire de la Forêt-Noire); ils embrassèrent ainsi la cause des ennemis du grand roi, et reconquirent pour leur république l'estime dont elle avait joui en Europe aux temps des guerres de Bourgogne. Pesmes de Saint-Saphorin eut une grande part à ce revirement et contribua plus que tout autre à détacher Berne du parti français. Il obtint la neutralité du Chablais et du Faucigny et réussit à enlever à des princes catholiques de la maison de Bourbon le comté de Neuchâtel; la souveraineté de ce pays fut confiée à une famille protestante, assez forte pour le protéger, trop éloignée pour pouvoir l'opprimer.

Si l'on compare la situation politique de l'Europe vers la fin du règne de Louis XIV avec ce qu'elle était à l'époque de la guerre de Trente ans, on constate que les rôles sont renversés. Au début du dix-septième siècle, la maison d'Autriche cherche à comprimer la Réforme et vise à la domination universelle, tandis que la France soutient les princes protestants. Cinquante ans plus tard, la maison de France persécute avec ardeur les huguenots, et les Habsbourg, prenant leur revanche, se liguent avec les puissances protestantes pour s'opposer à la prépondérance des Bourbons. C'est que, en fait, le sort de telle ou telle confession, en dehors de

jeune au service des Etats généraux de Hollande, puis se distingua en Autriche, soit comme général, soit comme diplomate; il rendit des services importants à la Prusse dans la question de Neuchâtel, puis représenta l'Etat de Berne au congrès d'Utrecht. Nommé ambassadeur de cette république auprès des Etats généraux de Hollande, il réussit à déjouer les intrigues et les sourdes menées des puissances et des cantons catholiques lors de la dernière guerre de Villmergue. Né au château de Saint-Saphorin sur Morges, en 1668, il y mourut en 1738. Peu de Suisses, peu de Vaudois surtout ont fourni une aussi brillante carrière; à ses talents militaires et diplomatiques, il joignait, dit Verdeil, le jugement le plus sain, l'esprit le plus persévérant et le cœur le plus droit.

Il a laissé des mémoires et de précieux manuscrits, qui appartiennent à la famille de Mestral, alliée à la sienne; s'ils étaient connus, ces documents, encore inédits, jetteraient, dit Verdeil, un grand jour sur les causes de divers événements historiques.

leurs Etats, importe peu à ces souverains absolus; ils ne cherchent qu'à étouffer chez leurs sujets tout esprit d'indépendance. Quant au saint-siège, il seconde le pouvoir absolu, et s'en fait un allié pour ramener dans le giron de l'Eglise les troupeaux que la Réforme lui a enlevés ; à la cour de Louis XIV, comme à celle de Ferdinand II, on retrouve les jésuites, conseillers des monarques et instigateurs des persécutions.

Durant les guerres du dix-septième siècle, la Suisse est constamment travaillée par les émissaires des puissances. Mais ses divisions intestines l'obligent à se déclarer neutre et l'empêchent de songer à étendre ses frontières ; elle fournit des troupes mercenaires aux deux belligérants et donne le lamentable spectacle de Suisses combattant d'autres Suisses sous des bannières rivales.

La neutralité de la Confédération ne sera *perpétuelle* et *garantie* qu'ensuite des décisions du congrès de Vienne. Au dix-septième siècle, comme jadis, en 1546, c'est une neutralité *occasionnelle;* mais en répétant cette déclaration, lors de la guerre de Trente ans, puis au moment où éclatera la guerre de la succession d'Espagne, la Suisse tend déjà vers la neutralité perpétuelle comme principe de libre politique. Cette attitude réservée comportait de grands avantages, qui la rendaient désirable pour d'autres puissances.

Après les revers de la France, Victor-Amédée passa dans le camp de la coalition. La Savoie fut alors menacée, et sa flottille se réfugia dans le port de Morges. Le duc envoya le sire *de Mellarède* supplier les cantons de l'autoriser à faire des levées; il les invita à occuper le Chablais et à demander la neutralité de la rive du Léman (janvier 1704). Mais, avant que cet ambassadeur eût pu s'acquitter de sa mission, le duc de *La Feuillade* envahit la Savoie. En apprenant cette nouvelle, Berne et Fribourg députèrent des ambassadeurs auprès du maréchal français à Chambéry. Au nom de ces deux républiques, *de Muralt* et *Fégueli* tinrent au représentant du grand roi un langage qui n'était pas sans hardiesse : « Depuis que nos ancêtres ont conquis l'indépendance, ils ont eu pour maxime de ne point laisser les Etats qui confinent aux leurs tomber au pouvoir du même souverain. Veuillez ne point nous contraindre à donner à Victor-Amédée des secours, qu'aux termes de nos alliances il a le droit de nous demander. Suspendez vos opérations jusqu'à ce qu'une Diète se soit assemblée, et qu'elle ait pris des mesures propres à assurer la neutralité de la Savoie. » Le duc

de La Feuillade répondit qu'il n'avait point d'ordre du roi au sujet de leurs réclamations.

La diète s'assembla, mais se montra flottante et irrésolue. Tandis que les cantons protestants resserraient de plus en plus leurs relations avec la Hollande, les cantons catholiques autorisaient les trois régiments naguère accordés à l'Espagne à passer au service de la France. Mellarède, suivant l'usage, prit la parole devant la diète : « Vous avez demandé, dit-il, la neutralité des villes forestières, exigez donc aussi celle de la Savoie; car le même péril commande les mêmes précautions. S'il vous faut une preuve de la confiance que votre plus ancien allié met en vous, sachez que Son Altesse consent à ce que la rive droite du lac soit réunie à vos cantons, et qu'elle concoure à l'avenir à toutes les mesures que prendra le corps helvétique dans l'intérêt de son repos. »

De son côté, l'ambassadeur de France ne restait pas inactif. Convoqués à Soleure, les députés des cantons y furent reçus avec magnificence; on les indemnisa amplement de leurs frais de voyage, et seuls les députés de Zurich et de Berne refusèrent ces largesses. En diplomate habile, le marquis *de Puisieux* amusa les Confédérés. Ceux-ci lui avaient refusé le passage pour les armées du roi et une place sur les bords du lac de Constance, alors que, six mois auparavant, les Français cherchaient à se mettre en communication avec les Bavarois; changeant de système, il déclara consentir à la neutralité des bords du Rhin, à la condition que les Confédérés n'accorderaient pas de secours au duc de Savoie. Il ajouta que le roi de France, dont il vanta la bienveillance, était disposé même à confier aux Confédérés la garde du Chablais et du Faucigny, pourvu que les passages en restassent ouverts à ses armées, et il demanda des soldats pour couvrir ces provinces.

Berne et Zurich ne se laissèrent pas tromper par le langage mielleux du marquis de Puisieux. Sur leur proposition, la diète demanda la neutralité de toute la Savoie et une réponse dans les quinze jours. Le diplomate français, dans son dépit, accusa les cantons d'ingratitude et se fit vertement reprendre par le président de la diète, le bourgmestre Escher. Reconnaissant alors son erreur, il s'en excusa : « Si, dans la chaleur du discours, il m'est échappé quelques paroles offensantes, dit-il, je vous prie de l'oublier. J'ai parlé sans l'ordre du roi, mon maître. » Et, pour réparer son imprudence, il assura les Confédérés que Louis XIV ne réunirait pas la Savoie à sa couronne.

La diète se sépara sans prendre de résolution. *Beretti-Landi*, l'ambassadeur d'Espagne, en résidence à Lucerne, joignit ses efforts à ceux de Puisieux pour entretenir l'irrésolution chez les représentants des cantons; une deuxième, une troisième, une quatrième diète s'assemblèrent, et se séparèrent sans avoir accordé de secours au duc de Savoie. Plusieurs cantons cependant favorisèrent ses enrôlements; un gentilhomme dauphinois, *Louis de Porte*, recruta dans le Pays de Vaud, pour le compte de Victor-Amédée, un régiment composé en partie de réfugiés comme lui. Le colonel *Kydt*, de Schwyz, leva, aux frais de la reine d'Angleterre, un second régiment dans les petits cantons, à Fribourg et dans le Valais.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Tallard parvint à franchir le Rhin et à rejoindre les Bavarois; mais Marlborough et le prince de Savoie lui infligèrent à *Blenheim*, en Bavière, une terrible défaite, après laquelle l'armée française dut promptement repasser le Rhin. Cette bataille est plus connue encore sous le nom d'*Hochstædt*. Dans les deux camps figuraient des régiments capitulés : *Zurlauben*, à la tête des Suisses, fit ployer trois fois les Impériaux, mais ne réussit qu'à trouver une mort glorieuse. Les Anglais et les Suisses, sous les ordres des colonels *Tscharner*, *May*, *Montmollin* et *Sacconay*, culbutèrent les lignes françaises.

L'humiliation du grand roi était telle que son ambassadeur en Suisse, aidé du nonce, rechercha la médiation des Confédérés. Les cantons protestants répondirent qu'il n'était pas dans leurs traditions de s'immiscer dans les affaires étrangères. Les cantons catholiques firent des démarches sans résultat; Berne estimait qu'il eût été indigne des Confédérés de faire des propositions qui pouvaient être rejetées.

L'année suivante, Vendôme et Villars relevèrent momentanément le prestige des armées françaises en Italie et en Allemagne; mais Villeroy, moins heureux et surtout moins capable, se vit après la défaite de *Ramillies*, près de Namur, obligé par Marlborough d'évacuer les Pays-Bas. Les régiments suisses de *Sacconay*, *Sturler*, *May* et *Chambrier*, à la solde de l'Angleterre, eurent une grande part à cette victoire. Les régiments de *Chandieu*, de *Castellaz* et de *Greder*, qui combattaient dans les rangs de l'armée française, firent une résistance intrépide et perdirent un très grand nombre d'hommes. Vers le même temps, *Brendlé*, à la défense d'Ath (Belgique); *Courten*, au siège de Barcelone; *Sourbeck* et *May*,

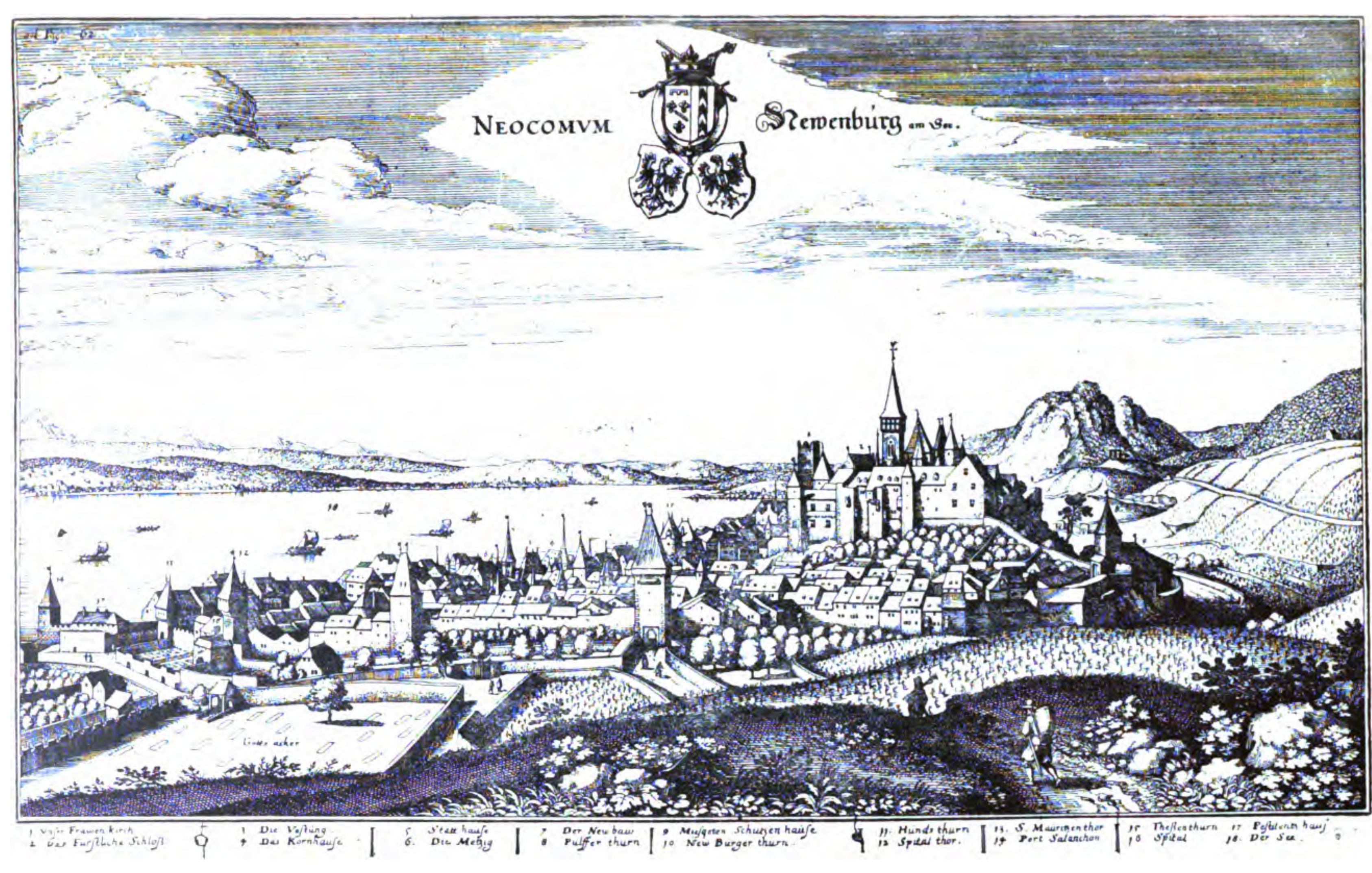


Fig. 57. — Neuchâtel au dix-septième siècle, d'après Mérian.

sous Villars, en Allemagne, et d'autres officiers suisses au service de France soutenaient la réputation de bravoure des Confédérés.

Louis XIV ayant rappelé d'Italie le duc de Vendôme pour l'envoyer en Flandre, l'armée française, qui assiégeait Turin, fut attaquée avec vigueur par le prince Eugène et le duc de Savoie, et refoulée de l'autre côté des Alpes (1706). L'évacuation de la Savoie mit un terme aux négociations touchant la neutralité de ce pays.

CHAPITRE VIII

Ouverture de la succession de Neuchâtel. — Suite de la guerre de la succession d'Espagne.

Les *Trois Etats* de Neuchâtel proclament l'inaliénabilité de la principauté. — Mort de Marie de Nemours, 1707. — Prétendants à la succession de Neuchâtel; conditions qui leur sont imposées. — Après trois mois de délibérations, les Etats confient la principauté au roi de Prusse. — Louis XIV rompt ses relations avec les cantons et fait marcher des troupes contre Neuchâtel. — Armements de Berne. — Défaite de la France à Oudenarde, à Malplaquet et à Rumersheim ; les mercenaires suisses participent à ces batailles dans les deux armées. — Victoire des Français à Denain. — Paix d'Utrecht ; la France reconnaît le roi de Prusse comme prince de Neuchâtel.

La famille *d'Orléans-Longueville,* héritière des *Hochberg* et, par eux, des *Châlons-Orange,* avait dominé près de deux siècles sur les comtés de Neuchâtel et de Valengin ; elle s'éteignit en 1707 avec sa dernière représentante, *Marie d'Orléans*, duchesse *de Nemours.* L'avènement de cette princesse avait déjà soulevé des compétitions : le prince *de Conti*[1] lui avait contesté la souveraineté de Neuchâtel. En outre, avant de venir en personne soutenir ses droits, Marie de Nemours avait cru pouvoir désigner pour son héritier le chevalier *de Soissons;* mais les Neuchâtelois n'entendaient pas qu'on disposât d'eux comme d'un héritage civil : en reconnaissant Marie de Nemours pour souveraine, le 8 mars 1694, les *Trois Etats* avaient déclaré leur pays *inaliénable*, et réservé au peuple neuchâtelois le droit de se prononcer lui-même sur ses destinées, à la mort du dernier héritier direct des Orléans-Longueville.

[1] François-Louis de Bourbon, prince de Conti, était le fils d'Armand de Bourbon, prince de Condé, et le neveu du grand Condé; sa tante, Anne-Geneviève de Bourbon avait épousé Henri II de Longueville.

Quoique évincé, le prince de Conti avait conservé dans le pays un parti puissant ; il possédait, en outre, l'appui secret de Louis XIV, et, au mépris de la sentence de 1694, il poussa la hardiesse



Fig. 58. — Portrait de Marie, duchesse de Nemours.

jusqu'à venir à Neuchâtel, en 1699, disputer une deuxième fois à Marie de Nemours le titre que lui avait conféré le verdict des Trois Etats. Avec le concours de la bourgeoisie de la ville, devenue véritablement l'arbitre du débat, la duchesse de Nemours l'emporta encore sur son compétiteur; elle accourut de Paris, occupa le château de Neuchâtel dans tout l'appareil de la souveraineté, et se plut à en faire sentir au prince de Conti l'éclat et le poids.

Lorsque la princesse mourut, le 16 juin 1707, la procession

des prétendants commença. A peine avait-elle fermé les yeux, que le comte Sillery arrivait à Neuchâtel, de la part du prince de Conti ; le prince lui-même y fit son entrée le 12 juillet, à la tête d'un cortège de cinquante chevaux. La sympathie dont il jouissait, la splendeur de ce cortège, l'appui de Louis XIV, tout semblait lui présager la victoire. Mais il s'était laissé devancer par un redoutable rival : quelques jours auparavant, le 30 juin, le comte de Metternich, plénipotentiaire du roi de Prusse Frédéric Ier, avait lui aussi fait son entrée à Neuchâtel, « avec un beau train et une cour bien composée, » dit le chroniqueur Boyve, témoin de l'événement.

Outre ces deux compétiteurs, qui devaient jouer les principaux rôles, on vit figurer encore plusieurs prétendants. Le duc de Villeroy se présenta au nom de la duchesse de *Lesdiguières* (fille du chevalier Louis, bâtard d'Orléans-Longueville) ; le comte *de Matignon;* la veuve du chevalier *de Soissons,* qui amenait avec elle sa fille, *Jacqueline de Bourbon*. L'ambassadeur de France en Suisse, M. *de Puisieux*, les chargés d'affaires d'Angleterre et des Provinces-Unies auprès des cantons évangéliques, l'avoyer de Berne, *Christophe de Steiger,* accoururent également pour prendre part aux négociations qui allaient s'ouvrir. On vit encore figurer au procès, au nombre des descendants des *Châlons-Orange,* le duc de *Savoie-Carignan*, les *Nassau,* les *de Prat,* les *Mailly de Nesle* et une certaine dame de *Sergy* [1] ; d'autres prétendants, les margraves de *Bade,* les *Furstemberg* et les *Wurtemberg-Montbéliard,* s'étayaient sur d'anciens contrats.

Ainsi que le remarque fort justement Charles Berthoud, si l'on mesurait l'importance du procès auquel donna lieu la succession de Neuchâtel à celle de son objet, on pourrait s'étonner de l'empres-

[1] Mme de Sergy était la fille de *Claude d'Amond,* banneret de la ville de Nyon, et la femme d'un simple gentilhomme vaudois, messire *Henri de Martines*, seigneur de Sergy et de Beyzenas, au pays de Gex. Sa mère était une arrière petite-fille de *Guillaume le Taciturne*, le libérateur des Pays-Bas, dont descendait également, par les femmes, Frédéric Ier, roi de Prusse. Elle se fit représenter devant le tribunal par un procureur, le sieur H.-F. Duperron, bourgeois de Neuchâtel. (On peut consulter à ce sujet la notice d'Ernest Chavannes dans le dictionnaire historique du canton de Vaud, sous la rubrique Prangins, et un article de Ch. Berthoud, dans la *Bibliothèque universelle*, année 1871 : *Une prétendante à la souveraineté de Neuchâtel.*) Si l'on se place au point de vue de la primogéniture, la dame de Sergy aurait eu des droits préférables à ceux de son cousin, le roi de Prusse, puisqu'ils descendaient, elle de la seconde, lui de la quatrième femme de Guillaume le Taciturne; mais le mariage de son aïeule n'avait pas été reconnu par la maison d'Orange. (Voir tableau généalogique, p. 312-313.)

sement que des candidats aussi considérables mirent à le poursuivre. « Mais, ajoute cet auteur, ce procès n'était qu'un incident de la lutte formidable engagée depuis le seizième siècle entre deux principes différents, l'un, celui de l'absolutisme religieux et monarchique, représenté par les peuples latins, l'autre, celui de



Fig. 59. — Portrait de Christophe de Steiger.

l'émancipation progressive de l'Etat et de l'individu, représenté par les peuples de race germanique, et tout particulièrement par la Hollande et l'Angleterre. »

Les prétendants français à la souveraineté de Neuchâtel furent évincés, et l'élection du roi de Prusse, candidat désigné par l'Anglerre et les Etats généraux de Hollande, constitua un échec diplomatique auquel Louis XIV fut très sensible[1]. La perte de ce

[1] Louis XIV avait déclaré qu'il ne souffrirait pas que la succession neuchâteloise échût à un autre qu'à l'un de ses sujets. Cette hauteur n'était pas faite pour prédisposer les Suisses en faveur de ses clients. « Plutôt devenir un bailliage, comme Morat et Grandson, s'écrièrent les Neuchâtelois, que de voir se prolonger le règne des étourneaux. » C'est ainsi qu'ils nommaient les princes français.

Après les désastres de Ramillies et de Turin, la situation avait bien changé pour le roi de France : force lui fut de s'incliner devant la sentence prononcée par les Etats de Neuchâtel, en faveur du roi de Prusse, Frédéric I[er], candidat de la coalition.

procès successoral prit ainsi une importance européenne : il était un indice non équivoque du crédit dont les puissances coalisées jouissaient en Suisse et marquait le déclin de la suprématie française. Pour la république de Berne, le succès du roi de Prusse, auquel elle avait eu une grande part, constituait une revanche des revers politiques qu'elle avait essuyés précédemment dans sa lutte contre les cantons catholiques.

Les jugements, comme les arbitrages, sont pour les puissances désireuses d'éviter une prise d'armes, un moyen de terminer des conflits en ménageant leur amour-propre ; c'est pourquoi les compétiteurs, et les monarques qui les soutenaient, consentirent à ce que le peuple de Neuchâtel, par l'organe de ses représentants, disposât lui-même de la succession de la maison de Longueville.

Il paraîtrait naturel qu'on eût érigé Neuchâtel en république indépendante, et cette idée avait abordé l'esprit du chancelier de Montmollin ; il fut conduit à l'écarter par la crainte où il était des rivalités entre les Valenginois et les Neuchâtelois.

La conduite de ces derniers fut celle d'un peuple familier avec la liberté : ils n'entendaient se lier que conditionnellement. Les prétendants durent, au préalable, jurer de maintenir la religion réformée, de respecter les franchises du pays, de reconnaître le choix que feraient les Etats, de ne pas aliéner le territoire et de ne point ajouter aux charges du peuple. Ils durent s'engager aussi à ne conférer à des étrangers aucun office autre que celui du gouverneur. Enfin, les Neuchâtelois demeuraient libres d'aller en bataille envers et contre tous, leur souverain excepté ; ils ne suivraient celui-ci que dans les guerres entreprises par lui comme prince de Neuchâtel.

Les Etats se réunirent le 28 juillet 1707, dans la grande salle du château de Neuchâtel. Les quatre conseillers représentants de la noblesse, les quatre châtelains et les quatre ministraux y prirent place ; le sceptre, que portait naguère la duchesse de Nemours, reposait sur un carré de velours. La session dura trois mois et demi, toutes les parties firent valoir leurs titres. Enfin, le 3 novembre, les Etats prononcèrent leur verdict, et le président *Tribolet* remit le sceptre au représentant du roi de Prusse ; le cri de : Vive le roi ! retentit dans la salle et fut répété par tout le peuple, qui ratifia le choix de ses magistrats. On courut à la collégiale, un *Te Deum* y fut entonné, puis le pasteur Ostervald monta en chaire et invoqua la protection divine sur le règne de la maison de Prusse.

En apprenant qu'un prince avec lequel il était en guerre ouverte l'avait emporté sur lui, Louis XIV se sentit profondément blessé ; il rompit toutes relations de commerce avec Neuchâtel et fit marcher des troupes contre la principauté. Berne, Zurich et Neuchâtel se mirent aussitôt en mesure de repousser la force par la force ; le général *de Tscharner*, ancien officier au service de Hollande, fut envoyé sur la frontière avec quelques milliers d'hommes. La milice neuchâteloise reçut une nouvelle organisation, sur un plan tracé par le général de Saint-Saphorin : on forma dix compagnies d'élite de 110 hommes chacune, qu'appuyaient vingt compagnies d'élection et le landsturm. La ville avait 800 hommes à mettre en ligne ; tout le pays pouvait fournir 9000 hommes, dont le commandement supérieur fut donné à un gentilhomme vaudois, Jean de Sacconay, seigneur de Bursinel, qui passait pour être le meilleur officier de la Suisse.

Berne demanda à Louis XIV de reconnaître la neutralité de Neuchâtel et de rétablir ses relations commerciales avec la principauté. Le roi s'y refusa d'abord ; mais, contraint par les circonstances, n'osant se jeter aveuglément dans une lutte nouvelle, il céda, sans toutefois reconnaître encore les droits de Frédéric Ier. (6 juin 1708.)

Peu de jours après, les armées françaises essuyaient une nouvelle défaite à *Oudenarde*, et les Suisses couvrirent sa retraite ; des négociations s'ouvrirent en vue de la paix, mais n'aboutirent pas. L'année suivante, à la fameuse bataille de *Malplaquet*, la victoire longtemps disputée demeura aux coalisés. Les Suisses combattaient dans les deux camps et, fidèles à leurs engagements respectifs, ils s'attaquèrent avec intrépidité. Le régiment *de May*, au service de Hollande, fut opposé au régiment *de May* au service de France. L'engagement fut si acharné que les troupes suisses perdirent les deux tiers de leur effectif ; le régiment *de Mestral* perdit tous ses officiers et fut reconduit du champ de bataille par un enseigne, Noé de Crousaz ; le régiment *d'Albemarle* fut ramené dans le même état par le lieutenant de Sturler ; le régiment de May, hollandais, réduit à 17 hommes, rentra au quartier sous le commandement d'un sergent ; l'autre régiment de May avait perdu 1800 hommes.

En 1709, le théâtre de la guerre se rapprocha de la frontière suisse. Le comte de Mercy, à la tête de quelques milliers d'Autri-

chiens, profita d'une nuit obscure pour franchir le Rhin à Rheinfelden et pénétrer de là en Alsace; défait à *Rumersheim*, il se vit contraint de repasser brusquement sous les murs de Bâle. La Diète fut obligée d'envoyer des troupes pour protéger cette ville.

La chute de Marlborough, la mort de l'empereur Joseph I[er] et la victoire de *Denain* remportée par Villars sur le prince Eugène, en 1712, — les Suisses prirent part à la bataille, — amenèrent enfin les coalisés à faire à Louis XIV des propositions plus acceptables, et la paix fut conclue à Utrecht en 1713. Les Suisses furent compris dans la paix, et l'électeur de Brandebourg reconnu définitivement comme roi de Prusse et comme prince de Neuchâtel.



Fig. 60. — Le marquis de Courtenvaux, capitaine des cent-suisses de la garde (service de France) en grand costume de cérémonie, 1722 (sacre de Louis XV), d'après une gravure du temps. Collection de M. Louis Bron.

CHAPITRE IX

Seconde guerre de Villmergue.

Le Toggenbourg sous la domination des abbés de Saint-Gall. — Mécontents de leur prince, les protestants du Toggenbourg cherchent un appui à Berne et à Zurich. — Organisation de l'armée bernoise. — Les conflits entre l'abbé de Saint-Gall et ses sujets du Toggenbourg prennent un caractère confessionnel. — Le nonce cherche à intéresser l'empereur à la cause de l'abbé; mais le général Pesmes de Saint-Saphorin dissuade l'empereur d'intervenir dans le conflit. — L'abbé de Saint-Gall fait occuper militairement un certain nombre de châteaux. Soulèvement de ses sujets. — La diète de Baden soumet le conflit à un arbitrage. — Les arbitres décident que les Toggenbourgeois reconnaîtront la souveraineté de l'abbé; celui-ci garantira leurs immunités et retirera ses garnisons (1709). — L'abbé ne s'étant pas incliné devant cette décision, ses sujets, d'accord avec Berne et Zurich, s'emparent de ses châteaux (1710). — L'arrivée d'un nouveau nonce à Lucerne contribue à échauffer les esprits. — Les Toggenbourgeois proclament leur indépendance (12 avril 1712). — Entrée en campagne des Zuricois, des Bernois et des Lucernois. — Prise de Wyll; l'abbé de Saint-Gall s'enfuit en Souabe. — Combat de Bremgarten; prise de la ville par les réformés (26 mai 1712). — Capitulation de Baden (1er juin). — Diète d'Aarau; Lucerne et Uri adhèrent aux propositions de paix faites par Zurich et Berne; Unterwald, Zoug et Schwyz s'opposent à toute tentative d'accommodement. — Combat de Sins (20 juillet). — Bataille de Villmergue (28 juillet). — Paix d'Aarau (11 août 1712). — Alliance des cantons protestants avec la Hollande (21 juin 1712). — Traité secret entre les cantons catholiques et la France (9 mai 1715). — Réconciliation de l'abbé de Saint-Gall et de ses sujets; confirmation des franchises des Toggenbourgeois (15 juin 1718).

La vallée du Toggenbourg, depuis que l'antique race des comtes de ce nom était éteinte, avait passé sous la souveraineté des princes-abbés de Saint-Gall. La domination de ces prélats n'avait guère suscité de sympathies chez leurs sujets, qui leur reprochaient de ne pas respecter les franchises accordées par les anciens comtes. La faveur que les doctrines réformées avait trouvée dans le Toggenbourg contribua, on le comprend, à indisposer les abbés; les cantons de Berne et de Zurich soutenaient leurs coreligionnaires et les abbés, pour vaincre cette opposition, s'appuyaient sur les cantons catholiques et sur l'empereur.

Au commencement du dix-huitième siècle, l'*abbé Léger*, que secondait un ministre actif et intrigant, le baron *Fidèle de la Tour*,

décréta la construction d'une route destinée à mettre Saint-Gall et l'Empire en relations directes avec la Suisse catholique, en passant à travers le Hoummelwald. Les Toggenbourgeois, méfiants comme le sont volontiers les sujets opprimés, en conçurent de l'inquiétude et protestèrent. « C'est vouloir nous ramener à la corvée, dont nous nous sommes rachetés déjà deux fois, » dirent-ils ; et ils recoururent à leurs combourgeois de Glaris et de Schwyz. L'abbé, de son côté, s'allia à l'empereur. Une médiation offerte par Berne et Zurich n'aboutit pas. Les Toggenbourgeois, dont un peu plus de la moitié appartenait à la confession réformée, s'assemblèrent et se promirent de maintenir leurs libertés ; mais la landsgemeinde ayant proclamé la liberté des cultes, l'entente ne régna pas longtemps entre les communes du Haut et celles du Bas-Toggenbourg : ces dernières, demeurées fidèles à la confession catholique, cherchèrent leurs points d'appui à Lucerne, tandis que les premières tournaient leurs regards vers Zurich.

C'était le moment où Berne venait d'obtenir dans la succession de Neuchâtel un succès diplomatique éclatant, et de rompre en visière à Louis XIV ; les cantons catholiques avaient vu avec déplaisir la prépondérance des puissances protestantes (l'Angleterre et la Hollande), s'établir en Europe à la suite d'une série de victoires.

La diète était divisée, car les sympathies se partageaient ; partisans et adversaires de Louis XIV en Suisse étaient prêts à en venir aux mains. La Tour, le conseiller de l'abbé de Saint-Gall, prévoyant qu'une guerre ne serait pas favorable cette fois aux cantons catholiques, s'efforça de les en détourner. « Les batailles, leur dit-il, ne se décident plus avec les hallebardes et l'épée, comme aux jours de Winkelried, et vos adversaires l'emportent dans tout ce qui donne aujourd'hui la victoire : la population, les armes, la richesse. Tandis que l'Eglise possède presque toutes vos rentes et qu'ainsi votre bouclier vous écrase de son poids, chaque jour ajoute à la grandeur et à la puissance des villes. Chez elles se trouvent la persévérance et l'ardeur, chez vous l'insouciance, avant-coureur des grands revers. » Stimulés par ce langage, les cantons catholiques s'assemblèrent à Lucerne pour faire leurs préparatifs de campagne.

Berne et Zurich cherchaient à effacer le souvenir des campagnes malheureuses de Cappel et de Villmergue, et les circonstances du moment leur paraissaient favorables ; car ces deux Etats avaient

conscience de leur force : ils pouvaient mettre sur pied, le premier 45 000 hommes, le second 20 000 hommes.

L'organisation de l'armée bernoise était très remarquable. Un *Conseil de la guerre*, composé de quatre sénateurs et de huit membres du *Deux-Cents*, contrôlait et approuvait les opérations militaires et nommait les officiers subalternes, l'élection des officiers supérieurs étant réservée au sénat. Quoique le commandant en chef portât officiellement le titre de *colonel de camp* (*Feldoberst*), l'usage lui donnait le titre de *général*; un *lieutenant général* le secondait et le remplaçait éventuellement, et le *major général* remplissait les fonctions de chef d'état-major. Il y avait, en outre, un *colonel quartier-maître*, un *intendant supérieur* (commissaire des guerres), un *payeur général* et un officier chargé de pourvoir à la subsistance des troupes; un *médecin supérieur* et un *pharmacien* dirigeaient le service sanitaire de l'armée.

Il n'existait pas alors de corps du génie; des ingénieurs civils étaient chargés de construire les ouvrages de défense et de préparer les travaux topographiques; le gouvernement bernois avait en dépôt à Aarau un pont volant. L'artillerie ne formait pas non plus un corps spécial; les Bernois possédaient un parc de 100 pièces de campagne, dont le service était fait par des *canonniers*, que fournissaient les corps de métiers de la ville, et par des *servants* empruntés aux troupes d'infanterie auxquelles les pièces étaient attachées : on créa de la sorte, en 1673, une première compagnie de la ville de Berne, et, peu à peu, deux autres compagnies de 100 hommes, l'une allemande, l'autre romande; le service du train était fait par des charretiers en civil.

La cavalerie comprenait vingt compagnies de 60 hommes, à savoir : trois compagnies de *cavaliers d'hommage*, institution féodale, souvenir de l'ancienne *chevauchée;* une compagnie de cuirassiers, fournie par les bourgeois de la ville de Berne; dix compagnies de cavalerie allemande, levée parmi les paysans aisés possesseurs de bons chevaux; enfin trois compagnies de dragons allemands et trois de dragons romands, espèce d'infanterie montée destinée à combattre à pied ou à cheval, suivant les circonstances, et munie à cet effet d'un fusil avec baïonnette. Plus tard on supprima la distinction entre les cavaliers et les dragons et ce dernier terme prévalut; le chiffre des compagnies fut réduit à 17, groupées en deux, puis en quatre régiments.

L'infanterie était composée de :

6 régiments territoriaux de l'armée active, soit 13 200 hommes, recrutés :

le 1er dans la ville et le Seeland,
le 2e » la Haute-Argovie,
le 3e » la Basse-Argovie,
le 4e » l'Oberland,
le 5e » le Pays de Vaud (partie orientale),
le 6e » le Pays de Vaud (partie occidentale).

118 compagnies, de force inégale, non enrégimentées	26 800 hommes.
4 régiments de fusiliers	4 000 »
1 » » destiné spécialement à prendre garnison à Genève . . .	1 000 »
	45 000 hommes.

Les régiments étaient formés de dix à douze compagnies ou bannières de 220 hommes, recrutées chacune dans une localité déterminée ; chaque compagnie avait 2, puis 5 officiers et 18 sous-officiers. Le régiment avait à sa tête un colonel, un lieutenant-colonel et un major, qui faisait les fonctions de commandant d'arrondissement ; le capitaine de la première compagnie, dite compagnie colonelle, commandait le régiment. La solde était à la charge des communes.

Les hommes que le sort n'avait pas désignés pour entrer dans l'élite formaient les 118 compagnies de *milice sédentaire*. Les fusiliers étaient des jeunes gens non mariés, choisis dans la milice sédentaire pour suppléer les régiments actifs en cas de mise sur pied prolongée. Leur solde était à la charge de l'Etat. Plus tard, ils furent versés dans l'armée active et le nombre des régiments fut porté à 21.

Vers le milieu du dix-septième siècle on forma, pour faciliter les manœuvres, des groupes de deux ou plusieurs compagnies, placés sous le commandement du plus ancien capitaine ; ce fut là l'origine des bataillons. Pour la campagne de 1712 on forma des groupes de 4 à 5 bataillons, qui portèrent le nom de brigades. Cette formation ayant été appréciée, elle devint définitive, et les 21 régiments territoriaux furent répartis, par 2 ou par 3, en 9 brigades (dont trois romandes), ayant à leur tête un *colonel*

brigadier, un *major* ou *adjudant de brigade*, un *colonel quartier-maître*, un *colonel waguemestre*, un *payeur* et un *secrétaire*[1].

A la fin du dix-septième siècle, le tiers des compagnies portait encore la longue pique, et les deux autres tiers le fusil à mèche. En 1712, toute l'armée active est munie du fusil à pierre, les officiers seuls conservent la pique, et les sous-officiers la hallebarde. La baïonnette s'adaptait primitivement dans l'intérieur du canon du fusil ; elle fut remplacée par la baïonnette à douille. L'abandon de l'armure, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, entraîna l'adoption d'un uniforme ; celui de l'infanterie bernoise comportait un habit gris de fer, à larges parements rouges, des bas rouges, un large chapeau noir et une cravate noire.

A la même époque, l'armée zuricoise comprenait 98 compagnies d'infanterie de 200 hommes, soit 19 600 hommes ; la cavalerie était répartie en 12 compagnies formant un effectif total de 755 hommes ; l'artillerie, en 5 compagnies, formant un effectif de 366 hommes et de 71 bouches à feu. Pour la campagne de 1712, ces troupes furent réparties en cinq corps combinés, comprenant respectivement 15, 15, 33, 20 et 15 compagnies d'infanterie, 2 ou 3 compagnies de cavalerie et une compagnie d'artillerie ; le nombre des bouches à feu variait de 8 à 16, suivant l'importance des corps. Le commandement en fut confié, pour la campagne de 1712, au trésorier *Henri Werdmuller*, assisté de l'ingénieur docteur *Jean Scheuchzer* et du commandant de l'artillerie, major *Henri Werdmuller*.

Exclusivement politique au début, le conflit des Toggenbourgeois avec le prince-abbé avait revêtu un caractère confessionnel. Aussitôt le nonce pontifical prit parti pour l'abbé et chercha à intéresser l'empereur à sa cause ; un danger pouvait en résulter pour la Suisse, mais la diplomatie bernoise sut y obvier adroitement. Le général de Saint-Saphorin, fort écouté à Berne, — on l'a vu plus haut, — et qui jouissait d'un grand crédit à la cour d'Autriche, démontra au cabinet de Vienne qu'il était intéressé à

[1] Vers la fin du siècle, on créa des compagnies de chasseurs ou infanterie légère et des compagnies de carabiniers, et l'on forma des divisions composées de deux brigades d'infanterie, quatre compagnies de chasseurs, une compagnie de carabiniers, un régiment de cavalerie et vingt-quatre bouches à feu. Voir à ce sujet une étude du lieutenant-colonel G. de Charrière publiée dans la *Revue militaire suisse*, 1867 : *La campagne de 1712*.

MARIE DE BAUX
princesse d'Orange
† 1417
épouse en 1388
JEAN DE CHALONS

LOUIS DE CHALONS
prince d'Orange
† 1463
Epouse Jeanne, fille d'Henri de Montbéliard, seigneur d'Orbe.

GUILLAUME DE CHALONS
prince d'Orange
† 1475

JEAN II DE CHALONS
prince d'Orange
† 1502

CLAUDE DE CHALONS, † 1521, épouse
princesse d'Orange.

HENRI COMTE DE NASSAU
† 1558

RENÉ DE NASSAU
prince d'Orange
† 1544 sans postérité, lègue la principauté d'Orange à son cousin Guillaume le Taciturne.

MAURICE D'ORANGE
Stathouder de Hollande, Zélande, etc., † 1625 sans postérité.

ANNE DE NASSAU
Epouse son cousin Guillaume de Nassau, † 1620 sans postérité.

ÉMILIE DE NASSAU
† 1629
Epouse Don EMMANUEL DE PORTUGAL, fils naturel d'Antoine, prieur de Crato.

MARIA-BELGIA DE PORTUGAL
† 1647
ép. JEAN-THÉOD. DE GROLL
baron de Prangins.

ÉMILIE-CATHERINE
Epouse Claude Damond, banneret de Nyon.

JULIANNE-CATHERINE
Epouse Henri de Martines, seigneur de Sergy, prétendante à la principauté de Neuchâtel.

ANNE-ROSINE
Epouse Jean Desvignes.

MAURICE-SABINE
Epouse Bernard Bénédict Deschamps.

SUSANNE-SIDONIE
Epouse: 1° François Badel, seigneur de Marttherey; 2° Vincent Ardin, seigneur de Clavelières. Plusieurs familles vaudoises, descendent par les femmes de ce double mariage ainsi que de celui d'Emilie de Groll avec Claude Damond.

[1] Guillaume le Taciturne se maria quatre fois; Maurice d'Orange, Anne, et Emilie de Nassau sont issus de son mariage avec Anne de Saxe, fille de l'électeur Maurice de Saxe, tandis que Henri-Frédéric de Nassau est issu du mariage de Guillaume le Taciturne avec Louise de Coligny, fille du célèbre amiral et veuve de Téligny.

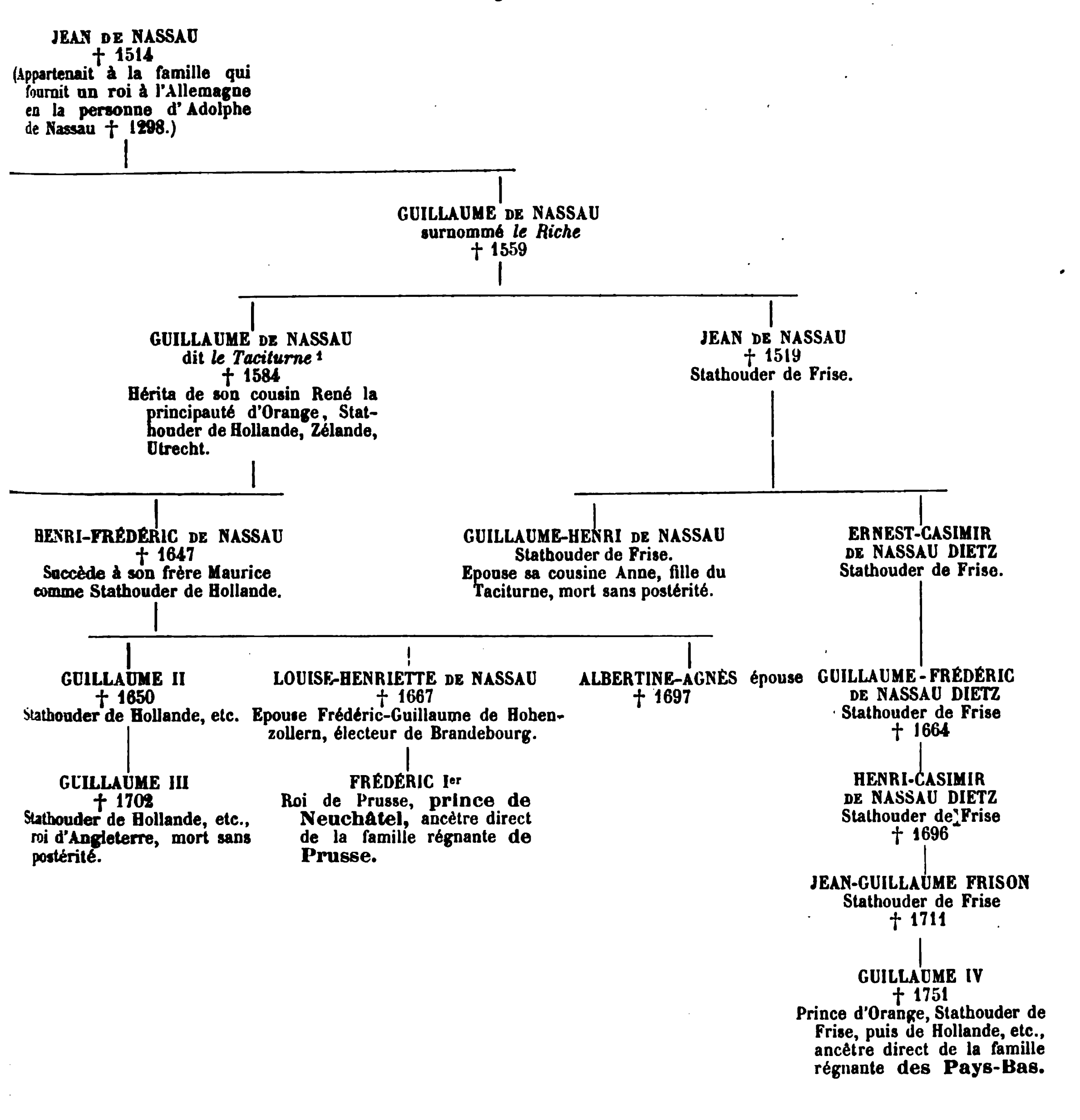
TABLEAU

DE LA

SUCCESSION DE LA PRINCIPAUTÉ DE NEUCHATEL

(Voir chap. VIII.)

A l'extinction de la famille des anciens comtes de Neuchâtel (tome I, p. 382), cette principauté était échue aux sires de Châlons; elle avait ensuite passé par héritage aux Hochberg, et la dernière des Hochberg ayant épousé un prince de la famille d'Orléans-Longueville, cette maison avait recueilli au seizième siècle l'héritage des Châlons et s'éteignit en 1707 en la personne de Marie de Nemours. Le tableau qui suit montre par quelle série d'alliances les Hohenzollern se rattachent aux Orange et aux Châlons.



ménager les cantons protestants, seuls capables en Suisse de résister à l'influence française; l'opinion des cantons catholiques, tous inféodés à la France, ne pouvait pas être prise en considération par l'empereur, qui devait laisser les Suisses débattre entre eux la question du Toggenbourg. Un mémoire, remis en 1708 au prince de Salm par le général de Saint-Saphorin, eut une influence déterminante sur l'empereur et l'engagea à désavouer le rôle que voulait lui faire jouer le comte de Trautmansdorf, son ambassadeur en Suisse.

Avant que ce revirement se fût produit dans l'attitude de l'empereur, l'abbé, escomptant l'appui que lui avait fait espérer le comte de Trautmansdorf, avait occupé les châteaux d'Iberg, de Schwarbach, de Luttisbourg et les couvents de Saint-Jean et de Magdenau. Ces mesures avaient provoqué une prise d'armes des Toggenbourgeois.

Une Diète, réunie à Baden vers la fin de l'année 1709, appela l'abbé de Saint-Gall et les Toggenbourgeois à soumettre leurs différends à un arbitrage. Ainsi fut fait, et les décisions suivantes furent prises par les arbitres : l'abbé retirerait les garnisons de ses châteaux, mais conserverait la souveraineté du Toggenbourg, la Confédération garantissant aux habitants leurs immunités. Les mois s'écoulaient, et l'abbé ne retirait pas ses troupes; les Toggenbourgeois, d'accord avec Zurich et Berne, s'emparèrent de ses châteaux et de son couvent, et y placèrent des garnisons (3 mars 1710). Une nouvelle landsgemeinde confirma les résolutions prises antérieurement, notamment le décret proclamant la liberté des cultes (10 juin).

Les cinq cantons catholiques de la Suisse centrale étaient d'avis de prendre les armes; Fribourg et Soleure, entourés de cantons protestants, se montraient plus circonspects; les uns et les autres cherchaient un appui auprès de l'ambassadeur de France, le comte Du Luc. Mais Louis XIV, épuisé par la guerre qu'il soutenait depuis dix ans contre la coalition, craignit que les troupes suisses ne fussent rappelées; il enjoignit donc à son représentant de tout mettre en œuvre pour éviter une rupture, et engagea les cantons catholiques à se défier et du nonce et de l'ambassadeur d'Autriche.

Cependant, le parti de la guerre faisait des progrès dans les petits cantons et à Lucerne, où l'arrivée d'un nouveau nonce, Mgr *Caraccioli*, archevêque d'Ephèse, excitait les populations contre



Fig. 61. — Artillerie zuricoise en 1730, d'après les publications de la Société des Constables. Collection de M. Louis Bron.

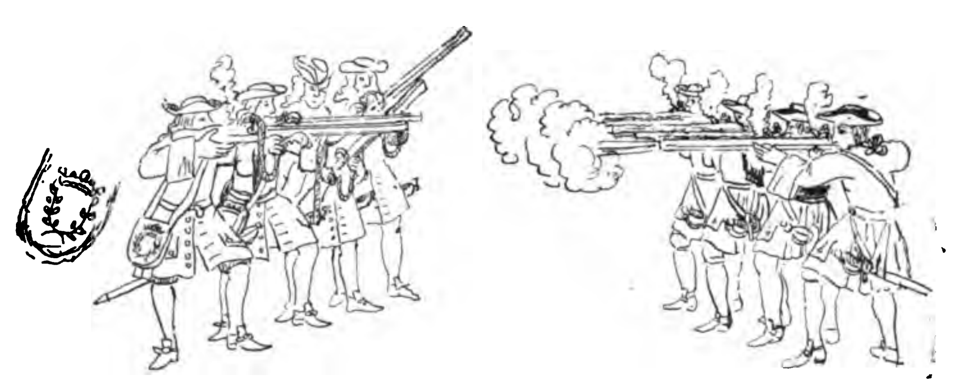


Fig. 62. — Fusiliers zuricois en 1706, d'après les publications de la Société des Constables. Collection de M. Louis Bron.



Fig. 63. — Artillerie zuricoise en 1758, d'après les publications de la Société des Constables. Collection de M. Louis Bron.

les protestants. A Berne, les opinions étaient partagées : l'avoyer *de Willading* et le trésorier *de Steiger* préconisaient une action énergique en faveur des Toggenbourgeois; mais la France comptait encore beaucoup de partisans, portés, comme elle, à la temporisation ; à Zurich, les esprits étaient pleins d'une ardeur belliqueuse que le bourgmestre Escher contenait avec peine. Celui-ci eut une entrevue avec l'avoyer de Willading, et ils concertèrent un plan de campagne. « Que les Toggenbourgeois, écrivait ce dernier au magistrat zuricois, trouvent un moyen innocent de piquer l'abbé, puis qu'ils se hâtent de nous en faire part. »

On en était là au commencement de l'année 1712 : les moyens de conciliation épuisés, les partis étaient en présence, prêts à en venir aux mains. La surexcitation allait croissant dans le Toggenbourg, où un agent zuricois, l'avocat *Nabholz*, encourageait les mécontents.

A Pâques, les prêtres engagèrent leurs paroissiens à se réconcilier avec l'abbé; quelques communes obéirent ; le prélat envoya un agent pour recevoir le serment de ses anciens sujets, et leur promit des secours. Aussitôt, le tocsin sonne, les paroisses soumises à l'abbé sont envahies, et les Toggenbourgeois publient, le 12 avril, un manifeste proclamant leur indépendance. Les Haut-Toggenbourgeois se précipitent comme une avalanche sur le bas pays. C'est le signal de la guerre civile. Dans les petits cantons, à Lucerne, à Berne, à Zurich, on prend les armes, car les préparatifs ont été faits à l'avance.

La Diète a été convoquée à Baden par les cantons neutres dans un but de conciliation; mais la guerre est devenue inévitable, les négociations sont rompues et les députés des cantons se séparent le 10 mai.

Les villes ouvrent les hostilités : tout en occupant les bailliages libres pour assurer leurs communications, elles envahissent les terres de l'abbé de Saint-Gall. L'action principale devait avoir lieu sur les bords de la Reuss. L'armée bernoise se concentra, le 19 avril, aux environs de Lenzbourg; elle ne comptait, au début, que 4880 hommes, soit 8 bataillons d'infanterie et 4 compagnies de cavalerie, sous les ordres du général *Nicolas de Tscharner*. Les catholiques avaient pris les devants; pour empêcher la jonction des armées zuricoise et bernoise, 10 000 Lucernois avaient occupé les passages de la Reuss; les fortifications de Bremgarten, de

Mellingen et de Baden avaient été mises en état, et des garnisons jetées dans ces places. Les armements des catholiques étaient plus importants que ne l'avait prévu le sénat de Berne ; aussi le général de Tscharner, après avoir détaché une brigade qui passa l'Aar pour appuyer l'action des Zuricois contre l'abbé de Saint-Gall, attendit-il des renforts : 6000 hommes lui furent envoyés, et un autre corps de même importance couvrit les divers points vulnérables de la frontière bernoise.

Un gentilhomme vaudois, *Jean de Sacconay,* fut adjoint au général de Tscharner comme lieutenant général (chef d'état major). Le plan de campagne, adopté de concert avec les Zuricois, consistait à éviter une attaque directe contre les cantons catholiques : on passerait la Reuss à Mellingen, et l'on occuperait cette place, de manière à couper la ville de Baden de ses communications avec ses coreligionnaires. En conséquence, un détachement bernois passa l'Aar à Stilli, rejoignit l'armée zuricoise et attaqua Mellingen du côté de l'est, tandis que le gros de l'armée bernoise le cernait du côté de l'ouest. Le 20 mai, l'armée bernoise quittait ses cantonnements ; le 21, les Lucernois se retiraient en désordre sur Bremgarten ; le soir, les Bernois campaient dans la plaine de Wohlenschwil. Tandis qu'un détachement de troupes zuricoises s'emparait de Will (sur la frontière de Thurgovie), et que l'abbé de Saint-Gall s'enfuyait en Souabe, le gros des forces zuricoises prenait position devant Mellingen, que venaient d'évacuer les Lucernois (22 mai). Le défaut d'organisation, le mauvais armement et le manque de discipline des Zuricois contrastaient avec l'ordre qui régnait dans les troupes bernoises.

Les deux armées campèrent plusieurs jours devant Mellingen. Le 26, elles se mirent en marche parallèlement sur les deux rives de la Reuss pour attaquer Bremgarten. En embuscade derrière une clairière, *de Sonnenberg,* le général de l'armée catholique, attendait les Bernois : un instant, il jeta le désordre dans les rangs des réformés ; la nature du terrain était telle qu'aucune action d'ensemble n'était possible et la bataille dégénéra en une foule de petits combats partiels, d'où le surnom de *bataille des buissons,* qui lui est resté. A un moment donné, la position des Bernois fut assez compromise ; mais une adroite manœuvre du major général *Manuel* décida bientôt de la journée : par une conversion, il menaça la droite des Lucernois ; puis un mouvement tournant sur leur gauche, par Wohlen, provoqua chez eux une panique. Les catho-

liques commencèrent à se retirer, et leur retraite se transforma bientôt en déroute.

Les Bernois retournèrent dans leur camp de Mellingen, où ils furent rejoints par un bataillon genevois (3 compagnies) et deux bataillons de Neuchâtel. Le combat de Bremgarten leur coûtait 83 tués et 187 blessés; les pertes des catholiques s'élevèrent à 400 hommes. La ville se rendit à discrétion; une garnison y fut placée.

Bremgarten prise, les Zuricois et les Bernois investirent la place de Baden, que défendait encore une garnison de 1000 hommes. Les Zuricois, possédant un matériel de siège, ouvrirent le feu le 31 mai. Le lendemain, le général de Sacconay envoya comme parlementaire aux assiégés le major Davel, porteur de propositions conciliantes; et, après un court armistice, la place capitula. Nonobstant les protestations du général de Sacconay, le château de Baden fut démoli et les fortifications rasées par les Zuricois.

Une nouvelle diète fut convoquée à Aarau par les cantons neutres; Lucerne et Uri étaient favorables à la conclusion de la paix, et y adhérèrent, le 18 juillet, aux conditions qui leur furent faites; mais les autres cantons catholiques, dominés par l'ardeur religieuse, s'opposèrent à toute tentative d'accommodement. Les conférences se prolongèrent néanmoins jusqu'au 19 juillet.

Le 16 juillet, le colonel *Monnier*, de Grandson, à la tête de 1100 hommes, avait été chargé de faire une démonstration sur la frontière de Zoug; il occupa à cet effet le village de *Sins*, où se trouve un pont sur la Reuss. Aussitôt l'alarme se répand dans les petits cantons; le tocsin sonne, les populations courent aux armes et 4000 hommes de Zoug, de Schwyz et même d'Unterwald, commandés par le colonel *Reding*, se réunissent près du village de Saint-Wolfgang, sur la route de Zoug à Sins. Le 19 juillet au soir, les catholiques passent la Reuss à Gislikon; le 20 au petit jour, ils s'avancent, cachés par les bois, jusqu'au Brandwald, où se trouvent les avant-postes ennemis. Aussitôt on bat la générale dans le camp protestant, et le colonel Monnier prend ses dispositions pour la défense de Sins. Un combat très vif s'engage : la petite troupe des Réformés se voit enveloppée; elle perd plusieurs officiers et une centaine de soldats; accablé par le nombre, le colonel Monnier se barricade dans l'église, puis, la porte forcée, il se réfugie dans le clocher et s'y défend vaillamment, jusqu'au moment où, ayant épuisé ses munitions, il se voit contraint de se constituer prisonnier.

Après ce succès, l'armée catholique se dirigea sur Villmergue pour couper toute retraite aux Bernois; elle chercha à dissimuler son mouvement à la faveur des hauteurs voisines situées à l'orient des lacs de Baldegg et de Hallwil. Le gros de l'armée lucernoise ayant rejoint les troupes qui avaient combattu à Sins, l'effectif des catholiques était de 10 à 12 000 hommes, répartis en deux divisions, que commandaient le général de Sonnenberg et le brigadier Pfyffer. A la nouvelle de ce mouvement, la généralité bernoise, comprenant le danger qui la menace, prévient les Zuricois, lève le camp de Mouri et, gagnant de vitesse les Lucernois, va prendre position à Wohlen.

L'effectif des troupes bernoises atteignait à peine huit mille hommes. Le général *de Tscharner* commandait en chef l'armée protestante; il était assisté par le général de *Sacconay*, le major-général *Manuel*, le colonel *Frisching*, le quartier-maître *de May*, les brigadiers *de Mulinen, de Tscharner, de Gingins d'Eclépens* et *Régis*, etc., etc. L'action s'engagea dans la plaine de *Villmergue* le 25 juillet au matin. Elle fut sanglante et demeura longtemps indécise. A un moment donné, la panique s'empara des troupes protestantes, qui furent ramenées au combat grâce à l'énergie de Sacconay et des majors Damond et Davel. Les généraux *de Diesbach* et *de Sacconay* ayant été successivement blessés et mis hors de combat, le colonel *Frisching* dut prendre le commandement de l'armée bernoise; les Lucernois, vivement attaqués à la bayonnette, furent refoulés soit dans les bois, soit dans les eaux de la Bunz (affluent de l'Aar). Vers le soir, les catholiques se virent contraints de se replier après une belle résistance, et les protestants demeurèrent maîtres du champ de bataille. Le rôle officiel dressé pour l'Etat de Berne mentionne 206 tués, dont 11 officiers, et 401 blessés; les pertes des catholiques furent plus considérables : on les évalue à 3000 hommes environ, dont un certain nombre s'étaient noyés dans les eaux de la Bunz; en outre, les Bernois firent plus de 500 prisonniers et enlevèrent 7 canons et 8 drapeaux; parmi leurs trophées figurent aussi les deux cors légendaires d'Uri.

La bataille de Villmergue anéantit la résistance des catholiques. Le nonce Caraccioli, qui avait inspiré cette campagne et encouragé ses fidèles par sa présence, rentra en hâte à Lucerne et y annonça le premier la défaite; à cette nouvelle succédèrent bientôt celles de l'entrée des Zuricois dans le canton de Zoug et de la capitulation de Rapperschwil. Une plus longue résistance était désormais inutile;

les cinq cantons se soumirent aux conditions que Lucerne et Uri avaient acceptées le 18 juillet. La paix fut signée le 11 août à Aarau. Les Bernois, afin d'assurer leurs communications avec Zurich, exigèrent que le comté de Baden leur fût abandonné; ils demeurèrent ainsi en possession de la partie inférieure des bailliages libres, tandis que la partie supérieure restait sous la domination des huit anciens cantons. Berne acquit une part dans l'administration de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans. Rapperschwil, le boulevard des cinq cantons contre Zurich, échut à cet Etat, à Berne et à Glaris.

On accorda au général Sacconay, en récompense de la grande part qu'il avait euc dans le succès des armes bernoises, la haute bourgeoisie de Berne et une place dans les conseils; d'autres officiers reçurent des gratifications.

La paix d'Aarau mit fin à la lutte, mais non aux antipathies confessionnelles, qui trouvèrent bientôt une occasion de se manifester de nouveau. Le 21 juin, par l'intermédiaire de Pesmes de Saint-Saphorin, Berne avait conclu une alliance perpétuelle avec les Etats généraux de Hollande et leur avait promis vingt-quatre compagnies, contre l'engagement de prendre Genève sous leur protection; à la nouvelle de ce traité, les cinq cantons conçurent une profonde amertume; ils offrirent à la France de se donner à elle. On en était là, quand la paix enropéenne fut conclue à Rastadt, le 6 mars 1714.

Louis XIV avait envoyé à Baden son ambassadeur Du Luc pour renouveler son alliance avec les Confédérés; lorsque celui-ci les vit si divisés, il crut pouvoir en profiter: il conclut le 9 mai 1715, à Soleure, avec les cantons catholiques et le Valais, un traité secret qui leur assurait la restitution des territoires cédés par eux à Aarau. Les catholiques s'engageaient en échange à ne pas servir sous d'autres drapeaux que ceux de la France. L'acte qui contenait ces clauses fut placé dans une boîte scellée aux armes de France, et confiée à la garde des magistrats de Lucerne (Trücklibund). Mais le vieux roi craignait trop l'Angleterre et redoutait trop une nouvelle guerre européenne pour exécuter ce projet, qui eût anéanti l'indépendance de la Suisse. Le mystère dont les catholiques entouraient leurs agissements n'en excita pas moins de vives alarmes dans les cantons protestants; il envenima les haines, et accrut l'intolérance réciproque des deux factions qui déchiraient la nation suisse.

Le sort du Toggenbourg resta en suspens, tant que vécut l'abbé Léger; ce prélat, dédaignant les offres de la France, cherchait



SADAG. Sc. GENEVE

Fig. 64. — Portrait de Samuel Frisching.

toujours son appui auprès de l'empereur. Les Habsbourg n'avaient pas renoncé à tout espoir de recouvrer un jour le *berceau de leur maison*, et eussent volontiers mis à profit des circonstances qui

leur auraient permis de le reconquérir; mais un astre nouveau s'était levé: les Hohenzollern, devenus rois de Prusse et princes de Neuchâtel, devaient désormais les tenir en échec et s'opposer à des annexions de nature à accroître la puissance impériale.

Un nouveau prélat, *Joseph de Roudolphi*, originaire de Laybach en Carinthie, succéda, en décembre 1717, au plébéien Léger; comprenant mieux les intérêts de son monastère, il fit la paix avec ses sujets et confirma leurs antiques franchises. Cette réconciliation fut scellée par un traité signé à Baden le 15 juin 1718 : sans donner l'indépendance aux Toggenbourgeois, cette paix reconnaissait du moins leurs légitimes prétentions.

CHAPITRE X

Luttes entre l'Etat et l'Eglise dans les cantons évangéliques. Le Consensus.

Les gouvernements des cantons protestants s'attribuent une autorité spirituelle sur leurs administrés. — Tendances diverses au sein du protestantisme. — Adoption du *Consensus* par les cantons évangéliques (1679). — Les ministres impositionnaires vaudois accompagnent de certaines réserves leur adhésion au Consensus (1682). — Le Deux-Cents de Berne décide d'obliger tous ses sujets à prêter un serment de conformité au Consensus ; des peines rigoureuses sont édictées contre les récalcitrants (1698). — Persécutions dirigées par LL. EE. contre les dissidents. — Bâle et Genève renoncent à exiger l'adhésion au Consensus (1685 et 1706). — Après la campagne de Villmergue, l'attention de LL. EE. est attirée de nouveau sur cette question (1716). — L'Académie de Lausanne se justifie des accusations portées contre elle. — LL. EE., soutenues par l'Académie de Berne, réitèrent leurs ordres (1718-1722). — Intervention des puissances protestantes. — Pétition et contre-pétition des membres du clergé vaudois. — Deux commissaires sont envoyés de Berne. — Les professeurs, par gain de paix, consentent à signer le Consensus. — Attitude des jeunes ministres impositionnaires. — Nouvelle intervention des princes protestants; tous les cantons évangéliques, à l'exception de Berne, abolissent le Consensus.

Nous avons déjà signalé plus haut une tendance qui se manifesta, dès le lendemain de la Réforme, chez les gouvernements protestants : ils visaient à substituer leur autorité spirituelle à celle que l'Eglise romaine exerçait sur les consciences. Toute manifestation de la piété en dehors des institutions officielles devint un sujet de défiance pour les gouvernements jaloux de leurs droits : méconnaissant le principe de libre examen qui est à la base du

protestantisme, les cantons évangéliques se crurent appelés à réagir contre les idées théologiques divergentes qui se faisaient jour en dehors du clergé comme dans son sein.

L'autorité de la Confession de foi helvétique et de l'Institution de Calvin avait été ébranlée par les procédés critiques de l'école française de Saumur. Au dogme de la prédestination absolue, réservant le salut à un petit nombre d'élus, beaucoup d'ecclésias-



Fig. 65. — Portrait de J. F. Ostervald.

tiques opposaient une doctrine plus consolante : pour ceux qu'on appela *universalistes*, le sacrifice de Notre Seigneur avait sauvé tous les hommes, et tous finiraient par obtenir le bonheur éternel. La plupart des professeurs à l'Académie de Lausanne, et des membres des clergés vaudois, neuchâtelois et genevois étaient gagnés à ces doctrines, que les réfugiés français avaient contribué à répandre ; ces opinions, quelque peu latitudinaires, étaient défendues à Neuchâtel par *Ostervald*, à Genève par *Alphonse Turrettini*, à Bâle par *Samuel Werenfels*.

Les théories de Calvin et du synode de Dordrecht (voir plus haut, page 150), avaient pour apôtres convaincus *François Turrettini* à Genève, *Luc Gerlner* à Bâle, *Henri Heidegger* à Zurich, *Hoummel* à Berne et *Ott* à Schaffhouse, qui se considéraient comme

les dépositaires de la saine orthodoxie. Craignant pour l'avenir religieux de leur pays, ces théologiens rigides proposèrent aux gouvernements des cantons évangéliques de prendre les mesures suivantes : ériger en loi la Confession de foi helvétique, et exiger des fidèles l'obéissance à ce formulaire. (Voir plus haut, page 111.) Ils résolurent aussi de compléter sur certains points l'œuvre de Boullinger.

Ce fut dans ces circonstances que Heidegger, d'accord avec ses amis de Bâle et de Genève, rédigea la célèbre formule du *Consensus*, acte additionnel à la Confession de foi helvétique. « Heidegger, nous dit le professeur Monnard[1], admet comme base critique l'intégrité du texte sacré conservé par Dieu même ; la divine inspiration des mots de l'Ecriture, aussi bien que des choses ; l'authenticité, en particulier, des points voyelles dans l'Ancien Testament. Sur ce fondement, il établit avec une révoltante crudité, le dogme de la prédestination absolue. » Le Conseil de Zurich, d'abord, ceux de Berne, de Bâle et de Schaffhouse ensuite, adoptèrent le Consensus comme symbole (1679); Genève n'y adhéra qu'avec répugnance, par égard pour les Etats évangéliques, et fut une des premières, plus tard, à s'en détacher. Neuchâtel resta en dehors de ce courant d'idées.

L'Académie de Lausanne reçut de Leurs Excellences l'ordre de faire signer le nouveau formulaire à tous les professeurs, régents du collège et ministres impositionnaires. Au premier moment, les ecclésiastiques, n'attachant pas grande importance à cette exigence, signèrent sans faire d'observation; mais, en 1682, un jeune candidat au ministère, *Clavel de Ropraz*, fit précéder sa signature de ces mots : *je signe ce formulaire pour autant qu'il est conforme aux Ecritures*. Cette réserve fut faite les années suivantes par la plupart des candidats au ministère.

Le dogmatisme à outrance du gouvernement bernois produisit les fruits qui lui sont habituels; la raison, le cœur, l'imagination, froissés par les froides formules qu'on prétendait leur imposer, s'insurgèrent bientôt. Le sentiment blessé se réfugia dans le *piétisme* de *Spener*[2], le *mysticisme* de *Labadie*[3] et le *quiétisme* de

[1] *Histoire de la Confédération suisse*, de Jean de Muller, continuée par Ch. Monnard et L. Vulliemin, t. XIV.

[2] Théologien allemand né en 1605 dans la Haute-Lusace.

[3] Sectaire né à Bourg en Guyenne en 1610; élève des jésuites, il abjura le catholicisme en 1650, et prêcha successivement à Montauban, dans le Pays de Gex et en Hollande.

Madame Guyon[1]. Ces diverses sectes répondaient aux aspirations des chrétiens que choquaient les doctrines abstraites et desséchantes et les polémiques stériles ; elles tendaient à spiritualiser le culte, à lui rendre sa spontanéité, à le dégager des vaines formules ; au mobile avilissant de la crainte, elles opposaient celui de l'amour; aux pratiques machinales de dévotion, le recueillement intérieur.

Sous l'influence de ces idées venues de l'étranger, un réveil religieux se produisit dans la Suisse occidentale. Le clergé, dans son inertie, avait abandonné à l'Etat l'élection des pasteurs, laissé tomber les synodes et la discipline se relâcher ; en outre, Berne prétendait imposer son joug aux consciences : ces faits jetèrent beaucoup d'âmes pieuses dans les voies de la dissidence. Tandis que le piétisme, sous ses diverses formes, recrutait de nombreux adhérents dans les villes du pays de Vaud et à Berne même, les anabaptistes faisaient de grands progrès dans les campagnes bernoises.

LL. EE. s'émurent de cet état des esprits, le Deux-Cents et les baillis réunis prirent les résolutions suivantes : tous les sujets de la république seraient appelés à prêter le serment de conformité ; le refus d'obéir serait puni par le bannissement et la confiscation des biens ; le banni rentrant au pays s'exposait à la peine du fouet et à la marque, et, en cas de récidive, aux galères ou à la mort ; les actes civils contractés par les dissidents étaient déclarés nuls.

Une chambre de religion fut chargée d'exécuter ce cruel édit (1698) ; et l'on nomma, pour la présider, le sénateur Abram de Tillier, homme inexorable qui, dit Vulliemin, prouvait son attachement aux vieilles mœurs en portant, dans les séances du sénat, le grand collet, depuis longtemps abandonné par ses collègues. Cette chambre interdit sévèrement les *conventicules* et la lecture des ouvrages entachés de mysticisme ou d'athéisme. Toute communication avec les piétistes étrangers fut réputée criminelle, et la poste reçut l'ordre d'intercepter leurs correspondances.

Pour se soustraire à ces rigueurs, nombre d'hommes indépen-

[1] Née à Montargis en 1648, elle est demeurée célèbre par ses pratiques ascétiques et sa dévotion excessive à laquelle l'avait prédisposée la lecture des écrits de saint François de Sales. Sa piété tendre et contemplative lui valut l'amitié de Fénelon ; ses écarts d'imagination lui attirèrent la censure de Bossuet, qui, tout en reconnaissant la droiture de ses intentions et la pureté de ses mœurs, flétrit ses écrits et la fit enfermer à la Bastille.

dants prirent le chemin de l'étranger et se réfugièrent en Hollande, en Allemagne, en Amérique. En 1698, on bannit quatre étudiants de l'Académie de Lausanne : *Arthaud, Porta, Terraz* et *Feygoz*, accusés d'*arminianisme*[1]. Le diacre *Gouldi*, de la cathédrale de Berne, le pasteur *Loutz*, à Stettlen, furent suspendus de leurs fonctions ; *Knopf*, fils du bailli d'Interlaken, fut condamné à une amende de 500 livres ; l'orientaliste *Samuel Kœnig*, accusé d'être *millénaire*, fut exilé ; ses amis *Fellenberg* et *Dick*, qui lui avaient offert un repas d'adieu, partagèrent son sort ; un membre du Deux-Cents très estimé à Berne, *Nicolas Rodt*, encourut pareillement la peine du bannissement et de la confiscation des biens, pour s'être opposé au serment de conformité. Des enfants furent enlevés à leurs parents. Les prisons se remplirent de captifs traités avec la dernière rigueur.

Les hommes les plus distingués par leurs talents et leur situation sociale n'étaient point épargnés. Un gentilhomme vaudois, dont la famille avait fourni des généraux à la Suède et à l'Espagne, *Nicolas-Samuel de Treytorrens*, s'émut de pitié à la pensée des souffrances de ses coreligionnaires les piétistes. Il les visita dans les prisons, et sollicita de LL. EE. une mission pour porter des consolations aux piétistes et aux anabaptistes qu'elles avaient envoyés aux galères de la république de Gênes et du royaume de Sicile, et pour obtenir leur libération. Une telle audace méritait un châtiment exemplaire ; la réponse fut un arrêt de bannissement perpétuel. Ce noble défenseur des opprimés n'en persista pas moins dans ses efforts en faveur des victimes de l'intolérance bernoise ; il publia, en 1717, une série de lettres à LL. EE., dans lesquelles il expose les souffrances endurées par les dissidents, et plaide chaudement leur cause[2] ; il mentionne, entr'autres, une maison de discipline où il vit entassés dans une seule pièce, assis tous pêle-mêle, une quarantaine de détenus, tant hommes que femmes et filles, un vieillard de quatre-vingts ans, un enfant à la mamelle, dont la mère était accouchée en prison.

[1] On appelait *Arminiens* ou *Remontrants* les disciples du théologien hollandais Arminius, né en 1560, qui avait mis en doute la doctrine de la prédestination, et dont les opinions furent condamnées par le synode de Dordrecht, en 1618 ; à ce parti s'étaient rattachés le grand pensionnaire Barneveldt et le célèbre jurisconsulte Grotius, homme des plus éminents, que Gustave-Adolphe avait en grande admiration.

[2] On en peut lire des fragments dans le II[e] vol. de l'*Histoire du canton de Vaud*, de Verdeil.

Les Etats généraux de Hollande, en apprenant les souffrances qu'avaient à endurer les piétistes, s'en émurent, et intercédèrent auprès de LL. EE.; mais celles-ci demeurèrent inexorables.

On croit rêver en lisant de pareils faits. Berne promulguant le Consensus s'était montrée aussi intolérante que Louis XIV révoquant l'édit de Nantes. C'est que, à vrai dire, dans un cas comme dans l'autre, les considérations politiques primaient les préoccupations religieuses.

La religion du Christ répond à une aspiration de la conscience, et non à une curiosité de l'esprit ; le cœur la saisit mieux que l'intelligence ; elle ne se laisse pas enfermer dans d'étroites formules, qui mutilent le dogme en prétendant le définir. Une confession de foi est un drapeau guidant le croyant à la recherche de la vérité religieuse ; elle doit l'attirer en faisant luire à ses yeux l'idéal divin ; le mobile auquel elle fait appel est l'espérance, et non la crainte. C'est par de libres adhésions et non par la contrainte que l'Eglise doit se constituer ; c'est par la tolérance, et non en s'appuyant sur le bras séculier, qu'elle doit se maintenir.

Mais on était encore loin, au dix-septième siècle, de ces conceptions toutes modernes, qui résultent d'une série d'évolutions de la pensée philosophique. D'ailleurs, ce qui importait à LL. EE. de Berne, tout comme à Louis XIV, c'était d'affirmer leur autorité; développer le sentiment religieux chez leurs sujets était le moindre de leurs soucis. Leur gouvernement ayant son assiette sur la conquête et non sur l'opinion publique, il fallait à tout prix éviter ce qui aurait été de nature à ébranler la tradition qui faisait sa sauvegarde : si les habitants des villes et des campagnes avaient été autorisés à discuter librement sur les questions religieuses et à se former des convictions propres, ils n'auraient pas tardé à transporter l'esprit de libre examen du domaine religieux dans celui de la politique ; ils auraient bientôt aspiré à échanger leur qualité de sujets contre celle de citoyens. Un gouvernement qui se prétend établi de droit divin est naturellement enclin à considérer les dissidents comme des sujets rebelles.

Ce qui peut surprendre, c'est que les violentes persécutions dirigées contre les piétistes, les anabaptistes et les arminiens aient suivi de si près l'intervention des cantons évangéliques en faveur des réformés d'Arth et des Vaudois du Piémont, et l'accueil empressé fait aux victimes de la révocation de l'édit de Nantes. L'Eglise romaine est conséquente avec ses principes, en

prétendant faire accepter ses formules par la force; tandis que lorsqu'un joug semblable est imposé par un gouvernement protestant, il devient un non-sens. On peut juger d'ailleurs de la valeur de ces procédés en constatant les conséquences auxquelles ils aboutissent.

Les villes de Bâle et de Genève avaient donné leur adhésion au Consensus, mais sans enthousiasme, et par une sorte de complaisance ; ces républiques ne comptant que des citoyens, et pas de sujets, les formules dogmatiques n'avaient pas chez elles la même portée qu'à Berne et à Zurich ; elles pouvaient donc plus facilement rentrer dans la voie de la tolérance. Aussi reconnurent-elles plus promptement leur erreur : dès l'année 1685, Bâle renonça à exiger la signature du Consensus; Genève y renonça également en 1706, après trente ans d'agitation, et permit aux luthériens d'avoir un culte dans ses murs.

Les péripéties de la seconde guerre de Villmergue absorbèrent momentanément l'attention de LL. EE. Le bailli de Lausanne *Jean-Jacques Sinner* étant un magistrat libéral souffrit que l'Académie acceptât les restrictions dont certains candidats en théologie accompagnaient leur adhésion au formulaire officiel.

On pouvait croire que le Consensus allait tomber en désuétude, lorsque, en 1716, quelques membres de la classe de Morges accusèrent l'Académie de favoriser les progrès de l'arminianisme, et obligèrent les professeurs de Lausanne à prendre position dans le débat. L'Académie se justifia par l'organe de son recteur, le jurisconsulte *Barbeyrac*, en alléguant que l'Ecriture était l'unique règle de foi des protestants ; que le Consensus contenait, sur des questions grammaticales, des erreurs de principes qui ne pouvaient être considérées comme articles de foi ; que si les étudiants lisaient les œuvres d'Arminius, c'était dans le but légitime de s'instruire, mais qu'aucun d'entre eux n'avait adhéré à sa doctrine. La chambre de religion n'admit point ces explications : ordre fut donné à l'Académie de ne recevoir aucune signature suivie de restrictions.

L'Académie de Lausanne unanime persévéra dans son attitude indépendante et, en 1717, chargea le doyen Bergier de présenter de nouvelles réclamations à LL. EE. ; elle demandait le retrait du Consensus, qu'elle considérait comme une évidente infidélité aux principes fondamentaux de la Réformation. L'Académie de Berne supportait avec impatience la supériorité qu'avait acquise sur elle

celle de Lausanne ; elle produisit un mémoire rempli d'insinuations blessantes pour les professeurs de Lausanne, alléguant que « toute opposition était une offense envers LL. EE., et que le Consensus était une nécessité pour combattre le *libertinisme*, l'*arminianisme*, l'*indifférentisme*, le *naturalisme* et l'*athéisme*. »

Par deux fois, en 1718 et en 1722, le sénat de Berne, fort de l'appui du clergé allemand, réitéra l'ordre à tous les ecclésiastiques de signer sans réserve le Consensus. Ces décisions produisirent une grande fermentation dans les esprits, et eurent du retentissement au dehors. Le premier syndic de Genève, *Marc Trembley*, intervint au nom de la liberté de conscience, méconnue par LL. EE. ; à sa protestation se joignirent bientôt celles des princes amis ou alliés de Berne, le roi de Prusse, le roi d'Angleterre, et des princes évangéliques d'Allemagne. Ce fut en vain : par dix voix de majorité, le Deux-Cents approuva les mesures ordonnées par le sénat.

Lorsque cette résolution fut connue, la plupart des pasteurs vaudois se disposèrent à quitter leurs emplois ; des conférences eurent lieu, et le pasteur *de Saussure* fut chargé de rédiger une supplique respectueuse, expliquant les motifs qui empêchaient le clergé vaudois de s'incliner devant les décisions de LL. EE. Cette requête fut signée par la plupart des pasteurs de la classe de Lausanne, et par tous les ministres des colloques d'Orbe et d'Echallens ; plus de cinquante signatures avaient été réunies déjà, lorsque Berne enjoignit à ses baillis l'ordre de s'opposer à ce pétitionnement. Une contre-adresse fut mise en circulation pour témoigner de l'attachement de ses auteurs au Consensus ; mais elle ne réunit qu'une demi-douzaine de signatures.

Deux sénateurs bernois, le banneret et le conseiller *de Tillier* furent envoyés à Lausanne avec ordre d'entendre les ministres, et de congédier sur le champ ceux qui refuseraient de signer le Consensus. A leur arrivée, le 10 mai 1722, ils furent harangués par le boursier *Milot*. Ce discours, remarque Verdeil, a une importance historique : il nous fait connaître, en effet, les sentiments d'une partie des Lausannois l'année qui précéda le procès de Davel, dans lequel ce même Milot devait jouer un rôle important. Chaud partisan de LL. EE., Milot constate, en le déplorant, que certaines gens, tout « en affectant la fidélité et l'obéissance, désiraient avec passion d'être indépendants, et que d'autres, se trouvant accablés par une dure domination, par des charges et

des impôts, par une autorité despotique, ne désiraient que des révolutions et des changements, espérant par là que leur condition pourrait devenir beaucoup plus avantageuse. » Après avoir flétri ces aspirations, le magistrat lausannois fait un éloge dithyrambique des bontés et des vertus de ses illustres et puissants seigneurs, et vante leur sagesse et leur douceur.

Le lendemain, le banneret de Tillier eut un entretien avec le doyen Bergier : distinguant, suivant la théorie subtile du clergé bernois, entre la *liberté de penser* et la *liberté d'enseigner*, il lui explique que « LL. EE. ne regardaient pas le Consensus comme une règle de foi, mais comme un formulaire de doctrine, contre lequel on ne devait enseigner ni en public ni en particulier. » Il ajouta que la soumission aux ordres de LL. EE. était le seul moyen de rétablir la paix dans l'Eglise. Par gain de paix, les professeurs de l'Académie admirent cette interprétation, qui réservait leur liberté de penser, mais limitait leur enseignement, en les obligeant à ne pas professer de doctrines contraires au Consensus. Quelques-uns d'entre eux se réservèrent de faire connaître publiquement l'interprétation qu'ils donnaient à leur serment.

Cette solution produisit un grand scandale dans le public : l'Académie fut blâmée de sa faiblesse. M. le professeur *Polier* fit alors connaître publiquement que, s'il avait donné sa signature au Consensus, « c'était pour autant que ce symbole ne serait pas contraire à la gloire de Dieu, à la charité chrétienne, au bien de l'Eglise et à celui de l'Etat, et qu'il envisageait le Consensus non comme un formulaire de foi ou de doctrine, mais comme un formulaire d'union engageant ceux qui le signaient à adhérer à la communion extérieure de l'Eglise. »

Lorsque les ministres impositionnaires — c'est-à-dire les ecclésiastiques non encore pourvus de cures — furent appelés à leur tour à prêter serment, il y eut chez eux de l'hésitation. Dix-huit se décidèrent à signer sans réserve le formulaire ; mais sept d'entre eux, ayant à leur tête le jeune *de Crousaz*, fils du recteur de l'Académie, refusèrent de le faire tant que la déclaration du professeur Polier n'aurait pas été admise et enregistrée : le droit d'apporter cette réserve à leur serment ne leur étant pas reconnu, ils se retirèrent, et leurs noms furent rayés du livre académique.

Rentrés à Berne, les commissaires du gouvernement rendirent compte de leur mission. Pour punir M. Polier de son attitude, le

sénat décida d'exiger de ce professeur une rétractation, sous peine de destitution ; mais le Deux-Cents refusa, à une forte majorité, de confirmer cette décision. La plupart des cantons protestants avaient laissé tomber le Consensus en désuétude ; à la suite de ces événements, et après l'intervention des rois de Prusse et d'Angleterre, des villes et des princes réformés d'Allemagne, ils l'abolirent; Berne seule le maintint. Dans le fond, son gouvernement n'attachait pas une grande importance aux articles de foi contenus dans le Consensus ; mais il était blessé de l'opposition qu'il rencontrait dans le Pays de Vaud. Pour affirmer une fois de plus son autorité, il exigea de nouveau que les pasteurs prêtassent le serment de conformité au Consensus ; les ordres furent exécutés différemment suivant les bailliages ; dans plusieurs, des réserves furent admises. Les différends que ces ordres suscitèrent se prolongèrent jusqu'au printemps 1723 : alors l'entreprise du major Davel fit comprendre enfin à LL. EE. le danger qu'il y avait à provoquer pour de vaines formules le mécontentement de leurs sujets.

CHAPITRE XI

Le Pays de Vaud sous la domination bernoise. Le major Davel.

Les Bernois manquent à leurs promesses touchant la réunion des Etats de Vaud. — Organisation du gouvernement bernois. — Multiplicité des tribunaux et des procès. — Tracasseries administratives. — Insécurité des routes. — Décadence des mœurs; décadence économique. — Jeunesse de Davel, sa carrière militaire, son retour à Cully; ses projets. — Davel mobilise trois compagnies et fait son entrée à Lausanne (31 mars 1723). — Accueil réservé du Deux-Cents. — Arrestation du major. — Effroi des Bernois. — Griefs développés dans le manifeste de Davel; rapport de l'avoyer Steiger sur ces plaintes. — Davel est mis à la torture sur l'ordre de LL. EE., puis jugé par les nobles et bourgeois de la rue de Bourg. — Sa sentence de mort est ratifiée par LL. EE. — Exécution de Davel (24 avril). — Son discours sur l'échafaud. — Le pasteur de Saussure, ayant fait l'éloge des vertus privées de Davel, est destitué de ses fonctions. — LL. EE. prennent des mesures pour remédier aux abus signalés dans le manifeste de Davel.

Nous avons vu (page 269) le peuple vaudois prêter main forte aux Bernois pour comprimer la révolte des paysans; les députés de la noblesse et des villes avaient bénévolement fourni les secours demandés, le bailli de Lausanne promettant que les charges du pays seraient allégées et les privilèges des villes étendus.

Lors de la campagne de Villmergue et durant toute cette période critique, les Vaudois avaient pareillement aidé leurs souverains à surmonter la crise qui les menaçait, leur fournissant non seulement de solides troupes, mais encore des officiers et des conseillers expérimentés : mentionnons, entre autres, les généraux Pesmes de Saint-Saphorin et de Sacconay, dont les brillantes carrières ont été rappelées plus haut.

Il semble que les services éminents rendus par les Vaudois auraient dû provoquer, de la part des Conseils de Berne, quelque reconnaissance, et les engager à respecter scrupuleusement les obligations qu'ils avaient contractées en 1564, par le traité de Lausanne. Mais, le danger passé, Berne oubliait ses promesses : convoqués en 1570, 1590, 1591, 1594, 1595, 1603, 1608, 1609, 1613, 1621 et 1622, les Etats de Vaud avaient été supprimés dès cette dernière année et ne furent point rétablis, comme le bailli de Lausanne l'avait fait espérer, en 1653, aux députés de la noblesse et des villes. Chaque fois qu'un nouveau bailli était installé dans la ville de Lausanne, une chaîne était tendue à la porte Saint-Etienne, et le représentant de LL. EE. ne pénétrait dans la Cité et ne prenait possession du château qu'après avoir juré de respecter les franchises des Lausannois ; mais c'était là une vaine formalité : le Pays de Vaud était gouverné en province conquise avec un égoïsme hautain. La rude domination de sa Seigneurie déployait ses effets dans le domaine politique et dans le domaine religieux, sans égards pour les plaintes de ses sujets ; les procédés despotiques de Berne dans la question du Consensus lui avaient fait encourir des blâmes mérités de la part des puissances étrangères, mais cette désapprobation de l'opinion publique n'avait pas modifié son attitude.

La république de Berne avait à sa tête deux avoyers nommés à vie, se succédant en charge d'année en année, et des Conseils qui se complétaient eux-mêmes. Le territoire était divisé en soixante-deux bailliages ; nommés pour six ans, les baillis exerçaient des fonctions à la fois militaires, administratives et judiciaires.

« L'opulence, l'habitude du commandement, l'esprit du siècle et la soumission des paysans, dit Vulliemin, avaient fait aux grandes familles un rang élevé. En 1680, elles déclarèrent fermé l'accès au droit de gouverner l'Etat. Les bourgeois qui l'étaient avant 1643 furent déclarés seuls aptes à parvenir aux grandes charges, les citoyens de date plus récente étant exclus de la magistrature à

jamais.... Ces distinctions établies, une chambre fut chargée de veiller à leur maintien. Un « livre rouge » reçut les noms des trois cent soixante familles « gouvernementales », parmi lesquelles quatre-vingts se partagèrent en réalité tous les pouvoirs de l'Etat. » Les bailliages étaient dévolus, depuis 1712, par la voie du sort ; ils différaient naturellement quant à leur importance : dans quelques-uns, dit-on, les redevances représentaient pour leurs titulaires un revenu annuel de 5 à 6000 écus.

« La justice, dit encore le même auteur, était administrée par deux Chambres, qui recevaient les appels, l'une des pays allemands, l'autre du Pays de Vaud. Depuis la guerre des paysans, Berne avait érigé en maxime d'Etat les devoirs d'une exacte justice et proclamé le principe de l'égalité de ses sujets devant la loi. On citait tel paysan qui avait obtenu gain de cause contre son bailli. Les juges n'avaient pas étudié la science du droit ; le bon sens leur en tenait lieu. La procédure était sommaire. Le droit romain n'était suivi qu'autant qu'il paraissait conforme à l'équité. La torture cédait peu à peu la place à la preuve par témoins. L'accusé dont l'innocence avait été reconnue recevait au sortir de la prison une rose blanche de la main d'une jeune fille. »

Outre les cours baillivales, il y avait un nombre considérable d'instances inférieures ; les magistrats qui les composaient étaient choisis parmi les personnages les plus considérés des localités où elles siégeaient, ce qui permettait de donner une satisfaction d'amour propre à une foule de sujets et de les rattacher au régime existant. Le fait que chaque plaideur avait, pour ainsi dire, son juge à sa porte, faisait naître des espoirs, souvent déçus, et avait pour conséquence de multiplier à l'infini le nombre des procès ; puis ceux-ci traînaient en longueur, grâce à la superposition des instances, ce qui augmentait les émoluments de justice et les honoraires des avocats ; en sorte que le peuple vaudois dépensait en frais de procès de grosses sommes qui eussent pu être mieux employées.

LL. EE. avaient tenté d'unifier le droit ; mais le *coutumier de Vaud* laissait subsister une série de coutumes locales qu'elles n'avaient pas osé abroger, de peur de provoquer du mécontentement : le plaict général de Lausanne, les coutumiers d'Aigle, d'Orbe, de Grandson, etc. La loi se publiait sous la forme d'ordonnances ou de mandats. « C'était, dit Vulliemin, un confus arsenal d'armes tournées tantôt contre la routine et tantôt contre l'innovation, un jour contre le désordre et le lendemain contre la

liberté. Mandats sur mandats s'attaquaient à l'usage du tabac, du thé, du café, du cacao. D'autres combattaient les toiles d'or, d'argent, de brocart, et, comme une adresse ingénieuse savait éluder la loi, celle-ci poursuivait la mode jusque dans les replis les plus mystérieux de la toilette. Une sainte indignation s'empara un jour de LL. EE. à la nouvelle qu'il se trouvait à Vevey un maître à danser, catholique, dont la présence donnait lieu à grand scandale, comme à des bals de nuit entre les deux sexes. L'étranger fut chassé, et la ville de Vevey censurée pour sa tolérance criminelle. »

Sévères pour les mœurs des bourgeois, LL. EE. étaient impuissantes à faire régner l'ordre dans le pays. Les routes n'étaient pas sûres ; des villages entiers passaient pour être des repaires de voleurs et des coupe-gorge ; les méfaits des brigands ne se bornaient pas à quelques coups de mains isolés ; des bandes organisées parcouraient les campagnes, semant la terreur autour d'elles. La moralité de nombre d'ecclésiastiques laissait à désirer.

Cette décadence générale des mœurs avait naturellement entraîné une décadence économique : le commerce était insignifiant, l'agriculture dans l'enfance, les écoles négligées. L'ignorance, le laisser-aller, la malpropreté, le désordre étaient devenus une habitude chez les campagnards vaudois ; ils habitaient des demeures tristes et misérables, des villages délabrés. L'historien anglais Gibbon, qui passa plusieurs années à Lausanne dans le courant du dix-huitième siècle, fut frappé de cet état de choses : les comparaisons qu'il fait entre la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne et le Pays de Vaud, manifestent le peu de souci que se faisait l'aristocratie bernoise au sujet de la prospérité et du bien-être de ses administrés. Quant aux différentes villes du pays, elles n'avaient presque plus de relations entre elles ; leur isolement complet était l'un des buts de la politique bernoise.

On a vu dans le chapitre précédent combien les rapports étaient tendus entre l'Académie et le clergé d'une part, et LL. EE. de l'autre. Suivant la vieille maxime : « diviser pour régner, » les ecclésiastiques étaient répartis en cinq classes ou arrondissements territoriaux, aux fins de s'opposer au développement de l'esprit de corps ; le jeune ministre, au sortir de l'Académie, entrait, en qualité de suffragant, dans l'une ou l'autre des classes, selon les vacances, et devait y passer toute sa carrière. Dépourvus de liberté politique, les Vaudois étaient d'autant plus attachés à leurs

institutions religieuses ; le clergé était devenu le refuge des esprits indépendants ; aussi les velléités libérales des ecclésiastiques et des membres du corps enseignant étaient-elles un sujet d'inquiétude pour un souverain jaloux de ses droits. Les efforts du gouvernement pour faire courber les ministres de l'Evangile sous un joug humiliant étaient dans la logique des choses, et l'on n'a pas lieu de s'en étonner ; mais dans le domaine intime de la liberté de conscience, LL. EE. rencontrèrent une résistance à laquelle le peuple vaudois, doux et débonnaire de nature, ne les avait pas habituées. Le phénomène s'était déjà produit au seizième siècle, et devait se reproduire au dix-neuvième, lors du réveil religieux, pour le plus grand honneur du clergé romand.

Ce fut dans ces circonstances qu'un héros se leva au milieu du peuple vaudois, et chercha à le tirer de son apathie ; sans le consulter préalablement, il revendiqua, au nom de ce peuple, une indépendance dont celui-ci, dans sa généralité, ne semblait pas sentir le prix. Nous disons dans sa généralité, car, ainsi que le prouve le discours prononcé à Lausanne, le 10 mai 1722, par le boursier Milot, plus d'un Vaudois caressait déjà en secret le rêve de voir sa patrie élevée à la dignité d'Etat indépendant (voir plus haut, page 329).

L'ambassadeur de France en Suisse, le comte Du Luc, exploitait le mécontentement des Vaudois ; il aurait voulu enlever le Pays de Vaud aux Bernois pour en faire un quatorzième canton, le Valais devant constituer le quinzième. Davel, suivant Vulliemin, avait entendu Du Luc exposer ses vues à ce sujet.

Jean-Daniel-Abram Davel naquit en 1670 à Morrens, où son père, qu'il perdit à l'âge de six ans, était pasteur ; sa famille était originaire de Lavaux, ses ancêtres y exerçaient la profession de vignerons ; un de ses parents rapprochés, Pierre Davel, occupait à l'Académie de Lausanne une chaire de professeur de philosophie. Après avoir fait ses études au collège et dans la division inférieure de l'Académie, Davel fit un stage chez un notaire ; puis, à dix-huit ans, il fut nommé notaire baillival, et s'établit en cette qualité à Cully.

Ce fut là que, dans l'automne 1687 ou 1688, le précurseur de l'indépendance vaudoise fit une rencontre mystérieuse qui devait exercer une influence décisive sur toute sa vie. Un jour, comme il travaillait à la vigne avec sa mère et d'autres personnes, une

jeune fille admirablement belle, revêtue du costume national, mais inconnue de tous, se joignit au groupe des vendangeurs. Sa beauté, son zèle et ses allures modestes frappèrent madame Davel, qui l'accueillit dans sa maison de Cully ; *l'inconnue* gagna promptement les bonnes grâces de son hôtesse. Tout d'un coup, elle se mit à prophétiser, et annonça que le jeune Davel mourrait dans trois jours. Dans le courant du dix-septième siècle, la crédulité populaire était d'autant plus grande que l'instruction était peu répandue ; beaucoup de gens consultaient les sorciers, et les procès de sorcellerie étaient fréquents. Davel ne partageait pas cette superstition ; néanmoins, il ne laissa pas que d'être impressionné par les prophéties de l'inconnue, et il se prépara par la prière à comparaître bientôt devant son Créateur ; lorsque le troisième jour fut arrivé, il se coucha paisiblement, dirigea ses pensées vers Dieu, et tomba dans une extase profonde ; la crise passée, l'inconnue dit à madame Davel : « Votre fils ne mourra pas, Dieu le réserve pour de grandes actions. » [1]

Le lendemain, Davel eut une série d'entretiens avec l'inconnue, et, après une certaine résistance, laissa tirer son horoscope ; l'inconnue lui annonça la carrière qu'il devait suivre : elle lui révéla qu'il aurait un jour une grande mission à remplir et qu'une puissance supérieure le guiderait dans son entreprise. On était alors au temps de la grande migration des huguenots français et des prophètes cévenols, et l'on peut supposer que la belle inconnue s'y rattachait [2].

En 1689, Davel s'enrôla au service de Hollande, qu'il quitta en 1705 ou 1706 avec le grade de capitaine ; deux ans plus tard, il entra au service de France. Sous les drapeaux étrangers, il acquit la réputation d'un officier actif, entreprenant, courageux et de bonne conduite. De retour au pays, il prit part à la campagne de 1712 en qualité d'adjudant du général de Sacconay, sous lequel il avait déjà servi en Hollande ; il se distingua au combat de Bremgarten et à la bataille de Villmergue. Possédant la confiance de LL. EE., Davel fut investi du commandement d'un des quatre arrondissements militaires du Pays de Vaud, fonction qui lui valait le grade de *grand major*. Sa circonscription comprenait les bailliages

[1] On lira avec intérêt ce curieux épisode dans une brochure : *Le major Davel*, qu'a publiée récemment M. A. Levinson, et où se trouvent condensés une série de renseignements sur la vie du héros vaudois.

[2] Voir la notice historique du colonel Lecomte sur le major Davel.

de Chillon, d'Oron et les quatre paroisses de Lavaux ; il avait, en outre, le commandement d'une compagnie. Tout en vaquant à ces charges, il pratiquait le notariat et gérait le bien de sa famille.

L'honnêteté, la droiture et la piété du major Davel lui avaient conquis l'affection de son entourage. Il avait peu de relations intimes ; d'une nature réservée, il se livrait peu. « Les hommes de sa trempe, dit Juste Olivier[1], font amitié avec leurs pensées, et cela leur suffit. » Mais, sous cette réserve, chacun sentait une noblesse peu commune et une grande élévation de sentiments. Il se plaisait à secourir les indigents et à visiter les malades ; comme il possédait le don d'arranger les querelles et les procès, on le choisissait volontiers comme arbitre dans les différends. Ses mœurs étaient simples et exemptes de grossièreté. Le cœur rempli d'une ardente piété, il suivait avec assiduité le culte public. Il ne prit pas une part personnelle à l'affaire du Consensus ; mais on peut supposer, d'après ce qu'on sait de son caractère chevaleresque, que ses sympathies étaient acquises aux opprimés et non aux oppresseurs.

Au cours de son existence paisible et retirée, le major Davel méditait sur l'asservissement de sa patrie, et il repassait dans son souvenir les paroles que l'inconnue lui avait dites dans sa jeunesse sur la mission providentielle qu'il aurait à remplir. Profondément attaché à son pays, il ne pouvait assister impassible aux abus dont il était témoin : il résolut donc d'arracher le Pays de Vaud à la domination bernoise. Il croyait avoir reçu à cet égard une mission de la Providence et se berçait de l'illusion que, une fois son dessein hautement proclamé, le peuple vaudois, répondant à son appel, s'empresserait de le seconder ; il se flattait de repousser les Bernois, sans coup férir, au delà du pont de Guminen, qu'il considérait comme la limite à assigner à leur domination. Il comptait que Zurich, ainsi que les cantons catholiques, jaloux de Berne, se montreraient favorables à ses desseins.

Dès le commencement de l'année 1723, Davel se mit à réfléchir sur les moyens pratiques d'atteindre son but, et rédigea un appel à Messieurs de Lausanne et un manifeste. Chaque printemps, les baillis se rendaient tous à Berne, où le Conseil du Deux-Cents pourvoyait au remplacement de ceux d'entre eux dont les charges

[1] Etudes d'histoire nationale : *Le major Davel*.

étaient devenues vacantes. Davel profita de ce moment propice pour mobiliser, par un ordre de marche publié du haut des chaires, les trois compagnies dont il avait le commandement ; l'ordre portait qu'une revue extraordinaire aurait lieu le 31 mars à Cully. Prévoyant que cette mesure insolite ne manquerait pas de provoquer une surprise dans le pays, Davel avait imaginé divers prétextes pour la justifier : il allégua des ordres venus de Berne, l'apparition de la peste, des mouvements insurrectionnels sur le point de se produire dans les bailliages allemands, et en vue desquels il était nécessaire de s'assurer si la troupe était bien équipée et en état de tenir la campagne.

Avant de passer à l'exécution de son grand dessein, Davel s'y était préparé moralement et physiquement. Il se recueillit devant Dieu et lui demanda, dans une prière écrite qu'on retrouva sur lui lors de son arrestation, de le préserver de l'erreur et de le détourner de son projet si celui-ci ne devait pas contribuer au bonheur de sa patrie. Il observa une frugalité plus grande encore que de coutume et s'abstint complètement de vin pendant trois mois. Il jeûnait, veillait et priait continuellement. Cet entraînement le fortifia de plus en plus dans l'idée qu'il avait été élu pour être le libérateur de son pays.

Le 31 mars au matin, les trois compagnies se réunirent sur la place de Cully. C'était une troupe de choix : les soldats étaient des jeunes gens d'une belle venue, portant presque tous le même uniforme à parements rouges, bas rouges et chapeau gansé ; le major était bien monté, habillé de neuf et portant l'uniforme écarlate; il commandait lui-même la première compagnie du bataillon. Davel prit à part ses deux capitaines, *Clavel*, de Cully et *de Crousaz*, de Chexbres. La revue, leur dit-il, aura lieu à Lausanne; ils ne pourront prendre connaissance de ses ordres que dans cette ville, ceux-ci devant demeurer secrets jusque-là. Comme ils insistaient pour en avoir communication, Davel mit brusquement fin à l'entretien et leur donna l'ordre de monter à cheval, ce qu'ils firent en déclinant toute responsabilité.

Le détachement, fort de cinq cents fantassins et de quelques dragons, se mit gaîment en mouvement ; pendant la marche, les fifres jetaient une note gaie au milieu des graves roulements des tambours. Il était à peu près trois heures de l'après-midi lorsque Davel fit son entrée à Lausanne par la porte Saint-Pierre ; il traversa la ville, enseignes déployées ; les fifres jouaient une marche

entraînante, les tambours battaient aux champs; arrivé sur la terrasse de la cathédrale, on fit halte.

Le bourgmestre de Lausanne était à Lavaux et le bailli à Berne ; en leur absence, la responsabilité de l'ordre incombait au major *de Crousaz*, le fils du bourgmestre en charge, qui remplissait alors les fonctions de « contrôleur. » A la nouvelle de l'arrivée du bataillon de Lavaux, ce magistrat se porta au-devant de Davel et lui demanda des explications ; Davel se rendit avec lui à l'hôtel-de-ville, pour aviser au logement de sa troupe, et sollicita une audience du Deux-Cents, que le boursier *Milot* venait de réunir.

Avant d'entrer en séance, il prit à part de Crousaz [1] et Milot, et leur communiqua son *appel à la ville de Lausanne* et son *manifeste;* puis, persuadé qu'il allait les gagner à sa cause, il leur exposa sans défiance son plan et la manière de l'exécuter. Loin de le rebuter, les deux magistrats lui promirent de soumettre son projet au Conseil, ce qu'ils firent en effet après avoir passé dans la salle des délibérations. Le Conseil supposa qu'il existait un accord secret entre le major et quelques bourgeois de Lausanne ; car, avant de discuter le cas, on décida que tous les conseillers renouvelleraient leur serment de fidélité et jureraient un secret inviolable sur la délibération qui allait avoir lieu et les mesures qui seraient prises. Ce serment ayant été prêté à main levée, le Conseil résolut d'écouter Davel, de lui faire expliquer sa pensée, d'agir avec prudence pour ne pas l'effaroucher, et d'envoyer un conseiller à Berne pour prévenir LL. EE. de ce qui se passait ; *Henri Charrière, seigneur de Sévery,* fut chargé de cette mission.

Tandis que le Conseil délibérait, Davel communiquait ses deux manifestes à ses capitaines, qui, par prudence, ne lui témoignèrent ni répugnance ni acquiescement. La délibération terminée, le

[1] Le contrôleur *Jean-Daniel de Crousaz* était fils du bourgmestre *David de Crousaz ;* sa postérité s'est éteinte en 1819. Il avait un frère aîné, *Benjamin,* ancêtre d'*Henri-Antoine de Crousaz,* allié Meyn, qui figura, en 1791, au banquet des Jordils et qui fut juge au tribunal helvétique ; c'est de ce dernier que descend une branche de la famille de Crousaz aujourd'hui établie à Berne et à Lausanne. Le bourgmestre avait un frère, nommé *Jean-Pierre,* qui acquit de la notoriété comme professeur de philosophie à Lausanne et à Groningue, et se signala, ainsi que son fils, par son opposition au gouvernement bernois dans l'affaire du Consensus. C'est de lui que descend l'autre branche de la famille de Crousaz, actuellement établie à Vallorbe et à Lausanne. Le père du bourgmestre et du professeur, le colonel *Abraham de Crousaz,* avait été chargé, comme architecte, de la reconstruction de l'hôtel-de-ville de Lausanne ; il était petit-neveu d'*Isbrand de Crousaz,* qui avait joué un rôle dans l'affaire d'Isbrand d'Aux (page 196).

major fut introduit devant le Deux-Cents et y reçut un très bon accueil. Rayonnant de joie et sans défiance aucune, il lut à Messieurs de Lausanne un discours, dans lequel il exposait tout son dessein. Les membres du Deux-Cents feignirent de prêter l'oreille à cet appel à l'indépendance et, pour la forme, émirent quelques objections.

En logeant les soldats du bataillon de Lavaux, on eut soin de les disperser le plus possible. Davel et ses officiers soupèrent aux frais de la ville, à l'auberge du Lion d'or, avec le boursier Milot, le banneret Polier et le major de Crousaz. Celui-ci fut chargé d'inspecter le lendemain le contingent de Lausanne. Les portes de la ville furent fermées et gardées par des bourgeois.

Le souper du Lion d'or fut gai. Comme à son ordinaire, le major fut très sobre; à dix heures, il demanda la permission de se retirer chez le contrôleur de Crousaz qui lui avait offert l'hospitalité dans sa maison de la rue de Bourg, en face du Lion d'or. Là, il conféra sans défiance avec son hôte jusqu'à minuit, lui exposant son plan dans tous ses détails. En fidèle serviteur de LL. EE., le contrôleur consigna les renseignements ainsi obtenus dans un rapport qui fut expédié la même nuit à Berne. Vers les trois heures du matin, 800 hommes de milice, secrètement mobilisés dans les environs, arrivaient à Lausanne; le contingent de la ville avait également pris les armes. Assuré de l'appui du Conseil, le lieutenant baillival, *Isaac de Loys*, s'enferma dans le château avec trente ou quarante hommes, levés en toute hâte.

Les conseillers, en proie à une vive anxiété, avaient passé la nuit en délibération à l'hôtel de ville, tandis que la population, inquiète, se demandait avec stupeur quelle serait l'issue de cette mystérieuse affaire. Le matin, Davel sortit de chez son hôte escorté des conseillers Polier et Gaudard, qui étaient venus dans son appartement sous prétexte de lui tenir compagnie et de conférer avec lui; lorsqu'il arriva dans la rue, il se trouva en présence d'une compagnie de la milice lausannoise et du capitaine *Descombes*, son parent, qui l'arrêta.

Confiant dans la parole des conseillers qui l'accompagnaient, le malheureux Davel crut, au premier moment, à un malentendu; il demanda des explications qui lui furent refusées. L'attitude glaciale du capitaine Descombes, qui lui dit agir d'après les ordres du lieutenant baillival, lui fit comprendre la triste réalité. C'est alors que Davel rendit son épée en prononçant ces touchantes pa-

roles : « Je vois bien que je serai la victime de cette affaire ; mais n'importe, il en reviendra quelque avantage à ma patrie. » Cela se passait le jeudi 1er avril.

On le conduisit par derrière la ville au château, où il fut écroué vers les sept heures du matin. En se dirigeant vers sa prison, le pieux major eut à affronter d'amers reproches et des injures même ; à l'exemple du Christ, il les subit avec un calme remarquable, se contentant de répondre « qu'il avait eu des raisons pour faire ce qu'il avait fait. » On lui fit quitter ses habits, qui étaient propres, pour en revêtir d'autres achetés chez un fripier ; on lui mit les fers aux pieds et on le fit garder à vue par quatre soldats.

Le major arrêté, le licenciement de sa troupe s'effectua sans difficulté. Deux courants d'idées opposés circulaient parmi les soldats de Davel : les uns le blâmaient sévèrement de les avoir mêlés à une conspiration ; d'autres lui demeurèrent fidèles jusqu'au dernier moment et plaignirent son triste sort.

Dans cette entreprise extraordinaire, le noble martyr de l'indépendance n'avait aucun complice[1] ; il comptait, pour réussir, sur l'assistance divine et la force de l'opinion, et il espérait naïvement arriver à ses fins sans verser une goutte de sang; ses soldats avaient reçu l'ordre de ne pas prendre de munitions. En cas d'échec, il était résigné à sa destinée ; il voulait épargner ses concitoyens et affronter seul la colère de LL. EE. Soldat d'une expérience connue et éprouvée, il négligea de propos délibéré toutes les règles de l'art militaire. « On peut, dit un historien étranger, le Dr Levinson, reprocher à Davel d'avoir mal préparé son mouvement ou plutôt de ne pas l'avoir préparé du tout ; mais on ne saurait nier qu'il ait obéi, dans toute cette affaire, à des mobiles absolument purs et désintéressés. » « Davel, dit un historien de la Suisse allemande[2], était un homme qu'aucun autre révolutionnaire n'a égalé pour la pureté des intentions et des actes. » Tout ce qu'on sait de sa paisible existence à Cully démontre qu'il ne visait ni à la fortune ni aux honneurs.

[1] Le bruit courut plus tard que le duc de Savoie et l'évêque de Lausanne n'étaient point étrangers au mouvement, et que ce prélat ne tarderait pas à rentrer dans le château épiscopal de Lausanne. Des propos tenus dans une auberge, à la suite de copieuses libations, par un officier des dragons, M. de Treytorrens, peuvent avoir contribué à répandre ce bruit. Mais cette supposition, à l'appui de laquelle aucun document n'a été produit jusqu'ici, cadre mal avec le caractère de Davel et avec son attachement à la religion réformée.

[2] Henne-am Rhyn : *Geschichte des schweizerischen Volkes und seiner Cultur.*

Etant donnée la disposition d'esprit des campagnes vaudoises à cette époque, Davel n'avait pas grand appui à attendre d'elles ; en revanche, il aurait pu compter avec plus de raison sur la bourgeoisie des villes, qui était froissée des procédés des Bernois. Un conspirateur avisé aurait noué des intelligences dans les Conseils des villes ; il aurait exploité le mécontentement causé par la fin de non recevoir que LL. EE. avaient opposée, au lendemain de Villmergue, à leurs justes réclamations ; il aurait provoqué une intervention de certains cantons et de la France, qui voyaient avec défaveur l'influence prépondérante que la république de Berne avait prise en Suisse. A en juger par la consternation que la nouvelle du soulèvement de Davel causa à Berne, on peut penser qu'une conspiration adroitement conduite aurait eu des chances d'aboutir. Mais, en renonçant à l'emploi des moyens propres à assurer la réussite de son dessein, en assumant seul la responsabilité de son entreprise, il allait fatalement au devant d'un échec.

Les messages envoyés à Berne par le contrôleur de Crousaz vinrent calmer la surexcitation et l'effroi qui, au premier moment, s'étaient emparés des esprits. Louis de Watteville, trésorier du Pays de Vaud, fut envoyé à Lausanne en qualité de commissaire, avec des pouvoirs illimités. Tous les cantons, à l'exception de Fribourg, dont LL. EE. se défiaient, furent invités à mettre des troupes sur pied pour protéger la Confédération menacée. Les baillis regagnèrent immédiatement leurs bailliages ; mais ils purent se convaincre, dès leur arrivée, que le Pays de Vaud était plus tranquille et plus soumis que jamais, et que l'entreprise du major était flétrie comme un crime de lèse-majesté. Le 3 avril, le Conseil de Lausanne se réunit et reçut du commissaire de Watteville une lettre le félicitant de sa fidélité et de son zèle.

Quant à Davel, loin de se plaindre ou d'accuser ses compatriotes, il subissait sa dure détention avec la joie d'un martyr, soutenu par l'espoir que son entreprise aurait d'heureux résultats pour sa patrie bien-aimée. « Le souverain, se plaisait-il à dire, voyant par ce coup d'éclat que le plus solide appui du gouvernement consiste dans l'équité et dans la modération, ouvrira les yeux sur les abus et les désordres dont je me plains dans mon manifeste et il y apportera des remèdes. »

Le manifeste lu par Davel devant le Conseil de Lausanne avait été transmis à Berne, où on le confia à l'avoyer *Christophe de Steiger*

pour étude et rapport. Ce digne magistrat, homme de grand sens et d'un esprit aussi élevé qu'indépendant, s'acquitta avec loyauté de sa délicate mission, et reconnut le bien fondé de plusieurs des griefs articulés par Davel ; mais le Conseil secret n'entra pas en matière sur ses conclusions. Le manifeste du major et le rapport de l'avoyer furent déposés aux archives, avec défense expresse d'en délivrer copie : cette consigne fut rigoureusement observée. La comparaison de ces deux documents, qui ne furent pas connus des contemporains [1], jette un jour lumineux sur l'état du Pays de Vaud au début du dix-huitième siècle. Les quelques extraits qui suivent montrent que, sur plus d'un point, l'avoyer Steiger admettait les plaintes émises par Davel.

S'adressant à LL. EE., le manifeste s'exprimait en ces termes :

« L'on vous a avertis, par lettres anonymes, de l'indigne conduite de vos baillis, avec offre de se présenter pour soutenir des justes plaintes et accusations ; cela a produit une lettre à votre trésorier de s'en informer, qui en a été pleinement convaincu. Et ainsi n'en a été qu'une continuation empirée de malversations, bamps et amendes exorbitantes, qui ont si fort abattu, atterré tant bourgeois et habitants, qu'il est surprenant qu'on ait pu soutenir jusqu'à aujourd'hui. »

— « Donner créance à des écrits anonymes est grave, observe l'avoyer Steiger ; les repousser a aussi ses inconvénients, d'autant plus qu'en matière sérieuse l'inférieur n'attaque pas les supérieurs volontiers, ni à armes égales, surtout dans une république qui n'est pas à l'abri de tout reproche.

» Il faut prendre un chemin intermédiaire, et chercher la vérité des plaintes articulées avec quelque prudence, afin que le délinquant ne soit pas perdu par sa faute, mais que ce qui est courbe puisse être redressé.

» Ces excès signalés sont de vérité évidente et ce ne sont pas les règlements qui manquent, mais bien leur mise en œuvre. »

[1] Un certain nombre de copies du manifeste de Davel avaient été répandues en 1723 dans le Pays de Vaud ; mais le gouvernement de Berne leur fit une guerre acharnée, ensorte que ce document important était devenu introuvable. Au commencement de notre siècle, l'historien bernois Antoine de Tillier se trouvait cependant en possession d'une copie du manifeste et du rapport de l'avoyer Steiger ; il donna une analyse de la première de ces pièces dans son histoire de la république de Berne ; plus tard, Juste Olivier et Verdeil la publièrent intégralement. Tillier mentionne dans son histoire le rapport de Steiger, mais ne juge pas à propos de le divulguer. Il y a une dizaine d'années, M. le Dr Marcel, de Lausanne, qui a réuni un grand nombre de renseignements et de documents sur le major Davel, eut la bonne fortune d'être introduit dans la bibliothèque de feu Antoine de Tillier ; il y mit la main sur le rapport de Steiger, dont il eut l'amabilité de nous faire tenir une traduction que nous avons publiée dans la *Gazette de Lausanne* (Nos des 20 et 21 décembre 1889).

« Vous avez, poursuit le manifeste, rendu toutes les charges civiles, politiques et ecclésiastiques dépendantes de vos baillis, vénales au plus offrant et dernier enchérisseur. Vous avez envoyé des baillis pour administrer la justice, qui n'ont pas la moindre teinture ni étude du droit. Vos baillis et chambres souveraines multiplient et entretiennent les procès des villes, publics et particuliers à l'infini. Il n'y a aucun changement ni amélioration; d'où cela est enfin parvenu au plus outre de la plus pernicieuse domination. »

L'honnête avoyer reconnaît ce qu'il y a de juste dans ces plaintes, et il propose des réformes pour parer aux maux signalés par Davel.

« Avoir, dit-il, ici (à Berne) divers représentants du Pays de Vaud, permettrait de veiller à l'exécution des lois et ordonnances, de présenter directement les plaintes au souverain. Par ce moyen, le pays épargnerait bien des frais.

» Quant au choix des baillis, cela aussi est vrai ; mais ici on pourrait recourir à cette précaution qu'avant la nomination ou confirmation des baillis par Messeigneurs des Conseils, chaque candidat devrait au préalable déclarer par serment (*juramento sich purgiren*) que ni lui ni les siens, à sa connaissance, ne se sont laissés aller à aucun engagement, pas plus dans le présent que dans l'avenir.

» Si le candidat proposé avait un engagement quelconque, il deviendrait indigne de la charge, et le Conseil, par son serment, serait obligé d'aviser à la situation. »

« Vous introduisez chaque année, disait Davel, quelque nouvel impôt, ou péage, et vous chargez les biens publics et particuliers des réparations de toutes les grandes routes et chemins royaux.

» Vous avez ruiné le commerce, où votre peu de capacité au gouvernenement a fait que toutes les bonnes espèces sont presque sorties du pays. »

A ce reproche, Steiger répond :

« Les dommages résultant des récents changements de péages et octrois pour le commerce de nos pays romands et des cantons voisins, les difficultés de transit sont plus aisés à déplorer qu'à prouver. Cependant les péages devraient être diminués; le profit du souverain devrait être cherché dans une augmentation du transit, non dans la valeur de la marchandise; le profit devrait aussi être employé dans l'amélioration des routes principales (*viarium regiarium*); on ne devrait absolument pas charger le pauvre pays de cet entretien, ni mettre au sac l'argent destiné à la grande voirie.

» Le mauvais effet produit et la complète exportation du numéraire montrent que les dernières ordonnances ont manqué leur but. »

« Les droits et privilèges de plusieurs villes du Pays de Vaud ont été de temps à autre absorbés, lisons-nous dans le manifeste; vous avez re-

cherché les endroits et tellement abaissé les seigneurs vassaux et personnes en charge du pays, qu'il n'est pas possible de rien écrire de plus abject. Si un bailli écrit à un châtelain pour lui faire rendre ses comptes, c'est par un mandat public, où il est menacé de provision et exécution s'il n'y satisfait pas d'abord. La même chose est pratiquée envers les receveurs, auxquels on ordonne dans un temps fâcheux d'exiger à toute rigueur les lauds (*droits de mutation*) et censes, sous les mêmes peines outre la menace de perdre leur emploi. Vos commissaires, instruits de vos instructions, assujettissent à fief et à dîme tous ceux qui ne peuvent se défendre. »

Il faut croire que les abus mis en lumière par Davel étaient bien criants, car l'avoyer Steiger, loin de les contester, dit :

« Les droits municipaux des villes devraient être mieux étudiés; il faut conclure moins précipitamment selon les cas et ne pas dévaliser les biens publics pour remplir les poches d'un particulier, comme cela est arrivé. Les choses qui touchent au public devraient être traitées avec circonspection et connaissance des causes, et sans pressant besoin on ne devrait pas serrer le droit de trop près. On ne devrait statuer qu'à une majorité des deux tiers en pareille matière, car les faveurs du pouvoir doivent être présentées amplifiées et non remplies de restrictions.

» Le souverain devrait tenir quelque compte du temps où nous vivons en matière d'impôts et de droits féodaux (fonciers). Car il est connu que les immeubles en soixante-dix ans ont doublé de valeur, que ce qui valait jadis vingt a été vendu quarante, que ce qui rapportait mille devrait donc rapporter deux mille. Mais aujourd'hui cela ne rapporte plus même mille qui est le 2 $^1/_2$ %; comment le propriétaire du sol peut-il payer ses intérêts? S'il ne doit, ne fût-ce que la moitié de son immeuble, il ne lui reste rien.

» On devine bientôt ce qui adviendra de la classe agricole si cette situation n'est pas adoucie. Alors, quand la classe agricole aura disparu et que nos seigneurs se feront paysans, et que le Souverain, à son tour, sera devenu un Pharaon à sa façon, maître de tout, combien de temps nos seigneurs resteront-ils maîtres du sol? On devine aisément la calamité du souverain quand toutes ses hypothèques seront devenues domaines de l'Etat; plus de droit de lauds, plus de gens riches, etc.

» On devrait donner pour règle aux commissaires qu'ils aient à faire eux-mêmes la preuve des difficultés quand ils les élèvent. Car, à l'égard du souverain, la position des particuliers est inégale; ils peuvent avoir perdu leurs écritures, leurs titres, tandis que le souverain a des archives et des copies en tous lieux. »

Après avoir, avec une remarquable sagacité, traité les questions d'ordre politique, juridique et économique, le major Davel flétrit les injustices commises dans la nomination des officiers supérieurs.

« Vous avez empêché, dit-il, autant qu'il vous a été possible, que les officiers du Pays de Vaud qui s'évertuaient à porter les armes dans les souverainetés voisines, ne parvinssent à des emplois éminents, et lorsque leur mérite vous était connu et qu'ils étaient dans la route presque immanquable de s'avancer, vous leur avez suscité de mauvaises affaires pour leur ôter les moyens de s'avancer dans les armes, afin que vos bourgeois de Berne eussent tous les emplois élevés. »

Ici encore, on constate que l'avoyer bernois s'associe aux critiques du major Davel :

« En ce qui concerne le service militaire, dit Steiger, le pays romand, tout comme le pays allemand, doivent avoir leurs compagnies et même leurs régiments séparés, et on devrait donner les commandements de pair avec nos bourgeois; car faire ici (à Berne) les nominations, c'est vraiment exclure les Romands; alors que doit devenir la noblesse romande? Sa dignité et son courage ne lui permettent pas certains emplois; dans son pays il y a peu et rien pour elle. Le service militaire est leur seule carrière possible; on devrait plutôt le leur faciliter et le leur rendre fructueux pour des raisons tirées de la justice et de la politique. »

Dans le tableau remarquable qu'il fait de la situation du Pays de Vaud, Davel attire aussi l'attention publique sur les persécutions dirigées contre le clergé.

« Vous avez, dit-il, tenu une conduite généralement désapprouvée avec le clergé, par la prétendue réforme que vos députés séculiers et d'une vie non approuvée, ont entreprise. L'académie était censée florissante et bien composée. Il y a même un esprit sublime qui brille dans les cours étrangères et a remporté le prix d'honneur, qui, au lieu de recevoir des marques de distinction, était le premier en butte et exposé au pressant ordre de signer vos articles, ce qu'il n'a pu éviter de faire par la considération de la sûreté publique[1]. Cette fleurissante académie a senti tout le poids de votre absurde et sauvage domination.

» Vous vous faites solliciter pendant plusieurs années pour faire de légères réparations à des cures et à des églises. Les trésoriers qui viennent au pays se bornent à la visite des caves et ne se détourneraient pas d'un quart d'heure pour faire attention à la réparation d'une église, où il pleut sur la tête du ministre et des auditeurs.

» Tous les biens de l'Eglise, qui avaient été consacrés au service divin, sont réunis au domaine de LL. EE. Le premier usage en est destiné pour les pensions séculières. Le rebut de la cave est assigné à MM. les professeurs et ministres.

» Vous cassez et rétablissez les ministres et impositionnaires de la ma-

[1] Davel vise probablement ici le professeur J.-P. de Crousaz.

nière la plus légère qu'on puisse exprimer ; vous oubliez que ce genre de caractère ne se doit pas ainsi manier. »

Le jugement de l'avoyer Steiger sur ce sujet est des plus curieux à relever.

« Accorder moins de crédit, dit-il, aux maladroits de la rue des Ministres[1] en choses de religion ; moins dicter et ordonnancer que persuader ; ne pas faire des choses de la foi une livrée, un habit bigarré de courrier public (*Läufferröklein*) ; éviter de faire du ministère évangélique une prébende ; se contenter de la confession de foi helvétique ; éviter les questions difficiles et inutiles plutôt qu'élucider et prescrire ; s'abstenir des édits. »

On a parfois prétendu que Davel ne jouissait pas de toutes ses facultés ; à l'appui de cette assertion, on a allégué le fait que sa mère était atteinte de mélancolie, que l'un de ses frères mourut forcené et qu'un autre était également faible d'esprit. Mais quand on lit son manifeste, on est au contraire frappé de la lucidité de son intelligence et du bon sens avec lequel il critique les défauts de l'administration de LL. EE. Doué d'une imagination et d'une sensibilité très vives, il était, dès son enfance, porté à la rêverie ; et le merveilleux paraît avoir joué un certain rôle dans son existence : comme Jeanne d'Arc, il croyait, dit-on, entendre des voix, ce qui n'a rien de surprenant, étant données l'ardeur de sa foi religieuse et les idées superstitieuses de son temps. Il est fort compréhensible que, dans sa prison, en proie à d'indicibles souffrances physiques et morales, qu'il supportait d'ailleurs avec une admirable résignation, il ait pu avoir des moments d'extase. « Quantité d'hommes d'une intelligence supérieure et d'imagination puissante, dit M. Levinson, n'ont-ils pas eu leurs hallucinations et leurs extases ? »

On s'est plu à répéter que, sous le régime paternel de LL. EE., les Vaudois étaient le plus heureux des peuples ; le manifeste de Davel démontre au contraire que, sur bien des points, l'administration des baillis et du Sénat de Berne laissait grandement à désirer. Le rapport de l'avoyer Christophe de Steiger le constate à son tour. Ce magistrat occupait dans la république une situation éminente ; c'est lui qui avait représenté le Sénat de Berne, quelques années auparavant, lors des négociations relatives à la succcession

[1] Allusion au rôle du clergé et de l'Académie de Berne dans l'affaire du Consensus.

de Neuchâtel[1] ; sa haute position donne un poids tout particulier aux jugements qu'il porte sur les procédés de LL. EE.

Malheureusement, il en est des gouvernements comme des individus : lorsqu'ils sont engagés dans une voie fâcheuse, plutôt que de reconnaître leur erreur, ils s'acharnent souvent sur ceux qui en demandent le redressement. Le manifeste de Davel et le rapport de l'avoyer Steiger furent soustraits à la connaissance du public, et l'infortuné major fut traité avec la dernière cruauté. Investi d'un commandement militaire, et usant de ce commandement pour lever l'étendard de la révolte, le major Davel allait au devant de la mort ; il le savait, il avait fait à l'avance le sacrifice de sa vie.

Champion malheureux d'une belle cause, Davel, ne l'oublions pas cependant, avait violé le serment de fidélité qu'il avait prêté comme sujet et comme soldat. Ce sont là des faits qu'on perd de vue lorsqu'une révolution réussit, mais qui retombent sur leur auteur en cas d'échec; pour excuser la conduite de Davel, on peut du reste alléguer que LL. EE. violant, de leur côté, les engagements qu'elles avaient pris par le traité de Lausanne et les promesses données en 1653, avaient repoussé les nombreuses démarches faites par les villes vaudoises pour obtenir la reconnaissance de leurs droits.

Sa condamnation était inévitable; mais ce qui eût pu lui être épargné, ce sont les atroces tortures qu'on lui fit subir. Le 9 avril, sur l'ordre de LL. EE., Davel fut soumis à la question ordinaire (supplice de l'estrapade) : lui passant une corde sous les bras, on le suspendit à une grande hauteur, puis on le laissa retomber à quelques pieds du sol. Le lendemain, la question extraordinaire lui fut infligée : on lui attacha aux chevilles un poids de vingt-cinq livres, puis on l'éleva à une grande hauteur et on le laissa retomber à deux reprises. Ces cruautés inutiles ne lui arrachèrent aucun aveu; il n'avait pas de complices. La joie du martyre rayonnait sur son visage, et lorsque ses bourreaux lui demandèrent s'il souffrait, il répondit : « Ceci est douloureux,

[1] A la suite de sa participation aux affaires de Neuchâtel, Christophe de Steiger avait reçu du roi de Prusse le titre de baron. Il y avait à Berne deux familles Steiger : celle à laquelle se rattache l'avoyer Christophe Steiger était venue du Valais au seizième siècle; l'autre, dont sortira l'avoyer Nicolas Steiger (en fonctions en 1798), était originaire de Thurgovie et habitait Berne au quinzième siècle déjà. Pour distinguer ces deux familles, on désigna la première sous le nom de Steiger noir, et l'autre sous celui de Steiger blanc, en raison de la couleur du bouc qui figure dans leurs armoiries respectives.

assurément, mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moi. »

Le 17 avril, Davel parut devant ses juges, les nobles citoyens et bourgeois de la rue de Bourg, qui se réunirent à cet effet au nombre de trente-et-un, près du château, dans un endroit appelé « le Parc ». Il se présenta devant eux avec son sang-froid ordinaire, les salua de bonne grâce et se tint sur la sellette avec une tranquillité et une présence d'esprit étonnantes. Le lieutenant baillival, Isaac de Loys, en sa qualité de « procureur patrimonial et fiscal des Bernois, » demanda à la cour que l'accusé fût reconnu coupable de haute trahison et de rébellion à main armée; que, conduit sur le lieu du supplice, il demandât pardon à Dieu et au souverain, puis qu'il y fût pendu par le cou, égorgé et écartelé, que son corps fût exposé publiquement et ses biens confisqués.

La cour admit à l'unanimité et sans discussion la culpabilité; toutefois, tenant compte que Davel avait fait preuve dans son entreprise de « beaucoup de fanatisme et d'extravagance, » elle mitigea la peine requise par le procureur et condamna Davel à avoir le poing coupé et à subir ensuite la peine capitale.

Le calme de Davel, indice d'une conscience pure, frappa tous ceux qui l'approchèrent dans sa prison. « Il resta, disent les chroniques contemporaines, toujours le même, mangeant de bon appétit, mais sobrement, ayant le sommeil doux et tranquille, les manières aisées, raillant, badinant, entretenant la conversation avec ceux qui allaient le voir, faisant les honneurs de sa prison, comme il aurait fait chez lui. Jamais on ne l'y a vu se plaindre ou murmurer de quoi que ce soit. » Cette attitude noble et héroïque excita un grand intérêt dans tout le pays; on parla de lui avec sympathie, des prières nombreuses montèrent au ciel en sa faveur. Recevant de nombreuses visites dans sa prison, il éconduisait avec esprit les importuns. Un jeune proposant lui ayant demandé s'il ne regrettait pas d'avoir commis une aussi téméraire action, il répondit : « Monsieur le proposant, quand vous n'avez pas réussi dans un examen, à quoi vous sert de vous repentir de n'avoir pas étudié? Je pense que votre repentance ne vous sert de rien; tout de même vous renvoie-t-on et vous censure-t-on comme auparavant. »

La sentence prononcée à Lausanne fut confirmée à Berne, avec un adoucissement : prenant en considération « le fanatisme et

l'extravagance de cet homme irréfléchi, » LL. EE. supprimèrent le dispositif condamnant le major à avoir la main coupée.

L'exécution de la sentence fut fixée au 24 avril, jour que les Vaudois, devenus libres, ont pris l'habitude de commémorer pieusement. Sa dernière nuit fut très tranquille; le matin, s'apercevant qu'elle avait été froide : « Voici, dit-il, une nuit qui aura fait bien du mal à nos pauvres vignerons de Lavaux. » Davel refusa le cheval qui lui fut offert et, vêtu de son uniforme rouge, se rendit à pied à Vidy, où avait été dressé l'échafaud. Pour y parvenir du château de Lausanne, il faut à peu près une heure de marche; la foule se pressait sur ses pas, curieuse de contempler son visage. Ses traits rayonnaient comme s'il se fût rendu à une fête. « Vous voyez le triomphe du chrétien ! » disait-il à son entourage.

Du haut de l'échafaud, Davel adressa à la foule une courte mais énergique harangue[1]. Il exhorta ses compatriotes à éviter les procès, si nombreux alors dans le pays de Vaud; il dépeignit en traits alarmants la misère qui régnait dans les campagnes et en attribua en partie la cause au peu de religion du peuple vaudois, qui se rendait aux sermons par habitude et sans les écouter. Il critiqua le peu de soin que les pasteurs apportaient dans l'exercice de leurs fonctions, il reprocha aux communes de laisser tomber les temples en ruines, et aux étudiants la légèreté de leurs mœurs.

« Je ne veux, dit-il, aucun mal, en particulier, à Messieurs de Lausanne, ils ont suivi leurs lumières comme j'ai suivi la vocation à laquelle j'étais appelé de Dieu. Je ne doute pas que ma mort ne produise d'excellents effets, tant pour le bien des peuples que pour celui de LL. EE., qui ont reconnu la fidélité de leurs sujets. Après cela, j'espère et me persuade qu'on redressera les abus que je viens de vous reprocher en face. »

Ce discours magnanime toucha vivement l'assistance.

Le pasteur *de Saussure* prononça ensuite une allocution sur ce texte : « Il y a telle voie qui paraît droite à l'homme, mais dont les issues sont les voies de la mort. » Il recommanda dans son exorde la soumission aux puissances établies, représenta la rébel-

[1] En autorisant Davel à parler, le lieutenant baillival y avait mis pour condition qu'il ne fût rien dit sur le compte du souverain qui pût faire une fâcheuse impression sur le peuple; huit tambours reçurent l'ordre de battre un roulement si l'orateur enfreignait sa promesse.

lion comme un crime odieux et reconnut la justice de l'arrêt qui frappait Davel. Puis il plaida en faveur de celui-ci les circonstances atténuantes; il parla de son « aveuglement, » montra néanmoins que son but avait été « d'affranchir ses compatriotes du joug de la dépendance » et de les « mettre en possession de certains privilèges liés étroitement avec le bonheur de la société ; » puis il fit l'éloge des qualités militaires et des vertus privées de Davel, et retraça sa noble carrière en termes émouvants.

Le héros vaudois exhorta encore la foule à prendre ses recommandations au sérieux. Sommé une dernière fois de demander pardon à Dieu et aux autorités, il déclara n'éprouver aucun repentir de son action. Cela fait, il ôta son habit « avec autant de sang-froid que s'il allait se mettre au lit, » et se plaça sur le siège qui l'attendait; les pasteurs lui firent leurs derniers adieux, on lui couvrit les yeux et, en un clin d'œil, le bourreau de Moudon lui enleva la tête de dessus les épaules.

L'un des témoins, qui l'observait de près, raconta qu'il n'avait pu remarquer le moindre tremblement au jabot de dentelles et aux manchettes du supplicié. Un Anglais qui assistait en curieux à ce sanglant spectacle s'écria : « Cet homme est mort en véritable héros. » Telle fut la fin du pieux précurseur de l'indépendance vaudoise.

Le dimanche suivant, le doyen *Bergier* exprima, du haut de la chaire de la cathédrale, la profonde pitié que lui inspirait le sort de Davel, lequel avait sacrifié sa vie « dans le noble but de faire régner la justice dans le pays, d'y ramener l'abondance et de procurer la liberté à ceux qui étaient opprimés. » Ce témoignage de sympathie valut à son auteur une réprimande publique. Les nobles paroles prononcées sur l'échafaud de Vidy à la louange de Davel ne furent pas davantage pardonnées au pasteur de Saussure. Son discours avait été transcrit dans le registre-protocole de la ville de Lausanne ; le gouvernement bernois fit arracher les feuillets qui renfermaient ce courageux hommage. Peu de temps après, ce vénérable prédicateur fut destitué sous le plus léger des prétextes.

Pour célébrer son triomphe, l'Etat de Berne fit frapper une médaille commémorative ; des gratifications furent faites au contrôleur de Crousaz, au lieutenant baillival de Loys, au boursier Milot, aux membres du Conseil de Lausanne, etc.

La révolution tentée par Davel était prématurée ; pour juger

équitablement les hommes qui l'entravèrent, il faut les replacer dans leur milieu : on comprend alors, dit M. Levinson, que « leurs yeux, habitués depuis plus de deux siècles à la sombre nuit de la servitude, n'aient pu s'ouvrir brusquement à l'éblouissante lumière de la liberté. »

Comme Davel l'avait prévu, son entreprise porta des fruits, quoiqu'elle eût échoué. Le 22 avril 1723, l'avoyer d'Erlach écrivait à un diplomate : « On ne laissera pas de travailler aux remèdes de plusieurs abus de nos bailliages, cités dans le manifeste du rebelle; l'Etat ignorait la plus grande partie de ces vexations. » Et, le 20 mai suivant, le même magistrat écrivait au secrétaire de l'ambassadeur de France : « L'on mettra la main à l'œuvre dans quelque temps pour remédier à la conduite des baillis. L'on a écrit lundi dernier à celui de Nyon de se modérer à tous égards s'il ne veut s'attirer la disgrâce du souverain. Il se passe bien des choses dans les bailliages que LL. EE. ignorent. »

Des remontrances furent effectivement adressées à quelques baillis à propos des iniquités qu'ils avaient laissé s'introduire dans leurs bailliages à l'insu du souverain. Le 13 avril, le gouvernement bernois écrivit à l'Académie de « mettre ordre à ce qu'on laisse l'affaire dite du Consensus en repos. » Deux mois plus tard, le 17 juin, LL. EE. annonçaient à la cour d'Angleterre « que la signature du *formulaire de consentement* serait abolie. »

« Ainsi, observe judicieusement l'historien Gibbon dans ses *Miscellannées*, ce ne fut point la honte, ni les larmes du peuple qui mirent fin à ces persécutions, qui plaçaient de vénérables ministres dans l'alternative du parjure ou de la misère ; ce qui les fit cesser, ce fut le courage de Davel, enthousiaste, il est vrai, mais enthousiaste pour le bien public. »

La postérité reconnaissante a rendu tardivement hommage au dévouement de Davel. En 1839, une plaque commémorative fut placée dans la cathédrale de Lausanne[1]. En 1842, les habitants de Cully, aidés de quelques dons recueillis dans le pays, élevèrent sur leur place d'armes un obélisque[2]. En 1845, le gouvernement vaudois confia au peintre Gleyre, de Chevilly (près La Sarraz), l'exécution du beau tableau, représentant les adieux de

[1] Un legs du général F.-C. de la Harpe fit les frais de ce monument, dont l'érection avait été décidée en principe par l'assemblée provisoire en 1798.

[2] M. le sculpteur Doret, de Vevey, fut chargé de l'exécution de ce monument; ses ouvriers et lui renoncèrent à toute rétribution pour leur travail.

Davel, qui orne le musée de Lausanne. Dans le cours de la présente année (1898), on inaugurera sur la place du château de Lausanne une statue du major Davel, élevée au moyen d'une souscription nationale ; l'exécution de cette œuvre a été confiée à un artiste vaudois, M. Maurice Reymond. En même temps, un bloc erratique, avec inscription commémorative, sera placé à Vidy pour marquer l'emplacement où Davel a subi la peine capitale.

Ces divers monuments témoignent de la pieuse vénération que le peuple vaudois porte au héros qui sacrifia pour lui sa vie.

CHAPITRE XII

Mouvements populaires. Evolutions politiques.

Insurrection bâloise (1691). — Revendications du parti populaire à Genève (1707). — Mouvement démocratique à Zurich (1713). — Situation politique à Schaffhouse, Glaris et Appenzell. — Politique de Rome. Résistance à l'esprit ultramontain. — Etablissement du régime oligarchique à Soleure, Fribourg et Berne. Renouvellement de l'alliance des cantons catholiques avec le Valais. — Rapports de l'abbé de Saint-Gall avec ses sujets. — Conflits de l'abbaye d'Engelberg avec Berne et le Nidwald. — Troubles de Zoug. — Démêlés de l'évêque de Bâle avec ses sujets.

BALE

Des évolutions politiques analogues se produisent souvent parallèlement dans divers Etats, parce qu'elles sont l'effet de causes générales, de courants dominants qui ne s'arrêtent pas aux frontières des souverainetés.

Il s'était opéré à Bâle, comme à Berne, une concentration de l'autorité entre un nombre restreint de familles. Les principaux magistrats de cette république avaient réuni dans leurs mains toutes les charges ; le Sénat se complétait lui-même et avait insensiblement accaparé le pouvoir judiciaire en s'attribuant la revision des jugements. Durant l'espace de dix ans, le Grand Conseil fut convoqué une seule fois, et les comptes de l'Etat échappèrent ainsi à tout contrôle.

Vers la fin du dix-septième siècle, cette entente est troublée par la rivalité de deux puissantes familles, les *Bourckardt* et les *Socin*, qui met aux prises le Sénat et le Conseil des Soixante. Les vices

du gouvernement ayant été attaqués en chaire par l'antistès *Gernler* et par son collègue *Werenfels*, deux sénateurs, *Falkener* et *Iselin*, pénétrés de la nécessité d'une réforme, se concertent pour demander la convocation du Deux Cents. D'autre part, Rodolphe Bourckardt fait devant le Conseil des Soixante un tableau des désordres de l'Etat ; mais le bourgmestre Socin lui répond avec hauteur et congédie l'assemblée. Alors des clubs se forment et le Grand Conseil, fort de l'assistance des citoyens, se réunit sans avoir été convoqué par le Sénat et contraint les sénateurs à reconnaître que son concours est nécessaire à l'exercice de la souveraineté, que la nomination aux charges publiques lui incombe, ainsi que le soin d'édicter les lois (1690).

L'orage grondait sur les têtes les plus haut placées, lorsque soudain se répandit la nouvelle de l'approche d'une armée française. Les Français passent en effet le Rhin dans la nuit du 10 janvier 1691, et le bruit court qu'ils menacent Bâle. Le Sénat s'empare de ce prétexte pour appeler en ville 400 miliciens de la campagne et invoquer l'appui de Zurich, Berne, Soleure et Lucerne; puis il convoque les tribus. Celles-ci, à leur tour, s'organisent, nomment chacune quatre délégués, qui s'assemblent et constituent un troisième Conseil dans la république.

Un docteur du nom de *Pétri*, membre du Deux Cents, avait recherché dans les archives les chartes fixant les droits des bourgeois. A son instigation, les représentants des tribus demandent qu'il soit fait une lecture publique des franchises accordées en 1452 par l'empereur Frédéric III à la ville de Bâle, franchises qui leur attribuaient, disent-ils, l'élection du *Soixante* et du *Deux Cents ;* puis ils invitent la Commission chargée par le Deux Cents d'examiner les comptes de l'Etat, à faire son rapport sans se laisser intimider par les entraves que le Sénat mettait à ce travail. Pétri est nommé syndic par les délégués des tribus. En voyant se dérouler ces événements, dit Vulliemin, on croit par moments toucher à la révolution française, et par moments lire une chronique du moyen âge.

Sur ces entrefaites, les députés des villes suisses arrivent à Bâle, et offrent leur médiation aux partis; mais cette offre est déclinée, les tribus ne voient en eux que des organes de l'aristocratie, les membres du Sénat trouvent qu'ils n'épousent pas assez chaudement leurs haines.

La peine du parjure est prononcée contre plusieurs magistrats.

Le chef de tribu *Socin* est exclu du Sénat pour deux ans et condamné à l'amende; le chef de tribu *Salat*, qui s'est laissé gagner par Socin, est flétri pour la vie. Cependant, les Conseils mettent trop de lenteur, au gré de la bourgeoisie, à punir les délits de corruption; les réformes tardent; les petits seuls sont atteints, les grands coupables échappent. Les tribus invitent les Conseils à éliminer les suspects et elles exigent que toute loi leur soit soumise avant d'être promulguée. Les esprits s'échauffent de plus en plus; cédant à la pression, les Conseils suspendent de leurs fonctions les magistrats accusés d'intrigue et destituent le chancelier *Herder*, auquel les Bourckardt reprochent d'avoir falsifié les protocoles. Pétri sollicitant cette place, on lui prête des vues intéressées; il perd la confiance des tribus, qui le remplacent comme syndic par *Fatio*. Plusieurs conseillers du parti de Bourckardt, que Pétri avait ménagés, disait-on, sont mis en accusation. A leur tour, les Socin triomphent et se rapprochent des tribus.

Le Grand Conseil de Zurich se montrait en majorité favorable à la cause de la bourgeoisie et les gouvernements de toutes les villes suisses suivaient avec inquiétude les événements de Bâle. L'intervention de la diète est demandée. Un commissaire, le sous-bailli de Baden, Schnorf, est envoyé à Bâle pour tenter un rapprochement entre les partis; c'était, au dire de l'ambassadeur Puisieux, l'homme de Suisse qui avait le plus d'esprit. Il se rend de tribu en tribu, pour travailler à rétablir l'autorité du Deux-Cents, lequel outré des prétentions de la bourgeoisie, s'était rapproché du Sénat.

Le 24 mars, les tribus assiègent l'hôtel de ville et exigent l'exclusion de dix conseillers et de dix-neuf sénateurs. Mais il est des triomphes qui sont des défaites; la défiance et la jalousie règnent dans les rangs des bourgeois. Plusieurs d'entre eux sont appelés à occuper au Sénat et au Deux-Cents les places devenues vacantes; on les accuse alors de vues intéressées : et, en effet, une fois arrivés au but de leur ambition, ils ne tardent pas à abandonner leur parti.

Le Deux-Cents demande une intervention des Confédérés, le Sénat n'ose pas s'y opposer; les bourgeois, las d'une lutte qui porte préjudice à leurs intérêts privés, finissent par s'y ranger à leur tour. La médiation des cantons aboutit à un édit de pacification et au rétablissement de la plupart des anciens magistrats.

Une fois rentrés en possession du pouvoir, ceux-ci tirent ven-

geance des humiliations qu'ils ont subies. Pétri se dérobe par la fuite au supplice qui l'attend; il est pendu en effigie; moins heureux, le secrétaire Fatio et le mégissier Muller meurent sur l'échafaud. L'amende, la flétrissure, le bannissement, la perte de la bourgeoisie, la peine des travaux forcés et celle des galères sont prononcées contre les émeutiers. Soixante-dix citoyens sont censurés par le consistoire et vont recevoir, à genoux, leur grâce du Sénat. Après s'être donné ces satisfactions, les Conseils reprennent aux bourgeois les droits que l'édit de pacification leur avait accordés et prononcent une amnistie (17 mars 1692). « Puis, dit pittoresquement Vulliemin, les Bâlois retournèrent aux spéculations qui ajoutaient chaque année à leur richesse. L'art de prêter était, aux yeux du grand nombre, bien supérieur aux sciences enseignées dans l'université. » L'argent abondait dans leur ville, au point qu'on trouvait sans peine à y emprunter au trois et demi, en dépit des efforts des magistrats pour ramener le taux légal au denier vingt.

Les paysans bâlois n'avaient point participé au mouvement insurrectionnel de 1691; ils étaient autorisés à travailler pour la ville, ils contribuaient à sa prospérité et en tiraient profit, en sorte qu'ils n'étaient point mécontents de leur sort.

GENÈVE

A Genève, nous retrouvons les mêmes luttes politiques qu'à Bâle, les mêmes tendances oligarchiques. Quoiqu'il n'existât pas de livre d'or, on y distinguait aussi trois classes sociales bien tranchées : les familles riches et anciennes qui habitaient le haut de la ville; les gens de métier qui occupaient, avec les réfugiés, les rues basses; enfin les simples habitants, classe industrieuse et remuante, privée du droit de suffrage. Alors, comme aujourd'hui, les Genevois avaient le goût des aventures et des spéculations : on en retrouvait sous tous les climats et jusqu'à la cour des souverains; ils se faisaient apprécier par leur intelligence des affaires et leur énergie. Profondément attachés à leur ville, ils y revenaient après fortune faite et elle bénéficiait des relations et des connaissances qu'ils avaient acquises à l'étranger. Grâce à l'activité presque fiévreuse de ses habitants, Genève, de pauvre qu'elle était aux temps de Calvin, était devenue, à la fin du dix-septième siècle, une cité opulente, dont la prospérité pouvait rivaliser avec celle de Bâle.

Les anciens édits subsistaient, le jeu, la danse étaient défendus; mais les lois somptuaires n'étaient pas observées : dans certains milieux, c'était manquer de savoir-vivre que de ne pas se livrer au jeu. La science y était en honneur, les idées nouvelles y affluaient de tous côtés; les citoyens s'observaient d'un œil jaloux, et l'on y voit germer comme en serre chaude les théories sur la souveraineté du peuple et la limite des pouvoirs, que la révolution devait faire éclore en Europe.

Durant les luttes contre la Savoie, les syndics avaient peu à peu accaparé les pouvoirs et relégué au second plan le Petit et surtout le Grand Conseil. Les magistrats habiles qui avaient su, par leur prudence, écarter les périls dont la patrie était menacée, s'étaient acquis la reconnaissance publique; leurs descendants avaient hérité de leur popularité : une tradition s'était formée, au bénéfice de laquelle des familles privilégiées se distribuaient les principaux emplois. La grande masse des citoyens se trouvant ainsi exclue, en fait, de toute participation à la direction des affaires, il en résulta un mécontentement qui devait se manifester à la première occasion favorable.

Tant que dura la prépondérance de Louis XIV, les aspirations démocratiques ne se manifestèrent pas. Mais, lorsqu'on vit Berne prêter son appui à la coalition, et celle-ci remporter victoire sur victoire, les patriotes genevois estimèrent qu'une intervention française n'était plus à craindre et le mouvement insurrectionnel éclata.

Le parti populaire avait à sa tête un avocat nommé *Pierre Fatio*, appartenant, comme le tribun de Bâle, à une famille originaire de la Valteline. C'était un orateur éloquent, instruit, aimable, au cœur généreux, mais passionné. Quoiqu'il se fût fait l'organe des revendications populaires, il appartenait par sa naissance à l'aristocratie genevoise, et il avait occupé les charges de juge, d'auditeur et de châtelain.

Pierre Fatio et ses adhérents demandèrent le vote « à la balotte » pour le Conseil général, l'élection du Deux Cents par ses propres membres et la publicité des édits. Puis, s'enhardissant bientôt, ils exigèrent la convocation de l'assemblée des citoyens. Les adhérents de Fatio ayant pris les armes à la suite du Conseil général du 26 mai 1707, les oligarques recoururent aux services de Berne et de Zurich pour rétablir leur autorité menacée. Le peuple de Genève était indécis; il se partagea en deux camps :

les modérés l'emportèrent, et ce fut la ruine des nouveaux « enfants de Genève. » La troupe soldée fut renforcée par l'arrivée de trois cents Vaudois et d'une compagnie de Zuricois. Fatio fut arrêté, condamné à mort et arquebusé dans la cour de sa prison.

ZURICH

Zurich était, comme Bâle, une ville industrielle; elle entretenait un commerce considérable avec l'Angleterre, la Hollande et Milan ; celui qu'elle faisait avec Lyon avait beaucoup diminué depuis que les cantons avaient perdu les privilèges que leur procuraient les anciennes alliances avec la France. Les mœurs des Zuricois étaient fort simples : les bourgeois, âpres au gain, laborieux, industrieux, se faisaient remarquer par leur frugalité; ils défendaient, par exemple, de boire d'autre vin que celui de leurs terres. S'ils n'étaient point, comme ceux de Berne, magnifiques dans leurs festins, c'était par politique autant que par goût de l'épargne; car ils estimaient, avec raison, que le luxe rend dépendant de l'étranger. D'autre part, on ne se disputait pas les bailliages, à Zurich, car les revenus en étaient modérés, et le bailli ne bénéficiait pas des amendes.

Les campagnes zuricoises ne présentaient pas le même aspect de prospérité que celles de Berne. Les chefs de l'Etat ne se recrutaient pas, dans cette république. parmi les grands propriétaires terriens, formés dès l'enfance à la politique, aux armes et au commandement; c'étaient d'ordinaire les chefs des corps de métiers les plus considérables. Occupés de leurs affaires personnelles autant et plus que de la chose publique, les magistrats zuricois avaient laissé péricliter le militaire, le désordre s'était introduit dans l'administration, l'Eglise et l'école; la justice était devenue vénale.

Le Sénat se partageait en deux factions qui gouvernaient tour à tour. L'élection du Deux-Cents par les tribus était tombée en désuétude; les membres en étaient nommés par les Conseils; il protégeait les corporations, dit Vulliemin, tout en veillant sur elles d'un œil méfiant; il s'attachait à familiariser le pays avec l'idée que certaines familles étaient nées pour régner, la bourgeoisie pour l'enseignement et le négoce, le peuple pour le travail manuel et la culture du sol. En 1669, le gouvernement décida qu'il ne serait plus reçu de nouveaux citoyens, résolution qu'on appliqua jusqu'en 1787. Les bourgeois vendaient leurs maisons pour

mettre leurs fonds dans le commerce; libres de concurrence, ils travaillaient mal et contraignaient les paysans à acheter leurs marchandises à un prix élevé. Les campagnards, fort endettés, se trouvaient dans une situation très précaire, par suite d'une série de mauvaises années; un grand nombre émigrèrent et s'établirent en Hollande, dans le Palatinat et le Brandebourg.

En somme, on retrouve à Zurich la même tendance à l'oligarchie, la même corruption de la justice qu'ailleurs. Vers le milieu du dix-septième siècle, un prédicateur éloquent, *Breitinger*, avait tonné du haut de la chaire contre les vices de l'Etat; mais, vers la fin du siècle, le clergé n'était plus à la hauteur de sa tâche : un divorce s'établissait entre la philosophie et la religion, et l'orthodoxie inquiète s'était alliée avec le pouvoir.

Au début du XVIIIe siècle l'esprit public était si peu ouvert aux idées scientifiques, que Scheuchzer, Muralt et Herrliberger eurent une forte opposition à surmonter pour faire accepter le calendrier grégorien que venait d'adopter l'Allemagne (1701).

En 1713, au lendemain de la guerre de Villmergue, où l'armée zuricoise n'avait pas brillé, il se produisit à Zurich un mouvement analogue à celui auquel nous venons d'assister à Genève. Le mécontentement fermentant dans les tribus, chacune d'entre elles choisit quatre délégués, qui chargèrent J.-J. Scheuchzer, naturaliste d'une réputation européenne, de parler en leur nom. Mais les bourgeois n'étaient pas d'accord sur les réformes à entreprendre : ils avaient exposé leurs griefs dans de volumineux cahiers, et formulé des vœux souvent contradictoires; ils ne s'accordaient que dans leur opposition à l'admission de nouveaux bourgeois. Des assemblées tumultueuses eurent lieu, le débat se prolongea des mois. Le bourgmestre Escher, qui jouissait d'une considération générale, traitant séparément avec les Conseils, les tribus et les corporations, sut les engager à se contenter des améliorations reconnues les plus nécessaires; et les tribus, en acceptant ses propositions, rendirent le calme au pays.

SCHAFFHOUSE

De même que Bâle, Neuchâtel et Genève s'appuyaient sur Berne, les cantons protestants de la Suisse orientale, Schaffhouse, Glaris et Appenzell (Rhodes Extérieures) prenaient leur mot d'ordre à Zurich. Entourés par les terres de l'empire, les Schaffhousois avaient acheté les dernières justices que les seigneurs allemands

possédaient encore sur leur territoire ; mais leurs finances étaient mal administrées. Là aussi, le Sénat avait accaparé tous les emplois. Il n'était permis aux paysans de s'établir en ville que comme journaliers ; leurs fils ne pouvaient se vouer aux carrières libérales. Les censeurs, élus par les tribus, et qui avaient pour mission de veiller au maintien de la liberté, obtinrent néanmoins en 1689 la répression de quelques abus.

GLARIS

Dans le canton de Glaris, la vente des charges publiques était pratiquée à un tel point que les patriotes proposèrent comme remède de s'en remettre au sort pour l'élection des magistrats ; ce sort s'exerçait toutefois sur une liste de candidats désignés par le peuple. Les dépenses croissant plus que les revenus, les pensions de France furent versées dans la caisse de l'Etat ; comme elles arrivaient irrégulièrement, il fallut, dès 1630, recourir à l'impôt.

Dès 1683, les deux partis religieux possédaient leurs tribunaux distincts, et les protestants un synode. Ceux-ci s'engageaient au service de France et plus tard à celui de Hollande ; les catholiques, en Espagne.

Comme dans les Waldstætten, il était interdit de vendre ou d'hypothéquer des terres à des étrangers. Peu à peu, cependant, le génie du commerce s'éveilla dans la vallée de la Linth ; l'exportation des ardoises fut le début de son industrie.

APPENZELL

Les Appenzellois étaient, de tous les peuples de la Suisse, le plus attaché à ses franchises et le plus réfractaire à toute espèce de frein ; ils considéraient, entre autres, l'absence de tout impôt comme l'apanage de la liberté. Leur Conseil ayant voulu un jour proposer à la landsgemeinde de prélever un droit du 5 % sur l'héritage de celui qui mourrait sans enfants, cette mesure souleva un grand tumulte, et le landamman *Zellweger* fut déposé.

Anciennement, le tribunal des *Vingt-quatre* siégeait tous les jeudis dans un carrefour pour juger les délits ordinaires ; celui des *Douze* prononçait sur les matières qui se vidaient par l'intimation du serment ; un troisième tribunal connaissait les cas les plus graves. En 1631, les attributions de ces tribunaux furent confiées, dans les Rhodes-Extérieures, au Grand et au Petit Conseil. Lorsque

les juges étaient embarrassés, ils consultaient le clergé pour savoir ce que Moïse ou les Evangiles renfermaient sur le cas ; au surplus, ils se laissaient guider par leur conscience. Le Conseil ayant voulu publier des ordonnances sur les matières ecclésiastiques, la landsgemeinde considéra qu'il avait outrepassé ses droits et mit les frais occasionnés de ce chef à la charge des magistrats qui avaient pris l'initiative de ces ordonnances.

Les troubles étaient fréquents dans l'Appenzell. Le pays étant divisé en deux par le cours de la Sitter, il fallait donner satisfaction aux deux fractions du territoire : aussi la landsgemeinde se réunissait-elle, comme c'est encore le cas, alternativement à Trogen et à Hérisau ; et il fut entendu que les dix membres du Conseil seraient choisis, moitié d'un côté de la Sitter, moitié de l'autre. Trogen, ancien chef-lieu des Rhodes-Extérieures, conserva le privilège de demeurer le siège de la haute cour de justice criminelle.

De vifs débats éclatèrent à l'occasion d'un traité conclu en 1718 avec l'abbé de Saint-Gall, en vue de prévenir les empiètements dont il était coutumier, et de remettre à l'arbitrage de quatre cantons les différends qui pourraient survenir entre les deux parties. Ce traité n'ayant pas été soumis à la landsgemeinde, celle-ci en prit ombrage.

En 1732, le peuple appelle aux fonctions de landamman *Laurent Wetter*, d'Hérisau, qui, parti de bas, était parvenu par l'industrie à une grande fortune. Mais, avide de popularité, le nouvel élu accuse les *Zellweger* et les *Tobler*, magistrats jouissant d'une grande estime, d'avoir trahi le pays et de gouverner sans le peuple. Deux partis se forment et reçoivent des dénominations qu'on retrouve fréquemment à cette époque dans divers cantons : les *doux* sont les partisans de Zellweger et de Tobler, et les *durs* soutiennent Wetter. Ces derniers l'emportent et couvrent leurs adversaires d'outrages qui motivent une intervention des Confédérés. Comme dans d'autres cantons, les intrigues étrangères s'emparent de ces divisions pour en tirer parti et obtenir des enrôlements ; la faction des durs est dévouée à la France, celle des doux est la faction autrichienne.

POLITIQUE DE ROME

Les formes sociales se développent avec les progrès de la vie intellectuelle. « Aussi, dit Vulliemin, depuis que le champ de la science était ouvert, que la religion s'était retrempée dans ses

sources, que le commerce et la philosophie s'étaient montrés, les cantons protestants avaient-ils changé d'aspect. Il n'en était pas de même des catholiques. Ils ne connaissaient à la fin du dix-septième siècle, comme au commencement du seizième, que les occupations pastorales, la dévotion et les armes. Rome, descendue au rang de puissance de second ordre, perdait en tous lieux de son influence, excepté dans les Alpes. Il est vrai qu'elle veillait avec un soin particulier sur ce rempart de l'Italie, ses instructions à ses légats en renferment la preuve. »

Habile à régler sa conduite sur les circonstances, la cour de Rome attirait avec soin l'attention de ses légats sur les difficultés de leur tâche. « N'allez pas, leur dit-elle, former votre cour de ces hommes qui font à deux mains le signe de la croix. N'imitez pas le nonce qui, plein de vieilles histoires, crut pouvoir rendre en peu de temps les protestants catholiques et les catholiques obéissants. Les armes n'occupent pas si fort les Confédérés qu'ils ne cultivent la science et n'y excellent. S'ils n'ont pas notre rhétorique, leur jugement n'en est que plus sûr; leurs jeunes hommes voyagent. Ils ont la pratique de toutes les nations et les surpassent presque toutes en finesse. Tout en recevant de l'argent de toutes les puissances, ils ont su maintenir la balance égale entre elles et conserver leur indépendance au milieu de grands orages. Ils couvrent encore l'Italie par leur prudence et leur valeur. Votre office auprès d'eux est de travailler à rétablir les juridictions anciennes et de faire que le souverain pontife soit reconnu comme le conseil des nations. La méchanceté des hommes est venue à ce point qu'on nous refuse le droit de nous immiscer dans les matières d'Etat; veillez à ce qu'il n'en soit pas ainsi. Gagnez les cœurs des Confédérés. »

La dévotion des populations catholiques de la Suisse leur valait des ménagements de la part de la cour pontificale, qui tolérait, par exemple, de voir les curés nommés et parfois même renvoyés par leurs paroissiens.

Mais la prudence des légats n'empêchait pas toujours des conflits de se produire. La nomination à l'évêché de Lausanne [1] d'un Piémontais au caractère prompt et autoritaire, *J.-Baptiste Stram-*

[1] Se berçant de l'espoir de reconquérir les villes que la Réforme lui a enlevées, l'Eglise catholique, en Suisse comme ailleurs, a conservé à ses diocèses leurs anciennes dénominations ; elle appelle évêque de Lausanne celui qui est, en réalité, évêque de Fribourg, et évêque de Bâle celui qui réside à Soleure; pareillement, l'évêque d'Annecy s'est appelé jusqu'en 1819 évêque de Genève.

bino, suscita des difficultés à Fribourg. En prenant possession de son diocèse, ce prélat provoqua, par ses usurpations, des procès avec son chapitre, ainsi qu'avec l'abbé d'Hauterive et la seigneurie de Fribourg. Son chancelier, *Romanino*, ayant tenu des discours insolents contre MM. de Fribourg, se voit condamner par eux au bannissement. Il refuse de quitter Fribourg ; les huissiers du gouvernement se rendent au palais épiscopal, brisent les portes ; ils vont se saisir de Romanino lorsque l'évêque paraît, et les menace d'excommunication ; les huissiers n'en exécutent pas moins les ordres reçus (1679).

Peu d'années après, les Fribourgeois, ne pouvant supporter plus longtemps l'orgueil de leur prélat, profitent de ce qu'il fait un voyage en Piémont pour lui interdire l'entrée du canton. A son retour en Suisse, Strambino visite le bailliage d'Echallens et les trois paroisses bourguignonnes de son diocèse ; arrivé aux Hôpitaux, il meurt subitement d'un accès de bile (1684). Les Fribourgeois se hâtent d'écrire à Rome pour demander un pasteur qui connaisse leurs mœurs, sache respecter leurs immunités et qui ne les accable pas de frais de justice. Pour leur donner satisfaction, le saint-siège nomme à l'évêché de Lausanne Pierre de Montenach, descendant d'une ancienne famille fribourgeoise.

SOLEURE, FRIBOURG, LUCERNE, LES PETITS CANTONS, LE VALAIS, LES GRISONS.

Suivant l'exemple donné par Berne, les villes catholiques de Soleure, Fribourg et Lucerne adoptèrent le régime oligarchique. Le rôle des familles aptes à exercer le pouvoir fut établi à Soleure en 1681, à Fribourg en 1684, à Lucerne en 1707.

Dans ces villes, les grands se partageaient les pensions de la France. Schwyz touchait 19 640 livres, Zoug 10 560, Uri 18 800, Unterwald 13 154, Glaris 15 725, Appenzell 6000 ; ces gratifications étaient destinées à assurer au roi les voix des cantons dans les diètes. D'autres puissances répandaient aussi leur or dans les petits cantons. L'Espagne et le duc de Savoie notamment payaient de fortes sommes pour obtenir des levées de ces cantons.

Les magistrats des Waldstætten se montraient très durs envers leurs sujets des bailliages italiens. Ceux-ci, outrés de l'oppression qui pesait sur eux, envoyèrent des députés à la diète de Baden

aux fins de présenter leurs plaintes touchant les procédés des baillis. Pour toute réponse, ils reçurent de vagues promesses et l'invitation de s'abstenir dorénavant de pareilles démarches. (1678.)

Durant le cours du dix-septième siècle, le Valais renouvela quatre fois son alliance avec les cantons catholiques. Les Jésuites s'y établirent en 1660; ils se concilièrent les faveurs du peuple, et les familles enrichies par le négoce leur firent d'importantes libéralités. Au premier rang de celles-ci, on distinguait alors les Stockalper, qui se livraient à un commerce de transit considérable à travers le passage du Simplon et détenaient le monopole de la vente du sel.

Dans les Grisons, les querelles entre le parti espagnol et le parti français furent longues à s'apaiser, et provoquèrent en 1700 une intervention des Confédérés.

ABBAYE DE SAINT-GALL

Après Berne et Zurich, le plus puissant des membres du corps helvétique était l'abbé de Saint-Gall. Tour à tour Suisse ou Souabe, il évitait de paraître dans les diètes fédérales, parce que cet honneur l'eût obligé à des prestations pécuniaires, et il se faisait donner l'inféodation par l'empereur, pour conserver ses droits régaliens. Naguère allié de la France, il passa ensuite dans le camp impérial. Comme on l'a vu plus haut, cette politique équivoque ne devait point réussir à l'abbé.

La république de Saint-Gall, séparée de la cité abbatiale par un mur seulement, devenait de plus en plus florissante. Ses bourgeois étaient actifs et industrieux; on ne comptait dans leurs rangs ni gentilshommes ni mendiants. Chez eux, dit Vulliemin, l'ignorance était aussi rare que le grand savoir. Ils eussent joui de la paix et de la prospérité sans les perpétuelles chicanes que provoquait le voisinage de l'abbaye.

L'insurrection était à l'état permanent chez les sujets de l'abbé. Durant quarante ans, après la paix de Baden (1718), les inégalités politiques, les jalousies confessionnelles ou locales, les petites ambitions entretinrent le malaise dans les vallées du Toggenbourg. Le *Landrath*, ou Conseil du pays, composé de trente membres de chaque confession, était le défenseur des libertés locales; il savait pouvoir compter sur l'appui bienveillant des cantons de Zurich et de Berne pour faire valoir ses revendications. Les tendances démocratiques des Toggenbourgeois s'accentuaient

de plus en plus, mais elles venaient toujours se heurter à l'obstination du Conseil monastique qui poussait l'abbé à la résistance.

En 1731, les membres catholiques du Landrath, siégeant séparément, avaient fait avec l'abbé un accommodement sur tous les points en litige, excepté le *droit des armes*, c'est-à-dire la faculté de lever des troupes. Lorsque, deux ans plus tard, éclata la guerre de la succession au trône de Pologne, la France et l'Autriche voulurent faire des levées en Suisse. Chacune de ces puissances avait ses partisans : *Keller* d'un côté, *Roudlinger* de l'autre intriguèrent auprès de l'abbé pour obtenir des compagnies. Un troisième agitateur, *Fridolin Erb*, s'attaqua avec ardeur aux enrôlements.

Les réformés obligèrent les catholiques à convoquer une landsgemeinde commune. Cette assemblée qui, au mois de juin 1734, réunit près de 15 000 citoyens, ordonna la nomination d'un conseil nouveau et révoqua toutes les décisions abbatiales postérieures à la paix de Baden. Keller et Roudlinger furent obligés de fuir (mars 1735). Ces deux malheureux ayant eu l'imprudence de revenir dans le pays, leur présence suscita un mouvement populaire; encouragée par Erb, la foule surexcitée leur fit subir toutes sortes d'outrages et les mit à mort. Instruits de cette émeute sanglante, Zurich et Berne voulurent intervenir, mais les défiances confessionnelles neutralisèrent leur action. Les meurtriers, après avoir échappé pendant quatre mois aux poursuites juridiques, subirent les peines du carcan, du fouet et de l'amende, puis furent bannis du pays (mai 1736).

Les Confédérés s'efforcèrent de pacifier le pays, mais leur intervention ne fit qu'exaspérer les partis. L'avènement d'un nouveau prélat, l'abbé Célestin, qui succéda, en 1740, à l'abbé Joseph, suscita de nouveaux troubles. Le peuple, assemblé le 14 juin à Wattwyl pour la prestation du serment, demanda que le prieur le prêtât en premier; le prélat, devant l'agitation de la foule, qu'un pasteur protestant avait en vain essayé de contenir, quitta la tribune. Les perturbateurs furent condamnés à la fustigation, mais on les arracha aux mains du bourreau. Les amis de l'ordre, appuyés par Zurich et Berne, parvinrent cependant à mettre fin à l'anarchie.

Fridolin Erb, qui avait été le principal instigateur du meurtre de Keller et de Roudlinger, ne prenait pas son parti du rétablissement de l'ordre, et suscitait constamment de nouvelles séditions.

Son audace ne connaissait pas de bornes, il maniait l'outrage et la calomnie avec une rare désinvolture; mis en prison, il en fut délivré par ses partisans qui l'emmenèrent en triomphe. En 1742, Erb se brouilla avec sa commune au sujet des comptes de la paroisse; attaqué à son tour et blessé d'un coup de feu, il perdit son prestige et dut subir la condamnation que lui valaient ses menées séditieuses.

Pendant douze ans encore, l'esprit de chicane maintint l'effervescence dans le Toggenbourg; Zurich et Berne, usant de leur autorité, imposèrent aux deux partis la signature d'un traité qui tarit la source des conflits. Le pouvoir de l'abbé avait été amoindri par ces démêlés, qui démontraient son impuissance. « Mais, de ces luttes continuelles, dit l'historien Monnard[1], sortit une peuplade vive, ardente, d'une intelligence aguerrie, prête à soutenir, pour le droit, la lutte de la pensée, comme pour la liberté la lutte des armes. Après l'orage, la terre nourricière de ces hommes apparut plus verdoyante. »

ABBAYE D'ENGELBERG

Tandis que l'abbé de Saint-Gall était sans cesse en conflit avec ses sujets, l'abbé d'Engelberg menait une existence des plus tranquilles. Sa principauté s'étendait sur une vallée longue de deux lieues, large d'une demi-lieue au plus, enfermée entre un double rempart d'alpes couronnées de glaciers. Une chaîne de montagnes séparait le domaine de l'abbaye du territoire de Berne, et servait également de frontière à l'Etat de Nidwald. Au col du Joch, où se rencontraient les limites de ces trois souverainetés, aucune borne n'avait encore été posée; ce bornage était d'ailleurs sans importance réelle, puisque ce col n'était pas une position stratégique, et que la possession des sommités environnantes, couvertes de rochers et de neiges éternelles, était dépourvue d'intérêt.

Une querelle n'en surgit pas moins, vers la fin du dix-septième siècle, entre les trois souverainetés; elle passa par les diverses phases communes aux conflits de ce genre : conférences, missions diplomatiques, inspections locales, levées de plans, conseils convoqués sous le serment du secret, assemblées extraordinaires du peuple, etc. Au mois d'août 1737, les délégués de Berne et de Nidwald étaient réunis au Joch pour déterminer sur place les

[1] *Tableaux de l'histoire de la Suisse au dix-huitième siècle.*

limites de leurs cantons respectifs, lorsque apparut sur la neige la soutane noire du vigilant prince-abbé, qui, accompagné de deux conventuels, venait disputer à ses voisins ces stériles champs de glace. Il faut croire que cette inspection locale convainquit les parties de la vanité de leurs prétentions, car le conflit n'eut pas de suite.

ZOUG

Des hauteurs neigeuses que domine le Titlis, transportons-nous sur les vertes rives du lac de Zoug : là aussi, des chicanes endémiques causent leurs ravages habituels. Dans un espace de dix lieues carrées, le canton de Zoug nourrissait alors douze mille habitants, dont deux mille au chef-lieu. Le pays était partagé en quatre communautés indépendantes, qui délibéraient séparément ; elles formaient une sorte de fédération, mais les voix des trois communes rurales ne comptaient que pour deux tiers. Cette inégalité entre le citadin et le campagnard faillit amener une scission.

Les munificences de la France étaient devenues pour les Zougois une pomme de discorde ; des 10 000 francs de pensions que payait annuellement le roi, 3000 entraient dans les bourses communales, le surplus étant distribué arbitrairement, au gré de l'ambassadeur et de ses protégés.

Parmi ces derniers figuraient, dès le règne de François I[er], les *Zourlauben,* dont la famille s'était illustrée par les hauts emplois que ses membres avaient occupés au service de France. Lorsque, en 1691, l'Autriche, irritée de l'attachement des Confédérés pour leurs voisins de l'ouest, avait défendu d'exporter en Suisse le sel de Souabe, la France en fournit aux cantons à prix réduit, et le monopole de cette vente fut accordé, pour le canton de Zoug, à son amman, *Béat-Jacob Zourlauben.* Ce privilège, qui rapportait annuellement 1500 francs, n'excita pas l'envie, car le patriotisme de ce digne et loyal magistrat était reconnu de tous, et lui avait valu le surnom de *père de la patrie.*

Il n'en fut pas de même lorsque, à sa mort, en 1717, son frère cadet réussit, à force d'intrigues, à obtenir cette régie au préjudice de sa belle-sœur et de ses neveux. Grand jouisseur, d'ailleurs homme de talent, doué d'un esprit fin et cultivé, Fidèle Zourlauben, devenu le dispensateur des gratifications françaises, les fait servir à son ambition ; son inconduite et ses vues intéressées

lui créent des ennemis. Profitant de cette animosité, un tribun s'élève contre lui en la personne du conseiller *Joseph-Antoine Schoumacher*. D'extraction modeste, de manières vulgaires, et quelque peu misanthrope, mais riche, généreux, instruit, dévot et ardent à se distinguer, Schoumacher réussit, avec l'appui du clergé, à se rendre populaire. Dévoué à l'Autriche, il obtient d'elle, entre autres bénéfices, le commerce du sel autrichien.

Les partisans de Schoumacher répandent des soupçons sur la fidélité de l'administration de Zourlauben ; ils excitent le peuple contre lui. Les communes rurales réclament qu'à l'avenir les pensions françaises soient réparties par parts égales entre tous les citoyens. Mais la France ne l'entend pas ainsi, elle veut que son argent serve à récompenser ses partisans. Impuissant à résister au mouvement populaire, Zourlauben est jeté en prison ; il s'en échappe, mais ses biens sont confisqués, la peine du bannissement est prononcée contre lui, et il meurt, en 1731, à Lucerne où il s'était réfugié.

Pendant quelques années, les *durs*, ou partisans de l'Autriche, l'emportent sur les *mols* ou *modérés* qui tiennent pour la France et demeurent sur la défensive. L'ambassadeur du roi refusant toujours de céder aux vœux des communes touchant la répartition des subsides français, les têtes s'échauffent ; les principaux partisans de la France, *Weber* et *Andermatt*, sont arrêtés, condamnés à la dégradation civique et à la prison perpétuelle (3 décembre 1731) ; mais ces deux victimes de la passion populaire réussisssent à s'enfuir, après avoir subi une cruelle détention et toutes sortes d'outrages.

A partir de ces succès, le règne des *durs* devient de plus en plus despotique. Une ligue s'organise pour lutter contre leur tyrannie. Un des principaux d'entre les ligueurs s'adresse aux Confédérés pour obtenir justice ; il est condamné à la perte de ses droits civiques, à l'amende et l'on place sur sa maison un écriteau portant cette inscription : « Ici demeure le fripon et parjure *Jean-Jacques Brandenberg*. » Ce trait, qui n'est pas isolé, suffit à donner une idée des mœurs du temps. Plusieurs autres citoyens subissent des rigueurs analogues. A la fin de l'année 1732, des trente-six membres du Conseil, quatre seulement sont régulièrement en charge ; tous les autres ont été déposés par Schoumacher et remplacés par ses créatures.

Mais la tyrannie porte en elle-même son châtiment : le soupçon

et la peur s'emparent du dictateur de Zoug ; le moment vient où Schoumacher, commençant à se défier d'une partie de ses adhérents, a recours aux espions et aux délateurs. Toute velléité d'opposition est imputée à crime : tel individu est puni pour avoir trouvé trop sévère la condamnation infligée à tel de ses concitoyens ; la modération même dans le langage est devenue un motif de suspicion.

Dans une assemblée générale extraordinaire, réunie le 15 mars 1733, le peuple, en l'absence des modérés, décide à l'unanimité de rompre le traité avec la France et de rappeler les compagnies au service du roi. Celui-ci, à son tour, raye le canton de Zoug de l'état des pensions. Les Confédérés, toujours paralysés par les défiances confessionnelles, assistent impassibles à ces aveugles fureurs.

Le pays finit cependant par se lasser de ce joug odieux. Aux élections de 1734, les candidats des modérés l'emportent sur ceux des rudes. Le 13 février 1735, la commune de Zoug expulse Schoumacher de son Conseil, et lui intente un procès en haute trahison ; il est condamné à mort ; mais, à la prière de plusieurs prêtres et magistrats, cette peine est commuée, par égard pour sa femme et ses enfants, en trois ans de galères ; il encourt, en outre, le bannissement perpétuel et la confiscation de ses biens. Dans la nuit du 18 mai, l'ancien dictateur, les fers aux mains et aux pieds, est tiré de sa prison, et, au milieu d'un concours extraordinaire de monde, conduit sur le rivage où sa fille lui fait de tristes adieux. On l'embarque pour Arth, et de là, par Kussnacht, le lac de Lucerne et le Gothard, il est conduit à la citadelle de Turin : on l'enferme avec des criminels condamnés, comme lui, aux galères et on l'enchaîne à l'un d'eux. Bientôt, une fièvre chaude le prend et il expire dans les fers, le 6 juillet 1735, à l'âge de cinquante-huit ans.

La vengeance qui frappa Schoumacher s'étendit, mais avec moins de rigueur, aux autres chefs du parti autrichien. Des négociations s'ouvrirent entre la France, la Confédération et le canton de Zoug ; celui-ci fit acte de contrition, et le roi lui accorda à nouveau ses faveurs. Au mois de mai 1736, une fête religieuse solennisa le rétablissement de la paix publique, qu'une amnistie presque générale contribue à consolider.

ÉVÊCHÉ DE BALE

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de constater la diversité des titres des membres de l'ancienne Confédération qui figuraient dans les diètes, les uns comme cantons, les autres comme simples alliés. Certains territoires, réputés suisses, étaient en fait alliés seulement de quelques cantons, à l'exclusion des autres.

La contrée du Jura sise entre la principauté de Neuchâtel, les cantons de Berne, Soleure et Bâle, l'Alsace et le pays de Montbéliard, nous fournit un curieux type de cet enchevêtrement de dominations. « Sous un sceptre en forme de crosse et terminé en lame d'épée, dit Monnard, obéissaient, ou gémissaient, et se remuaient de petites provinces unies et divisées par la variété de leurs rapports. » Si nous partons de la frontière neuchâteloise, nous rencontrons d'abord le territoire de la *Neuveville* qui a à sa tête un châtelain de Bâle; le *Mont de Diesse*, qui relève à la fois de Berne et du prince-évêque ; la ville de *Bienne*, alliée de Berne, avec l'*Erguel* (ou val de Saint-Imier), dont les hommes marchent sous sa bannière en temps de guerre et jouissent de sa protection. Ces contrées, toutes protestantes, sont comprises dans le territoire de la Confédération. En en franchissant les limites, nous pénétrons dans le *Val de Moutier*, dont une partie, *sous les Rochers*, est réformée et rattachée à Berne par les liens de la combourgeoisie, tandis que l'autre, *sur les Rochers*, est catholique ; puis nous arrivons dans les *quatre paroisses d'Ajoie*, les *Franches-Montagnes* et le *Pays de Porrentruy* qui s'étend jusqu'aux portes de Bâle ; toute cette région est demeurée fidèle à la religion de son prince.

L'évêque de Bâle, que la Réforme avait chassé de cette ville, réussit à conserver sa principauté. Membre du saint-empire, allié des Suisses, il avait son point d'appui dans les cantons catholiques, et il conclut aussi des alliances avec la France.

Durant les ténèbres du moyen âge, l'Eglise avait été un puissant agent de civilisation, mais les intérêts temporels des souverains mitrés leur firent trop souvent perdre de vue leur mission spirituelle; les princes-évêques de Bâle, comme les princes-abbés de Saint-Gall, redoutaient le développement politique de leurs sujets, et avaient une tendance marquée à accroître leurs attributions dans le domaine temporel. De là de fréquents démêlés.

Jean-Conrad de Reinach-Hirtzbach, élu évêque de Bâle en 1705, inaugura son règne en élevant des prétentions nouvelles ; conseillé

par son ministre, le baron *de Ramschwag*, il voulut ramener à un type unique les rapports qu'il entretenait avec ses diverses provinces, et publia, en 1726, une ordonnance contenant des innovations contraires à leurs vieilles franchises. Ses sujets lui adressèrent des représentations respectueuses ; ceux du Val de Moutier, que protégeait leur combourgeoisie avec Berne, ne furent pas inquiétés, tandis que les délégués des autres parties du Jura furent jetés en prison et condamnés à mort. De puissantes intercessions parvinrent à faire commuer cette peine, mais l'intervention de l'Empereur lui-même ne réussit pas à les arracher aux galères.

Les gens de l'Erguel invoquèrent le secours de la ville de Bienne. Le mécontentement alla grandissant. Les sujets de l'évêque se plaignaient de ses violences, de son avarice et de son mépris pour leurs droits. A ces griefs, le prélat répondait par des menaces, il foulait aux pieds les droits de ses sujets, étendait les exemptions des charges civiques au profit des officiers de sa cour et intervenait dans les arrêts des tribunaux.

Ces procédés illégaux portèrent au comble l'exaspération des populations. Les Ergueliens, poussés à bout, tinrent une assemblée tumultueuse à Courtelary, en 1733. Sentant son pouvoir ébranlé, l'évêque recourut alors à ses alliés, les cantons catholiques ; ils lui envoyèrent des délégués devant lesquels prince et sujets débattirent leurs accusations mutuelles. La ville de Porrentruy, ayant été mise en cause, demanda à l'évêque de préciser ses plaintes, et lui reprocha d'avoir violé ses immunités. Les représentants de la Suisse catholique repartirent sans avoir abouti dans leur mission. Leurs cantons voulurent alors envoyer des troupes au secours de l'évêque de Bâle ; Berne leur refusa le passage sur son territoire.

Le tyrannique prélat espérait obtenir du cabinet de Versailles l'appui que la Suisse catholique ne pouvait lui donner ; mais l'ambassadeur du roi, tout en suivant les événements d'un œil attentif, fit la sourde oreille. Le Conseil aulique de Vienne, que l'évêque et ses sujets avaient nanti de leurs griefs, faisait attendre sa décision ; celle-ci arriva enfin : elle réduisait à néant les plaintes des sujets de l'évêque. Des troupes impériales devaient en assurer l'exécution, mais la Confédération leur refusa le passage sur le territoire bâlois.

Affaibli par l'âge, J.-C. de Reinach-Hirtzbach était devenu incapable de diriger lui-même sa politique ; il se déchargeait de ce

soin sur son ministre, le baron de Ramschwag, qui se rapprochait de plus en plus de l'Autriche, dans l'espoir de consolider sa position. Ayant plus souvent levé la main pour frapper ses sujets que pour les bénir, le vieux prélat se sentait mal à l'aise dans la ville de Porrentruy, siège de son évêché, et, à quatre-vingts ans, il se fit construire un vaste palais à Delémont. Après deux attaques d'apoplexie, il mourut au mois de mai 1737.

Son successeur, impuissant à réprimer des troubles toujours renaissants, conclut une alliance avec la France, sans opposition de la part de l'Empire. Six cents hommes de troupes françaises occupèrent l'évêché et mirent fin à la rébellion (1740). Trois des agitateurs eurent la tête tranchée. L'année suivante, la garnison française fut réduite à une compagnie de grenadiers. Entouré de cette garde, qui assurait au roi de France une position stratégique importante, l'évêque put vaquer en paix à son pieux ministère.

CHAPITRE XIII

Mouvements populaires. Evolutions politiques.

(Suite.)

Conjuration de Henzi, 1749. — Insurrection de la Léventine. — Troubles de Schwyz à l'occasion de la réorganisation du service de France. — Luttes entre Lucerne et Rome dans l'affaire d'Udligenschwil. Les jésuites au dix-huitième siècle ; suppression de leur ordre. — Neuchâtel et son prince, Frédéric II.

BERNE

Dans cet exposé des évolutions politiques du dix-huitième siècle, nous passons tour à tour des cantons catholiques aux cantons protestants, et partout nous constatons que la violence l'emporte sur les sentiments généreux.

La république de Berne, qui traitait presque d'égale à égale avec les puissances étrangères, avait vu, en 1723, une tentative de révolte se produire dans le pays romand. LL. EE. avaient conservé la confiance des Vaudois, qui n'étaient pas encore mûrs pour la liberté ; mais le manifeste de Davel avait révélé les plaies de leur administration ; c'était un avertissement sérieux donné à un régime qui avait eu sa grandeur, mais dont la décadence se faisait déjà sentir.

« Plus paternel envers les habitants des campagnes, plus hautains envers les bourgeois, ses impuissants rivaux, l'Etat de Berne, dit Monnard, alliait l'arbitraire aux lois pour défendre son autorité ou pour protéger les grandes familles, et trônait au-dessus des souvenirs républicains. Il ne voulait pas le mal de ses sujets, mais ne voulait leur bien que par son autorité et dans les limites de ses vues. Il prétendait tenir seul sous sa main vigoureuse tous les ressorts de la vie républicaine. La pompe dont le gouvernement s'entourait, la gravité des costumes, la dignité des manières, les noms imposants, toujours les mêmes, qu'on trouvait à la tête de la nation, chez beaucoup de magistrats l'orgueil du pouvoir et d'une noblesse ancienne ou récente et l'éclat d'une gloire héréditaire, la vie austère et retirée de la plupart des chefs de l'Etat, la vénération des autorités pour le culte public et la solennité que leur exemple ajoutait à ces temps de recueillement consacrés aux grands souvenirs de la religion : tout cet ensemble commandait le silence à l'envie ou au mécontentement de la moyenne bourgeoisie et le respect aux petits bourgeois et aux campagnards, rangés dans les rues pour voir passer majestueusement ces hommes d'une autre race. »

Le mécontentement n'en existait pas moins à l'état latent chez les citadins, que l'aristocratie avait frustrés de leurs droits ; les bourgeois réclamaient des places au Conseil et protestaient contre le monopole des situations au service étranger, qu'avaient accaparées les familles de l'aristocratie.

En 1744, vingt-sept bourgeois et patriciens adressèrent à LL. EE. un mémoire respectueux sur les anciens droits des tribus et les abus qui s'étaient introduits dans la république. L'auteur de la pétition et le plus actif des signataires furent condamnés à dix ans d'exil, d'autres à cinq ans, d'autres à des peines moins sévères. Cette rigueur accrut le nombre des mécontents. Mais, aux élections qui suivirent, les tendances oligarchiques s'accentuèrent encore. Soixante dix-sept familles seulement se trouvaient représentées par les 299 membres du Grand Conseil ; quatorze d'entre elles avaient cent-vingt-sept des leurs dans le Conseil souverain.

Au nombre des pétitionnaires figurait *Samuel Henzi*. Fils d'un pasteur sans fortune, le futur agitateur bernois avait dû, dès l'âge de quatorze ans, gagner sa vie comme copiste. D'une physionomie avenante, actif et plein de talents, versé dans les mathématiques, parlant avec élégance l'allemand et le français, Henzi

fit promptement son chemin. Possédant une culture étendue, il avait puisé chez les auteurs anciens et modernes, qu'il lisait dans leur langue, une force de caractère et une élevation d'idées qui le distinguaient du milieu où il était appelé à vivre. D'un esprit délié, il saisit promptement les défauts du gouvernement bernois. Et la conscience de ses mérites fit naître en lui des vues ambitieuses.

Après quatre ans d'exil, Henzi revint à Berne, à l'âge de quarante-huit ans. Il postula une place de bibliothécaire, mais se vit évincé par un patricien de dix-huit ans, J.-R. de Sinner, qui devait se distinguer plus tard dans les lettres. Ce passe-droit exaspéra Henzi et, vers le commencement de l'année 1749, il entra en rapports suivis avec des militaires, des commerçants, des industriels, des gens de plume et des étudiants, qui, comme lui, déploraient l'abandon de l'ancienne charte démocratique de Berne et des prérogatives dont jouissaient naguère les tribus et les bourgeois.

De ces réunions naquit un complot, à la tête duquel se placèrent *Henzi*, le lieutenant de ville *Foueter* et le négociant *Wernier*. Foueter était un homme de belle stature, d'humeur inquiète et d'un caractère indomptable; il avait occupé le grade de sergent-major dans la compagnie des gardes suisses à Paris. Wernier était un homme petit et disgracié de la nature; le jeu et le désordre l'avaient conduit au seuil de la banqueroute. Autour d'eux se groupent un grand nombre de conjurés. Les uns, les modérés, veulent se borner à agir sur l'opinion; les autres, les violents, ne reculent pas devant l'effusion du sang. Le parti des violents l'emporte; il est entendu que les membres du Deux-Cents seront surpris dans leurs lits, conduits à la maison de ville et contraints à sceller du sceau de l'Etat leur abdication; en cas de résistance, les conjurés sont résolus au massacre des oligarques.

Dans la soirée du 2 juillet 1749, un candidat en théologie, *Frédéric Ulrich*, initié à la conjuration, la dénonce au conseiller *J.-A. de Tillier*, et révèle les noms des trois chefs. La découverte de ce complot plonge le gouvernement dans une profonde inquiétude. Le fait que le lieutenant de ville lui-même y participe rend l'arrestation des meneurs particulièrement difficile; car on se demande si une partie de la garnison n'a pas été séduite par son chef. Ne pouvant, dans ces circonstances, compter sur la garde soldée, le Conseil secret a recours aux jeunes membres du Conseil qui s'offrent à lui prêter main-forte.

Un certain nombre de patriciens, vigoureux et résolus, se munissent chacun d'une paire de pistolets, et, à l'heure du dîner, par escouades de trois ou de quatre, ils se présentent au domicile des conspirateurs pour procéder à leur arrestation. Henzi est parti le matin pour Berthoud ; on s'empare de ses papiers.

Le lieutenant Foueter a laissé la porte de sa chambre ouverte pour tempérer la chaleur ; debout devant une glace, voyant arriver par l'antichambre un membre du Conseil secret accompagné d'une suite, il saute sur ses pistolets et fait feu ; l'amorce seule brûle. Un coup de pistolet chargé à poudre lui répond, et lui brûle le visage ; avant qu'il ait le temps de se remettre de sa surprise, les assaillants le terrassent, se rendent maîtres de sa personne et le conduisent en prison.

Wernier est aux bains à une petite distance de la ville. Un conseiller va à sa rencontre ; tandis qu'ils parlent sur la route, deux autres conseillers les rejoignent en voiture et s'emparent du conspirateur, qui oppose une vive résistance. Apprenant le sort de Foueter, Wernier perd courage et fait des aveux.

L'avoyer de Berthoud, *Frédéric Bondeli*, se trouvant ce jour-là à Berne, reçoit l'ordre de rejoindre immédiatement son poste pour arrêter Henzi. Accompagné de Jean-Rodolphe de Werdt, il prend, en voiture, la direction de Berthoud ; à une lieue de Berne, ils rencontrent Henzi qui revient à cheval ; ils descendent de leur calèche et abordent le conspirateur, qui, par politesse, descend aussi de cheval. Mal lui en prend, car de Werdt s'empare aussitôt de ses pistolets ; Bondeli l'appréhende, et il est contraint de rentrer à Berne sous leur escorte. Mais, une fois en route, le prisonnier se plaint d'une soif ardente ; ses deux gardiens se laissent persuader d'entrer dans un cabaret, et, profitant de leur imprudence, Henzi s'évade. On se met aussitôt à sa poursuite : après une course prolongée et une lutte corps à corps, il est arrêté de nouveau et jeté en prison.

Dans la soirée de cette journée mémorable, les Conseils de Berne s'assemblèrent en armes ; ce dut être un curieux spectacle que celui de cette réunion nocturne des membres du Deux-Cents, munis chacun d'un fusil et d'une bayonnette. Toute la ville était dans une profonde agitation. D'orgueilleux patriciens s'entretenaient avec des gens du commun, qu'auparavant ils dédaignaient de saluer. Des patriciens montèrent la garde aux portes de la ville et des contingents de la campagne furent mis sur pied pour

assurer le maintien de l'ordre. Plus de trente bourgeois furent incarcérés. Les partisans des conjurés, découragés, renoncèrent à l'emploi de la violence; leurs attaques se bornèrent à quelques chansons satiriques.

Les aveux des trois chefs du complot paraissant incomplets, on recourut à l'emploi de la torture, malgré les protestations de quelques magistrats plus éclairés que leurs collègues. Comme on conduisait Foueter de la prison dans la salle où la redoutable épreuve allait lui être appliquée, ce colosse croyant sa dernière heure venue, vit sa vie de désordre passer devant son esprit, et, saisi de la terreur de l'éternité, s'écria : « Vengeance, vengeance, vengeance de Dieu ! Mon âme n'est pas encore préparée. » Du dehors on entendit ses cris. Les juges se bornèrent à ce qu'on appelait la petite question, et obtinrent de Foueter et de Wernier l'aveu de leur repentir. Henzi fut beaucoup plus ferme et plus courageux que ses complices ; il déchira la liste des conspirateurs qu'on lui demandait et en avala les morceaux. Le nombre des conjurés était en fait de beaucoup inférieur à ce qu'on avait cru au premier moment. Le jugement fut dévolu au Grand Conseil : les trois chefs du complot furent condamnés à la décapitation. Durant la nuit qui précéda l'exécution, des candidats en théologie furent appelés à les préparer à leur sort. L'un de ces jeunes gens, Bernhard, tomba dans un tel abattement qu'il fut hors d'état de prononcer une parole. « Je croyais, lui dit Henzi, que vous étiez venu me consoler, mais je vois que vous avez vous-même besoin de consolation. » Puis il offrit de prier pour tous, et attendrit ses compagnons par la ferveur de son invocation.

L'exécution eut lieu le 17 juillet 1749 ; Henzi se rendit au supplice d'un pas ferme, dans son habit bleu, un chapeau galonné d'or sous le bras, adressant aux ecclésiastiques qui marchaient à ses côtés des questions sur la nature de l'âme et sur sa durée immortelle. Wernier monta sur l'échafaud, pâle et tremblant ; son émotion gagna le bourreau, et la tête ne tomba qu'au troisième coup. « Quelle boucherie ! dit Henzi avec calme. » Puis il s'assit à son tour sur le siège fatal, se décolleta et attendit la mort. Il reçut deux coups ; au premier, il se retourna vers le bourreau et lui dit : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent. » Foueter fut décapité le dernier, et avec la même maladresse.

Au mois d'août, le Deux-Cents jugea les autres prévenus et

leur appliqua des peines variées, allant de l'admonestation aux arrêts domestiques et au bannissement à temps ou à perpétuité. Une collecte faite à Berne en faveur des bannis et de leurs familles produisit 6000 florins.

L'entreprise manquée d'Henzi engagea le gouvernement à corriger quelques abus et à améliorer quelques branches de l'administration. Un rapprochement se produisit entre magistrats et bourgeois. La garde soldée fut réorganisée et composée de trois compagnies de 120 hommes chacune.

L'historien Monnard remarque que, même plus habilement conduite, la tentative révolutionnaire que nous venons de raconter n'eût pas éveillé la sympathie du pays; car elle tendait à substituer certaines personnalités et certaines familles à d'autres, et non à réunir tout le peuple bernois sous l'égide de la liberté.

URI.

Le mécontentement que nous avons déjà observé en plusieurs points du territoire suisse se manifeste aussi vers le milieu du dix-huitième siècle dans la vallée de la Léventine. En 1477 et en 1480, le chapitre des chanoines de Milan et le duc Philippe Sforza avaient cédé à perpétuité ce district au canton d'Uri. Pendant plus de deux siècles, maîtres et sujets vécurent en bonne harmonie, et lors de la dernière campagne de Villmergue, les Léventins marchèrent avec les bannières d'Uri contre celles de Zurich et de Berne. Mais la solde de leurs contingents et les frais de l'expédition n'ayant pas été payés, il en résulta d'âpres dissensions. Uri, après s'être fait prier, fit partiellement droit à la requête des Léventins et étendit en 1713 leurs franchises.

Plus tard, on constata que de graves désordres s'étaient introduits dans l'administration des tutelles; une ordonnance fut rendue en 1754 pour réprimer ces abus. Cette loi fut envisagée, par les administrateurs infidèles qu'elle visait, comme une atteinte aux privilèges du pays. Les mécontents s'agitent; ils revendiquent pour la Léventine la justice criminelle, le droit de péage, et excitent le peuple à réclamer son indépendance; au printemps 1755, une landsgemeinde convoquée au son du tocsin, au mépris des serments, annule l'ordonnance.

Uri donne aux communes jusqu'au 3 mai pour se soumettre à sa loi; les cantons confédérés sont requis de fournir leur appui en cas de besoin. Loin de céder, les Léventins maintiennent leurs

résolutions, et arrêtent le bailli et le receveur d'Uri. Aussitôt ce canton fait des préparatifs militaires ; les confédérés lui accordent leurs secours sans balancer, sauf Schwyz, qui, sous l'influence de rancunes personnelles, s'y refuse, en se couvrant du masque de la clémence.

Le contingent d'Uri, fort de mille hommes avec six canons, prend les devants et attend à Urseren les auxiliaires promis. Le 14 mai 1755, ses éclaireurs s'emparent du sommet du Gothard, que les Léventins ont occupé. Le 21, renforcés par le contingent d'Unterwald, les Uranais parviennent sur les hauteurs qui dominent Airolo. Les curés de cette localité, accompagnés d'une quarantaine de députés, viennent faire leur soumission et demander grâce ; la petite troupe occupe aussitôt le village sans coup férir.

Le lendemain les Waldstætten entrent dans Faido ; les chefs de la rébellion, *Sartori* et *Orso*, ne tardent pas à être arrêtés, les armes des insurgés sont saisies ; déjà le procès des révolutionnaires s'instruit, quand un renfort de six cents Lucernois passe encore le Gothard ; le 24 mai, le bailli de la Léventine est réinstallé à Faido. Les Léventins sont convoqués en landsgemeinde, le 2 juin, par l'ordre du gouvernement d'Uri, pour assister, à genoux, la tête découverte, à l'exécution capitale des trois instigateurs du mouvement : le banneret *Forno*, le commandant *Orso* et l'avocat *Sartori* ; le greffier d'Uri en profite pour haranguer les « pauvres et misérables habitants de la Léventine » ainsi qu'il les appelle. Après cette rapide expédition, les troupes des cantons forestiers ayant rempli leur mission, font leur entrée à Altorf, le 5 juin, enseignes déployées et musique en tête ; ils amènent avec eux huit rebelles qui subirent le dernier supplice devant le peuple souverain d'Uri.

Les franchises accordées en 1713 aux Léventins furent annulées : assemblées générales, conseil, tribunal, juridiction, commandement de troupes, port d'armes, droit de chasse, élection, tout, jusqu'à la nomination des curés, fut enlevé aux sujets d'Uri. Puis, après cette cruelle répression, les maîtres souverains proclamèrent « par grâce spéciale et singulière clémence un oubli total du passé » et enjoignirent à leurs humbles sujets de les appeler dorénavant : « illustres et puissants seigneurs et gracieux patrons. »

SCHWYZ.

Au dix-huitième siècle l'omnipotence démocratique était entrée dans les mœurs au sein des républiques alpestres. Les troubles qui se produisirent à Schwyz à l'occasion de la réorganisation du service de France nous en fournissent un nouvel exemple.

Le duc de Choiseul-Praslin, ministre des affaires étrangères de Louis XV, désirait avoir avec la Suisse une capitulation générale, qui s'étendît à tous les cantons, ce qui, en soi, eût été un bien; mais, redoutant la multiplicité des avis qui ne pouvaient manquer de se manifester au sein de la diète, il chargea son ambasadeur le marquis d'Entraigues, de s'adresser à chaque canton séparément; il s'agissait, pour cela, d'avoir recours à des personnages considérés, pensionnaires du roi ou désirant l'être (1761). Ce projet de réorganisation des régiments suisses, tendait entre autres à régulariser l'avancement des officiers, en tenant compte de leurs mérites personnels, et fournissait des garanties relativement au paiement des pensions. Les Etats de Lucerne et de Fribourg y adhérèrent immédiatement; les autres cantons estimèrent que l'affaire devait être traitée en diète.

La cour de France consentit, sur la demande de Schwyz, à n'admettre dans les compagnies que des *Landleute*, c'est-à-dire des citoyens jouissant de tous les droits politiques, ce qui revenait à en exclure les *sujets*. Mais cette concession à l'esprit de caste ne suffit pas à vaincre l'opposition qu'avait soulevée la nouvelle capitulation.

Outré de cette résistance, le cabinet de Versailles suspendit les pensions qu'il payait jusque-là à Schwyz, à Zoug et au Valais. La fermentation des esprits provoquée par cette mesure fut entretenue par les partisans des services d'Autriche, d'Espagne, de Naples et du Piémont. Pour calmer l'irritation publique, Louis XV remplaça son ambassadeur d'Entraigues par le chevalier *de Beauteville;* mais ce changement de personne ne modifia pas la situation.

Les cantons discutaient encore les termes de la capitulation lorsqu'arriva de Paris une lettre adressée à son gouvernement par le lieutenant-général *Nazar de Reding*. Par ordre du duc de Choiseul, y lisait-on, le colonel de la garde, *Zourlauben* avait introduit le nouveau règlement, en annonçant qu'il avait été expressément accepté par tous les Etats confédérés. Le gouvernement de Schwyz opposa à cette allégation un extrait du protocole de la

diète; mais la France, loin de reconnaître son erreur, s'irrita, défendit de livrer à Schwyz le sel de Bourgogne et enleva à ses officiers supérieurs les compagnies qu'ils commandaient.

Sur ces entrefaites, la générale de Reding enrôle des recrues pour le compte de son mari, et leur fait porter des cocardes avec lesquelles ils se pavanent à Schwyz et aux environs. Ce procédé suscite une désapprobation publique. Citée à comparaître devant le Landrath, la générale, en femme d'esprit et de courage, se défend avec tant de grâce et d'à-propos, que ses juges l'acquittent ; toutefois ils interdisent sous des peines sévères le départ des recrues. La générale, n'ayant pas tenu compte de cette interdiction, est citée à nouveau et conduite par un huissier devant l'assemblée du peuple siégeant sur la place de Schwyz. Elle s'excuse dans un long discours fort bien tourné; mais les paysans, las, disent-ils, de ce verbiage de femme, envahissent les abords de la tribune du haut de laquelle elle parlait: « Betsi, tais-toi ; Betsi, tais-toi, » lui crient-ils sur le ton de la menace. Non contents de cet outrage, le peuple condamne la générale à payer un écu (4 fr. 50) à chacun de ses juges, dont le nombre s'élève à six mille.

Le gouvernement de Schwyz était encouragé sous main par celui de Zurich à résister à la France. Cependant le bruit se répandit que les Etats de Berne et de Zurich, séparant leur cause de celle de Schwyz, traitaient directement avec Louis XV. Sous l'influence d'une légitime susceptibilité, l'irritation populaire grandit parmi les Schwyzois; ils estimaient, non sans raison, qu'une capitulation ne saurait être modifiée unilatéralement; que l'accord des deux parties contractantes est nécessaire pour cela ; qu'en agissant comme elle le faisait, la Cour de France traitait les Suisses, non en alliés, mais en sujets, et qu'en envoyant le règlement militaire à chaque canton au lieu de l'envoyer à la diète, elle affaiblissait le lien fédéral. « Un peuple souverain, s'écria un des orateurs de la landsgemeinde, ne laisse pas ses troupes à la libre disposition d'un autre souverain. » Usant des moyens qui lui étaient habituels, l'ambassadeur du roi procéda à une nouvelle répartition de pensions, ce qui renforça le parti français ; d'autre part l'opposition à la France était soudoyée par les agents des cours de Vienne, de Madrid et de Naples, qui méditaient aussi des levées de troupes en Suisse. La rivalité des enrôleurs provoqua une exaspération générale, avec son cortège naturel de soupçons,

d'accusations, de calomnies, de querelles et de violences ; comme c'est fréquemment le cas en pareille matière, les gens modérés qui cherchaient un terrain de conciliation étaient accusés de trahison.

A la landsgemeinde de janvier 1764, les deux partis entrèrent en lutte. Reprenant d'anciens qualificatifs, les amis de l'Espagne, pour affirmer leur intransigeance, se targuaient du surnom de *durs* et donnaient aux amis de la France l'épithète de *mols* ou de *modérés*. La tribune fut assaillie par une multitude furibonde ; le curé appelé par les magistrats pour rétablir la paix, parut dans la pompe de son office ; mais ce fut en vain : les perruques volèrent, les sabres furent dégaînés, et plus d'un conseiller reçut des contusions ou des blessures. L'assemblée rejeta le règlement militaire, résolut de rompre les négociations, et, — détail caractéristique de l'époque, — défendit d'en parler sous peine de 1000 florins d'amende.

Le despotisme populaire ne connut bientôt plus de bornes. Sous l'influence du chef des durs, l'aubergiste et conseiller *Ch.-D. Pfeil*, la landsgemeinde s'assemble fréquemment en 1764 pour infliger les peines les plus arbitraires aux principaux d'entre les modérés. Le 29 avril, Charles Reding fut condamné à l'expulsion perpétuelle ; le lendemain, on condamna l'ancien landamman Céberg à la même peine, augmentée d'une amende de mille florins. Le général Nazar de Reding, mandé de Paris pour paraître devant la landsgemeinde, expliqua qu'il avait été contraint par le gouvernement français d'accepter le nouveau règlement militaire. On le traita aussitôt de traître à la patrie. « Jetons-le en prison, s'écria-t-on de tous côtés, appliquons-lui la torture, pendons-le à ce tilleul. » Il invoqua la clémence de l'assemblée, s'engagea sur son honneur à contribuer de tout son pouvoir à faire rendre à son canton les pensions, les compagnies, le sel de Bourgogne et les autres avantages dont on l'avait privé. Il fut absous, ainsi que deux autres officiers supérieurs accusés de vendre les places d'officiers à des Bernois. Ceux-ci toutefois durent payer à chaque citoyen un florin et dix schellings.

Le délire démagogique l'emportant sur la raison, la landsgemeinde crut qu'il était en son pouvoir d'effacer de l'histoire ses actes antérieurs ; le protocole de ses assemblées attestait que le traité de 1715 avait été ratifié par le peuple et que trente-deux ans plus tard il avait été renouvelé ; sur le témoignage contraire

de quelques vieillards, les feuillets des procès-verbaux relatifs à ces faits furent arrachés des registres, puis lacérés et brûlés en présence du peuple.

Le 19 janvier 1765, le duc de Choiseul, colonel général des Suisses, annonça le licenciement des troupes de Schwyz, mesure qui s'étendit aux Schwyzois employés en qualité de gens de service, dans les châteaux royaux et les maisons privées. La décision royale, qui fut rendue publique, parlait de *l'obstination indécente* du peuple de ce canton, qu'elle qualifiait de *déraisonnable* et d'*effréné*, indigne de la *protection* et de *l'amitié* du roi. Ces termes blessèrent le gouvernement de Schwyz, qui fit des représentations à l'ambassadeur de France, attirant en outre son attention sur le fait que le licenciement avait été ordonné sans qu'au préalable les pensions arriérées eussent été payées.

La landsgemeinde du 19 mars 1765 fut plus tumultueuse encore que les précédentes : le landamman en charge *Francis-Antoine de Reding* fut bafoué et même frappé ; quelques paysans d'entre ses adversaires, émus de ce spectacle, le prirent sous leur protection et le mirent en sûreté dans une maison voisine, d'où il regagna son domicile sans chapeau et sans perruque. Non content de destituer son premier magistrat, le peuple de Schwyz l'exclut à tout jamais des fonctions publiques, ainsi que le banneret *Jutz* ; puis il condamna l'un et l'autre à payer à chaque citoyen un demi écu pour chacune des vingt-trois landsgemeindes convoquées au sujet du différend avec la France, et de plus, solidairement, aux frais de ces assemblées, ce qui représentait au total une somme de 80 000 florins pour chacun des deux condamnés. La cupidité des Schwyzois s'accroissant avec leur colère, il fut décidé de faire bénéficier de cette énorme amende un grand nombre d'individus qui n'avaient pas participé à ces landsgemeindes. Pendant six semaines les deux condamnés furent gardés à leurs frais dans leur maison par cinquante hommes ; défense leur fut faite, sous peine de mort, de parler ou d'écrire, dans le pays ou au dehors, sur l'affaire française. Les fils de ces magistrats furent exclus pour cinquante ans des emplois publics. Ces jeunes gens implorèrent à genoux grâce pour eux et pour leurs pères ; le peuple consentit à ne pas les punir personnellement ; mais pour sanctionner les peines prononcées contre leurs pères, il décida que tout homme ou femme qui s'obstinerait à les taxer d'injustice, « serait abandonné à l'oiseau de l'air. »

Les démocraties, — cela se voit encore de nos jours, — ne mettent pas de bornes à leurs ressentiments. Si l'on émet des doutes sur le bien-fondé de leurs sentences, elles croient fortifier leur prestige ébranlé en défendant d'exprimer de la sympathie pour les victimes de leur délire.

Les partisans de Reding subirent des peines diverses ; le peuple, dit Monnard, semblait se délasser de l'uniformité de ses fonctions de juges par la variété de ses sentences.

Le malheureux landamman de Reding, déjà au seuil de la vieillesse, et affecté de surdité, fut réduit à la misère ainsi que sa femme. Il obtint comme une grâce de pouvoir quitter son canton et alla s'établir à Rorschach, puis à l'abbaye de Saint-Gall, où il vécut d'une pension que les gouvernements de Berne et de Zurich lui firent en secret. Lorsque les passions furent calmées, il revint, après six ans d'exil, dans sa patrie qu'il n'avait pas cessé d'aimer ; mais, épuisé par la souffrance, il ne la revit que pour y mourir. Quant au général Nazar de Reding, dont la brillante carrière avait excité l'envie et la calomnie, il s'était défendu bravement devant la landsgemeinde; et, après avoir affronté des menaces sanguinaires, il se réfugia à Seedorf, dans le canton d'Uri, où il attendit paisiblement la fin de l'orage populaire.

Le principal instigateur des troubles de Schwyz, Pfeil, subit à son tour les vicissitudes de la vie publique. Au jour de sa toute-puissance, il avait singulièrement abusé de son influence ; on l'avait vu, à la tête d'une horde armée de gourdins, terrifier les honnêtes gens, lancer contre eux les accusations les plus graves, et provoquer d'injustes condamnations. Ses violences finirent par lasser le peuple. Le prince-abbé d'Einsiedeln, qui avait à se plaindre de ses procédés, le cita à son audience et, pièces en mains, l'obligea devant le chapitre à reconnaître la fausseté de ses imputations et à en demander pardon. Comme il ne voulait pas signer sa rétractation, il y fut contraint par le peuple, dont l'irritation s'était retournée contre lui. On le vit alors, suivi de sa femme et de ses deux enfants, faire le tour de la landsgemeinde et, de distance en distance, implorer à genoux la clémence de ses juges. Le peuple le priva de ses charges, l'en déclara exclu à jamais, et lui interdit sous peine de 300 florins d'amende de se mêler des affaires du canton. Pfeil quitta le pays et se retira en France, où l'atteignit une sentence de bannissement.

On dut remédier à de nombreux abus que ces fréquentes lands-

gemeindes avaient provoqués ; les femmes reçurent l'ordre d'assister à l'office divin pendant que les hommes délibéraient ; les assistants furent tenus de se présenter aux assemblées avec le manteau du magistrat ou le sabre du citoyen. Défense fut faite d'y apporter des gourdins ; l'usage d'y fumer fut prohibé ainsi que celui de vendre des boissons alcooliques dans les maisons avoisinantes. Le peuple, renonçant à usurper les fonctions des tribunaux, rétablit leurs attributions. Dix ans après ces luttes, les magistrats condamnés furent tous réhabilités à l'exception de Pfeil.

Nos lecteurs trouveront peut-être que nous nous sommes trop longuement étendu sur ces troubles ; il nous a paru intéressant de montrer à quels excès peut se porter en certains moments la démocratie, lorsqu'elle est conseillée par des orateurs à l'ambition démesurée et au tempérament haineux. Les montagnards sont susceptibles et ombrageux ; ils ne pardonnent pas volontiers à celui qui critique leurs sentences ; mais ils savent aussi, le calme rétabli, réparer leurs torts et châtier ceux qui les ont entraînés à de regrettables excès. Schoumacher à Zoug et Pfeil à Schwyz apprirent à leurs dépens ce qu'il en coûte de déchaîner les passions ; présomptueux et envieux, ils parvinrent à égarer le peuple en lui faisant partager leurs antipathies ; mais ce fut pour succomber ignominieusement, lorsque leurs folles ambitions et leurs égoïstes desseins furent percés à jour. L'histoire de nos démocraties fournit de nombreux exemples du même genre ; ils montrent qu'on ne saurait fonder une popularité durable sur la haine, car ce sentiment finit toujours par priver de l'estime publique ceux qui se font un jeu de la provoquer.

DÉMÊLÉS AVEC L'ÉGLISE ROMAINE

Nous avons vu (p. 322) l'abbé de Saint-Gall rentrer en possession de ses Etats à la suite du traité de Baden (15 juin, 5, 11 et 12 août 1718), mais cette paix n'avait point été acceptée de bon cœur par tous les intéressés. Le pape Clément XI, entre autres, n'avait pas pris son parti des conséquences de la bataille de Villmergue. Dans une bulle portant la date du 10 octobre 1718[1], il condamne la convention de Baden ; il la déclare nulle, injuste, maudite, et la réprouve en ces termes : « Protecteur des droits et

[1] Bulle dont le texte a été publié en 1827 par H. Escher et Hottinge dans les *Archiv für schw. Geschichte*, t. I, p. 213-235.

des immunités de l'Eglise, le saint-père n'a pas appris sans une douleur profonde la nouvelle d'un traité qui permet dans le comté de Toggenbourg aux hérétiques le libre exercice de leur abominable hérésie, les admet aux emplois publics à l'égal des seuls fils de l'Eglise, comme si la lumière pouvait s'allier aux ténèbres, la justice à l'impiété. Bien plus! chose à peine croyable! on recommande aux pasteurs non catholiques l'instruction des enfants dans les dogmes de leur secte damnée. » Cette paix laborieusement conclue se trouvait ainsi frappée de stérilité, et la Confédération était de nouveau plongée dans la discorde par l'intervention du saint-siège.

Non contente de s'opposer à la réconciliation des Confédérés, la cour pontificale imposait d'inutiles vexations aux cantons catholiques.

En 1721, les cardinaux élevèrent au trône pontifical *Innocent XIII*, qui avait résidé trois ans à Lucerne comme nonce, sous le nom de *Michel-Ange Conti*. Le nouveau pape se fit représenter en Suisse par Mgr *Dominique Passionéi*, archevêque d'Ephèse. Ce n'était point un nouveau venu : avant de revêtir la nonciature, l'abbé Passionéi avait pris part aux négociations pour la paix de Baden où il s'était fait remarquer par ses manières insinuantes; son langage amical, l'intérêt qu'il manifestait pour les cantons catholiques, et ses discours sur la nécessité de restreindre l'opulence du clergé lui avaient valu la considération des gouvernements.

Aux temps de son prédécesseur, le nonce *Firao*, et avec l'assentiment de celui-ci, le gouvernement de Lucerne avait restreint, par un décret, les dots excessives des femmes qui entraient en religion. A peine arrivé à son poste, Passionéi déclara ce décret contraire aux droits de l'Eglise, et menaça les Lucernois de faire licencier la garde suisse du pape; le sénat de la république, loin de se laisser intimider, maintint son décret; le nonce persista.

Pour justifier son attitude, le sénat de Lucerne envoya au saint-siège un mémoire que Monnard qualifie de modèle de sagesse et d'énergie. « Plus des deux tiers des revenus de tout le pays, y était-il dit, passent dans les mains des ecclésiastiques, et les dotations considérables qui reviennent aux couvents finiront par appauvrir les laïques au péril des couvents eux-mêmes et de la catholicité. L'opulence excessive des congrégations religieuses

leur fera perdre l'empire de l'esprit et compromettre les intérêts de l'âme. Un autre danger encore les menace. Les laïques appauvris, voyant l'héritage de leurs pères dans la possession des couvents, tandis qu'ils luttent, eux, avec la faim, pilleront peut-être les monastères. » Le mémoire des magistrats lucernois rappelait ensuite les mesures prises par d'autres gouvernements catholiques pour limiter les possessions du clergé ; le danger d'exciter la cupidité par l'accumulation des richesses monastiques ; le danger plus grand qu'offrait l'exemple de la prospérité des protestants ; la tentation pour Lucerne de s'emparer des biens de mainmorte afin de maintenir son rang au sein de la Confédération.

Toute l'habileté diplomatique du nonce échoua devant la fermeté du gouvernement lucernois. Fils soumis de l'Eglise romaine pour tout ce qui concernait la foi, ces loyaux magistrats entendaient demeurer les maîtres dans les questions de l'ordre temporel, et concilier le maintien de la doctrine catholique avec la prospérité des populations placées sous leur administration. En agissant de la sorte, MM. de Lucerne rendaient à leur Eglise un inestimable service. Si les peuples catholiques de la Suisse se distinguent aujourd'hui encore en Europe par une piété plus vivante, plus éclairée que ce n'est le cas en Italie ou en Espagne, cela provient certainement du fait que les magistrats ont su tenir tête aux prêtres et mettre des bornes à leur cupidité, tout en respectant le caractère sacré de leur mandat spirituel.

Le nonce Passionéi et ses auditeurs, usant leur crédit dans de vaines querelles, indisposèrent les magistrats. Leurs rapports allèrent en s'envenimant jusqu'à amener une rupture, provoquée par ce que l'on a appelé *le différend d'Udligenschwil.* Une fête patronale devait se célébrer dans cette localité le dimanche 12 août 1725 ; le bailli Moser avait permis de danser dans tous les villages de sa juridiction ; le curé Andermatt l'avait interdit à ses paroissiens. En dépit des exhortations pastorales, les gens d'Udligenschwil avaient dansé. Le curé les somme de se présenter à confesse : le gouvernement cite Andermatt devant le Grand Conseil. Sur son refus de paraître, le curé d'Udligenschwil est banni. L'évêque de Constance conteste aux autorités civiles toute juridiction sur les ecclésiastiques et réclame pour le consistoire épiscopal la connaissance du cas. Le Conseil, considérant cette décision comme un empiètement sur ses droits souverains, enjoint

à la paroisse d'Udligenschwil l'ordre d'élire un autre curé: l'évêque refuse de reconnaître le nouvel élu.

En présence de l'attitude du gouvernement, le nonce se retire à Altorf et menace Lucerne de l'interdit. Loin de céder devant la perspective d'une excommunication, le gouvernement en appelle au peuple et lui expose les motifs de son attitude. « La résistance du curé que vous savez, dit l'avoyer, est l'occasion de cette querelle : mais il s'agit au fond des droits souverains, des libertés et des usages sur lesquels la cour papale a déjà souvent tenté de porter la main par l'intermédiaire de ses nonces ; cependant ses intrigues furent toujours déjouées par la vigilance de nos prédécesseurs. Le motif qui fait attacher tant d'importance à un objet si peu important frappe tous les yeux ; si l'on pouvait empêcher la citation et le bannissement d'un prêtre rebelle, d'autres droits, d'autres usages de possession immémoriale tomberaient. On parle du péril de la religion, manteau trompeur dont se couvre la révolte, etc. »

La population unanime s'associa aux sentiments exprimés par ses magistrats. Les délégués des cantons catholiques, réunis à Lucerne le 13 mai 1725, revendiquèrent les droits invoqués par Lucerne et invitèrent le saint-siège à laisser tomber l'affaire. L'intervention de la France calma l'ardeur du pape ; et la cour de Rome, toujours habile à saisir des expédients, admit non pas qu'un prêtre puisse être cité directement devant un pouvoir civil, mais qu'il puisse recevoir avec l'autorisation de son supérieur, l'invitation de s'y présenter. Elle consentit au bannissement d'Andermatt, coupable ou non, ce qui laissait la question indécise. A titre de concession la commune d'Udligenschwil remplaça Andermatt par un curé autre que celui qu'elle avait d'abord élu ; et il fut statué que Lucerne demeurerait dans ses usances, coutumes et franchises, sans pourtant préjudicier à la sacrée immunité ecclésiastique.

Cinq ans plus tard, sous le pontificat de *Clément XII*, Mgr. Bazni remplaça Mgr. Passionéi et le gouvernement de Lucerne révoqua de son propre mouvement l'exil d'Andermatt.

La nonciature et le très catholique gouvernement de Lucerne n'en continuèrent pas moins, l'une à maintenir en chaque occasion ses prétentions en matière de juridiction, l'autre à défendre les attributs de sa souveraineté.

En 1747, il s'était fondé à Lucerne une secte dont le but était de

de lire la Bible, de l'expliquer et de la prendre pour seule base de conduite. Son chef, *Jacob Schmidlin*, fut condamné à la strangulation, sa femme, ses enfants et une soixantaine d'adeptes furent exilés. La nonciature revendiqua le droit de soumettre les sectaires à une procédure inquisitoriale ; le gouvernement s'y refusa. La même année, deux moines espagnols en pèlerinage pour Einsiedeln, tentèrent, dans l'Entlibouch, de déshonorer une femme en la menaçant du poignard et du pistolet. Le juge civil fit une enquête qui provoqua de nouvelles contestations avec la nonciature. Quoi qu'il y ait beaucoup de manières de flétrir une femme et que les dits moines aient pu avoir à cet égard des procédés spéciaux, on comprendrait difficilement aujourd'hui qu'un délit de cette nature soit soustrait aux tribunaux civils. Quelques années plus tard (1756), un domestique du nonce ayant été livré à la justice sous inculpation d'assassinat, le représentant de Rome invoqua le privilège des ambassadeurs ; cette fois encore, le gouvernement de Lucerne passa outre. En 1764, le nonce demanda au gouvernement d'informer contre l'auteur de *L'état et les délices de la Suisse* (A. Ruchat) : Lucerne s'y refusa et maintint ses prérogatives ; Rome mit le livre à l'index et l'Europe le lut avec d'autant plus d'avidité.

La république de Lucerne n'était pas riche, et les revenus des couvents dépassaient de beaucoup ceux de l'Etat. Le gouvernement, suivant l'usage des Confédérés, lorsque les besoins publics en faisaient sentir la nécessité, prélevait un impôt sur les monastères; en 1764, il voulut exiger du clergé, pendant quelques années, à titre de *don gratuit*, la dîme de ses dîmes, et par courtoisie en fit l'objet d'une communication au saint-siège. Le nonce *Valentin Gonzaga* engagea la curie romaine à différer sa réponse, laquelle n'arriva à Lucerne qu'en novembre 1765 : elle accordait un don gratuit mais de la part du clergé séculier seulement, et en mettant diverses conditions à cette prestation. Cette manière de protéger d'opulents monastères, pour faire porter l'impôt sur les desservants des paroisses, souleva l'opinion publique. Le sénat unanime déclara qu'il estimait ne pas avoir à solliciter le consentement de Rome en pareille matière, et qu'en cas de nécessité, il se ferait un devoir de prendre les mesures commandées par le bien général et l'intérêt de l'Etat (14 avril 1766).

Ces conflits avec Rome favorisaient les divisions politiques qui régnaient alors dans le canton de Lucerne, où l'emportaient tour

à tour le parti des *Meyer* et celui des *Schoumacher*. L'esprit d'indépendance gagnait du terrain en Suisse. Lorsque en 1768, le pape Clément XIII, en lutte avec le duc de Parme, menaça les souverains du ban de l'Eglise en s'appuyant sur la bulle *In cœna domini*, la plupart des cantons catholiques défendirent la lecture de sa proclamation. La même année parut à Zurich un ouvrage intitulé : *De Helvetiorum juribus circa sacra :* l'auteur, longtemps inconnu, Félix Balthasar, trésorier de la république de Lucerne, y protestait contre les empiètements de Rome, en s'appuyant sur le droit et sur l'histoire diplomatique. L'évêque de Constance voulut s'opposer à la propagation de cet écrit, mais la plupart des cantons répondirent que l'ouvrage en question renfermait des faits et des actes publics utiles à connaître. « D'un siècle à l'autre, dit le gouvernement de Lucerne, le clergé a publié une multitude d'écrits pour établir ou justifier les droits qu'il s'est arrogés, au détriment de l'Etat ; jamais nous n'en avons censuré ou supprimé aucun. Serait-il juste et convenable de soustraire au public les écrits qui défendent les droits de l'Etat ? »

L'année suivante (1769), parut un autre ouvrage, intitulé : *Réflexions*, traitant de la convenance qu'il y aurait à supprimer ou à restreindre les ordres réguliers. On se figure l'émoi causé par cette publication, d'autant plus que cette question était aussi agitée en Allemagne : l'auteur anonyme fut accablé d'injures, les chaires retentirent de déclamations contre les esprits forts. Le gouvernement, divisé sur la question, interdit sous peine d'amende de répandre cet opuscule. Deux partis se constituèrent à Lucerne : les *Confédérés*, à la tête desquels étaient *Valentin Meyer* et *Félix Balthasar ;* les *Dissidents*, dont *Antoine Schoumacher* était le chef le plus ardent. Meyer, soupçonné d'être l'auteur des *Réflexions* et d'un autre écrit intitulé *Réfutation* qui tendait au même but, fut arrêté puis, après un long procès, banni du canton.

SUPPRESSION DE L'ORDRE DES JÉSUITES.

Nous avons vu plus haut (p. 173) les missions des Jésuites faire au seizième siècle leur apparition en Suisse. Leur puissance ne connaissait alors pas de bornes ; Louis XIV et Clément XI avaient subi leur ascendant.

A côté des Jésuites ecclésiastiques, il y avait aussi, et il y a encore, ce qu'on appelle les Jésuites de *robe courte ;* ce sont des *affiliés* qui pratiquent des professions diverses, médecins, avocats,

écrivains, etc., se marient et jouissent de la vie de famille ; ils étendent dans les milieux variés où ils vivent le cercle d'influence des Révérends Pères et leur rendent de grands services.

Divisés en cinq nations (Italie, Portugal, Espagne, France et Allemagne) et en trente-neuf provinces, les Jésuites dirigeaient dans tous les pays catholiques l'éducation de la jeunesse ; en 1750, ils possédaient 24 maisons de profès, 669 collèges, 61 maisons de noviciat, 175 séminaires, 335 résidences, 273 missions, et 22 589 pères, dont 11 293 prêtres ordonnés.

L'influence des Jésuites sur l'éducation de la jeunesse a été immense. Aujourd'hui encore, en France, on remarque dans les programmes des lycées, souvent remaniés dès lors, la trace de l'impulsion qu'ils avaient donnée à l'enseignement dans le siècle précédent : ainsi l'importance capitale donnée à l'étude du latin, le fait que l'étude du grec est laissée au second plan, les méthodes philosophiques, etc.

L'ambition immodérée des Jésuites et leur cupidité tournèrent contre eux : mêlés aux luttes politiques, dans lesquelles ils déployèrent une grande ardeur, ils soulevèrent même dans les pays les plus attachés à la foi catholique une opposition formidable, qui aboutit à la suppression de leur ordre par le pape Clément XIV (21 juillet 1773).

Le centre d'action des Jésuites en Suisse se trouvait à Lucerne, où ils étaient venus s'établir en 1574. Ils rendirent de grands services à la cause de l'instruction publique, et obtinrent en récompense des donations considérables; mais ils réussirent à déguiser leur opulence sous une pauvreté apparente. Cependant leur amour des richesses souleva des plaintes, et le gouvernement de Lucerne intervint avec fermeté dans leur administration, par un décret du 7 mai 1708. Ils cherchèrent alors à éluder le contrôle qui leur était imposé en faisant des placements à l'étranger, et leurs relations avec les autorités civiles se tendirent de plus en plus. Des constructions splendides, un grand luxe de table les avaient amenés à contracter des dettes ; on cite entre autres un festin de 47 couverts, donné par eux, en 1746, où il y avait comme entrée 42 plats, comme premier service 59, comme second service 57, et comme troisième service 68, soit un total de 226 mets différents et recherchés. Au moment de leur suppression leurs dettes s'élevaient à Lucerne à 22 000 florins.

On reprochait aux Jésuites l'esprit étroit de leur enseignement.

Les règles auxquelles ils étaient assujettis furent réunies par eux dans un livre intitulé : *Ratio atque institutio studiorum Societatis Jesu. Superiorum permissu. Dilingae 1600,* où on lit entre autres ceci : « S'il se trouve des professeurs qui soient portés aux nouveautés ou d'un esprit trop indépendant, il faut les écarter sans hésiter. » L'étude du grec et celle de l'histoire étaient négligées dans leurs écoles. Les maîtres s'ingéniaient à trouver les moyens d'émulation les plus variés et développaient à un haut degré le sentiment de la vanité. Ils exigeaient de leurs élèves une obéissance passive, qui déprimait les caractères : fondé par un soldat, l'ordre des jésuites portait l'empreinte de la discipline militaire [1].

La suppression des instituts des Jésuites fut plus apparente que réelle. Le gouvernement de Lucerne était fort embarrassé de savoir comment remplacer ces maîtres habiles. Il sécularisa leur collège ; les Révérends Pères se retirèrent momentanément chez leurs amis, changèrent d'habit, et rentrèrent au collège en qualité de professeurs. Cette bonhomie des politiciens suisses contraste avec les rigueurs dont les Jésuites furent l'objet en France, en Espagne et en Portugal ; elle est un des traits caractéristiques de nos mœurs nationales. Quelques hommes d'Etat auraient voulu profiter de l'occasion pour fonder à Lucerne, avec les dépouilles des couvents, une université pour la Suisse catholique ; mais les dissensions intestines, les intrigues de l'internonce et des couvents firent échouer ce projet.

Fribourg supprima l'ordre des Jésuites, mais conserva également les Révérends Pères individuellement comme professeurs.

[1] Les pères jésuites se formaient en vue de leur vocation par une méthode remarquable d'entraînement qui contribua dans une large mesure à l'extension du règne de leur compagnie. Les principes de cette méthode se trouvent contenus dans un livre intitulé : *Exercices spirituels*, qui, suivant une tradition, aurait été écrit par Ignace de Loyola, sous la dictée de Dieu même, au sortir d'une extase qu'il eut à Manrèze (petite ville située près de Barcelone), et qui dura huit jours. Dans un récent ouvrage intitulé *Les origines de la compagnie de Jésus*, M. Herrmann Muller a démontré que ces fameux exercices spirituels ont été en grande partie inspirés à Loyola par l'*Exercitatoire* de Dom *Garcia de Cisneros*, père bénédictin du couvent de Montserrat, où Loyola avait séjourné avant d'aller à Manrèze. D'après le même auteur, Loyola aurait emprunté quelques-uns des traits caractéristiques de son institution à certaines sectes musulmanes, à celle de Chadelya, entr'autres, dont il avait pu admirer en Espagne les vertus morales et religieuses et la forte organisation. On retrouve en effet dans ces congrégations musulmanes la forme de gouvernement et l'obéissance absolue que la Compagnie de Jésus impose à ses adeptes, la méthode d'initiation à laquelle elle les soumet, les divers degrés qu'elle établit entre ses membres, l'occultisme qu'elle pratique, et jusqu'à la confusion qu'elle fait entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel.

Il y avait encore des collèges dirigés par les Jésuites à Brigue et à Sion. L'évêque Ambuel eût voulu les conserver; mais le gouvernement français en prit ombrage, et le résident de France, joignant ses efforts à ceux du nonce, obligea l'évêque à abandonner les Révérends Pères à leur sort.

La famille de Reding à Schwyz s'employa à faciliter l'établissement des Jésuites dans ce canton : en 1758, elle offrit des sommes considérables dans ce but, mais elle rencontra une forte opposition de la part des autres ordres religieux. Pour combattre ce projet, un capucin composa un dialogue spirituel, où il raillait la cupidité des disciples de Loyola : « Décidément ces messieurs, dit le naïf capucin, coûtent trop cher, ils s'enrichiraient et le pays s'appauvrirait. » Augustin de Reding avait, paraît-il, promis un écu à chacun de ceux qui, au sein de la landsgemeinde, lèveraient la main en faveur de sa proposition. « Je n'ai pas vu dans l'Evangile, dit le capucin, que Jésus-Christ ait acheté ses apôtres à prix d'argent. » Ce pamphlet produisit un grand effet; la landsgemeinde défendit, sous des peines sévères, de jamais lui faire de nouvelles propositions sur cet objet.

Souvent peuple et saint-siège même, varient ; « bien fol est qui s'y fie, » comme disait méchamment François I[er] en parlant des femmes. Supprimé en 1773, par Clément XIV, l'ordre des Jésuites fut rétabli solennellement en 1814 par Pie VII; et les cantons de Lucerne, de Fribourg et de Schwyz lui firent de nouveau bon accueil.

NEUCHATEL.

La Suisse était, au siècle dernier, un pays riche en contrastes. Sous l'égide de la diète vivaient des pays à tendances diverses, les uns démocratiques, les autres oligarchiques, d'autres même monarchiques. Parmi ces derniers, la principauté de Neuchâtel se distinguait par l'attachement qu'elle vouait à son prince. La dynastie des Hohenzollern éprouva cependant plus d'ennuis qu'elle ne tira de profits de l'héritage que lui avait valu sa lointaine parenté avec les Châlons. Neuchâtel ne formait point une province prussienne : son souverain, qualifié de roi en Allemagne, n'était que prince à Neuchâtel et son pouvoir y était étroitement limité par les franchises locales ; si le titre de roi apparaît dans ses rapports avec ce pays, c'est par déférence qu'il lui est donné.

La première circonstance dans laquelle le roi de Prusse fut

appelé à faire prévaloir ses prérogatives de souverain fut un débat théologique. Un ecclésiastique plein de zèle pour son ministère, et auquel les paroisses qu'il desservit successivement rendirent le meilleur témoignage, le pasteur Petitpierre, prêchait la doctrine, nouvelle à cette époque, de la non-éternité des peines futures. Cette hardiesse lui valut une admonestation du clergé, dont il troublait la quiétude ; on lui enjoignit d'avoir à s'abstenir de manifester ses sentiments sur cette matière. Ayant refusé de se soumettre, il fut destitué par le clergé avec l'assentiment du Conseil d'Etat.

Le fait se passait en 1758. Le trône de Prusse et celui de Neuchâtel étaient alors occupés par Frédéric II. Grand sceptique, comme on le sait, le philosophe de Potsdam aurait dit plaisamment, raconte Voltaire, que si ses sujets voulaient être damnés sans retour, il le trouvait bon et qu'il y donnait les mains. Cependant Frédéric prit très au sérieux son rôle de chef de l'Eglise neuchâteloise. Estimant son autorité en jeu, puisque elle était invoquée, il blâma la mollesse du Conseil d'Etat, et censura la précipitation de la compagnie des pasteurs, qui tendait à semer dans le pays de la défiance contre son autorité.

Il existait encore à Neuchâtel un parti français assez nombreux, qui obligeait le prince à se montrer vigilant. Le traité de 1707 autorisait les Neuchâtelois à prendre du service à l'étranger, comme c'était l'habitude en Suisse ; le roi voulut restreindre l'usage de ce droit. Cette prétention, jointe à certaines modifications dans le mode de perception des dîmes et cens et dans l'administration des domaines du prince, inquiétèrent les communes, et provoquèrent de leur part des représentations (1766). L'arrivée de deux commissaires royaux, le ton trop impératif du vice-gouverneur *Michel*, et la mise à ferme aux enchères publiques des revenus du prince, produisirent une fermentation dans les esprits. Les autorités invoquèrent les franchises nationales ; le banneret Ostervald, homme considéré qui s'était fait leur organe, fut destitué de sa charge ainsi que deux autres membres du gouvernement. Cet acte d'autorité ne calma point le sentiment public. On crut voir dans ces faits le dessein d'étendre au préjudice du peuple les revenus du prince, et de réduire le pays de Neuchâtel à l'état de simple province.

La ville de Neuchâtel, qu'il ne faut pas confondre avec la principauté, était depuis longtemps liée par des traités de combourgeoisie

avec Lucerne, Fribourg, Soleure, et plus particulièrement encore avec Berne, laquelle avait eu à juger ses différends avec le comte. Ces quatre villes étaient de plus garantes du pacte de 1707. Le commissaire prussien *de Derschau*, se plaignit à Berne, invoquée comme arbitre. L'avocat général *Gaudot*, qui s'était détaché du parti du peuple, plaida pour le roi; l'avocat *Ch.-Em. Rosselet* pour les Neuchâtelois. La Prusse obtint gain de cause. Devant la perspective d'une occupation bernoise, les Neuchâtelois se soumirent. Gaudot reçut comme récompense de son loyalisme la charge de percepteur général, office lucratif dont fut dépouillé l'un de ses parents, puis celle de vice-gouverneur.

Tant de faveurs accumulées sur la tête d'un transfuge attirèrent sur Gaudot les ressentiments populaires, et provoquèrent contre lui des manifestations tumultueuses ; sa maison fut assiégée, des coups de feu furent échangés, et il fut tué dans la bagarre qui s'en suivit. Le commissaire royal Derschau invoqua l'appui des quatre villes alliées pour le rétablissement de l'ordre ; Neuchâtel fut occupé militairement par les Confédérés, et le général *Robert-Scipion de Lentulus*, de Berne, en fut nommé gouverneur, mais ne consentit à entrer en fonctions que lorsque les coupables auraient été châtiés. Sept perturbateurs furent punis de bannissement ou d'amendes, cinq autres furent pendus ou roués en effigie; la ville de Neuchâtel subit un désarmement, et paya les frais de l'occupation (3500 louis) ainsi qu'une indemnité de 3000 francs à la veuve de Gaudot.

Après cette expiation, le 27 août 1768, le général de Lentulus fit une entrée solennelle à Neuchâtel, où il fut reçu magnifiquement : un grand nombre de ses administrés se rendirent à cheval à sa rencontre ; un arc de triomphe de verdure avait été dressé, et d'élégantes bergères semaient des fleurs sur son passage; une jeune beauté lui offrit un bouquet et des vers, que le vieux guerrier reçut avec bonne grâce, en répondant qu'il allait quitter l'épée pour la houlette. C'est ainsi que nous avons déjà vu les troubles de Zoug se terminer par une fête, qui solennisa le retour de la paix civile.

CHAPITRE XIV

Service étranger. — Alliance avec la France.

Phases successives de l'alliance franco-suisse (1521, 1602 et 1663). — Coup porté à l'alliance française par la révocation de l'édit de Nantes. — La diplomatie française cherche vainement, dès 1725, à obtenir des Confédérés le renouvellement de l'alliance de 1663 ; opposition de Zurich et de Berne. — Les ambassadeurs français entretiennent les dissensions des cantons et travaillent à corrompre les magistrats, dans la pensée de s'en rendre maîtres ; échec de cette politique. — Guerre de la succession de Pologne (1733-1738). La Suisse se déclare neutre. — Guerre de la succession d'Autriche (1740-1748). — Participation des mercenaires suisses à ces guerres. — Tentative de la France pour reprendre les négociations. — Guerre de sept ans (1756-1763). — Enthousiasme des Suisses pour les exploits de Frédéric-le-Grand. — Participation des mercenaires suisses à diverses batailles. — Nouvelles démarches du cabinet de Versailles pour signer un traité avec les Suisses. Capitulation conclue avec les cantons catholiques (1761). — Avènement de Louis XVI. Les négociations entrent dans une phase nouvelle ; rapprochement avec les cantons évangéliques. — Diète de Baden (1776). — Conférence de Soleure, conclusion de l'alliance avec la France (1777).

Placée au centre du continent, sans issue qui lui appartienne en propre, la Suisse ne saurait s'isoler du reste de l'Europe. Après avoir rompu les antiques liens qui la rattachaient à l'Empire, force lui était de rechercher des alliances pour créer des débouchés à son commerce, faciliter ses approvisionnements, et procurer des carrières à ses enfants : aussi vit-on de bonne heure les cantons conclure des traités de plus ou moins longue durée avec la Savoie, la maison d'Autriche, les villes impériales, la France, la république de Venise, le saint-siège, l'Empire, les princes allemands, l'Espagne et la Hollande.

De toutes ces alliances, ce fut celle de la France qui joua le plus grand rôle dans l'histoire de la Confédération. Les Valois, puis les Bourbons, dans des temps où leurs dynasties étaient mal affermies, et où ils ne pouvaient compter sur la fidélité de leurs sujets, avaient besoin soit des mercenaires suisses pour maintenir et consolider leur pouvoir, soit du bon vouloir des cantons pour couvrir leur frontière contre les entreprises de la maison d'Autriche. Les cantons, de leur côté, se faisaient payer un tribut en argent et s'assuraient des avantages commerciaux en échange de ces services. Les rois de France, jaloux d'écarter les influences rivales, interviennent dans les démêlés des cantons, et souvent entretiennent

les dissensions ; aussi voit-on fréquemment leurs ambassadeurs, ainsi que ceux de l'Autriche, de l'Espagne, ou du saint-siège, mêlés aux troubles qui divisent les Confédérés.

L'idée de la dignité nationale et des devoirs envers la patrie avait poussé les Espagnols à refouler les Maures en Afrique, les Suédois à secouer le joug danois, les Provinces-Unies des Pays-Bas à s'émanciper de l'Espagne; mais, en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie, elle n'a pris corps, pour ainsi dire, que depuis un siècle. Auparavant les Valois, les Bourbons, les princes allemands ou italiens, les Stuarts et le saint-siège ne se faisaient point faute d'appeler l'étranger à leur aide pour rétablir ou étendre leur domination : et leurs sujets n'éprouvaient aucun scrupule à chercher des appuis au dehors pour la défense de leurs prérogatives. Il en était de même au sein de la Confédération suisse : les factions avaient recours, pour se maintenir, à des alliances extérieures. Quel que soit le préjudice que ces procédés ont porté au développement normal de notre nationalité, il faut pour les juger, tenir compte de l'esprit d'un temps où, nulle part en Europe, ils n'étaient considérés comme répréhensibles.

Durant plus de trois siècles, c'est vers la France que les Confédérés tournent presque constamment leurs regards. Le renouvellement de l'alliance avec ce pays est toujours présent à la pensée des cantons au milieu de leurs agitations intérieures ; avec le service militaire, qui en est l'objet principal, il constitue, au dix-huitième siècle, la préoccupation dominante au sein de la Confédération. Conception de Louis XI, l'alliance franco-suisse fut une des bases de la politique de ses successeurs. François Ier la renouvela en 1521, Henri IV, en 1602, après de longues négociations, et Louis XIV en 1663.

Mais souvent à court d'argent, les rois de France mettent peu de régularité à s'acquitter de leurs engagements ; ils font des promesses qu'ils ne peuvent tenir, et leur dette, grossie progressivement de ses intérêts, va s'augmentant d'année en année. Ces arriérés donnent lieu à de fréquentes réclamations ; pour faire prendre patience aux cantons, les rois de France leur versent des acomptes. A teneur d'un mémoire présenté en 1733 par le marquis de Bonnac, ambassadeur de France auprès des cantons, l'alliance suisse avait coûté à la France, dès 1602, plus de cent millions indépendamment de l'entretien des troupes, et Louis XIII versait annuellement un demi-million pour l'acquittement des

anciennes dettes. Si l'on tient compte de la valeur de l'argent il y a deux siècles, ces sommes représentaient alors une mise de fonds énorme.

Ces lourds sacrifices, consentis par les rois de France pour s'assurer l'appui des cantons, s'expliquent par le désir d'épargner le sang de leurs sujets, par leur haute opinion de la valeur et de la discipline des Suisses, et par la crainte de voir les Confédérés se tourner contre eux s'ils ne se les attachaient pas. Louis XIV eut jusqu'à trente-trois mille Suisses sous ses drapeaux, ce qui, étant donné le faible effectif des armées de cette époque, représentait alors une force considérable.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, l'opinion publique des cantons protestants s'était sensiblement détachée de la France. L'Angleterre et la Hollande comptaient beaucoup de partisans à Berne; un traité avait été conclu en 1712, entre ce dernier Etat et les Provinces-Unies, et celles-ci étaient disposées à mettre tous les cantons protestants au bénéfice de cette alliance. L'Espagne, d'autre part, gagnait du terrain dans les cantons catholiques : les enrôlements à son service, comme à celui de Hollande, étaient plus lucratifs que les engagements français. Il serait oiseux de raconter ici les intrigues auxquelles les ambassadeurs des diverses puissances se livraient en Suisse pour le recrutement de leurs armées respectives. L'empereur, de son côté, entretenait des rapports suivis avec les cantons protestants.

La situation géographique de la Suisse rendait son alliance, ou tout au moins sa neutralité, très désirable pour la France; car, suivant la politique qu'adoptaient les Confédérés, ils pouvaient ou couvrir une partie de ses frontières, ou au contraire en faciliter l'invasion par l'ennemi. Le traité franco-suisse de 1663 arrivant à son terme en 1723, la France avait donc, plus encore que les Confédérés peut-être, intérêt à le renouveler.

A la conférence des cantons évangéliques, réunis à Aarau en 1725, Bâle appuya le renouvellement de l'alliance générale que méditait l'ambassadeur de Louis XV; Zurich repoussa tout ce qui dépassait les limites d'une alliance défensive ; les députés de Berne se montrèrent très circonspects, et prirent la question *ad referendum* ; les autres cantons exprimèrent l'avis que le renouvellement pourrait contribuer à ramener la concorde entre les Confédérés. Les esprits se trouvant ainsi préparés, le cabinet de Versailles chargea de cette délicate négociation un diplomate expérimenté,

Jean-Louis d'Usson, marquis *de Bonnac,* ancien ambassadeur à Constantinople, qui arriva à Soleure en 1728, et inaugura sa mission par des fêtes brillantes. La diète de 1729 répondit à ses avances en termes vagues ; lorsqu'il voulut amener les cantons à préciser leurs intentions, il reçut des réponses très diverses : Zurich voulait s'en tenir à la paix perpétuelle de 1521 ; Berne demandait la déclaration préalable qu'aucun des points tranchés par la paix de 1712 ne serait remis en question ; les autres cantons évangéliques se montraient moins exigents, et les catholiques faisaient bon accueil aux ouvertures de l'agent français.

Mais la conclusion du traité désiré par le roi devait rencontrer d'autres difficultés. Après leur défaite de Villmergue les cantons catholiques avaient été contraints de conclure une paix qui consacrait leur infériorité ; dès lors, en 1715, ils avaient signé avec la France un traité particulier dont la clause secrète, appelée *reversale,* enfermée dans une boîte mystérieuse (*Trückli*), leur promettait la restitution des bailliages argoviens que Zurich et Berne leur avaient enlevés. A la reprise des négociations pour le renouvellement de l'alliance franco-suisse, ils réclamèrent donc la restitution de ces bailliages comme préliminaires de fait ; Zurich et Berne s'y refusant péremptoirement, le projet du roi se trouvait à vau l'eau.

La Suisse, étant alors la proie des factions, donnait beau jeu aux intrigues diplomatiques ; on eût pu avec raison redouter pour elle un sort semblable à celui qui allait atteindre la Pologne. Les ambassadeurs du roi qui se succédaient à Soleure : *du Luc, d'Avaray, de Bonnac* profitaient de cette situation et recouraient aux moyens les plus divers pour surmonter la résistance des grands cantons, ou pour détacher d'eux les Etats protestants de second ordre : flatteries, présents, suggestions, correspondances incessantes, missions secrètes, rien ne fut épargné. Pour gagner Bâle, la France s'abstenait d'élever de nouvelles fortifications à Huningue ; pour tenir les Bernois en respect, elle faisait des travaux à Versoix. Le secrétaire d'ambassade, *Mariane,* qui remplaça provisoirement de Bonnac, s'attacha surtout à servir la politique des grands cantons. En 1746, un autre secrétaire écrivait à son ministre : « C'est avec tous ces gens-ci, plus qu'avec aucun autre peuple, que convient l'axiome : Qu'importe que je sois aimé pourvu qu'on me craigne. Par ce sentiment on contiendra toujours les protestants, et par l'intérêt on sera toujours le maître des

catholiques quand on le voudra : ils ne peuvent se passer des bienfaits de la France ; les peuples, qui sont presque généralement les maîtres dans ces pays-ci, ne manqueraient pas de punir tôt ou tard ceux de leurs chefs qui se permettraient une conduite qui privât cette multitude des bienfaits annuels auxquels elle est habituée. »

On peut juger par le ton hautain de cette correspondance, de l'esprit qui animait la diplomatie française : elle songeait plus à se faire craindre qu'à se faire aimer, et cela ne lui réussissait guère. Ayant un réel intérêt à contracter alliance avec les Confédérés, le cabinet de Versailles semble se faire un jeu de leurs dissensions ; son intervention dans leurs affaires tend à entretenir les différends entre les cantons, dans l'espoir de les affaiblir et de se rendre maître de leurs destinées ; il spécule sur le prix que les Suisses attachent à ses prétendus bienfaits, il s'en targue et s'efforce de corrompre leurs magistrats ; il oppose bourgmestre à bourgmestre et landamman à landamman. Mais Monnard remarque que cette politique odieuse ne donnait point les résultats qu'en attendaient ses auteurs. « S'il est, dit-il, pour l'historien suisse, devant qui toute cette turpitude s'est dévoilée dans l'ombre, une consolation, il la trouve dans l'inutilité de la plupart de ces efforts corrupteurs ; les services qu'on payait ne pouvaient pas tous se rendre et les hommes qu'on achetait ne se vendaient pas tous. »

Lorsque la guerre éclata entre l'Autriche et la France, en 1733, à l'occasion de la succession de Pologne, les troupes françaises, sardes et espagnoles envahirent la Lombardie et passèrent le Rhin près d'Huningue. La Suisse se sentit en danger. Devant le péril qui les menaçait, les Confédérés se ressaisirent ; plus de distinctions entre catholiques et protestants ; tous les cantons s'entendent pour proclamer leur neutralité et la défendre. La crainte d'une alliance entre les catholiques et la France rapprocha Berne et Zurich de cette puissance. La guerre de la succession de Pologne fut poussée fort activement ; elle aboutit à une trêve, en 1735, et à la paix de Vienne, en 1738. Elle avait été propice au commerce suisse et avait donné de l'extension au service étranger.

Deux ans plus tard, mourut Charles VI, le dernier descendant mâle de Rodolphe de Habsbourg. L'avènement de sa fille, *Marie-Thérèse*, sur le trône d'Autriche-Hongrie, fut le signal d'une levée générale de boucliers. L'électeur de Bavière Charles-Albert et le roi de Prusse Frédéric II, appuyés par la France, contestèrent à

l'époux de Marie-Thérèse, François Ier grand-duc de Toscane, que soutenait l'Angleterre, le droit à la couronne impériale.

Dans la guerre qui s'ensuivit, avec des chances diverses, et qui devait se terminer en 1748 par la paix d'Aix-la-Chapelle, la Suisse maintint sa neutralité, tout en fournissant de nombreuses compagnies aux belligérants ; au moment de la cessation des hostilités, elle avait :

Au service	de France	22 000	hommes.
»	de Hongrie (régiments grisons)	2 400	»
»	personnel de l'empereur, une compagnie de garde	100	»
»	d'Espagne	13 600	»
»	de Piémont	10 800	»
»	de Hollande	20 000	»
»	de Naples (approximativement)	6 900	»
	Soit, au total,	75 800	combattants.

Il faut en déduire les étrangers enrôlés sous le nom de Suisses, et y ajouter des officiers engagés isolément au service de Prusse, de Saxe, de Russie, de Danemark, en sorte que les mercenaires suisses à la solde étrangère pouvaient représenter 60 à 70000 hommes, chiffre considérable si l'on songe que la population de la Suisse à cette époque n'atteignait pas un million huit cent mille habitants. Une fois la paix conclue, les mercenaires licenciés rentrèrent en foule en Suisse, y apportant leurs habitudes de désœuvrement.

A plus d'une reprise, dans la suite, le cabinet de Versailles essaya de reprendre les négociations au sujet de l'alliance désirée ; mais, dans plusieurs cantons, la faction autrichienne tenait en échec la faction française, et ces tentatives échouèrent. La guerre de sept ans que la France, l'Autriche, la Saxe, la Suède et la Russie engagèrent en 1756 contre la Prusse et l'Angleterre, ne fit pas avancer la question.

Ce fait tient, entre autres, à ce que Frédéric II exerça sur son temps une sorte de fascination. Souverain d'un pays peu étendu et relativement pauvre, ne disposant que de moyens restreints, il tint tête, grâce à son énergie et à son génie, à des coalitions qui,

semble-t-il, eussent dû l'écraser. En Suisse, à Berne surtout, il excita un enthousiasme considérable; sa qualité de monarque protestant lui était une recommandation dans les cantons réformés, aussi y célébra-t-on publiquement ses mérites.

Néanmoins, en dépit de toutes les représentations des gouvernements, la France continuait à recruter de nombreux régiments en Suisse et à les employer contre la Prusse, le Hanovre et la Hesse; les avantages qu'offrait le service des Bourbons l'emportaient sur toute autre considération. Aussi, en mainte bataille, les mercenaires fournis par les cantons suisses combattirent sous des drapeaux opposés, pour le plus grand détriment de l'unité nationale. Dans la célèbre bataille de Rosbach (5 novembre 1757), les Français, commandés par le maréchal de Soubise, furent surpris par la cavalerie prussienne et jetèrent bas les armes pour fuir plus promptement; les régiments suisses sous le commandement de Diesbach, de Waldner et de Planta ne se laissèrent point gagner par la panique: ils demeurèrent les derniers sur le champ de bataille, et, ne se retirant que sur l'ordre formel de Soubise, ils protégèrent sa retraite. « Qu'est-ce donc que ce mur de briques rouges que je vois là-bas? » avait dit le grand Frédéric en les contemplant de loin, inébranlables à leur poste. L'année suivante, à Créfeld (23 juin 1758), le colonel zuricois *Lochmann* soutint avec son seul régiment les attaques réitérées d'une grande partie de l'armée hanovrienne, les repoussa, et se couvrit de gloire dans une journée malheureuse pour les armes françaises. Un mois après, à Sundershausen (23 juillet 1758), les régiments de Waldner et de Diesbach pénétrèrent par escalade dans les retranchements ennemis, et décidèrent du sort de la bataille en faveur du duc de Broglie. Dans l'affaire de Louterberg (10 octobre 1758), les mêmes régiments concoururent, avec le régiment de Planta, à une complète victoire de l'armée française sur les alliés. Enfin, lors de l'évacuation du Hanovre, en 1759, le régiment de Jenner soutint la retraite des Français.

Plusieurs officiers suisses reçurent les plus hautes distinctions en récompense de leurs mérites; tel fut le cas du brave *François-Romain de Diesbach,* qui contribua aux victoires de Bergen et de Corbach, et parvint au grade de lieutenant-général; du maréchal de camp *Louis-Augustin d'Affry,* au service de France; du baron *de Tschoudi,* colonel au service de Bavière; du baron *Jean-Antoine de Tillier,* feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche. Ces

deux derniers officiers se distinguèrent entre autres à la bataille de Hochkirchen, en 1758, et méritèrent les éloges les plus flatteurs du feld-maréchal de Daun. « Je conviens avec plaisir, écrivait cet officier à sa souveraine, Marie-Thérèse, que toute la gloire acquise dans cette sanglante journée pour les armes de Votre Majesté est due aux dispositions faites par Lasci et Tillier et à la valeur avec laquelle ils m'ont secondé. » Mentionnons aussi le général *Robert-Scipion de Lentulus* qui, à la tête de la cavalerie prussienne, remporta également de grands succès sur les Autrichiens et sur les Russes. A côté de ces noms, on pourrait encore rappeler ceux des *Hallwil*, des *d'Erlach*, des *Sonnenberg*, des *Pfyffer*, des *de Soury*, des *Courten*, des *Kalbermatten*, des *Reding*, des *Schorno*, des *Salis*, des *Sprecher*, etc.

Ces guerres accrurent l'ascendant des grandes puissances, et principalement de la France, sur les chefs suisses, et concoururent à consolider le régime aristocratique dans les cantons. Le duc *de Choiseul-Praslin*, devenu ministre des affaires étrangères de Louis XV en 1761, voulut mettre à profit ces dispositions pour conclure des capitulations sur de nouvelles bases avec la diète fédérale ; il chargea de cette négociation le marquis *d'Entraigues*, ambassadeur ad intérim auprès des cantons. Mais ses démarches n'obtenant pas le succès qu'on en attendait, il reçut l'ordre de traiter avec chaque canton en particulier : Lucerne, Fribourg, Soleure, Bâle, l'abbé de Saint-Gall et Bienne accédèrent aux propositions françaises. En 1763, le chevalier *de Beauteville* succéda au marquis d'Entraigues, et parvint à nouer, en décembre 1764, une capitulation générale avec les cantons catholiques, que Schwyz seul refusa de signer, dans les circonstances relatées plus haut. (Voir page 379 et suiv.)

Comme précédemment, la négociation du traité franco-suisse était rendue très difficile par les dissensions religieuses des cantons ; car le roi désirait regagner les sympathies des protestants, sans porter ombrage aux catholiques. Ses ministres étaient parfaitement au courant de la situation des partis en Suisse, ainsi qu'en témoigne le passage suivant du mémoire remis à l'ambassadeur de Beauteville. « Les cantons catholiques et les protestants font deux corps séparés qui se haïssent et peut-être même se déchireraient mutuellement, si la protection que le roi témoigne aux catholiques ne tenait pas la balance vis-à-vis des protestants, infiniment plus peuplés et plus riches. Ceux-ci ont des manufac-

tures, un commerce étendu, des liaisons avec les puissances maritimes, des arsenaux et des magasins de munitions bien fournis. Les catholiques, au contraire, n'ont ni système ni suite dans leurs affaires, et n'ont de relation entre eux que par les députations qu'ils envoyent aux diètes générales. » Dans ces différends, la France aspirait au rôle de médiateur. « Une des choses que l'ambassadeur de Sa Majesté ne doit pas perdre de vue, lit-on dans les instructions données au chevalier de Beauteville, c'est d'attirer à lui, tant qu'il sera possible, le rôle de médiateur et d'arbitre dans les petits différends qui pourraient s'élever entre les cantons, et de ne jamais souffrir qu'on ait recours, en ces sortes de circonstances, à une puissance étrangère, telle que la cour de Vienne ou celle de Turin. » On voit que la Suisse, durant cette triste époque, était devenue, comme la Pologne, un centre d'intrigues étrangères ; mais cette situation même lui fut peut-être favorable : ses divisions intestines, en l'empêchant de se lier trop étroitement avec l'un ou l'autre de ses puissants voisins, furent un obstacle à son absorption, et protégèrent sa nationalité contre les périls auxquels elle était exposée.

Pendant plus de dix ans, la négociation du traité franco-suisse passa à l'arrière-plan. En 1772, elle fut reprise par le cabinet de Versailles ; c'était l'année où venait de se consommer le premier partage de la Pologne, et déjà l'on prédisait à la Suisse un sort pareil : cette perspective poussa les Confédérés à chercher un appui au dehors et à tourner leurs regards vers la France.

Sur ces entrefaites, Louis XV mourut le 10 mai 1774. Un jeune roi montait sur le trône de France : sa réputation de loyauté, sa bienveillance, ses vertus privées, qui contrastaient avec les mœurs de son aïeul, prédisposaient les Suisses en sa faveur. Le nouveau ministre des affaires étrangères de Louis XVI était le comte de Vergennes, dont un frère, *Joseph-Gravier de Vergennes*, président du parlement de Dijon, fut appelé à remplacer le chevalier de Beauteville comme ambassadeur en Suisse. Au lieu de spéculer sur les rivalités intestines, le nouvel ambassadeur, aux termes des instructions qu'il avait reçues, devait s'efforcer, avec le concours des cantons, de faire revivre, comme base de la constitution de la confédération helvétique, des principes d'union, de confiance et de fraternité ; il s'agissait de maintenir l'indépendance de chaque Etat en assurant son bonheur, et de donner à toute la nation les moyens de se défendre contre les atteintes qu'elle pouvait redouter

du côté de l'empire. On substituait ainsi aux intérêts privés de certains personnages influents, achetés au moyen de pensions, l'intérêt général de la Suisse entière. Il fallut quelque temps pour qu'on ajoutât foi à cette métamorphose de la diplomatie française; et, ainsi que l'atteste *des Franches*, résident de France à Genève, les cantons évangéliques furent les premiers à sympathiser avec cet esprit nouveau.

Le premier résultat de ce changement de procédés de la part de l'ambassade française fut d'assurer un rapprochement entre les Confédérés, qui, pour la première fois depuis cent-treize ans, se réunirent de nouveau en diète fédérale. En effet, depuis le temps de la guerre des paysans, c'est-à-dire avant même la première guerre de Villmergue, les cantons catholiques et les cantons évangéliques délibéraient séparément, puis traitaient ensemble de puissance à puissance. Pour préparer la diète commune, il y eut des conférences des cantons protestants à Aarau, et des cantons catholiques à Soleure; puis, le 22 septembre 1776, la diète fédérale se réunit à Baden. Les députés se trouvèrent plus rapprochés et s'entendirent plus facilement qu'ils ne l'avaient présumé ; d'un commun accord, non sans de longues discussions toutefois, ils opposèrent un contre-projet à celui qui leur était soumis par la France. Durant les délibérations, de vieux griefs furent reproduits ; mais, disons-le hautement avec Monnard, et à l'honneur de la France : « La patience du cabinet de Versailles fut aussi persévérante que ses intentions étaient pures ; il mit en œuvre tous les moyens légitimes de persuasion pour vaincre les résistances. »

Au mois d'avril 1777, M. de Vergennes convoqua les cantons à Soleure pour une conférence finale, dans laquelle il produisit la légitimation de son titre d'ambassadeur, dont il venait d'être investi. Le 11 mai, tous les Etats se trouvèrent représentés dans la résidence de l'ambassade ; la session dura du 12 au 31 mai, et les conférences confessionnelles alternaient avec les assemblées générales.

Zurich et Berne, qui marchaient d'accord et que soutenaient les efforts persévérants de M. de Vergennes, l'emportèrent sur un point capital. Les préliminaires du traité indiquaient les vues du roi pour réunir tous les Etats qui composaient la Confédération *en une seule et même alliance*. Ces termes annulaient implicitement l'alliance séparée conclue en 1715 entre les rois de France et les





Fig. 66. — Grenadier de la ville de Neuchâtel vers 1750.

Fig. 67. — Uniforme des milices neuchâteloises en 1786.

D'après A. Bachelin (Musée neuchâtelois).



Fig. 68. — Artillerie en usage au dix-huitième siècle.
D'après les publications de la Société des Constables, à Zurich.
Collection de M. Louis Brun.

cantons catholiques. La paix perpétuelle de 1515 fut adoptée comme base de la nouvelle alliance, purement défensive, conclue pour le terme de cinquante ans. Le roi s'engageait à défendre les Suisses à ses frais contre toute agression ; eux, de leur côté, l'autorisaient à faire chez eux en cas de besoin une levée de six mille hommes en sus des capitulations.

Le nouveau traité accordait à la Suisse des avantages commerciaux tels que la libre importation du sel français, le libre passage par les Etats du roi, des facilités pour les achats de grains et autres denrées, l'assurance d'un arrangement futur pour déterminer les privilèges et avantages accordés aux Suisses établis en France, des garanties touchant la justice civile et criminelle, les droits d'aubaine et de traite foraine; des prestations en argent, c'est-à-dire des pensions, conformément aux anciens traités, étaient promises *aux cantons catholiques* ainsi qu'à ceux de *Glaris* et d'*Appenzell* et à la ville de *Bienne*.

Les villes de Mulhouse, de Bienne et de Saint-Gall, l'abbé de Saint-Gall et le Valais étaient compris dans l'alliance de 1777. Par une lettre-annexe du 7 juin, le roi déclara comprendre aussi dans les stipulations du traité le Pays de Vaud ou Pays Romand, sous les clauses et conditions énoncées par les traités conclus avec la Savoie et avec la France en 1564, 1579, 1582, 1601, 1602 et 1604. Neuchâtel, Genève et l'évêque de Bâle demeurèrent en dehors de l'alliance.

Les parties s'interdisaient toute convention contraire à l'alliance ; elles ne pouvaient faire la paix avec leurs ennemis à l'insu l'une de l'autre et sans se comprendre réciproquement dans les traités de pacification ou de trèves qui pourraient se conclure; toutefois il était loisible aux parties de s'abstenir de ces traités. Après avoir vécu sous le régime de la neutralité armée occasionnelle, puis perpétuelle, la Suisse fait un pas de plus, et obtient de la France la garantie de cette neutralité. Cette garantie donnée, non par l'ensemble des puissances de l'Europe, mais par un Etat en particulier, et par un Etat très puissant, replaçait la Suisse sous la dépendance de la France. « Il semble, dit M. Hilty, que, dans le traité de 1777, se soit glissée l'idée d'un protectorat de la France. »

La prestation du serment d'alliance eut lieu en grande pompe à Soleure, le 25 août. Les députés de Berne s'y rendirent accompagnés de vingt-six gentilshommes à cheval. Ceux de Zurich voyageaient en litière, accompagnés de leurs domestiques ; neuf

gentilshommes et un secrétaire les suivaient dans trois voitures à quatre chevaux conduites par des postillons et flanquées chacune de deux laquais en brillantes livrées aux couleurs cantonales. Vingt-quatre coups de canon annoncèrent l'ouverture de la diète ; les députés, précédés d'une musique militaire, se rendirent en cortège, entre deux haies de soldats, à l'hôtel de l'ambassade. M. de Vergennes, entouré de nombreux officiers, les attendait en personne à l'entrée de la salle d'honneur de son hôtel, puis il prit place entre les députés de Zurich et de Berne. Le bourgmestre Escher et M. de Vergennes ayant prononcé les discours d'usage, la lecture de la ratification du traité eut lieu ensuite dans une autre salle, à huis clos. Après la signature, l'assemblée se rendit en cortège à une grand'messe, à laquelle les députés protestants assistèrent ; enfin les députés des Confédérés, chacun à son tour, puis M. de Vergennes, prêtèrent serment. La cérémonie achevée, l'ambassadeur de France reçut à dîner les représentants des cantons ; la soirée, que plusieurs dames de la noblesse, la duchesse de Rochechouart en tête, vinrent égayer de leur présence, se termina par des jeux et par un feu d'artifice. Le lendemain, ce fut la diète qui reçut la visite de M. de Vergennes ; cette réception fut suivie également d'un dîner ; puis on se transporta de nouveau à l'hôtel de l'ambassade, où la soirée se termina par une illumination, un bal et un souper.

Immédiatement après la conclusion du traité avec la France, M. de Vergennes quitta la Suisse et y fut remplacé par le marquis de Polignac, qui négocia et signa en 1780 la convention relative à l'abolition des droits d'aubaine et de traite foraine.

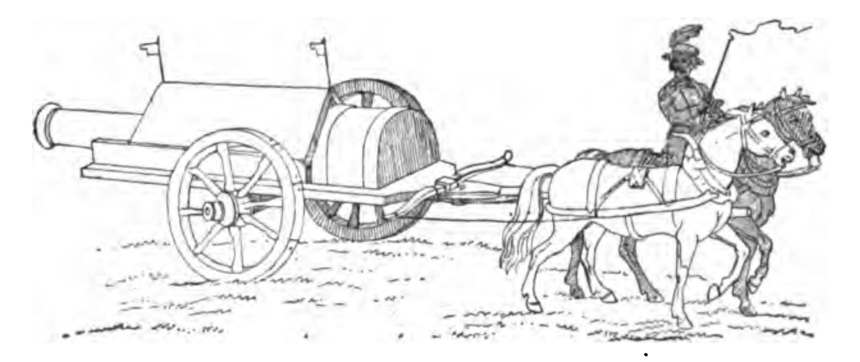


Fig. 69. — Artillerie du dix-huitième siècle. D'après les publications de la Société des Constables, à Zurich. Collection de M. Louis Bron.

CHAPITRE XV

Mouvement intellectuel au dix-septième et au dix-huitième siècles.

Considérations politiques générales. — Contribution de la Suisse au mouvement scientifique et littéraire. — Juste Bourgi, Gouler, Sprecher de Bernegg, Jouvalta Guillimann, Melchior Goldast, Michel Stettler, J.-H. Hottinguer, Matthias Mérian, Rodolphe de Graffenried, Jacques Rosius, Renward, J.-B. Cysat, J. et T. Gringalet. — Jean Diodati, Th. Tronchin, Ostervald, Alph. et Fr. Turrettini, Werenfels, Gerlner, Heidegger, Agrippa d'Aubigné. — Mestrezat, Jean Chouet, Jean Le Clerc, Bénédict Pictet, Jacob Spon, Poulain de la Barre. — La *Bibliothèque italique*, Louis Bourguet, le *Journal helvétique* ou *Mercure suisse*. — Zurich : J.-J. Scheuchzer, J. Gessner, Bodmer, Breitinger, Salomon Gessner, J.-G. Lavater. — Berne : Béat-L. de Muralt, Haller, Wyttenbach. — Bâle : les Bernoulli, Euler, Isaac Iselin. — Fondation de la Société helvétique et de diverses associations poursuivant des buts scientifiques ou d'utilité publique ; Fr.-Urs Balthasar. — La Suisse catholique : Marianus Muller, Béat Küttel, Nicolas de Luce, Jost, Ignace Schoumacher, Soury, Ignace Zimmermann, Brentano, F.-V. Schmid, Zelger, Joseph Bousinger, J.-X. Schnyder, Alt, B.-H. de Lenzbourg. — Suisses allemands qui ont écrit en français : J.-R. de Sinner, de Lerber, F.-R. de Weiss, V. de Bonstetten, H. Meister, Zourlauben, de May.

La vie d'une nation est singulièrement complexe ; et il faut chercher dans cette complexité même l'explication des progrès qu'elle est susceptible d'accomplir après des périodes de déclin politique qui semblaient devoir la conduire à l'abîme. Le réveil de l'esprit public dont la Suisse a donné le réjouissant spectacle au dix-neuvième siècle serait incompréhensible si, à côté de la classe guerrière qui prodiguait son sang avec éclat au service des puissances étrangères, n'avait vécu un autre peuple plus modeste, voué aux arts de la paix et destiné à entrer en lice à son tour, aux jours où tomberait le régime aristocratique.

Les Suisses — et c'est le propre des montagnards — ont toujours montré une remarquable facilité à s'approprier les mœurs des nations chez lesquelles ils vivaient. « De deux officiers qui avaient servi l'un en France et l'autre en Hollande, dit Vulliemin[1], celui-ci revenait réservé, modeste, plus jaloux de l'estime que de suffrages passagers ; celui-là avait l'étourderie et le babil français, copie souvent ridicule de la cour de Versailles. Le nombre était grand

[1] *Histoire de la Confédération suisse*, XIII.

de ceux qui avaient approché Louis XIV. L'étiquette, la galanterie, la mode étaient les lois de la cour, la flatterie en était la religion. Les courtisans se dédommageaient de leurs soins serviles envers le monarque par leur insolence envers la bourgeoisie. Abandonnant l'exactitude et la prévoyance aux plébéiens, ils se ruinaient par vanité. L'habit, la simplicité, les vertus domestiques des nobles campagnards étaient devenus l'aliment de la comédie. La langue, miroir de la société, s'était prêtée à mentir avec les grands. De la cour, ces mœurs étaient descendues dans la nation. L'éclat de Louis XIV, celui que jetait la civilisation française, les répandaient dans toute l'Europe. Comment n'eussent-elles pas pénétré dans les cantons ! Les plus considérables d'entre les confédérés s'étaient accoutumés au despotisme, au luxe, à la frivolité. Ils portèrent ces habitudes dans leur patrie. Ce fut alors que les familles régnantes achevèrent de se séparer du peuple, que s'introduisirent les formes hautes d'une part, adulatrices de l'autre, et que les gouvernements aristocratiques se changèrent en oligarchies. »

Nous avons vu, dans les chapitres qui précèdent, les fruits néfastes de cette influence étrangère : la vénalité, les divisions intestines et l'immobilisme s'opposent, durant deux siècles, au développement de nos institutions politiques.

Mais, parallèlement à ce courant, s'en produit un autre qu'il nous reste à étudier : faible au début, il va se développant ; il rompt les digues, et sur les ruines de l'ancien régime on voit s'en édifier un nouveau. La révolution qui a si fortement secoué l'Europe vers la fin du dix-huitième siècle a sa cause dans un réveil des idées politiques, qui peut être considéré comme une suite de la Réformation. « Toute réforme religieuse, dit M. Hilty[1], a pour cause une discorde de la société, et il est dans la nature des choses qu'elle fasse éclater clairement ce malaise. La Réformation fut en même temps une révolution politique, née de causes en bonne partie politiques. Car, de même qu'il n'y a point de saine politique sans un fond véritablement religieux, où elle puise la force et la ténacité nécessaire : de même aussi tout mouvement vraiment religieux exerce-t-il une action dissolvante sur un état politique et social contraire à la nature des choses ; et n'a-t-on pas vu déjà le christianisme primitif avoir raison de cet empire romain, qui semblait de fer et construit pour l'éternité. »

[1] Hilty, *Les constitutions de la Suisse.*

» C'est dans la Réformation suisse qu'il faut voir l'origine du puissant mouvement qui se manifesta contre l'organisation sociale de l'ancienne Suisse, mouvement dont le dernier terme fut la révolution helvétique. »

Les conséquences politiques ou sociales de la Réforme effrayèrent ceux-là même qui y avaient pris part, et cela se comprend, étant donné le déchaînement de passions qui se produisit alors dans certaines contrées. Aussi fut-elle suivie à bref délai d'un mouvement de recul. Des pays demeurés fidèles à Rome, la réaction s'étendit aux pays protestants eux-mêmes : au point de vue politique comme au point de vue religieux, il s'y produisit comme une cristallisation des idées sur de nouvelles bases ; le principe du libre examen proclamé par les réformateurs et les idées individualistes contenues en germe dans leurs prédications subirent un temps d'arrêt ; l'unification de l'Etat reprit le dessus avec toutes les conséquences démoralisantes qu'elle a pour les individus, à savoir l'oppression des minorités, l'avilissement des caractères et la vénalité des magistrats.

Un nouveau divorce s'établit entre les classes dirigeantes et les classes pensantes, dont la collaboration est pourtant nécessaire pour assurer la bonne marche du progrès social. La classe dirigeante fut seule vraiment contaminée par le *mercenariat* et la courtisanerie. Comme il est dans sa nature de se renouveler par les révolutions, les plaies qu'engendrèrent les services étrangers et la fréquentation de certaines cours se guérirent d'elles-mêmes, et la masse du peuple conserva ses habitudes de probité traditionnelle.

La Suisse, plus heureuse que la Pologne, a pu ainsi reconquérir la place qu'elle semblait avoir perdue dans l'estime des nations. Quoi qu'on en dise, ce n'est pas de l'excès du mal que sort le bien : un mauvais sol ne peut produire de bonnes récoltes ; mais l'excès du mal, en le rendant odieux, oblige les gens de bien à se coaliser pour le combattre.

Dans le cours du dix-septième siècle, la Suisse ne prit qu'une faible part au mouvement scientifique et littéraire ; les esprits primesautiers n'y trouvaient plus un terrain propice à leurs spéculations, et les savants allaient chercher des carrières à l'étranger. C'est ce que fit, par exemple, *Juste Bourgi*, de Lichtensteig, aussi appelé Byrger ou de Burgk (1552-1632), l'inventeur de machines ingénieuses en horlogerie et en astronomie et de divers instru-

ments de physique. Bourgi fraya aussi la route par ses travaux et ses découvertes aux mathématiciens des siècles suivants. Six ans avant Néper, selon le témoignage du célèbre astronome Képler, il composa des tables de logarithmes qui furent imprimées à Prague en 1620 ; savant simple et modeste, il fit sans prétention et presque en secret les découvertes les plus belles. Il était entré au service du landgrave de Hesse, Guillaume le Sage, en qualité d'horloger de la cour; plus tard, il passa à celui des empereurs Rodolphe II, Matthias et Ferdinand II. Wallenstein, qui croyait à l'astrologie, lui ayant demandé, raconte-t-on, de tirer son horoscope, il s'y refusa, déclarant avec une franchise tout helvétique que l'astrologie était une absurdité bonne pour les ânes et pour les imbéciles, ce dont le général autrichien se montra fort offusqué.

Le chroniqueur fribourgeois *Guillimann* (voir plus haut p. 218), rebuté dans sa patrie, se rendit en Allemagne ; un jour qu'il s'était hasardé à remettre le pied en Suisse, des paysans informés des doutes qu'il avait émis sur l'authenticité de l'histoire de Guillaume Tell, voulurent lui faire un mauvais parti. Le Thurgovien *Melchior Goldast*, auteur d'un traité sur les origines du droit germanique, passa aussi sa vie en Allemagne.

Pendant la guerre de Trente ans, les écoles n'avaient pas périclité en Suisse comme en Allemagne; mais, dit Vulliemin, il semble qu'elles servaient plutôt à enchaîner les intelligences qu'à les affranchir. L'enseignement supérieur se renfermait, ou peu s'en faut, dans l'étude du grec, du latin et de l'hébreu.

Quant à la poésie, l'enthousiasme propre à l'inspirer faisait défaut, et la satire ne pouvait s'exhaler, car la censure y aurait mis bon ordre.

Au nombre des travaux qui sont restés de cette époque, mentionnons l'histoire de la Suisse par *Michel Stettler* ; la censure bernoise ne la laissa paraître, en 1627, qu'après lui avoir fait subir de nombreux retranchements ; l'histoire de l'Eglise du théologien et orientaliste *J.-H. Hottinguer*, de Zurich; la topographie illustrée de la Suisse et du Valais, de *Matthias Mérian*, de Bâle[1] ; l'Abrégé de l'histoire de la Suisse de *J.-B. Plantin*, publié à Genève en 1666 ; l'histoire et la description de la Suisse de *J.-H. Rahn*, de Zurich. Dans les Grisons, l'héroïsme des anciens âges subsistait, le peuple combattait pour la défense de ses foyers : quelques soldats, les

[1] Nous avons emprunté à cet ouvrage plusieurs de nos vignettes.

Gouler, les *Sprecher de Bernegg*, les *Jouvalta*, ont retracé les événements auxquels ils ont pris part.

Dans un ordre d'idées différent, rappelons le nom du célèbre médecin *Fabrice de Hilden*, originaire de Cologne, qui fut attiré à Lausanne par l'habile chirurgien *Jean Griffon*, s'y fixa pour y pratiquer son art, puis exerça sa profession à Payerne et enfin à Berne, où ses restes reposent dans le jardin botanique. Il composa, sur les mérites des mathématiques, un poème qui a été inséré dans un traité d'arithmétique dédié à Leurs Excellences par *Rodolphe de Graffenried*. Ce dernier était à la fois homme d'Etat, mathématicien et astronome; c'est lui qui, en qualité de gouverneur d'Aigle, fut le premier à exploiter les salines de cette contrée; après une vie aventureuse, il mourut en 1648, en Dalmatie, au service de la république de Venise.

En 1625, un autre mathématicien, le sieur *Jacques Rosius*, fit hommage à LL. EE. de Berne de son almanach, qui lui valut un don de six couronnes ; dès l'année suivante, il fit paraître périodiquement son calendrier qui se répandit par dizaines de milliers à Berne, à Bâle et dans les cantons voisins. Imitateur de l'astrologue Nostradamus, il acquit, comme lui, une grande réputation par ses prophéties ; son almanach renferme des indications sur les jours où il faut se faire les ongles, se couper les cheveux, fendre du bois, semer telle graine ou sevrer son enfant, ainsi que sur les cas où il convient de pratiquer une saignée, prendre un bain ou une médecine. Lorsque, après deux siècles d'existence, on voulut purger cet almanach des superstitions qui en faisaient le charme, il perdit sa vogue. Rosius composa aussi un traité d'arithmétique pratique et usuelle (Berne 1649). Ayant fait des études de théologie, il aurait voulu être pasteur, et sollicita de l'Académie de Lausanne la consécration ; mais leurs seigneuries, le considérant comme entaché d'athéisme, en tant qu'astronome, s'opposèrent à sa vocation ecclésiastique.

Dans la Suisse catholique, où prévalait l'influence du nonce et des Jésuites, la littérature religieuse était seule en honneur. On publiait la vie des saints du cycle helvétique et l'histoire des principaux monastères et des lieux de pèlerinage. Lucerne produisit cependant, en la personne des frères *Renward* et *Jean-Baptiste Cysat*, fils du chroniqueur mentionné plus haut (p. 219), des hommes voués au culte de la science. Jean-Baptiste était mathématicien et poète. « Quoique jésuite, nous dit Vullie-

min[1], il a nommé plus d'une superstition de son vrai nom. » Il paraît avoir été le premier en Suisse qui se soit occupé à construire des télescopes, et il fut un des meilleurs observateurs de la comète de 1618. Suivant le professeur Wolf, de Zurich, c'est J.-B. Cysat qui reconnut le premier la nébuleuse d'Orion, dont on a attribué la découverte, en 1656, au Hollandais Huyghens. Il fut, avec Bourgi et les frères Jean et François Gringalet, de Genève, un des correspondants de Képler, et il partage avec Bourgi, Euler, Lambert, Pictet, De Luc, Bernoulli, de Saussure, Oken et Piazzi, l'honneur d'avoir donné son nom à l'une des montagnes de la lune.

Nous avons eu déjà l'occasion, à propos du Consensus, de signaler les évolutions de la pensée protestante, et de mentionner les noms des théologiens de l'époque, les *Ostervald*, les *Alphonse Turrettini*, les *Werenfels* d'une part, les *François Turrettini*, les *Gerlner*, les *Heidegger*, de l'autre (voir plus haut p. 323). A ces noms, il convient de joindre celui de *Jean Diodati* (1576-1649), réfugié lucquois, homme érudit, prédicateur éloquent, poète en plusieurs langues, traducteur de la Bible en italien et en français, et reviseur des Psaumes de Marot. Diodati prit part au Synode de Dordrecht ; il s'y rendit accompagné de *Théodore Tronchin* (1582-1657). Ce dernier, né à Genève, d'une famille originaire de la Champagne, latiniste spirituel, et polémiste à ses heures, fut recteur de l'Académie de Genève où il enseignait l'hébreu.

Aux temps cruels des persécutions, beaucoup de Français venaient faire leur éducation dans le pays romand. La Saintonge nous envoya l'un de ses plus illustres fils, *Agrippa d'Aubigné*, qui arriva à Genève en 1565. En pension chez le médecin Sarasin, il y eut pour répétitrice la jeune *Louise Sarasin*, fillette précoce, étonnament douée pour l'étude des langues anciennes, qui, à l'âge de huit ans parlait, dit-on, le latin, le grec et l'hébreu, et réussit à inspirer à son élève le goût des belles-lettres. Après une carrière aventureuse, au soir de la vie, Agrippa d'Aubigné voulut, suivant sa poétique expression, « prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Genève ; » il y revint en 1620, s'y remaria en 1623 avec Renée Burlamachi, et y mourut en 1630, au château du Crest. Les années de sa verte vieillesse furent consacrées aux

[1] Voir dans la *Bibliothèque universelle*, année 1858, son article intitulé : « Des gens de lettres en Suisse, » auquel nous avons emprunté quelques-uns des renseignements contenus dans ce chapitre.

lettres, et c'est alors qu'il écrivit son *baron de Fœneste*, dialogue satirique où il oppose la valeur du vrai gentilhomme à la suffisance gasconne du faux brave. Mais sa plume féconde et malicieuse faillit lui jouer un mauvais tour: la quatrième partie de cette œuvre est semée d'anecdotes scabreuses, et fit un effet déplorable dans l'austère cité de Calvin ; ce pamphlet, dirigé contre l'Eglise romaine, fut jugé impie et blasphématoire. D'Aubigné prévoyait « la bourrasque ; » mais il n'avait pas voulu arrêter sa plume, ainsi que ses amis le lui conseillaient, et il fut cité devant messieurs les scholarques, pour qu'il lui fût « remontré le tort qu'il faisait à soi-même et au public. » La mort, qui vint le surprendre, le dispensa de paraître devant ses juges ; oubliant les incartades de l'impétueux et noble vieillard, Genève fit de belles funérailles au grand-père de Mme de Maintenon et lui érigea un tombeau dans sa cathédrale.

Les grandes guerres qui ont si longtemps ensanglanté l'Europe consommèrent un nombre effrayant de vies ; elles laissèrent à la solitude de leurs foyers une multitude de femmes condamnées au célibat ou au veuvage, qui, chez les catholiques, trouvaient un refuge dans les couvents. Une certaine infériorité de richesse, que l'on remarque encore aujourd'hui dans les cantons catholiques, provient en partie du fait que les régiments capitulés se recrutaient plus particulièrement chez eux, tandis que l'activité commerciale, industrielle et intellectuelle se concentrait plutôt dans les cantons protestants.

M. le professeur Eugène Ritter a fait remarquer que la pacification obtenue par la promulgation de l'édit « perpétuel et irrévocable » de Nantes, en assurant en France la situation des protestants, enleva à Genève, pour un temps au moins, la position exceptionnelle dont elle avait joui au seizième siècle ; lors de la révocation de cet édit, ce fut vers la Hollande principalement que se dirigèrent les lettrés français, les Bayle, les Saurin, les Jurieu : les esprits indépendants s'y trouvaient en effet plus à l'aise. Appelée ainsi à vivre de son cru, Genève n'en continua pas moins ses traditions intellectuelles et elle fournit à son tour à la France de vaillants champions, qui allèrent y soutenir de leur parole ou de leurs écrits la cause de la Réforme. Tel fut le cas de *Jean Mestrezat* (1592-1657), ce pasteur de Charenton, remarquable par son talent oratoire, sa piété et son savoir, qui disputa pendant neuf jours avec l'abbé de Gondi, depuis cardinal de Retz, et réussit,

de l'aveu même de son antagoniste, à le mettre dans l'embarras. En 1664, *Jean Chouet* inaugura à Saumur l'enseignement de la méthode de Descartes; il professa ensuite à Genève, sa ville natale, où il occupa plus tard avec distinction les fonctions de syndic. Il eut pour élève, entre autres, le célèbre Bayle et *Jean Le Clerc*. Ce dernier, né à Genève en 1557, critique hardi et homme d'un vaste savoir, alla occuper une chaire de philosophie en Hollande au collège des Remontrants ; écrivain fécond, il figure avec Bayle au nombre des chefs du rationalisme et des précurseurs de la philosophie française du dix-huitième siècle. Vers le même temps, le pieux et docte *Bénédict Pictet*, professeur de dogmatique, auteur de plusieurs cantiques dont quelques-uns se chantent encore, inaugure la série des savants Pictet. Un médecin lyonnais, *Jacob Spon*, passa deux ans à Genève et écrivit une histoire de cette ville, qui parut de 1680 à 1682; elle fut rééditée cinquante ans plus tard, avec des corrections, des adjonctions et une continuation jusqu'en 1722 due à la main du secrétaire d'Etat *Jean-Antoine Gautier* [1].

Un autre Français, *Poulain de la Barre* (1647-1723), conduit par la philosophie de Descartes au protestantisme, vint enseigner au collège de Genève et a laissé sur le français qu'on y parlait une appréciation intéressante à enregistrer comme témoignage d'un étranger compétent [2].

« Il y a sujet, dit-il, de s'étonner que dans une ville qui est sur les frontières les plus reculées de la France, où il y a toujours un assez bon nombre d'étrangers et au milieu d'une contrée où le patois est fort grossier et fort éloigné de la langue française, on ne laisse pas d'y parler et d'y prononcer incomparablement mieux que l'on ne fait en plusieurs provinces de France.... Il est vrai que les Genevois traînent un peu en parlant, mais il est vrai aussi que cette petite lenteur approche plus du juste milieu de la bonne prononciation que l'extrémité opposée, et qu'elle ne se remarque guère que dans les femmes et dans ceux qui ne sont point sortis de Genève. Car pour ce qui est des magistrats, des gens de lettres, et des marchands, comme ils ont presque tous voyagé, on voit

[1] Avant d'entrer au Conseil d'Etat, J.-A. Gautier avait été professeur de philosophie, de 1696 à 1723, puis recteur. Il écrivit lui-même une histoire de Genève, qui, pour des motifs politiques, ne fut pas publiée ; mais le manuscrit en fut souvent consulté par nombre d'écrivains ; elle paraît enfin aujourd'hui.

[2] Voir l'*Histoire littéraire de la Suisse française*, de M. Ph. Godet, où nous avons puisé plusieurs renseignements contenus dans ce chapitre.

qu'ils prononcent le français comme les personnes de leur sorte le prononcent à Paris. »

Flatteuse remarque dont on chercherait vainement l'équivalent chez les littérateurs français d'aujourd'hui.

Chaque siècle, du plus au moins, a sa physionomie propre. Durant le dix-septième, l'horizon intellectuel de la Suisse s'était assombri et rétréci ; avec le dix-huitième, il s'élargit de nouveau : le principe calviniste d'autorité faiblit, la pensée reprend son vol, les écrivains s'enhardissent, et l'esprit philosophique ouvre à la science de nouvelles voies.

« Le dix-huitième siècle, dit Daguet, fut notre âge d'or ; de tous les coins de la terre helvétique on voit surgir, comme par enchantement, des hommes de génie ou d'un talent supérieur. Sciences, lettres, arts, toutes les parties du domaine intellectuel sont cultivées avec éclat par ces hommes d'élite. »

Le mouvement est parti de France, le réveil commence en Suisse par les pays romands. Les presses de Genève, de Lausanne et d'Yverdon rivalisent avec celles de Hollande : elles s'emploient à publier les ouvrages interdits en France ; au début les magistrats essaient de contenir le mouvement, mais ils se laissent à leur tour gagner par la philosophie et bornent leur prétention à défendre leur administration contre les critiques. L'Université de Bâle, les Académies de Genève, de Lausanne, de Zurich et de Berne sont autant de foyers d'où rayonne la lumière ; des revues mettent en rapport les savants de la Suisse avec ceux de l'étranger.

Le premier en date de ces périodiques est la *Bibliothèque italique*, journal cosmopolite, qui parut à Genève de 1729 à 1784 ; il avait pour but de faire connaître les productions de l'Italie en France, en Allemagne, en Hollande et en Suisse. C'était le pendant de la *Bibliothèque anglaise et britannique* qui se publiait à La Haye, et de la *Bibliothèque germanique* d'Amsterdam. L'honneur de cette initiative revient à un Français nommé *Louis Bourguet*, né à Nîmes en 1678 ; son père, Jean Bourguet, contraint de s'expatrier par la révocation de l'édit de Nantes, était arrivé en Suisse avec d'importants capitaux, et avait fondé à Zurich des manufactures d'étoffes de soie. Après avoir voyagé en Italie et en Hollande, Louis Bourguet se fixa à Genève en 1725 ; il possédait à un haut degré ces connaissances encyclopédiques que l'on retrouve chez plusieurs hommes de son temps. Ses principaux collaborateurs pour cette

première publication furent MM. *Cramer* et *Calandrini* à Genève, *Seigneux de Correvon, Abraham Ruchat, Loys de Bochat* et *du Lignon*[1], à Lausanne. Après un séjour de sept ans à Genève, Bourguet alla habiter Neuchâtel où il occupa une chaire de philosophie. Il fonda dans cette ville, en 1732, un nouveau journal qui diffère du premier par son caractère essentiellement national : le *Journal helvétique* ou *Mercure suisse*, qui vécut sous divers noms jusqu'en 1784. Bourguet y publia des articles sur les antiquités, la littérature, les sciences physiques et naturelles, l'histoire ancienne et moderne. Parmi les collaborateurs de cette seconde revue, nous trouvons, outre les noms déjà cités, ceux d'*Abauzit*, de *Baulacre*, de *Haller*, d'*Iselin*, de *Tribolet*, d'*Engel*, etc. « La tendance du *Mercure suisse* était protestante, ses collaborateurs suivaient l'idée calviniste, mais en la modifiant singulièrement. Les points auxquels ils s'attachaient surtout, dit Gaullieur[2], c'étaient la liberté de penser et d'examiner, l'indépendance de l'esprit et la supériorité de la conscience sur l'autorité. »

Dans le monde de la politique et des affaires, il est de mode aujourd'hui de parler avec un certain dédain de ce que l'on appelle les « intellectuels, » c'est-à-dire des hommes voués au culte des lettres, des sciences et de la pensée abstraite ; on leur reproche quelquefois, non sans raison, le caractère théorique de leurs conceptions ; préoccupés avant tout de faire triompher les idées qui leur sont chères, ils s'isolent volontiers du commun, et échappent aux responsabilités qu'assument les gens d'affaires ou de gouvernement. La vérité dans les choses de ce monde n'apparaît à personne dans son plein jour ; certains aspects échappent à celui qui est dans la mêlée, mais sont plus distincts aux yeux de celui qui s'en tient à l'écart : la perspective des événements lui est rendue plus sensible par son isolement même. L'homme ne vit pas seulement de pain, dit l'Ecriture ; l'idéalisme est un agent de progrès, et la profusion étonnante d'ouvriers de la pensée qu'ont produits certaines villes de Suisse, comme Genève, Bâle et Zurich, n'est pas étrangère à leur remarquable prospérité matérielle.

Au premier rang on distinguait Zurich, à qui la renommée de ses gens de lettres valut le surnom flatteur d'Athènes de la

[1] Du Lignon était un réfugié français ; ce fut lui qui fonda à Lausanne les *écoles de charité*, transformées depuis en orphelinat.

[2] *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française.*

Limmat. Les sciences physiques trouvèrent en *J.-J. Scheuchzer* (1672-1733) un zélé chercheur. Dans le cénacle dont il faisait partie, on discutait des questions qui paraissent bien enfantines aujourd'hui : Quels sont les événements qui ont rempli le premier jour biblique, ou les trois heures, chacune de cinquante-cinq ans, de ce premier jour ? Les montagnes ont-elles été créées au commencement du monde ou après le déluge ? les comètes sont-elles des punitions divines ou des révolutions du globe ? Un monstre à deux têtes a-t-il deux âmes ? Un magistrat chrétien peut-il en bonne conscience permettre le théâtre et les danses sur la corde? etc. C'était l'époque qui devait durer longtemps encore, où l'on prétendait assujettir les problèmes de la foi et ceux de la science à des méthodes communes, au plus grand détriment et de la science et de la foi. « Nous sourions à ces essais, dit Vulliemin, et cependant c'est du milieu de tant de vaines questions que se sont dégagées les belles et sérieuses études, répandues dans les écrits du savant Zuricois ; ces études qui, des premières ont jeté du jour sur la géographie, l'histoire naturelle et les annales de notre patrie suisse, en même temps qu'elles ont rapproché du texte biblique les découvertes de la science. » Des théologiens reprochèrent à Scheuchzer d'attaquer les miracles de la Bible parce qu'il les comparait aux œuvres de la nature ; on alla jusqu'à l'accuser d'athéisme. Ses mérites furent cependant reconnus : on l'en récompensa en le nommant premier médecin de la ville et professeur de physique et de sciences naturelles. Les Académies de Berlin, de Vienne et de Londres se firent un honneur de se l'associer. Son disciple *Jean Gessner*, mathématicien, naturaliste et médecin, se signala comme botaniste.

Mais c'était dans les lettres, plus encore que dans les sciences, que Zurich devait briller à cette époque. A la suite des événements que nous avons racontés, Berne et Zurich s'étaient de plus en plus éloignées de la France et rapprochées de l'Allemagne ; elles étaient appelées à exercer, par leurs écrivains et leurs penseurs, une influence considérable sur la littérature de ce pays. C'était le moment où, après avoir joué un rôle sur les champs de bataille, la Suisse allait participer, d'une façon non moins honorable, au progrès des idées. « Tandis que *J.-J. Rousseau* passionnait la France et étonnait l'Europe, *J.-J. Bodmer*, dit M. Eug. Secretan dans la *Galerie suisse*, était un des premiers à ébranler les traditions surannées qui emprisonnaient la littérature allemande.

Représentant l'un et l'autre l'individualisme et la démocratie, ils ont fait circuler une sève nouvelle dans la littérature puérile ou vieillie de deux grands pays voisins de la Suisse. »

Fils d'un pasteur de la campagne zuricoise, J.-J. Bodmer (1698-

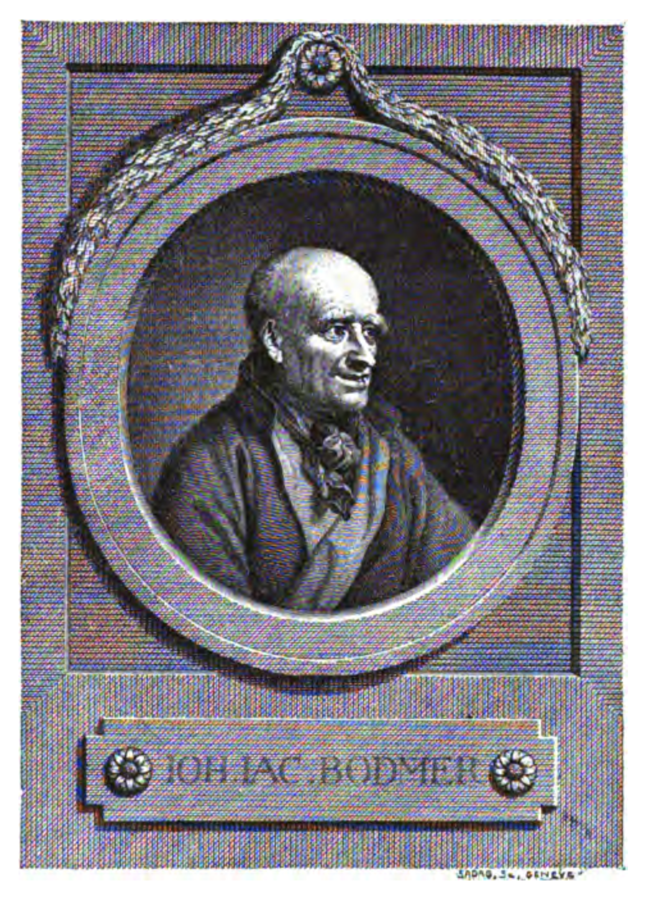


Fig. 70. — Portrait de J.-J. Bodmer.

1783), dès son enfance aima la solitude et les longues flâneries dans les bois ; les métamorphoses d'Ovide, les vieux romans de chevalerie et les récits bibliques étaient ses lectures favorites ; plus tard, il prit goût à la poésie allemande et s'éprit de passion, entre autres, pour les œuvres du poète silésien Opitz. En grandissant, il subit l'influence du rationalisme : il renonça à la théologie à laquelle son père le destinait, et entra dans le commerce, qui n'était pas davantage conforme à ses goûts. Les recherches historiques l'attiraient et il lança en 1721, avec son ami *Breitinger*, une

revue morale et critique *Die Discurse der Maler* : puis il se voua à la librairie, et fut appelé, en 1725, à une chaire d'histoire à l'Académie de Zurich. « Ami du vrai, en toutes choses, de la vertu comme de la certitude d'esprit, et faisant d'une vie littéraire une vie d'action, Bodmer, nous dit Monnard, exerçait d'autant plus d'empire sur les hommes que l'homme était le principal objet de ses recherches, en science, en histoire, et en littérature. »

Il fit partie du Grand Conseil de Zurich, mais n'y joua pas un rôle important ; caractère indépendant, grand admirateur de Rousseau, il n'était pas fait pour marcher avec les politiciens de son temps. Sa vraie patrie, c'était la république des lettres ; faisant la guerre au bel esprit, il cherchait à substituer une littérature vraiment allemande à la prose bizarre et francisée d'outre Rhin. Frappé de la parenté étroite de la poésie et de la peinture, il cherchait des modèles en Angleterre : Milton surtout excitait son enthousiasme ; il traduisit le *Paradis perdu* et le défendit dans un traité intitulé *Le merveilleux en poésie* (1740), où il justifia avec éclat contre Voltaire la valeur poétique du surnaturel biblique.

Les audaces de Bodmer et de son ami Breitinger provoquèrent une vive opposition en Allemagne : une chaude polémique s'engagea entre eux et le professeur Gottsched, de Leipzig, qui se piquait lui aussi de régénérer la langue allemande.

Leur querelle est demeurée célèbre. Gottsched avait l'avantage d'appartenir à une grande université, et de disposer de relations plus étendues : il parut, au début, rallier la majorité des suffrages ; mais plus tard, Klopstock, Winkelmann, Herder, Lessing, Wieland et Gœthe, sans leur en faire toujours crédit, donnèrent raison aux Zuricois en s'engageant dans la voie qu'ils avaient préconisée. « La poésie, au delà du Rhin, dit Monnard, était flasque, terne et sèche. Un érudit d'un sens prosaïquement droit, aspirait au rôle de réformateur ; Gottsched étendit par une activité singulière l'empire de son immense vanité sur une partie de l'Allemagne ; il prétendit, en déclarant la guerre à l'imagination et à la liberté du génie poétique, régénérer la littérature de son pays ; il y naturalisa la police du Parnasse français ; en vers comme en prose il fut français moins la grâce. Sa tentative et ses prétentions allumèrent la verve de ses deux jeunes antagonistes. Mais plus encore dans leurs ouvrages de théorie, ils agrandirent l'horizon littéraire. Les meilleurs esprits de l'Allemagne se rangèrent autour de Bodmer, novateur ardent, écrivain plus pur que gracieux, juge sévère,

quelquefois passionné, chef d'une réforme parce qu'il aimait la nature et revendiquait la liberté du génie. Fallait-il des modèles, l'*école suisse* les cherchait en Angleterre, et dans l'antiquité, comme l'*école de Leipzig* en France; mais elle n'en marque pas moins l'ère de l'indépendance. C'est à Zurich que se forme le caractère national de la littérature helvétique. »

L'amitié qui liait Bodmer et Breitinger leur fut d'un grand secours: ils se complétaient l'un l'autre. « En général, dit M. Eug. Secretan, Bodmer donnait l'impulsion, suggérait les idées fondamentales; Breitinger, théologien et philologue (auquel on doit la publication des poèmes des Minnesinger et de fragments du poème des Niebelungen), apportait la méthode et la clarté. Sa prudence et son aménité adoucissaient l'anguleux Bodmer. » Le vieux critique zuricois mourut en 1783 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; Breitinger, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, l'avait précédé de six ans dans la tombe. Racontant cet événement douloureux, dans une lettre à son ami Meister, Bodmer s'exprimait en termes touchants: « Il (Breitinger) a été pris à mes côtés, le confident de ma vie, celui qui pensait avec moi;... il vit plus près de Dieu et l'adore avec Zellweger, avec Hess, avec Wyss.... Je ne puis pas dire que je supporte cette perte avec stoïcisme, mais avec une résignation chrétienne. » « On aime, dit M. Eug. Secretan, à se séparer de Bodmer sous l'impression de ces paroles, que sans doute il n'eût pas écrites dans son âge mûr. »

En 1750 le poète Klopstock vint pour une année à Zurich; les trois premiers chants de sa *Messiade* avaient laissé le public indifférent; Bodmer lui prodigua les encouragements, lui donna une généreuse hospitalité, et salua en lui une des gloires de l'Allemagne. Ces éloges devaient contribuer plus tard aux succès de Klopstock; mais, inconstant comme le sont souvent les poètes, il se montra peu reconnaissant envers son admirateur.

En 1751, Wieland vint, à son tour, à Zurich, où il passa quatre ans dans l'intimité de Bodmer, de Breitinger, de Jean Gessner, le naturaliste, de Salomon Gessner, du médecin et littérateur *Hirzel*, des deux peintres et historiens d'art *Gaspard* et *Henri Fussli*; ils exercèrent tous sur le poète wurtembergois un ascendant durable. C'était le temps où *Salomon Gessner* (1730-1788) entrait dans la carrière qu'il devait si glorieusement parcourir. Fils d'un libraire, il embrassa la profession de son père; une fois marié, il abandonna la direction de son commerce à sa femme pour se

consacrer tout entier à la littérature. Enfant, il avait montré peu de dispositions pour l'étude ; mais la fréquentation de Klopstock, de Wieland et de Kleist, qui séjourna aussi à Zurich, éveilla en lui le goût des belles-lettres, auquel il joignait des talents de dessinateur, de graveur et de paysagiste. Il débuta, en 1755, par la publication d'un poème pastoral intitulé *Daphné ;* l'année suivante parurent ses *Idylles,* qui le placèrent au premier rang dans ce genre aujourd'hui démodé. Herder a vanté son art accompli, sa simplicité. « Et pourtant, dit M. Eug. Secretan, ce que chacun lui reproche aujourd'hui, même ses plus zélés défenseurs, c'est le manque de vérité et de variété et la fadeur inhérente à tout ce qui est conventionnel. » Ses *Idylles,* qui répondaient au goût de son temps, et son poème de la *Mort d'Abel* le rendirent populaire jusqu'en France, où sa réputation a surnagé plus longtemps qu'en Allemagne. Ses œuvres, peu lues aujourd'hui, eurent une vogue incroyable : elles furent traduites en français, en anglais et en italien. Rousseau déclara que Gessner était un homme selon son cœur, et Diderot s'en enthousiasma. Schiller fut plus sévère, quoique bienveillant encore : les bergers de Gessner ne satisfont, selon lui, ni comme vérité d'observation ni comme idéal. Leur naïveté et le retour à la nature, telle qu'on aimait alors à se la figurer, firent leur succès; toute une classe de lecteurs qui n'avaient jamais vu de berger en chair et en os, se sentaient attirés par le désir de se plonger pour quelques instants dans un milieu qui les sortait de leurs préoccupations habituelles. La muse de Gessner n'avait rien de naturel : sa langue, entachée parfois de provincialisme, avait, au dire des critiques, un caractère cosmopolite. Sa pensée était le reflet de son temps.

Dans l'énumération des principaux membres de la pléiade zuricoise, mentionnons encore Soulzer et le pieux Lavater. *Jean-Georges Soulzer* (1720-1779) se fit un nom en Allemagne, et fut l'un des fondateurs de l'esthétique moderne. *Jean-Gaspard Lavater* (1741-1801), que l'on a appelé le Fénelon de la Suisse, possédait à un haut degré le don d'agir sur autrui. C'était un homme de prière et un caractère débonnaire s'il en fut. Sa fécondité était remarquable, il a laissé plus de cent volumes écrits au courant de la plume, tant en vers qu'en prose. Diacre, puis pasteur de la paroisse de Saint-Pierre à Zurich, il eut une grande influence sur ses contemporains par sa prédication éloquente, ses poèmes nationaux ou religieux, ses lettres, son journal intime et ses ouvrages

de controverse. Vivant dans un temps où le rationalisme dominait de plus en plus, il s'éleva avec courage, au sein du synode zuricois, contre tout ce qui tendait à faire dévier la foi chrétienne vers un simple déisme. Le surnaturel répondait si bien à ses



Fig. 71. — Portrait de Jean-Gaspard Lavater.

besoins qu'il était tenté de le voir un peu partout, sa piété était mystique plutôt que dogmatique; loin d'être sectaire, comme on le lui a reproché, il répétait souvent que chacun devait avoir sa foi comme son visage; indépendant avant tout, il ne craignit pas de se séparer de l'orthodoxie sur plus d'un point.

Il exerçait une véritable fascination sur ceux qui l'approchaient, grâce à la profondeur de son regard, à la bienveillance et à l'attrait suave qui se dégageaient de toute sa personne. Il prenait avec courage la défense des opprimés, et l'on fut surpris de voir, à l'occasion, cet homme aux allures presque féminines déployer

un véritable courage civique. Il s'était créé en Suisse et à l'étranger des relations étendues, il fut l'ami d'Oberlin et entretint des correspondances avec plusieurs des hommes marquants de l'époque : J.-G. Zimmermann, le philanthrope Basedow, les poètes Klopstock et Wieland, le mystique Jung Stilling, le philosophe Fichte, Herder, Gœthe, etc. Ame débordante d'amour, il était habile à fouiller les replis du cœur humain. Il n'était pas exempt de vanité : c'était le principal défaut de son excellente mère, et il en avait hérité, en même temps que de ses éminentes qualités.

Les écrits de Lavater se ressentent de la grande hâte avec laquelle il les composait ; il était plus moraliste que théologien, et son apologétique avait plus de chaleur et d'intimité que de rigueur scientifique.

Ses *Fragments physiognomoniques* sont, de tous ses ouvrages, celui qui a le plus contribué à sa réputation et celui qu'on peut considérer comme son œuvre capitale. Dans ce traité, nouveau pour son époque, il recherche les rapports des traits du visage avec le caractère et les sentiments de l'âme, et montre comment le front, les sourcils, les yeux, le nez, la bouche, le menton contribuent, chacun pour sa part, à permettre de déchiffrer la grande énigme de la physionomie humaine. Ce genre d'études était pour Lavater un moyen de populariser la connaissance de soi-même et d'autrui, connaissance utile à quiconque veut lutter contre ses penchants ou ceux de son entourage. Tenant à ce que l'on ne donnât pas à ce genre d'observations une portée qui aurait dépassé sa pensée, il mettait ses lecteurs en garde contre les jugements téméraires auxquels ils pouvaient être enclins. Au surplus, la physiognomonie a précédé la phrénologie, et Lavater n'est point responsable des assertions hasardées du D[r] Gall, anatomiste badois, dont les tendances matérialistes ont été vivement attaquées.

Lavater mourut en 1801, des suites d'une blessure que lui fit, lors de la prise de Zurich, un grenadier français, au moment où il venait de donner de l'argent à un soldat de la même nation.

Rivale heureuse de Zurich dans le domaine politique, Berne ne peut se comparer avec elle au point de vue des arts et des sciences ; les Bernois sont avant tout gens d'action : leur ville a produit plus de généraux et de magistrats de marque que de savants et de penseurs. La cité de l'Aar devait cependant, elle aussi, fournir son contingent à l'élite intellectuelle de la Suisse

au dix-huitième siècle. Trois noms méritent surtout de nous occuper à cet égard : ceux de ***Béat-Louis de Muralt***, d'***Albert de Haller***, et de ***Samuel Wyttenbach***.

Il est à remarquer que deux de ces hommes passèrent hors de leur ville une partie importante de leur vie. Béat-Louis de Muralt (1665-1749), se trouva impliqué, en 1697, dans les troubles suscités par l'adoption du Consensus ; convaincu de piétisme pour avoir refusé d'assister au culte officiel, il fut banni de Berne le 15 février 1701, et se retira dans le pays de Neuchâtel, à Colombier. On lui doit des *Lettres sur les Anglais* et des *Lettres sur les Français*, dans lesquelles, pénétrant les mobiles profonds dont les habitudes et les mœurs ne sont que l'expression, il cherche à définir les caractères propres à ces deux nations. Avec l'intuition rapide d'un esprit supérieur, il rattache le caractère à la race, suivant ainsi la méthode que Taine reprendra de nos jours ; mais de Muralt n'attribue pas au tempérament du peuple une influence aussi décisive que le critique français.

A côté du philosophe ou du moraliste, il y avait chez Muralt le mystique. Il estimait que le dogmatisme couvre et rabaisse le sens de la révélation, laquelle peut être interprétée par l'esprit. Il cherchait dans l'homme intérieur, dans ce qu'il appelait « l'instinct divin, » la règle de la vérité ; ce principe le conduisait à voir les élus de Dieu, non pas chez ceux-là seulement qui ont reçu sa révélation écrite, mais parmi ceux qui, dans tous les rangs, et sous toutes les formes religieuses, ont suivi cet instinct supérieur. Cette conception, observe Ch. Berthoud, offre des analogies marquées avec le rationalisme du dix-huitième siècle et apparaît plus hardie et plus conséquente dans les écrits de *Marie Huber* [1] que l'on considère, avec raison suivant M. Ph. Godet, comme l'ancêtre du protestantisme libéral ; Rousseau, à qui les écrits de Muralt, et peut-être de Marie Huber, étaient très familiers, se chargea d'en tirer les déductions dernières. Mais chez Muralt ce rationalisme se modifia peu à peu et devint une sorte d'illuminisme, ainsi que le prouvent ses *Lettres fanatiques*, publiées à Londres en 1736 ; on y trouve mêlées à des idées justes et des aperçus profonds, des prophéties apocalyptiques.

[1] Marie Huber, d'une famille d'origine schaffhousoise établie à Lyon, naquit à Genève en 1695 ; auteur d'une lettre sur l'*Indifférence des religions* et de deux ouvrages intitulés : *Le monde fol préféré au monde sage*, et *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*.

« Muralt, dit Ch. Berthoud, nous apparaît comme l'écrivain français le plus remarquable que la Suisse ait produit jusque vers le milieu du dix-huitième siècle. Sa langue est pleine et ferme comme sa pensée, dépouillée de tout ornement parasite, n'empruntant à son imagination que ses couleurs les plus sobres, et à l'esprit proprement dit qu'un ton parfois imprévu et singulièrement original. »

Quand les Bernois ont de l'esprit, ils en ont beaucoup ; quand ils s'occupent d'une question, ils la traitent à fond. Cette remarque s'applique surtout au vieux patricien *Albert de Haller,* « le grand Haller, » savant illustre, dont Berne est fière à juste titre (1708-1777). D'une santé chétive, il se trouva privé de bien des jouissances, et contracta dès son jeune âge le goût de la solitude et de la méditation ; il fut, au point de vue intellectuel, un enfant précoce. Pris de bonne heure d'enthousiasme pour les poètes classiques, il conserva ce goût toute sa vie, et les études de médecine qu'il fit dans la suite ne l'en détournèrent pas. Il fréquenta successivement les universités de Tubingue et de Leyde, et compléta ses études par des séjours à Londres et à Paris. Son désir de savoir ne connaissait pas de bornes : après avoir appliqué sa vaste intelligence aux lettres, aux sciences naturelles et à la médecine, il fut initié aux hautes mathématiques par Bernoulli. Haller est peut-être le génie le plus encyclopédique que la Suisse ait produit.

Les Alpes, alors peu explorées, exercèrent sur lui une grande attraction ; mais un voyage dans les montagnes était, dans ce temps-là, une véritable entreprise. En 1731, il publia un volume de poésies satiriques, descriptives et didactiques ; un poème sur les *Alpes* forme le morceau capital de ce recueil, et signala son auteur à l'attention du public lettré de France et d'Allemagne. Ce premier essai, où l'on trouve une description des mœurs simples et naïves des montagnards, eut une trentaine d'éditions ; il fut traduit en français et obtint au delà de nos monts un véritable succès.

Ses satires et ses poèmes didactiques sur des sujets de philosophie et de morale étaient imités des Anglais. « Ce genre, dit Auguste Béranger, convenait particulièrement à l'esprit de l'auteur, plus fécond en pensées judicieuses et profondes qu'en traits d'imagination. » Il y révèle les travers de la société bernoise, et l'on y remarque les portraits du patricien plein de morgue, superbe en public, et vulgaire dans l'intimité ; du fat, de l'ami de tout le



Fig. 72. — Portrait d'Albert de Haller.

monde, en quête de suffrages, prodigue de promesses, et comptant pour y faire honneur sur le trésor public. Quoique ce

soient là des caractères de tous les temps, et qui ne se rencontrent pas seulement à Berne et dans la société aristocratique du dix-huitième siècle, les compatriotes de l'auteur eurent le tort de s'en froisser. Les préoccupations théologiques de Haller se manifestèrent dans son *Poème sur l'origine du mal :* il y montre le contraste entre la riante nature du plateau suisse, et les passions, les misères humaines qui y troublent la bonne harmonie.

Le genre d'esprit de Haller et son savoir n'étaient pas appréciés à leur valeur par les Bernois. Il paraît l'avoir senti, car en 1736, il accepta une vocation du roi d'Angleterre Georges II à une chaire de chirurgie et d'anatomie à l'université récemment fondée de Gœttingue. Il écrivit dans cette ville sa *Description des plantes suisses,* dont Cuvier a vanté les mérites. Mais ce qui devait surtout mettre en relief le savant bernois, ce furent ses *Etudes d'anatomie et de physiologie,* traduites en plusieurs langues. Stockholm, Berlin, Paris, Londres, Florence, Bologne et Pétersbourg se firent un honneur d'inscrire son nom sur la liste des membres de leurs académies ; Frédéric II essaya en vain de l'attirer à Berlin.

Après dix-sept ans d'absence, Haller revint à Berne où il s'occupa d'œuvres de bienfaisance et de questions d'instruction publique ; il donna aussi des preuves d'intérêt à l'Eglise. Il fit de fréquents séjours à Lausanne, et accepta l'emploi de directeur des salines du gouvernement d'Aigle. Ces fonctions lui fournirent l'occasion de vouer ses soins au bien-être de ses administrés ; il travailla au desséchement et à l'assainissement de la vallée du Rhône, et, comme gouverneur, il réunit les coutumes locales de cette contrée dans un recueil qui porte le nom de *Code d'Aigle.*

La philosophie anti-religieuse du dix-huitième siècle trouva en Albert de Haller un adversaire décidé ; l'esprit de Voltaire ne lui imposa point. Il signala la légèreté des assertions scientifiques par lesquelles le patriarche de Fernex cherchait à affaiblir l'autorité des textes sacrés. L'étude approfondie des sciences naturelles n'avait pas ébranlé chez Haller la croyance à la révélation, il n'avait aucun doute à l'endroit du miracle. Ses idées sur ce sujet sont exposées dans ses *Lettres sur les vérités les plus importantes de la révélation.* Pourtant Haller n'était point de ces savants qui puisent dans l'étude de la nature une constante sérénité ; doué d'une sensibilité morale et d'une délicatesse presque maladives, il était au contraire obsédé par l'idée de l'éternité et il avait des angoisses morales qui rappellent celles de Pascal. Savant et lettré, il sentait

le besoin d'un contrepoids à l'orgueil de la science, et son examen de conscience le portait à se reprocher d'avoir accordé une importance excessive à ses recherches laborieuses dans le domaine de la nature. Ces préoccupations morales ne nuisaient du reste pas à la rigueur scientifique de ses observations.

Haller fut le type du patricien bernois dans ce qu'il a de plus élevé : simple et digne dans ses actes comme dans ses pensées, d'une rare fermeté d'âme, d'un grand dévouement à la chose publique, il possédait cette force mystérieuse qu'on appelle l'autorité, et sa haute franchise n'épargnait personne. Ses romans politiques *Usong, Fabius et Caton* manifestent son admiration pour le régime aristocratique; mais il se montra plus libéral qu'on ne l'était généralement de son temps : tout en conservant le patriciat qui faisait la gloire de Berne, il eût voulu en ouvrir les rangs aux gentilshommes des campagnes et aux bourgeois des villes sujettes.

Mieux que les faits de guerre qui ne sont qu'un accident dans le cours des événements, les œuvres des écrivains de marque et les actes des hommes politiques donnent l'image de la vie d'une nation ; car en eux viennent se refléter les préoccupations morales qui ont hanté leur génération. A ce titre, la biographie des hommes supérieurs est singulièrement suggestive. En outre, par leurs exemples comme par leurs ouvrages, ils exercent une action sur les générations subséquentes ; on pourrait citer maint fait qui ne se serait pas produit si son auteur n'en avait puisé l'inspiration chez ses devanciers.

A cet égard, le caractère limpide et bienfaisant du grand Haller était certes digne de nous arrêter : l'harmonie de sa pensée contraste avec les caprices de Voltaire et les inconséquences de Rousseau. Fils d'un jurisconsulte habile, descendant de l'un des pionniers de la Réforme mort à Cappel aux côtés de Zwingli, Albert de Haller était un homme de tradition ; de fortes études, des séjours à l'étranger et des relations étendues avaient ouvert à son esprit de vastes horizons ; ses profondes convictions religieuses, que de cruels deuils de famille n'avaient point altérées, expliquent l'unité de cette noble existence consacrée à la science et au bien public.

Un disciple et protégé de Haller, le naturaliste *Samuel Wyttenbach*, qui fonda en 1706 le jardin botanique de Berne, se donna pour tâche de continuer l'œuvre de son maître en faisant connaître la Suisse aux Suisses. « J'ai beaucoup voyagé en Suisse, lui écrivait Jean de Muller, mais vous avez jeté sur tout le pays, des

plaines à ces monts qui s'élèvent jusqu'au delà des nues, un coup d'œil bien plus général que le mien. » Fils du bedeau de l'académie, modeste chapelain de l'hôpital de Berne, il s'était, comme Haller, créé des relations parmi les savants d'Allemagne, de France et d'Angleterre ; ce fut lui qui dirigea Gœthe dans son voyage en Suisse.

Tandis que Zurich et Berne attiraient l'attention de l'Europe par leurs littérateurs et leurs naturalistes, Bâle brillait par ses mathématiciens: une famille s'illustra particulièrement en produisant, — fait unique dans l'histoire suisse, — trois grands hommes en deux générations. Les Bernoulli, originaires d'Anvers, s'étaient réfugiés, pour cause de religion, à Francfort, puis à Bâle, au commencement du dix-septième siècle. *Jacques Bernoulli* (1654-1705), après avoir débuté par la théologie, se consacra aux mathématiques ; avec son frère cadet *Jean Bernoulli* (1667-1748), il fut l'un des premiers à comprendre et à appliquer la méthode du calcul différentiel et intégral, que Leibnitz avait proposée, et qui leur servit à résoudre un grand nombre de problèmes considérés jusque-là comme insolubles. *Daniel Bernoulli* (1700-1782), fils de Jean, suivant les traces de son oncle et de son père, collabora avec ce dernier à un mémoire sur *La cause physique de l'inclinaison de l'écliptique*, qui leur valut un prix de l'Académie de Paris. Malheureusement, l'intimité de ces trois savants fut troublée par l'inconcevable jalousie qui portait l'un d'entre eux, Jean, à s'emparer des découvertes faites par son frère et par son fils.

Tandis que Jacques Bernoulli, après des voyages en France, en Angleterre et en Hollande, enseignait les sciences exactes à Bâle, Jean avait obtenu une chaire à l'Université de Groningue, où il réunit l'enseignement de la physique à celui des mathématiques; puis il vint occuper à Bâle la chaire laissée vacante par la mort de son frère aîné. Il aborda les problèmes les plus divers; il émit une nouvelle théorie sur la marche des vaisseaux ; il composa un traité sur le mouvement des muscles et une dissertation sur la nutrition et le renouvellement insensible du corps humain. Cette dernière théorie lui valut des attaques des théologiens qui croyaient y voir une tendance matérialiste ; reproche injuste, car l'auteur n'avait point abandonné la religion chrétienne; pas plus que Haller et Euler les Bernoulli ne considéraient la science incompatible avec la foi.

Quant à Daniel, il fit des études de médecine, puis il vécut à Venise et à Saint-Pétersbourg, où il composa son grand ouvrage sur *l'hydrodynamique*. Le point de départ de cette étude était emprunté à Leibnitz, et les conclusions en ont été résumées



Fig. 73. — Portrait de Jean Bernoulli.

par l'auteur en ces termes : « Il y a une infinité de choses naturelles, d'un prix fort médiocre, qui renferment des forces étonnantes ; ainsi un pied cube d'air comprimé à deux atmosphères soulève un poids de 344 livres à un pied ; une livre de poudre à canon élève 183 913 864 livres à un pied, ce qui est plus que cent hommes ne pourraient faire en un jour, avec le secours de quelques machines. » On voit par là qu'il était sur la trace des découvertes qui, grâce au génie de Jouffroy, de Fulton, de Stephenson, de Colladon, etc., devaient transformer en notre siècle les condi-

tions de l'industrie. En 1734, Daniel Bernoulli vint à Bâle, où il occupa des chaires de botanique, d'anatomie, puis de physique.

Son ami, le grand *Euler* (1707-1783), fils d'un pasteur de Riehen près Bâle, l'accompagna en Russie après avoir fait des études de théologie pour satisfaire aux désirs de sa famille. Il obtint une chaire de mathématiques à Saint-Pétersbourg, et séjourna quelques années dans cette capitale, qu'il quitta pour répondre à un appel de Frédéric-le-Grand ; puis, acceptant une pension de Catherine II, il revint finir ses jours à Saint-Pétersbourg, sans avoir revu sa patrie.

Doué d'une mémoire prodigieuse, Euler possédait ses classiques à fond ; il n'y avait pas un passage de l'Enéide, dit-on, dont il ne sût indiquer immédiatement la place et même la page dans son édition. Travailleur infatigable, il fit pour les Académies de Paris, de Saint-Pétersbourg et de Berlin d'innombrables mémoires sur les sujets les plus divers : *La dimension et la position des mâts dans les navires, La nature de la chaleur, Les boussoles d'inclinaison* ou *La nature des aimants, Le magnétisme terrestre, La construction des navires*, etc. Son ouvrage capital fut *l'Introduction à l'analyse des infiniment petits*, publiée à Lausanne en 1748; c'est un traité rigoureusement systématique qui renferme toutes les méthodes énoncées par Leibnitz, développées par les Bernoulli et réduites par l'auteur en formules générales. Euler s'était présenté à Bâle pour une chaire de physique ; mais le sort aveugle qui décidait alors entre les candidats l'avait écarté, privant l'université du plus illustre de ses élèves.

Au seizième et au dix-huitième siècles, les hommes de sciences avaient des habitudes d'esprit beaucoup plus cosmopolites que ce n'est le cas de nos jours. Quand on lit leur biographie, on est frappé de voir, par exemple, des Suisses se transplanter en Allemagne, en France, en Angleterre, en Hollande, dans les pays du Nord, ou changer de profession et passer de la théologie aux mathématiques, de la médecine ou du droit aux lettres, à la philosophie ou aux sciences naturelles.

« A son tour la terre des Confédérés, dit Monnard, en parlant de l'époque que nous étudions, exerçait une influence au moins égale à celle qu'on lui voyait subir. » Et à l'appui de cette affirmation cet auteur[1] énumère les noms de plus de cinquante

[1] *Histoire de la Confédération suisse*, t. XV.

Suisses, artistes, professeurs, savants, directeurs de services publics importants, diplomates, etc., qui occupaient des positions éminentes en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Hollande, en Russie et dans les Etats scandinaves. Citons quelques noms entre beaucoup d'autres : l'amiral Le Fort, ami de Pierre-le-Grand; l'astronome J.-A. Mallet, auteur d'un voyage en Laponie; le peintre Fussli; Mesmer et Prévost, auteurs de la théorie du magnétisme; Mérian, professeur de philosophie à Berlin; les Mallet, professeurs à Cassel et à Copenhague; Jean de Muller, chancelier de l'électeur de Mayence; La Harpe et le baron du Puget, précepteurs des grands-ducs Alexandre et Nicolas; Necker, ministre des finances de Louis XVI; Maurice Glayre, conseiller du roi de Pologne, etc.

Les idées *nationalistes* et protectionnistes qui ont prévalu au dix-neuvième siècle s'opposent à ces pérégrinations, et tendent à limiter à des régions déterminées l'activité professionnelle des savants ; d'autre part, le développement qu'ont pris les diverses disciplines de la science oblige les chercheurs à se confiner dans des spécialités, et à se préparer par des études appropriées à creuser mieux les questions dont ils seront appelés à s'occuper. Ce que la science a gagné ainsi en profondeur, elle l'a perdu peut-être en étendue ; et l'on doit regretter ces échanges internationaux ainsi que ces relations entre humanistes, qui élargissaient les horizons et faisaient tomber bien des préventions.

Parmi les collaborateurs du *Mercure suisse*, nous avons mentionné Iselin. Dans une sphère plus modeste que les Bernoulli et Euler, *Isaac Iselin* (1728-1782), secrétaire d'Etat de la ville de Bâle, honora également la patrie suisse. On lui doit une *Histoire de l'humanité,* essai de philosophie de l'histoire, où il décrit les étapes de la civilisation. Appartenant à la famille des esprits optimistes qui croient fermement au progrès, il plaçait l'âge d'or de l'humanité, non pas en arrière comme Rousseau, mais en avant. Ses *Ephémérides de l'humanité,* publiées sous la forme de cahiers mensuels, ont contribué à répandre en Suisse et en Allemagne des idées saines sur le paupérisme, l'économie agricole et la pédagogie.

Iselin était lié avec *Salomon Gessner,* le médecin *Jean-Gaspard Hirzel* de Zurich (1725-1803) et le médecin et littérateur *Zimmermann* de Brougg (1728-1795); il jeta avec leur concours, en 1760, les bases de la *Société helvétique.* Cette association qui, dès lors, se réunit chaque année à Schinznach, avait pour but de mettre en rapport les savants, gens de lettres, penseurs, publicistes, pro-

fesseurs ou magistrats de la Suisse; elle cherchait à éclairer l'opinion, et contribua à rapprocher les hommes les plus marquants des divers cantons. On la verra plus tard, de 1820 à 1830, jouer en quelque sorte le rôle d'une diète officieuse, et étudier des questions que ne pouvait alors aborder l'assemblée fédérale; organe des esprits libéraux, elle répudiera hardiment les tentatives des partis réactionnaires, et concourra pour une grande part au réveil de l'esprit national dans notre patrie[1].

Les fondateurs de la Société helvétique désignèrent dans la plupart des cantons des hommes éminents par leur patriotisme, qu'ils désiraient s'associer. *François-Urs Balthasar* de Lucerne, alors septuagénaire, en fut nommé président et membre honoraire. Ne pouvant se rendre à la première réunion, il y envoya l'un de ses fils pour y déposer son testament politique: *Les derniers vœux d'un patriote helvétique.* Dans cet écrit il constate les progrès accomplis en Suisse depuis le commencement du dix-huitième siècle: déserts transformés en champs et en prairies; embellissement des villes; zèle pour l'étude, dont témoigne le grand nombre des savants. Il constate, d'autre part, les imperfections de l'édifice social, et le fait que, si la Suisse a eu des guerriers héroïques qui ont su fonder et défendre la patrie, il lui a manqué des hommes d'Etat doués d'un esprit organisateur et capables d'en faire un tout harmonique. L'âge suivant, dit-il, complètera l'œuvre commencée par la liberté, l'aurore de ce jour semble se lever; la réunion à Schinznach de patriotes illustres et dignes de respect, présage un avenir de progrès. Puis, empruntant le langage d'Ezéchiel, il prévoit que l'esprit de concorde et d'amour va ranimer et couvrir de chair les ossements épars de la Confédération. Belle prophétie qui devait mettre près d'un siècle à se réaliser!

La Société helvétique eut le mérite de développer en Suisse l'esprit d'initiative, et elle provoqua la création de plusieurs autres associations poursuivant des buts d'utilité générale: la *Société militaire helvétique*, la *Société médicale suisse*, la *Société cosmographique pour l'étude de la Suisse*, la *Société historique bernoise*, etc. Wyttenbach fonda, en 1786, celle des *naturalistes*, et Salomon Gessner, en 1777, celle des *Beaux-Arts*. Sous les auspices de LL. EE, s'était constituée, à Berne, en 1759, une *Société économique*, dont Haller fut longtemps président; des sociétés similaires furent créées à

[1] Voir dans notre *Histoire de la Suisse sous le pacte de 1815*, t. I, p. 330 et suiv., un résumé de sa bienfaisante activité.

Lausanne, Yverdon, Nyon, Morges, Payerne. La plupart sombrèrent dans la tempête révolutionnaire. Les sociétés qui, sous des noms analogues, fleurissent aujourd'hui en Suisse, remontent aux années qui suivirent 1815 et 1830; en reprenant les traditions de leurs devancières, elles ont contribué à la formation de notre esprit national.

La Suisse catholique reste un peu à l'écart du mouvement intellectuel au dix-huitième siècle. Cependant l'abbé d'Einsiedeln, *Marianus Muller,* encourage ses conventuels à la culture des lettres; son successeur, *Béat Kuttel,* restaure le collège de Bellinzone et entretient la vie studieuse dans son abbaye. *Nicolas de Luce,* abbé de Bellelay, fonde dans son monastère un institut renommé destiné à former les jeunes gens en vue du service étranger. A Lucerne, le Franciscain *Jost* substitue à la scolastique une méthode plus philosophique pour l'enseignement de la théologie, et le chanoine *Ignace Schoumacher,* élève des jésuites, fonde une Société de lecture. A Soleure, le prévôt du chapitre, *Soury,* combat l'obscurantisme, et *Ignace Zimmermann* se fait remarquer comme professeur de rhétorique. *Brentano*, de Rapperschwil, se signale comme théologien et comme traducteur de la Bible, dont il popularisa la lecture. *F.-V. Schmid,* à Uri, *Zelger, Joseph Bousinger,* dans l'Unterwald, *Joseph-Xavier Schnyder* dans l'Entlibouch, consacrent leur temps à retracer l'histoire de leurs cantons respectifs; le baron *d'Alt* à Fribourg écrit une histoire des Helvétiens, et Mgr. *B.-H. de Lenzbourg,* évêque de Lausanne, rassemble des documents relatifs à l'histoire de son diocèse. Le Valaisan *Pierre-Joseph de Rivaz,* de Saint-Gingolph, se fait une réputation comme mathématicien et publie de savantes découvertes sur l'horlogerie de précision et la mécanique. On lui doit aussi un *Eclaircissement sur le martyre de la légion thébéenne,* ouvrage publié à Paris en 1779, et qui dénote une véritable science historique.

Les Suisses allemands professent alors à l'égard des Suisses romands, des *Welches,* comme ils les appellent volontiers, un sentiment mélangé, fait moitié de dédain, moitié d'admiration. Mais il arrive parfois que le conquérant se laisse conquérir à son tour, jusqu'à un certain point, par celui auquel il a ravi la liberté. Fixé dans le pays romand comme bailli ou comme propriétaire de fiefs, plus d'un patricien bernois n'a pas résisté à l'influence qu'a exercée sur lui le milieu où sa bonne étoile l'a appelé à vivre. Tel fut le cas de *J.-R. de Sinner,* l'auteur du *Voyage historique et littéraire*

dans la Suisse occidentale, et d'une traduction française des satires de *Perse* ; du bailli *de Lerber,* auteur de poésies et d'opuscules philosophiques ; du général *J.-R. de Weiss,* bailli d'Yverdon, qui consigna dans un volumineux traité ses *principes philosophiques, politiques et moraux ;* de *Ch.-Victor de Bonstetten*, le bailli libéral de Nyon, qui, dans un ouvrage, vanté par Sainte-Beuve, compare *l'homme du Nord* et *l'homme du Midi* ; du Zuricois *Henri Meister,* fin et délicat moraliste, auteur de piquantes observations sur les mœurs ; du général *de Zourlauben,* de Zoug, auquel on doit une histoire militaire des Suisses au service de France; de *de May,* bailli de Romainmôtier, qui écrivit une histoire militaire des Suisses, etc.

Tous ces auteurs, dont quelques-uns avaient été au service de France, parlaient et écrivaient le français avec aisance et correction. L'usage de cette langue était, au reste, fort répandu à Berne, dans la haute société ; et l'on peut remarquer que les proclamations de LL. EE. étaient rédigées dans un style clair et même élégant, bien supérieur à celui de certaines publications actuelles, écrites, prétend-on non sans ironie, en *français fédéral.* Cependant, au point de vue du progrès des idées, l'apport fourni par les Bernois à la littérature française ne peut se comparer à celui des auteurs romands proprement dits.

CHAPITRE XVI

Mouvement intellectuel au dix-septième et au dix-huitième siècles. (*Suite.*)

Considérations générales sur le pays romand. — Neuchâtel : Vattel, David de Pury, Ed. de Pourtalès, Du Peyrou, César d'Ivernois, Mme de Charrière, Jonas Boyve, D.-H. Chaillet. — Pays de Vaud : J.-P. de Crousaz, Barbeyrac, Ruchat, Polier de Bottens, Loys de Bochat, Loys de Cheseaux, Antoine Court, Tissot. — Séjour de Voltaire et de Gibbon à Lausanne, leurs rapports avec la société vaudoise. — De Félice.

La société genevoise. — Abauzit, Bourlamaqui, Tronchin, Ch. Bonnet, Rousseau. — Séjour de Voltaire à Genève, ses relations avec Jacob Vernet, les Tronchin, Jacob Vernes, et le Consistoire. — H.-B. de Saussure, Bourrit, J.-A. et G.-A. de Luc, Senebier. — M.-A. Pictet. — P.-H. Mallet, G. E. de Haller, Freudenberg, Balthasar, Pierre de Rivaz, Necker, Reybaz, Etienne Dumont, Clavière, Duroveray, François d'Ivernois, Mallet du Pan.

Considérations générales sur la répartition des savants par cantons et par époques : influence de la liberté de pensée sur le développement intellectuel. — Conditions déplorables de l'enseignement primaire et secondaire. Fêtes des vignerons, fête d'Arth. —

Les beaux-arts : Antoine Arlaud, Jean-Antoine Dassier, Hedlinger, Liotard, les Fussli, Angélika Kaufmann, Lacroix, Ducros, Kæsermann, Knebel, Mullener, L.-H. Arlaud, Pierre de la Rive. — Perronnet, Pisoni. — Meyer de Schauensee, Schmidlin. —

Développement de la richesse publique et de l'agriculture ; création des sociétés économiques. Extension commerciale. Essor de l'industrie.

Dans ce tableau du développement intellectuel de la Suisse au dix-huitième siècle, nous suivons un ordre géographique, commençant par la Suisse allemande, en vertu de l'adage : à tout seigneur tout honneur. Cette disposition, destinée à mettre en lumière la physionomie propre à chacun des centres intellectuels de la Suisse, a l'inconvénient d'être peu chronologique et, au point de vue de la filiation des idées, de ne pas faire ressortir suffisamment l'influence que le pays romand a exercée sur la Suisse allemande.

Les productions littéraires de la Suisse française, au commencement du dix-huitième siècle, ont quelque chose d'incomplet, de maladroit, de lourd, rien d'arrêté, de fini, ni même de défini. La faute en est au mélange de l'élément étranger avec l'élément indigène. « Quand la culture plus avancée du réfugié venait à s'enter sur les bonnes qualités de l'enfant du sol, dit M. Gaullieur, on voyait parfois naître et grandir des produits d'un mérite réel ;

mais on conçoit qu'au commencement l'union n'était pas encore assez bien cimentée pour qu'une littérature nationale pût se former. »

Neuchâtel a eu, au dix-huitième siècle, l'honneur de donner le jour à un jurisconsulte d'un réel mérite, *Emeric de Vattel* (1714-1767), qui passa la plus grande partie de sa vie auprès de l'électeur de Saxe. Son *Droit des gens* est resté célèbre : il a eu de nombreuses éditions, dont la dernière est datée de 1862. « Il ne s'éleva pas, nous dit le professeur Hornung, au-dessus des idées qui dominaient alors ; il était simplement condisciple du philosophe allemand Wolf, dont il se proclama lui-même le vulgarisateur, mais son ouvrage est venu à propos pour combler une lacune. »

Si nous faisons une incursion sur un terrain autre que celui de la littérature, nous constatons à Neuchâtel de belles manifestations de générosité et de bienfaisance ; au reste, les idées humanitaires y ont toujours eu de chauds propagateurs. Dans ce domaine où les actes sont plus efficaces que les paroles, quatre noms attirent surtout l'attention. En 1733, un commerçant d'origine étrangère établi à Neuchâtel, *J.-J. L'Allemand*, vouait par testament sa fortune à la fondation d'une maison d'orphelins. Cette initiative suscita des imitateurs. Un commerçant neuchâtelois, établi à Londres, *David Pury* (1709-1786), combla sa ville natale de ses largesses sous le voile de l'anonyme, et lui légua ses biens ; on lui doit en particulier la fondation de l'Hôpital des bourgeois et la construction de l'Hôtel de ville. Frédéric II, constatant les services qu'il avait rendus à Neuchâtel, le gratifia du titre de baron. David de Pury eut plus tard, à son tour, des imitateurs en la personne d'*Auguste de Meuron*, le fondateur de l'asile d'aliénés de Préfargier, et de *J.-L. de Pourtalès*, qui institua un nouvel hôpital destiné à recevoir les malades sans distinction d'origine (1808). Jérémie Pourtalès, négociant languedocien, s'était fixé à Neuchâtel en 1720, y avait créé un commerce prospère, et avait reçu, en 1750, des lettres de noblesse de Frédéric II. Son fils aîné, Jacques-Louis (1722-1814), donna une extension décisive à l'industrie des toiles peintes qui devait fleurir pendant trois quarts de siècle à Neuchâtel : possédant le génie du commerce, il établit des succursales dans les principales villes d'Europe. Ce *roi des négociants*, comme on l'appelait à Lyon, voyageait à cheval de Neuchâtel à

[1] *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française, particulièrement dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.*

[2] Voir *Galerie suisse*, t. II.

Ostende, et l'on calcule qu'il faisait en moyenne douze cents lieues de poste par an ; resté simple et parcimonieux, il acquit une des plus grandes fortunes de son temps.

A côté de ces favoris du sort, qui désarmaient l'envie par leurs générosités splendides, il y avait aussi à Neuchâtel quelques hommes de lettres. Nous avons mentionné plus haut Bourguet, le directeur du *Mercure suisse*, rappelons aussi le nom de *du Peyrou*. Fils d'un commandant de Surinam, possesseur d'une grande fortune, du Peyrou, bourgeois de Neuchâtel, s'était fait construire un magnifique hôtel dans le faubourg; ses goûts littéraires, l'élévation de son caractère et son hospitalité attiraient à lui tous les étrangers, et il devint le centre du mouvement intellectuel de la petite principauté. Esprit juste, cœur généreux, parfait galant homme, il prit sous sa protection Rousseau, alors établi à Môtiers, lors des démêlés du philosophe genevois avec le pasteur de Montmollin. Il fallait qu'il eût bon caractère, car Rousseau, qui lui avait des obligations, ne réussit pas à se brouiller avec lui ; il le fit même dépositaire de ses papiers, et le chargea de publier la seconde partie de ses confessions.

La petite ville de Colombier avait en ce temps pour maire un homme d'esprit, *César d'Ivernois*, qui excellait à rimer le madrigal, le rondeau et l'impromptu, genre de productions dont les Neuchâtelois sont très friands. C'était aussi à Colombier que vivait Mme *de Charrière*, l'auteur des *Lettres neuchâteloises*, des *Lettres de Lausanne* et de *Caliste*, petits chefs-d'œuvre qui ont pris un rang distingué dans la littérature française du siècle dernier. Isabelle de Charrière, née van Tuyll, avait épousé à Utrecht en 1740, un petit-fils de Béat de Muralt; en dépit de son origine étrangère, elle possédait à fond la langue de Voltaire, et son style est fort remarquable. « C'est du meilleur français de Versailles, » disait Sainte-Beuve. En décrivant, non sans malice mais d'une touche légère, les mœurs de la société où les circonstances l'avaient appelée à vivre, Mme de Charrière s'attira naturellement des inimitiés tenaces.

Parmi les figures marquantes de Neuchâtel, il faut encore citer le chancelier *Jonas Boyve*, auteur d'un traité sur l'*Indigénat helvétique de Neuchâtel* et du commentaire sur les coutumiers romands. Rappelons enfin le nom du pasteur *David-Henri Chaillet*, appelé par ses compatriotes le « grand Chaillet, » et qui acquit un renom mérité en donnant un regain de vie au *Mercure suisse*; c'était un esprit actif, fécond, ouvert aux notions les plus variées.

En fondant à Lausanne une Académie rivale de celle de Berne, LL. EE. n'avaient pas entendu favoriser l'indépendance de la pensée ; leur but était au contraire de retenir les jeunes gens dans le pays pour qu'ils ne fussent pas tentés d'aller prendre contact à l'étranger avec les maîtres des grandes universités; et l'on a vu plus haut comment, après une résistance qui lui fait honneur, l'Académie de Lausanne fut contrainte de plier sous la férule. En dépit de ces circonstances peu favorables à l'éclosion du talent, quelques hommes d'un réel mérite réussirent à se faire un nom dans le pays de Vaud, soit comme professeurs, soit comme écrivains.

La terre vaudoise a été féconde en moralistes et en philosophes, ce genre de profession supposant un don d'observation et un penchant à la rêverie qui sont dans le caractère de ses habitants. *Jean-Pierre de Crousaz* (1663-1750), le célèbre professeur, ainsi qu'on l'appelait alors emphatiquement, enseigna à l'Académie les mathématiques et la philosophie; rompant avec l'ancienne routine, il introduisit dans son enseignement la méthode de Descartes. Ecrivain fécond et éclectique, prédicateur et polémiste, il se posa en adversaire de Bayle et de Leibnitz. « Esprit curieux et libéral plutôt que profond, il eut, nous dit M. Ph. Godet, assez d'originalité pour être un initiateur, pas assez pour être un créateur. Il eut surtout, comme on l'a remarqué, « l'art de semer beaucoup d'idées nouvelles sans susciter d'orages. » Mais il lui manqua un style plus dégagé, plus souple et plus correct. L'influence qu'il exerça est attestée par Gibbon, qui lui devait, selon son propre aveu, une partie de son éducation philosophique et lui savait gré d'avoir répandu dans le clergé et les habitants du pays de Vaud le goût et l'esprit des lettres. Après les débats pénibles soulevés par la question du *Consensus*, il quitta Lausanne et alla occuper une chaire à l'Université de Groningue où l'avait précédé son collègue Barbeyrac.

Jean Barbeyrac (1674-1744), qui traduisit et commenta Grotius et Pufendorf, était originaire de Béziers; il avait fait des études de théologie, puis il se voua à la jurisprudence, science dans laquelle il acquit une réputation européenne. Occupant la première chaire de droit et d'histoire de l'Académie de Lausanne, il revendiqua avec énergie « pour chacun une honnête liberté de suivre les lumières de sa conscience. » Une pareille prétention n'était

guère de saison sous le régime bernois, et Barbeyrac fut heureux d'accepter une position en Hollande, pays qui fut à cette époque le refuge par excellence des penseurs indépendants.

Le vénérable *Abraham Ruchat* (1678-1750), professeur à Lausanne, fut le premier en date des historiens vaudois; né à Grandcour près Payerne, de souche paysanne, c'était un homme de la vieille roche. « Sa foi, dit Vulliemin, était celle des Eglises helvétiques ; il la défendait avec fermeté, mais sans passion ; je dois toutefois excepter les points sur lesquels il se trouve en opposition avec Rome : alors se rencontrent des expressions vives, sévères, et telles que nos pères les avaient apprises dans les jours du combat ; son zèle a oublié la douceur, quelquefois même l'équité. Ses adversaires le lui rendirent au double dans leurs représailles. » Il a du reste un réel souci de l'exactitude, et produit une grande abondance de renseignements puisés aux sources originales. Son *Histoire de la réformation de la Suisse,* parue de 1727 à 1728, est l'entreprise d'un homme vaillant; car, ainsi que l'observe M. Ph. Godet, il ne s'agissait de rien moins alors que de défricher une forêt vierge ; œuvre touffue et sans art, elle eut du moins le mérite de faire naître le goût des études historiques. Sans s'en douter, ce loyal serviteur de Berne lança les Vaudois dans une voie qui devait les amener à réclamer leur indépendance : LL. EE., toujours avisées, interrompirent le cours d'une publication propre à réveiller des sujets de leur léthargie.

G.-P. Polier de Bottens (1675-1759), qui unissait un profond savoir à un goût fin et délicat, occupa avec distinction les chaires de morale et de grec : on lui doit une grammaire et une syntaxe hébraïques. *Ch.-Guillaume de Loys de Bochat* (1695-1754) professa à Lausanne l'histoire et la jurisprudence ; il publia un grand nombre de travaux sur la législation et sur l'histoire de la Suisse. « Beaucoup d'archéologues, dit Gaullieur, ont puisé leur savoir dans ses mémoires critiques. » *Jean-Philippe de Loys de Cheseaux* (1718-1751), auquel fut offerte la direction de l'observatoire de Saint-Pétersbourg, se fit connaître par plusieurs travaux importants d'astronomie et de physique ; comme son grand-père, J.-P. de Crousaz, il fit partie de plusieurs académies savantes. Doué d'un talent précoce, il composa, à l'âge de dix-sept ans, des dissertations sur la *chute des corps,* la *transmission des sons* et la *puissance de la poudre.*

A l'ombre de l'Académie, s'était fondée à cette époque une

autre institution qui a contribué pour sa part à la vie intellectuelle et à la bonne renommée de Lausanne : le *séminaire*, où se formaient les « pasteurs du Désert », fondé, en 1729, par *Antoine Court.*

Les noms de ces savants sont oubliés aujourd'hui ; en revanche, celui du médecin Tissot a survécu, en raison de la réputation



Fig. 74. — Portrait de Tissot.

vraiment européenne qu'il acquit dans l'art de guérir. Né au village de Grancy près Cossonay, où son père exerçait la profession d'arpenteur, *David-Auguste Tissot* (1728-1797) étudia la médecine à Montpellier, puis se fixa à Lausanne où il fut nommé médecin des pauvres. A l'occasion d'une épidémie de petite vérole, il justifia dans un énergique plaidoyer la méthode de l'*inoculation*, qu'avait déjà préconisée le Dr Tronchin. Quelques années plus tard, en 1761, il se signala à l'attention publique par son *Avis au peuple sur sa santé ;* cet ouvrage, qui fit époque, eut en quelques années quinze éditions françaises, et fut traduit en dix-sept langues. Les saines notions de l'hygiène n'étaient point répandues alors comme aujourd'hui, d'innombrables préjugés et superstitions

avaient cours dans les campagnes et dans les villes ; le but de l'auteur était de mettre à la portée de tous, et notamment des pasteurs et des instituteurs, les notions élémentaires de l'art de guérir. Tissot décrit les maladies aiguës, en indique les symptômes caractéristiques, et enseigne la manière de les soigner ; il le fait en termes clairs, sous une forme agréable, relevée parfois d'un trait heureux ; l'élégance de son style frappa Gœthe, qui, dans ses mémoires, le donne en exemple aux médecins allemands.

L'Avis au peuple répandit des recettes pratiques demeurées jusqu'alors l'apanage des membres de la Faculté et opéra une révolution dans les idées régnantes. Ainsi, en consacrant sa vie aux humbles, Tissot acquit une très grande notoriété : de toutes parts on vint le consulter, et des personnages de distinction s'établirent à Lausanne pour être à portée de ses soins. Pour récompenser ses services, le gouvernement bernois créa en sa faveur une chaire de médecine à l'Académie de Lausanne. Il déclina des offres brillantes de l'électeur de Hanovre, de la cour de Naples, du roi de Pologne, du Sénat de Venise ; il accepta cependant, à titre temporaire, une chaire à l'Université de Pavie ; mais, malgré les sollicitations de l'empereur Joseph II, il revint au bout de deux ans dans son pays, où il publia encore plusieurs traités de thérapeutique. Jamais Vaudois ne fut autant que lui comblé d'honneurs : membre des Académies de Londres, de Paris, de Stockholm, et de diverses sociétés savantes de Bâle, de Rotterdam, etc., il entretint des relations d'amitié avec Haller, Tronchin, Vernet, Voltaire, Rousseau, le prince de Wurtemberg ; il fut le compagnon journalier de Joseph II durant le séjour de ce souverain à Lausanne en 1772, et n'en resta pas moins modeste et bienveillant, dévoué au pauvre comme au riche. L'homme de science était doublé chez lui d'un moraliste, ami de la religion. Attaché au régime bernois, il s'affligea de voir se répandre dans le Pays de Vaud les idées que la révolution française avait mises en honneur.

C'est par une transition toute naturelle que nous passons de l'auteur de l'*Avis au peuple* à Voltaire : car la réputation naissante du médecin Tissot attira à Lausanne l'ancien favori de Frédéric II. Ce fut en 1755 que Voltaire vint s'établir à Montriond, près Ouchy, « dans un petit ermitage à l'abri du vent du nord », pour se transporter ensuite dans une demeure plus spacieuse, à la rue du Grand-Chêne. Il y avait alors, dans l'antique cité épiscopale, une

société aimable et frivole, composée en partie d'émigrés français: elle réservait au grand homme de faciles triomphes, dont sa vanité s'accommodait fort bien. Le temps relativement court, trois ans à peine, qu'il passa à Lausanne, fut un des plus heureux de sa vie : Juste Olivier remarque qu'il eut alors, non seulement de l'esprit, mais une sorte de bien-être, de joie plus franche, rare chez lui; son rire y est moins âpre, son ton moins moqueur. Tout lui plaît en ces lieux « qui inspirent la joie ». « Nous avons, dit-il, le bon vin de la Côte, l'excellent vin de Lavaux. Nous mangeons des gélinotes, des coqs de bruyère, des truites de vingt livres.... Ne sommes-nous pas fort à plaindre? » De charmantes femmes, Mmes d'Aubonne, de Constant d'Hermenches, de Chandieu, de Brenles, de Langalerie, Mlle Suzanne Curchod (plus tard Mme Necker), etc., l'entourent et le cajolent. Il joue avec elles la comédie, à Mon-Repos; dans son enthousiasme, il compare leurs talents à ceux des acteurs de Paris, vante leur enjouement et le discernement spirituel avec lequel on admire ses pièces, dans ce public d'élite. Mais il remporta un succès qui le réjouit plus encore : il réussit à amener à ses représentations un clergé « aimable et instruit, » qu'il oppose aux pasteurs défiants et ombrageux de Genève. On sait que Voltaire aimait à compromettre les gens d'Eglise : aussi sa joie fut à son comble lorsqu'i put compter le doyen de Polier (père de Mme de Montolieu) au nombre des collaborateurs de l'Encyclopédie.

Voltaire rencontra cependant quelques contradicteurs: de Haller lui imposait, dit-on, une frayeur respectueuse; et le bailli de Lausanne, avec cette spirituelle bonhomie propre aux patriciens bernois, lui donnait de salutaires avis : « Monsieur de Voltaire, on dit que vous avez écrit contre le bon Dieu, cela est mal, mais il vous pardonnera ; contre notre Seigneur, cela est très mal, mais il vous pardonnera encore. Monsieur de Voltaire, gardez-vous d'écrire contre Leurs Excellences de Berne, elles ne vous le pardonneraient jamais ! »

Cette idylle, comme l'appelle Sainte-Beuve, finit mal. Voltaire entreprit de réhabiliter un certain Joseph Saurin, qui avait été, de 1685 à 1689, pasteur à Bercher, et s'en était enfui à la suite d'un vol d'argenterie; au moyen de cartons, il intercala dans un second tirage de son *Histoire universelle* une apologie du dit Saurin, se berçant de l'espoir que les Suisses, ayant acheté la première édition, ne liraient pas la seconde; mais le pasteur Leresche

signala cette supercherie dans le *Journal helvétique* et produisit une copie des aveux de Saurin. Voltaire se fâcha; le digne ecclésiastique, sans se laisser intimider, maintint sa critique. Le pasteur de Polier, pour convaincre Voltaire de son erreur, lui montra le registre de la classe d'Yverdon, où le vol en question était relaté; quelques jours après, le philosophe s'introduisant chez M. de Polier en son absence, demanda à une servante de le laisser pénétrer dans le cabinet de son maître pour y prendre un livre dont il avait besoin; celle-ci y ayant consenti sans défiance, il enleva du registre la pièce de conviction. Cette grave indélicatesse brouilla Voltaire avec M. de Polier, et avec la société de Lausanne[1].

La présence de Voltaire dans la future capitale du canton de Vaud contribua à y dégourdir, à y éveiller les esprits, et en fit un lieu de villégiature aimé des étrangers. Mais tout le monde n'appréciait pas cette transformation comme un bienfait, et ne prisait pas au même degré ces avantages nouveaux. Le général *Warnery* (1720-1786), qui avait fait une carrière honorable au Piémont, en Autriche, en Prusse et en Pologne, et publié divers ouvrages sur l'art militaire, signale avec amertume, dans ses mémoires, l'influence de Voltaire; il fait dater de son arrivée à Lausanne la décadence des mœurs nationales. « Quand je quittai ma patrie, dit-il, on aurait montré au doigt un jeune homme qui n'aurait pas servi dans les troupes au moins quelques années; l'éducation était alors mâle; mais l'on m'a assuré que depuis que Voltaire s'est niché dans ce pays, le goût du militaire s'est éteint chez tous ceux que la nécessité n'y force pas; tous ceux qui peuvent s'en passer vivent dans la plus grande oisiveté, lisent des romans, font des vers; il n'y a pas jusqu'aux filles qui ne parlent en bouts-rimés et en chansons; le luxe, la délicatesse et la dépravation des mœurs ont fait des progrès en Suisse avec la poésie. »

Le pays romand est un carrefour où des courants d'idées opposées se rencontrent et se pénètrent réciproquement, pour en repartir après avoir subi une transformation. Il s'y opère un trafic de pensées; nos auteurs ont une culture mixte, à la fois germanique et française; ils s'efforcent d'amener nos voisins à se mieux comprendre; leurs œuvres ont un caractère pratique et didactique. « Qu'ils s'appellent Viret ou Vinet, Rousseau ou Mme de Staël, nos écrivains, dit M. Ph. Godet, font moins de l'art que

[1] Voir le récit détaillé de cette odieuse supercherie dans la *Vie intime de Voltaire à Ferney*, par Lucien Perey et Gaston Maugras.

de la propagande; ils n'écrivent pas pour écrire, mais pour enseigner et pour convaincre ; en un mot, ils croient avoir une mission. » Le sentiment de ce rôle, un peu présomptueux, ne va pas sans une certaine pédanterie ; néanmoins la tendance moralisante de nos pédagogues inspire confiance aux pères de famille : l'Allemagne, la France, l'Angleterre, les pays du Nord, envoient dès longtemps de nombreux jeunes gens faire une partie de leur éducation à Genève, à Lausanne ou à Neuchâtel, tandis que Genevois, Vaudois et Neuchâtelois se vouent volontiers à l'enseignement en pays étranger. Par leur intermédiaire, la culture française d'une part, et, de l'autre, les idées de libre examen, propres aux pays du Nord et au protestantisme, se répandirent même dans les cours des souverains.

La charmante description des rives du Léman que Rousseau donna en 1759 dans la *Nouvelle Héloïse*, d'autres récits et descriptions encore, l'agréable peinture que Gibbon fit de la société vaudoise de son temps, attirèrent dans notre pays nombre d'étrangers de marque.

Le futur historien anglais Gibbon (1737-1794), fils d'un membre du Parlement anglais, avait, à l'âge de seize ans, passé au catholicisme, contre la volonté de son père ; celui-ci l'envoya à Lausanne chez le professeur Pavillard. Gibbon s'attacha beaucoup à cette ville, et s'y éprit d'un amour romanesque pour la fille du pasteur de Crassier, la belle *Suzanne Curchod,* femme d'esprit d'un rare mérite, et surtout femme de cœur. Mlle Curchod, qui devait épouser plus tard M. Necker, le fameux ministre de Louis XVI, et avoir pour fille Mme de Staël, avait organisé à Lausanne une société littéraire que l'on appelait l'*Académie des Eaux,* du nom du vallon où elle tenait ses réunions. Sans se préoccuper beaucoup du chagrin qu'il lui causait, le volage Gibbon quitta sa fiancée en 1758 pour retourner à Londres, auprès de son père. En 1783, il revint se fixer à Lausanne pour y terminer son grand ouvrage sur *La décadence de l'Empire romain.* Il travailla de longues années chez son ami *Deyverdun,* le traducteur de Werther, dans une propriété sur l'emplacement duquel ont été construits depuis l'hôtel qui porte son nom et le bâtiment des postes ; il se lia intimement avec la famille de Sévery. La société de Lausanne était alors plus animée que jamais. Dans les salons de M. Deyverdun et de Mme *de Charrière-de Bavois,* se rencontraient l'abbé *Raynal,* M. et Mme *Necker,* la future Mme *de Staël,* le prince *Henri*

de Prusse, Mme *de Montolieu* née de Polier, auteur des *Châteaux suisses*, *Tissot*, Mme *de Charrière* (de Colombier), Mme *de Genlis*, le prince *Galitzin*, le marquis *de Boufflers*, le comte de *Gibelin*, le futur doyen *Bridel*, alors jeune proposant, les jurisconsultes *Porta*, *Seigneux de Correvon* et *Clavel de Brenles*, le général *Samuel de Constant* (père de Benjamin), *Frédéric-César de la Harpe*, etc.

Cependant, la vie intellectuelle du pays ne se concentrait point à Lausanne : dans les principales villes du futur canton de Vaud, à Vevey, à Nyon, à Morges, à Yverdon, à Payerne, les sociétés économiques déployaient une grande activité et abordaient des questions dignes de fixer l'attention publique : dans diverses maisons lettrées, on jouait avec entrain la comédie de salon. Un Napolitain de mérite, qui avait mené en Italie une existence très romanesque, *Fortuné-Barthélemy de Félice*, vint s'établir en 1762 à Yverdon, et y créa une imprimerie qui eut ses jours de gloire. Esprit inventif, compilateur savant et laborieux, il entreprit entre autres la publication d'une vaste *Encyclopédie* ou *Dictionnaire raisonné des connaissances humaines*, imitation de celle de Diderot. L'encyclopédie d'Yverdon contient beaucoup d'articles nouveaux dus à la plume des *de Félice*, des *Euler* de Bâle, du médecin *Bourgeois* et du naturaliste *Elie Bertrand* d'Yverdon, des professeurs *Chavannes* et *Mingard* de Lausanne, du bailli *Tscharner* d'Aubonne, du chirurgien *Perrelet* et de quelques publicistes français et italiens. Les nombreux ouvrages édités ou composés par de Félice, touchant le droit naturel, le droit des gens, la philosophie, la logique, l'histoire, la littérature, les voyages, se répandirent dans le monde entier. Malgré tout le labeur que représente cette activité littéraire et commerciale, de Félice trouvait encore le temps de diriger un établissement d'éducation. « Il fut, nous dit Gaullieur, le père des théories pédagogiques qui ont eu tant de vogue en Suisse à la fin du dix-huitième siècle, et que l'on trouve consignées dans son discours sur la manière de former le cœur et l'esprit des enfants. » (1763.) A la même époque, une imprimerie de Vevey publiait un almanach, le *Messager boiteux de Berne et Vevey*, dont le débit fut immense.

C'est par Genève que nous terminons ce tableau sommaire de l'activité intellectuelle des Suisses au dix-huitième siècle. A proprement parler, cette république ne faisait pas partie du corps helvétique. Nous aurions dû néanmoins commencer par elle, car c'est de

Genève que partit le mouvement, et c'est elle qui incontestablement a jeté le plus d'éclat sur les lettres et la science. Cité en butte à des attaques et à des commotions sans cesse renaissantes, sentinelle courageuse et toujours en éveil, Genève, — ses habitants les moins lettrés le savent, et le répètent complaisamment, — a produit un nombre sans pareil d'illustrations. Un érudit genevois d'origine savoyarde, M. le Dr Ed. Dufresne[1], faisant l'éloge d'un autre érudit genevois, également de souche exclusivement savoyarde, qualifie le réformateur Froment « d'intrus, tel que Genève en a constamment hébergé dès 1535 jusqu'à nos jours. » Le rang éminent que la cité de Calvin occupe dans le monde, elle le doit en bonne partie à ces intrus : chassés de leur patrie, ils y vinrent, en effet, en grand nombre, et elle les hébergea, en un temps où il n'était pas sans danger de le faire ; parfois même, de faux frères se glissaient à leur suite, ainsi qu'on l'a vu plus haut (p. 180 et 183). A très peu d'exceptions près, les savants qui ont illustré Genève appartiennent à ces familles « d'intrus » venues de France ou d'Italie.

On peut du reste remarquer partout, en recherchant l'origine des hommes qui se sont distingués dans n'importe quel domaine, et à tous les degrés de l'échelle sociale, que les transplantations favorisent le déploiement des talents ; la chose s'explique entre autres par le fait que l'homme éloigné du sol natal par les circonstances, et privé ainsi de bien des appuis, se voit obligé de redoubler d'efforts pour se faire une position.

Les Suisses, confinés dans d'étroites limites, se sont fait une habitude de ces migrations perpétuelles. Et cette habitude, notons-le en passant, nous a privés de plus d'une gloire : chez nos voisins de l'ouest en effet, on considère comme Français les Farel, les Calvin, les Descartes, les Bayle, qui ont cependant passé la plus grande partie de leur vie en Suisse ou en Hollande et y ont puisé une bonne partie de leurs inspirations ; mais on envisage aussi comme Français tout étranger qui parvient en France à une situation éminente : un Bersier, un Adolphe Monod, un Benjamin Constant, une Mme de Staël, un Rousseau....

De nos jours les différences de pays à pays et de ville à ville tendent à s'effacer ; au dix-huitième siècle, elles étaient bien plus accusées. C'est ainsi que l'aspect de Lausanne, où régnaient des

[1] Voir notice sur M. Jules Vuy, dans le compte rendu du quatorzième congrès des sociétés savantes de la Savoie, tenu à Evian en 1896.

idées mondaines, frivoles et l'amour du divertissement, importés de l'étranger, contrastait avec les mœurs plus laborieuses, plus austères de Genève. En 1765, le chevalier de Boufflers portait sur celle-ci un jugement piquant que rappelle M. Godet. « C'est une grande et triste ville, habitée par des gens qui ne manquent pas d'esprit et encore moins d'argent, et qui ne se servent ni de l'un, ni de l'autre. Ce qu'il y a de très joli à Genève, ce sont les femmes ; elles s'ennuient comme des mortes, mais elles mériteraient bien de s'amuser. » Vers le même temps Voltaire lançait cette mordante épigramme demeurée célèbre :

Noble cité, riche, fière et sournoise ;
On y calcule et jamais on n'y rit.
L'art de Barème est le seul qui fleurit ;
On hait le bal, on hait la comédie ;
Pour tout plaisir, Genève psalmodie
Du bon David les antiques concerts,
Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers.
Des prédicants la morne et dure espèce
Sur tous les fronts y grave la tristesse.

Ces appréciations portent l'empreinte des préventions françaises contre l'œuvre de Calvin. Au surplus, si l'on en croit Jacques Bernoulli, l'aspect de Genève était assez maussade. « Les Genevois, écrit-il en 1676 dans son journal, sont bien comme les Français : sales partout ; on ne peut passer par leurs allées sans se boucher le nez, et la nuit, il n'y a pas d'accident qu'on n'ait à craindre si l'on s'aventure trop près des maisons. Sans la bise, les miasmes rendraient bientôt la ville inhabitable. Ils n'ont que trois fontaines et de mauvaises eaux. Ils boivent l'eau du Rhône qu'ils ne craignent pas de salir de toutes manières. »

Quant aux jolies femmes, sur le sort desquelles s'apitoye le galant chevalier de Boufflers, elles ne se sont jamais considérées comme à plaindre ; elles ont toujours eu l'art de faire agréer leurs volontés ; et, si l'on ne dansait pas dans leurs salons, il faut croire que c'était parce qu'elles ne s'en souciaient pas : car, dès lors, elles se sont bien rattrapées, et il est peu de villes aujourd'hui où la comédie de salon soit en honneur autant que dans la cité de Calvin. Mais, au dix-huitième siècle, on n'avait guère le cœur aux fêtes ; trop souvent encore, on voyait arriver des victimes de l'intolérance catholique.

En 1689, c'étaient les deux jeunes *Abauzit* qui venaient d'Uzès

demander l'hospitalité à Genève, après avoir subi deux enlèvements et enduré des angoisses sans nombre. L'aîné, ***Firmin*** (1679-1767), que M. Godet surnomme le « Conrart genevois », et que ses contemporains appelaient le « sage Abauzit, » devait s'y faire une grande réputation d'érudit et de philosophe, sans avoir jamais rien publié. C'était un esprit encyclopédique : il savait tout, dit-on ; il aimait toutes les sciences, à l'exception de la métaphysique, qu'il tenait pour pernicieuse et triste. M. Sayous [1] le qualifie de « grand prêteur de savoir et d'idées ». Il occupait, à titre gratuit, les fonctions de bibliothécaire de la ville, et entretenait une vaste correspondance avec les savants de tout pays ; sa conversation avait un grand charme. Exempt de vanité en sa vie studieuse et retirée, il poussait le renoncement à un degré inouï : on raconte qu'un jour sa servante jeta, par mégarde, le papier jauni sur lequel, depuis vingt-sept ans, il notait ses observations barométriques ; le philosophe croisa les bras et, surmontant sa légitime contrariété, lui dit du ton le plus calme : « Vous avez détruit vingt-sept années de travaux ; à l'avenir ne touchez à rien dans ce cabinet. »

Sayous compare Abauzit à Fontenelle, son contemporain : « C'est, dit-il, le même tour d'expression demi-sérieux, demi-railleur, la même ironie constante, mais d'autant plus mordante. » Après sa mort, Moultou rassembla ses écrits, dont quelques-uns paraissent se ressentir de l'influence de Bayle et de Voltaire. « Ses *Remarques sur le Nouveau Testament* sont, dit M. Ph. Godet, une démolition en règle des Evangiles, des miracles, de la morale du Christ, le tout revêtu de cette forme indirecte, maligne et cauteleuse, familière aux écrivains d'alors. » Peut-être, remarque le même auteur, ne doit-on pas attribuer à la seule modestie le prudent silence qu'Abauzit observa jusqu'à sa mort.

Le dix-huitième siècle, qui a remué tant d'idées, souvent un peu superficiellement, il est vrai, fut la belle époque de ce que l'on a appelé « le droit naturel, » c'est-à-dire l'ensemble des règles de conduite communes à tous les hommes ; on prétendait — on prétend encore — faire dériver ces règles de la nature même de l'homme, et c'est vers elles que doit tendre le législateur, pense-t-on : idéal utopique, car la législation doit, avant tout, s'inspirer des conditions du milieu où la loi doit déployer ses effets, et les

[1] Dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger.*

conditions varient toujours suivant les temps et les pays. Les initiateurs de ce genre de systématisation avaient été le jurisconsulte hollandais Grotius, dont l'ouvrage *De jure belli et pacis* est demeuré célèbre, et son disciple Pufendorf, l'auteur d'un traité *De jure naturæ et gentium,* publié à Londres en 1671. L'Académie de Genève, où avaient enseigné jadis Hotman et Godefroy, eut l'honneur de compter au nombre de ses professeurs *J.-J. Burlamaqui* ou *Burlamachi* (1694-1750), qui acquit à son tour un renom européen par son grand ouvrage *Les principes du droit naturel;* sa théorie du droit a pour base la religion naturelle, la croyance en Dieu, la liberté de l'homme et la responsabilité morale. Cette œuvre, que l'on considère comme un modèle d'exposition, fut traduite en plusieurs langues.

Burlamaqui appartenait à une famille italienne réfugiée à Genève. Cette dette d'hospitalité qu'il payait ainsi à sa ville d'adoption, les Tronchin s'en acquittèrent plus largement encore : cette famille d'origine française donna en effet à la république deux professeurs de théologie distingués, un procureur général qui possédait un grand talent oratoire, enfin et surtout le médecin *Théodore Tronchin* (1709-1781).

Le Dr Tronchin débuta dans la carrière médicale en Hollande, et y entreprit sa fameuse campagne en faveur de l'inoculation. De retour à Genève, en 1750, il ne tarda pas à y être nommé à une chaire de médecine. Son habileté, sa science, jointes au charme de sa personne et de sa conversation, lui attirèrent une clientèle extraordinaire, succès auquel la mode ne fut pas étrangère ; on le consultait de tous les pays d'Europe: les femmes surtout raffolaient de lui, et il leur donna entre autres, avant Rousseau, le conseil d'allaiter leurs enfants. Le médecin, chez lui, était doublé d'un psychologue et d'un moraliste. Sa médecine était préventive et expectante : ennemi de la routine, il attendait plus de la nature que des médicaments, et il recommandait à ses patients l'exercice, le grand air et la sobriété. Après avoir refusé une position que lui offrait l'impératrice Elisabeth de Russie, il alla, en 1765, s'établir à Paris, où il obtint de grands succès ; ami de Voltaire, il s'y lia avec les encyclopédistes : Diderot, Grimm, etc. Tout croyant qu'il était, il exerçait sur eux un véritable ascendant et se faisait pardonner ses opinions spiritualistes en raison de son esprit, de son bon sens, de sa tolérance et de sa philanthropie.

L'idée de remettre en honneur le culte de la nature, de réveiller

le goût de l'observation, fut aussi préconisée, dans le même temps, par *Charles Bonnet* (1720-1793). A l'âge de vingt ans, Bonnet avait été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, à la suite de ses belles découvertes sur les mœurs des pucerons. De cruels maux d'yeux l'ayant forcé à renoncer à ses recherches dans le domaine de l'entomologie et de la botanique, il trouva un refuge dans la philosophie : en 1754, il publia son *Essai de psychologie,* où il représente Jésus comme « le philosophe par excellence », et émet sur l'éducation des théories que Rousseau devait développer plus tard dans son *Emile.* La part très large que Bonnet fait à la sensation dans la formation des idées donne une teinte matérialiste à son langage : cela suffit à le mettre en suspicion auprès de ses lecteurs genevois. Mais il se produisit une évolution graduelle dans sa pensée : « sensualiste au point de départ de ses recherches, Bonnet, dit Ed. Humbert, a été profondément spiritualiste et chrétien au point d'arrivée. » C'est ce qu'attestent ses écrits subséquents, et surtout sa *Palingénésie philosophique*, où il affirme ses croyances spiritualistes avec une conviction qui lui valut les sarcasmes de Voltaire et les éloges de Haller. La réputation de Bonnet était considérable et sa correspondance très étendue. Les étrangers de distinction voyageant en Suisse allaient le voir à Genthod, après avoir rendu visite à Voltaire : partage qui avait le don d'exaspérer le « patriarche de de Ferney. »

Les luttes politiques aiguisent les esprits et les prédisposent à l'étude des questions sociales : l'ardeur passionnée que déployaient les citoyens de Genève dans leurs conflits fit de leur cité un champ d'expériences très suggestives. Quoique Rousseau appartienne à une famille d'origine française et n'ait que peu vécu à Genève, c'est bien aux préoccupations qu'ont fait naître en lui ses relations avec ses concitoyens qu'il est redevable de ses conceptions philosophiques, et c'est à la suite de son séjour dans la Suisse romande qu'il se voua à l'étude des problèmes sociaux.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) naquit à Genève, dans un milieu très modeste ; son père, tour à tour horloger et maître à danser, descendait d'un réfugié français reçu bourgeois de Genève en 1555, le libraire Didier Rousseau, ami de Jean de Budé. Sa famille s'était alliée à celles des Revilliod, des Butini, des Trembley : parentés aristocratiques lointaines qui devaient rendre plus sen-

sible encore au pauvre Rousseau sa position précaire ; ainsi que le remarquent Galiffe[1] et Gaullieur, elles contribuèrent peut-être à exciter en lui cet esprit de susceptibilité pointilleuse qui le rendit si malheureux. Sa mère mourut en lui donnant le jour ; son père, peu soucieux de ses devoirs d'éducateur, s'en déchargea sur des tiers. De là, une enfance décolorée qui jeta une ombre sur



Fig. 75. — Portrait de Charles Bonnet.

toute la vie de Jean-Jacques. L'absence d'affection, l'isolement moral, la lecture de romans qui le transportaient par la pensée dans des situations qu'embellissait encore son imagination débordante : tout contribua à développer la sensibilité excessive qu'il tenait de son père, et son penchant à la mélancolie. Ces circonstances font comprendre les très graves lacunes que l'on remarque dans son caractère, ainsi que ses singulières inconséquences, pour ne pas dire son absence de sens moral.

A seize ans, Rousseau quitte l'établi du graveur et se met à courir le monde : on le trouve tour à tour à Turin, où il abjure la foi réformée et se fait laquais ; à Annecy, à Chambéry, chez

[1] *Notices généalogiques sur les familles genevoises.*

Mme de Warens qui l'adopte et en fait ensuite son amant (1730-1740) ; à Lausanne, à Neuchâtel, à Montpellier, à Lyon, où il se rend coupable d'un larcin, dont il laisse lâchement accuser une innocente servante ; à Paris, à Venise, où il remplit les fonctions de secrétaire, etc. Pendant son séjour chez Mme de Warens, il travaille au cadastre de la Savoie, se passionne pour la musique, apprend à composer et s'adonne à l'étude des œuvres de Malebranche, de Leibnitz, de Descartes, des solitaires de Port-Royal, de Locke, de Bayle. A Paris, il gagne sa vie en faisant des copies, des écritures, et en composant ; il invente un système de notation par chiffres ; il hante les artistes, les beaux esprits et les encyclopédistes : Diderot, Grimm, Mably, Duclos, d'Alembert, Condillac, Mme d'Epinay, le baron d'Holbach, etc. Econome et laborieux, passionné d'indépendance, il s'accoutume à la pauvreté ; il s'en fait même un système : « Il y avait chez lui du Diogène, dit M. Rodolphe Rey[1]. » En 1745, il contracte une union libre avec Thérèse Le Vasseur, femme de basse naissance, sans beauté, sans esprit, sans instruction et sans cœur, qui le rendra très malheureux ; il en a cinq enfants, qu'il place aux « enfants trouvés ».

Rousseau avait trente-sept ans quand son talent se révéla tout à coup, à l'occasion d'un concours ouvert par l'Académie de Dijon, et qui lui valut un prix. La question posée était : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs ?* Rousseau la résout négativement. Trois ans plus tard, il composa le *Devin du village*, gracieuse pastorale qui obtint un grand succès au théâtre de la cour.

Le contact de Rousseau avec la société française avait avivé son penchant au stoïcisme : le régime des privilèges et des faveurs, le scepticisme ironique, le persiflage élégant dont il était témoin, blessaient son sentiment intime. Une appréciation très exagérée de sa valeur morale l'amena à s'envisager comme un être à part, un sage, seul éclairé, seul vertueux, seul sincère. En 1754, il se décida à se rendre à Genève ; sa patrie, clergé en tête, l'accueillit avec empressement, et il rencontra de vives sympathies dans les rangs de la bourgeoisie ; pour recouvrer ses droits de citoyen, il rentra dans la communion réformée. C'est alors qu'il dédia à la république de Genève son discours intitulé *De l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, où il se pose en républicain rigide, en contemp-

[1] *Galerie suisse*, t. II.

teur des sociétés monarchiques, ainsi que des mœurs mondaines et raffinées. Il n'eût tenu qu'à lui de se fixer à Genève, où on lui offrit une place de bibliothécaire ; mais le séjour de Voltaire aux Délices

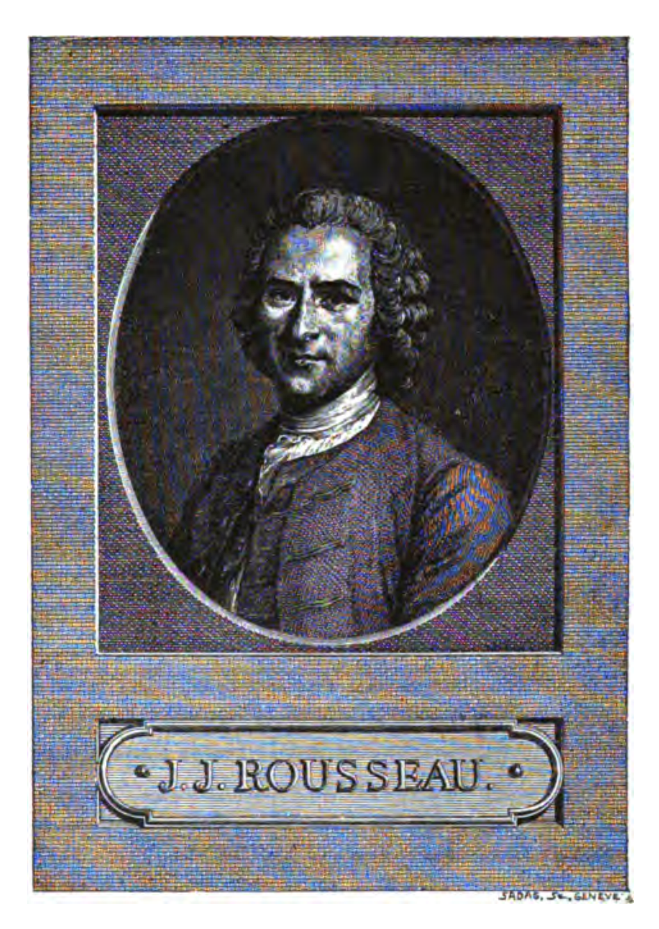


Fig. 76. — Portrait de Jean-Jacques Rousseau.

l'offusquait : tout au moins en prit-il prétexte pour quitter sa ville natale ; sa situation irrégulière avec Thérèse Le Vasseur fut peut-être aussi un obstacle à cet établissement. Il rêvait d'une retraite tranquille, loin du monde : sa protectrice. M[me] d'Epinay, lui offrit l'Ermitage, maisonnette isolée, près de la forêt de Montmorency.

Dans ce séjour solitaire, au milieu de la grande nature qu'il aime, son génie commence à s'épanouir dans des œuvres magistrales. Mais bientôt ses penchants romanesques lui jouent un mauvais tour : l'austère puritain s'éprend d'une folle passion pour la

séduisante Mme d'Houdetot, qui l'éconduit; on se gaudit de lui. Ses rapports avec Mme d'Epinay se tendent, il prend ombrage de ses bontés. Vers le même temps, les encyclopédistes, mécontents de ce qu'il a combattu leur athéisme dans sa *Lettre sur la Providence,* rompent avec lui. Rousseau accepte, au petit Montmorency, l'hospitalité du duc de Luxembourg, et c'est là qu'il met la dernière main à son roman *la Nouvelle Héloïse,* à l'*Emile* et au *Contrat social,* qui produisent une grande sensation et fondent sa renommée.

C'est également de Montmorency qu'il lance sa fameuse *Lettre sur les spectacles* (1758), en réponse à un paragraphe de l'article « Genève » publié par d'Alembert dans l'Encyclopédie. Cette épître énumère les inconvénients du théâtre, au point de vue des mœurs, de la dépense, du temps qu'il fait perdre, et des mauvais exemples que donnent les comédiens; il oppose à la vie raffinée des lettrés les joies simples qui découlent d'une vie laborieuse. Puis il se lance dans une série de paradoxes sur le rôle des femmes dans la société, les mérites du cabaret, et sur bien d'autres sujets. La lettre sur les spectacles enthousiasma le peuple et la petite bourgeoisie qui ne fréquentait pas chez Voltaire; elle fut accueillie froidement par l'aristocratie, qui se divertissait aux Délices; le clergé, tout en se félicitant d'avoir rencontré un allié dans sa campagne contre le théâtre, ne laissait pas de le trouver un peu embarrassant. Quant à Voltaire, il exulta, comme on pouvait s'y attendre, et son antipathie pour Rousseau s'en accrut d'autant.

La *Nouvelle Héloïse* (1760) est un roman sous forme épistolaire, qui contient entre autres une description des mœurs vaudoises; ainsi que l'a démontré M. A. de Montet[1], les personnages qui y jouent les rôles principaux sont empruntés au milieu dans lequel s'écoula la jeunesse de Mme de Warens[2]; on y trouve une peinture intéressante des coutumes locales, des usages domestiques du Pays de Vaud, et jusqu'à des locutions du terroir dont l'existence avait été révélée à l'auteur par sa bienfaitrice.

[1] Dans son étude intitulée *Madame de Warens et le Pays de Vaud,* publiée dans les Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, IIe série, tome III.

[2] *Françoise-Louise* née *de la Tour,* était la femme de Sébastien-Isaac *de Loys,* seigneur de Vuarrens, dans le bailliage d'Echallens; elle avait eu pour tuteur le piétiste Magny, dont les enseignements mystiques avaient contribué à la détacher du protestantisme. Caractère enjoué, exerçant un charme très grand par son esprit et sa grâce, mais âme altière, vaniteuse et mal équilibrée, Mme de Wa-

Le *Contrat social* (1762) est une théorie idéalisée du gouvernement de Genève : il tend à montrer que la liberté et la démocratie ne trouvent leur pleine réalisation que dans de très petits Etats. Il aboutit, dit Rodolphe Rey, à une société démocràtique aux mailles serrées, où l'action et la réaction de tous sur chacun et de chacun sur tous est incessante ; l'Etat est la résultante de la volonté de tous les citoyens, les lois civiles et politiques sont des conventions librement votées par eux, destinées à sauvegarder leurs droits, et à assurer à chacun la liberté, la sécurité et l'égalité. Ils n'obéissent qu'à leur propre volonté. Le prince et les magistrats sont de simples officiers chargés du pouvoir exécutif. Les citoyens constituent donc le *souverain*, et l'autorité législative est leur droit nécessaire et indéniable. Par cette théorie, Rousseau a substitué la démocratie directe au régime représentatif, et frayé la voie au suffrage universel et à l'omnipotence des majorités. « La société lui apparaît, dit M. Godet, comme formée d'individus égaux, dont les volontés réunies sont fondues dans une seule qui est celle de l'Etat, du souverain, le grand infaillible. L'individu doit abdiquer devant la volonté de l'Etat qui lui impose sa religion même. La tyrannie de la multitude, telle est au fond la théorie du *Contrat social.* »

Mais l'individu doit être préparé à sa mission par une éducation rationnelle dont les principes sont exposés dans l'*Emile* (1762). Rousseau y combat la routine, y démasque les préjugés ; il attribue, avec raison, une grande importance aux exercices physiques, et exige que le pédagogue prenne pour guide la nature. Sur plus d'un point, ses principes ont fait école.

La *Profession de foi du vicaire savoyard,* contenue dans l'*Emile,* aborde le problème religieux : Rousseau y affirme l'idée spiritualiste d'une volonté souveraine, puissante, bienfaisante, ordonnant toute chose, ainsi que la nécessité de la liberté morale ; il y loue la morale de l'Evangile et les vertus du Christ ; mais il laisse de côté, ou nie même le principe de la révélation, la réalité des miracles, ainsi que les dogmes de la chute, de l'expiation et de la rédemption.

Ce point de vue, qui est celui du déisme ou de la religion natu-

rens entraina son mari dans des spéculations aventureuses qui amenèrent sa ruine. Une fois celle-ci consommée, elle quitta clandestinement le domicile conjugal et s'enfuit en Savoie, y embrassa le catholicisme, et y vécut d'une pension du roi de Sardaigne. Rousseau eut à se louer de ses bontés ; mais, avec cette ingratitude qui était un des traits dominants de son caractère, il la diffama dans ses *Confessions.*

relle, se rapprochait, à plus d'un égard, de la pensée intime des abbés philosophes et de plusieurs membres du clergé genevois de l'époque. Mais, on le sait, en raison des équivoques auxquelles elles donnent lieu, les nuances divisent parfois plus profondément les esprits que les oppositions véritables : la *Profession de foi du vicaire savoyard* fit scandale à Paris et à Genève, catholiques et protestants se trouvant d'accord pour une fois. Le 11 juin 1762, le Parlement de Paris livrait l'*Emile* au bûcher et décrétait la prise de corps de son auteur ; huit jours après, le 19 juin, le Conseil de Genève faisait brûler par la main du bourreau l'*Emile* et le *Contrat social* et ordonnait l'arrestation de Rousseau. Sur ces entrefaites, Jean-Jacques était arrivé à Yverdon : mais le gouvernement Bernois lui intima l'ordre de quitter aussitôt ses Etats. L'imprudent philosophe se retira alors à Môtiers, dans le Val de Travers, où Frédéric II lui accorda généreusement un asile.

On a vu plus haut les conséquences de cet autodafé à Genève. En brûlant le *Contrat social*, le parti au pouvoir avait entendu condamner le système de la démocratie directe auquel tendait l'opposition ; aussi cette mesure souleva-t-elle à Genève une partie de l'opinion. Le procureur général Tronchin, orateur éloquent et disert, prit la défense des magistrats dans ses *Lettres de la campagne*, auxquelles Rousseau répliqua par les *Lettres de la montagne*. Dans cet écrit, Rousseau accentue ses points de vue : il fait le procès du régime aristocratique et du clergé genevois. « Ce sont, en vérité, dit-il, de singulières gens que MM. les ministres ! On ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire ! » L'effet de cette joûte fut d'attiser les passions ; alors, voyant les troubles que ses ouvrages avaient suscités, Rousseau s'efforça de ramener ses partisans à des idées plus modérées.

Nous ne suivrons pas Rousseau dans sa retraite de Môtiers où il ne tarda pas à se brouiller avec les Neuchâtelois : après avoir, au début, goûté beaucoup leur société, il les railla dans ses lettres au maréchal de Luxembourg. Aussi, quittant bientôt le Val de Travers, il se retira quelque temps dans l'île de Saint-Pierre, au milieu du lac de Bienne, où il passa ses journées à herboriser et à errer en nacelle d'une rive à l'autre ; surtout, il s'abandonnait à ses mélancoliques rêveries. Mais il fut arraché de ce séjour qui l'enchantait par un mandat de MM. de Berne lui intimant, derechef, l'ordre de quitter leurs Etats (1765). Attiré en Angleterre

par l'historien Hume, il y fut en butte aux tracasseries de la presse de Londres. En proie à une défiance maladive, se croyant victime d'une persécution, il revint en France, et passa obscurément à Paris les dernières années de sa vie, qu'il consacra à la rédaction de ses célèbres *Confessions*. Dans ce livre d'une lecture tour à tour attrayante et repoussante, l'auteur raconte les diverses phases de son existence ; il dévoile sans pudeur ses vices, et se plaît à flétrir ses bienfaiteurs.

Comme homme et comme penseur, J.-J. Rousseau a été très diversement apprécié : il a des admirateurs convaincus et des détracteurs non moins ardents. Dans son discours sur la littérature française[1], Vinet porte sur lui le jugement suivant : « Partout paradoxal, outré, inconséquent, mais partout échauffé par un sentiment vrai, sophiste trop souvent, mais sophiste convaincu, partout réunissant dans sa diction l'originalité et le naturel, portant au plus haut degré l'heureux don de faire un seul tout de la dialectique et de la passion, J.-J. Rousseau prend place parmi les sectaires les plus dangereux et parmi les plus parfaits écrivains. Il avait combattu d'abord dans les rangs des philosophes. Soit divergence de vues, soit ressentiment personnel, il ne tarda pas à leur déclarer la guerre ; mais si la philosophie matérialiste trouva dans J.-J. Rousseau un redoutable adversaire, la philosophie déiste eut en lui un auxiliaire puissant. Voltaire avait rendu l'incrédulité agréable aux esprits légers. Rousseau la rendit spécieuse aux esprits plus solides. Il trompa le besoin religieux par un déisme affectueux et sentimental. Il dénatura la morale en substituant des sentiments vagues à l'idée positive de devoir. Il opéra dans l'éducation quelques réformes désirables, mais moins profondes qu'on ne l'a cru. Il accrédita en politique des idées dont notre époque n'a accepté que le principe général et qu'elle ne réalise qu'en les spiritualisant. L'éloquence, désaccoutumée de la chaire, gênée au barreau, muette au forum, trouva une tribune dans ses écrits. »

Rousseau, en dépit de ses paradoxes, a projeté la lumière sur un grand nombre de questions ; il a déraciné des préjugés et ouvert des horizons nouveaux. Là où Voltaire n'a fait que démolir, il cherche à édifier. Ainsi les idées de Calvin sur l'élection et la prédestination aboutissaient logiquement, en politique, à l'oligar-

[1] *Chrestomathie*, tome III.

chie : s'emparant de l'idée protestante du libre examen, Rousseau invite les peuples à se ressaisir de leurs droits et à poser les bases du gouvernement. Les grands principes proclamés en France en 1789 ne sont autres que ceux qu'il a énoncés à Genève en 1762, en tirant parti, entre autres, des idées d'Abauzit, de Tronchin, de Bonnet. « On lui a reproché avec raison, dit Rodolphe Rey, d'avoir poussé trop loin l'omnipotence des majorités et les droits de l'Etat ; d'avoir exalté une vertu de sentiment aux dépens de celle du devoir ; d'avoir exagéré la bonté originelle de l'homme. Mais, s'il tombe dans le paradoxe et le sophisme, si sa vue des choses humaines est rarement exacte, si ses théories, en morale, en politique, en éducation sont à remanier, il n'en a pas moins été le plus redoutable excitateur du progrès moderne, et le père de la démocratie. » Ses idées politiques se ressentent profondément du milieu genevois où il est né, et avec lequel il est resté en contact ; il se fait l'écho des préoccupations qui agitent la bourgeoisie genevoise avant d'agiter la France.

Repoussé de partout, menant une existence irrégulière, sans patrie, sans foyer, ayant décliné les responsabilités de la paternité, et n'ayant jamais exercé de fonctions publiques, Rousseau ne pouvait être qu'un idéologue poursuivant des chimères. Son influence n'en a été que plus grande, car ses discours s'adressaient à une génération qui avait eu à souffrir de jougs divers. Porté à la rêverie par la nature de son esprit, il aspirait à la vertu, et sa haine des tyrans lui avait persuadé qu'il était l'être le plus sensible et le plus bienfaisant. La misère, les déboires l'avaient aigri contre la société brillante à laquelle il se trouvait mêlé sans lui appartenir ; il en devint soupçonneux et ingrat, et fut porté à se figurer les heureux de ce monde comme méprisables. Maladif, ombrageux et timide, altéré de louange, Rousseau, sous des airs d'indifférence, faisait dépendre son bonheur de l'opinion des autres, ce qui est le plus sûr moyen de ne pas le rencontrer. Grand prédicateur, il songea peu à donner l'exemple des vertus qu'il recommandait aux autres. L'absence d'éducation, l'abandon, l'isolement dans lequel il avait passé son enfance, expliquent les défaillances de sa vie privée. Au demeurant, il était désintéressé, il n'écrivait que pour exposer ses vues ; amoureux de son indépendance, vibrant de passion, il était éloquent, pensait haut et librement ; il exerça par le charme de son style et la générosité de ses idées une influence immense.

Si nous nous sommes quelque peu attardé à cette curieuse figure, c'est que, mieux que toute autre, elle rend compte de l'état des esprits au dix-huitième siècle, et fait comprendre de quel heurt d'aspirations devaient jaillir les révolutions de la fin du siècle passé; l'œuvre de Rousseau, en effet, a eu une portée positive : il formula des dogmes qui devaient constituer le credo de la démocratie moderne.

Voltaire ne fut qu'à un degré bien moindre un avant-coureur; en politique, par exemple, il n'allait pas au delà de la monarchie anglaise. Demeuré aristocrate dans toutes ses allures, profondément égoïste et railleur de tempérament, il se borna à saper les bases de l'ancien régime; il le fit avec succès, il est vrai, semant le désarroi dans les rangs de la monarchie et encourant ainsi une grande responsabilité dans la débâcle des vieux partis.

Après sa brouille avec Frédéric II, en 1754, Voltaire, préoccupé de l'état de sa santé, vint s'établir à Genève où il était attiré par la présence du médecin Tronchin; il se fixa à Saint-Jean, dans une propriété qu'il appela *les Délices*. Auparavant, il avait échangé une active correspondance avec *Jacob Vernet* (1698-1789), élève de J.-A. Turrettini, qui, après avoir beaucoup voyagé dans sa jeunesse, avait accepté un poste de pasteur dans une paroisse de campagne.

De passage à Rome en 1728, Vernet y avait fait la connaissance de Montesquieu ; il s'était lié d'amitié avec lui, et, tout en consacrant une notable partie de son temps à la composition d'un ouvrage intitulé *Vérité de la religion chrétienne*, il se chargea dans la suite de surveiller, à Genève, l'impression de l'*Esprit des lois*. Plus tard, il fit un peu imprudemment à Voltaire ses offres de service, et alla jusqu'à lui proposer de surveiller l'impression de l'*Essai sur les mœurs*. Cependant, l'arrivée de son correspondant ne laissait pas de lui causer quelque inquiétude, étant donnée l'impression fâcheuse qu'avaient produite à Genève les œuvres de jeunesse du philosophe. Celui-ci s'efforça de le rassurer. Mais, une fois établi dans la citadelle du protestantisme, grâce à la complaisance de François Tronchin, qui lui avait servi de prête-nom pour l'acquisition des Délices, Voltaire se montra sous son vrai jour; Vernet s'étant permis de réfuter le chapitre « Genève et Calvin » de l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire, très susceptible, comme le sont parfois les gens d'esprit, s'en vengea en le couvrant d'injures.

On rencontrait dans le salon des Délices l'élite de la société genevoise : les trois Tronchin, les Huber, les Pictet, les Cramer, les Vernes, les Picot, etc. ; mais, tout en acceptant les avances de Voltaire, les Genevois savaient garder leur quant à soi, et protester contre les boutades irréligieuses de leur hôte, avec une énergie et une habileté qui avaient le don de l'exaspérer. Dans ces joûtes, se distinguait entre autres le pasteur *Jacob Vernes*, auteur des *Lettres sur le christianisme de J.-J. Rousseau* et de *Confidence philosophique*, homme du monde et homme d'esprit qu'il ne faut pas confondre avec le professeur Jacob Vernet.

En 1755, Voltaire voulut faire jouer aux Délices l'*Orphelin de la Chine :* sa nièce, Mme *Denis*, l'acteur *Lekain*, en séjour chez lui, et quelques amateurs de Genève auraient composé la troupe pour laquelle on avait aménagé une salle de spectacle. Cette perspective émut le Consistoire : les amateurs de la ville furent mis en demeure de s'abstenir. N'osant braver l'autorité en face, Voltaire renonça momentanément à son projet et s'en alla à Lausanne, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Le clergé de Genève n'avait pourtant plus la raideur dogmatique des temps passés : il était devenu très tolérant, et ses membres les plus en évidence, les Vernet et les Vernes, étaient très au courant du mouvement littéraire et philosophique européen ; leurs sermons roulaient sur la morale bien plus que sur le dogme.

Voltaire, pour se venger du Consistoire, imagine de compromettre les pasteurs : à son instigation, *d'Alembert* enregistre avec soin les propos qu'ils avaient pu tenir aux Délices dans des moments d'abandon, et s'en sert perfidement pour composer son chapitre *Genève* dans l'Encyclopédie, pompeux éloge des institutions de la république de Genève où l'auteur félicite entre autres le clergé de son latitudinarisme, et le représente comme professant une sorte de déisme ou de *socinianisme*. Le Consistoire, très ému de ces appréciations, charge son président, Jacob Vernet, et son secrétaire, le Dr Tronchin, d'aviser à la situation.

De son côté, Voltaire, sentant qu'il s'était mis dans une fâcheuse posture, cherche à s'en tirer avec son effronterie habituelle ; il écrit à d'Alembert : « Ces drôles osent se plaindre des éloges que vous daignez leur donner d'avoir plus de raison que de foi.... Ne vous rétractez pas. » Puis, dans sa correspondance avec le pasteur Vernes, il déclare n'avoir pas lu l'article de l'Encyclopédie. « Si quelque orthodoxe ou hétérodoxe, écrit-il de Lausanne, m'accusait

d'avoir la moindre part à l'article *Genève*, je vous supplie instamment de rendre gloire à la vérité. *J'ai appris le dernier toute cette affaire*, je ne veux que le repos, et je le souhaite à tous mes confrères, moines, curés, ministres, séculiers, réguliers, trinitaires, unitaires, quakers, moraves, turcs, juifs, chinois, etc. » Dans une lettre à d'Alembert il écrit encore: « Les prêtres de Genève doivent vous écrire.... Je vous assure que mes amis et moi les mènerons beau train; *ils boiront le calice jusqu'à la lie.* »

Epilogue: ne pouvant obtenir de d'Alembert une rétractation, le Consistoire réfute les allégations de l'encyclopédiste dans un écrit où il affirme les dogmes essentiels du christianisme positif, et Vernet publie ses *Lettres critiques d'un voyageur anglais*, qui le brouillent avec Voltaire.

Dans un autre passage de l'Encyclopédie, qui paraît aussi lui avoir été inspiré par Voltaire, d'Alembert plaide la cause du théâtre, et fait valoir, non sans raison, les avantages qu'offrent les représentations dramatiques pour former le goût des citoyens, et leur donner une finesse de tact, une délicatesse de sentiment qu'il est difficile d'acquérir sans ce concours. Les susdits débats théologiques empêchèrent les Genevois d'examiner cette seconde question avec l'objectivité qu'elle aurait méritée; messieurs du clergé protestèrent aussi vivement sur ce point; ils furent appuyés surtout par la petite bourgeoisie envieuse, qui n'était pas invitée chez Voltaire, et qui donna raison à Rousseau quand il développa dans sa *Lettre sur les spectacles* son point de vue excessif et paradoxal. Tel fut un procès très plaidable, mais perdu pour avoir été maladroitement engagé.

Cette polémique rendit impossible à Voltaire le séjour aux Délices; d'autre part, les salons de Lausanne s'étaient fermés pour lui, à la suite de sa brouille avec M. de Polier. Il acheta donc, en 1758, la terre de Ferney, dans le Pays de Gex, à sept kilomètres de Genève; il devait passer une vingtaine d'années au pied du Jura, dans cette jolie retraite que venait égayer une partie de la haute société de la ville, demeurée fidèle au philosophe. Pour faire pièce au Consistoire, il organisa un théâtre à Ferney, un second à Châtelaine et un troisième à Carouge; ces deux derniers étaient, l'un sur France, l'autre sur les terres du duc de Savoie, à quelques minutes des portes de Genève. Aux acteurs de profession qui jouaient sur ces scènes, venaient s'adjoindre des amateurs de Genève, de Lausanne et de Paris; parmi ces derniers,

le futur critique et académicien La Harpe, fils d'un gentilhomme vaudois, officier au service de France.

Mais la rancune du patriarche de Ferney contre Rousseau et le Consistoire n'était pas encore assouvie : il lui fallait un théâtre dans les murs mêmes de la cité calviniste. Aussi, lors de l'intervention étrangère qui suivit les troubles de 1765, mit-il à profit la présence du résident français, le chevalier de Beauteville, pour faire jouer sous ses auspices une troupe de comédiens. Un bâtiment de construction légère fut élevé, dans ce but, à l'entrée du bastion bourgeois. En voyant enfin ses efforts couronnés de succès, Voltaire fut transporté de joie. « Le théâtre est dans Genève, s'écrie-t-il ; en vain Jean-Jacques a-t-il joué dans cette affaire le rôle d'une cervelle mal timbrée ; les plénipotentiaires lui ont donné le fouet d'une manière publique. Quant aux prédicants, ils n'osent lever la tête. » Mais, après deux ans à peine d'existence, le théâtre de la place Neuve fut dévoré de fond en comble par un incendie. C'était le 5 février 1768, vers six heures du soir : en voyant une lueur rougir le ciel, les bons bourgeois accoururent, chacun portant sa seille d'eau, suivant l'usage ; mais, en arrivant sur le haut de la Treille, ils jetèrent leur seau au pied de la rampe en disant : « Ah ! c'est le théâtre qui brûle. Eh bien, mes beaux messieurs, que ceux qui l'ont voulu l'éteignent. » Quand Voltaire apprit ce désastre, il entra dans une violente colère et s'écria : « Ah cette Genève ! cette Genève ! quand on croit la tenir, elle vous échappe ; perruque et tignasse (c'est-à-dire aristocrate et petit bourgeois), c'est tout un. »

Le goût du spectacle s'était cependant considérablement développé dans la cité de Calvin, où plusieurs sociétés s'étaient constituées pour jouer la comédie. Le Consistoire protestait, le magnifique conseil édictait en vain des mesures pour s'y opposer : ils ne purent résister à la pression de l'opinion publique. L'intervention étrangère de 1782 favorisa ce mouvement et l'on vit s'élever alors, sous les auspices du maréchal de Jaucourt, le théâtre qu'on a démoli, il y a une vingtaine d'années, sur la place Neuve.

Sans suivre plus loin dans ses démêlés divers l'ancien hôte de Genève, nous revenons aux écrivains de la république. Et nous assistons, avec l'un d'entre eux, à l'éclosion d'un genre qui constitue actuellement l'une des branches les plus florissantes de notre activité littéraire : la *littérature alpestre*.

Le Suisse a, de tout temps, aimé ses vallées et ses lacs, dont la contemplation est nécessaire à sa joie et à son bonheur. Mais l'attrait qu'exerçait la montagne n'était point aussi vif au dix-huitième siècle qu'il l'est devenu depuis : hardis quand il s'agissait d'affronter les bataillons ennemis, nos aïeux ne se risquaient point, comme nos modernes grimpeurs, sur les sommets glacés des Alpes. Ce fut Rousseau qui, l'un des premiers, chercha à inspirer à ses lecteurs le goût de la nature, et ce fut un autre Genevois célèbre, le professeur de Saussure, qui révéla à ses contemporains le charme ineffable des excursions alpestres.



Fig. 76. — Portrait de H.-B de Saussure.

Horace-Bénédict de Saussure (1740-1799) avait eu pour mère une femme distinguée, née de la Rive, et sœur de Mme Charles Bonnet. De bonne heure, le futur naturaliste se lia avec son oncle et avec le grand Haller, qu'il accompagnait dans ses excursions botaniques. A vingt-trois ans il fut nommé professeur de philosophie à l'Académie de Genève; son enseignement comprenait non seulement la psychologie, la logique et la métaphysique, mais encore la méthode et les principes généraux des sciences; il remplit ces fonctions pendant vingt-quatre ans avec zèle et distinction, mais elles n'absorbèrent pas toute son activité. Ce qui devait à jamais illustrer son nom, ce furent ses découvertes géologiques et ses *Voyages dans les Alpes*. En 1760, après avoir parcouru, durant son adolescence, les sommités voisines de Genève, le Jura, le Môle, les Voirons, il prit seul et à pied le chemin de Chamonix et de ces *montagnes maudites*, que deux Anglais, *Pocock* et *Windham*, avaient été les premiers à explorer en 1740. Dès lors, il traversa les Alpes quatorze fois, par huit passages différents, et fit seize excursions au centre de cette chaîne ; il visita les Vosges, l'Angleterre, l'Italie, la Sicile, et les îles avoisinantes, les volcans de l'Auvergne et du Vivarais, etc.

En 1775, quatre guides avaient essayé pour la première fois l'ascension du Mont-Blanc, mais sans parvenir au sommet ; un nouvel essai, en 1783, avait abouti au même résultat. Informé de ces échecs, de Saussure, accompagné de son ami Bourrit, tente à son tour l'aventure, mais en vain. Enfin, en 1786, le Dr Paccard et le guide Balmat atteignent le sommet. L'année suivante, de Saussure renouvelle sa tentative, cette fois avec un plein succès. Du haut de cet observatoire, le sagace géologue saisit des rapports nouveaux ; il surprend la structure générale des cimes majestueuses dont il a si souvent exploré les bases : « Un seul regard, dit-il, levait des doutes que des années de travail n'avaient pu éclaircir. »

Dans ses nombreux voyages, de Saussure étudia la composition des roches et leur stratification, la limite de la fonte des neiges, la formation des montagnes et des glaciers, les causes du froid qui règne sur les hauteurs, la température de la mer et des lacs. Il apprécia l'altitude des montagnes au moyen du baromètre, et inventa divers instruments de physique propres à faciliter ses recherches ; il détermina la faune et la flore des hauteurs, observa les phénomènes qui résultent de la pureté et de la rareté de l'air. Il enrichit le patrimoine de la science d'un grand nombre de données et souleva mainte question nouvelle. Observateur admirable, il se défiait de son imagination, et ne se hâtait jamais de tirer des conclusions des faits qu'il avait relevés. Il fut cependant, au dire de Cuvier, le premier à jeter « quelques lumières sur les événements qui ont décidé de l'état actuel du monde. »

L'écrivain, chez de Saussure, est à la hauteur du savant : fuyant les écueils où échouent les « beaux esprits », il se borne à rendre compte de ses impressions avec exactitude et à décrire simplement les lieux qu'il a parcourus ; il n'en fait pas moins partager aux lecteurs ses émotions, élargissant ainsi le cercle de leur admiration. « Il contribua, sans le savoir, dit M. Ed. Humbert[1], avec J.-J. Rousseau, Bonnet et Bernardin de Saint-Pierre, à fonder la science du beau dans la nature. »

Comme devait le faire plus tard sa fille, Mme Necker-de Saussure (1766-1841), l'auteur justement apprécié de l'*Education progressive*, H.-B. de Saussure se préoccupa d'améliorer les méthodes d'enseignement. Partant des mêmes principes que Rousseau, « il

[1] Voir *Galerie suisse*, II.

voulait, dit Gaullieur, qu'on plaçât sous les yeux des enfants les faits eux-mêmes de l'histoire naturelle et de la physique. » Il demanda aussi que l'on changeât radicalement la destination du collège de Genève, fondé pour former des ecclésiastiques ; il faisait remarquer à ce sujet que les enfants destinés aux arts et au commerce, quoique les plus nombreux, ne recevaient pas au collège une instruction en rapport avec leur profession future. Son initiative aboutit, en 1774, à la création de deux classes spéciales destinées aux élèves qui ne se vouaient pas aux lettres.

La réputation de Saussure, comme celle de son oncle Bonnet, devait s'étendre bien au delà de nos frontières ; Sainte-Beuve, l'éminent critique parisien, l'a consacrée en ces termes : « Les noms de Charles Bonnet et de l'illustre de Saussure forment le couronnement de ce beau siècle littéraire et scientifique de Genève. »

Les observations géologiques recueillies par H.-B. de Saussure furent systématisées par les deux frères *de Luc* (*Jean-André* 1727-1817 et *Guillaume-Antoine* 1729-1812) qui acquirent du renom comme physiciens et naturalistes, et dont les nombreux voyages contribuèrent, avec ceux de Saussure et de Bourrit, à familiariser le public avec les aspects des montagnes ainsi qu'à en faire apprécier les charmes.

La curiosité des Genevois s'est constamment portée sur les problèmes les plus variés ; une grande ardeur à recueillir des renseignements, le désir d'être toujours au courant de ce qui se fait et de ce qui se dit, sont l'un des traits marquants de leur caractère ; cet esprit de recherche a beaucoup contribué à la prospérité de leur ville.

De 1787 à 1791, on vit paraître une publication intitulée le *Journal de Genève*, rédigée par *Senebier*, *de Saussure*, *Jurine*, le Dr *Odier* et le professeur *M.-A. Pictet* ; elle était essentiellement consacrée à la météorologie, à la physique et à l'histoire naturelle. Jean Senebier (1742-1809), qui occupait la place de bibliothécaire de la ville, est connu comme naturaliste et comme bibliographe ; il a laissé une histoire littéraire de Genève composée en partie sur des matériaux réunis par l'un de ses prédécesseurs, le bibliothécaire *Léonard Baulacre* (1670-1761). La science historique est représentée dans le même temps par *P.-H. Mallet* (1730-1807), professeur à Copenhague ; il publia en 1755 une *Histoire du Danemark*

qui contient des aperçus sur la poésie, la mythologie et l'archéologie des peuples du Nord. Peu d'années après, en 1760, la connaissance des légendes du Nord s'étant répandue, deux écrivains bernois, *Emmanuel de Haller* et son ami le pasteur *Freudenberg*, causèrent un grand scandale en Suisse par leur brochure : *Guillaume Tell, fable danoise*, laquelle fut brûlée à Altorf par la main du bourreau. Mais l'attention était alors attirée sur les points de nos annales sujets à caution; comme celle de Tell, la légende de saint Maurice fut attaquée. Tandis que le Lucernois *Balthasar* réfutait Haller avec vivacité, le mathématicien *Pierre Rivaz*, de Saint-Gingolphe en Valais, s'efforçait de démontrer l'authenticité du massacre de la légion thébaine, dans un mémoire que Sayous qualifie de « chef-d'œuvre de discussion, de critique historique et chronologique. »

Les limites étroites de leur patrie n'ont jamais suffi aux Suisses: Berne, les cantons catholiques et les Grisons, d'une part, envoyaient leurs fils chercher carrière dans les régiments capitulés; de l'autre, les Genevois, les Bâlois et les Zuricois se faisaient apprécier à l'étranger comme savants et comme financiers. « Genève, a dit Sainte-Beuve, est le pays qui a envoyé et comme prêté au monde le plus d'esprits distingués, sérieux et influents. » Au premier rang se fit remarquer le banquier *Necker* (1732-1804). Après avoir fait promptement fortune, cet habile financier se retira des affaires, accepta de représenter la république de Genève auprès de la cour de France (de 1768 à 1776), et écrivit des traités littéraires, philosophiques et économiques. Son *Eloge de Colbert*, en 1773, lui valut un prix de l'Académie française.

Dans son mémoire sur *La législation et le commerce des grains*, Necker soutint, contrairement à l'opinion des économistes, que « le gouvernement doit, dans l'intérêt du peuple, réglementer le commerce des grains et en prohiber l'exportation dans certaines circonstances » ; cet écrit produisit une vive sensation et lui valut d'être nommé, en 1776, directeur du trésor royal, fonction qu'il échangea, l'année suivante, contre celle de directeur général des finances. Pendant les cinq ans que dura ce premier ministère, il entreprit une série de réformes qui soulevèrent contre lui des haines formidables. Pour tenir tête à l'orage, il sollicita, malgré sa qualité d'étranger, l'entrée au conseil du roi; on la lui refusa et il résigna ses fonctions.

En 1784 il publia, sur *l'administration des finances*, un grand ouvrage qui obtint un succès prodigieux : il s'en vendit en peu de jours quatre-vingt mille exemplaires. Aussi, après la désastreuse administration de Calonne, Necker fut-il rappelé aux affaires en 1788. Durant les mois qui suivirent, il passa successivement par des alternatives de popularité et de disgrâce; critiqué tour à tour par la noblesse et par les orateurs démocratiques, son crédit fut paralysé à l'Assemblée nationale comme à la cour, et c'est en vain qu'il s'opposa à la spoliation des biens du clergé et à la création des assignats. Se sentant, en dépit de son libéralisme, dans l'impossibilité de donner satisfaction aux partis avancés, et voyant, d'autre part, ses conseils dédaignés par la cour qui le détestait, il donna sa démission en 1790. La nouvelle de son départ causa une grande consternation à Paris et dans la France entière; ce fut, dit Guizot, « la gloire de Necker. »

Quel que soit le jugement que l'on porte sur les vues politiques du grand financier genevois, on doit rendre hommage à sa droiture, à son élévation morale, à son ardent dévouement au bien public, à son désintéressement : toutes qualités rares dans le milieu où il fut appelé à vivre. Durant ses épreuves, Necker fut constamment soutenu par sa noble compagne, *Suzanne Curchod*. Transportée brusquement de Lausanne à Paris, cette femme passionnée pour les choses de l'esprit s'y était créé un salon recherché des littérateurs et des philosophes, et avait su se garer des périls auxquels l'exposait une position aussi en évidence. La bienveillance de M. et M[me] Necker était à la hauteur de leurs autres vertus : constamment préoccupés des humbles et des souffrants, ils fondèrent à Paris un hôpital qui porte leur nom.

Necker passa les dernières années de sa vie au château de Coppet, qu'il avait acheté en 1784. Dans cette retraite studieuse, il consacra ses loisirs à la composition de plusieurs ouvrages de politique et de philosophie, dont le principal : *De l'importance des convictions religieuses*, nous montre la France ballottée entre la dévotion intolérante et l'incrédulité railleuse; l'ami des philosophes, le ministre qui a vécu dans la société de Duclos, Marmontel, La Harpe, Galiani, Raynal, Grimm, Diderot, d'Alembert, n'hésite pas à y affirmer hautement que « les gouvernements les plus sages ont besoin d'être secondés par l'influence du ressort invisible

[1] *Histoire de France de 1789 à 1848*. Leçons recueillies par M[me] de Witt.

qui agit en secret sur les consciences. » Necker se mettait ainsi en opposition avec ses amis, qui voulaient commencer la réforme de la société par la destruction des croyances ; il estimait, en effet, qu'il était désastreux de vouloir substituer une morale laïque à l'éducation religieuse. « Ce fut l'honneur de l'écrivain genevois, dit M. Godet, de s'élever contre cette prétention, et d'attaquer la philosophie du jour, avant que l'événement en eût encore montré les périls. » Même à Paris, et après son séjour en France, Necker était resté profondément genevois d'idées. Son style aussi se ressentait de son origine suisse ; un critique a dit de lui : « Ses manières étaient plus graves que nobles, et plus magistrales qu'imposantes ; il parlait facilement, mais avec une certaine emphase que l'on retrouve dans ses volumineux écrits. »

Tandis que Necker assumait le rôle de défenseur de la royauté aux abois et cherchait vainement à la diriger dans des voies honnêtes et libérales, certains de ses compatriotes s'engageaient résolument dans le mouvement révolutionnaire. *Salomon Reybaz* (1737-1804), d'origine vaudoise, avait étudié la théologie à Genève, et remporté des succès comme prédicateur ; compromis dans les troubles de 1782, il représenta à Paris la république de Genève et s'attacha à Mirabeau, dont il préparait souvent les discours ; ce fut lui qui rédigea en entier, entre autres, les harangues du grand orateur sur les assignats, sur la succession en ligne directe, sur le droit de vote, et un discours sur le célibat des prêtres qui ne fut jamais prononcé. On a de lui aussi des couplets caustiques où il raille les Négatifs, l'immobilisme du Petit Conseil, et la Vénérable Classe.

Mirabeau, qui avait le grand art de déterrer les talents et de flatter ceux qui pouvaient lui être utiles, eut pour collaborateurs plusieurs autres enfants de Genève : *Etienne Dumont*, *Clavière* et *Duroveray* qui, comme Reybaz, avaient quitté leur patrie à la suite des événements de 1782. *Et. Dumont* (1759-1829) occupe quelque temps le poste de pasteur de l'Eglise réformée de Saint-Pétersbourg ; mais, ces fonctions ne convenant pas à son tempérament, il va en Angleterre où il s'occupe de l'éducation des fils de lord Shelburn ; puis, lorsque la Révolution éclate en France, il se rend à Paris, où il se fait journaliste, et rédige avec Duroveray le *Courrier de Provence ;* il y retrace, entre autres, un tableau fidèle de l'incohérence, du désordre et de la fougue qui présidaient aux travaux de l'Assemblée nationale. Entre temps, il se lie avec

Mirabeau, dont il devient le secrétaire. Ses *Souvenirs* contiennent des pages intéressantes sur ses rapports avec le grand orateur français, dont le charme irrésistible ne put cependant le retenir : offusqué des moyens peu délicats qui permettaient à son protecteur d'entretenir un luxe fastueux, Dumont retourna en Angleterre, s'y lia avec Fox, Sheridan, Romilly, Talleyrand et surtout avec le criminaliste Bentham, dont il traduisit les œuvres. Puis, lorsque Genève eut recouvré son indépendance en 1814, il vint s'y fixer et rendit des services à sa patrie en faisant apporter des améliorations dans l'enseignement public, dans le régime pénitentiaire, ainsi que dans le domaine de l'industrie. C'était un homme intègre, un esprit souple, un causeur vif et piquant.

Le banquier *Clavière* (1735-1793) fut l'ami de Brissot et de Mirabeau ; natif de Genève, mais adversaire de Necker, il devint à son tour ministre des finances de la République française, en 1792. Ennemi de Robespierre, il échappa à l'échafaud par le suicide. L'avocat *Duroveray* (1747-1814), avait acquis dans la révolution de Genève une expérience et une connaissance des mouvements populaires qui lui permit de donner des avis à Mirabeau. Il rentra à Genève en 1790 ; mais, quatre ans plus tard, le tribunal révolutionnaire le condamna à mort par contumace ; dès lors il vécut dans l'exil à Paris, à Neuchâtel et en Angleterre.

Le triomphe des Négatifs à Genève, en 1782, avait également condamné à l'exil l'avocat *François d'Ivernois* (1757-1842) ; réfugié en Angleterre, il s'y lia avec Bentham, Romilly, lord Shelburn ; il s'y fit connaître avantageusement comme publiciste et rendit au gouvernement anglais des services qui lui valurent le titre de chevalier. D'Ivernois rentra dans sa patrie en 1814 ; nous le verrons prendre une part importante à la restauration de la République de Genève, et représenter cet Etat au Congrès de Vienne, avec Pictet de Rochemont.

Il ne nous est pas possible de rappeler ici tous les noms de la brillante pléiade genevoise ; cependant, mentionnons encore celui de *Mallet du Pan* (1749-1800). Victime, comme tant d'autres, des révolutions auxquelles il se trouva mêlé, Jacques Mallet fut, dans sa jeunesse, professeur d'histoire à Cassel, et collabora à diverses revues politiques ; il se fixa à Paris en 1783, et se distingua entre autres dans la rédaction du *Mercure de France*, où il rendait compte des événements du jour. Sainte-Beuve, dont nous relevons toujours avec plaisir les appréciations bienveillantes pour les auteurs

suisses, l'appelle « le seul écrivain qui sut, sans insulte ni flatterie, donner une analyse raisonnée de ces grands débats ». Caractère indépendant, que ne rebutaient ni les tracasseries de la censure, ni les intrigues de ses ennemis, Mallet défendit courageusement Necker; il ne cesse, dans ses articles, de préconiser la monarchie constitutionnelle et de vanter les mérites de la constitution anglaise. Invité, avec menaces, à mettre sa plume au service de la cause révolutionnaire, il condamne les excès de la Révolution, et ne quitte Paris qu'à la dernière extrémité, chargé par Louis XVI d'une mission confidentielle auprès de l'empereur et du roi de Prusse.

En 1793, Mallet s'établit à Bruxelles, où il publie ses *Considérations sur la Révolution*, puis à Berne. A la demande des gouvernements anglais, prussien, autrichien et portugais, il entretient avec eux une correspondance régulière et leur fournit des renseignements sur l'état politique, financier et militaire de la République française. Défenseur des opprimés, on le voit constamment sur la brèche ; c'est ainsi que, calviniste austère, il plaide la cause du clergé catholique, et blâme la conduite du Directoire à l'égard de Venise et de Gênes.

Mallet du Pan avait été condamné à mort par contumace, en 1794, par le tribunal révolutionnaire de Genève ; dès 1797, il se réfugie à Zurich, à Fribourg en Brisgau, et finalement en Angleterre, où il fonde le *Mercure britannique*. Sa probité, comme celle de tous les publicistes genevois contemporains, était à la hauteur de ses talents ; ainsi que la plupart d'entre eux, il mourut pauvre après une vie de labeur. Esprit vif et pénétrant, il saisit rapidement les faits, les juge sainement et en prévoit les conséquences; c'est ainsi qu'il écrit, entre autres : « Par sa nature destructive, la révolution amènera nécessairement la république militaire. » L'historien Taine tenait en estime particulière le témoignage et les jugements de Mallet du Pan.

Comme on le voit par ce qui précède, les préoccupations d'ordre moral et scientifique tenaient la première place en Suisse au dix-huitième siècle, et l'influence de notre pays fut grande dans ces domaines. La gloire acquise de ce chef peut en quelque mesure se comparer aux brillantes victoires que les Suisses avaient remportées au quinzième siècle sur les champs de bataille : on retrouve alors chez nous les mêmes qualités d'intuition et d'énergie, mais appliquées à des buts nouveaux.

Ces qualités se manifestent surtout dans les villes où la Réforme a triomphé. Lucerne, Fribourg, Soleure et les cantons primitifs passent au second plan : ils bornent leur ambition à envoyer au service des puissances étrangères de brillants mercenaires, qui se font tuer bravement pour la défense des trônes. C'est ce que constate Alphonse de Candolle dans son beau livre sur l'*Histoire des sciences et des savants*. Faisant le compte des hommes qui figurent, comme correspondants ou comme associés, sur les listes de diverses Académies des sciences, il montre que, pour la Suisse en particulier, la proportion des catholiques est très faible ; puis il ajoute : « Nous respirons pourtant tous, en Suisse, le même air. Nous avons eu dans tous les cantons le régime républicain, excepté dans celui de Neuchâtel, qui s'était donné volontairement un prince. Les cantons étaient aussi libres, dans leur administration intérieure, que l'Autriche ou la Bavière l'étaient en Allemagne avant 1870. Donc la diversité dans le nombre des savants qui ont fait progresser les sciences doit être, en grande partie, l'effet de la religion, soit sur l'éducation dans la famille et dans les écoles, soit sur l'ensemble des mœurs et des idées, soit encore par l'hérédité qui en découle quand des instincts se sont formés.... » Mais il fait remarquer que cette influence ne doit pas être attribuée aux dogmes, dont plusieurs se rapportent à des doctrines qui ne concernent pas la vie ordinaire, ni même la vie présente. « L'influence des cultes, ajoute de Candolle, paraît tenir plutôt au clergé, à son action directe ou indirecte sur l'éducation et surtout à l'habitude qu'il peut avoir de prescrire par autorité ou de laisser chacun choisir librement ses opinions. Un dogme peut avoir de l'importance sans doute, mais le fait de l'imposer, et celui de l'accepter d'autorité en ont bien davantage. Plus on procède par la voie autoritaire, plus on diminue la curiosité, mère des sciences, et plus aussi on augmente la timidité de l'esprit[1]. Une population éduquée pendant plusieurs générations avec le principe d'autorité doit être naturellement timide dans les affaires intellectuelles. Au contraire, une population habituée dès l'enfance à scruter les choses qu'on lui dit être les plus importantes, comme celles de la religion, ne craindra pas d'examiner des questions

[1] Comme preuve de cette timidité d'esprit, de Candolle cite le cas de Descartes qui, en apprenant la condamnation de Galilée par le saint-siège, fut sur le point de brûler ses manuscrits ; et il ajoute : « Que serait devenue la science si tous les savants avaient fait comme Descartes ! »

purement scientifiques et saura mieux les aborder pour les résoudre. »

Aussi ne constate-t-on pas à un égal degré dans tous les cantons protestants, et dans tous les siècles, ce bel élan qu'ont pris, dans les pays réformés, les sciences morales, mathématiques, physiques et naturelles : il varie avec la dose plus ou moins grande de liberté de pensée accordée aux fidèles, et tient surtout à l'esprit d'initiative que l'on s'efforce de développer en eux. Ce n'est donc point tant une question de confession, et le dogme — répétons-le avec de Candolle — n'a pas grand'chose à voir dans la constatation que nous n'avons pu nous empêcher de faire après d'autres.

« A ce point de vue spécial, l'histoire de la république de Genève est intéressante, remarque encore notre auteur, car elle donne une curieuse démonstration des effets de l'autorité. Pendant près de deux siècles (1535-1725), les principes autoritaires absolus des premiers réformateurs ont prévalu complètement chez les laïques comme chez les ecclésiastiques ; durant cette période, aucun Genevois ne s'est distingué dans les sciences. A partir de 1720, le principe calviniste de l'autorité commence à faiblir, les mœurs, l'éducation deviennent plus libérales : dès cette époque, Genève ne cesse de produire des mathématiciens, des physiciens et des naturalistes dans une proportion remarquable pour sa faible population. »

A l'influence de la religion sur le progrès des sciences viennent se joindre d'autres facteurs : l'hérédité, les traditions de famille, les facilités matérielles, le climat (les grandes chaleurs, par exemple, ont des effets débilitants), la situation géographique, la race, l'opinion publique, les institutions, les gouvernements, les sociétés scientifiques. Ces influences s'exercent très diversement suivant les pays, et montrent à quel point la loi de la solidarité domine le monde. En Suisse, pays démocratique d'ancienne date, cette loi a, dès longtemps, déployé ses bienfaisants effets ; si les savants n'y jouissent pas des facilités matérielles que de grands pays peuvent seuls procurer, en revanche, l'esprit de caste y est moins déprimant ; puis, surtout, grâce au fait que l'instruction et la culture intellectuelle y sont généralement répandues, les hommes de science se trouvent plus soutenus par l'ensemble de la nation, qui s'intéresse davantage à leurs travaux.

C'est le lieu de parler des riches bibliothèques que possédaient, dès longtemps déjà, plusieurs villes suisses, Bâle, Genève, Zurich, entre autres. Berne, à son tour, développe considérablement la

sienne; Lucerne, Lausanne, Glaris, Soleure, Zoug, etc., suivent cet exemple, le zèle des particuliers suppléant à l'insuffisance des ressources de l'Etat: indice caractéristique des besoins intellectuels qu'éprouvent les classes aisées de la population, et d'un désir de s'instruire réjouissant et fécond.

Par une heureuse contagion, ces bienfaisantes aspirations tendent à se propager; elles refoulent l'esprit de routine et influent sur la prospérité matérielle d'un pays; c'est ainsi que la Suisse, dont le sol est pauvre comparé à celui d'autres Etats, est parvenue aujourd'hui à un degré remarquable d'aisance générale. Et en Suisse même, les villes qui sont le siège d'établissements supérieurs d'instruction, ou qui se trouvent dans leur rayon d'influence, se sont développées et enrichies d'une façon plus constante et plus remarquable que les autres. Ces effets sont devenus palpables au dix-neuvième siècle surtout; mais c'est au dix-huitième que l'on doit en faire remonter les causes: il importait de le mettre en évidence, car nous sommes naturellement enclins à oublier les efforts accomplis par nos devanciers.

En manière de conclusion, et à titre de synthèse pittoresque et expressive, rappelons ici le mot d'Arago : « C'est un grand siècle, dit-il, que celui où un voyageur pouvait, dans la même journée, rendre hommage à de Saussure, à Haller, à Jean-Jacques et à Voltaire. »

Cependant, le tableau brillant que nous venons d'esquisser avait aussi ses ombres. Seules les classes supérieures ou moyennes de la société avaient réellement bénéficié du mouvement intellectuel au dix-huitième siècle ; l'éducation populaire était fort négligée. On se fait difficilement une idée de ce qu'étaient alors les écoles primaires ou même secondaires. Les gouvernements ne s'en occupaient guère, ils en abandonnaient le soin aux communes. Dans les cantons catholiques, c'était généralement le prêtre qui remplissait les fonctions d'instituteur; dans les cantons protestants, les classes étaient souvent tenues par d'anciens soldats, parfois par des invalides, des laboureurs ou des artisans.

« Peu de communes, dit M. Luginbuhl[1], jouissaient d'une maison d'école construite à cet effet. La plupart du temps on tenait la classe dans une chambre étroite, étouffée, à peine à hauteur

[1] Voir *Vie de Ph.-Alb. Stapfer.*

d'homme, où un pâle rayon de soleil se glissait à travers le vitrage plombé, incrusté de poussière. Aucune loi spéciale n'imposait la fréquentation des écoles, qui, irrégulières en tout temps, se réduisaient en été à une journée par semaine ou au dimanche après le culte. Tout le travail de l'écolier consistait en exercices de mémoire ; chaque élève repassait sa leçon à haute voix, venait la réciter et en recevait une autre. Des lettres on passait aux syllabes, puis aux mots. Jamais une explication. Près des paresseux le maître s'aidait de la verge. L'écriture et le chant s'enseignaient de la même manière, ainsi que le calcul, si l'on arrivait jusque-là. Mais les enfants étaient souvent retirés avant qu'ils eussent appris l'indispensable. Un enseignement plus complet ne se rencontrait qu'aux lieux où un pasteur dévoué avait réussi à former lui-même un jeune instituteur. »

A Zurich, cependant, une loi de 1719 obligea toutes les communes rurales à organiser de bonnes écoles ; puis une ordonnance de 1778 imprima une nouvelle impulsion aux écoles primaires, dont le nombre s'éleva bientôt à 600. Il n'existait nulle part d'école normale, les candidats aux postes d'instituteurs allant s'initier auprès du pasteur de leur paroisse aux devoirs de leur profession. Cependant deux établissements s'occupaient accessoirement de préparer des instituteurs : le couvent de *Saint-Urbain* à Lucerne, et les *Ecoles de charité* fondées à Lausanne en 1726, au moyen de dons volontaires ; celles-ci fournirent des « régents » à plus de cent villages du Pays de Vaud. En 1772, une école supérieure pour jeunes filles fut créée à Zurich par le professeur *Léonard Usteri*, et placée sous la direction d'une femme de mérite *Suzanne Grossweiler*.

L'instruction secondaire avait été un peu moins négligée : des collèges existaient dans la plupart des villes de quelque importance ; au Pays de Vaud, par exemple, on en comptait une douzaine. Mais ces écoles avaient hérité des méthodes scolastiques du moyen âge : le latin y jouait un rôle absolument prépondérant, et l'enseignement y était abstrait. A Berne, *Haller*, *Fellenberg* et *Sinner* cherchèrent à réformer l'enseignement ; deux établissements parallèles furent organisés ; un gymnase pour les jeunes gens se destinant aux carrières savantes, et une *école réale* pour ceux qui se vouaient au commerce et aux métiers. Nous avons vu également de Saussure provoquer, en 1774, la création d'une école réale à Genève.

Ailleurs encore, il se produit des mouvements analogues durant

le cours du dix-huitième siècle : Bâle réforme ses écoles et Schaffhouse, Lucerne, Soleure, Zoug, Neuchâtel, etc., font des efforts pour améliorer les méthodes d'éducation de la jeunesse ; en 1781, Stans fonde un collège. Dans les Grisons, deux hommes de bien, *Planta* et *Nesemann*, créent à Haldenstein une institution basée sur les idées de Rousseau et de Basedow ; ce fut dans cet établissement que Frédéric et Amédée de la Harpe, Reinhard, le futur bourgmestre de Zurich, et plusieurs autres hommes marquants de cette époque firent leur éducation ; le pensionnat fut transféré plus tard au château de Reichenau, et compta entre autres, parmi ses professeurs, le duc d'Orléans (Louis-Philippe).

Il est, au dix-huitième siècle, une manifestation particulière de la vie nationale que nous ne saurions passer sous silence, tant elle est caractéristique, et tant la Suisse de la fin du dix-neuvième paraît y prendre goût à son tour : nous voulons parler des *représentations dramatiques populaires*. Il n'est pas hors de propos, nous paraît-il, d'esquisser ici cet intéressant sujet, après avoir passé en revue le mouvement intellectuel, littéraire et scientifique dans les différentes parties du pays.

Quoique Voltaire pût considérer comme une victoire l'établissement d'un théâtre dans la cité de Calvin, les Genevois, pas plus que les Suisses en général, n'avaient vraiment la fibre dramatique. Cet art, d'importation étrangère, n'a jamais fait que végéter dans nos villes même les plus opulentes ; le sol helvétique n'a pas produit de dramaturge de marque. Les seuls essais qui méritent d'être cités, et où le génie national se soit manifesté sous un aspect original, ont consisté dans des fêtes rustiques ou dans des représentations populaires données en plein air, pour commémorer quelque événement historique. Telles furent la fête de *l'abbaye des vignerons* célébrée à Vevey en 1783, et les *fêtes de la liberté* célébrées à Arth en 1784.

Les origines de la Fête des Vignerons sont certainement anciennes, mais on les connaît mal, les archives de la *confrérie* ayant été détruites par un incendie en 1688 ; on la fait remonter aux moines de Hauterive ou à ceux de Hautcrêt, auxquels on doit la création des vignobles des Faverges et du Dézaley : la tradition rapporte qu'ils fêtèrent leurs premières vendanges par des repas, des chants et des danses ; les vignerons se couvrirent de pampres, l'un représentant Noé, l'autre Bacchus. Les moissonneurs, imitant les

vignerons, voulurent avoir aussi leurs réjouissances, et les deux fêtes n'en firent bientôt plus qu'une. La Réforme respecta cet usage; elle fit sagement : pour l'agriculteur comme pour le vigneron, le succès ne répond pas toujours à des travaux rudes et soutenus ; ils acceptent avec résignation les calamités qui viennent parfois les priver du fruit de leur labeur ; il est juste qu'ils s'accordent quelques instants de délassement lorsque leurs efforts ont été récompensés par une bonne récolte.

Avec le temps, cette fête perdit de sa simplicité primitive. Mais, comme le dit le doyen Bridel, qui nous a conservé une description de la fête du 20 août 1783 [1], la parure n'a jamais enlaidi une belle femme. Aux côtés de Bacchus et de Noé, on vit apparaître Cérès, Vulcain, le char des Cyclopes, des faunes et des bacchantes, des satyres, le vieux Silène chancelant sur son âne, la grappe de Canaan portée par deux robustes gars, des troupes de moissonneurs et de vignerons des deux sexes exécutant, dans leurs habits de travail, des ballets de caractère et des hymnes à la nature. Ce bizarre assemblage de souvenirs empruntés à l'histoire sacrée et à la mythologie peut paraître choquant de prime abord ; mais il produit un effet tout autre sur les spectateurs qui ont eu la bonne fortune d'assister à l'une de ces représentations, dans le vaste amphithéâtre de Vevey, sous un ciel radieux, au milieu d'une splendide nature. La Fête des Vignerons est une idéalisation de la vie campagnarde ; elle fait défiler sous les yeux les personnifications naïves auxquelles se complaisaient les peuples de l'antiquité ; elle rattache les usages des modernes à ceux des anciens ; elle atteste la permanence des préoccupations du cultivateur, de ses labeurs incessants, et de la joie légitime que procure le travail mené à bonne fin. Sous une forme allégorique et quelque peu panthéiste, c'est une glorification de la terre nourricière, un hymne à la paix et à la patrie. La préoccupation politique en est absente : ce qu'on célèbre dans ces fêtes, ce n'est pas la lutte égoïste de l'homme contre l'homme, c'est l'amour du paysan pour le sol que ses patients labeurs ont rendu fécond. Les Vaudois, chez qui la candeur n'exclut pas la finesse, sont un peuple heureux, sentimental à ses heures, plus lyrique que dramatique; de mœurs conservatrices, et peut-être moins soucieux que d'autres des questions d'ordre politique, ils ont trouvé, dans ces repré-

[1] *Conservateur suisse*, tome I.

sentations renouvelées de l'antiquité, un genre de manifestation artistique très conforme à leur génie.

Un drame patriotique fut joué à Arth, dans le canton de Schwyz, en 1784. Comparé à la fête de Vevey de 1783, il accuse la différence des habitudes et des idées qui régnaient dans la contrée des Waldstætten et dans le pays romand. Au lieu de cultivateurs portant leurs instruments de travail et chantant des hymnes à la paix, on y voit figurer, en tête des cortèges officiels, des hérauts d'armes, suivis d'une musique aux accents guerriers; puis, c'est le génie de l'Helvétie, tenant d'une main un écu aux emblêmes des treize cantons, et de l'autre une lance surmontée du chapeau de la liberté; une troupe de pâtres armés de massues et une troupe d'arbalétriers; Guillaume Tell et son fils; les trois libérateurs: Stauffacher, Melchthal et Furst; Conrad Baumgartner; les valets de Gessler, portant sur une pique le chapeau de leur maître; enfin les députés des treize cantons précédés chacun d'un banneret et d'un héraut en livrée. Les acteurs prennent place sur les tréteaux et la représentation commence par un prologue où le génie de l'Helvétie célèbre dans ses vers les bienfaits de la liberté! Durant les cinq actes qui suivent, on assiste à quelques épisodes de l'histoire et de la légende des Waldstætten : le gouverneur autrichien s'emparant de la maison de Stauffacher; le refus de Tell de saluer le chapeau de Gessler; les satellites du bailli s'emparant des bœufs de Melchthal; l'alliance des trois cantons; et, pour finir, la diète de Stanz. Le spectacle se termine par une allocution du génie de l'Helvétie, invitant les assistants à conserver dans leur cœur l'amour de la patrie et de ses vertus antiques.

Les Suisses ont eu de tout temps une prédilection marquée pour ce genre de fêtes, qui font partie de leurs traditions nationales; il en a été célébré de semblables ces dernières années à Mœrel, à Berne, à Schwyz, à Avenches, à Grandson, à Neuchâtel, etc. L'auditoire se compose de milliers de spectateurs enthousiastes et animés d'une émotion patriotique intense; ils viennent applaudir des acteurs improvisés, en nombre souvent considérable, qui remplissent leur rôle en toute conscience et avec le plus grand sérieux. Acteurs et figurants puisent leur inspiration dans leur patriotisme et considèrent leur participation à l'action comme une sorte de sacerdoce; aussi ces spectacles sont-ils d'un effet singulièrement impressif, et laissent-ils aux spectateurs d'ineffaçables souvenirs.

On n'y donne point des drames proprement dits, et l'unité d'action y fait complètement défaut, en général ; ce n'est point le jeu des passions qui en constitue l'intérêt : les préoccupations d'ordre psychologique n'y comptent guère, et les rôles de femmes, entre autres, y sont à l'arrière-plan. La pièce consiste en une série d'épisodes empruntés à l'histoire, à la légende, aux coutumes nationales, et propres à exalter le sentiment patriotique. Des danses ou des chœurs contribuent, ainsi que de pittoresques costumes, à donner à ces fêtes un caractère artistique. La naïveté, la bonne grâce, l'intelligence de l'interprétation, la communauté de sentiments qui s'établit promptement entre les personnages et le public — qualités que l'on ne saurait trouver réunies que chez un peuple jeune de cœur : — tout cela donne à ces divertissements un charme particulier qui fait excuser l'inexpérience des acteurs et apprécier leur accent rustique. Et puis, il faut bien le dire, le décor alpestre ou champêtre dans lequel se déroule le spectacle est pour beaucoup dans le succès obtenu ; en effet, la scène est en plein air, souvent dans un site grandiose : or « le Suisse a de tout temps, disions-nous plus haut, aimé ses lacs et ses vallées, dont la contemplation est nécessaire à sa joie ; » si le public était obligé de s'enfermer dans un théâtre, nul doute que le spectacle y perdrait l'un de ses principaux éléments de réussite.

Les arts ont été cultivés en Suisse, et avec succès, au seizième siècle ; ils le seront de nouveau au dix-neuvième, mais ils sont fort négligés durant l'époque qui nous occupe en ce moment, les circonstances n'y étant pas propices ; au reste, le même phénomène s'observe du plus au moins dans les autres pays de l'Europe. La Réforme, qui a poussé à la recherche de la vérité, n'a point encouragé la recherche du beau ; elle s'est inspirée à cet égard du législateur des Hébreux, qui craignait que les images taillées et les représentations de la divinité ne détournassent les fidèles du vrai Dieu, et ne les poussassent à l'idôlatrie. Les ornements et les tableaux furent proscrits des temples, et, comme les couvents et les églises formaient naguère la principale clientèle des peintres et des sculpteurs, ceux-ci virent leurs arts péricliter.

On comprend que, dans ces conditions, les artistes aient été peu nombreux et que plusieurs d'entre eux soient allés chercher carrière à l'étranger. Tel fut entre autres le cas de *Jacques-Antoine*

Arlaud, qui naquit à Genève en 1668, d'une famille originaire d'Auvergne, et vint y terminer ses jours en 1746, après avoir acquis en France et en Angleterre une certaine célébrité. Sa spécialité était le portrait en miniature ; ses œuvres les plus importantes sont une « Madeleine », une « Sainte famille », et une « Léda », qu'un scrupule religieux lui fit détruire. *Jean Dassier* (1676-1763) et son fils *Jacques-Antoine Dassier* (1715-1760), originaires de Genève, se firent hautement apprécier comme graveurs de médailles, soit dans leur ville, soit en France, en Angleterre et en Russie. La même spécialité fut cultivée aussi avec succès par *J.-K. Hedlinger* (1691-1771) qui, né à Schwyz, étudia à Nancy et à Paris, et travailla en Suède, en Italie et en Russie. *Jean-Etienne Liotard*, né à Genève en 1702, excella dans la miniature, la peinture sur émail et surtout le portrait au pastel. Il fit ses études artistiques à Paris, accompagna le marquis de Puisieux à la cour de Naples, visita Rome, la Turquie, dont il garda le costume, l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande, et revint sur ses vieux jours à Genève, où il mourut en 1789.

A Zurich, *Jean-Gaspard Fussli* (1707-1781) se distingue comme paysagiste, comme portraitiste et comme critique d'art. Son frère, *Jean-Rodolphe Fussli* (1709-1795), étudia à Paris et acquit de la réputation comme miniaturiste et comme graveur ; un de ses fils, *Jean-Rodolphe* (1737-1806), se fit connaître comme peintre, géomètre, ingénieur et écrivain ; il occupa une haute position à la cour de Joseph II. Un autre de ses fils, *Jean-Henri* (1738-1825), se fixa à Berlin puis à Londres, où il prit rang parmi les grands artistes de l'époque ; il fut professeur, puis directeur de l'Académie de peinture. Admirateur de Shakespeare, de Milton et de Klopstock, il s'inspirait de ces génies ; se complaisant dans la reproduction des sentiments intimes et des scènes effrayantes, il avait surtout le talent de donner un corps aux idées métaphysiques : la bizarrerie de ses créations surprit d'abord le public, dont il sut cependant conquérir l'admiration.

Les Grisons s'honorent d'avoir donné le jour à *Angélica Kaufmann* (1741-1801), qui fut célèbre par sa précocité et acquit une réputation éclatante. Ses toiles, qui se recommandent surtout par leur élégance, leur grâce et leur noblesse, furent composées soit en Angleterre, soit en Italie. Deux Schaffhousois, *Moser* et *Schlacht*, se firent un nom dans un rang plus modeste.

Dans le domaine des arts, la Suisse romande paraît avoir été

alors plus féconde que la Suisse allemande ; outre les artistes déjà cités, il faut signaler encore : le graveur vaudois *Isaac-Jacob Lacroix*, né à Payerne en 1751, et son ami le paysagiste *Abr.-L.-R. Ducros*, né à Yverdon en 1745, mais qui passa la plus grande partie de sa vie en Italie ; leur contemporain *J.-S.-L. Piot*, né à Lausanne en 1743, s'éleva sans maître et s'exerça dans divers genres. L'aquarelliste *Fr. Kœsermann*, né à Yverdon en 1765, travailla à Rome et eut à son tour pour élève le paysagiste *François Knebel*, né à la Sarraz en 1789; enfin l'aquarelliste *J.-Ch. Mullener*, né à Lausanne en 1768, et qui, comme la plupart de ses confrères, fit sa carrière en Italie. A côté de ces artistes, tous vaudois, il convient d'en citer deux encore: le miniaturiste *Louis-Ami Arlaud*, né à Genève en 1751, qui pratiqua son art à Paris, en Italie, en Angleterre et dans sa ville natale, et fut réputé pour l'élégance et le coloris de ses portraits; le paysagiste *Pierre-Louis de la Rive*, né à Genève en 1753, et que l'on considère comme le créateur de l'école genevoise.

L'art de l'ingénieur a eu un représentant éminent en la personne de *J.-R. Perronet*, né à Suresnes près Paris en 1708, d'un père bourgeois de Vevey et officier au service de France. Ses talents furent si bien appréciés dans son pays d'adoption que, lorsque le gouvernement français se décida à fonder une école des ponts et chaussées, Perronet fut chargé d'en prendre la direction.

Durant le dix-huitième siècle, on voit s'élever un grand nombre d'édifices religieux importants, dans la Suisse catholique principalement. Citons entre autres: l'église Saint-Urs à Soleure, construite par les architectes tessinois *Matteo Cajetano* et *Paolo Antonio Pisoni;* les églises de Schwyz, de Saint-Gall, de Muri, d'Arth, de Sarnen, de Stans, de Næfels, ainsi que les temples protestants de Horgen, de la Chaux-de-Fonds, de Kloten, de Morges, etc. Le style de ces édifices est du genre dit *rococo*, très en vogue au dix-huitième siècle et caractérisé par une profusion d'ornements aux lignes recourbées. Vers le même temps, nombre de maisons religieuses restaurent ou reconstruisent leurs bâtiments; ainsi Einsiedeln, Rheinau, Engelberg, Saint-Gall, Pfæfers, Hauterive, etc. Ces édifices sont généralement construits dans le style italien ; disposition symétrique, ornementation simple, salles, escaliers et vestibules spacieux : tels sont leurs caractères communs.

L'architecture civile fit de grands progrès au dix-huïtième siècle ; les maisons des riches bourgeois, quoique de proportions modestes,

prennent un aspect monumental; les façades sont simples, mais de bon goût, et, grâce à leur cachet harmonieux, le passant s'arrête volontiers pour les contempler. L'intérieur de ces habitations est distribué en vue des réceptions : de spacieuses antichambres et des escaliers bien conçus donnent accès dans de vastes pièces décorées avec élégance. Il y avait à cette époque des maîtres d'état habiles dont les traditions se sont perdues : on s'efforce de les reconstituer aujourd'hui ; les travaux de ferronnerie, les rampes d'escalier et les grilles, entre autres, étaient exécutés avec un soin digne d'éloges.

De tous les arts, la musique est celui où la Suisse brillait le moins, et où le pays romand surtout se montrait inférieur. C'est que, en fait, le montagnard n'ajoute pas à ses nombreuses qualités celle d'être gai de nature: il manifeste peu ses sentiments. Cependant les pâtres de l'Appenzell doivent à leur « jodel » une réputation de bons chanteurs, et les Gruyériens se sont transmis de génération en génération, sous le nom de « Ranz des vaches, » une chanson mélancolique que les Suisses à l'étranger répètent à l'envi pour se rappeler la patrie absente. Mais ces manifestations isolées et frustes ne constituent pas un art national; au reste, dans tous les pays, la musique se trouve en retard sur les autres arts. Dans notre siècle, de grands efforts ont été faits pour répandre la culture musicale au sein de nos cantons, et on y a généralement réussi.

Les mélodies religieuses et patriotiques sont celles qui conviennent le mieux au caractère grave du peuple suisse ; c'est par là que débutent, au dix-huitième siècle, le compositeur lucernois *Meyer de Schauensee* et le pasteur zuricois *Schmidlin*, de Wetzikon ; celui-ci mit en musique les « Lied » suisses de Lavater et composa aussi quelques chants religieux ; son concitoyen *H.-G. Nægeli* devait le suivre plus tard dans cette voie.

Le progrès des idées eut pour conséquence un progrès dans les mœurs ; il se produisit, au sein des populations, des transformations qui accentuèrent le contraste entre le régime politique et le régime social au dix-huitième siècle.

Vers 1720, un changement capital s'opère dans la société de plusieurs villes de la Suisse, grâce à la constitution de nombreuses fortunes privées dues à des causes diverses. Les réfugiés français et italiens, ceux de Genève surtout, avaient habilement

spéculé sur les effets publics dans les diverses phases que traversa le système financier de Law ; mais, tandis qu'en France ce système aboutit à une catastrophe, les Genevois surent parer le coup à temps et conserver les fortunes qu'ils avaient ainsi acquises ; de cette époque datent, à Genève, les beaux immeubles de la rue des Granges, qui dominent la promenade de la Treille.

D'autre part, les Suisses allemands n'étaient pas moins heureux, ceux de Saint-Gall en particulier : ils réalisaient de gros bénéfices dans l'industrie et le commerce des toiles peintes. Les nouveaux enrichis, avec une prudence qui fait honneur à leur sagacité, s'empressèrent d'acquérir d'importants domaines seigneuriaux dans le Pays de Vaud, pour mettre leur épargne en sûreté. La noblesse vaudoise, trop pauvre pour conserver ses terres, les abandonnait et se retirait dans les petites villes du littoral ; sur l'emplacement des antiques manoirs à demi ruinés furent construits les châteaux modernes de Coppet, de Prangins, de Saint-Saphorin, de Vullierens, de l'Isle, etc. ; puis une fusion s'opéra entre l'ancienne aristocratie de race et les nouveaux favoris de la fortune : de ce mélange naquit une société plus élégante, plus policée, amie des arts et des lettres, et faisant volontiers accueil à l'étranger, avec lequel elle se maintenait en rapports fréquents.

Le contact de la fortune produit l'aisance, même dans les milieux modestes, par le fait qu'elle donne de l'activité au commerce, et fait sortir de la routine l'artisan et l'agriculteur en leur ouvrant des débouchés nouveaux. Au début du dix-huitième siècle, les campagnes de la Suisse occidentale, comparées à celles de la Suisse centrale, offrent le triste aspect du délabrement ; bientôt une heureuse transformation se produit : les encouragements donnés au travail et les progrès accomplis dans l'économie rurale font disparaître le désordre et la malpropreté ; les villages, entourés de vergers riants, s'embellissent par la construction de maisons plus cossues, les procédés agricoles se perfectionnent.

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'exemple, l'association, la diffusion des lumières, sous l'influence du clergé ou d'hommes zélés pour la chose publique, produisent des effets puissants. Pénétré de cette conviction, un philanthrope bernois, *Jean-Rodolphe Tschiffeli*, fonda dans sa ville natale, en 1759, une société économique qui avait pour but principal l'étude des problèmes agricoles ; cette association fit appel au patriotisme de toutes les classes, et groupa des membres du gouvernement, des ecclésiastiques et des

agronomes ; les prix qu'elle proposa, les traités qu'elle répandit en français aussi bien qu'en allemand, popularisèrent les idées utiles et provoquèrent une saine émulation. Elle introduisit dans la Suisse occidentale la culture du trèfle, de la luzerne, de l'esparcette, des pommes de terre, l'irrigation artificielle des prairies, la transformation des jachères, et autres nouveautés fécondes ; elle voua aussi son attention à la législation, à l'économie politique, à l'industrie, au commerce et aux questions sociales. Des associations semblables se créèrent bientôt dans un grand nombre de cantons : Berne, le Pays de Vaud, Soleure, Fribourg, Schaffhouse, les Grisons. Cet exemple fut imité aussi en Allemagne et en France.

La famine de 1771 donna une impulsion salutaire à l'agriculture : le préjugé contre les pommes de terre s'évanouit, ce qui prévint le retour d'une misère pareille à celle qui avait suivi la disette, en rendant la Suisse moins dépendante de ses voisins. Plusieurs cantons, Berne en tête, établirent un système d'approvisionnement et de greniers publics. Le commerce des bestiaux prit de l'extension ; les fromages suisses de la Gruyère et de l'Emmenthal, naguère consommés sur place, parvinrent à se faire une réputation et à trouver des débouchés dans les villes et à l'étranger.

En revanche, de multiples entraves gênèrent longtemps la libre expansion du commerce et de l'industrie en Suisse ; des lois prohibitives s'opposaient à l'importation des marchandises étrangères et à l'exportation des matières premières. Les fabricants des Rhodes-Extérieures de l'Appenzell — qui, dès lors, se sont enrichis en étendant leur sphère d'activité sous les climats les plus divers — demandaient, au commencement du dix-huitième siècle, que l'on empêchât leurs concitoyens de sortir du pays pour aider des étrangers ou des Suisses à établir des fabriques dans d'autres cantons ou dans d'autres contrées. Les bourgeois de Zurich et de Bâle avaient réussi à monopoliser en leurs mains le commerce et l'industrie de leurs cantons ; un arrêté bâlois, renouvelé en 1749, fixait le nombre des tanneries autorisées dans la campagne, et obligeait leurs propriétaires à payer à la tribu des tanneurs de la ville un droit pareil à celui que les cordonniers de Liestal payaient à ceux de Bâle.

Pourtant, on vit s'établir dans le canton de Berne des fabriques de draps, de velours, de rubans, de toiles et de soieries. L'industrie se répandit aussi dans les petits cantons, jusqu'alors exclusivement agricoles, sous la forme de blanchisseries, de teintureries,

de tuileries, de scieries, de fabriques de gypse, de tanneries, de chamoiseries et de tisseranderies. *Leodgar Salzmann,* abbé d'Engelberg de 1769 à 1798, bannit l'indigence et la mendicité de sa principauté en créant dans sa vallée des ateliers de tisserands et des filatures de soie et de coton. Puis les manufactures plus considérables de Zurich, Saint-Gall, Glaris et Appenzell prirent un grand essor dans la seconde moitié du siècle : elles fournissaient des marchandises estimées aux foires de Suisse, d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, de Hollande, de Russie et de Scandinavie. Aucune maison suisse n'égalait, pour l'esprit d'entreprise, celle des *Zellweger* de Trogen ; ils avaient des comptoirs en France et en Italie, et entretenaient des relations commerciales avec le Danemark, l'Espagne, la Pologne, la Russie et l'Amérique. Bâle, où se développèrent aussi d'importantes industries, bénéficia plus encore de son commerce : point de jonction des routes de France, d'Allemagne et d'Italie, reliée directement aux grands ports de mer par le Rhin, elle était admirablement située comme place de dépôt.

La rivalité étrangère amena les industriels suisses à redoubler leurs efforts : la France prohibant leurs toiles, ils les remplacèrent par des mousselines ; les mousselines prohibées à leur tour, ils cherchèrent plus loin des débouchés. L'Ecosse et l'Irlande s'étant mises à filer le coton au moyen de machines, ils fabriquèrent des machines anglaises. Quand l'ouvrage venait à languir à l'atelier, l'ouvrier et l'ouvrière retournaient au travail des champs, dont ils ne s'étaient pas déshabitués. Longtemps, dans les campagnes, cette simultanéité de travaux subsista et entretint la santé avec l'aisance ; dans les centres citadins où elle n'était pas possible, la stagnation commerciale était plus dure à supporter.

En 1679, un fait important se passait à l'autre extrémité de la Suisse, dans le Jura neuchâtelois ; un jeune forgeron, *Daniel Jeanrichard,* ayant par hasard entre les mains une montre dont le mouvement était arrêté, s'avisa de la réparer ; il y réussit et inventa les instruments nécessaires pour confectionner à son tour des montres : ainsi naquit dans ces rudes et stériles montagnes l'industrie horlogère. Un siècle plus tard, le Locle et la Chaux-de-Fonds fabriquaient annuellement pour l'exportation quarante mille montres en or et en argent. Vers le milieu du dix-huitième siècle, l'horlogerie, l'orfèvrerie et la bijouterie prirent pareillement une grande extension à Genève. Les industriels genevois fondèrent aussi des maisons de commerce et des banques en

France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et en Russie. Après fortune faite, ils revenaient finir leurs jours au pays natal et faisaient bénéficier leurs concitoyens de leur opulence en dépensant en Suisse les revenus qu'ils avaient acquis à l'étranger.

L'extension du commerce entraîna des améliorations dans les voies de communication. Berne donna l'exemple et réussit à faire disparaître la plaie du brigandage qui infestait encore, dans la première moitié du dix-huitième siècle, certaines grandes routes, entre autres celle qui traverse le Jorat : en 1702 et 1703, vingt-trois malandrins furent roués vifs à Vidy ; un ecclésiastique dévoué, dont le ministère peut être comparé à celui d'Oberlin, le pasteur *J.-P. de Loys,* contribua par son zèle à civiliser cette contrée. Uri, à l'aide d'un péage, perça le *trou d'Uri,* non loin du *pont du diable,* et facilita ainsi l'accès du Gothard. Le prince-abbé de Saint-Gall, *Béda,* sans se laisser arrêter par la résistance de ses turbulents sujets, assura, au prix de grands sacrifices, leurs communications avec l'Allemagne : il construisit la route de Wyl au lac, les affranchissant ainsi de l'obligation de passer par Constance, dont ils avaient beaucoup souffert lors de la disette de 1771. Grâce à ces exemples, une noble émulation s'empara des gouvernements, et de tous côtés des efforts furent faits pour mettre les routes à la hauteur des besoins du commerce.

On peut conclure de cet exposé que, en dépit de leurs dissensions intestines, les Suisses ont accompli dans tous les domaines, au dix-huitième siècle, des progrès qui devaient rendre d'autant plus sensible leur déchéance politique, et préparer des jours meilleurs. Cependant, pour que le corps helvétique fît place à une vraie confédération, et pour réveiller les sentiments de solidarité qui existaient avant la Réforme, il fallait une crise, et même une succession de crises. La Suisse allait passer par un temps d'épreuves extrêmement dures, mais salutaires, puisqu'elle devait en sortir rajeunie et fortifiée.



Fig. 78. — Grenadier du régiment suisse au service d'Espagne, en 1789.
D'après l'album de l'infanterie espagnole du général Clonard.
Collection de M. Louis-Bron.

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

(Les chiffres de droite renvoient aux pages du présent volume.)

Années.

1537. Fondation de l'Académie de Lausanne, 131.

1538. Les Genevois bannissent Calvin de Genève, 139.

1540. Retour de Calvin à Genève, 140.

1545-1558. Concile de Trente, 158, 163 et suiv.

1554. Les commissaires fédéraux prononcent la déchéance du comte de Gruyère, les Bernois et les Fribourgeois s'emparent de ses terres, 162.

1555. Les membres de la communauté évangélique de Locarno, bannis de cette ville, trouvent un refuge à Zurich, 163.

1559. Le gouvernement bernois dépose les professeurs de l'Académie de Lausanne et plusieurs membres du clergé vaudois, 154. — Fondation de l'Académie de Genève, 155.

1562. Bataille de Dreux, 172.

1564. Traité de Lausanne, restitution du pays de Gex et du Chablais au duc de Savoie, 171.

1566. Adoption de la *Confession de foi helvétique,* 155.

1568, Expulsion des Jésuites de l'Engadine, 237.

1569. Traité de Thonon. Les Valaisans restituent Thonon et la vallée d'Abondance au duc de Savoie, 171.

1572. Les cantons évangéliques accueillent les victimes de la Saint-Barthélemy, 175.

1574. Etablissement des Jésuites en Suisse, 173, 390.

1577. Traité de Lucerne, alliance entre les cantons catholiques et le duc de Savoie, 193.

1579. Traité de Soleure, alliance entre la France, Berne et Soleure, garantissant l'indépendance de Genève et assurant aux Bernois la conquête du Pays de Vaud, 193.

1583. Traité de Nyon entre Berne et la Savoie, 203,

1586. Formation de la *ligue d'or* ou *ligue Borromée,* 173, 228.

1588. Conspiration d'Isbrand d'Aux à Lausanne, 196.

1589-1601. Occupation du Pays de Gex par les Genevois, 208.

1602. Paix de Lyon, réunion du Pays de Gex à la France, 209. — Tentative des Savoyards pour s'emparer de Genève (Escalade), 209. — Alliance d'Henri IV avec les Suisses, 238.

1603. Alliance des Grisons avec la France, 238.

1620. Massacres de la Valteline, 242.

1625. Conquête de la Valteline par les Français, 247.

1635. Campagne de Rohan dans les Grisons, 253.

1639. Les Grisons rentrent en possession de la Valteline, 254.

1653. Guerre des paysans, 264.

1656. Première guerre de Villmergue, 272.

1660. Etablissement des Jésuites en Valais, 364. — Les régicides anglais se réfugient à Lausanne et à Vevey, 287.

1663. Traité d'alliance avec la France, 277.

1665. Intervention des cantons évangéliques en faveur des Vaudois du Piémont, 286.

1669. L'Etat de Zurich décide de ne plus admettre de nouveaux citoyens, 358.

1679. Adoption du *Consensus*, acte additionnel à la confession de foi helvétique, 324.

1681. Etablissement du rôle des patriciens à Soleure, 363.

1682. Protestation des étudiants de Lausanne contre le Consensus, 324.

1684. Etablissement du rôle des patriciens à Fribourg, 363.

Années.

TABLE DES FIGURES

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

des noms de personnes et de lieux et de quelques-uns des termes techniques mentionnés dans ce volume.

Les termes techniques sont en *italiques*.

ERRATA

Page 164, 3e ligne, au lieu de : *Colloque*, lisez : *Collège*.

» 417, à la note 1, au bas de la page, il y a lieu de faire une rectification. Les *écoles de charité* furent fondées à Lausanne en 1726, non pas seulement par du Lignon, mais bien par un groupe de soixante et onze messieurs et dames d'entre les notables lausannois de l'époque.

» 439, 26e ligne, au lieu de : *Isabelle de Charrière, née van Tuyll, avait épousé à Utrecht en 1740*, il faut lire : *Isabelle van Tuyll, née à Utrecht en 1740, avait épousé en 1771 M. de Charrière de Penthaz, petit-fils de Béat de Muralt*, etc.

» 447, 5e ligne, au lieu de *Samuel de Constant* (père de Benjamin), il faut lire : (oncle de Benjamin).

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE : **PÉRIODE DE LA RÉFORMATION**

QUATRIÈME PARTIE : DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES





